This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO

ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.

33e ANNÉE

NEUVIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

STANFORD UNIVERSITY
APR 1976
LIBRARY

AUXERRE

G. PERRIQUET, ÉDITEUR, RUE DE PARIS, 31.

SE TROUVE AUSSI

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1869.

L'ANNUAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE L'YONNE pour 1868 contenait dans sa 3e partie les documents et travaux suivants :

1° La Peste à Sens au XVIIe siècle.

2° Le général Barbuat de Boisgérard, par M. Le Maistre.

3° Pierre-Alexandre Sommier, par M. Bonneville de Marsangy.

4° Le Narthex et le chœur de l'église de Vézelay, par M. Chérest.

5° Saint-Germain, évêque d'Auxerre, par M. Ch. Moiset.

6° Réception à Sens et à Auxerre de Monseigneur Bernadou.

7° M. de Bouzé et l'Hôtel-Dieu de Villeneuve-sur-Yonne, par M. Piat.

8° Le département de l'Yonne à l'Exposition universelle de 1867, Beaux-Arts, par M. E. Daudin.

9° Mercuriales des marchés de l'Yonne en 1866

10° De l'industrie des nourrices et de la mortalité des petits enfants dans le département de l'Yonne, par M. le docteur Duché.

11° Statistique agricole du canton de Vézelay, par M. Flandin.

12° Les Chevaliers de l'Arquebuse à Noyers, par M. Ernest Petit.

13° Note sur l'Horloge de la ville d'Auxerre.

14° Le Maréchal de Chastellux

15° Une statue du portail de l'Église de Mailly-le-Château.

Les dessins publiés dans l'ANNUAIRE 1868 sont :

Tour de l'horloge d'Auxerre;
Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, maréchal de France ;
Statue du portail de l'Église de Mailly-le-Château.

DC611
Y54A7

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES.

Comité général de l'Annuaire 1
Commission permanente. id. —
Correspondants. . . . id. —

PREMIÈRE PARTIE. — CALENDRIER.

Ères et supputations chronologiques 3
Comput ecclésiastique —
Quatre-temps —
Fêtes mobiles —
Commencement des quatre saisons 4
Phénomènes météorologiques —
Position géographique du département —
Population totale et superficie —
Calendrier civil 5
Lever et coucher du soleil —
Cours de la lune —
Foires de l'Yonne —
Agenda municipal 17

DEUXIÈME PARTIE.

CHAP. Ier. *Documents généraux.*

Puissances 27
Monarchies —
Républiques et Confédérations 29
Villes libres 30
Ambassadeurs et ministres français près les puissances étrangères —
Maison civ. de l'Empereur des Français —
Maison militaire 32
Maison de l'Impératrice —
— du Prince impérial 33
Ministres —
Conseil privé —
Sénat. —
Corps législatif. Liste par départements 34
— par ordre alphabétique 36
Conseil d'Etat 38
Cour de cassation 39
Haute-Cour de justice —
Cour des comptes 40
Cour impériale de Paris —
Cours impériales des départements 41
Archevêques et Evêques français 42
Départements, préfets, chefs-lieux, populations, superficie, etc. 43
Arrondissements forestiers 46
Service forestier en Algérie —
Académies 47
Armée de terre.—Maréchaux de France 48
Divisions militaires —
Garde nationale mobile 49
Corps de la marine. — Amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux —
Arrondissements maritimes —
Ecoles spéciales 50
— centrale des arts et manufactures —
— — d'arts et métiers —
— supérieure du commerce —
— forestière —
Ecole des mines 51
— navale 52
— militaire de St-Cyr 53
— normale supérieure —
— polytechnique 54
— des ponts et chaussées —
— vétérinaires 55
Prytanée imp. milit de la Flèche 56
Ecole supérieure de pharmacie —

CHAP. 2. *Département de l'Yonne.*

SECTION Ier. ADMINISTRATION CIVILE.

Préfecture de l'Yonne 57
Conseil de préfecture —
Cabinet du Préfet —
Bureaux 58
Archives 61
Sous-Préfectures —
Communes composant chaque canton 62
Conseil général de l'Yonne 64
Conseils d'arrondissement 65
Conseils d'hygiène.—Vaccine 66
Commissions d'inspect. des pharmacies —
Médecins des enfants assistés —
Comités de patronage des enfants assistés 67
Communes de l'Yonne, superficie, revenu foncier, distances judiciaires, nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient 68
Communes par arrondissement, population, maires, adjoints, curés, desservants et instituteurs 77
Administrations municipales des principales villes du département 87
Architectes du dép. et d'arr. 89
Conseil dép. des bâtiments civils —
Asile départemental des aliénés —
Hospices. Comités gratuits de consult. 91
Hospices communaux. Comm. adm. —
Service des enfants assistés 92
Prisons du département 93
Comm. de surveillance des prisons —

SECTION II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Sens 93
Chapitre métropolitain 94
Maison des prêtres auxiliaires, à Pontigny, et succursale de Sens —
Grand séminaire diocésain —
Culte protestant —

SECTION III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour d'Assises 94
Tribunaux de première instance 95
Avoués, avocats, etc. —
Tribunaux de commerce 96
Justices de paix 97
Suppléants 98
Notaires —

Commissaires-priseurs 100
Huissiers 101
Bureaux d'assistance judiciaire 102

SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Dijon 103
Inspection de l'Yonne —
Conseil départemental —
Inspecteurs de l'instruction primaire 104
Délégués cantonaux —
Comm. d'examen (instruc. second.) —
Comm. d'examen (instruc. primaire) —
Comm. d'examen (salles d'asiles) —
Etablissements d'instruction —

SECTION V. ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re division milit. — 6e Subdivision 109
Garnisons 110
Gîtes d'étapes —
Gendarmerie 111
Commissaires de police cantonaux —

SECTION VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

Trésorerie générale 112
Direction des contributions directes et du cadastre —
Vérificateurs des poids et mesures 113
Percepteurs et perceptions 114
Montant des rôles, etc. —
Direction des contributions indirectes 125
Inspections et sous-inspections —
Enregistrement et domaines 127
Eaux et forêts —
Administration des Postes 128
Maîtres de poste 129

SECTION VII. PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire 130
Routes impériales —
— départementales —
Service hydraulique 131
Bureaux de l'ingénieur en chef —
Service des ingénieurs ordinaires —
Canal du Nivernais et Haute Yonne 133
Seine et Yonne. — 1re section 134
Canal de Bourgogne 135
Service vicinal — Personnel —
Chemins de grande communication 136
— de moyenne communication 139
Chemins de fer 14
Administr. des lignes télégraphiques 143

SECTION VIII. ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Bibliothèques publiques 144
Inspection des monuments historiques 145
Architectes id. —
Monuments classés —
Sociétés et établissements scientifiques et artistiques 146
Sociétés médicales 148
Sociétés et établissements agricoles et industriels —
Sociétés et établissements charitables et de bienfaisance 151
Caisses d'épargnes 154
Sociétés de Secours mutuels —

TROISIÈME PARTIE.

Statistique, Sciences et Arts.

Le passage d'une reine à Tonnerre, par M. Le Maistre. 3
Joubert, par M. B. Duranton. 20
L'hôtel d'Uzès, à Tonnerre, par M. Le-Maistre. 64
Vauban, par M. Ch. Moiset. 86
Mouvement de la population dans l'Yonne en 1865. 141
— en 1866. 148
— en 1867. 152
Mercuriales des marchés de l'Yonne en 1867. 156
Octroi de la ville d'Auxerre en 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867. 174
Histoire anecdotique des rues d'Auxerre, par M. Max. Quantin. 178
Les antiquités gallo-romaines de Sens, par M. Eug. Daudin. 280

MÉLANGES.

Faits généraux. 300
Faits départementaux. 310
Voituriers, messagers et commissionnaires. 316
Voitures publiques. 317

GENERAL BOOKBINDING CO.
76 23ST 53 005 S APH 2010
QUALITY CONTROL MARK

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'ANNUAIRE.

M. le Préfet, Président; — MM. Badin d'Hurtebise, Barry, Belgrand, de Bonnaire, Bonneville, le comte de Bressieux, le baron Brinquart, Challe, Couturat, Deligand, Dhumez, Camille Doucet, Dupont-Delporte, Durand-Desormeaux, Dusautoy, Andoche Febvre, Flandin, Foacier, Frémy, baron du Havelt, Hermelin, Houdaille, Eugène Le Comte, Le Comte aîné, Lefournier d'Yauville, Lepère, Martenot aîné, le baron Martineau des Chesnez, Montreuil, Précy, Rabé, Rampont-Lechin, J. Rathier, le marquis Anatole de Tanlay, Textoris, de Virieu et Vuitry.

COMMISSION PERMANENTE.

M. le Préfet, *Président;* MM. Badin-d'Hurtebise, Challe, Flandin, Quantin, *membres.*

CORRESPONDANTS.

MM. Belgrand O. ✻, ingénieur en chef, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris.

Billeau, instituteur communal, à Dracy.

Blanché, propriétaire, aux Dalibeaux, près Saint-Fargeau.

Challe, O. ✻, président de la Société des sciences de l'Yonne, membre du Conseil général, maire, à Auxerre.

Cherest, avocat, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Cotteau, juge au tribunal civil, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Daudin Eugène, à Paris.

Desmaisons ✻, conducteur principal des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Dévy, conservateur des hypothèques, à Laon.

MM. Duché, Dr en médecine, à Ouanne.
Duranton, juge de paix, à Villeneuve-sur-Yonne.
Flandin ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris.
Gimel ✻, directeur des Contributions directes, à Grenoble.
Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
Lambert, régisseur, à Tanlay.
Lechat ✻, chef de division à la Préfecture de l'Yonne.
Leclerc ✻, juge de paix, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles ✻, président du Tribunal civil, à Auxerre.
Le Maistre ✻, ancien perçepteur, à Tonnerre.
Lorin, archiviste de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.
Bon Martineau des Chesnez, G. O. ✻, ancien sous-secrétaire d'Etat et secrétaire général au Ministère de la guerre, à Auxerre.
Moiset (Charles), à Saint-Florentin.
Petit (Ernest), propriétaire à Vausse, près Châtel-Gérard.
Petit (Victor), dessinateur, à Sens.
Pouy, commissaire-priseur, à Amiens.
Quantin ✻, archiviste du département de l'Yonne, vice-président honoraire de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.
Raudot, ancien représentant, à Orbigny.
Ravin, ancien professeur de philosophie, à Auxerre.
Ribière, avocat, à Auxerre.
Roze, propriétaire, à Tonnerre.
Salomon, ancien avoué, à Saint-Florentin.
Savatier-Laroche, ancien représentant, à Auxerre.
Sonnié-Moret, propriétaire, à Clamecy.
Thierry (Félicien), au château de la Vieille-Ferté.
Tonnelier ✻, ancien président du Tribunal civil, à Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire, à Chaumançon, commune de Migennes.

PREMIÈRE PARTIE.

—

CALENDRIER.

ERES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES*

POUR L'ANNÉE 1869.

ANNÉE 6582 de la période Julienne.

2645 des Olympiades, ou la 1re année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1869, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

2622 de la fondation de Rome, selon Varron.

2616 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

1869 du Calendrier Grégorien établi en 1582, depuis 286 ans, elle commence le 1er janvier. L'année 1869 du Calendrier Julien commence 12 jours plus tard, le 13 janvier.

1285 de l'Hégyre ou ère des Turcs, commence le 24 avril 1868, et l'année 1286 commence le 13 avril 1869, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les Dates*.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1869. . .	8
Epacte	XVII
Cycle solaire.	2
Indiction romaine. . .	12
Lettre dominicale. . . .	C.

Quatre-Temps.

Février	17, 19 et 20.
Mai	19, 21 et 22.
Septembre . . .	15, 17 et 18.
Décembre. . . .	15, 17 et 18.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 24 janvier.
Les Cendres, 10 février.
Pâques, 28 mars.
Les Rogations, 3, 4 et 5 mai.
Ascension, 6 mai.
Pentecôte, 16 mai.
La Trinité, 23 mai.
La Fête-Dieu, 27 mai.
Premier Dimanche de l'Avent, 28 novembre.

* Ces différentes ères et supputations chronologiques ont été expliquées dans le tome I de la première série de l'Annuaire (année 1837).

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS. .	le 20 mars	à	1h	41m	du soir.	Temps moyen* de Paris.
ÉTÉ. . . .	le 21 juin	à	10	13	du mat.	
AUTOMNE. .	le 23 septem.	à	0	37	du mat.	
HIVER. . . .	le 21 décem.	à	6	32	du soir.	

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES.

Il y aura pendant l'année 1869 deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune :

1. Eclipse partielle de lune, le 27 janvier 1869, invisible à Paris.

2. Eclipse annulaire de soleil, le 10-11 février 1869, invisible à Paris.

3. Eclipse partielle de lune, le 22-23 juillet 1869, invisible à Paris.

4. Eclipse totale de soleil, le 7 août 1869, invisible à Paris.

POSITION GÉOGRAPHIQUE.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude *est* et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude *nord*.

POSITION EXACTE DES CINQ VILLES PRINCIPALES DE L'YONNE.

NOMS.	LONGITUDE.	LATITUDE septentrionale.	HAUTEUR au dessus du niveau de la mer.
Auxerre (cathédrale)	1° 14' 10" E.	47° 47' 54"	122 m
Avallon (église) . .	1° 34' 17" id.	47° 29' 12"	267 m,7
Joigny (St.-Jean). .	1° 3' 43" id.	47° 59' 0"	116 m,7
Sens (cathédrale). .	0° 56' 49" id.	48° 11' 54"	76 m,4
Tonnerre (St-Pierre)	1° 38' 6" id.	47° 51' 23"	179 m,2

POPULATION ET SUPERFICIE.

Population totale du département de l'Yonne, d'après le dernier recensement quinquennal de 1866 : 372,589 habitants.

Voir la population par commune, page 69; par canton et par arrondissement, page 89.

Superficie du département de l'Yonne : 7,428 kilomètres 04 h. carrés.

* Voir aussi, dans le tome I de la première série de l'Annuaire (année 1837), les rapports entre le temps vrai et le temps moyen et des indications sur la conversion du temps vrai en temps moyen.

JANVIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES. du département (1). Les petites foires d'Auxerre du 1er lundi de chaque mois et les marchés aux best. de Toucy du 1er sam. sont indiqués ici.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	*Circoncision.*	7 56	4 12	19	8 6	9 53	
sam.	2	s Basile, év.	7 56	4 13	20	9 23	10 30	2. Joigny, Toucy
Dim.	3	ste Geneviève.	7 56	4 14	21	10 39	11 1	3. Saint-Bris, Tonnerre
lundi	4	s Rigobert.	7 56	4 15	22	11 54	11 30	4. Auxerre, Saint-Florentin
mard	5	s Siméon S.	7 55	4 16	23	— —	11 58	5. Vermenton.
merc	6	*Épiphanie.*	7 55	4 17	24	1 7	0 26	6. L'Isle-sur-Serein.
jeudi	7	s Mélanie.	7 55	4 19	25	2 18	0 55	7. Quarré-les-Tombes
vend	8	s Lucien, m.	7 55	4 20	26	3 27	1 27	
sam.	9	s Pierre E.	7 54	4 21	27	4 34	2 3	
Dim.	10	s Paul, 1er er.	7 54	4 22	28	5 37	2 44	
lundi	11	s Théodore.	7 53	4 24	29	6 34	3 31	
mard	12	s Arcade.	7 52	4 25	30	7 24	4 23	12. Villiers-Saint-Benoit
merc	13	Bap. de N.-S.	7 52	4 27	1	8 7	5 20	13. Montréal
jeudi	14	s Hilaire, p.	7 51	4 28	2	8 44	6 20	
vend	15	s Paul, er.	7 51	4 29	3	9 15	7 21	15. Neuilly
sam.	16	s Marcel.	7 50	4 31	4	9 43	8 22	16. Mailly-la-Ville
Dim.	17	s Antoine, ab.	7 49	4 32	5	10 8	9 23	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s-Y. Noyers.
lundi	18	Ch. de s. P.	7 48	4 34	6	10 31	10 25	
mard	19	s Sulpice.	7 47	4 35	7	10 54	11 27	
merc	20	s Sébastien, m.	7 46	4 37	8	11 18	— —	20. Appoigny
jeudi	21	ste Agnès, v.	7 46	4 38	9	11 43	0 31	21. Guillon
vend	22	s Vincent, m.	7 45	4 40	10	0 11	1 36	22. Champignelles, Coul.-la-V. Dannemoine, Maligny
sam.	23	s Ildefonse.	7 43	4 41	11	0 45	2 43	23. Champlost, Villen.-s.-Y.
Dim.	24	*Septuagésime.*	7 42	4 43	12	1 25	3 51	
lundi	25	Conv. de s. P.	7 41	4 45	13	2 14	4 58	25. Auxerre, Brienon, Charny. Migé, Sougères, Vézelay
mard	26	ste Paule.	7 40	4 46	14	3 14	6 1	26. Bléneau, Cravant, Cussy-les-Forges
merc	27	s Jean Chrys.	7 39	4 48	15	4 24	6 57	
jeudi	28	s Charlemag.	7 38	4 49	16	5 40	7 45	
vend	29	s Franç. de S.	7 36	4 51	17	6 59	8 26	
sam.	30	ste Martine.	7 35	4 52	18	8 18	9 0	29. Ancy-le-Franc, Vermenton
Dim.	31	*Sexagésime.*	7 34	4 54	19	9 37	9 31	30. Saint-Sauveur

D. Q. le 5, à 6 h. 32 m. du matin. P. Q. le 21, à 0 h. 36 m. du matin.
N. L. le 12, à 7 h. 2 m. du soir. P. L. le 28, à 1 h. 40 du matin.

(1) MARCHÉS AUX VINS. — A Auxerre, le 1er lundi de chaque mois et le jour de la foire de Saint-Martin et du lundi de la Passion. — A Vermenton, le jour de la foire du vendredi avant la Chandeleur, le jour du marché du 2e jeudi de juin, et le jour de la foire du 24 décembre.

FÉVRIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 30 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Ignace.	7 32	4 56	20	10 54 soir	10 0 matin	1. Auxerre, Villen.-l'Arch,
mard	2	PURIFICATION.	7 31	4 58	21	— —	10 29	
merc	3	s Polycarpe.	7 30	4 59	22	0 8 matin	10 58	3. Ravières, Sementron
jeudi	4	ste Jeanne de V.	7 28	5 1	23	1 19	11 29	4. Avallon, Druyes St-Fargeau Vallery
vend	5	ste Agathe.	7 27	5 3	24	2 27	0 soir 4	
sam.	6	ste Dorothée.	7 25	5 4	25	3 31	0 43	6. Bussy-en-Othe, Toucy
DIM.	7	*Quinquagésime.*	7 24	5 6	26	4 29	1 28	
lundi	8	s Jean de M.	7 22	5 8	27	5 21	2 18	8. Grandchamp, L'Isle.
mard	9	s Appoline.	7 20	5 9	28	6 6	3 13	9. Chéroy, Treigny
merc	10	*Les Cendres.*	7 19	5 10	29	6 44	4 11	10. Neuvy-Sautour, St-Julien-du-Sault
jeudi	11	s Séverin, ab.	7 17	5 12	30	7 17	5 12	11. Tonnerre.
vend	12	s Tite.	7 16	5 14	1	7 46	6 13	12. Ferté-Loupière, St-Martin-des-Champs.
sam.	13	ste Catherine.	7 14	5 16	2	8 12	7 14	
DIM.	14	*Quadragésime.*	7 12	5 18	3	8 36	8 16	14. Arces, Chailley
lundi	15	s Faustin.	7 10	5 19	4	8 59	9 19	15. Leugny, Noyers, St-Florentin, Sepeaux
mard	16	ste Julienne.	7 9	5 21	5	9 22	10 21	
merc	17	s Théodule.	7 7	5 22	6	9 46	11 24	
jeudi	18	s Siméon.	7 5	5 24	7	10 12	— —	18. Chablis.
vend	19	s Pèpin.	7 3	5 26	8	10 42	0 soir 29	
sam.	20	s Eucher, p.	7 1	5 27	9	11 18	1 35	20. St-Cyr-les-colons,
DIM.	21	*Reminiscere.*	6 59	5 29	10	0 soir 2	2 40	
lundi	22	ste Chair.	6 58	5 31	11	0 55	3 43	22. Etais
mard	23	s Mérault.	6 56	5 32	12	1 58	4 41	
merc	24	s Pierre Dam.	6 54	5 33	13	3 9	5 32	24. Cerisiers, Vézelay
jeudi	25	s Mathias.	6 52	5 35	14	4 27	6 16	25. Chablis, Seignelay.
vend	26	s. Nestor.	6 50	5 37	15	5 48	6 54	
sam.	27	ste Aveline, ab	6 48	5 39	16	7 10	7 28	
DIM.	28	s Romain.	6 46	5 40	17	8 30	7 59	28 Coursan, Pont-sur-Yonne

D. Q. le 3, à 5 h. 5 m. du soir. P. Q. le 19, à 5 h. 15 m. du soir.
N. L. le 11, à 2 h. 3 m. du soir. P. L. le 26, à 0 h. 14 m. du soir.

MARS.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 48 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Aubin,	6 44	5 42	18	9 48 soir	8 28 matin	1. Auxerre, Joux-la-Ville, St-Martin-d'O., Sampuits, Sergines
mard	2	s Simplice, p.	6 42	5 43	19	11 5	8 57	2. Cravant, Ravières
merc	3	s Cunégonde.	6 40	5 45	20	— —	9 28	3. Charny
jeudi	4	s Casimir.	6 38	5 47	21	0 15 matin	10 2	4. Druyes, Mailly-le-Ch., Quarré. St Sauveur
vend	5	s Adrien, ab.	6 36	5 48	22	1 22	10 41	
sam.	6	s Fridolin.	6 34	5 50	23	2 23	11 25 soir	6. Toucy
Dim	7	*Lætare.*	6 32	5 51	24	3 18	0 14 matin	7. Véron
lundi	8	s Jean de D.	6 30	5 53	25	4 5	1 8	8 Thury
mard	9	ste Françoise.	6 28	5 54	26	4 45	2 5	9. Chéroy
merc	10	s Crescent.	6 26	5 56	27	5 20	3 5	10 Saint-Germain-des-Champs
jeudi	11	s Euloge.	6 24	5 57	28	5 50	4 6	
vend	12	s Pol. év.	6 22	5 59	29	6 16	5 7	
sam.	13	ste Euphrasie.	6 20	6 1	1	6 40	6 9	
Dim.	14	Passion.	6 18	6 2	2	7 3	7 11	14. Vézelay
lundi	15	s Zacharie.	6 15	6 3	3	7 26	8 14	15. Auxerre. Bléneau, Ouaine
mard	16	ste Gertrude.	6 13	6 5	4	7 49	9 17	16. Perreux
merc	17	s Patrice.	6 11	6 7	5	8 15	10 21	18 Avallon, Cheny, Tonnerre
jeudi	18	s Gabriel, arch.	6 9	6 8	6	8 44	11 25	
vend	19	s Joseph.	6 7	6 10	7	9 17	— —	19 Lainsecq, Ligny,
sam.	20	s Vulfranc.	6 5	6 11	8	9 57	0 29 matin	20. Toucy
Dim.	21	Rameaux.	6 3	6 13	9	10 44	1 31	21. Montréal
lundi	22	s Paul, év.	6 1	6 14	10	11 39	2 29	22 Champignelles, Migé, Noyers
mard	23	s Vulfram, év.	5 59	6 16	11	0 44 soir	3 22	23 L'Isle, Neuvy, Saint-Maurice, Vermenton.
merc	24	s Simon, mart.	5 56	6 17	12	1 57	4 7	
jeudi	25	*Annonciation.*	5 54	6 19	13	3 16	4 46	25. Aillant, Leugny
vend	26	*Vendredi-Saint*	5 52	6 20	14	4 37	5 21	26. Brienon, Chaumont. Villeneuve-s-Yonne
sam.	27	s Romule a.	5 50	6 22	15	5 58	5 53	27. Charny
Dim.	28	Paques.	5 48	6 23	16	7 19	6 23	29. Ancy-le-Fr. Arthonn y. Châtel-Censoir. Joigny L'Isle, Sens, Villen.-la-Guyard.
lundi	29	s Lubin.	5 46	6 25	17	8 38	6 53	
mard	30	s Rieul.	5 44	6 26	18	9 54	7 24	30 Bazarnes. Saint-Fargeau
merc	31	ste Balbine.	5 42	6 28	19	11 6	7 58	31. Grandchamp

D. Q. le 5, à 5 h. 52 m. du matin. P. Q le 21, à 6 h. 3 m. du mat.
N. L. le 13, à 8 h. 56 m. du matin. P. L. le 27, à 9 h. 42 m. du soir.

AVRIL.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 40 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Hugues.	5 39	6 29	20	— —	8 36	1. Flogny.
vend	2	s Franç. de P.	5 38	6 31	21	0 13	9 19	
sam.	3	s Richard.	5 36	6 32	22	1 12	10 7	3. Toucy
Dim.	4	Quasimodo	5 33	6 34	23	2 3	11 0	
lundi	5	s Irene.	5 31	6 35	24	2 46	11 57	5. Auxerre, Prunoy
mard	6	s Prudence.	5 29	6 37	25	3 23	0 56	
merc	7	s Romuald.	5 27	6 38	26	3 54	1 57	
jeudi	8	s Denis.	5 25	6 39	27	4 21	2 59	8. Séignelay
vend	9	ste Marie Egyp	5 23	6 41	28	4 45	4 1	9. Saint-Léger
sam.	10	s Fulbert.	5 21	6 42	29	5 8	5 3	10 Cheny
Dim.	11	s Léon, p. d.	5 19	6 44	30	5 31	6 6	
lundi	12	s Marcellin.	5 17	6 45	1	5 54	7 10	
mard	13	s Herménégil.	5 15	6 47	2	6 19	8 14	13. Chevillon
merc	14	s Tiburce.	5 13	6 48	3	6 46	9 19	14. Champignelles
jeudi	15	s Théodore.	5 11	6 50	4	7 17	10 23	15. Lainsecq
vend	16	s Paterne.	5 9	6 51	5	7 54	11 26	16. Vézelay
sam.	17	s Anicet, p.	5 7	6 53	6	8 39	— —	
Dim.	18	s Parfait	5 5	6 54	7	9 32	0 25	
lundi	19	s Fructueux.	5 3	6 56	8	10 33	1 18	
mard	20	s Marien.	5 1	6 57	9	11 41	2 4	20. Mailly-la-Ville
merc	21	s Anselme.	5 0	6 59	10	0 55	2 44	21. Saint-Cyr-les-Colons
jeudi	22	s Léon, év.	4 58	7 0	11	2 12	3 19	22. Cussy-l.-Forges
vend	23	s Georges, m.	4 56	7 2	12	3 31	3 51	23. L'Isle. Sementron.
sam.	24	s Fidèle de S.	4 54	7 3	13	4 50	4 21	24. Quarré-les-Tom. Vinneuf
Dim.	25	s Marc, évang.	4 52	7 5	14	6 9	4 50	25. Coulanges-s-Yonne, Guillon
lundi	26	s Clet, p. m.	4 50	7 6	15	7 27	5 20	26. Chastellux, Sépaux
mard	27	s Soter et C.	4 49	7 7	16	8 43	5 52	27. Lavau
merc	28	s Vital, m.	4 47	7 9	17	9 55	6 28	28. Ste-Pallaye, Vinneuf
jeudi	29	s Pierre, m.	4 45	7 10	18	11 0	7 9	29. St-Florentin, Villefranche
vend	30	ste Cather. de S	4 43	7 12	19	11 57	1 56	30. Sens, Venizy, Vermenton

D. Q. le 3, à 8 h. 57 m. du soir. P. Q. le 19, à 3 h. 15 m. du soir.
N. L. le 12, à 1 h. 57 m du mat. P. L. le 26, à 6 h. 31 m. du mat.

MAI.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 16 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	SS. Phil. et Jac	4 42	7 13	20	— —	8 48	1. Chablis, Cruzy, Neuvy-Sautour, Saints-en-Puisaie, Thorigny, Toucy
Dim.	2	s Amatre.	4 40	7 15	21	0 44	9 44	2. Avallon
lundi	3	*Rogations.*	4 38	7 16	22	1 23	10 43	3. Auxerre, Ancy-le-Fr. Charny Montréal. Perreuse
mard	4	ste Monique.	4 37	7 18	23	1 56	11 45	4. Champlost
merc	5	s Pie V.	4 35	7 19	24	2 25	0 48	
jeudi	6	Ascension.	4 33	7 20	25	2 50	1 50	6. Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly
vend	7	s Stanislas.	4 32	7 22	26	3 13	2 51	7. Noyers
sam.	8	s Désiré	4 30	7 23	27	3 36	3 54	8. Dannemoine
Dim.	9	s Grég. de Naz.	4 29	7 25	28	3 59	4 58	9. Châtel-Censoir, Laferté-Loupière, St-Sauveur, Tanlay
lundi	10	s Antonin.	4 27	7 26	29	4 23	6 3	10. Appoigny, Auxerre
mard	11	s Athanase.	4 26	7 27	30	4 49	7 9	11. Chéroy, Ravières
merc	12	ste Nérée.	4 24	7 29	1	5 18	8 15	12. Sennevoy-le-Bas
jeudi	13	s Hellade, év.	4 23	7 30	2	5 54	9 20	13. Toanerre.
vend	14	s Boniface, p.	4 22	7 31	3	6 37	10 21	14. Vermenton
sam.	15	s Isidore.	4 20	7 33	4	7 27	11 17	15. Vézelay
Dim.	16	Pentecôte.	4 19	7 34	5	8 25	— —	16. Perreux
lundi	17	s Pascal.	4 18	7 35	6	9 31	0 5	17. Chailley, L'Isle, Seignelay, Sens. Villen.-la-Guy.
mard	18	s Vincent.	4 16	7 37	7	10 42	0 47	18. Egriselles le-B. St-Julien-
merc	19	s Pierre Cél.	4 15	7 38	8	11 56	1 23	
jeudi	20	s Bernardin.	4 14	7 39	9	1 13	1 54	20. Cerisiers, Malicorne
vend	21	s Constantin.	4 13	7 40	10	2 30	2 22	
sam.	22	s Ubade.	4 12	7 42	11	3 47	2 50	
Dim.	23	*Trinité.*	4 11	7 43	12	5 4	3 18	23. Arthonnay, Grandchamp
lundi	24	s Donatien.	4 10	7 44	13	6 20	3 48	24. Quarré
mard	25	s Gregoire VII.	4 9	7 45	14	7 34	4 21	25. Tainsecq, Sergines
merc	26	s Phil. de Neri.	4 8	7 46	15	8 43	4 59	26. St-Germain-des-Champs
jeudi	27	Fête-Dieu.	4 7	7 47	16	9 44	5 43	
vend	28	s Prix, m.	4 6	7 48	17	10 36	6 34	28. Joigny
sam.	29	s Maximin, év.	4 5	7 49	18	11 20	7 30	
Dim.	30	s Félix.	4 4	7 51	19	11 57	8 30	
lundi	31	ste Pétronille.	4 4	7 52	20	— —	9 31	

D. Q. le 3, à 1 h. 50 m. du soir. P. Q. le 18, à 9 h. 39 m. du soir.
N. L. le 11, à 4 h. 17 m. du soir. P. L. le 25, à 3 h. 32 m. du soir.

AVRIL.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 40 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Hugues.	5 39	6 29	20	—	8 36	1. Flogny,
vend	2	s Franç. de P.	5 38	6 31	21	0 13	9 19	
sam.	3	s Richard.	5 36	6 32	22	1 12	10 7	5. Toucy
Dim.	4	Quasimodo	5 33	6 34	23	2 3	11 0	
lundi	5	s Irene.	5 31	6 35	24	2 46	11 57	5. Auxerre, Prunoy
mard	6	s Prudence.	5 29	6 37	25	3 23	0 56	
merc	7	s Romuald.	5 27	6 38	26	3 54	1 57	
jeudi	8	s Denis.	5 25	6 39	27	4 21	2 59	8. Séignelay
vend	9	ste Marie Egyp	5 23	6 41	28	4 45	4 1	9. Saint-Léger
sam.	10	s Fulbert.	5 21	6 42	29	5 8	5 3	10 Cheny
Dim.	11	s Léon, p. d.	5 19	6 44	30	5 31	6 6	
lundi	12	s Marcellin.	5 17	6 45	1	5 54	7 10	
mard	13	s Herménégil.	5 15	6 47	2	6 19	8 14	13. Chevillon
merc	14	s Tiburce.	5 13	6 48	3	6 46	9 19	14. Champignelles
jeudi	15	s Théodore.	5 11	6 50	4	7 17	10 23	15. Lainsecq
vend	16	s Paterne.	5 9	6 51	5	7 54	11 26	16. Vézelay
sam.	17	s Anicet, p.	5 7	6 53	6	8 39	— —	
Dim.	18	s Parfait	5 5	6 54	7	9 32	0 25	
lundi	19	s Fructueux.	5 3	6 56	8	10 33	1 18	
mard	20	s Marien.	5 1	6 57	9	11 41	2 4	20. Mailly-la-Ville
merc	21	s Anselme.	5 0	6 59	10	0 55	2 44	21. Saint-Cyr-les-Colons
jeudi	22	s Léon, év.	4 58	7 0	11	2 12	3 19	22. Cussy-l.-Forges
vend	23	s Georges, m.	4 56	7 2	12	3 31	3 51	23. L'Isle. Sementron.
sam.	24	s Fidèle de S.	4 54	7 3	13	4 50	4 21	24. Quarré-les-Tom. Vinneuf
Dim.	25	s Marc, évang.	4 52	7 5	14	6 9	4 50	25. Coulanges-s-Yonne, Guillon
lundi	26	s Clet, p. m.	4 50	7 6	15	7 27	5 20	26. Chastellux, Sépaux
mard	27	s Soter et C.	4 49	7 7	16	8 43	5 52	27. Lavau
merc	28	s Vital. m.	4 47	7 9	17	9 55	6 28	28. Ste-Pallaye, Vinneuf
jeudi	29	s Pierre, m.	4 45	7 10	18	11 0	7 9	29. St-Florentin, Villefranche
vend	30	ste Cather. de S	4 43	7 12	19	11 57	1 56	30. Sens, Venizy, Vermenton

D. Q. le 3, à 8 h. 57 m. du soir. P. Q. le 19, à 3 h. 15 m. du soir.
N. L. le 12, à 1 h. 57 m du mat. P. L. le 26, à 6 h. 34 m. du mat.

MAI.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 16 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	SS. Phil. et Jac	4 42	7 13	20	— —	8 48	1. Chablis, Cruzy, Neuvy-Sautour, Saints-en-Puisaie, Thorigny, Toucy
DIM.	2	s Amatre.	4 40	7 15	21	0 44	9 44	2. Avallon
lundi	3	*Rogations.*	4 38	7 16	22	1 23	10 43	3. Auxerre, Ancy-le-Fr. Charny Moutréal. Perreuse
mard	4	ste Monique.	4 37	7 18	23	1 56	11 45	4. Champlost
merc	5	s Pie V.	4 35	7 19	24	2 25	0 48	
jeudi	6	ASCENSION.	4 33	7 20	25	2 50	1 50	6. Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly
vend	7	s Stanislas.	4 32	7 22	26	3 13	2 51	7. Noyers
sam.	8	s Desiré	4 30	7 23	27	3 36	3 54	8. Dannemoine
DIM.	9	s Grég. de Naz.	4 29	7 25	28	3 59	4 58	9. Châtel-Censoir, Laferté-Loupière, St-Sauveur, Taulay
lundi	10	s Antonin.	4 27	7 26	29	4 23	6 3	10. Appoigny, Auxerre
mard	11	s Athanase.	4 26	7 27	30	4 49	7 9	11. Chéroy, Ravières
merc	12	ste Nérée.	4 24	7 29	1	5 18	8 15	12. Sennevoy-le-Bas
jeudi	13	s Hellade, év.	4 23	7 30	2	5 54	9 20	13. Toanerre.
vend	14	s Boniface, p.	4 22	7 31	3	6 37	10 21	14. Vermenton
sam.	15	s Isidore.	4 20	7 33	4	7 27	11 17	15. Vézelay
DIM.	16	PENTECÔTE.	4 19	7 34	5	8 25	— —	16. Perreux
lundi	17	s Pascal.	4 18	7 35	6	9 31	0 5	17. Chailley, L'Isle, Seignelay, Sens, Villen,-la-Guy.
mard	18	s Vincent.	4 16	7 37	7	10 42	0 47	18. Egriselles le-B. St-Julien-
merc	19	s Pierre Cél.	4 15	7 38	8	11 56	1 23	
jeudi	20	s Bernardin.	4 14	7 39	9	1 13	1 54	20. Cerisiers, Malicorne
vend	21	s Constantin.	4 13	7 40	10	2 30	2 22	
sam.	22	s Ubade.	4 12	7 42	11	3 47	2 50	
DIM.	23	*Trinité.*	4 11	7 43	12	5 4	3 18	23. Arthonnay, Grandchamp
lundi	24	s Donatien.	4 10	7 44	13	6 20	3 48	24. Quarré
mard	25	s Gregoire VII.	4 9	7 45	14	7 34	4 21	25. Cainsecq, Sergines
merc	26	s Phil. de Neri.	4 8	7 46	15	8 43	4 59	26. St-Germain-des-Champs
jeudi	27	FETE-DIEU.	4 7	7 47	16	9 44	5 43	
vend	28	s Prix, m.	4 6	7 48	17	10 36	6 34	28. Joigny
sam.	29	s Maximin, év.	4 5	7 49	18	11 20	7 30	
DIM.	30	s Félix.	4 4	7 51	19	11 57	8 30	
lundi	31	ste Pétronille.	4 4	7 52	20	— —	9 31	

D. Q. le 3, à 1 h. 50 m. du soir. P. Q. le 18, à 9 h. 39 m. du soir.
N. L. le 11, à 4 h. 17 m. du soir. P. L. le 25, à 3 h. 32 m. du soir.

JUIN.

Les jours croissent de 2 minutes jusqu'au 21 et décroissent ensuite de 13 minutes jusqu'au 30.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Jr de la lune.	Lever de la lune.		Coucher de la lune.		FOIRES du Département.
			h	m	h	m		h	m	h	m	
mard	1	s Nicomède	4	3	7	53	21	0	28	10	33	1. Pontigny, St-Fargeau
merc	2	s Marcellin, m	4	2	7	54	22	0	54	11	35	2. Chastellux, Neuvy, Sainpuits
jeudi	3	ste Clotilde.	4	2	7	54	23	1	18	0	38	
vend	4	s François.	4	1	7	55	24	1	41	1	41	4. Cussy-les-Forges
sam.	5	s Boniface, év.	4	1	7	56	25	2	3	2	44	5. Toucy
Dim.	6	s Norbert, p.	4	0	7	57	26	2	26	3	48	6. Noyers. Treigny
lundi	7	s Robert.	4	0	7	58	27	2	50	4	54	7. Auxerre
mard	8	s Médard.	3	59	7	59	28	3	18	6	1	8. Bussy-en-Othe, Sougères;
merc	9	s Félicien, m.	3	59	7	59	29	3	52	7	8	9. Champignelles. Courgenay, St-Valérien
jeudi	10	ste Marguerite	3	59	8	0	1	4	32	8	13	
vend	11	s. Barnabé.	3	58	8	1	2	5	20	9	12	11. Coulange-la-Vineuse, Ligny Montréal, Prunoy
sam.	12	ste Olympe.	3	58	8	1	3	6	16	10	4	
Dim.	13	s Antoine de P	3	58	8	2	4	7	21	10	49	
lundi	14	s Basile-le-Gr.	3	58	8	2	5	8	32	11	27	
mard	15	s Modeste.	3	58	8	3	6	9	46	11	59	15 Sainpuits, Thury, Vézelay
merc	16	s Cyr.	3	58	8	3	7	11	2	—	—	16. Appoigny, Perreux
jeudi	17	s Alban.	3	58	8	4	8	0	18	0	28	17. Mailly-la-Ville
vend	18	s Marc, m.	3	58	8	4	9	1	34	0	55	
sam.	19	ss Gervais et Pr	3	58	8	4	10	2	49	1	22	19. Leugny
Dim.	20	s Barnabé.	3	58	8	5	11	4	4	1	50	20. Dixmont
lundi	21	s. Louis de G.	3	58	8	5	12	5	17	2	21	21. La Celle-St-Cyr, St-cyr-les-Colons
mard	22	s Paulin, p.	3	58	8	5	13	6	27	2	56	22. Cravant, Saint-Florentin, St-Sauveur
merc	23	ste Christine	3	59	8	5	14	7	31	3	37	23. Avallon
jeudi	24	Nativ. s J.-Bap	3	59	8	5	15	8	27	4	24	24. Brienon, Sens.
vend	25	s Guillaume	3	59	8	5	16	9	15	5	17	25. Fleury, Joux-la-Vil., St-Martin-d'O. Tonnerre, Villeneuve-l'Arch.
sam.	26	ss Jean et Paul	3	59	8	5	17	9	55	6	15	
Dim.	27	s Ladislas.	4	0	8	5	18	10	28	7	16	26. Charny, Cussy-les-Forges
lundi	28	s Irénée.	4	1	8	5	19	10	56	8	19	27. L'Isle
mard	29	s Pierre et s P.	4	1	8	5	20	11	21	9	22	28 Chéroy, Courson
merc	30	Comm. s Paul	4	2	8	5	21	11	45	10	24	29. Chevannes, Etais
												30. Ancy le-Franc, Guillon, St-Bris, Toucy

D. Q. le 2, à 7 h. 31 m. du mat. P. Q. le 17, à 2 h. 25 m. du mat.
N. L. le 10, à 4 h. 1 m. du mat. P. L. le 24, à 1 h. 48 m. du mat.

JUILLET.

Les jours décroissent pendant ce mois de 57 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Moré.	4 2	8 5	22	— —	11 26	
vend	2	Visitation ste v.	4 3	8 4	23	0 7	0 29	2. Seignelay
sam.	3	s Anatole.	4 4	8 4	24	0 29	1 33	3. Quarré-les-Tombes. Toucy
Dim.	4	s Martial, p.	4 4	8 4	25	0 52	2 38	4. Aillant, Chablis, Mailly-Ch
lundi	5	s Zoé.	4 5	8 3	26	1 18	3 44	5. Auerrre, Lainsecq, Sépaux
mard	6	Précieux sang	4 6	8 3	27	1 48	4 50	6. Ravières, Vermenton
merc	7	s Clet et Marc.	4 7	8 2	28	2 25	5 56	
jeudi	8	ste Elisabeth	4 7	8 2	29	3 9	6 59	8. Noyers
vend	9	s Héracle, év.	4 8	8 1	30	4 2	7 56	
sam.	10	ste Félicité.	4 9	8 0	1	5 5	8 45	10. Bléneau, Chablis, Chevillon Fgriselles-le Bocage
Dim.	11	s Aldvic.	4 10	8 0	2	6 16	9 26	11. Collan.
lundi	12	s Gualbert, ab	4 11	7 59	3	7 32	10 1	12. Montréal, Villen.-l.-Genêts. Villiers-St-Benoit
mard	13	s Anaclet, p.	4 12	7 58	4	8 49	10 32	
merc	14	s Bonaventure	4 13	7 58	5	10 6	11 0	14. Ligny
jeudi	15	s Henri, emp.	4 14	7 57	6	11 23	11 27	
vend	16	N. D. du M.-C	4 15	7 56	7	0 39	11 55	
sam.	17	s Alexis.	4 16	7 55	8	1 54	— —	17. Chastellux
Dim	18	s Camille de L.	4 17	7 54	9	3 7	0 25	18. Treigny
lundi	19	s Vincent de P.	4 18	7 53	10	4 16	0 57	
mard	20	s Jérôme Em.	4 19	7 52	11	5 21	1 34	
merc	21	s Censure, év.	4 21	7 51	12	6 19	2 18	
jeudi	22	ste Marie-Mad	4 22	7 50	13	7 10	3 8	22. Auxerre
vend	23	s Apollinaire	4 23	7 49	14	7 53	4 4	23. Vézelay
sam.	24	s Urcisin, de S.	4 24	7 47	15	8 29	5 4	
Dim.	25	s Jacques, ap.	4 26	7 46	16	8 59	6 6	25. Saint-Fargeau
lundi	26	ste Anne.	4 27	7 45	17	9 25	7 9	26. Châtel-Censoir,
mard	27	s Agrice	4 28	7 44	18	9 49	8 12	
merc	28	ste Colombe, v.	4 29	7 42	19	10 12	9 14	
jeudi	29	ste Marthe, v.	4 31	7 41	20	10 34	10 16	29. Champignelles
vend	30	s Ignace, conf.	4 32	7 40	21	10 56	11 19	
sam.	31	s Germain, év.	4 33	7 38	22	11 20	0 22	31. Migé.

D. Q. le 2, à 0 h. 55 m. du mat.
N L. le 9, à 1 h. 47 m. du soir.
P. Q. le 16, à 6 h. 57 m. du mat.
P. L. le 23, à 2 h. 4 m. du soir.
D. Q. le 31, à 5 h. 16 m. du soir.

AOUT.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 35 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
DIM.	1	s Pierre-ès-L.	4 35	7 37	23	11 soir 48	1 soir 26	1. Noyers
lundi	2	s Alphonse L.	4 36	7 35	24	— —	2 32	2. Auxerre
mard	3	*Inv. St-Etienne*	4 37	7 34	25	0 matin 20	3 38	
merc	4	s Dominique.	4 39	7 32	26	0 matin 59	4 42	
jeudi	5	Déd. ste Marie	4 40	7 31	27	1 47	5 41	
vend	6	Trans. de N. S.	4 41	7 29	28	2 45	6 34	
sam.	7	s Gaëtan.	4 43	7 27	29	3 53	7 19	7. Toucy.
DIM.	8	s Cyriaque, m.	4 44	7 26	1	5 8	7 58	
lundi	9	s Nazaire.	4 45	7 24	2	6 27	8 32	
mard	10	s Laurent, m.	4 47	7 22	3	7 47	9 2	10. Cheny, Coul.-s-Yonne, Joigny, Vermenton
merc	11	Tr. ste cour.	4 48	7 21	4	9 7	9 30	
jeudi	12	ste Claire, v.	4 50	7 19	5	10 26	9 58	12. Prunoy, St Martin-des-Ch.
vend	13	s Hippolyte, m.	4 51	7 17	6	11 43	10 27	13. Quarré, Saint-Florentin
sam.	14	s Eusèbe p. V. J.	4 52	7 16	7	0 soir 57	10 59	
DIM.	15	ASSOMPTION	4 54	7 14	8	2 soir 7	11 35	16. Courson, Neuilly, Perreux Pont, Ravière, Seignelay, Vil-s.-Y.
lundi	16	s Roch.	4 55	7 12	9	3 13	— —	
mard	17	s Maxime, m.	4 57	7 10	10	4 13	0 matin 16	17 Arcy sur Cure
merc	18	s Hyacinthe.	4 58	7 8	11	5 7	1 matin 3	18. Vézelay
jeudi	19	s Louis, év.	4 59	7 7	12	5 52	1 57	
vend	20	s Bernard, d.	5 1	7 5	13	6 29	2 56	20. Ligny
sam.	21	ste Jeanne-Fr.	5 2	7 3	14	7 1	3 57	22. Rogny
DIM.	22	s Symphorien	5 4	7 1	15	7 29	5 0	23 La Celle-Saint Cyr, Vincelles
lundi	23	Cœur ste V.	5 5	6 59	17	7 53	6 3	24. L'Isle, Neuvy, Perreuse
mard	24	s Barthélemi	5 6	6 57	18	8 15	7 5	25. Châtel-C., Leugny, Maligny. St-Julien-du-S., Villen-la-G.
merc	25	s Louis, roi	5 8	6 55	16	8 37	8 6	26. Montréal, St-Germain-des-Champs
jeudi	26	s Eleuthère, év	5 9	6 53	19	8 59	9 8	27. Tonnerre
vend	27	s Joseph C.	5 11	6 51	20	9 22	10 11	28. Chablis, Tanlay, Vinneuf
sam.	28	s Augustin, év.	5 12	6 49	21	9 47	11 15	29. Chévroy
DIM.	29	Déc. de s J.-B	5 14	6 47	22	10 17	0 soir 19	30. Appoigny, Champlost, Laferté-s-Coup. Mailly-Ch, Venizy
lundi	30	s Fiacre.	5 15	6 45	23	10 53	1 23	
mar.	31	s Raymond N	5 16	6 43	24	11 36	2 26	31. Chablis. Cussy-les-Forges

N. L. le 7, à 10 h. 17 m. du soir. P. L. le 22, à 4 h. 33 m. du mat.
P. Q. le 14, à 0 h. 50 m. du soir. D. Q. le 30, à 8 h. 7 m. du mat.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 43 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Loup, év.	5 18	6 41	25	— —	3 26 soir	1. Cravant, St-Sauveur, Sens
jeudi	2	s Etienne, roi	5 19	6 39	26	0 28 matin	4 21	2. Brienon
vend	3	s Grégoire, p.	5 21	6 37	27	1 30	5 10	3. Vermenton
sam.	4	s Honulphe.	5 22	6 35	28	2 41	5 52	4. Toucy
DIM.	5	s Laurent-Just	5 23	6 33	29	3 58	6 28	
lundi	6	s Eugène, m.	5 25	6 31	1	5 19	7 0	6. Auxerre, Avallon, Lainsecq, Montréal
mard	7	ste Béate, v. m.	5 26	6 29	2	6 41	7 29	7. Cruzy, Piffonds
merc	8	Nativité de la V.	5 28	6 26	3	8 3	7 58	8. Bussy-en-Othe
jeudi	9	s Gorgon, m.	5 29	6 24	4	9 23	8 28	9. Ancy-le-Franc, Les Ormes
vend	10	s Nicolas de T.	5 31	6 22	5	10 41	8 59	10. Mailly-la-Ville, St-Cyr-les-C.
sam.	11	s Hyacinthe.	5 32	6 20	6	11 55	9 34	11. Chailley
DIM.	12	s Raphael.	5 33	6 18	7	1 5 soir	10 14	12. Coulanges-la-Vin. Ravières, Thorigny
lundi	13	s Amat.	5 35	6 16	8	2 8	11 0	13. Joux-la-Ville
mard	14	Ex. d. l. ste C.	5 36	6 14	9	3 4	11 52	14. Joigny, Vézelay
merc	15	s Nicomède, m.	5 38	6 12	10	3 52	— —	
jeudi	16	s Cyprien, év.	5 39	6 9	11	4 32	0 49 soir	16. Perreux, St-Valérien
vend	17	s Lambert.	5 41	6 7	12	5 5	1 49 soir	17. Sennevoy-le-Bas
sam.	18	s Joseph de C.	5 42	6 5	13	5 33	2 51	18. Dannemoine
DIM.	19	s Janvier.	5 43	6 3	14	5 57	3 54	19. Arthonnay
lundi	20	s Eustache.	5 45	6 1	15	6 20	4 56	
mard	21	s Mathieu.	5 46	5 59	16	6 42	5 58	21. Noyers, Saint-Fargeau, St Martin-d'Ordon, Sens
merc	22	s Thomas de V.	5 48	5 57	17	7 4	7 1	
jeudi	23	s Lin, pape.	5 49	5 55	18	7 27	8 4	
vend	24	N. D. de la M.	5 51	5 52	19	7 51	9 7	
sam.	25	La s. Rédempt.	5 52	5 50	20	8 18	10 10	
DIM.	26	s Aunaire, év.	5 53	5 48	21	8 50	11 13	26. Thury, Villefranche
lundi	27	ss Côme et D.	5 55	5 46	22	9 29	0 15 soir	27. Chastellux
mard	28	s Wenceslas, m.	5 56	5 44	23	10 17	1 15	29. Champignelles, Guillon, Le Dendand (Saints), Neuvy-S., Villeneuve-l'Archevêque
merc	29	Dédicace s Mic.	5 58	5 42	24	11 13	2 11	
jeudi	30	s Jérôme, pr.	5 59	5 40	25	— —	3 0	30. Tonnerre

N. L. le 6, à 6 h. 16 m. du matin. P. L. le 20, à 8 h. 50 m. du soir.
P. Q. le 12, à 9 h. 33 m. du soir. D. Q. le 28, à 9 h. 19 m. du soir.

OCTOBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 44 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	s Rémi, p.	6 1	5 38	26	0 17	3 43	1. Joigny, La Celle-St-Cyr
sam.	2	ss Anges gard.	6 2	5 36	27	1 30	4 21	2. Toucy, Egriselles-le-B.
Dim.	3	s Eustache.	6 4	5 33	28	2 49	4 55	3. Montréal. Prunoy
lundi	4	s Franç. d'Ass.	6 5	5 31	29	4 10	5 25	4. Aux rre. Flogny
mard	5	s Firmat, d.	6 7	5 29	30	5 32	5 54	5. Quarré
merc	6	s Bruno.	6 8	5 27	1	6 54	6 23	6 Avallon.
jeudi	7	s Marc, pape.	6 10	5 25	2	8 15	6 54	
vend	8	ste Brigitte.	6 11	5 23	3	9 35	7 28	8. Ste-Pallaye
sam.	9	sDenis, év.	6 13	5 21	4	10 51	8 8	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
Dim.	10	s François B.	6 14	5 19	5	0 0	8 54	10. Onaine
lundi	11	Maternité S. V.	6 16	5 17	6	0 59	9 45	11. Lavau
mard	12	s Nazaire.	6 17	5 15	7	1 50	10 41	
merc	13	s Edouard,con.	6 19	5 13	8	2 33	11 41	
jeudi	14	s Calixte, p.	6 20	5 11	9	3 8	— —	
vend	15	ste Thérèse, v.	6 22	5 9	10	3 37	0 43	15. Appoigny, Cerisiers, Test-Milon (Sementron)
sam.	16	s Amé, év.	6 23	5 7	11	4 3	1 46	16. Saint-Bris
Dim.	17	ste Hedwige	6 25	5 5	12	4 26	2 48	17. Etais
lundi	18	s Luc, évang.	6 26	5 3	13	4 48	3 50	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
mard	19	s Savinien.	6 28	5 1	14	5 9	4 52	19. Chéroy, St-Julien, Seignelay
merc	20	s Jean de Kanty	6 30	4 59	15	5 31	5 55	20. Châtel-Censoir, Méxilles
jeudi	21	s Pierre d'Alc.	6 31	4 58	16	5 54	6 59	21. Leugny
vend	22	s Mellon, év.	6 33	4 56	17	6 20	8 3	
sam.	23	s Hilarion.	6 34	4 54	18	6 50	9 7	
Dim.	24	s Raphaël. arc.	6 36	4 52	19	7 27	10 10	24 Diges
lundi	25	Patronage s. V.	6 37	4 50	20	8 12	11 10	25. Bazarnes, Lainsecq, Ligny, Pont-sur-Y. Quarré
mard	26	s Evariste, p.	6 39	4 48	21	9 4	0 7	26. Cravant
merc	27	s Cosme et D.	6 41	4 47	22	10 4	0 58	27. Tcrigny
jeudi	28	ss Simon et Judes	6 42	4 45	23	11 11	1 43	28. Bussy-en-Othe, Charny 2 j. Ravières, St-Cyr-les-Colons
vend	29	s Romain, év.	6 44	4 43	24	— —	2 21	29. Avallon, Saint-Florentin
sam.	30	Saintesreliques	6 45	4 41	25	0 24	2 54	30. Ancy-le-Franc
Dim.	31	s Quentin, V. J.	6 47	4 40	26	1 41	3 24	31. Chablis, Saint-Sauveur, Vermenton

N. L. le 5, à 2 h. 29 m. du soir. P. L. le 20, à 2 h. 7 m. du soir.
P. Q. le 12, à 10 h. 12 m. du mat. D. Q. le 28, à 8 h. 44 m. du mat.

NOVEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 18 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	TOUSSAINT.	6 49	4 38	27	3 1 matin	3 52 soir	1. Auxerre, Pontigny
mard	2	*Les Morts.*	6 50	4 37	28	4 22	4 20	2. Neuilly. Neuvy, Villen.-s-Y.
merc	3	s Hubert, év.	6 52	4 35	29	5 44	4 49	3. Sergines
jeudi	4	s Charles Bor.	6 53	4 33	1	7 6	5 21	4. Courson, L'Isle, St-Fargeau
vend	5	ste Berthilde	6 55	4 32	2	8 25	5 58	
sam.	6	s Léonard, er.	6 57	4 30	3	9 39	6 42	6. Toucy.
DIM.	7	s Willebrod.	6 58	4 29	4	10 46	7 32	
lundi	8	s Godefroi.	7 0	4 27	5	11 44	8 28	8. Noyers
mard	9	Déd. Basilique	7 1	4 26	6	0 soir 31	9 28	9. Coulanges-sur-Y.
merc	10	s André Avellin	7 3	4 25	7	1 9	10 31	10. Aillant. Cussy-les-Forges
jeudi	11	s Martin, év.	7 5	4 23	8	1 41	11 35	11. Auxerre (2 jours)
vend	12	s Martin, pape.	7 6	4 22	9	2 8	— —	12. St-Martin-des-Ch., Sépaux. Tonnerre
sam.	13	s Didace.	7 8	4 21	10	2 31	0 matin 38	13. Lainsecq
DIM.	14	ste Marie B.	7 9	4 19	11	2 53	1 40	14. Arcy-sur-Cure
lundi	15	ste Gertrude.	7 11	4 18	12	3 15	2 43	15. Vézelay
mard	16	s Edme, p.	7 13	4 17	13	3 36	3 46	16. Perreux
merc	17	s Grégoire Th.	7 14	4 16	14	3 58	4 50	
jeudi	18	Déd. Basil. S.P	7 16	4 15	15	4 23	5 54	18. Avallon, Sougères
vend	19	ste Elisabeth de H.	7 17	4 14	16	4 52	6 59	
sam.	20	s Félix de Valois	7 19	4 13	17	5 27	8 3	
DIM.	21	Présentation V	7 20	4 12	18	6 9	9 6	
lundi	22	ste Cécile, v.	7 22	4 11	19	6 58	10 5	
mard	23	s Clément, p.	7 23	4 10	20	7 56	10 58	23. Champlost, Vermenton
merc	24	s Jean de la C.	7 25	4 9	21	9 1	11 44	
jeudi	25	ste Catherine	7 26	4 8	22	10 12	0 soir 22	25. Brienon, Coulanges-la-Vin. La Ferté-Loupière, Perreuse.
vend	26	ste Cécile.	7 28	4 7	23	11 27	0 55	26. Quarré-les-Tombes.
sam.	27	s Siméon.	7 29	4 6	24	— —	1 25	27. St-Florentin
DIM.	28	*Avent.*	7 30	4 6	25	0 matin 43	1 53	
lundi	29	s Saturnin.	7 32	4 5	26	2 0	2 21	29. Chastellux, Vill.-la-Guyard
mard	30	s André, ap.	7 33	4 5	27	3 18	2 48	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

N. L. le 3, à 11 h. 45 m. du soir. P. L. le 19, à 7 h. 27 m. du mat.
P. Q. le 11, à 3 h. 5 m. du mat. D. Q. le 26, à 6 h. 24 m. du soir.

DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 15 et croissent ensuite de 6 minutes jusqu'au 31.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Éloi.	7 34	4 4	28	4 37	3 17	1. Cruzy, Fleury, Montréal, St-Bris, Villeneuve-l'rchevêque
jeudi	2	ste Bibiane.	7 36	4 4	29	5 57	3 51	
vend	3	s Fr. Xavier.	7 37	4 3	1	7 14	4 30	3. Joux-la-Ville.
sam.	4	ste Barbe.	7 38	4 3	2	8 26	5 16	4. Cheny. Mailly-Ch. Toucy
Dim.	5	s Sabbas, abbé	7 39	4 2	3	9 30	6 10	
lundi	6	s Nicolas, év.	7 40	4 2	4	10 23	7 10	6. Auxerre, Châtel-Cens., Guillon, Migé, Noyers, St-Sauveur
mard	7	s Ambroise, év.	7 42	4 2	5	11 7	8 14	
merc	8	*Imm. Concept.*	7 43	4 2	6	11 42	9 19	8. Dixmont
jeudi	9	ste Léocadie.	7 44	4 1	7	0 11	10 23	9. L'Isle
vend	10	s Melchiade, év	7 45	4 1	8	0 36	11 26	
sam.	11	s Damase, p.	7 46	4 1	9	0 59	— —	
Dim.	12	s Valeri, ab.	7 47	4 1	10	1 20	0 29	
lundi	13	ste Lucie, v.	7 48	4 1	11	1 41	1 32	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp, Vézelay.
mard	14	s Nicaise, év.	7 48	4 1	12	2 3	2 35	14. Ravières
merc	15	s Maximin, év.	7 49	4 2	13	2 26	3 39	
jeudi	16	s Eusèbe.	7 50	4 2	14	2 53	4 44	16. Cravant
vend	17	s Lazare.	7 51	4 2	15	3 26	5 49	17. Avallon
sam.	18	s Gratien.	7 51	4 2	16	4 5	6 54	
Dim.	19	s Grégoire, év.	7 52	4 3	17	4 52	7 56	
lundi	20	s Philogone.	7 53	4 3	18	5 48	8 53	20. St-Cyr-les-Colons
mard	21	s Thomas, ap.	7 53	4 4	19	6 52	9 43	21. Ligny, S-Fargeau, St-Martin d'Ordon.
merc	22	s Ischirion.	7 54	4 4	20	8 1	10 25	
jeudi	23	ste Victoire, v	7 54	4 5	21	9 15	11 1	23. Seignelay
vend	24	s Delphin, *V. J.*	7 55	4 5	22	10 31	11 32	24. Vermenton
sam.	25	Noel.	7 55	4 6	23	11 47	11 59	
Dim.	26	s Etienne, 1er m	7 55	4 7	24	— —	0 24	26. Chailley
lundi	27	s Jean, ap. év.	7 55	4 7	25	1 3	0 50	
mard	28	ss Innocents	7 56	4 8	26	2 20	1 18	28. Leugny, Prunoy
merc	29	s Thomas de C.	7 56	4 9	27	3 37	1 49	29. Arthonnay, Chastellux, Tanlay
jeudi	30	s Potentien.	7 56	4 10	28	4 53	2 24	30. Courson
vend	31	s Sylvestre, p.	7 56	4 11	29	6 6	3 5	31. Chablis

N. L. le 3, à 10 h. 51 m. du mat. P. L. le 18, à 11 h. 59 m. du soir.
P. Q. le 10, à 11 h. 21 m. du soir. D. Q. le 26, à 2 h. 43 m. du mat.

AGENDA MUNICIPAL.

JANVIER.

Dans les premiers jours, publication des rôles des contributions directes.

Le 1er Dimanche, séance des conseils de fabriques. (Décret du 30 déc. 1809).

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi du 21 mai 1836).

Première dixaine.

Le maire reçoit du receveur municipal et vise le bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent.

Délivrance du mandat de traitement de l'instituteur, de l'institutrice et des autres employés communaux.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi du 22 frimaire an VII, et 15 mai 1818).

Envoi par le Maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi du 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire et les pensionnaires de l'État.

Envoi, au préfet et aux sous-préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des listes électorales.

Le maire envoie à la sous-préfecture le certificat d'exercice de l'instituteur pour le semestre écoulé.

Envoi par le percepteur à la sous-préfecture de la liste en double des prestataires qui ont opté pour le travail en nature. Envoi du relevé sommaire de l'emploi des prestations soit en argent, soit en nature, définitif pour l'année précépente et provisoire pour l'année courante.

Première quinzaine.

Dépôt à la mairie des listes électorales révisées ; publication par voie d'affiches de ce dépôt.

Envoi au sous-préfet des listes et des certificats constatant le dépôt et la publication.

Expiration du délai fixé pour la déclaration à faire par les possesseurs de chiens.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes, en triple expédition, des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus. (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Envoi au Sous-Préfet de l'un des doubles du tableau de recensement dressé par le maire. Publication et affiches dans la commune du tableau de recensement.

Dans le mois.

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes, rédigent un état-matrice des personnes imposables pour les chiens.

Le 20 janvier, publication de la loi prescrivant l'échenillage:

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. N. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.

Les maires des chefs-lieux de canton déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée ; l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832). Ils envoient à l'intendant militaire un état nominatif des engagements volontaires qu'ils ont reçus pendant l'année précédente.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au préfet. — MM. les Maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocation individuelle pour la session de février ; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Sous-Préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Remise aux instituteurs communaux des imprimés sur lesquels doivent être dressés les rôles de la rétribution scolaire. Pareille remise est faite aux institutrices et aux directrices des salles d'asile pour les rétributions qui leur sont propres.

Envoi au sous-préfet de la liste des répartiteurs.

Le maire annote sur le tableau de recensement les décisions du conseil de révision insérées dans la liste d'émargement, concernant les jeunes gens de la classe de 1867, puis il affiche cette même liste.

Arrêté prescrivant l'élagage et le récepage des arbres et des haies.

Envoi de l'état certifié de vaccine pour l'année écoulée.

Publication d'un avis faisant connaître le jour fixé par le Préfet pour la vérification des poids et mesures.

Le maire visite les prisons qui existent dans sa commune. Cette visite se renouvelle tous les mois au moins une fois.

Le facteur rural est tenu de prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune.

FÉVRIER.

Première quinzaine.

Première session ordinaire des conseils municipaux. (Loi du 15 mai 1855).

Les conseils municipaux doivent délibérer pendant cette session sur le taux de la rétribution à percevoir pendant l'année suivante, dans les écoles publiques et les salles d'asile, et sur chacune des opérations financières relatives à l'instruction primaire.

Dans les huit premiers jours, rapport du maire au sous-préfet sur le service administratif et la surveillance des prisons, s'il en existe dans la ville.

Le maire doit recevoir du receveur municipal, le bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses effectuées pendant le mois expiré. Cet envoi se renouvelle dans les dix premiers jours de chaque mois pour celui qui vient de finir.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions, les états-matrices, pour servir de base à la confection des rôles.

Dans le mois.

Les maires publient l'arrêté de clôture de la chasse, dès qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler ;

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux. Il est utile que cet arrêté ne soit pas pris à une date postérieure.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet, des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.

Dernier délai pour le paiement de la taxe d'affouage de l'année précédente, préalablement à la remise, par le receveur municipal, de la liste des habitants en retard de se libérer.

MARS.

Envoi par le receveur municipal au maire du bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses pour le mois précédent.

Le 15, clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1868, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1868, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le percepteur dresse immédiatement, de concert avec le maire, l'état de situation devant servir de compte administratif de l'exercice clos. Dans les communes importantes, le compte administratif du maire est présenté séparément (*id.*). Ils établissent en même temps l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, qui doivent figurer à la première section des recettes et des dépenses du budget supplémentaire de l'exercice courant.

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles, les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VII), et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1867.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière est envoyé à la préfecture.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet des mercuriales relatives aux fourrages, de la liste des contribuables les plus imposés et des propositions pour le choix des commissaires-répartiteurs.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mars qu'expire le délai d'ordonnancemnt des dépenses de l'exercice 1868, et que celui des paiements expire au 30 avril.

AVRIL.

Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renuvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem*, IX). Règlement des comptes de gestion de 1868; budget de 1870. Envoi de ces documents à la mairie et à l'archevêché.

Terme de toute demande en décharges, réductions, remises et modérations sur les contributions directes.

Envoi au maire, par le receveur municipal, du bordereau trimestriel de la situation de la caisse.

Première dixaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la préfecture et dans les mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice clos. Ce dernier document est dressé de concert entre le receveur et le maire.

Envoi, sur papier libre, par le maire au préfet et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux sous-préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et bureaux de bienfaisance:

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent. clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième dixaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1868.

Avant le 15, appréciation par le maire ou par l'agent-voyer des dépenses à faire sur les chemins vicinaux de la commune. L'agent-voyer remet le tarif de conversion des prestations en tâches au maire, qui doit le communiquer au conseil municipal.

Troisième dixaine.

Préparation du budget de 1869 et des chapitres additionnels au budget de 1868.

Convocation (lorsqu'il y a lieu) des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1824).

État trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Envoi à la mairie du travail des commissions hospitalières et de bienfaisance pendant la session de ce mois.

Les bacs et bateaux de passage existant dans la commune sont visités par le maire, de concert avec l'ingénieur des ponts-et-chaussées.

Nomination des cinq commissaires-répartiteurs dans chaque commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

MAI.

Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le préfet. La session dure 10 jours.

Le premier jour, réglement du compte de gestion du percepteur pour 1868. Audition du compte administratif de l'exercice 1868. Réglement des chapitres additionnels au budget de 1867. Exposé du budget de 1869. Examens par les conseils municipaux, s'il y a lieu, des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance,

Le deuxième jour, continuation de la session. Formation du budget de 1868. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le troisième jour, vote d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1870, etc. Clôture de la session, s'il y a lieu.

Le maire renvoie au conseil de fabrique un double des budgets de l'établissement religieux pour 1870 et des comptes de 1868, ainsi que les pièces à l'appui de ces comptes. Le conseil de fabrique les adresse à l'archevêque.

Envoi au préfet et aux sous préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci. Cet envoi doit être fait avant le 20.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Le receveur municipal adresse au maire l'état récapitulatif sommaire de ses opérations pendant le mois écoulé.

Pendant le mois.

Tournées des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis, sitôt qu'il leur est parvenu.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

JUIN.

Première quinzaine.

La récapitulation sommaire des opérations financières du mois écoulé est remise au maire par le receveur municipal.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements propriétaires de bois, doivent envoyer aux préfets les propositions de coupes extraordinaires. Si cet envoi n'est pas fait avant le 15 juin, la proposition et le décret qui peut en être la suite, sont reculés d'une année.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accidents aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la préfecture leur compte de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les maires font connaître au préfet le nombre des feuilles de papier présumée nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus

en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de sûreté, quand elles sont jugées nécessaires.

Remises des mandats de traitement à tous les agents salariés de la commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder dans ce mois et dans les mois suivants à l'arrosement des rues et des places publiques.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

JUILLET.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809).

Ordonnancement des traitements des employés communaux pour le trimestre écoulé.

Première dixaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état trimestriel de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrment de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, aux préfets et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Le maire envoie à la sous-préfecture le certificat d'exercice de l'instituteur pour le trimestre écoulé.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux sous-préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur communes, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire, doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection, aux époques déterminées par l'arrêté du Préfet.

Envoi au préfet et aux sous-préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi du rapport sur l'état des récoltes.

Convocation, par lettres individuelles, des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Prise, par les facteurs ruraux, de l'empreinte du timbre qui est fixée à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune. Le maire doit être présent à cette opération.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.

AOUT.

Première quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.
Les crédits restant à voter pour 1869 doivent l'être dans cette session.
Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.
Remise au maire, par le receveur municipal, de la récapitulatien mensuelle.

Pendant le mois.

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables, habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.
Publication de l'arrêté du préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre de leur côté, et faire exécuter sur leur territoire respectif, toutes mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.
Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Envoi à la sous-préfecture de la liste des affouagistes.

SEPTEMBRE.

Première quinzaine.

Le bordereau mensuel de la situation de la caisse est remis au maire par le percepteur.
Avant le 10, le maire reçoit de la préfecture les procès-verbaux d'estimation des coupes affouagères de l'exercice.

Pendant le mois.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'ouverture soit facultative, soit obligatoire des vendanges.
Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.
Soumettre à l'approbation du sous-préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.
Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.
Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école impériale d'agriculture ouvre le 1er octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.
Avant le 30, les observations des conseils municipaux et des commissions administratives sur l'estimation de la coupe affouagère doivent parvenir à la préfecture

---

OCTOBRE.

L'état trimestriel des recouvrements du percepteur est visé et l'encaisse constaté par le maire du chef-lieu de perception.
Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Le bordereau trimestriel de la situation de la caisse est remis par le receveur municipal au maire. Ordonnnancement des traitements des employés communaux.

Le répertoire des actes soumis à l'enregistrement est présenté au visa du receveur.

Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants assistés.

Pendant le mois.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article premier du décret.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du procès-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au préfet le compte des impressions fournies aux communes et au receveur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Envoi au préfet et aux sous-préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le maire se prépare pour prendre part aux travaux de la commission, qui, sur la convocation du juge de paix, doit se réunir au chef-lieu de canton, dans la première huitaine du mois de novembre.

NOVEMBRE.

Pendant le mois.

Le maire reçoit du percepteur la récapitulation sommaire des opérations financières effectuées pendant le mois d'octobre.

Le 1er, terme de rigueur pour l'envoi au sous-préfet ou au préfet des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occassion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au trésor sur le produit des coupes de bois délivrées en affouages.

Réunion d'automne des comités de vaccine.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune. La même opération doit avoir lieu pour les salles d'asile publiques, dans les communes où existent ces établissements.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer. Ils doivent faire viser les actes de vente ou de location par le receveur de l'enregistrement, dans les vingt jours de l'approbation préfectorale.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés, Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Publication des rôles de prestation en nature pour les chemins vicinaux. Le maire certifie cette publication sur le rôle même.

Adjudication de l'entreprise de la coupe affouagère, dernier délai.

Avant le 30, envoi à la sous-préfecture des demandes de secours sur les fonds de l'État, formées en faveur des établissements de bienfaisance.

DÉCEMBRE.

Dans la première dizaine la situation mensuelle de la caisse municipale est remise au maire.

Le 31, clôture des registres de l'état civil (Code Napoléon, 43), et des engagements volontaires reçus par les maires des chef-lieux de canton.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Procès-verbal en triple de cette opération. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des commissaires répartiteurs.

Les maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables qu'ils ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations. Enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et neiges.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES.

§ Ier. — MONARCHIES.

FRANCE.

FAMILLE IMPÉRIALE.

NAPOLÉON III, Charles-Louis, empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE Marie de Guzman, comtesse de Téba, impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage:

Napoléon-Eugene-Louis-Jean-Joseph, prince impérial, né le 16 mars 1856.

Mathilde-Lætitia Wilhelmine, fille de Jérôme Napoléon, ancien roi de Westphalie, oncle de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San-Donato.

Napoléon-Joseph-Charles-Paul, fils de Jérôme Napoléon, né le 9 septembre 1822, marié le 30 janvier 1859 à

Louise-Thérèse-Marie-Clotilde, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843. De ce mariage:

Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric, né le 18 juillet 1862;

Napoléon-Louis-Joseph-Jérôme, né le 17 juillet 1864;

Marie-Létizia-Eugénie-Catherine-Adélaïde, née le 20 décembre 1866.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier, Charles, né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848, etc., marié le 24 avril 1854 à Elisabeth-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, duc de Bavière.

BAVIÈRE.

LOUIS II, Othon-Frédéric-Guillaume, né le 25 août 1845, roi de Bavière le 10 mars 1864.

BELGIQUE.

LÉOPOLD II, Louis-Philippe-Marie-Victor, né le 9 avril 1835, roi le 10 décembre 1865, marié le 10 août 1853 à Marie-Henriette-Anne, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Leopold-Salvador-Bibiano-Xavier-da-Paula Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né le 2 décembre 1825, empereur du

Brésil (sous tutelle) 7 avril 1831, prend lui-même les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840, marié le 4 sept. 1843 à Thérèse-Christine-Marie, née 14 mars 1822, fille de feu François Ier, roi des deux-Siciles.

DANEMARCK.

Christian IX, né le 8 avril 1818, roi le 15 novembre 1863, marié le 26 mai 1842, à Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817, fille de Guillaume, Landgrave de Hesse-Electorale.

ESPAGNE.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Maréchal Serrano, président du Conseil.

ÉTATS-ROMAINS.

Pie IX, Mastai-Ferretti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, évêque d'Imola le 17 décembre 1832, cardinal le 23 décembre 1839, élu pape à Rome le 16 juin 1846.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Victoria Ire, Alexandrine, née le 24 mai 1819, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande le 20 juin 1837, veuve de François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE.

Georges Ier, Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe, né le 24 décembre 1845, roi le 30 mars 1863, marié le 22 octobre 1867 à Olga-Constantinowna, née le 3 septembre 1851, fille du grand duc Constantin de Russie.

ITALIE.

Victor-Emmanuel II, Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né le 14 mars 1820, roi de Sardaigne le 23 mars 1849, roi d'Italie le 25 février 1861; veuf le 20 janvier 1855 de Marie-Adélaïde-Françoise-Reinière-Elisabeth-Clotilde, née le 3 juin 1822, archiduchesse d'Autriche.

PAYS-BAS.

Guillaume III, Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né le 19 février 1817, roi des Pays-Bas, le 12 mai 1849, marié le 18 juin 1839, à Sophie-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

PERSE.

Nasser-Ed-Din-Schah, né le 6 du mois de sefer 1247 de l'hégire (1829), monté sur le trône le 21 du mois de zil-ka'adé 1264 de l'hégire (1848).

PORTUGAL.

Dom Luiz Ier, Philippe-Maria-Fernando-Pedro-de-Alcantara-Antonio-Miguel-Raphaël-Gabriel-Gonzagua-Xavier-Francisco-de-Assises-Joao-Augusto-Julio-Volfando, né le 31 octobre 1838, roi de Portugal et des Algarves le 11 novembre 1861, marié le 27 novembre 1862, à Marie-Pie, née le 16 octobre 1847, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

PRUSSE.

Guillaume Ier, Frédéric-Louis, né le 22 mars 1797, roi de Prusse le 2 janvier 1861, marié le 11 juin 1829 à Marie-Louise-Auguste-Catherine de Saxe-Weimar, née le 30 septembre 1811, fille de feu Charles Frédéric, grand-duc de Saxe-Weimar.

RUSSIE.

Alexandre II Nicolaievitsch, né le 29 avril 1818, empereur de toutes les Russies, 2 mars 1865; marié le 28 avril 1841 à Marie-Alexandrowna Maximilienne-Wilhel-

Nota. — A la suite de la guerre de 1866 entre la Prusse et l'Autriche, terminée par le traité de Prague, le royaume de Hanovre, la Hesse, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort ont été incorporés au royaume de Prusse.

mine-Auguste-Sophie-Marie, née le 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand duc de Hesse.

SAXE (Royaume).

JEAN, Népomucène-Marie-Joseph, né le 12 décembre 1801, roi le 9 août 1854, marié le 21 novembre 1822, à Amélie-Auguste, née le 13 novembre 1801, fille du second mariage du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE.

CHARLES XV, Louis-Eugène, né le 3 mai 1826, roi de Suède et de Norwége le 8 juillet 1859, marié le 19 juin 1850 à Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise, née le 5 août 1828, fille de Guillaume Frédéric, oncle du roi des Pays-Bas.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 15 chabaan 1245 de l'Hégire (9 février 1830), empereur des Ottomans, le 17 zilhidjé 1277 (25 juin 1861).

WURTEMBERG.

CHARLES Ier, Frédéric-Alexandre, né le 6 mars 1823, roi le 25 juin 1864, marié le 13 juillet 1846 à Olga-Nicolaiewna, née le 30 août 1822, fille de feu Nicolas Ier, empereur de Russie.

ÉTATS D'ALLEMAGNE.

Les Etats secondaires de l'Allemagne, se composent de :
Le duché d'Anhalt ; le grand duché de Bade ; le duché de Brunswick ; la Hesse grand'ducale ; la principauté de Lichtenstein ; les principautés de Lippe ; le grand duché de Luxembourg et duché du Limbourg ; les grands duchés de Mecklembourg ; le grand duché d'Oldenbourg ; les principautés de Reuss ; les duchés de Saxe ; les principautés de Schwartzbourg ; la principauté de Waldeck et Pyrmont ; et le comté de Waldeck et Limpourg.

MONACO. (Principauté de)

CHARLES, Honoré-Grimaldi, né le 8 décembre 1818, prince de Monaco, le 20 juin 1856, veuf de Antoinette-Ghislaine, comtesse de Mérode.

HAWAI. (Royaume d')

Hamehameha V (Lot), né le 11 décembre 1830, roi le 30 novembre 1863.

---

§ II. — RÉPUBLIQUES ET CONFÉDÉRATIONS.

BOLIVIA. — S. Exc. Dom MELGAREJO, président constitutionnel.
CHILI. — J.-J. PEREZ, président.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — M. le général MITRE, président.
COSTA-RICA. — Don José-Maria CASTRO, président.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — le général N....., président.
ÉQUATEUR. — Xavier ESPINOSA, président.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Le général GRANT, président.
ETATS-UNIS DE COLOMBIE. — Le géneral Santos GUTIÉRREZ, président.
GUATÉMALA. — Le maréchal CERNA, président.
HAITI. — Le général BAEZ, président.
HONDURAS. — Le général J. M. MÉDINA, président.
LIBERIA. — M. Daniel WERNER, président.
MEXIQUE. — D. Benito JUAREZ, président.
NICARAGUA. — Don Fernando GUZMAN, président.
PARAGUAY. — S. Exc. Dom Francisco S. LOPEZ, président.
PÉROU. — Le général Pedro DIEZ CANSECO, vice-président.
SAINT-MARIN. — Palamede MALPELI et Giuseppe VAGNINII, capitaines-régents.

San-Salvador. — M. le docteur Duenas, président.
Suisse. — M. Dubs, président du Conseil fédéral.
Uruguay. — le général Battle, président.
Venezuela. — Le maréchal Falcon, président.

§ III. — VILLES LIBRES.

Brême (ville libre et anséatique). — M. Smidt, sénateur, chargé du département des affaires étrangères; M. Duckwitz et Mohr, bourguemestres-présidents.
Hambourg (ville libre et anséatique). — M. Sieveking, bourguemestre-président; Kirchenpauer, bourguemestre; Merck, chargé du département des affaires étrangères.
Lubeck (ville libre et anséatique). — M. Rœck, bourguemestre-président; M. Curtius, sénateur, chargé du département des affaires étrangères.

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS

RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — S. Exc. M. le duc de Grammont, ambassadeur à Vienne.
Bade. — M. le comte de Mosbourg, env. extr. et min. plén., à Carlsruhe.
Bavière. — M. le marquis de Cadore, min. plén., à Munich.
Belgique.—M. le vicomte de Laguéronnière, env. extr. et min. plén., à Bruxelles.
Brésil. — M. le comte de Gobineau, env. extr. et min. plén., à Rio-Janeiro.
Chine. — M. le comte de Lallemand, ministre plénipotentiaire, à Pékin.
Confédération de l'Allemagne du nord. — M. Benedetti, ambassadeur, à Berlin.
Confédération argentine. — M. Noël, min. plén., à Buénos Ayres.
Danemarck. — M. Dotézac, envoyé extr. et ministre plénip., à Copenhague.
Espagne. — M. le baron Mercier de Lostende, ambassadeur, à Madrid.
Etats-Romains. — le comte de Sartiges, amb., à Rome.
Etats-Unis (Amérique septentr.). — M. Berthemy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Washington.
Grande-Bretagne et Irlande. — M. le prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres.
Grèce. — M. le baron Baude, envoyé extr. et ministre plénip., à Athènes.
Hesse (Grand Duché). — M. le comte d'Astorg, min. plénipotentiaire, à Darmstadt.
Italie. — M. le baron de Malaret, envoyé extr. et min. plénip., à Florence.
Japon. — M. Outrey (Maxime), ministre plénipotentiaire, à Yeddo.
Maroc. — M. le baron Aymé d'Aquin, ministre plénipotentiaire, à Tanger.
Mecklembourg-Schwérin, Mecklembourg-Strélitz, Oldenbourg, Brunswick, villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck. — M. Cintrat (Ed.), envoyé ext. et ministre plénipotentiaire, à Hambourg.
Nouvelle-Grenade. — M. le vicomte Treilhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Bogota.
Pays-Bas. — M. Baudin, envoyé extraordinaire et ministre plén., à La Haye.
Perse. — M. de Bonnières de Wierre, ministre plénipotentiaire, à Téhéran.
Portugal. — M. le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire, à Lisbonne.
Prusse. — M. Benedetti, ambassadeur, à Berlin.
Russie. — M. le baron de Talleyrand-Périgord, ambassadeur, à St-Pétersbourg.
Saxe (Royale). — M. le baron Forth-Rouen, envoyé extr. et min, plén., à Dresde.
Saxe (Grand'-Ducale). — M. le comte de Rayneval, ministre plénip., à Weimar.
Suède et Norwège — M. Fournier, envoyé extraord. et min. plén., à Stockolm.
Suisse. — S. Exc. le marquis de Banneville, ambassadeur près la confédération hélvétique, à Berne.
Turquie. — S. Exc. M. Bourée, ambassadeur, à Constantinople.
Wurtemberg. — M. le marquis de Chateaurenard, env. extr. et min. plénip., à Stuttgard.

MAISON DE L'EMPEREUR.

MAISON CIVILE.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur.
M. Gautier, secrétaire général.

Grande Aumônerie.

Mgr. Georges Darboy, archevêque de Paris, grand-aumônier.
Mgr. Tirmarche, évêque d'Adras, aumônier.

Service du grand-maréchal du Palais.

S. E. M. le maréchal Vaillant, sénateur, membre du Conseil privé, grand-maréchal du palais.
MM. le général Malherbe, adjudant général du Palais.
le général de division Rolin, adjudant général honoraire.
le baron de Montbrun, baron de Varaigne du Bourg, de Valabrègue de Lawœstine, le baron Morio de l'Isle, préfets du palais.
le comte Lepic, premier maréchal-des-logis du palais, surint. des pal. imp.
le baron Emile Tascher de la Pagerie, Oppermann, Rolin, maréch.-des-log. du palais.
le général de brigade Lechesne, gouv. des palais des Tuileries et du Louvre.
le colonel Thiérion, gouverneur du palais de Saint-Cloud.

Service du grand-chambellan.

S. E. M. le duc de Bassano, sénateur, grand-chambellan.
MM. le vicomte de Laferrière, surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la chapelle et de la chambre, premier chambellan.
le duc de Tarente, le vicomte d'Arjuzon, le comte Olivier de Walsh, le marquis de Conegliano, le baron de Bulach, marquis de Trévise, le comte d'Ayguesvives, le marquis d'Havrincourt, le comte de Rayneval, vicomte de Castex, vicomte du Manoir, chambellans.

Cabinet de l'Empereur.

M. Conti, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet; M. Sacaley, sous-chef; M. Franceschini Piétri, secrétaire particulier.
M. le docteur Conneau, directeur du service des dons et secours.

Service du grand écuyer.

MM. le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, grand-écuyer.
Davillier-Regnault de Saint-Jean-d'Angely, premier écuyer.
le baron de Bourgoing, marquis de Canisy, le comte de Castelbajac, le marquis de Caux, le prince Stanislas Poniatowski, le comte Antonin du Bourg, Rainbeaux, écuyers.

Service du grand veneur.

MM. le prince de la Moscowa, aide-de-camp de l'Empereur, grand-veneur.
le baron Lambert et le marquis de Latour-Maubourg, député, lieu^te de vénerie.
le baron De Lage, lieutenant des chasses à tir.

Service du grand-maître des cérémonies.

S. E. M. le duc de Cambacérès, sénateur, grand-maître des cérémonies.
MM. Feuillet de Conches et le baron de Lajus, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.
Bertora et le baron Sibuet, aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.
Henry Morice, secr. général, secr. à l'introduction des ambassadeurs.

Services divers.

MM. Bure, trésorier général de la couronne.
Charles Thélin, trésorier de la cassette.
Auber, memb. de l'Institut, dir. de la musique de la chap. et de la chambre.
le docteur Conneau, premier médecin de l'Empereur.
Andral, le baron Hippolyte Larrey, Arnal, Nélaton et Fauvel, médecins et chirurgiens ordinaires.
le baron Paul Dubois, chirurgien-accoucheur.

Levy, Bouillaud, Cloquet, Vernois, Lhéritier, Tardieu et Huguier, médecins et chirurgiens consultants.
DeLarroque fils, Tenain, Longet, Boulu, de Pietra Santa, Maffei, Davaine et Berrier-Fontaine, médecins et chirurgiens par quartier.
Evans, chirurgien-dentiste.

MAISON MILITAIRE.

S. E. M. le Maréchal Vaillant, ministre de la maison militaire de l'Empereur.
M. le général Malherbe, adjudant général du palais.

Aides de camp de l'Empereur.

MM. de Failly, général de division.
le comte de Montebello, id.
Le Bœuf, id.
Frossard, id.
le bar. Yvelin de Béville, id.
le prince de la Moskowa, id.
Fleury, id.
Douay, id.
vice-am., Jurien de la Gravière.
de Waubert de Genlis, gén. de brig.
le comte Lepic, gén. de division.
le comte Reille, id.
Pajol, id.
Favé, id.

Chef du cabinet topographique de l'Empereur.

le baron Yvelin de Béville, gén. de div.

Officiers d'ordonnance.

MM. Ney d'Elchingen, chef d'esc. de cav.
Verchère de Reffye, cap. d'artillerie.
de Crény, cap. d'état-major.
Hepp, capitaine d'état-major.
Séguin de Lassalle, capitaine d'inf.
Dreyssé, capitaine du génie.
Harty de Pierrebourg, cap. d'infan.
Guzman, capitaine d'artillerie.
Avril, capitaine d'infanterie.
Conneau (Eug.), lieuten. de vaisseau.
de Lauriston, cap. de cavalerie.
S. A. le prince Napoléon-Charles Bonaparte, capitaine d'infanterie.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Verly, colonel, commandant.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

M. du Bahuno du Liscoët, chef d'escadron, commandant.

GARDE IMPÉRIALE.

Etat-major général : Son Exc. M. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély, commandant en chef.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Mmes la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison.
la comtesse de Montebello, la baronne de Pierres, la vicomtesse Aguado, la marquise de Latour-Maubourg, la comtesse de Labédoyère, la comtesse de La Poeze, la comtesse de Lourmel, la comtesse de Rayneval, de Sancy, de Saulcy, la baronne de Viry-Cohendier, Mme Carette, la comtesse Waleska, dames du palais.
Le Breton-Bourbaki, dame lectrice.
MM. le duc Ch. de Tascher de la Pagerie, sénateur, premier chambellan.
le comte de Lezay-Marnezia, le marquis de Piennes, le comte de Cossé Brissac, chambellans.
le baron de Pierres, premier écuyer.
le marquis de Lagrange, écuyer.
Damas-Hinard, secrétaire des commandements.
De Saint-Albin, bibliothécaire particulier.

MAISON DE S. A. I. LE PRINCE IMPÉRIAL.

MM. le général Frossard, chef de la Maison militaire.
Duperré, Viel d'Espeuilles, Lamey, de Ligniville, aides de camp.
Bachon, écuyer.
Barthez, médecin.
Mme l'amirale Bruat, gouvernante des enfants de France.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

S. E. M. Rouher, ministre d'Etat.
— Baroche, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes.
— le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.
— Duruy, ministre de l'Instruction publique.
— Vuitry, ministre-président le Conseil d'Etat.
— Pinard, ministre de l'Intérieur.
— Magne, ministre des Finances.
— de Forcade la Roquette, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.
— marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères.
— le maréchal Niel, ministre de la Guerre.
— l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la Marine et des Colonies.

CONSEIL PRIVÉ.

MM. Troplong.
Baroche.
duc de Persigny.
MM. maréchal Vaillant.
Magne.
Drouyn de Lhuys.
de La Valette.

Membres du Conseil privé ayant rang de Ministres.

SÉNAT.

Grands dignitaires.

S. E. M. Troplong, président du Sénat.
M. Boudet, premier vice-président.
MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers, le maréchal comte Regnault de Saint-Jean d'Angely, Delangle, de Royer, vice-présidents.
Barrot Ferd., grand-référendaire.
Chaix-d'Est-Ange, secrétaire.

Princes de la Famille Impériale.

S. A. I. le général prince Napoléon, S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, S. A. le prince Lucien Murat.

Sénateurs de droit :

LL. EE. les cardinaux de Bonald, Mathieu, Donnet, Billiet, de Bonnechose.
LL. EExc. les maréchaux Vaillant, comte Baraguey d'Hilliers, comte Randon, Canrobert, de Mac-Mahon duc de Magenta, comte Regnault de Saint-Jean d'Angely, Niel, Forey, l'amiral Rigault de Genouilly, maréchal Bazaine, amiral Charner.

Sénateurs par ordre alphabétique.

MM. marquis d'Audiffret, comte Baraguay d'Hilliers, Baroche, vicomte de Barral, Ferd. Barrot, Ad. Barrot, duc de Bassano, Bazaine, comte de Béarn, Béhic, mar-

quis de Belbeuf, cardinal Billiet, Blondel, Boinvilliers, Boitelle, cardinal de Bonald, prince Louis-Lucien Bonaparte, Bonjean, cardinal comte de Bonnechose, Boudet, vice-amiral comte Bouet-Villiaumez, comte Joseph Boulay de la Meurthe, comte de Bourqueney, baron Brénier, baron de Butenval, duc de Cambacerès, maréchal Canrobert, général comte Carrelet, comte X. de Casabianca, vice-amiral comte Cécille, vic. de Chabannes, de Chabrier, Chaix-d'Est-Ange, amiral Charner, baron Viala-Charon, marquis de Chasseloup-Laubat, baron de Chassiron, Chevalier (Michel), Chevreau (Henry), comte Clary, Conneau, Corta, général Cousin-Montauban comte de Palikao, marquis de Croix, Mgr Darboy, Dariste, général Daumas, comte de Delamarre, Delangle, Devienne, cardinal Donnet, Drouyn de Lhuys, Dumas, baron Ch. Dupin, Elie de Beaumont, marquis d'Espeuilles, gén. de Failly, gén. comte de Flahault de la Billarderie, général Fleury, maréchal Forey, comte Ch. de Germiny, marquis de Girardin, Godelle, Gouin, de Goulhot de Saint-Germain, général comte de Goyon, marquis de La Grange, marquis de Gricourt, vice-amiral baron Grivel, baron Gros, comte de Grossolles-Flamarens, gén. comte Gudin, baron Haussmann, baron de Heeckeren, Hubert-Delisle, marquis de Laborde, Lacaze, général de Ladmirault, baron de Ladoucette, duc de La Force, vicomte de La Guéronnière, gén. vicomte de La Hitte, Laity, général marquis de Laplace, Larabit, général comte de La Rue, marquis de La Valette, gén. marquis de Lawœstine, Lebrun, Lefebvre-Duruflé, comte Le Marois, Leplay, baron Leroy, Le Roy de Saint-Arnaud, comte Th. de Lesseps, Le Verrier, marquis de Lisle de Siry, maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, Magne, comte Mallet, de Marnas, gén. vicomte de Martimprey, cardinal Mathieu, de Maupas, général Mellinet, de Mentque, Mérimée, de Mésonan, comte Mimerel, gén. Mollard, comte Monnier de la Sizeranne, duc de Montebello, général comte de Montebello, général Allouveau de Montréal, général duc de Mortemart, gén. prince de la Moskowa, prince Lucien Murat, prince Napoléon, maréchal Niel, comte de Nieuwerkerke, Nisard, duc de Padoue, duc de Persigny, Persil, prince Poniatowski, Quentin-Bauchart, maréchal comte Randon, maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, gén. baron Renault, Réveil, baron de Richemont (Paul), amiral Rigault de Genouilly, gén. comte Roguet, Rouher, Rouland, de Royer, Sainte-Beuve, comte de Salignac-Fénélon, de Saulcy, général comte de Schramm, comte de Ségur d'Aguesseau, Silvestre de Sacy, comte Siméon, Suin, vicomte de Suleau, duc de Tascher de la Pagerie, Thayer (Amédée), Thierry (Amédée), général Thiry, de Thorigny, Tourangin, vice-amiral Tréhouard, duc de Trévise, Troplong, maréchal Vaillant, baron de Varenne, duc de Vicence, baron de Vincent, général Vinoy, de Vuillefroy, prince de Wagram, gén. comte de Waldner.

CORPS LÉGISLATIF.

BUREAU

S. E. M. SCHNEIDER, président.

MM. LEROUX, baron DAVID (Jérôme) et DU MIRAL, vice-présidents.

BOURNAT, marquis de CONEGLIANO, de GUILLOUTET, MARTEL, MÈGE, comte WELLES de LA VALETTE, secrétaires.

HÉBERT, baron de ROMEUF, questeurs.

LISTE DES DÉPUTÉS PAR DÉPARTEMENTS (*).

MM.

AIN. — Comte Léopold Lehon, Girod (de l'Ain), Bodin.

AISNE. — Hébert, Malézieux, Piette, de Tillancourt.

ALLIER. — Baron de Veauce, Desmaroux de Gaulmin, Ed. Fould.

ALPES (Basses-). col. Réguis.

ALPES (Hautes-). — Garnier.

ALPES (Maritimes). — N..., Masséna duc de Rivoli.

ARDÈCHE. — général Dautheville, comte de Rochemure, marq. de la Tourette.

(*) Ne figurent pas les députés élus dont l'élection n'a pas encore été validée par le Corps législatif lors du tirage de l'Annuaire.

Ardennes. — De Montagnac, baron de Ladoucette, baron Sibue.
Ariège. — Denat, Busson-Billault.
Aube. — Vicomte de Rambourgt, baron de Plancy.
Aude. — Roques-Salvaza, Peyrusse.
Aveyron. — Girou de Buzareingues, Calvet-Rogniat, Auguste Chevalier.
Bouches-du-Rhône. — Berryer, Bournat, baron de Chartrouse, Marie.
Calvados. — Bertrand, Douesnel, marq. de Colbert-Chabannais, Paulmier.
Cantal. — De Parieu, Creuzet.
Charente. — N..., Planat, André.
Charente-Inférieure. — baron Vast-Vimeux, Bethmont, Roy de Loulay, baron Eschassériaux.
Cher. — marquis de Nesle, Guillaumin.
Corrèze. — Baron Lafond de Saint-Mur, Mathieu.
Corse. — Abbatucci (Séverin), Gavini.
Côte-d'Or. — Magnin, Marey-Monge, Rolle.
Côtes-du-Nord. — Glais-Bizoin, comte Paul de Champagny, comte de Latour, baron de Janzé, N.....
Creuse. — Delamarre, vicomte Cornudet.
Dordogne. — Dupont (Paul), comte Boudet, comte Wellès de La Valette, de Bosredon (Alexandre).
Doubs. — Marquis de Conegliano, Latour-Dumoulin.
Drôme. — Lacroix de Saint-Pierre, gén. marq. de Luzy Pelissac, Morin.
Eure. — Duc d'Albufera, Fouquet, comte d'Arjuzon, Petit (Guillaume).
Eure-et-Loir. — Vicomte Reille, général Lebreton.
Finistère. — Comte Du Couëdic, Conseil, Dein, Bois-Viel.
Gard. — Talabot, Bravay, Fabre, André Edouard.
Garonne. (Haute-). — Comte d'Ayguesvives, marq. de Campaigno Piccioni, Duplan.
Gers. — Belliard, comte de Lagrange (Frédéric), Granier de Cassagnac.
Gironde. — Curé, baron Travot, Emile Pereire, baron David, Arman.
Hérault. — Pagézy, Roulleaux-Dugage, Cazelles.
Ille-et-Vilaine. — Marquis de Piré, comte Caffarelli, de Dalmas, de la Guistière.
Indre. — Charlemagne (Raoul), Delavau.
Indre-et-Loire. — Houssard, marq. de Guinemont, Mame.
Isère. — Royer, Flocard de Mépieu, Jolliot, Riondel.
Jura. — Dalloz (Edouard), N.....
Landes. — De Guilloutet, Darracq.
Loir-et-Cher. — Vicomte Clary, Dessaignes.
Loire. — Francisque Balay, Dorian, Bouchetal-Laroche, Dechastelus.
Loire (Haute). — Marquis de Fay de Latour-Maubourg, baron de Romeuf.
Loire-Inférieure. — Thoinnet de la Turmélière, vicomte Lanjuinais, Simon, Fleury.
Loiret. — Nogent-Saint-Laurens, duc de Tarente, vicomte de Grouchy.
Lot. — Comte Murat (Joachim), Deltheil.
Lot-et-Garonne. — Noubel, Dolfus, vicomte de Richemont.
Lozère. — Comte de Chambrun.
Maine-et-Loire. — Segris, Berger, Louvet, comte de Las-Cazes.
Manche. — N..., de Saint-Germain, Brohyer de Littinière, général Meslin.
Marne. — Goërg, Perrier, Werlé.
Marne (Haute-). — Baron de Lespérut, Chauchard.
Mayenne. — Leclerc-d'Osmonville, baron Mercier, baron de Pierres.
Meurthe. — Vicomte Drouot, baron Buquet, Chevandier de Valdrôme.
Meuse. — Millon, baron de Benoist, Chadenet.
Morbihan. — Kercado, Le Melorel de la Haichois, comte de Champagny.

Moselle. — Le colonel Hennocque, Liégeard, N...
Nièvre. — Boucaumont, N,.., comte Lepeletier-d'Aunay.
Nord. — Kolb-Bernard, Brame, Lambrecht, Plichon, marq. d'Havrincourt, Hamoir, des Rotours, Stiévenart-Béthune, Seydoux.
Oise. — Baron de Corberon, vicomte de Plancy, Barrillon.
Orne. — De Chasot, baron de Mackau, marq. de Torcy.
Pas-de-Calais. — Piéron-Leroy, Delebecque, Pinart, Jourdain, Martel, Sens.
Puy-de-Dôme. — Mège, Girot-Pouzol, Christophle, Andrieux, Du Miral.
Pyrénées (Basses-). — Chesnelong, Larrabure, Etcheverry.
Pyrénées (Hautes-). — Ad. Fould, Achille Jubinal.
Pyrénées-Orientales. — Isaac Péreire.
Rhin (Bas-). — Baron de Bussierre, Coulaux, comte Hallez-Claparède, baron de Cœhorn.
Rhin (Haut-). — Lefébure, baron de Reinach, West, Aimé Gros.
Rhône. — Perras, Hénon, Laurent Descours, Jules Favre, Terme.
Saône (Haute-). — Marq. d'Andelarre, marq. de Grammont, duc de Marmier.
Saône-et-Loire. — Schneider, Chagot, de Chiseuil, Boutelier, comte de Barbantane.
Sarthe. — Haëntjens, Leret-d'Aubigny, marquis de Talhouët, prince de Beauvau (Marc).
Savoie. — Comte de Boigne, Bérard.
Savoie (Haute-). — Bartholoni, Pissard.
Seine. — Ollivier, Ernest Picard, Pelletan, Darimon, Carnot, Thiers, Guéroult, Garnier-Pagès, Jules Simon.
Seine-Inférieure. — Pouyer-Quertier, Quesné, Corneille, Lédier, Barbet, Ancel.
Seine-et-Marne. — Baron de Beauverger, comte de Jeaucourt, Josseau.
Seine-et-Oise. — baron Carue! de Saint-Martin, Darblay jeune, Dambry, Maurice Richard.
Sèvres (Deux-). — David (Ferdinand), Lasnonnier, Leroux (Charles).
Somme. — Cosserat, baron de Fourment, Sénéca, Gressier, N.....
Tarn. — Eugène Péreire, Daguilhon-Pujol, baron Gorse.
Tarn-et-Garonne. — Comte Janvier de la Motte, Belmontet.
Var. — Lescuyer-d'Attainville, N...
Vaucluse. — Millet, Pamard.
Vendée. — Marquis de Ste-Hermine. Le Roux (Alfred), comte de la Poëze.
Vienne. — De Soubeyran, Bourlon, Robert de Beauchamp.
Vienne (Haute-). — Noualhier (Armand), de Saint-Paul.
Vosges. — Buffet, Aymé, Géliot.
Yonne. — Frémy, Javal (Léopold), Le Comte (Eugène).

LISTE DE MM. LES DÉPUTÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQQE.

Abattucci, Corse.
Albuféra (duc d'), Eure.
Ancel, Seine-Inférieure.
Andelarre, Haute-Saône.
André, Charente.
André Ed., Gard.
Andrieux, Puy-de-Dôme.
Arjuzon (Cte d'), Eure.
Arman, Gironde
Ayguesvives (Cte d'), Haute-Garonne.
Aymé, Vosges.
Balay, Loire.
Barbantane (Cte de), Saône-et-Loire.
Barbet, Seine-Inférieure.
Barrillon, Oise.
Bartholoni, Haute-Savoie.
Beauchamp (de), Vienne.
Beauvau (prince Marc de), Sarthe.
Beauverger (de), Seine-et-Marne.
Belliard. Gers.
Belmontet, Tarn-et-Garon.
Benoist (baron de), Meuse.
Bérard, Savoie.
Berger, Maine-et-Loire.
Berryer, Bouches-du-Rhône.
Bertrand, Calvados.
Bethmont, Charente-Infér.
Bodin, Ain.
Boigne (Cte de), Savoie.
Bois-Viel, Finistère.
Bosredon (Alex. de), Dordogne.
Boucaumont, Nièvre.
Bouchetal-Laroche, Loire.
Boudet (comte), Dordogne.
Bourlon, Vienne.
Bournat, Bouches-du-Rhône
Boutelier, Saône-et-Loire.
Brame (Jules), Nord.
Bravay, Gard.
Brohyer de Littinière, Manche.
Buffet, Vosges.
Buquet (baron), Meurthe.

Bussierre (baron de), Bas-Rhin.
Busson-Billaut, Ariège.
Caffarelli, Ille-et-Vilaine.
Calvet-Rogniat, Aveyron.
Campaigno (marquis de), Haute-Garonne.
Carnot, Seine.
Caruel de St-Martin, Seine-et-Oise.
Cazelles, Hérault.
Chadenet, Meuse.
Chagot, Saône et-Loire.
Chambrun (Cte de), Lozère.
Champagny (Cte J.-P. de), Côtes-du-Nord.
Champagny (Cte de), Morbihan.
Charlemagne, Indre.
Chasot (de), Orne.
Chauchard, Haute-Marne.
Chesnelong, Basses-Pyrén.
Chevalier, Aveyron.
Chevandier de Valdrôme, Meurthe.
Chiseuil (de), Saône-et-Loire.
Christophle, Puy-de-Dôme.
Clary (Vte), Loir-et-Cher.
Cœhorn (Bon de), Bas-Rhin.
Colbert-Chabannais (marq. de), Calvados.
Conegliano (Mis de), Doubs.
Conseil, Finistere.
Corberon (baron de), Oise.
Corneille, Seine-Inférieure.
Cornudet (Vte), Creuse.
Cosserat, Somme.
Couedic (Cte du), Finistère.
Coulaux, Bas-Rhin.
Creuzet, Cantal.
Curé, Gironde.
Daguillon-Pujol, Tarn.
Dalloz, Jura.
Dalmas (de), Ille-et-Vilaine.
Dambry, Seine-et-Oise.
Darblay jeune, Seine-et-Oise.
Darimon, Seine.
Darracq, Landes.
Dautheville, Ardèche.
David F., Deux-Sèvres.
David (baron), Gironde.
Dechastelus, Loire.
Dein, Finistère.
Delamarre, Creuse.
Delavau, Indre.
Delebecque, Pas-de-Calais.
Deltheil, Lot.
Denat, Ariège.
Descours, Rhône.
Desmaroux de Gaulmin, Allier.
Dessaignes, Loir-et-Cher.
Dolfus, Lot-et-Garonne.
Dorian, Loire.
Douesnel, Calvados.
Drouot (Vte), Meurthe.
Du Miral, Puy-de-Dôme.
Duplan, Haute-Garonne.
Dupont, Dordogne.
Eschassériaux (baron), Charente-Inférieure.
Etcheverry, Basses-Pyrén.
Fabre, Gard.
Favre Jules, Rhône.
Fay de la Tour-Maubourg (Mis de), Haute-Loire.
Fleury, Loire-Inférieure.
Flocard de Mé. ieu, Isère.
Fould A., Hautes-Pyrénées.
Fould E., Allier.
Fouquet, Eure.
Fourment (bar. de), Somme.
Frémy, Yonne.
Garnier, Hautes-Alpes.
Garnier-Pagès, Seine.
Gavini, Corse.
Géliot, Vosges.
Girod de l'Ain, Ain.
Girot-Pouzol, Puy de-Dôme.
Girou de Buzareingues, Aveyron.
Glais-Bizoin, Côtes-du-Nord
Goërg, Marne.
Gorsse (baron), Tarn.
Grammont (Mis de), Haute-Saone.
Granier de Cassagnac, Gers.
Gressier, Somme.
Gros, Haut-Rhin.
Grouchy (Vte de), Loiret.
Guéroult, Seine.
Guillaumin, Cher.
Guilloutet (de), Landes.
Guistière (de la), Ille-et-Vilaine.
Haentjens, Sarthe.
Hallez-Claparède, Bas-Rhin.
Hamoir, Nord.
Havrincourt (Mis d'), Nord.
Hébert, Aisne.
Hennocque, Moselle.
Hénon, Rhône.
Houssard, Indre-et-Loire,
Janvier de la Motte, Tarn-et-Garonne.
Janzé (baron de), Côtes-du-Nord.
Jaucourt (Cte de), Seine-et-Marne.
Javal, Yonne.
Joliot, Isère.
Josseau, Seine-et-Marne.
Jourdain, Pas-de-Calais.
Jubinal, Hautes-Pyrénées.
Kolb-Bernard, Nord.
Lacroix-St-Pierre, Drôme.
Ladoucette (baron de), Ardennes.
Lafond de St-Mür, Corrèze.
Lagrange (Cte de), Gers.
Lambrecht, Nord.
Lanjuinais (Vte), Loire-Inf.
Larrabure, Basses-Pyrénées.
Las Cases (Cte de), Maine-et-Loire.
Lasnonier, Deux-Sèvres.
La Tour (Cte de), Côtes-du-Nord.
Latour-du-Moulin, Doubs.
Laugier Chartrouse (baron), Bouches-du-Rhône.
Lebreton, Eure-et-Loir.
Le Clerc d'Osmonville, Mayenne.
Le Comte, Yonne.
Lédier, Seine-Inférieure.
Lefébure, Haut-Rhin.
Le Hon (Cte), Ain.
Le Mélorel de la Haichois, Morbihan.
Le Pelletier d'Aunay (Cte), Nièvre.
Leret-d'Aubigny, Sarthe.
Le Roux A., Vendée.
Le Roux Ch., Deux-Sèvres.
Lescuyer d'Attainville, Var.
Lespérut (Bon de), Haute-Marne.
Liégeard, Moselle.
Louvet, Maine-et-Loire.
Luzy-Pellissac (de), Drôme.
Mackau (Bon de), Orne.
Magnin, Côte-d'Or.
Malézieux, Aisne.
Mame, Indre-et-Loire.
Marey-Monge, Côte-d'Or.
Marie, Bouches-du-Rhône.
Marmier (duc de), Haute-Saône.
Martel, Pas-de-Calais
Masséna (duc de Rivoli), Alpes-Maritimes.
Mathieu, Corrèze.
Mége, Puy-de-Dôme.
Mercier (Bon), Mayenne.
Meslin, Manche.
Millet, Vaucluse.
Millon, Meuse.
Montagnac (de), Ardennes.
Morin, Drôme.
Murat (Cte), Lot.
Nesle (Cte de), Cher.
Nogent-St-Laurens, Loiret.
Noualhier, Haute-Vienne.
Noubel, Lot-et-Garonne.
Ollivier, Seine.

Pagézy, Hérault.
Pamard, Vaucluse.
Parieu (de), Cantal.
Paulmier, Calvados.
Pelletan, Seine.
Perreire Emile, Gironde.
Perreire Eugène, Tarn.
Perreire Isaac, Pyrénées-Orientales.
Perras, Rhône.
Perrier, Marne.
Petit, Eure.
Peyrusse, Aude.
Picard, Seine.
Piccioni, Haute-Garonne.
Piérron-Leroy, Pas-de-Calais
Pierres (Bon de), Mayenne.
Piette, Aisne.
Pinart, Pas-de-Calais.
Piré (Mis de), Ille-et-Vilaine.
Pissard, Haute-Savoie.
Planat, Charente.
Plancy (Bon de), Aube.
Plancy (Vte de). Oise.
Plichon, Nord.
Poeze (Cte de la), Vendée.
Pouyer-Quertier, Seine-Inf.
Quesné, Seine-Inférieure.
Quinemont (Mis de), Indre-et-Loire.
Rambourgt (Vte de). Aube.
Réguis, Basses-Alpes.
Reille (Vte), Eure-et-Loir.
Reinach (Bon de), H.-Rhin.
Richard, Seine-et-Oise.
Richemont (Vte de), Lot-et-Garonne.
Riondel, Isère.
Rochemure (Cte de), Ardèche.
Rolle, Côte-d'Or.
Romeuf (Bon de), Hte-Loire.
Roques-Salvaza, Aude.
Rotours (des), Nord.
Roulleaux-Dugage, Hérault.
Roy de Loulay, Charente-Inf.
Royer, Isère.
Saint-Germain (de), Manche.
Saint-Paul (de), Hte-Vienne.
Sainte-Hermine (Mis de), Vendée.
Schneider, Saône-et-Loire.
Segris, Maine-et-Loire.
Senéca, Somme.
Sens, Pas-de-Calais.
Seydoux, Nord.
Sibuet (Bon), Ardennes.
Simon Joseph, Loire-Inf.
Simon Jules, Seine.
Soubeyran (de), Vienne.
Stiévenart-Béthune, Nord.
Talabot, Gard.
Talhouet (Mis de), Sarthe.
Tarente (duc de), Loiret.
Terme, Rhône.
Thiers, Seine.
Thionnet de la Trumélière, Loire-Inférieure.
Thomas-Kercado, Morbihan.
Tillancourt (de), Aisne.
Torcy (de), Orne.
Tourrette (Mis de la), Ardèche.
Travot (Bon), Gironde.
Vast-Vimeux (baron), Charente-Inférieure.
Veauce (Bon de), Allier.
Welles de La Valette (Cte), Dordogne.
Werlé, Marne.
West, Haut-Rhin.

CONSEIL D'ÉTAT.

L'Empereur,
S. A. I. le Prince Napoléon.
S. E. M. Vuithy, ministre président.

MM. de Parieu, vice-président, président de la section de législation, justice et affaires étrangères.
le général de division Allard, président de la section de la guerre, de la marine, de l'Algérie et des colonies.
Duvergier, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.
Marchand, président de la section du contentieux.
Cornudet, président de la sect. de l'agric., du commerce, des trav. publics et des beaux-arts.
De Lavenay, président de la section des finances.

Conseillers d'Etat en service ordinaire.

MM. Flandin, Boulatignier, Heurtier, baron Quinette, comte de Chantérac, baron Léon de Bussière, vic. de Rougé, Gasc, Lestiboudois, vic. du Martroy, Bréhier, Manceaux, Bavoux, Chassériau, Abbatucci, Bataille, baron de Roujoux, Gomel, Riché, Loyer, Besson, Marchand (Eug.), Merruau, Gaudin, Gaslonde, Genteur, Vernier, Chassaigne-Goyon, Jahan, comte Treilhard, Bayle-Mouillard, Chamblain, Migneret, Pascalis, général baron Ambert, Goupil, L'Hôpital, Jolibois, Du Berthier, Goussard, de Vallée, baron de Chassiron, comte de Ségur, baron Janin.

Conseillers d'Etat en service ordinaire, hors sections.

MM. Darricau, Blanche (Alfred), de Boureuille, de Franqueville, Gauthier, Dupuy de Lôme, Barbier, Vandal, Anselme Petetin, Lenormant, Haudry de Janvry, Guillemot, Ozenne, de Saint-Paul, Robert (Charles), de Bosredon, Faré, Grandperret, Desprez, général vicomte Dejean.

Secrétaire-général du Conseil d'Etat.

M. de la Noue-Billault, ayant titre et rang de conseiller d'Etat.

Maîtres des Requêtes de première classe.

MM. Léon Berger, baron de Bernon, Grignon de Montigny, Aubernon, de Maupas, Leblanc (Ernest), baron de Cardon de Sandrans, vicomte de Missiessy, vicomte

de Casabianca, Mesnard, Aucoc, Fouquier, Fortoul, Boinvilliers (Ed.), Marbeau, Bordet, Cottin, comte de Belbeuf, Bauchart, Bayard.

Maîtres des Requêtes de deuxième classe.

MM. Le Roy, Moreau (Ad.), Taigny, Bartholony, de Ravignan (Gustave), Perret, baron Brincard, David, Braun, Rouher (Gustave), Hély-d'Oissel, vicomte de Luçay, de Meynard, Legrand (Arthur), de Baulny, Bouard, de Guigné, baron de Vaufreland, Monnier, vicomte Lombard de Buffières de Rambuteau.

Auditeurs. — 1re classe.

MM. de Franqueville, vicomte de l'Aigle, Thureau-Dangin, Goupy, Le Loup de Sancy, Genteur (Maxime), Darcy, Bérard de Chazelles, de Joinville, Pellissier de Féligonde, Regnault de Savigny, Flourens, de Vuillefroy-Cassini, Cornudet (Michel), Fould, Legrand (Anatole), Lefébure, Mage, Lachenal, Ramond, de Benoist, de Frédy, de Crousaz-Crétet, Le Marchant, Boselli, de Rougé (Jacques), Vaïsse, Dutilleul, Thierry, Arthaud Haussmann, de Romeuf, Join-Lambert, Thirria, Compaignon de Marchéville, Sanial du Fay, Gomel (Charles), Courte de la Goupillière, Burin des Roziers, Mayniel, Lestiboudois (Jules).

2e classe.

MM. Gastambide, Rogniat, marquis de Laizer, Noël des Vergers, Darrigan, Brinquant, le marquis de Compiègne, Sazerac de Forges, Langlois, Morillot, Billard de Saint-Laumer, de Foville, de Richemont, D'Aigneaux, de Lartigue, Geffrier, de Ladoucette, Reboul, Brame, Tixier de Brolac, Oldekop, Festugière, Haudos de Possess, Cavrois, Matheus, Saisset-Schneider, de Mas Latrie, Desprès, Cormerais, Desmaroux de Gaulmin, Lavallée, Le Rat de Magnitot, Van-Bavinchove, Ameline, vicomte de Luppé, Trubert, Boulay de la Meurthe, Didier, Blin de Varlemont, Aylies.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

1° *Conseillers d'État.*

MM. Charlemagne, Cuvier, Frémy, Conti, Layrle, Delacour, Vaïsse, Cornuau, Benedetti, gén. Blondel, Pagès, François, comte d'Argout.

2° *Maîtres des requêtes.*

MM. Chadenet, Louyer-Villermay, Gavini, baron Dufay de Launaguet, baron de Montour, Leviez, Bertier, Dulau, Vieyra-Molina, Des Michels, Boivin, Paixhans, Du Bodan, de Salverte, Chadenet (Henri), baron de la Coste du Vivier, d'Hauteserve, Alcock, comte Dubois.

N. B. — Le service extraordinaire comprend en outre des auditeurs, des auditeurs attachés à des ministères, à des préfectures et au Conseil du sceau des titres.

COUR DE CASSATION.

Premier Président : S. Ex. M. Troplong, président du Sénat.
Présidents : MM. Vaïsse, Pascalis, Bonjean.

Conseillers.

MM. Renouard, Legagneur, Laborie, Glandaz, Nachet, Hélie (Faustin), Quenault, Le Roux de Bretagne, marquis d'Oms, Ayliès, Le Serurier, baron Zangiacomi, Meynard de Franc, Du Bodan, Calmètes, Mercier, de Vergès, Fauconneau Dufresne, Pouillaude de Carnières, Lamy, de Peyramont, Woirhaye, Guyho, Gastambide, Lascoux, Truchard-Dumolin, baron de Gaujal, Pont, de Vaulx, baron Hély-d'Oissel, Salneuve, Boucly, Anspach, Rieff, Henriot, Dumon, Barbier, Dagallier, Tardif, baron Alméras-Latour, Guillemard, Saint-Luc-Courborieu, Robert de Chenevière, Massé.

Procureur général impérial : M. Delangle.
Avocats généraux : MM. Chaudru de Raynal, Blanche, Savary, Charreins, Fabre, Bédarrides.
Greffier en chef : M. Coulon.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

La Haute-Cour est divisée en Chambre des mises en accusation et Chambre de jugement, dont les membres, désignés chaque année, sont pris parmi les conseillers à la cour de Cassation.

COUR DES COMPTES.

Premier Président : M. De Royer.

Présidents de chambres : MM. Pelletier, Grandet, Rihouet.

Conseillers-maîtres.

MM. Passy (doyen), Adam, Musnier de Pleinges, Petitjean, Du Sommerard, Mercier-Lacombe, Arnault, Reynaud de Barbarin, David, Amédé Berger, comte Ogier d'Ivry, Gaulthier de Lizoles (doyen), Lavollée, Martin, Serveux, Morisot, Portalis, Barré.

Conseillers référendaires de première classe.

MM. Dumez, Pâris, Briatte, Dubois de l'Estang, baron Bartholdi, de Mony Colchen, Huard de la Marre, Le Rat de Magnitot, Poinsinet de Sivry, Persil, baron Malouet, vicomte O'Donnel, Bartouilh de Taillac, baron de Guilhermy, Dosseur, baron Jard-Panvillier, Damainville, Salel de Chastanet, Denis de Hansy, Le Brun de Sessevalle, Halloy, Dauchez, de Senneville, de Loynes.

Conseillers référendaires de deuxième classe.

MM. Trubert, Derville Maléchard, de Coral, de Saint-Paul Laroche, L'Escalopier, Doyen, Picard, Gauthier d'Auteserve (Gaston), Bouchard (Léon), de Latena (Gustave), Pecourt, Colmet-Dâage, Hennet de Bernoville, Lambert, de Riberolles, Picher de Grandchamp, Du Seuil, baron Lafon de Laduye, Ducrey, Lefebvre, Lebas de Courmont, Boessé, Le Prieur de Blainvilliers, Paixhans, Lessoré, Silvestre de Sacy, de la Chaussée, Colleau, Adenis de la Rozerie, Biollay, Jaillet de Saint-Cergues, Delattre, Trianon, de Guerny, Chevalier, Costa, de Bonnechose, Haincque de Saint-Senoch, Vallerand de la Fosse, Dorré, Razy, baron Harmand d'Abancourt, de Matharel, Parent du Châtelet, Ducasse, de Raynal, L'Epine, comte de Bresson, Bouland, de Perthuis de Laillevault, Roger, de Sennal, Marchand, Gosset, Boissaux, Duchaussoy, Rihouet (Amédée), Kratz, Féry d'Esclands, Nolleval.

Auditeurs de première classe : MM. Pichault de Lamartinière, de Berthois, Péghoux, Reboul, Fagniez, de Roquefeuille, Vincent, Féron, Douault, de Senarmont.

Auditeurs de deuxième classe : MM. de Billy, de Chamberet, Dargent, Chauchat, Labordère, de Senneville (Gaston), Esquirol, Barbier de la Serre, Collin.

Procureur général impérial : M. le comte de Casabianca.

Greffier en chef : M. Dufresne.

COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Premier Président : M. Devienne, sénateur.

Présidents de chambres : MM. Casenave, Roussel, Saillard, Metzinger, Puissant, Berthelin, Sallé.

Conseillers.

MM. Jurien, Salvaing de Boissieu, Faget de Baure, de Saint-Albin, Bonneville de Marsangy, Le Peletier d'Aunay, Flandin, Le Gonidec, Brault, Berriat-Saint-Prix, Dubarle, Pasquier, L'Evesque, de Beausire de Seyssel, Mongis, Gouget, Gislain de Bontin, Camusat-Busserolles, Puget, Falconnet, Rolland de Villargues, Moreau, Gautier de Charnacé, Labour, Etignard de Lafaulotte, Bonnefoy des Aulnais, Dufour, Hello, Clappier, Salmon, Cramail, Delaborde, Page de Maisonfort, Marie, Rohault de Fleury, de Lalain-Chomel, Bertrand (Ernest), Nacquart, Mahou, Armet de Lisle, Fleury, Alexandre, Boudet de Paris, Desmaze, Sallantin, Destrem, Bondurand, Daniel, Peyrot, Bertrand (Jean-Barthélemy), Benoît, Burin-Desroziers, Saunac, Dumas, Senart, Bedel, Vignon, Cassemiche, Baret-Ducoudert, Portalis, Jousselin, Nicolas, Thévenin, Dubois.

PARQUET.

Procureur-Général impérial : M. Grandperret.

Avocats-Généraux : MM. Dupré-Lasale, Descoustures, Brière-Valigny, Ducreux, Genreau, Merveilleux-Duvignaux, Aubépin.

Substituts du Procureur général impérial : MM. Try, Laplagne-Barris, Rousselle, Benoist, Hémar, Legendre, Malher, Thomas, Sevestre, Bergognié, Lepelletier.

Greffier en chef : M. Grattery.

COURS IMPÉRIALES DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
M. Sorbier, premier président.
M. de Vaulx, procureur-général impérial.

AIX. Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var.
M. Rigaud, premier président.
M. Merville, procureur-général impérial.

AMIENS. Aisne, Oise, Somme.
M. de Thorigny, sén., premier président.
M. Saudbreuil, procur.-général impér.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
M. Métivier, premier président.
M. Chevalier, procur.-général impér.

BASTIA. Corse.
M. Bécot, premier président.
M. de Plasman, procureur-gén. imp.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
M. Loiseau, premier président.
M. Blanc, procureur-général impérial.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
M. Duval (Raoul), premier président.
M. Du Beux, procur.-génér. impér.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
M. Corbin, premier président.
M. Levé du Montat, proc.-gén. imp.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
M. Olivier (Edmond), premier président.
M. Connelly, proc.-gén. impérial.

CHAMBÉRY. Savoie, Haute-Savoie.
M. Dupasquier, premier président.
M. Mourier, proc.-gén. impérial.

COLMAR. Bas-Rhin, Haut-Rhin.
M. de Bigorie de Laschamps, pr. présid.
M. Levieil de la Marsonnière, pr.-gén. imp.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.
M. Neveu-Lemaire, premier président.
M. Imgarde de Leffemberg, pr.-gén. imp.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
M. Paul, prem. présid.
M. Morcrette, proc.-gén. impér.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. Bonafous, premier président.
M. de Gabrielli, procur.-genéral impér.

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
M. Lezaud, premier président.
M. Mazel, proc.-général imp.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
M. Gilardin, premier président.
M. Gaulot, proc.-général impér.

METZ. Ardennes, Moselle.
M. Darnis, premier président.
M. le baron de Gérando, proc.-gén. imp.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
M. Sigaudy, premier président.
M. Galles, proc.-gén. impér.

NANCY. Meurthe, Meuse, Vosges.
M. Leclerc, premier président.
M. Izoard, proc.-général impér.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
M. Gouazé, premier présideni.
M. Villedieu, procureur-général impérial.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Duboys (d'Adgers), premier présid.
M. Tenaille d'Estais, proc.-général imp.

PARIS. Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
M. Devienne, premier président, sénateur.
M. Grandperret, pro.-gén. imp.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
M. de Romeuf, premier président.
M. Daguilhon, procureur-gén. imp.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Fortoul, premier président.
M. Damay, procur.-général impérial.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Infér., Morbihan.
M. Aucher, premier président.
M. Bardon, procur.-général impér.

RIOM. Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de-Dôme.
M. Moisson, premier président.
M. Massin, procureur-gén. impérial.

ROUEN. Seine-Inférieure, Eure.
M. Massot, premier président.
M. Millevoye, procureur-gén. impérial.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
M. Piou, premier président.
M. Dupré, procureur-gén. impérial.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
M. Pierrey, président.
M. Robinet de Cléry, procur.-général imp. chef du service judiciaire en Algérie.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
PARIS	DARBOY, arch.
Chartres	Regnault
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	Pallu du Parc
Versailles	Mabile
CAMBRAI	REGNIER, arch.
Arras	Lequette
LYON ET VIENNE	card. de BONALD, arch.
Autun	De Marguerye
Langres	Guerrin
Dijon	Rivet
Saint-Claude	Nogret
Grenoble	Ginouilhiac
ROUEN	card. de BONNECHOSE, ar.
Bayeux	Hugonin
Evreux	Devoucoux
Séez	Rousselet
Coutances	Bravard
SENS et AUXERRE	BERNADOU, arch.
Troyes	Ravinet
Nevers	Forcade
Moulins	de Dreux-Brézé
REIMS	LANDRIOT, arch.
Soissons	Dours
Châlons	Meignan
Beauvais	Gignoux
Amiens	Boudinet
TOURS	GUIBERT, arch.
Le Mans	Fillion
Angers	Angebault
Nantes	Jacquemet
Laval	Wicart
BOURGES	DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, arch.
Clermont	Féron
Limoges	Fruchaud
Le Puy	Lebreton
Tulle	Berteaud
Saint Flour	De Pompignac
ALBY	LYONNET, arch.
Rodez	Delalle
Cahors	Grimardias
Mende	Foulquier
Perpignan	Ramadié
BORDEAUX	card. DONNET, arch.
Agen	Gérin
Angoulême	Cousseau
Poitiers	Pie

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
Périgueux	Dabert
La Rochelle	Thomas
Luçon	Colet
Saint-Denis (La Réunion).	Maupoint
Basse-Terre (Guadeloupe).	Boutonnet
S-Pierre et Fort de France	Mounicq
AUCH	DELAMARE, arch.
Aire	Epivent
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONNE	DESPREZ, arch.
Montauban	Doney
Pamiers	Bélaval
Carcassonne	Roullet de la Bouillerie
BESANÇON	card. MATHIEU, arch.
Strasbourg	Ræss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Hacquard
Belley	Géraud de Langalerie
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Foulon
AIX, ARLES et EMBRUN	CHALANDON, arch.
Marseille	Place
Fréjus et Toulon	Jordany
Digne	Meirieu
Gap	Guilbert
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Nice	Sola
AVIGNON	DUBREUIL, arch.
Nîmes	Plantier
Valence	Gueullette
Viviers	Delcusy
Montpellier	Le Courtier
RENNES	BROSSAYS-ST-MARC, arch.
Quimper	Sergent
Vannes	Bécel
Saint-Brieuc	David
CHAMBÉRY	le card. BILLIET, arch.
Annecy	Magnin.
Tarentaise	Gros
S.-Jean de Maurienne	Vibert
ALGER	ALLEMAND-LAVIGERIE, ar.
Constantine	de Lascases.
Oran	Callot

DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION. Recensem^t de 1866.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
	MM.							
Ain.	Lepeintre.	Bourg.	5	35	450	371613	584822	112086
Aisne.	Ferrand.	Laon.	5	37	837	565025	735774	115099
Allier.	Baron Servatius.	Moulins.	4	28	317	376164	742272	103001
Alpes (basses).	Falcon de Simier.	Digne.	5	30	251	143000	690919	100799
Alpes (hautes).	Boyer.	Gap.	3	24	189	122117	553418	79235
Alpes maritimes.	Gavini.	Nice.	3	25	146	198818	383900	
Ardèche.	Baron de Farincourt.	Privas.	5	31	339	387174	552665	94741
Ardennes.	Vicomte Foy.	Mézières.	5	31	478	326864	523289	121532
Ariége.	de La Rousselière.	Foix.	3	20	335	250436	478401	110216
Aube.	Salles.	Troyes.	5	26	446	261951	602212	93203
Aude.	de La Jonquière.	Carcassonne.	4	31	435	288626	631667	69085
Aveyron.	baron de Saint-Priest.	Rhodez.	5	42	285	400070	889481	88989
Bouches-du-Rhône.	Levert, sénateur.	Marseille.	3	27	107	5479[illegible]3	601960	103421
Calvados.	Le Provost de Launay.	Caen.	6	37	765	474909	531947	38734
Cantal.	Conrad.	Aurillac.	4	23	260	237994	574146	80778
Charente.	Péconnet.	Angoulême.	5	29	426	378218	588803	85839
Charente-Inférieure.	Le Masson.	Larochelle.	6	40	479	489539	716814	67799
Cher.	Paulze-d'Ivoy.	Bourges.	3	29	291	336613	740125	132954
Corrèze.	Lempereur de Saint-Pierre.	Tulle.	3	29	286	310843	386621	40864
Corse.	Géry.	Ajaccio.	5	62	362	259861	874741	104865
Côte-d'Or.	Comte de Callac.	Dijon.	4	36	717	382762	876956	249627
Côtes-du-Nord.	Magnien.	Saint-Brieuc.	5	48	384	641310	744073	40854
Creuse.	vicomte de Jessaint.	Guéret.	4	25	262	274057	556830	35478
Dordogne.	de Saint-Pulgent.	Périgueux.	5	47	582	502673	915000	164179
Doubs.	D'Arnoux.	Besançon.	4	27	639	298072	522895	131437
Drôme.	Baron de Montour.	Valence.	4	29	367	324231	653557	171400
Eure.	Tourangin.	Evreux.	5	36	700	394567	591261	130242
Eure-et-Loir.	Comte de Charnailles.	Chartres.	4	24	426	290763	586921	56794

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes.	POPULATION.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
Finistère.	Boby de la Chapelle.	Quimper.	5	43	285	662485	667668	35753
Gard.	Boffinton.	Nîmes.	4	39	345	429747	582867	116464
Garonne (haute.)	baron Pougeard-Dulimbert.	Toulouse.	4	39	578	493777	629601	90145
Gers.	Labrousse.	Auch.	5	29	466	295692	627870	160461
Gironde.	Comte de Bouville.	Bordeaux.	6	48	549	701855	1082552	29007
Hérault.	Garnier.	Montpellier.	4	36	332	427245	630935	83179
Ille-et-Vilaine.	Lefebvre J.	Rennes.	6	43	349	592609	672848	49492
Indre.	de Laire.	Châteauroux.	4	23	245	277860	701661	87026
Indre-et-Loire.	Pastoureau.	Tours.	3	24	281	325193	611679	86651
Isère.	Reneufve	Grenoble.	4	45	555	581386	841230	212962
Jura.	Nau de Beauregard.	Lons-le-Saulnier.	4	32	583	298477	503364	154365
Landes.	de Pebeyre.	Mont-de-Marsan.	3	28	330	306693	933387	264732
Loir-et-Cher.	Baron de Vougy.	Blois.	3	24	297	275757	635092	81208
Loire.	Castaing.	Saint-Etienne.	3	30	324	537108	477018	68000
Loire (Haute.)	Démonts.	Le Puy.	3	28	262	312661	495784	71665
Loire Inférieure.	Bourlon de Rouvre.	Nantes.	5	45	213	598598	687441	38319
Loiret.	Dureau.	Orléans.	4	31	349	357110	676512	113700
Lot.	Limayrac (Paulin).	Cahors.	3	29	318	288919	398406	112047
Lot-et-Garonne.	Lorette.	Agen.	4	35	316	327962	534628	61081
Lozère.	Tézenas.	Mende.	3	24	194	137362	516666	45328
Maine-et-Loire.	Porlquet.	Angers.	5	31	380	532325	712563	56913
Manche.	Levainville.	Saint-Lô.	6	48	643	573899	577178	24295
Marne.	Amelin.	Châlons-sur-Marne.	5	32	664	390809	818038	65337
Marne (haute.)	Grachet.	Chaumont.	5	28	550	259096	625403	192249
Mayenne.	Bergognié.	Laval.	3	27	274	367855	516200	28168
Meurthe	Podevin.	Nancy.	5	29	714	428387	609406	187367
Meuse.	Belurgey de Grandville.	Bar-le-Duc.	4	28	587	301653	620555	181423
Morbihan.	Sohier.	Vannes.	4	37	246	501084	681704	35736
Moselle.	Paul Odent.	Metz.	4	27	630	452157	536888	136039
Nièvre.	Genty.	Nevers.	4	25	312	342773	686619	25889
Nord.	Mouzard-Sencier.	Lille.	7	60	660	1392041	567863	5908

Oise.	Chevreau.	Beauvais.	4	35	701	401274	585067	030
Orne.	Lerat de Magnitot.	Alençon.	4	36	510	414618	610068	91217
Pas-de-Calais.	Paillard.	Arras.	6	43	903	749777	660426	32589
Puy-de-Dôme.	Gimet.	Clermont.	5	50	444	571690	800679	74682
Pyrénées (basses)	Guillaume d'Auribeau.	Pau.	5	40	559	435486	752513	131517
Pyrénées (hautes).	Mila de Cabarieu.	Tarbes.	3	26	480	240252	464531	102543
Pyrénées-Orientales.	Baron Tharreau.	Perpignan.	3	17	231	189490	413558	59625
Rhin (bas).	Baron Pron.	Strasbourg.	4	33	542	588970	455034	148107
Rhin (haut).	Ponsard.	Colmar.	3	30	490	530285	410720	143322
Rhône.	H. Chevreau.	Lyon.	2	28	259	678648	285768	38710
Saône (haute).	Du Bois de Jancigny.	Vesoul.	3	28	583	317706	531000	157547
Saône-et-Loire.	Marlière.	Mâcon.	5	48	586	600006	856410	187101
Sarthe.	Vicomte Malher.	Le Mans.	4	33	386	463619	621160	67239
Savoie.	De Lassus Saint-Geniès.	Chambéry.	4	29	327	271663	575920	»
Savoie (haute).	Vicomte de Gauville.	Annecy.	4	28	310	273768	431715	»
Seine.	Haussmann, sénateur.	Paris.	23	28	71	2150916	47500	1354
Seine-Inférieure.	Baron Leroy, sénateur.	Rouen.	5	51	156	792768	603463	102923
Seine-et-Marne.	Levezou Vte de Vézins.	Melun.	5	29	528	351400	588575	66893
Seine-et-Oise.	Boselli.	Versailles.	6	36	683	533727	560337	100109
Sèvres. (Deux-)	Isoard.	Niort.	4	31	356	333155	599961	45812
Somme.	Cornuau.	Amiens.	5	41	833	572640	615983	51712
Tarn.	Menche de Loisne.	Albi.	4	35	316	353513	574859	51116
Tarn-et-Garonne.	Soumain.	Montauban.	3	24	194	228969	371764	90740
Var.	Montois.	Draguignan.	3	27	145	308550	599477	240282
Vaucluse.	Bohat.	Avignon.	4	22	149	266091	356640	60886
Vendée.	de Fonbrune.	Napoléon-Vendée.	3	30	298	404475	671628	32288
Vienne.	de Vallavieille.	Poitiers.	5	31	296	321527	697301	88679
Vienne (haute).	Demanche.	Limoges.	4	27	201	326037	551733	40793
Vosges.	marquis de Fleury.	Epinal.	5	30	548	418998	607996	22005
Yonne.	Tarbé des Sablons.	Auxerre.	5	37	483	372589	736916	162299
Alger.	Poignant.	Alger.	3	»	29	974491	»	»
Oran.	Brosselard.	Oran.	4	»	20	402027	»	»
Constantine.	de Toustain du Manoir.	Constantine.	5	»	30	622606	»	»

Population de la France, non compris l'Algérie, 38,067,094.

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1er arrondissement. — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Becquet, conservateur à Paris.
2. arrondissement. — Eure, Seine-Infér.
M. de Suzanne, cons. à Rouen.
3. arrondissement. — Côte-d'Or.
M. Viney, conserv. à Dijon.
4. arrondissement. — Meurthe.
M. d'Houdouart, conserv. à Nancy.
5. arrondissement. — Bas-Rhin.
M. Lorentz, conserv., à Strasbourg.
6. arrondissement. — Haut-Rhin.
M. de Frawenberg, cons. à Colmar.
7. arrondissement. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Béraud, conservateur à Amiens.
8. arrondissement. — Aube, Yonne.
M. Suremain de Missery, cons. à Troyes.
9. arrondissement. — Vosges.
M. Baudrillart, conservateur à Épinal.
10. arrondissement. — Ardennes, Marne.
M. Laurenceau, conserv. à Chalons.
11. arrondissement. — Moselle.
M. Genin, conserv. à Metz.
12. arrondissement. — Doubs.
M. Vouzeau, cons. à Bezançon.
13. arrondissement. — Jura.
M. Virot, conserv. à Lons-le-Saulnier.
14. arrondissement. — Isère, Loire, Rhône.
M. Jacquot, cons. à Grenoble.
15. arrondissement. — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire,
M. Deval, cons. à Alençon.
16. arrondissement. — Meuse.
M. Hun, cons. à Bar-le-Duc
17. arrondissement. — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Fourmont-Tournay, cons. à Mâcon.
18. arrondissement. — Ariége, Lot, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Soubirane, cons. à Toulouse.
19. arrondissement. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Bramaud-Boucheron, cons. à Tours.
20. arrondissement. — Cher, Indre, Nièvre
M. Des Méloizes, conserv. à Bourges.
21. arrondissement. — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. Desmercières, conserv. à Moulins.
22. arrondissement. — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Marcotte de Quivières, cons. à Pau.
23. arrondissement. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire.
M. de Bruchard, conserv. à Rennes.
24. arrondissement. — Charente, Char.-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Beausire, conserv. à Niort.
25. arrondissement. — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Tallotte, cons. à Carcassonne.
26. arrondissement. — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse.
M. Labussière, cons. à Aix.
27. arrondissement. — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Canferra, conserv. à Nîmes.
28. arrondissement. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Dubois du Tallard, cons. à Aurillac.
29. arrondissement. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Dutemps du Gric, conservateur à Bordeaux.
30. arrondissement. — Corse.
M. Brière de Mondétour, cons. à Ajaccio.
31. arrondissement. — Haute-Marne.
M. Sthème, conservateur à Chaumont.
32. arrondissement. — Haute-Saône.
M. de Coucy, conservateur à Vesoul.
33. arrondissement. — Savoie, Hte-Savoie.
M Durand de Villers, conservateur à Chambéry.
34. arrondissement. — Alpes-Maritimes, Var.
M. Hennequin, conservateur à Nice.
35. arrondissement. — Hautes-Alpes, Drôme.
M. Seguinard, conserv. à Valence.

SERVICE FORESTIER EN ALGÉRIE.

Province d'Alger. — M. Lambert, inspecteur, chef du service, à Alger.
— d'Oran. — M. Henry, id. id. à Oran.
— de Constantine. — M. de Cherrier, id. id. à Constantine.

ACADÉMIES.

Académie d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Vieille, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (M. Caresme, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées (M. Zévort, recteur).

— de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. Théry, recteur.)

— de Chambéry, comprenant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (M. Dauzat, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal, de la Correze, de la Creuse et de la Haute-Loire (M. Allou, recteur).

— de Dijon, comprenant les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Monty, recteur).

— de Douai, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes. du Pas-de-Calais et de la Somme (M. Fleury, recteur).

— de Grenoble, comprenant les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme (M. Courtade, recteur).

— de Lyon, comprenant les départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire et de la Saône-et-Loire (M. de la Saussaye, membre de l'institut, rect.)

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales (M. Donné, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges (M. Guillemin, recteur).

— de Paris, comprenant les départements de la Seine, du Cher, d'Eure et-Loir, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (Son Exc. le ministre de l'instruction publique, recteur: M. Mourier, vice-recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Haute-Vienne (M. Magin, recteur).

— de Rennes, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-de-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Malaguti, recteur).

— de Strasbourg, comprenant les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (M. Chéruel, recteur).

— de Toulouse, comprenant les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn de Tarn-et-Garonne (M. Roustan, recteur).

— d'Alger, (M. Delacroix, recteur).

ÉCOLES SPÉCIALES.

ECOLE IMPÉRIALE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

A Paris, rue de Thorigny, 7, et rue des Coutures-Saint-Gervais, 1.

DIRECTEUR : M. PETIET.

Cette Ecole, fondée en 1829, devenue *Etablissement de l'Etat*, en vertu de la loi du 19 juin 1857, forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie et pour les travaux et services publics dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'État.

L'Ecole impériale centrale admet les étrangers aux mêmes conditions que les nationaux. Elle ne reçoit que des élèves externes. On n'y est admis que par voie de concours et après avoir justifié qu'on a eu dix-sept ans révolus au 1er janvier de l'année dans laquelle on se présente. Le concours s'ouvre le 1er août et est clos le 20 octobre. Il a lieu à Paris pour tous les candidats sans exception. L'inscription pour le concours se fait au secrétariat de l'Ecole, rue des Coutures-Saint-Gervais, 1, au Marais. Le programme des connaissances exigées pour l'admission est envoyé gratuitement à ceux qui en font la demande au directeur de l'Ecole à partir du 1er avril jusqu'au 1er octobre.

Un certain nombre d'élèves sont entretenus à l'Ecole aux frais de l'Etat ou de leur département. Les candidats qui désirent prendre part aux encouragements de l'Etat doivent faire la déclaration par écrit, avant le 1er août, à la préfecture de leur département ; cette déclaration est accompagnée d'une demande motivée adressée au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

ECOLES IMPÉRIALES D'ARTS ET MÉTIERS

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES IMPÉRIALES D'ARTS ET MÉTIERS : M. LEBRUN.

Ces écoles sont destinées à formerdes chefs d'atelier et des ouvriers instruits et habiles pour les industries où l'on travaille le fer et le bois.

Les élèves, au nombre de 300 par école, sont nommés par le ministre après un concours. Aux termes d'un décret du 30 décembre 1865 qui régit aujourd'hui ces écoles, il est accordé des bourses ou fractions de bourse à tous les élèves dont les parents sont jugés ne pouvoir acquitter les uns aucune partie de la pension, les autres qu'une partie seulement. De plus, les parents peuvent être dispensés exceptionnellement par le ministre de payer la pension ou fraction de pension laissée à leur charge quand, par suite d'événements survenus depuis l'admission, ils ne le peuvent plus.

Ces écoles ont leur siège à Aix, à Angers, à Châlons-sur-Marne, à Cluses (Haute-Savoie).

ECOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

A Paris, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24.

Cette école est exclusivement consacrée aux études commerciales : elle est placée sous le patronage du Gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement, présidé par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. L'enseignement comprend depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, de géographie, de comptabilité, jusqu'au cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs. L'école ne reçoit que des pensionnaires au prix de 1,800 fr.

ECOLE IMPÉRIALE FORESTIÈRE, établie à Nancy.

DIRECTEUR : M. NANQUETTE.

Conditions d'admission. — Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole est fixé

chaque année par le ministre des finances, en raison des besoins de l'administration des forêts. et d'après un concours public. Les examens de l'Ecole forestière ont lieu à Paris et dans les départements, à la même époque, aux mêmes lieux que ceux de l'Ecole Polytechnique, et sont faits par les examinateurs nommés par le ministre des finances. Les aspirants sont tenus d'adresser au directeur général de l'administration des forêts, avant le 31 mai au plus tard, leur demande d'admission au concours, accompagné des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance, revêtu des formalités prescrites par les lois, et constatant que l'aspirant aura au 1er novembre 18 ans accomplis, et n'aura pas plus de 22 ans ;

2° Un certificat signé d'un docteur en médecine et dument légalisé, attestant que l'aspirant est d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, et qu'il n'a aucun vice de conformation ou infirmité qui puisse le rendre impropre au service forestier.

3° Le diplôme de bachelier ès-sciences. Néanmoins, le candidat qui ne serait pas encore pourvu de cette pièce peut y suppléer par un certificat constatant qu'il a fait des études classiques, jusqu'à la rhétorique inclusivement, à charge par lui de produire le diplôme à l'administration des forêts le 15 octobre au plus tard.

4° La preuve qu'il possède un revenu annuel de 1,500 fr. au moins, ou à défaut une obligation par laquelle ses parents s'engagent à lui fournir une pension de pareille somme pendant son séjour à l'Ecole forestière, et une pension de 600 fr., depuis sa sortie de l'Ecole jusqu'à ce qu'il soit employé comme garde-général en activité.

L'examen porte sur les objets ci-après, savoir : 1° l'arithmétique complète ; 2° l'algèbre ; 3° la géométrie ; 4° l'application de la géométrie ; 5° la trigonométrie ; 6° la physique ; 7° la chimie ; 8° la cosmographie ; 9° la mécanique ; 10° l'histoire naturelle ; 11° la langue allemande ; 12° la langue latine ; 13° la langue française ; 14° l'histoire et la géographie ; 15° le dessin d'imitation ; 16° le dessin linéaire, le lavis.

Instruction des élèves et leur destination. — La durée des cours établis à l'Ecole forestière est de deux ans ; à la fin de chaque année, les élèves sont soumis à des examens d'après lesquels ils sont de nouveau classés.

Si leur examen est satisfaisant, les élèves de la seconde division passent dans la première, et ceux de la première sont envoyés dans les inspections forestières les plus importantes, en qualité de gardes généraux stagiaires, pour y acquérir, sous la direction des inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'ils ont fait preuve de l'instruction nécessaire pour exercer un emploi, ils sont nommés, au fur et à mesure des vacances, à des cantonnements de gardes généraux. Ils jouissent, pendant leur temps de stage, d'un traitement de 1,200 fr.

ECOLE IMPÉRIALE DES MINES.

A Paris, boulevard Saint-Michel, 60 et 62.

DIRECTEUR : M. COMBES.

L'École impériale des mines, placée sous la surveillance du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, assisté du conseil de l'Ecole, a pour but : 1° de former des ingénieurs destinés au recrutement du corps impérial des mines ; 2° de répandre dans le public la connaissance des sciences et des arts relatifs à l'industrie minérale, et, en particulier, de former des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines minéralurgiques ; 3° de réunir et de classer tous les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique des départements de la France et des colonies françaises ; 4° de conserver un musée et une bibliothèque consacrés spécialement à l'industrie minérale, et de tenir les collections au niveau des progrès de l'industrie des mines et usines et des sciences qui s'y rapportent ; 5° enfin d'exécuter, soit pour les administrations publiques, soit pour les particuliers, les essais et analyses qui peuvent aider au progrès de l'industrie minérale.

L'Ecole reçoit trois catégories d'élèves : 1° les Elèves-Ingénieurs, destinés au recrutement du corps des mines, pris parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ; 2° les Elèves externes admis par voie de concours et qui, après avoir justifié, à

leur sortie, de connaissances suffisantes, sont déclarés aptes à diriger des exploitations de mines et d'usines minéralurgiques, et reçoivent, à cet effet, un brevet qui leur confère le titre d'Elève brévété ; 3° enfin, des Elèves étrangers admis, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires, par décisions spéciales du ministre.

Les cours oraux de minéralogie, de géologie et de paléontologie sont ouverts au public, du 15 novembre au 15 avril.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 10 à 3 heures, et tous les jours aux étrangers et aux personnes qui désirent étudier.

Toute personne qui désire faire exécuter l'essai d'une substance minérale est admise à en faire le dépôt au secrétariat de l'Ecole ; l'inscription de la demande du déposant mentionne la localité d'où provient la substance à essayer. Il est aussitôt procédé à ceux de ces essais qui peuvent aider aux progrès de l'industrie minérale,

Tous les services de l'Ecole, enseignement, musée, bibliothèque et bureau d'essais sont gratuits.

ECOLE NAVALE IMPÉRIALE

Etablie sur le vaisseau *Le Borda* en rade de Brest

COMMANDANT : M. GARNAULT.

La loi du 20 avril 1832 autorise l'ouverture d'un concours public à l'effet d'admettre, en qualité d'élèves de l'Ecole navale impériale, les jeunes gens qui se destinent au corps des officiers de marine. Cette école est organisée conformément aux dispositions des ordonn. des 1er nov. 1830, 24 avril 1832, 4 mai 1833, de la loi du 5 juin 1850, et des décrets des 19 janvier 1856, 24 septembre 1860 et 14 décembre 1862.

PROGRAMME DE L'EXAMEN. — Examen oral. 1° Arithmétique. Programme XXXI du plan d'études des lycées, nos 1 à 36 ; — 2° Algèbre. Programme XXXII, nos 1 à 27 ; — 3° Géométrie. Programme XXXIV, nos 1 à 34. et le programme XXXV, nos 1 à 20 ; — Trigonométrie rectiligne. Programme XL, nos 1 à 16 ; — 5° Mathématiques appliquées. Programme XXXVII, nos 1 à 6 ; — 6° Physique. Programme XLIII ; — 7° Chimie. Programme XLVI ; — 8° Géographie. Programme XI ; — 9° Langue anglaise. Programmes XVII et XVIII.

Compositions. — 1° Composition française. Récits, lettres, descriptions de divers genres ; — 3° Thème anglais. Programmes XVII et XVIII du plan d'études des lycées ; Calcul numérique de trigonométrie rectiligne ; — Tracé géographique d'une des questions de géométrie exigées à l'examen oral ; — 6° Dessin au trait d'une tête d'après un modèle.

Les candidats devront se faire inscrire du 1er au 25 avril à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Aucun candidat ne pourra concourir s'il n'est âgé de 14 au moins accomplis le 1er janvier de l'année du concours, ou s'il a depassé le maximum d'âge fixé à 17 ans.

Pension annuelle 700 francs. — Trousseau et objets divers 800 francs.

Les familles des candidats qui, dénués de fortune, prétendraient à une place gratuite ou demi-gratuite, à un trousseau ou demi-trousseau, doivent le faire connaître, sous peine de déchéance, au moment de l'inscription, par une demande remise au préfet du département où elles résident. Cette demande, adressée au ministre de la marine, devra être appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi qu'un relevé du rôle des contributions. L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera constatée par une délibération motivée du conseil municipal, approuvée par le préfet. — Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux seront accordés par le ministre de la marine, sur la proposition du conseil d'instruction de l'Ecole navale, conformément à la loi du 5 juin 1850. — En outre, il pourra être accordé, sur la proposition du même conseil, une première mise d'équipement militaire (570 francs) à chaque boursier ou demi-boursier nommé aspirant de 2e classe, après avoir satisfait aux examens de sortie.

ECOLE IMPÉRIALE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

COMMANDANT : M. DE GONDRECOURT.

Cette Ecole, réorganisée par décret du 8 juin 1861, est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major, l'infanterie de marine.

L'admission à l'Ecole n'a lieu que par voie de concours ; ce concours est ouvert chaque année, à l'époque déterminée par le ministre de la guerre.

Nul ne peut se présenter au concours s'il ne justifie qu'il est Français ou naturalisé, et qu'il aura dix-sept ans au moins, au 1er octobre, et vingt ans au plus, au 1er janvier de l'année du concours.

Tout candidat nommé élève doit, s'il a l'âge requis, avoir contracté un engagement volontaire avant d'entrer à l'Ecole.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée qui pourront justifier de deux ans de présence effective sous les drapeaux, au 1er janvier qui suit l'époque du concours, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas accompli alors leur vingt-cinquième année.

Il est publié chaque année un programme des matières sur lesquelles les candidats doivent être examinés.

Le prix de la pension est de 1,500 francs ; celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministère de la guerre.

Les élèves qui désirent servir dans l'arme de la cavalerie doivent le faire connaître au moment de leur admission à l'Ecole ; ils suivent, à titre d'essai, des cours d'équitation qui font juger de leur aptitude à servir dans cette arme. La liste des élèves destinés à la cavalerie est formée par suite de cet essai ; ils sont nommés sous-lieutenants dans les régiments de cavalerie, s'ils satisfont aux examens de sortie.

Les autres élèves qui ont également satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir suivant le rang de mérite obtenu dans le classement de sortie, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, dans l'infanterie de terre et l'infanterie de marine, celle de ces armes dans laquelle ils désirent servir. Les élèves qui en ont fait la demande concourent dans l'ordre successif des numéros de mérite, avec les sous-lieutenants de l'armée, pour l'admission à l'Ecole d'application du corps d'Etat-major.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE.

A Paris, rue d'Ulm, 45.

DIRECTEUR : M. D. BOUILLIER.

Cet établissement est placé sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique. — Il est destiné à former des professeurs dans les lettres et dans les sciences pour tous les lycées. — L'Ecole normale supérieure prépare au grade de licencié ès-lettres, de licencié ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation, et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement et de discipline scolaire. Les élèves sortants de l'Ecole normale supérieure sont chargés des cours dans les lycées. Sur la proposition de la direction de l'Ecole, le ministre autorise les élèves qui auront suivi avec fruit le cours triennal à se présenter immédiatement à l'agrégation. — Les élèves reçus à la suite des épreuves annuelles sont considérés comme boursiers. Les principales conditions d'examen sont 1° de n'avoir pas eu moins de 18 ans, ni plus de 24 ans révolus, au 1er janvier de l'année où l'on se présente ; 2° de n'être atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui rende impropre à l'enseignement, et d'en produire une attestation ainsi qu'un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'instruction publique, etc. etc. ; 3° d'être pourvu du grade de bachelier ès-lettres pour la section des lettres, et de celui de bachelier ès-sciences pour la section des sciences, et d'en représenter les diplomes avec l'engagement légalisé de se vouer pour dix ans à l'instruction publique, et, en cas de minorité, une déclaration du pere ou tuteur, anssi légalisée, et autorisant à contracter cet engagement. Le registre d'inscription est ouvert aux chefs-lieux des académies, du 1er janvier au 1er mars ; les épreuves ont lieu du 1er au 8 juillet, dans toutes les académies. Elles consistent, pour la section des lettres, en une dissertation de philosophie en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thème grec, une pièce de vers latins, une composition histo-

rique ; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique, plus les compositions en version latine et en philosophie qui sont communes aux candidats des lettres et des sciences. Les candidats déclarés admissibles doivent se trouver à l'Ecole normale le 5 aout, pour y subir un examen définitif, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls, avec les divers renseignements recueillis sur leur compte, assurer leur admission. La durée du cours normal est de trois années. Indépendamment des conférences de l'intérieur, les élèves de la section des sciences suivent les cours publics de la Faculté et du Collége de France.

ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE.

A Paris, rue Descartes, Montagne Sainte-Geneviève.

COMMANDANT : M. FAVÉ.

Cette Ecole a été réorganisée par décret du 30 novembre 1863.

On ne peut y être admis que par voie de concours. A cet effet, des examens publics ont lieu tous les ans. Un arrêté du ministre de la guerre, rendu public avant le 1er avril, fait connaître le programme des matières sur lesquelles doivent porter ces examens, ainsi que l'époque de leur ouverture.

Pour être admis au concours, il faut être Français, et avoir plus de seize ans, et moins de vingt ans au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois les militaires des corps de l'armée y sont admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pourvu qu'ils n'aient pas accompli leur vingt-cinquième année avant le jour fixé pour l'ouverture dudit concours, et qu'ils justifient de deux ans de service effectif et réel sous les drapeaux.

Le prix de la pension est de 1,000 fr. par an ; celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministre de la guerre.

La durée du cours complet d'instruction est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie et dont l'aptitude physique aux services publics a été constatée, ont le droit de choisir, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale de classement, dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, le service public où ils désirent entrer, parmi ceux qui s'alimentent à l'Ecole, savoir : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, la marine impériale et le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, l'administration des postes et celle des tabacs.

ECOLE IMPÉRIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Rue des Saints-Pères, 28.

DIRECTEUR : M. ONFROY DE BRÉVILLE.

L'Ecole des Ponts et Chaussées, créée en 1747, constituée à nouveau par le décret de l'Assemblée nationale du 17 janvier 1791, et organisée sur des bases plus étendues par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), le décret du 7 fructidor an XII (24 août 1804), a reçu depuis cette époque de nouveaux développements consacrés par le décret du 13 octobre 1851. Elle est placée sous l'autorité du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et dirigée par un inspecteur général, directeur, et par un ingénieur en chef, inspecteur des études, assistés du Conseil de l'Ecole.

Son but spécial est de former les ingénieurs nécessaires au recrutement du corps des ponts et chaussées. — Elle admet exclusivement en qualité d'élèves ingénieurs les jeunes gens annuellement choisis parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ayant terminé leur cours d'étude et ayant satisfait aux conditions imposées par les réglements. Elle admet, en outre, à participer aux travaux intérieurs de l'Ecole des élèves externes français ou étrangers. Elle en admet également à suivre les cours oraux. Les conditions d'admission ont été réglées par un arrêté ministériel en date du 18 février 1852.

Les leçons orales ont pour objet : 1° la mécanique appliquée au calcul de l'effet

dynamique des machines et de la résistance des matériaux de construction ; — 2° l'hydraulique ; — 3° la minéralogie ; — 4° la géologie ; — 5° la construction et l'entretien des routes ; — 6° la construction des ponts ; — 7° la construction et l'exploitation des chemins de fer ; — 8° l'amélioration des rivières et la construction des canaux ; — 9° l'amélioration des ports, la construction des travaux à la mer ; — 10° l'architecture ; — 11° le droit administratif et les principes d'administration ; — 12° l'économie politique et la statistique ; — 13° la construction et l'emploi des machines locomotives et du matériel roulant des chemins de fer ; — 14° les desséchements; les irrigations et la distribution d'eau dans les villes ; — 15° la langue anglaise ; — 16° la langue allemande.

La bibliothèque et les galeries de modèles sont ouvertes aux élèves ingénieurs, aux élèves externes, et aux ingénieurs des ponts et chaussées.

ECOLES IMPÉRIALES VÉTÉRINAIRES.

INSPECTEUR GÉNÉRAL : M. BOULEY.

Ces établissements, destinés à former des vétérinaires, sont au nombre de trois, et situées à Alfort, près Paris, à Lyon et à Toulouse. — L'admission ne peut avoir lieu que par voie de concours et conformément aux règles ci-après exprimées. — Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié qu'il avait plus de dix-sept ans et moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année dans laquelle le concours a lieu. — Aucune dispense d'âge ne peut être accordée. — Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, soit directement, soit par l'intermédiaire du préfet du département où réside le candidat. — Elles doivent être parvenues au ministère le 20 septembre au plus tard : toute demande produite apres ce terme est considerée comme nulle et non avenue.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat ;

2° Un certificat du docteur en médecine constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse ou autre affection analogue ;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale.

4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents du candidat pour garantir le payement de sa pension pendant tout le temps de son séjour à l'Ecole. Cette pension est de 450 fr. par an. Elle est payable par trimestre et d'avance.

5° Si le candidat a plus de vingt ans, un certificat délivré dans les formes légales constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement de l'armée.

Pour les candidats étrangers, l'obligation relative au payement de la pension doit être fournie, à défaut de parents, par un correspondant résidant en France, en son propre nom, laquelle le constitue personnellement responsable de ce payement. — Les certificats et autres pièces à produire doivent être dûment légalisés. — Les candidats sont examinés sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire. — Tous les jeunes gens autorisés à concourir doivent être rendus à l'Ecole le 1er octobre, dès le matin, à l'effet de justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue. — Les candidats admis entrent à l'Ecole et reçoivent du garde-magasin les objets de coucher. — La durée des études est de 4 ans. — Tous les élèves sont soumis au même régime, portent le même uniforme et reçoivent la même instruction. — Le gouvernement fait les frais de 246 demi-bourses, dont 2 par département, à la nomination du ministre sur la présentation du préfet, et 68 au choix direct du ministre. Ces demi-bourses ne peuvent être acquises qu'au concours après six mois d'études au moins. L'élève titulaire d'une demi-bourse peut en obtenir une seconde, mais toujours après un nouveau semestre et au concours. — Le ministre entretient à l'Ecole d'Alfort quarante élèves militaires pour le service des corps de troupes à cheval. — Les élèves qui, après quatre années d'étude, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplome de vétérinaire, dont la rétribution est fixée à 100 francs. — Les Ecoles vétérinaires ont des hopitaux où sont reçus et traités tous les animaux malades moyennant le prix de la pension alimentaire dont le prix est fixé chaque année.

PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

M. Lefèvre, général de brigade, commandant, directeur des études.

La Prytanée, réorganisé par décret du 8 novembre 1859, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune ou de fils de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Le nombre des élèves entretenus aux frais de l'Etat est de 300 boursiers et de 100 demi-boursiers.

On admet au collége des enfants payant pension : le prix de la pension est de 850 francs, et celui de la demi-pension de 425 fr.

L'époque unique d'admission est fixée au 1er octobre de chaque année. Les enfants, pour être admis gratuitement, doivent avoir alors plus de 10 ans et moins de 12.

Les élèves peuvent rester au Prytanée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le courant de laquelle ils ont complété leur 19e année.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS.

Rue de l'Arbalète, 21.

DIRECTEUR : M. BUSSY.

L'Ecole de pharmacie de Paris enseigne toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie ; elle reçoit des pharmaciens et des herboristes de 1re classe, qui ont le droit d'exercer par toute la France, et des pharmaciens et herboristes de 2e classe, qui peuvent exercer seulement dans l'un des départements suivants, dépendant de l'Académie de Paris : *Cher*, *Eure-et-Loir*, *Loir-et-Cher*, *Loiret*, *Seine et Seine-et-Oise*. Les conditions de stage, de scolarité et de réception, primitivement réglées par la loi du 21 germinal an XI, ont été modifiées et se trouvent aujourd'hui réglées par le décret impérial du 22 août 1854, par le règlement du 23 décembre, par les instructions des 23 et 27 décembre suivants et par l'arrêté du 30 novembre 1867.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION I. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. TARBÉ DES SABLONS O. ✻, Préfet.

M. EMILE LAURENT, secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. Le PRÉFET, Président.

MM. ANGENOUST, vice-président; SALLES et GALPIN, Conseillers.

Commissaire du gouvernement : M. EMILE LAURENT, secrétaire général de la Préfecture.

Secrétaire-greffier, M. ANDRÉ.

Jours d'entrée dans les bureaux.

Le public est admis dans les bureaux les lundi, mercredi et vendredi, de une à trois heures.

Les bureaux sont fermés au public tous les autres jours, à l'exception du bureau chargé spécialement des légalisations, du visa des passeports, des récépissés, des états de contrainte, du colportage des imprimés et des permissions exigées par les lois et règlements de police.

CABINET DU PRÉFET.

M. N..., chef du cabinet, secrétaire particulier.

Réception, ouverture, classement, timbre et distribution des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion d'honneur : Présentation, mouvement du personnel. — Questions politiques. — Rapports périodiques. — Rapports des commissaires de police. — Congés. — Imprimerie. — Librairie. — Journaux. — Théâtres. — Bureaux de tabac (nominations). — Postes : Bureaux de direction et de distribution, facteurs, courriers, service rural (nominations). — Percepteurs surnuméraires (nominations). — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués. — Affaires confidentielles et réservées. — Archives du département. — Bibliothèque administrative : Achat et entretien des livres. — Commissaires de police — Personnel des receveurs, percepteurs, agents et employés des diverses administrations financières.

1re DIVISION.

M. MICHELON, chef.

MM. Klobukowski, chef de bureau.
Balbon, sous-chef.
Blin, Monne, Rousseau, Loury, Michaut fils, Landréau, empl.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

Police spéciale et administrative. — Crimes et délits. — Morts accidentelles.— Suicides. — Incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement. Récompenses honorifiques et autres. — Chasse : ouverture et clôture, permis.— Destruction des animaux nuisibles. — Louveterie. — Loteries. — Passeports et permis de séjour. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Surveillance des forçats et des condamnés libérés.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Elections. — Elections législatives et départementales. — Listes électorales. — Jury : Formation des listes, Assises.

Pensions.

Naturalisation.

Sociétés savantes.

Beaux-arts. — Antiquités. — Musées.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution. — Courriers. — Service rural (instruction). Vérification des caisses.

Domaines. — Propriétés de l'Etat, îles et îlots.—Domaines engagés. —Aliénations. — Concessions. — Contentieux. — Vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. —Bois domaniaux et particuliers. — Défrichements.

Affaires militaires. — Recrutement : tirage, conseil de revision, engagements volontaires, déserteurs et insoumis.— Garnison. — Casernement, logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministère de la guerre. — Ecole polytechnique. — Ecoles militaires. — Ecole navale. — Invalides.— Pensionnaires de l'Etat et de la marine. — Secours à d'anciens militaires.

Garde nationale. —Organisation et administration, conseils de recensement, jurys de révision. — Tableaux annuels des citoyens mobilisables. — Inspection de l'armement. — Conseils de discipline. — Sapeurs-pompiers.

Affaires diverses. — Recueil des actes administratifs. — Procès-verbal des délibérations du Conseil Général. — Dépôt du sceau de la Préfecture. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations de mémoires et pièces déposées dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisations et visas de pièces. — Contrôles des récépissés délivrés par les Receveurs des Finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

COMPTABILITÉ.

Budgets et comptes départementaux. Vérification et visas des pièces de dépenses — Impositions extraordinaires et réalisation des emprunts. — Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix. — Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie. — Répartition du produit du travail des condamnés. — Remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an. — Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département sur états et pièces préalablement visés. — Rédactions des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

Poids et mesures. — Personnel, vérification annuelle et inventaire.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et les communes. — Nominations des commissaires répartiteurs. — Cadastre : confection et conservation des plans et matrices. — Recensement des valeurs mobi-

lières et des portes et fenêtres. — Patentes : mise en recouvrement des rôles. — Poursuites, remises et modérations. — Secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires, exercices, abonnements. — Bureaux de tabacs et de poudre à feu.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police.

2e DIVISION.

M. LECHAT ✻, chef.

MM. MANDAROUX, chef de bureau.
N...., sous-chef.
TARDIVON, BOULLÉ, BURAT, DEFRANCE, employés.

SALVAIRE, inspecteur du service des enfants assistés.
OLIVE, employé.
MICHAUT, agent-voyer de 1re classe, attaché à la préfecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.

Statistique générale de France. — Dénombrement quinquennal et renouvellement annuel de la population. — Commissions cantonales permanentes de statistique.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. — Machines à vapeur.— Voitures publiques, roulage.

Police sanitaire. — Jury médical. — Médecins.—Herboristes.— Sages-femmes. — Pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine.

Prisons et dépôts de sûreté. — Administration : personnel de tous les services, régime disciplinaire, moral et religieux; instruction élémentaire; garde et surveillance; état sanitaire, service médical. — Service économique : en entreprise ou en régie : cahiers des charges, marchés et adjudications; service des transfèrements ; mobilier et matériel. — Travaux industriels : règlement des tarifs. — Budgets et comptes. — Jeunes détenus.

Agriculture. — Secours et encouragements. — Institut national agronomique. — Fermes régionales et fermes écoles. — Sociétés d'agriculture. — Comices agricoles.— Commissions hippiques. — Dépôts d'étalons.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains. — Mobilier de l'archevêché. — Maîtrise de la cathédrale. — Séminaire.

Bâtiments départementaux. — Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures. — Académie. — Tribunaux. — Casernes de gendarmerie. — Prisons et dépôts de sûreté. — Asile des aliénés. — Travaux d'entretien de grosses réparations et de constructions neuves. — Acquisitions, échanges. — Baux à loyer. — Assurance contre l'incendie.

Casernement de la gendarmerie. — Baux à loyer.

Mobiliers départementaux. — Achat et entretien.

Architectes de département et d'arrondissements.

Aliénés. — Asile public d'Auxerre : commission de surveillance et personnel de l'asile; fixation du prix de pension; admission et sortie de pensionnaires; séquestrations d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers; frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département. — Administration et régime intérieur de l'asile ; budgets et comptes.

Enfants trouvés ou abandonnés ou orphelins pauvres. — Bureaux d'admission. — Secours aux enfants nouveaux-nés. — Inspection et service médical. — Dépenses extérieures de toute nature. — Orphelinat départemental.

Dépôt de mendicité. — Administration et régime intérieur ; budgets et comptes.

Secours et encouragements de toute nature sur les fonds départementaux. — Caisse de retraites et pensions des employés de l'administration départementale.

Affaires diverses. Sourds-muets.— Jeunes aveugles.— Ecole des arts et métiers. — Ecoles vétérinaires. — Caisses d'épargnes. — Sociétés de secours mutuels. — Compagnies d'assurances. — Caisse des incendiés.

TRAVAUX PUBLICS ET VICINALITÉ.

Voies navigables. — Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon; canaux de Bourgogne et du Nivernais; entretien; amélioration; navigation; flottage.

Ports. — Classement. — Bacs et bateaux.

Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations. — Desséchement de marais. — Drainage.

Cours d'eau non navigables ni flottables. — Curage; redressement et élargissement; construction; entretien. — Associations syndicales.

Chemins de fer. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.

Ponts et chaussées, Routes impériales et départementales. — Classement; construction, entretien, plantations.

Grande voirie. — Alignements; anticipations; contraventions.

Vicinalité. — Chemins de grande, de moyenne et de petite communication, classement; fixation des limites; abornement; déclassement; aliénations. — Travaux de construction, de réparation et d'entretien. — Création et répartition des ressources spéciales et des subventions du département; règlement des dépenses. — Chemins ruraux.

Mines et carrières.

Forges et hauts-fourneaux.

3e DIVISION.

M. BRODIER, chef.

MM. Brun et Soudais, chefs de bureau.
Stempzinski, Valot aîné, Valot jeune, employés.

ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX.

Questions diverses relatives à l'administration municipale. — Circonscriptions territoriales des communes. — Etablissement et suppression d'octrois; personnel, tarifs, amendes et transactions. — Abattoirs, personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés, de pesage et de mesurage publics. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; autorisations des dépenses facultatives. — Gestion des propriétés immobilières; baux à ferme et à loyer; acquisitions, aliénations, échanges et partages, constructions. — Actions judiciaires et à transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs.

Personnel municipal. — Maires, adjoints, élections municipales.

Police municipale et rurale. — Garderie champêtre. — Règlements locaux : parcours et vaines pâtures. — Boulangerie : taxe du pain.

Voirie urbaine. — Alignements, plans généraux d'alignements; établissement de trottoirs; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruines.

Instruction publique. — Supérieure et secondaire. — Bourses dans les lycées et collèges.

Instruction secondaire et primaire. — Colléges communaux : subventions municipales, traités, bourses communales. — Ecole normale primaire, personnel; constructions, administration; distribution de bourses. — Ecoles communales : maisons et mobiliers d'école; instituteurs communaux; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution scolaire; subventions départementales; listes des élèves gratuits. — Salles d'asiles, ouvroirs, classes d'adultes, écoles libres, etc.

Congrégations religieuses.

Affaires diverses.— Questions diverses spéciales à l'administration hospitalière. — Création et suppression d'hospices, d'hopitaux et de bureaux de bienfaisance. — Services intérieur et extérieur; traités avec les congrégations hospitalières. — Admission de vieillards indigents. — Recours contre les communes et les membres des familles des indigents pour prix de journées. — Dons et legs. — Cession de biens. — Remboursement de rentes et remplois de capitaux. — Conversion d'une partie des revenus en secours annuels à domicile. — Nominations de commissions administratives; médecins, receveurs et économes. — Crèches. — Associations charitables de toute nature.

Culte paroissial. — Cures, succursales, chapelles; fabriques, recours aux communes; personnel; églises; presbytères, distraction des parties superflues de ces établissements; cimetières, translations, règlements et tarifs pour les concessions de terrains destinés à des sépultures privées. — Dons et legs.

Monuments historiques. — Classement, réparation et entretien. — Subventions.

Bois communaux et des établissements publics. — Soumission au régime forestier; distraction de ce même régime; coupes; affouages; reboisement et travaux d'améliorations ; constructions dans le rayon prohibé ; concessions de servitudes. — Personnel des gardes ; formation et fusion de triage.

COMPTABILITÉ DES COMMUNES, DES HOSPICES ET HÔPITAUX COMMUNAUX ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Règlements des budgets des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires. — Placements de fonds. — Répartitions des amendes de police. — Revenus des propriétés immobilières, taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires; emprunts. — Comptes annuels des impositions.— Situation financière des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Traitement des gardes champêtres. — Remboursement à l'Etat des frais d'administration des bois soumis au régime forestier.

Budgets des colléges communaux.

Budgets des dépenses de l'instruction primaire à la charge du département; budget de l'école normale primaire, budget économique du même établissement.

Cotisations municipales. — Mandatement des dépenses afférentes au personnel des commissaires de police et des gardes-forestiers.

ARCHIVES.

M. QUANTIN ✻, archiviste du département.
M. ROUTIER, employé.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent; les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

P. Thomé, huissier de salle.
Leu, concierge, garçon de bureau.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures.
Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.
MM. POULIN ✻, sous-préfet à Avallon. — Secrétaire : M. MAURICE.
LE MERCIER ✻, sous-préfet à Joigny. — Secrétaire : M. MANCHET.
DE CAZES ✻, sous-préfet à Sens. — Secrétaire : M. DESBUISSONS.
Marquis DE MONTFERRIER, sous-préfet à Tonnerre. — Secrétaires : M. SOUPAULT et M. DESMAISONS.

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest).—Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. -- Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay. — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Ladux, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les Genêts.

Brienon — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy en-Othe Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champley, Chamvres, Charmoy Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Saint-Serotin, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noe, Passy, Rosoy, Saint-Clement, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Veron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc.—Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintraie, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Molay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre.—Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE (*).

NOMS.	QUALIFICATIONS	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Baron Martineau des Chesnez G. O. ✻	anc. s.-secr. d'Etat.	Auxerre	Auxerre (ouest)
Lepère Charles	avocat	Auxerre	Auxerre (est)
Rathier J.	docteur-médecin	Chablis	Chablis
Lefournier d'Yauville	propriétaire	Vincelles	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtebise ✻	juge de paix	Mailly-Château	Coulanges-s-Yon
Dusautoy ✻	fournis. des armées	Paris	Courson
Rabé ✻	juge de paix	Maligny	Ligny
Hermelin	juge de paix	Saint-Florentin	Saint-Florentin
Baron du Havelt ✻	propr. et maire	aux Barres, c. de Sainpuits	Saint-Sauveur
Frémy G. O. ✻	gouv. du Crédit fon.	Paris	Seignelay
Rampont-Lechin	propriétaire	Paris	Toucy
De Bonnaire	propriét. et maire	Sainte-Pallaye	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Febvre (Pierre-Andoche) ✻	maire	Avallon	Avallon
Belgrand O. ✻	ingénieur en chef	Paris	Guillon
Comte de Virieu	propriétaire	Annoux	L'Isle-sur-Serein
Houdaille Achille ✻	maire	Château de Railly	Quarré-l.-Tombes
Flandin ✻	C. à la C. I. de Paris	Paris	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Précy ✻	anc, not. et maire	Chassy	Aillant-s.-Tholon
Dupont-Delporte	propriétaire	Venoy	Bléneau
Durand-Désormeaux	propriétaire	Brienon	Brienon
baron Brincart ✻	m. des requêtes au	Paris	Cerisiers
Challe O. ✻	maire [Cons. d'Etat	Auxerre	Charny
Couturat ✻	maire	Joigny	Joigny
Dhumez ✻	maire	Ronchères	Saint-Fargeau
Barry	maire	Précy	St-Julien.d- Sault
Bonneville de Marsangy O ✻	C. à la C. I. de Paris	Paris	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Comte de Bressieux ✻	propr et maire	Savigny	Chéroy
Le Comte aîné ✻	maire	Villeneuve-la-Guy.	Pont-sur-Yonne
Deligand ✻	maire	Sens	Sens (sud)
Ad. Vuitry G. C. ✻	Min. pr. le Cons. d'Etat	Paris	Sens (nord)
Foacier ✻	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Camille Doucet C. ✻	directeur au min. de la m. de l'Emp. et des beaux-arts.	Paris	Villen-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Martenot aîné ✻	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Marquis de Tanlay C. ✻	colonel d'état-major	Tanlay	Cruzy
Textoris ✻	maire	Cheney	Flogny
Le Comte Eugène C. ✻	député	Paris	Noyers
Montreuil	maire	Tonnerre	Tonnerre

(*) Les élections pour le renouvellement du tiers des membres du Conseil général ont eu lieu les 3 et 4 août 1867.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (*).

NOMS	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Flocard ✻.	adjoint au maire.	Auxerre.	Auxerre (est).
Savatier-Laroche fils.	avocat.	Auxerre.	Auxerre (ouest).
Jacquillat.	maire.	Chemilly-s-Serein	Chablis.
Bardout Eug.	maire.	Vincelottes	Coul.-la-Vineuse.
De Mangin.	propriétaire.	Andryes.	Coul.-sur-Yonne.
Prudent.	docteur-médecin.	Courson.	Courson.
Thérèse ✻.	greffier.	Ligny.	Ligny.
Espinas.	ancien notaire.	St-Florentin.	St.-Florentin.
Gonneau.	notaire.	Thury.	St.-Sauveur.
Baudoin.	propriétaire.	Héry.	Seignelay.
Paqueau.	maire.	Auxerre.	Toucy.
Grégoire.	maire	Bessy.	Vermenton.
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Couturat-Royer.	banquier.	Avallon.	Avallon.
Bierge.	propriétaire.	Avallon.	
Guillier Ch.	maire.	Sceaux.	Guillon.
Bidault.	juge d'instruction.	Avallon.	L'Isle.
Delétang.	notaire honoraire.	Joux-la-Ville.	
Tripier.	propriét. et maire.	Saint-Léger.	Quar.-l.-Tombes.
Pétitier-Chomaille.	propriétaire.	Quarré.	
Cotteau-Montauré.	propriétaire et maire.	Châtel-Censoir.	Vézelay.
Regnault ✻.	juge de paix.	Vézelay.	
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Moussu.	maire.	Sénan.	Aillant.
Berrier.	maire.	St-Privé.	Bléneau.
Moreau.	banquier.	Brienon.	Brienon.
Drugé.	propriétaire.	Paris.	Cerisiers
Lavollée.	anc. juge de paix.	Charny.	Charny.
Levert.	propr. et maire.	Cézy.	Joigny.
Givry.	propriétaire.	St-Fargeau.	St-Fargeau.
Coste.	médecin et maire.	St-Julien-du-Sault	St-Julien.
Blanquet Duchaylia.	propriétaire.	Villeneuve-s.-Y.	Villen.-sur-Yonne.
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Poussard.	anc. not. juge de p.	Chéroy.	Chéroy.
Esprit-Roch.	propriétaire.	Champigny.	Pont-sur-Yonne.
Vacher.	notaire honoraire.	Pont-sur-Yonne.	
Cornisset Auguste.	négoc., anc. maire.	Sens.	Sens (nord).
De Fontaine Louis.	maire.	Fontaine-la-Gail.	
Cornisset-Lamotte.	juge de paix.	Sens.	Sens (sud).
Pléau.	anc. pr. du tr. de com.	Sens	
Perrot.	notaire.	Sergines.	Sergines.
Lorne.	maire.	Lailly.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Martenot (Auguste.)	maire.	Ancy-le-Franc.	Ancy-le-Franc.
Bourguignat.	propr. et maire.	Argenteuil.	
Roguier.	propriétaire.	Tanlay.	Cruzy.
Costel.	juge de paix.	Ancy-le-Franc.	
Perrin.	juge de paix.	Flogny.	Flogny.
Dionnet.	notaire.	Neuvy-Sautour.	
Langin.	docteur médecin.	Noyers.	Noyers.
Marquis.	adjoint au maire.	Tonnerre.	Tonnerre.
Hardy.	propr. et anc. maire.	Tonnerre.	

(*) Les élections pour le renouvellement de la moitié des membres des Conseils d'arrondissement ont eu lieu les 3 et 4 août 1867.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Créés en vertu d'un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.

Les préfets et les sous-préfets sont présidents de droit de ces conseils.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL A AUXERRE.

MM. Courot, Marie, Dionis des Carrières, } docteurs méd. à Auxerre.
Ballon, ingénieur en chef, Auxerre.
Boucheron, agent-voyer en chef, Auxerre.
Sallé-Frémy, chimiste, Auxerre.
Monceaux, pharmacien, id.
Ravin fils, pharmacien, à Auxerre.
Vigreux, méd. vétér., id.
Badin d'Hurteb., j. de p. Coul.-s-Yon.
Duché, doct.-médecin, Ouanne.
Hélie, id. Saint-Florentin.
Rampont-Lechin, cons. gen., Toucy.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.

AVALLON.

Poulin, médecin, Avallon.
Quatrevaux, doct.-méd., id.
Febvre, conseiller gén., id.
Thierry, pharmacien, id.
Renaud, vétérinaire, id.
Leriche, doct.-méd. Cussy.
Pruneau, id. L'Isle.
Jauneau, pharmacien, Vezelay.
Voisenet, médecin, Quarré-les-Tombes.
Reuche, doct.-méd. Vézelay.

JOIGNY.

Courtois, docteur-médecin, Joigny.
Picard, doct.-médecin, id.
Benoît, pharmacien, id.
Robillard, méd. vétérinaire, id.
Ibled, propriétaire, id.
Simonneau, doct. méd, Aillant.
Précy, propriétaire, Chassy.
Bon Seguier, à Hautefeuile, c. Malicorne.
Bridou, pharm., à Villen.-sur-Yonne.
Pouillot, docteur-médecin, Brienon.

SENS.

Quenouille, Fillemin, Lambert, Moreau, Rolland, } médecins, Sens.
Pollet, pharm., id.
Viollet, vétérinaire, id.
Deligand, maire. id.
Humblot, ingénieur, id.
Guichard Victor, propr. à Soucy.

TONNERRE.

Marquis, doct. méd., Tonnerre.
Legris, pharmacien, id.
Roy Charles, id.
Héroguier id.
Thierry, vétérinaire, id.
Thierry, doct. méd., Ancy-le-Fr.
Langin, doct. méd., Noyers.
Mouton, Tanlay.
Roguier Félix, id.
Audigé, doct. méd., Neuvy-Sautohr.

COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : *Commissions d'inspection des Pharmacies.*

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Courot, doct. méd., Dionis des Carrières, méd. Sallé, chim., à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Quatrevaux, doc. médecin, Thierry, pharmacien, à Avallon, Leriche, doct méd., à Cussy.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Courtois, doct. en médecine, à Joigny, Benoît fils, pharm., à Joigny. Bridou, pharm., à Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Rolland, médecin-chimiste, à Sens, et Pollet, pharm. à Sens.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

MM. Marquis, dr médecin, à Tonnerre, Legris, pharm. à Tonnerre., Thierry, d.-m. à Ancy-le-Franc.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines de pharmacie et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

MÉDECINS DES ENFANTS ASSISTÉS.

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Marie, à Auxerre.
Marie-Lesseré, à Appoigny.
Rathier, à Chablis.
Tournier, à Druyes.
Morache, id.

Guyard, à Gy-l'Evêque.
De Jonchère, à Héry.
Navères, à Irancy.
Tassin, à Leugny.
Vesperini, à Mailly-la-Ville.
Bernardin, à Ouanne.
Marquet, à Parly.
Hélie, à Saint-Florentin.
Pommier, à St-Sauveur.
Boudard, à Vermenton.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

Bert, à Avallon.
Petit, à Châtel-Censoir.
Leriche, à Cussy.
Pruneau, à L'Isle.
Guignot, à Pizy.
Collin, à Rouvray p. Quarré
Jacob, à Sermizelles.
Seureau, à Vézelay.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

Courtois, à Joigny.
Laurence, à Aillant.
Pouillot, à Brienon.
Darnay, à Chailley.
Desleau, à Champignelles.
Roy, à Laferté-Loupière.
Larcher, à Mézilles.
Bazot, à St-Julien-du-Sault.
Beulard, à Villefranche.
Trouvé, à Villeneuve-s.-Y.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Fillemin, à Sens.
Roché, à Pont-sur-Yonne.
Claisse, à St-Valérien
Leberton, à Sergines.
Colomb, à Thorigny.
Deville, à Villen.-l'Archev.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

Marquis, à Tonnerre.
Royer, à Ancy-le-Franc.
Boubet, à Etivey
Audigé et Rouby, p. le canton de Flogny.
Langin, à Noyers.
Thierry, à Ravières.
Mouton, à Tanlay.

Gagniard, médecin de la contre-visite des enfants assistés, à Avallon.

COMITÉS DE PATRONAGE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Par arrêté de M. le préfet de l'Yonne, en date du 22 octobre 1862, des comités de patronage ont été institués en faveur des enfants assistés.

Ces comités se composent : dans les communes chefs-lieux de canton, 1° du maire, président; 2° du curé; 3° du juge de paix.

Et, dans les communes rurales : 1° du maire, président; 2° du curé ou desservant; 3° de l'instituteur ou de l'institutrice. Font partie, de droit, des comités, les médecins chargés dans la commune du service des Enfants assistés. Le comité entre de plein droit en fonctions dès qu'il existe dans la commune un élève de l'hospice ou un enfant secouru temporairement. Sa mission est d'exercer une surveillance constante sur les mères, nourriciers ou patrons, ainsi que sur les enfants; de donner aux uns et aux autres des conseils et des avertissements, et de porter à la connaissance de l'autorité supérieure tout ce qui importe au bien-être moral et physique des enfants de tout âge. Le comité s'assemble tous les trois mois ou plus souvent, s'il en est besoin, et, autant que possible, à l'époque du passage de l'inspecteur. Il est convoqué par le président, soit d'office, soit sur la demande motivée d'un de ses membres. Il pourra s'adjoindre des dames patronesses, qui seront chargées notamment de visiter les nourrices, de les surveiller et de s'assurer qu'elles accordent à l'enfant tous les soins nécessaires.

COMMUNES DE L'YONNE.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Avec la superficie, le revenu foncier, les distances judiciaires en kil.omètre le nom du canton et du bureau de poste.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Accolay	891	24204	Vermenton	Vermenton	2	23	23
Aigremont	670	4701	Chablis	Chablis	14	30	30
Aillant	1783	33899	Aillant	Aillant	»	13	21
Aisy	1733	38184	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc	1443	63505	Id.	Ancy-le-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre	2125	35103	Id.	Lézinnes.	6	14	49
Andries	2924	29417	Coul.-sur.-Y.	Coul.-sur-Y.	4	37	37
Angely	830	22751	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	3	12	52
Annay-la-Côte	1265	37690	Avallon	Avallon	6	6	45
Annay-s-Serein	2646	25239	Noyers	Noyers	5	16	35
Annéot	602	18139	Avallon	Avallon	4	4	50
Annoux	883	8943	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	21	52
Anstrudes	2017	31829	Guillon	Guillon	14	27	59
Appoigny	2146	85731	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces	1600	19594	Cerisiers	Arces	10	30	35
Arcy-sur-Cure	2579	34724	Vermenton	Arcy-sur-Cure	7	32	32
Argentenay	492	15769	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	8	13	48
Argenteuil	2984	67958	Id.	Ancy-le-Franc	6	16	60
Armeau	978	16800	Wᵉ.-sur-Yonne	Wᵉ-sur-Yonne.	5	11	38
Arthonay	2303	15515	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières	1774	20542	Vezelay	Vezelay	10	25	45
Asquins	2125	24283	Id.	Id.	2	16	48
Athie	479	10451	L'Isle-sur-le-S.	Lisle	6	9	51
Augy	479	16678	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre	4334	578967	Id.	Id.	»	»	»
Avallon	2571	113831	Avallon	Avallon	»	»	52
Avrolles	1646	76229	St-Florentin	St-Florentin	4	29	29
Bagneaux	1449	22181	Wᵉ.-l'Archev.	W.-l'Archev.	3	27	58
Baon	843	72 7	Cruzy	Tanlay	8	13	48
Basson	391	11786	Joigny	Bassou	12	12	16
Bazarnes	1898	25678	Vermenton	Cravan	9	20	20
Beaumont	627	16186	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers	609	6820	Quarré	Quarré	8	17	65
Beauvoir	659	10725	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine	2117	17695	Chablis	Chablis	7	13	13
Bellechaume	1513	32491	Brienon	Brienon	6	24	29
Béon	1519	21618	Joigny	Cézy	6	6	33
Bernouil	447	4652	Flogny	Flogny	8	12	33
Béru	505	5190	Tonnerre	Tonnerre	11	11	29
Bessy	959	15201	Vermenton	Arcy-sur-Cure	5	29	29
Beugnon	738	17051	Flogny	Neuvy	13	28	37
Blacy	821	7168	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	4	18	55
Blannay	709	7141	Vezelay	Avallon	8	11	42
Bleigny-le-Carreau	1001	13604	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	3833	53693	Bléneau	Bléneau	»	54	56

Ce tableau est conforme, quant aux distances, à celui dressé par le Préfet de l'Yonne, le 6 septembre 1861, en exécution de l'art. 93 du règlement du 18 juin 1818.

La superficie est relevée sur le travail statistique publié en 1864 par M. Gimel, directeur des contributions directes du département de l'Yonne.

Les chiffres de la colonne du revenu foncier nous ont été fournis cette année par M. Amyot, direc. des contributions directes, avec un empressement des plus obligeants.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l
Bligny-en-Othe	554	13450	Brienon	Brienon	3	21	27
Bœurs	2191	9989	Cerisiers	Arces	27	43	46
Bois-d'Arcy	345	9394	Vermenton	Arcy-s.-Cure	17	35	35
Bonnard	389	8484	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	587	19309	St-Florentin	St.-Florentin	8	23	23
Branches	1078	18964	Aillant	Fleury-Vallée	11	17	15
Brannay	1054	13293	Chéroy	Pont-s.-Yonne	10	15	73
Brienon	1982	127311	Brienon	Brienon	»	18	23
Brion	1616	27185	Joigny	Laroche	7	7	34
Brosses	1966	35133	Vézelay	Vézelay	12	23	34
Bussières	1133	13918	Quarré-l.-T.	Cussy-l.-Forges	10	17	68
Bussy-en-Othe	4326	97154	Brienon	Laroche	11	11	29
Bussy-le-Repos	2328	25671	W.-sur-Yonne.	W.-s.-Yonne	6	23	49
Butteaux	729	18394	Flogny	Flogny	7	22	31
Carisey	1105	21385	Id.	Flogny	4	15	28
Censy	473	3813	Noyers	Noyers	4	24	41
Cérilly	717	6557	Cerisiers	Arces.	14	38	49
Cerisiers	2324	21679	Cerisiers	Cerisiers.	»	20	20
Cézy	1536	49714	Joigny	Cézy	6	6	33
Chablis	2076	13010	Chablis	Chablis	»	22	44
Chailley	1100	21191	Brienon	Chailley	15	32	38
Chamoux	678	8581	Vézelay	Vézelay	8	23	49
Champbeugle	709	5686	Charny	Charny	5	32	54
Champcevrais	3205	24099	Bléneau	Bléneau	5	47	56
Champignelles	4173	39091	Id.	Champignelles	15	37	46
Champigny	2017	87050	Pont-sur-Y.	W.-la-Guyard	7	19	75
Champlay	2058	36764	Joigny	Bassou	7	7	21
Champlost	2248	71459	Brienon	Brienon	7	25	30
Champs	409	15025	Auxerre	Coulang.-l.-V.	10	10	10
Champvallon	664	12095	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	545	22120	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2301	55300	Auxerre	Auxerre	10	10	10
Charentenay	1447	19296	Coul.-la-Vin.	Courson	8	20	20
Charmoy	667	16369	Joigny	Bassou	9	9	19
Charny	1687	31842	Charny	Charny	»	27	48
Chassignelles	1270	38115	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	3	21	56
Chassy	1618	21801	Aillant	Aillant	3	15	20
Chastellux	1016	8471	Quarré	Chastellux	12	13	65
Chastenay	886	11351	Courson	Courson	14	24	24
Châtel-Censoir	2408	40106	Vézelay	Ch.-Censoir	16	28	38
Châtel-Gérard	1804	13109	Noyers	Noyers	12	33	51
Chaumont	827	29106	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	9	21	79
Chaumot	1445	24037	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly p. Seig.	560	13021	Seignelay	Seignelay	3	12	12
Chemilly-s.-Serein	1271	9878	Chablis	Chablis	7	28	28
Chêne-Arnoult	887	9981	Charny	Charny	3	30	52
Cheney	577	8086	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	933	23324	Seignelay	Laroche	9	19	19
Chéroy	1006	24437	Chéroy	Chéroy	»	24	81
Chéu	731	27361	St-Florentin	St-Florentin	6	27	27
Chevannes	2305	82127	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1270	16345	Charny	Charny	8	19	40
Chichée	1834	33510	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	650	16674	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	229	4203	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1523	20274	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	9	17	51

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Chitry	1499	15480	Chablis	Saint-Bris	13	14	14
Cisery	454	19056	Guillon	Guillon	3	13	63
Civry	1602	15274	L'Isle-sur-Ser.	L'Isle	2	17	51
Collan	1301	10049	Tonnerre	Tonnerre	10	10	29
Collemiers	1037	11387	Sens	Sens	8	8	61
Commissey	1267	15469	Cruzy	Tanlay	13	7	42
Compigny	767	14399	Sergines	Sergines	3	22	79
Cornant	492	5653	Sens	Egriselles-le-B.	13	13	71
Coulangeron	767	7622	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	9	17	17
Coulanges-la-Vin.	1030	35457	Coulanges-la-V.	Coul.-la-Vin.	»	13	15
Coulanges-sur-Y.	1028	21978	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	»	33	33
Coulours	1711	12627	Cerisiers	Cerisiers	10	34	45
Courceaux	963	21937	Sergines	Sergines	12	27	85
Courgenay	2402	30668	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	28	61
Courgy	986	9397	Chablis	Chablis	6	19	19
Courlon	1609	38770	Sergines	Serbonnes	8	20	78
Courson	3378	36164	Courson	Courson	»	23	23
Courtoin	597	12623	Chéroy	St-Valérien	14	17	75
Courtois	398	9497	Sens	Sens	4	4	62
Coutarnoux	856	14657	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-s.-le-S.	4	19	48
Crain	955	6828	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	1	34	34
Cravant	2201	39859	Vermenton	Cravan	5	19	19
Cruzy	5878	47247	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1084	32711	Ancy-le-Franc	Nuits	13	31	66
Cudot	1840	30061	Saint-Julien	Saint-Julien	12	22	49
Cussy-les-Forges	1332	34693	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	58
Cusy	463	24063	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	1	19	54
Cuy	666	27524	Pont-sur-Yon.	Pont	7	8	66
Dannemoine	1000	14637	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	987	13180	Charny	Charny	8	24	46
Diges	3495	47011	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	293	2683	Cerisiers	Arces.	7	19	39
Dissangis	712	16757	L'Isle-sur-le-S	L'Isle	2	17	49
Dixmont	3945	39038	W.-sur-Yonne	Dixmont.	10	15	42
Dollot	1493	26045	Chéroy	Chéroy	6	19	76
Domats	2354	53883	Id.	St-Valérien	12	20	66
Domecy-s.-Cure	2012	22972	Vézelay	Vézelay	9	16	57
Domecy-s.-le-V.	609	8158	Avallon	Avallon	10	10	45
Dracy	2136	23187	Toucy	Toucy.	4	28	28
Druyes	3884	29961	Courson	Coul.-sur-Yon.	11	32	32
Dyé	1677	15637	Flogny	Flogny.	7	13	30
Eglény	782	10970	Toucy	Pourrain	12	17	17
Egriselles-le-Boc.	2318	21599	Sens	Egriselles-le-B.	16	16	55
Epineau-les-Voves	673	13012	Joigny	Bassou	8	8	20
Epineuil	597	18389	Tonnerre	Tonnerre	3	3	58
Escamps	2256	36699	Coulanges-la-V.	Coulanges-la V	12	11	11
Escolives	719	20268	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	3	10	10
Esnon	1180	30637	Brienon	Brienon	3	15	26
Essert	530	8801	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4389	22264	Coulange-s.-Y.	Etais.	17	45	45
Etaules	854	16210	Avallon	Avallon	4	4	47
Etigny	655	12456	Sens	Sens	9	9	54
Etivey	2434	18704	Noyers	Noyers	12	32	50
Evry	442	19836	Pont-sur-Yonn.	Pont	6	9	67
Festigny	543	10083	Coul.-sur-Yon.	Coul.-sur-Y.	3	31	31
Flacy	1222	20798	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	4	27	59

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l
Fleurigny	1577	21163	Sergines	Thorigny	13	14	70
Fleury	1481	29746	Aillant	Fleury	10	17	14
Fléy	803	10280	Tonnerre	Chablis	11	11	25
Flogny	1227	24228	Flogny	Flogny	»	15	30
Foissy	2420	36417	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	5	19	60
Foissy-les-Vézelay	539	6669	Vézelay	Vézelay	5	16	54
Fontaine-la-Gail.	1037	8270	Sens.	Sens	8	8	66
Fontaines	2428	27656	Saint-Fargeau	Toucy	18	36	30
Fontenailles	265	3158	Courson	Courson	5	22	22
Fontenay p. Chab.	497	3854	Chablis	Chablis	6	26	26
Fontenay p. Véz.	1530	12324	Vézelay	Vézelay	8	19	57
Fontenay-s.-Four.	1219	12080	Coulanges-s-Y.	Courson	15	24	24
Fontenouilles	1608	14224	Charny	Charny	4	31	53
Fontenoy	1536	19493	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	9	28	28
Fouchères	1438	21532	Chéroy	St-Valérien	12	13	71
Fournaudin	895	4694	Cerisiers	Arces	18	42	48
Fouronnes	1757	15265	Courson	Courson	5	24	24
Fresnes	488	5041	Noyers	Noyers	8	14	40
Fulvy	370	14814	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	4	23	54
Fyé	681	6770	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1120	53747	St-Florentin	St-Florentin	4	33	33
Gigny	1056	16612	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Girolles	1611	30702	Avallon	Avallon	8	8	44
Gisy-les-Nobles	1055	38430	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	11	69
Givry	815	14030	Vézelay	Id	8	10	42
Gland	1378	10113	Cruzy	Cruzy	7	21	56
Grandchamp	2750	32099	Charny	Charny	11	32	32
Grange-le-Bocage	1263	7309	Sergines	Thorigny	15	20	77
Grimault	2333	17866	Noyers	Noyers	6	27	44
Gron	1136	18296	Sens	Sens	6	6	58
Guerchy	1165	28524	Aillant	Fleury	8	13	18
Guillon	1155	37499	Guillon	Guillon	»	16	63
Gurgy	1921	29683	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Évêque	1477	12287	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	5	10	10
Hauterive	697	13486	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2062	50590	Id	Avallon	2	14	14
Irancy	1166	33280	Coulanges-la-V.	Vincelles	8	14	14
Island	2032	33818	Avallon	Avallon	7	7	51
Jaulges	1172	42575	St-Florentin	St-Florentin	7	30	30
Joigny	4532	188197	Joigny	Joigny	»	»	28
Jonancy	587	3866	Noyers	Noyers	5	25	43
Joux-la-Ville	4095	26952	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	12	16	39
Jouy	1725	58537	Chéroy	Chéroy	5	26	71
Jully	1781	52253	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	30	65
Junay	350	8110	Tonnerre	Tonnerre	3	3	34
Jussy	718	14558	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	5	10	10
La Belliole	845	15184	Chéroy	Saint-Valérien	12	20	67
La Celle-St-Cyr	1796	53004	Saint-Julien	Cézy	9	8	35
La Chapelle-s -Or.	1716	27098	Sergines	Thorigny	7	12	67
La Chapelle-Vaup.	491	11777	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-V.-F.	1082	22354	Flogny	Flogny	2	13	34
Laduz	744	9771	Aillant	Aillant	6	16	21
La Ferté-Loup.	2972	29595	Charny	Sépeaux	13	18	57
Lailly	1667	26426	W. l'Archev.	W.-l'Archev.	3	23	59
Lain	997	9972	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2463	17212	St-Sauveur	St-Sauveur	10	39	39

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Lalande	982	16759	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe aux-Aul.	130	3000	Charny	Charny	3	30	51
La Postole	1148	14656	W.-l'Archev.	Thorigny	11	19	64
Lasson	692	13826	Flogny	Neuvy	17	32	40
Lavau	5350	45908	Saint-Fargeau	St-Fargeau	8	55	52
La Villotte	1201	11086	Aillant	Villiers-St-B.	15	28	29
Les Bordes	1835	18627	W.-sur-Yonne	W.-sur-Yonne	7	18	45
Les Ormes	836	8401	Aillant	Aillant	8	21	28
Les Siéges	2306	29626	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	21	50
Leugny	1295	31360	Toucy	Toucy	8	22	22
Levis	1178	15984	Toucy	Toucy	11	27	27
Lézinnes	1544	41994	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	7	11	46
Lichères *p. Aigr.*	1640	17860	Chablis	Chablis	11	26	26
Lichères *p. Ch-C.*	1412	20892	Vézelay	Châtel-Censoir	15	30	42
Lignorelles	1133	14589	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2671	53489	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1486	15355	Toucy	Pourrain	13	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	386	10043	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	»	15	52
Lixy	1175	18253	Pont-s.-Yonne.	Pont-s.-Youne	12	17	73
Looze	623	13959	Joign	Joigny	6	6	52
Louesme	1019	11167	Bléneau	Villiers-St-B.	20	36	36
Lucy-le-Bois	1846	37153	Avallon	Lucy-le-Bois	8	8	43
Lucy-sur-Cure	503	10928	Vermenton	Vermenton	4	28	28
Lucy-sur-Yonne	791	13625	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	4	37	37
Magny	3011	52340	Avallon	Avallon	8	8	56
Maillot	597	12139	Sens	Sens	4	4	57
Mailly-la-Ville	2262	32251	Vermenton	Arcy-sur-Cure	12	27	27
Mailly-le-Château	2553	22811	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	12	27	27
Mâlay-le-Grand	2133	32411	Sens	Sens	6	6	51
Mâlay-le-Petit	1086	14210	Id.	Id.	8	8	55
Malicorne	1531	11497	Charny	Charny	8	37	42
Maligny	2191	38792	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1069	8879	Charny	Charny	9	42	47
Marmeaux	1066	15149	Guillon	Guillon	11	19	61
Marsangis	1409	33313	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	52
Massangis	2547	35458	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle	6	21	48
Melisey	2191	14678	Cruzy	Tanlay	16	11	46
Menades	559	12037	Avallon	Vézelay	11	11	55
Mercy	261	9233	Brienon	Brienon	4	21	27
Méré	1164	15121	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1795	18990	Aillant	Aillant	11	24	22
Merry-Sec	1379	17580	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2288	17155	Coulanges-s-Y.	Coulanges-s.-Y.	10	32	32
Mézilles	5101	55402	Saint-Fargeau	Mézilles	10	39	34
Michery	1631	53762	Pont-s.-Yonne	Pont	4	14	72
Migé	1442	24233	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	7	16	16
Migennes	1607	34987	Joigny	Laroche	11	11	22
Milly	542	11843	Chablis	Chablis	3	18	18
Môlay	1165	14195	Noyers	Noyers	7	16	36
Molesmes	937	5662	Courson	Courson	3	26	26
Molinons	1169	27676	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	2	22	57
Molosmes	2392	19733	Tonnerre	Tonnerre	6	6	41
Monéteau	848	34609	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1800	33585	Chéroy	Chéroy	4	21	78
Montigny	1577	22230	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2197	26891	Vézelay	Vézelay	7	18	37

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l
Montréal	689	31073	Guillon	Guillon	7	12	59
Mont-Saint-Sulp.	1916	52559	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	476	4619	Courson	Courson	5	19	19
Moulins. *p. Noy.*	1499	10332	Noyers	Noyers	6	19	44
Moulins-s.-Ouanne	990	15372	Toucy	Toucy	4	26	26
Moutiers	3054	30'66	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	2	41	41
Nailly	2105	25159	Sens	Sens	7	7	65
Neuilly	1310	39738	Aillant	Bassou	9	10	21
Neuvy-Sautour.	1840	49243	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3132	34771	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	881	8373	Sens	Theil	11	11	54
Noyers	3480	35201	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	1131	36889	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1299	27221	Seignelay	Brienon	7	19	19
Ouanne	2856	38361	Courson	Courson	11	24	24
Pacy-sur-Arm.	1294	30588	Ancy-le-Franc	Lézinnes	6	14	49
Pailly	1449	25488	Sergines	Sergines	6	19	74
Parly	2020	29176.	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	995	16861	Sens	Sens	4	4	61
Paroy-en-Othe	524	12287	Brienon	Brienon	7	24	30
Paroy-sur-Tholon	412	12885	Joigny	Joigny	4	4	29
Pasilly	985	6019	Noyers	Noyers	7	27	43
Passy	554	9613	Sens	W.-sur-Yonne	12	12	49
Percey	923	19418	Flogny	Flogny	4	19	33
Perreuse	562	5658	St-Sauveur	Saint-Sauveur	10	43	43
Perreux	2579	19742	Charny	Charny	6	31	38
Perrigny ,	1227	43361	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s.-Arm.	1377	28900	Ancy-le-Franc	Nuits	13	32	67
Pierre-Perthuis	714	7909	Vézelay	Vezelay	6	14	55
Piffonds	2400	39644	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y.	12	29	56
Pimelles	975	11361	Cruzy	Cruzy	4	15	50
Pizy	1197	31881	Guillon	Guillon	7	23	64
Plessis-du-Mée	765	16529	Sergines	Sergines	9	23	80
Plessis-Saint-Jean	1083	20883	Id.	Id.	4	21	78
Poilly	1919	33421	Aillant	Aillant	5	17	18
Poilly-s.-le-Serein	2088	18626	Noyers	Chablis	14	14	30
Poinchy	487	11913	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	360	12178	Avallon	Avallon	4	4	49
Pontigny	1158	23381	Ligny	Ligny	4	19	19
Pont-sur-Vanne	1025	18883	W.-l'Archev.	Theil	12	13	54
Pont-sur-Yonne	1282	57450	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	69
Pourrain	2528	34545	Toucy	Pourrain	10	14	14
Précy	2069	41771	Saint-Julien	Sépeaux	13	13	40
Précy-le-Sec	1546	13560	L'Isle-s.-le-Ser.	Lucy-le-Bois	17	16	56
Prégilbert	613	13414	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1188	7947	Chablis	Chablis	7	20	20
Provency	1156	27473	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle-sur-le-Ser.	7	8	47
Prunoy	2441	42634	Charny	Charny	4	23	44
Quarré-les-Tomb.	3314	38497	Quarré	Quarré	»	18	70
Quenne	853	15156	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	982	7308	Cruzy	Cruzy	10	28	56
Ravières	2149	61717	Ancy-le-Franc	Nuits	10	28	56
Rebourceaux	467	15683	St-Florentin	St-Florentin	8	24	24
Roffey	837	13493	Flogny	Flogny	7	8	35
Rogny	3169	25978	Bléneau	Rogny	8	53	64
Ronchères	1109	7715	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	5	47	41

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Rousson	543	17631	W.-sur-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	20	47
Rouvray	742	14084	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	559	8424	Sens	Sens	6	6	54
Rugny	1370	11647	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2722	29350	Vermenton	Vermenton	9	33	33
Sainpuits	2231	18361	Saint-Sauveur	Entrains (Nièv)	13	43	43
Saint-Agnan	1314	24869	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	15	27	79
Saint-André	1408	43561	Guillon	Cus-y-les-F.	5	13	60
St-Aubin-Ch.-Neuf	2432	25636	Aillant	Aillant	8	21	23
St-Aubin-s.-Yonne	844	27304	Joigny	Cézy	5	5	32
Saint-Brancher	2166	13362	Quarré	Cussy-les-F.	6	15	67
Saint-Bris	3041	108110	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Clément	824	18583	Sens	Sens	2	2	60
Saint-Cydroine	849	32972	Joigny	Laroche	6	6	25
St-Cyr-les-Colons	3405	37839	Chablis	Chablis	10	18	18
St-Denis *p. Sens*	621	13228	Sens	Sens	4	4	61
St-Denis-s-Ouanne	993	7719	Charny	Charny	8	29	38
Saint-Fargeau	4941	60352	St-Fargeau	Saint-Fargeau	»	49	44
Saint-Florentin	1026	92224	St-Florentin	Saint-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	923	36422	Auxerre	Auxerre	5	5	5
St-Germain-d.-Ch.	3541	39792	Quarré	Chastellux	8	11	62
St-Julien-du-Sault	2317	86719	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3291	34060	Quarré	Quarré	4	23	75
St-Loup-d'Ordon	1731	33866	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St-Martin-des-Ch.	3334	24013	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	3	53	47
St-Martin-d'Ordon	978	18457	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St-Martin-du-Tert.	673	9798	Sens	Sens	3	3	61
St-Martin-s.-Arm.	1365	25751	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St-Martin-s.-Ocre	447	6210	Aillant	Aillant	8	21	20
St-Martin-s-Oreuse	1405	19869	Sergines	Thorigny	12	12	68
St-Martin-s.-Ouan.	1478	10668	Charny	Charny	5	30	40
St-Maurice-a.R.-H.	2908	37488	Sergines	Thorigny	24	26	67
St-Maurice-le-Viel	478	10331	Aillant	Aillant	7	20	18
St-Maurice-Thiz.	190	5057	Aillant	Id.	5	18	18
Saint-Moré	1166	15049	Vézelay	Arcy	15	17	35
Saint-Père	1496	21679	Id.	Vézelay	2	13	51
Saint-Privé	4032	37066	Bléneau	Bléneau	5	56	51
St-Romain-le-Pr.	1014	16652	Saint-Julien	Sépeaux	18	13	35
Saint-Sauveur	2983	43846	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	»	39	39
Saint-Serotin	1364	19905	Pont-sur-Yonne	Pont-sur-Yonne	6	18	75
Saint-Valérien	2175	49168	Chéroy	Saint-Valérien	8	16	73
Saint-Vinnemer	1213	25396	Cruzy	Tanlay	14	10	45
Ste-Colombe	1820	41534	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	5	11	50
Ste-Colombe-s.-L.	1431	17246	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	6	41	41
Ste-Magnance	1882	25061	Quarré	Cussy-les-F.	13	14	62
Sainte-Pallaye	393	11621	Vermenton	Vermenton	6	23	23
Sainte-Vertu	1409	16279	Noyers	Noyers	11	14	34
Saints	2690	34594	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	5	35	35
Saligny	978	15396	Sens	Sens	6	6	64
Sambourg	1226	16676	Ancy-le-Franc	Lézinnes	12	15	43
Santigny	922	21345	Guillon	Guillon	9	20	62
Sarry	2291	10323	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beur.	474	15770	Guillon	Cussy-les-F.	4	17	65
Sauvigny-le-Bois	1493	26960	Avallon	Avallon	4	4	50
Savigny	1607	21495	Chéroy	Egriselles-le-B.	17	22	59
Savigny-en-T.-Pl.	846	35971	Guillon	Cussy-les-F.	2	15	63

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Sceaux	1297	37316	Guillon	Guillon	8	11	57
Seignelay	1306	46336	Seignelay	Seignelay	»	13	13
Sementron	1145	11785	Courson	Courson	14	26	26
Senan	1727	35522	Aillant	Senan	5	8	25
Sennevoy-le-Bas	856	19871	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoy-le-Haut	871	15168	Id.	Id.	10	27	62
Sens	2007	331087	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1948	41573	Saint-Julien	Sépaux	16	15	36
Septfonds	1760	8546	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	7	46	40
Serbonnes	953	27189	Sergines	Serbonnes	5	16	74
Sergines	1854	54596	Id.	Sergines	»	19	76
Sermizelles	674	9640	Avallon	Avallon	11	11	41
Serrigny	738	8078	Tonnerre	Tonnerre	7	7	29
Sery	412	5005	Vermenton	Arcy-sur-Cure	10	26	26
Sognes	1017	5748	Sergines	Thorigny	15	24	77
Sommecaise	1515	18543	Aillant	Aillant	11	24	31
Sormery	3051	46516	Flogny	Neuvy-Sautour	19	35	42
Soucy	1785	33510	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2621	14827	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	13	36	36
Soumaintrain	1021	24106	Flogny	Neuvy	13	28	38
Stigny	1751	40898	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	24	59
Subligny	757	10061	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2042	22506	Courson	Courson	8	28	28
Talcy	672	9782	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	6	17	58
Tanlay	1267	39224	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Tannerre	2817	28614	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Tharoiseau	335	6305	Vézelay	Vézelay	7	10	55
Tharot	228	8659	Avallon	Avallon	6	6	46
Theil	1126	20011	W.-l'Archev.	Theil	14	12	51
Thizy	541	12540	Guillon	L'Isle-s-Serein.	8	17	57
Thorey	685	8252	Cruzy	Cruzy	10	16	51
Thorigny	1671	19210	W.-l'Archev.	Thorigny	16	15	63
Thury	2291	19906	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	8	35	35
Tissé	588	6756	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Tonnerre	5685	581783	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3376	55471	Toucy	Toucy	»	24	24
Treigny	4547	54981	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	673	27455	Guillon	Guillon	4	14	61
Trichey	656	10400	Cruzy	Cruzy	9	20	55
Tronchoy	638	13749	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	812	11093	Coulanges-s.-Y.	Vermenton	15	25	23
Turny	2453	66769	Brienon	Saint-Florentin	12	29	35
Val-de-Mercy	1336	15500	Coulanges-la-V.	Coulange-la-V.	4	16	16
Vallan	1145	30058	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1219	18391	Chéroy	Vallery	6	20	77
Vareille	919	15754	W.-l'Archev.	Theil	12	16	54
Varennes	985	10499	Ligny	Ligny	2	23	23
Vassy	731	17393	Guillon	Guillon	10	23	60
Vaudeurs	2689	21435	Cerisiers	Cerisiers	6	28	40
Vault de Lugny	1466	33635	Avallon	Avallon	6	6	48
Vaumort	1434	10019	Sens	Theil	14	14	49
Vaux	406	14784	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4328	112219	Brienon	Saint-Florentin	10	27	33
Venouse	777	12265	Ligny	Ligny	7	17	17
Venoy	2219	49185	Auxerre	Auxerre	6	6	2
Vergigny	1298	29487	Saint-Florentin	Saint-Florentin	4	27	27

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Verlin	1368	26208	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2483	85360	Vermenton	Vermenton	»	24	24
Vernoy	1404	21218	Chéroy	Egriselles	20	18	61
Véron	1534	25681	Sens	Sens	9	9	42
Vertilly	548	4446	Sergines	Sergines	10	27	77
Vezannes	891	9619	Tonnerre	Tonnerre	10	10	35
Vézelay	1747	28699	Vézelay	Vézelay	»	15	50
Vézinnes	615	6716	Tonnerre	Tonnerre	5	5	39
Vignes	1154	33894	Guillon	Guillon	5	18	66
Villeblevin	689	46209	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard.	11	23	78
Villebougis	1154	17715	Chéroy	St-Valérien	15	14	72
Villechétive	930	7614	Cerisiers	Arces	4	28	42
Villecien	728	14195	Joigny	Cézy	6	6	33
Villefargeau	1356	48758	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2273	23214	Charny	Charny	7	22	44
Villegardin	1050	26595	Pont-sur-Yonne	Chéroy	6	23	68
Villemanoche	1384	46024	Pont-s.-Yonne	Pont	2	14	71
Villemer	419	11109	Aillant	Bassou	11	13	20
Villenavotte	209	4995	Pont-sur-Yonne	Pont	5	8	64
Villeneuve-la-Don.	1413	24749	Chéroy	St-Valérien	17	14	72
Villeneuve-la-Guy.	1584	101909	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-l'Arch.	673	12895	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	»	24	55
Villeneuve-l.-Gen.	2418	18206	Bléneau	Mézilles	12	43	43
Villen.-St-Salve	681	50576	Ligny	Ligny	12	11	11
Villeneuve-sur-Y.	3845	106727	Villen.-sur-Y.	Villen.-sur-Y.	»	17	44
Villeperrot	776	13517	Pont-sur-Yonne	Pont	4	9	19
Villeroy	695	12063	Chéroy	Sens	15	9	66
Villethierry	2028	38752	Id.	Vallery	11	20	76
Villevallier	806	17946	Joigny	Villevallier	9	9	36
Villiers-Bonneux.	1416	17054	Sergines	Thorigny	12	24	82
Villiers-les-Hauts	1876	44755	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	24	53
Villiers-Louis.	1090	11240	W.-l'Archev.	Sens	17	13	56
Villiers-St-Benoît.	2136	27021	Aillant	Villiers-St-Ben.	16	29	32
Villiers-s-Tholon.	1529	18632	Id.	Aillant	2	12	22
Villiers-Vineux.	1083	13366	Flogny	Flogny	5	16	31
Villon	924	10667	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	569	12987	Ligny	Ligny	5	19	19
Vincelles.	1218	18456	Coulanges-la-V.	Vincelles	5	13	13
Vincelottes	166	11553	Id.	Id.	5	14	14
Vinneuf	1464	36811	Sergines	Serbonnes	12	23	86
Vireaux	1430	21847	Ancy-le-Franc	Lézinnes	10	13	46
Viviers	906	7735	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Voisines	2410	27500	W.-l'Archev.	Thorigny	14	12	70
Volgré	894	13177	Aillant	Senan	6	11	28
Voutenay	975	13297	Vézelay	Arcy	13	15	37
Yrouerre	1406	10285	Tonnerre	Tonnerre	8	8	33

COMMUNES DE L'YONNE

PAR ARRONDISSEMENT.

Population, Noms des Maires, Adjoints, Curés**, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
		ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Accolay.	1082	Momon Louis	Momon Félix.	Leblanc.	Tachy.
Aigremont.	145	Heurley	Guerin.	Potin.	Ménétrier.
Andries.	1224	Lapert.	Pinon.	Gibier.	Duchâtel fils.
Appoigny.	1783	Félix.	Perrin.	Ducrot.	Moret.
Arcy-sur-Cure.	1525	Lemaire.	Coppin.	Chanvin.	Béthery.
Augy.	438	Drouhin.	Guyard.	Picq.	Joffrain fils.
AUXERRE	15497	Challe O. ✻	Flocard ✻. Courot.	FORTIN ✻. BERNARD. BOUSSARD.	Peltier, Lasnier, et Jussot.
Avrolles.	657	Regnard.	Biot.	Courtois.	Moreau.
Bazarnes.	609	Cte de Boury.	Melou.	Pradenc.	Blin.
Beaumont.	466	Chavance.	Vernassier.	Richer.	Arbinet.
Beauvoir.	364	Ansault.	Mathié.	Paillard.	Pompon.
Beine.	650	Lamblin.	Roblot.	Caillard.	Chevreau
Bessy.	591	Grégoire.	Bureau.	Arnoult.	Leblanc.
Bleigny-le-Carreau.	391	Truchy.	Potherat.	Roux.	Moreau
Bois-d'Arcy.	128	Ravisy.	Thomas.	Colard.	Millot.
Bouilly.	371	Gabel.	Moreau.	Renaud.	Descaves.
Chablis.	2339	N.	Chanvin.	THOMAS.	Prot.
Champs.	641	Raveneau.	Belleveaux.	Regnard.	Hugot.
Charbuy.	1356	Mocquot.	Bétagon.	Pétiot.	Godard.
Charentenay.	636	Ferrand.	Paris.	Laurant.	Foin.
Chastenay.	370	Pinard.	Devilaine.	*Fortin.*	Boisseau
Chemilly, *p. Seign.*	386	Doré.	Gaillard.	Dupiré.	Noirot.
Chemilly-s-Serein.	580	Jacquillat.	Martin.	Thierriat.	Vilain.
Cheny.	793	Albanel.	Jacob.	Carré.	Creveau.
Chéu.	684	Clémendot.	Quignard.	Husson.	Robin.
Chevannes.	1375	Gauchot.	Mignerat.	HUCHARD.	Guillemain.
Chichée.	696	Picq.	Notton.	Guierry.	Filleux.
Chichy.	61	Sourdillat.	Mangin.	Laroche.	N.
Chitry.	690	Petit.	Hamelin.	Collin.	Rémond.
Coulanges-la-Vin.	1372	Houdé.	Dupuis.	GATEAU.	Guesnu.
Coulangeron.	438	Godard.	Rameau.	Coupechoux.	Mathieu.
Coulanges-sur-Y.	1057	Barrey ✻.	Poulin Aug.	JOVÉ.	Leseur.
Courgis.	628	Forgeot.	Foulley.	Bruley.	Jays
Courson.	1371	Bouillié.	Loury.	MONTASSIER.	Jarry.
Crain.	816	Vincent.	Tétard.	Monot.	Paumier.
Cravan.	1331	Boissard.	Malvin.	NICOLLE (G.).	Espéron, Berth.
Diges.	1601	Lechiche.	Delafaix.	Fouinat.	Breuillard.
Dracy.	600	Bertrand.	Chataigner.	Regnault.	Billeau.
Druyes.	959	Montassier.	Patin.	Rossignol.	Paris.
Egleny.	575	Bercier.	Viel Etienne.	Verdier.	Vigreux.
Escamps.	1045	Guinant.	Cappon.	Dumont.	Soret.
Escolives.	483	Briffaut.	Renaudin.	Foussat.	Rouiller.
Essert.	158	Rétif.	Barrault.	Poitout.	Miné.
Etais-la-Sauvin.	1813	Fabre.	Roux.	Raveneau.	Godard

(*) La population est indiquée d'après le dernier recensement quinquennal de 1866.

(**) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres romaines, et ceux des desservants bineurs en lettres *italiques*. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

Nota. Les dernières élections municipales ont eu lieu les 22 et 23 juillet 1865.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Festigny.	275	Poirson.	Meunier.	Jové.	E. Badin.
Fontenailles.	258	Loury.	Godard.	Potherat.	Lechien.
Fontenay p. Chablis	314	Dauvissat.	Fèvre.	Loccident.	Tanière.
Fontenay-s.-Four^es.	250	Gautrot P.	Gautrot J.	Roguier.	Delestre
Fontenoy.	834	Allard.	Ganneau.	Nadot.	Commeau.
Fouronnes.	480	Droin.	Savouret.	N.	Poulin.
Fyé.	156	Lasnier.	Lépargneux.	Guillié.	Trin.
Germigny.	608	Boulanger.	Chailley.	Paillet.	Jay.
Gurgy.	1041	Malpas-Duché.	Demeaux.	Roblot.	Melou, Bouché.
Gy-l'Évêque.	655	Guyard ✻.	Petit.	N.	Flaget.
Hauterive.	338	Guillot.	Girard.	Soupey.	Ravaire.
Héry.	1662	Bernard.	Fèvre.	Pélissier.	Colin.
Irancy.	1017	Jacquillat.	Ranté.	Ducrot.	Boullotte.
Jaulges.	505	Cordier.	Bury.	Boucheron.	Vallet.
Jussy.	481	Brunet.	Vigreux.	*Bourcey*.	Lemoine.
La Chapelle-Vaup.	250	Vocoret.	Tremblay.	Rémond.	Fourrey.
Lain.	522	Depieyres.	Dwglas.	Marsal.	Ménétrier.
Lainsecq.	968	Merlot.	Montassier.	Blondel.	Godard.
Lalande.	408	Cte de la Celle.	Pilon.	Dauphin.	Camelin.
Leugny.	788	Chastellet.	Ledoux.	Ribouleau.	Mairry.
Levis.	502	Pinard.	Bigé.	*Durand*.	Breuillé.
Lichères p. Aigrem.	360	Gounot.	Lemoine.	Potin.	Laforest.
Lignorelles.	375	Lécullier.	Joly.	Oudot.	Jouby.
Ligny.	1490	Baudouin.	Blonde.	Putois.	Fillieux.
Lindry.	1215	Barbe.	Bachelet.	Dupuis.	Thevenot.
Lucy-sur-Cure.	252	Huot.	Grégoire.	Adam.	Brisedoux fils
Lucy-sur-Yonne.	447	Tayon.	Robineau.	Favre.	Hossepied.
Mailly-la-Ville.	960	de Montou ✻	Paris.	Beau.	Champeau, Gil-
Mailly-le-Château.	990	Badin-d'H. ✻	Boizanté.	Jojot.	Paillot. [lot.
Maligny.	1200	Rabé.	Boucheron.	Porte.	Viel.
Méré.	374	Renard.	Léger.	Bardout.	Viault.
Merry-Sec.	519	Foudriat.	Lordonnois.	N.	Louzon.
Merry-sur-Yonne.	652	Moujon.	Millerot.	Emery.	Dufort.
Migé.	1025	Borgnat.	Vildieu.	Guérin.	Dansin.
Milly.	248	Foulley.	Bonnet.	Gautherin.	Rojot.
Molesme.	409	Jarry.	Millot.	Pautrat.	Barraud.
Monéteau.	921	Boursin.	Petitjean.	Cartaut.	Hugot.
Montigny.	765	Potherat.	Lamas.	Villiers.	Massé.
Mont-Saint-Sulpice.	1452	Brunot.	Chanvin.	Petit.	Thibault.
Mouffy.	259	Bertheau.	Moreau.	N.	Guibert.
Moulins-s.-Ouanne.	345	Ducrot.	Roblin.	*Fleury*.	Connat
Moutiers.	964	Grossier.	Judas.	Zominy.	Demon.
Ormoy.	714	Couturat.	Bey.	Laroche.	Gillet.
Ouanne.	1204	Duché.	Foudriat.	N.	Dhivert.
Parly.	1027	Busigny.	Ragon.	Verlot.	Barlou.
Perreuse.	316	Morisset.	Roy.	Soissons.	Pichon
Perrigny.	318	Merat.	Jacob.	Motheré.	Michaut.
Poinchy.	227	Dauvissat.	Coquard.	Gautherin.	Salé.
Pontigny.	811	Cambuzat.	Duranton.	Boyer.	Devillat.
Pourrain.	1630	Baudoin.	Mathié.	Boudrot.	Vosgien.
Prégilbert.	383	Jeannez.	Guilly V.	Beau.	Berault.
Préhy.	230	Marceau.	Taboué.	*Bruley*.	Sonnois.
Quenne.	473	Guyard.	Lebrun.	Ganivet.	Viault.
Rebourseaux.	317	B. de Rebour-	Lapoix.	Gourmand.	Brillié.
Rouvray.	358	Chané. [seaux	Motheré.	Petitjean.	Brillié.
Sacy.	708	Rouard.	Carré.	Michelin.	Mitaine.
Sainpuits.	930	B^on du Ha-	Roux.	Bertrand.	Godard.
		[velt ✻.			

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Saint-Bris.	1816	N.	Félix.	Guignepied.	Fournols,
Saint-Cyr-les-Col.	785	Roget.	Griffe.	Bourcey.	Roy. [Chaudey
Sainte-Colombe.	660	Huiard.	Laurent.	Crochet.	Paillot.
Sainte-Pallaye.	286	de Bonnaire.	Moreau.	Ladrée.	Dedienne.
Saint-Florentin.	2515	Hélie.	Truffot, Vérollot	VOIRIN.	Goudon.
Saint-Georges.	650	Tungnaud.	Denis.	Jarrand.	Cholat.
Saints	1330	Thillière.	Morin.	Millot.	Soupey.
Saint-Sauveur.	1928	Jarry.	Labbé.	SICARD.	Dezerville.
Seignelay.	1520	Frottier.	Vernassier.	VALLOT.	Camus.
Sementron.	421	Magny.	Puissant.	Lucas.	Chauveau.
Sery.	302	Chalmeau.	Tairain.	Grillet de Se-	Bourdillat.
Sougères.	1404	Millot.	Cagnat.	Drot. [ry	Ménétrier, Gal-
Taingy.	1035	Moreau.	Guillaumot.	Mocquot.	Ducrot. [lard
Thury.	1118	Gonneau.	Pascault.	Gaben.	Lhoste.
Toucy.	2880	Paqueau.	Sonnet. Lesire.	MOREL. Lagrange.	Poitout.
Treigny.	2686	de Guerchy.	Moreau. Guiblin.	Vié.	Humbert.
Trucy-sur-Yonne.	397	Guilly.	Dufour.	Vesperini.	Petit
Val-de-Mercy.	520	Mathez.	Devilliat.	Regnier.	Gousset.
Vallan.	719	Guyou.	Rocard.	Michaut.	Bertin.
Varennes.	455	Vueilliotte.	Courtaut.	Aubert.	Anis.
Vaux.	398	Courtet.	Campenon.	Troué.	Renard.
Venouse.	282	Perrignon.	Chardon.	Bernard.	Merat.
Venoy.	1218	Naudet.	Paulvé.	Bourand.	Givaudin. Joffrain père.
Vergigny.	486	Chevreau.	Royer.	Bassier.	Gamard.
Vermenton.	2508	Boudard.	Grison. Robin.	JOURDE.	Berault.
Villefargeau.	465	Roy.	Burlot.	Fortin.	Cotte.
Villeneuve-St-Salve	259	Rimbert.	Robin.	N.	Berault.
Villy.	166	Houtarde.	Durup.	Oudot.	Vieil.
Vincelles.	917	Petit.	Houdé.	Cordonnier.	Mouchot.
Vincelottes.	480	Bardout.	Bardout Hug.	Clérin.	Gauterot.
		ARRONDISSEMENT D'AVALLON.			
Angely.	351	Joudrier.	Gros.	Grossetête.	Gaze.
Annay-la-Côte.	465	Guettard.	Sussey.	Frénial.	Rodot.
Annéot.	53	Goupilleau.	Laboureau.	Gally.	N.
Annoux.	344	d'Avoust.	Bony.	Gourlet.	Adine
Anstrudes.	783	Bon d'Anstrudes	Labour.	Rémond L.	Bierry.
Asnières.	661	Forestier.	Bellanger.	Voisinot.	Chevillotte.
Asquins	874	Guillin.	Perreau.	Gouard.	Dizien fils.
Athie.	235	Annequin.	Charton.	*Guigniaut.*	Chéry.
AVALLON.	6070	Fèbvre ✱.	Leclerc. Chevalier.	DARCY. Gally.	Laporte. N.
Beauvilliers.	249	Morot de Grésigny.	Couhault.	Gonin.	Beaudon.
Blacy.	292	Verrier.	Mithouard.	Potin.	Couturat.
Blannay.	263	de Châteauvieux	Moiron.	Dalbanne.	Minard.
Brosses.	1093	Berthoux.	Régobis.	Gautheron N.	Chateau.
Bussières.	417	Collin.	Camus.	Guichard.	Riotte.
Chamoux.	418	Château.	Cambuzat.	Gally J.-B.	Sonnois.
Chastellux.	626	Augueux.	Ferrey.	Lairot, F.	Tanière.
Châtel-Censoir.	1346	Cotteau-Mont.	Carouge.	AUVRAY.	Olivier.
Cisery-les-G.-Ormes	183	Barbier J.	Barbier Ed.	Vosgien.	Carré.
Civry.	328	Bonnaire.	Hitier-Augé.	Ravereau.	Carré.
Coutarnoux.	312	Boursier.	Barrey.	Baudot.	Brot.
Cussy-les-Forges.	652	Pelletier.	Dorneau.	Cartault.	Pelletier.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Dissangis.	289	Millot.	Naulot.	Candras.	Dondenne.
Domecy-sur-Cure.	800	Gontard.	Thouard.	Gadret.	Dizien.
Domecy-s-le-Vault.	371	De Domecy.	Guignot.	Morlet.	Gerbeau.
Etaules.	675	Gariel.	Leduc.	Motheré.	Rouard, Leblanc
Foissy-les-Vezelay.	463	Poulet.	Mercier.	Charles.	Roubier.
Fontenay p. Vézel.	588	Nolot.	Lemeux.	Rochet.	Cullin.
Girolles.	353	Cunault.	Barillot.	Evrard.	Mairry.
Givry.	402	Ratat.	Gourleau.	Dalbanne.	Gaulon.
Guillon.	780	Lespagnol.	Caillot.	Marquot.	Louis.
Island.	441	Hérardot.	Robin.	Droit.	Meunier.
Joux-la-Ville.	1191	Rétif.	Perigot.	Lairot.	Caussard.
Lichères.	215	Chavance.	Boisseau.	N.	Delinon.
L'Isle-sur-Serein.	912	vic. de Lupel.	Guéneau.	SENEQUIER.	Bureau.
Lucy-le-Bois.	949	Chauvelot.	Oppeneau.	CULLIN.	Cunault. Gaumont fils.
Magny.	1115	Dizien.	Goujon.	Hilaire.	Hérardot, Guet-tard.
Marmeaux.	299	Halley.	Garnier.	Bidault.	Poulet.
Massangis.	573	Gueneau.	Naudin.	Taquenet.	Camus
Menades.	208	Pannetrat.	Auclerc.	Logerot.	Dannoux.
Montillot.	885	De Lenferna.	Trémeau.	Gautheron.	Labalte.
Montréal.	511	Baudouin.	Mynard.	PARIS.	Anceau.
Pierre-Perthuis.	258	Roglet.	Droin.	Barbe.	Blaisot.
Pizy.	360	Garnier.	Goureau.	Courtot.	Breuillard.
Pontaubert.	503	Chevy.	Rolley.	Minard.	Bourgeot.
Précy-le Sec.	700	Coulbois.	Baudot.	Bourrey.	Maisonneuve
Provency.	485	Thibault.	Carillon.	N...	Perdu.
Quarré-les-Tombes.	2068	Guyard.	Champenois.	HENRY.	Chanlin.
Saint-André.	398	Teurreau.	Verrier.	Durlot.	Thibault.
Saint-Brancher.	818	N...	Chevillotte	Mathieu.	Garnier.
Sainte-Colombe.	407	Montandon.	Boursier.	Leborne.	Tissier.
Sainte-Magnance.	770	Simon.	Baudon.	Delacoste.	Veaulin.
St-Germain-des-Ch.	1232	Houdaille ✻.	Barbier.	Pion.	Garnier.
Saint-Léger.	1398	Tripier.	Marchand.	Legast.	Galette.
Saint-Moré.	380	Leleb.-Nailly.	Morinat.	Bouchot.	Gaumont p.
Saint-Père.	1073	Lairot.	Soliveau.	Compère.	Peltier.
Santigny.	318	Boisselat.	Tupin.	*Morand.*	Rouard.
Sauvigny-le-Beuréal	186	Larue.	Colas.	N.	Vosgien.
Sauvigny-le-Bois.	721	Cordier ✻.	Bailly.	Cunault.	Courtois.
Savigny-en-terre-P.	377	Morvand.	Boudier.	Breuillard.	Riotte.
Sceaux.	303	Guillier.	Bécard.	N.	Désorme .
Sermizelles.	342	Paulard.	Bourgeois.	Plagnard.	Bernasse.
Talcy.	293	Dion.	Riotte.	N.	Prévost.
Tharoiseau.	332	d'Estutt d'Assay	Robot.	Barré.	Gerbeau.
Tharot.	218	Minard.	Guilloux.	Mathieu.	Rose.
Thizy.	315	Montarlot.	Champenois.	Pitois.	Chaplot.
Trévilly.	181	Santigny.	Gauthier.	N.	Boivin.
Vassy.	288	Chaudot.	Canat.	N.	Nicolas.
Vault de Lugny.	725	Ravisy.	Santigny.	Girard.	Lhuillier.
Vézelay.	1148	Haran.	Dellac.	SERGENT.	Sommet.
Vignes	271	Barrault.	Cunault.	Dutartre.	Barbier.
Voutenay.	320	Bourgeois.	Guyard.	Balès.	Renaud.
		ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.			
Aillant.	1537	Potherat de Billy	Lenoble.	VIALA.	Michaut.
Arces.	1042	Jobert.	Polette.	Durand.	Jay.
Armeau.	878	Cte de Sébeville	Courtault.	Prêtre.	Gougenot.
Bassou.	680	Chambon.	Vallée.	Lapierre.	Ficatier.
Bellechaume.	656	Dubois.	Jeanniot.	Lemasson.	Mignot.
Béon.	578	Bourderon. J.	Bourderon P.	Mitaine.	Courtin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Bléneau.	2038	Houette.	Châtaignier.	THOMAS.	Dessignolles.
Bligny-en-Othe.	151	Delagneau.	Plumet.	Barrey.	Vengeon.
Bœurs.	915	Guerrey.	Raoult.	N.	Poiron.
Bonnard.	210	Carré.	Sourdillat.	—	Ancellin.
Branches.	580	Duval.	Jeannet.	Roy.	Guillon.
Brienon.	2658	Guillot.	Pouillot Rozé.	LARBOUILLAT.	Deligne.
Brion.	885	Saffroy.	Brillaut.	Gogois.	Mossot.
Bussy-en-Othe.	1266	Grandvilliers	Jannon.	Garnier.	Perdijon.
Bussy-le-Repos.	654	Valtat.	Pathier.	Villain.	Henry.
Cerilly.	224	Mizelle.	Gradot.	*Roy*.	Bisson.
Cerisiers.	1440	Moreau.	Jorry.	Pigé.	Méreau.
Cézy.	1302	Levert ✻.	Nicaise.	Kune.	Michaut.
Chailley.	1262	Fourrey.	Appert.	Julien.	Cornu, Gâteau.
Chambeugle.	198	Baratin.	Boisgarnier.	—	Mannery.
Champcevrais.	1025	Durand.	Delaboire.	Hollette.	Ladoué.
Champignelles.	1570	Vicard	Poupet.	Morel.	Reille.
Champlay.	870	Guillemain.	Martin.	Girault.	Champroux.
Champlost.	1462	Giruit.	Michaux.	Bernard Juv. Renaud.	Bourgoin. Huchard.
Champvallon.	551	Buret de S. A. O	Fréchot.	Créneau.	Brigout.
Chamvres.	626	Messager. [✻	Jeannin..	Fournier.	Sommet.
Charmoy.	400	Bouilly.	Bourlet.	Creneau.	Bernot.
Charny.	1580	Gauthier.	Roudault.	TRIDON.	Gillet.
Chassy.	941	Montagne.	N.	Rodriguez.	Ansault.
Chaumot.	772	Landrier.	Piat.	Champagne.	Rallu.
Chêne-Arnoult.	317	Rosse.	Buisson.	*O'Neill*.	Javey.
Chevillon.	592	Garnier.	Saulin.	*Durand*.	Brunat.
Chichery.	578	Capet.	Sapin.	Raoul.	Huot.
Coulours.	543	Foiry.	Legras.	Gendot.	Michaut.
Cudot.	731	Loitron.	Vincent.	Boissel.	Sarrazin.
Dicy.	624	Du Châtelet.	Moreau.	N.	Chat.
Dillo.	168	Coussé.	Boülley.	—	Fouffet.
Dixmont.	1810	Soutin.	Dubois.	Bergé.	Vallet.
Epineau-les-Vosves.	486	Paillot.	Duret.	Guerbet.	Balsacq.
Esnon	472	Grand d'Esn.	Desliens.	Nicole.	Poinsot, Dervi
Fleury.	1369	Platard.	N.	Ricordeau.	Imbert. [gnes.
Fontaines.	1000	Gruet.	Bréchot.	Huchard.	Badin.
Fontenouilles.	571	Rosse.	Collon.	Renaut.	Sonnois.
Fournaudin.	446	Sellier.	N.	*Jublin*.	Gatouillat.
Grandchamp.	1075	Berthet.	Fresneau.	Barrey.	Nolin.
Guerchy.	793	Ravin.	Jacob.	Laurent.	Leclerc.
JOIGNY.	6239	Couturat.	N... Lavollée.	CALMUS. MARDamien [LIAC.	Jeubert.
La Celle-Saint-Cyr.	1253	Franjou.	Didout.	Boyer.	Nasse.
Laduz.	410	Thourigny.	Denis.	Fouqueau.	Blanc.
La Ferté-Loupière.	1428	Thomas.	Bablot.	Millet.	Constant.
La Mothe-aux-Aulnes.	88	Buisson.	Jublot.	—	N.
Lavau.	1358	Cte de Le-tra-	Moreau.	Pegorier.	Morlet.
La Villotte.	267	Faussé [de ✻	Bardot.	*Moret*.	Digard.
Les Bordes.	752	N.	Devoves.	Guttin.	Finot.
Les Ormes.	558	De Bontin.	Ribière.	Delagneau.	Coillier.
Looze.	424	Droit-Paillot.	Paillot.	Michaut.	Protat.
Louesme.	237	Nolot.	Breuillé.	Boulet.	Veau.
Malicorne.	588	Lagoguey.	Pogé.	*Demersay*.	Gironde.
Marchais-Beton.	332	Berthet.	Villermé.	Guillet.	Houard.
Mercy.	131	Moreau.	Gras.	Roidot.	Boise.
Merry-la-Vallée.	958	Bonjour ✻.	Davoise.	Cazes.	Grimard.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Mézilles.	1474	Ledroit.	Charbois.	Heurley.	Coupinot.
Migennes.	711	Cloche.	Rativeau.	Pinet.	Girard.
Neuilly.	866	Piat.	Martin.	Huré.	Bernard.
Paroy-en-Othe.	460	Créveau.	Fraineau.	N.	Malluille.
Paroy-sur-Tholon.	400	Perreau.	Digard.	*Fournier.*	Bouvret.
Perreux.	871	Franchis.	Perreau.	Berlin.	Boucherat.
Piffonds.	1071	Poisson.	Velard.	Ferrand.	Milachon.
Poilly-sur-Tholon.	1076	David.	Billetout.	Mouchot.	Boulmeau.
Précy.	949	Barry.	Rougemont.	Laur.	Perreau.
Prunoy.	709	Mouchon.	Bezançon.	Golaudin.	Bourgeois.
Rogny.	1435	Combes.	Baudin.	Vedel.	Gauthier.
Ronchères.	320	Lechien.	Legendre.	Pallix.	Drillon.
Rousson.	462	Vaudoux.	Rétif.	N.	Relief.
St-Aubin-Ch.-Neuf.	1149	Léger.	Desfoux.	Cazes m.	Largeot.
St Aubin-s-Yonne.	422	Fleury.	Coquibus.	Brulé (R.)	Pelletier.
St-Cydroine.	985	Chantemille.	Fromont.	Chupiet.	Truchy.
St-Denis-s-Ouanne.	408	Lebeau.	Ribière.	N.	Deschamps.
St-Fargeau.	2849	Dhumez.	Lavinée, Coull-	Grossot.	Fèvre.
St-Julien-du-Sault.	2234	Coste.	Richard [laud.	Billaut.	Colson.
St-Loup-d'Ordon.	581	De Truchis.	Frappin.	Emery.	Paulvé
Stt-Martin-des-ch.	695	Lesire.	N.	Galabert.	Courtault.
St-Martin-d'Ordon.	545	Picouet.	Caire.	*Emery.*	Trabeaud.
St-Martin-s-Ocre.	110	Girard.	Filliout.	N.	N.
St-Martin-s-Ouan.	816	Noyer.	Rosse.	Demersay.	Fourrey.
St-Maurice-le-Vieil.	552	Carriot.	Hurlaut.	Tachy.	Jolibois.
St-Maurice-Thiz.	339	Gallet.	Jolibois.	—	Lesourd.
St Privé.	1195	Berrier.	Chrétien.	Callier.	Brisedoux.
StRomain-le-Preux.	495	Laurin.	Gardembois.	*Lenief.*	Boulmeau.
Senan.	880	Moussu.	Mathée.	Crochot.	Toulot.
Sépeaux.	830	Griache.	Gaunot.	Lenief.	Veau.
Sept-Fonds.	386	Toutée-Moreau.	Botté.	*Brujas.*	Roche.
Sommecaise.	616	David.	Noel.	—	Lorin.
Tannerre.	954	David de Confl.	Charbuy.	Boulet.	Beaujean.
Turny.	1150	Montachet.	Besançon.	Barbier.	Besson, Pernot.
Vaudeurs.	958	Parigot.	Boit.	Chavy.	Callé.
Venisy.	1531	Martin.	Fourrey.	Roussel.	Niel, Guenin
Verlin.	665	Moury.	Moreau.	Lemoine.	Perreau.
Villechetive.	318	Uswald.	Miché.	N.	Fontaines.
Villecien.	471	Bon de Mey-	Veillot.	Gaudet.	Tissier.
Villefranche-St-Phal	1023	Moreau [nard	Bénard.	Jolly.	Chaineau.
Villemer.	430	Houchot.	Vaché.	Dupire.	Arbinet.
Villeneuve-les-Gen.	746	Pézier.	Toupet.	Brujas.	Jorlin fils.
Villeneuve-s-Yonn.	4952	Bissonnier.	Bridou. Sauvegrain.	Choudey. Robcet, Chanvin	Pouillot et Dosnon.
Villevallier.	444	Picard	Méreau.	Foulain.	Crédé.
Villiers-st-Benoît.	1035	B. de Rebeval	Coffre.	Morel.	Bizard.
Villiers-s-Tholon.	853	Renon.	Guibert.	Cormier.	Besse.
Volgré.	440	Billiault.	Leau.	Crochot.	Delpy.
		ARRONDISSEMENT DE SENS.			
Bagneaux.	572	Simonnet.	Giloppé.	Picquoin.	Frédouille, Por-
Brannay.	511	Devove.	Lajon.	Mackéone.	Finot. [cherot.
Champigny.	1541	Lesourd.	Brissot.	Bichet.	Vivien, Evrat.
Chaumont.	482	Piesse.	Descourtis.	Remy.	Hérisson.
Chéroy.	880	Brown.	Fauvillon.	Person.	Musset.
Chigy.	554	Lhoste.	Imbert.	*Guillard.*	Fauvel.
Collemiers.	495	Brissot.	Cochard.	Potdevin.	Henry.
Compigny.	206	Guillon.	Ducard.	Clouzard.	Larrivée.
Cornant.	351	Crou.	Thuillard.	*Febvre.*	Lhoste.
Courceaux.	226	Doublot.	Poullain.	*Surin,*	Fraudin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Courgenay.	774	Simonnet.	Grand.	Fouard.	Boulogne.
Courlon.	1110	Acier J.-B.	Acier L. F.	Gervais.	Rameau.
Courtoin.	104	Oouismet	Simon.	Denis.	N.
Courtois.	200	Denisot.	Gillet.	N.	N.
Cuy	351	Marteau.	Ramonet.	—	Miégeville.
Dollot.	565	Nezondet.	Prieux.	Truchon.	Cothias.
Domats.	978	Lorillon.	Berault.	Rémond (m.j)	Trélat.
Egriselles-le-Bocage	1328	Roger.	Huot.	Febvre.	Mouturat.
Etigny.	490	Doublot.	Duport.	Paoli.	Vérot.
Evry.	262	Viard.	Denis.	Chauvois.	Séguinot.
Flacy.	367	Nioré.	Poutailler.	Salmon.	Albaut.
Fleurigny.	589	Prin.	Legrand, Loison	Darlot	Coquin. Vivien.
Foissy.	717	Poulet.	Goussé, Bonne-	Guillerat.	Gislam, Mirau-
Fontaine-la-Gaillar.	418	de Fontaine.	Riché. [main.	Lagrange.	Maugis [chaux
Fouchères.	428	Baudoin.	Champion.	Pautrat.	Perriot.
Gisy-les-Nobles.	581	Roze.	Venet.	Denavarre.	Aubert.
Grange-le-Bocage.	448	Poulain.	Carré.	*Maître.*	Nettet, Sarrasin
Gron.	738	Fouet.	Grémy.	Boullé.	Denis.
Jouy.	485	Regnier.	Timbert.	*Mackéone* p.	Vallet.
La Belliole.	292	Bon de Séré-	Delajon.	Gendery.	Goberot.
La Chapelle-sur-Or.	583	Collard [ville	Adam.	Fouquenau.	Roger.
Lailly.	499	Lorne.	Favot.	Thévenet.	Ducarruge.
La Postolle.	347	Saviniat.	Chenault.	Maître.	Boudardfils.
Les Siéges	825	Chevreau.	Boudard.	Guérin.	Boudard.
Lixy.	526	Potin.	Queudot.	Mackeone.	Beau.
Maillot.	431	Mathieu.	Morisson.	Grandjean.	Oamotte.
Mâlay-le Roi.	231	Masson.	Daubry.	Ponce.	Gourliau.
Mâlay-le-Vicomte.	950	Godard.	Delécolle.	Gomier.	Boulot.
Marsangis.	808	marq. d'Anglade	Pouteau.	Douine.	Bouy.
Michery.	1066	Tartois.	Coppé.	Duranton.	Verpy.
Molinons.	306	Petit.	Siriau.	Riondel.	Viault.
Montacher.	728	Bagard.	Ancelot.	Regnault.	Denizot.
Nailly.	948	Matignon.	Brigeois.	Jean.	Bigot.
Noé.	402	Duverger.	Motus.	Brelet.	Carré.
Pailly.	413	Bourcier.	Rondeau.	Viault.	Bosserelle.
Paron.	497	N.	Bourgoin.	Rance.	Vallée.
Passy.	538	Grenet.	Bertrand.	Crescitz.	Dechambre.
Plessis-du-Mée.	241	Chesnault.	Besnard.	*Viault.*	Bousset.
Plessis-St-Jean.	465	Lalande.	Bourgoin.	Pégorier.	Chiganne.
Pont-sur-Vanne.	354	Rolland.	Oavoué.	Gaumont.	Rémy.
Pont-sur-Yonne.	1899	Lamy de Beauj.	Bisson.	Perrot.	Longuet.
Rozoy.	266	Rousseau.	Gauthier.	*Chenot.*	Bouron.
Saint-Agnan.	347	Masson.	Blondeau.	N.	Petit.
Saint-Clément.	686	Pouteau.	Goujon d'Or.	Crété.	Point.
Saint-Denis.	193	Gateau.	Billy.	Moreau.	Joucherie.
St-Martin-du-Tertre	570	Gagé.	Mignard.	Gouyer.	Lebas.
St-Martin-s-Oreuse.	707	Payen.	Monpoix.	Deny.	Jeannest.
St-Maurice-aux-R.-H	1006	Mouzard.	Chrétien.	Neveu.	Boudard.
Saint-Serotin.	506	Louvrier.	Vincent.	Boucheron.	Jutigny.
Saint-Valérien.	1126	Claisse.	Berlin.	DUBAN.	Vissuzaine.
Saligny.	387	Leriche.	Cothias.	Robert.	Girault.
Savigny.	408	Cte de Bres-	Champey.	Martin.	Parisot.
SENS.	11899	[sieux ✱ Deligand ✱.	Vaudoux. Leseur.	VIDOT, CASSENI-CHE, Labour. BRISSOT, Vaudoit	Ricard.
Serbonnes.	550	Foacier.	Masson.	Boudard.	Thollois.
Sergines.	1301	Perrot.	Charpentier.	LANGIN.	Nèzondet.
Sognes.	368	Gobry.	Aubert.	Bayard.	Maille.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Soucy.	776	Bouy.	Viard.	Prunier.	Moreau.
Subligny.	584	Letoffé.	Notté.	*Allou.*	Lethumier
Theil.	403	J. de Bilhem	Formé.	Letteron.	Bonneau.
Thorigny.	825	Vaillant. [Cte	Durand.	Laproste.	Péreladas.
Vallery.	849	Pauzat	Chatelain.	Bruand.	Brulé.
Vareilles.	362	Bourdon.	Rigoureau.	*Guérin.*	Huchard.
Vaumort.	327	Bouchereau.	Lambert.	N.	Hugot.
Vernoy.	411	Dumant.	David.	Rémond.	Bessy.
Véron.	1284	Bertrand.	Giguet.	Chenot.	Prot.
Vertilly.	210	Pleau.	Simonnet.	Blondeau.	Roger.
Villeblevin.	876	Descourtis.	Dumant.	Croquet.	Heurtefeu
Villebougis.	662	Pouce.	Bonneau.	Boisson.	Tavoillot.
Villegardin.	309	Duveau.	Charpentier.	N.	Maille.
Villemanoche.	826	Sadron.	Villadier.	Lefèvre.	Despradelle.
Villenavotte.	143	Tesson.	Ferrier.	N.	N.
Villeneuve-l'Arch.	1843	Villiers.	Juste.	Mazuc.	Perdijon.
Villeneuve-la-Dond.	374	Marteau.	Cornet.	Dupire.	Robinet.
Villeneuve-la-Guy.	1835	Regnoul.	Jolibois.	Séguin	Heurtefeu.
Villeperrot.	188	Mondemé.	Sylvestre.	*Nadot.*	Dufeu.
Villeroy.	225	Tourlier.	Devoves.	*Champagne*	Viot.
Villethierry.	683	Foucher.	Dromigny.	Labour	Larue.
Villiers-Bonneux.	280	Poyau.	Prin.	*Martin.*	Legrand.
Villiers-Louis.	571	Cothias.	Pouthé.	Garlin.	Lethumier.
Vinneuf.	1445	Roblot.	Rigaud.	Ballacey.	Lallement.
Voisines.	767	Maria.	Boulot.	Calmeau	Forgeron.
ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.					
Aisy.	422	Gallien.	Béalé.	Plisson.	Caillien.
Ancy-le-Franc.	1772	Martenot	Rémond	Labour.	Montandon.
Ancy-le-Libre.	374	Balacé.	Sylvestre.	Forgeot.	Egeley.
Annay-s-Sercin.	608	Poitout.	Bidault.	Fontanez.	Regnault.
Argentenay.	223	Houdot.	Jollois.	N.	Perdu.
Argenteuil.	594	Bourguignat.	Portier.	d'Ezerville.	Chouet.
Arthonnay.	644	Léonard.	Baillot.	N.	Lorot.
Baon.	175	Ménétrier.	Roguier.	N.	Déon.
Bernouil.	193	Soupé.	Rossignol.	Darley.	Quillaut.
Béru.	273	Heurley.	Pagnier.	Maget.	Roy.
Beugnon.	378	Gillot.	Fournier.	N.	Gibier.
Butteaux.	446	Robert.	Rousseau.	Bassier.	Jacquemier
Carisey.	443	Chapoulade.	Raffat.	N.	Collan.
Censy.	105	Jullien.	Lagoutte	N.	Carré.
Chassignelles.	399	Chavance.	Déon.	Demonperreux.	Bussy.
Châtel-Gérard.	579	Rousselet.	Bréon.	Pussin.	Lemaire.
Cheney.	317	Textoris.	Hélie	Houssin.	Robin.
Collan.	402	Plait.	Marion.	Devinat.	Naudin.
Commissey.	349	Vaudeau	Nancluse.	Ragot.	Paris.
Cruzy.	987	Martenot.	Prot.	Guillemeau.	Nicutin.
Cry.	320	Mantelet.	Allouis.	*Mathieu.*	Vallée.
Cusy.	320	Martenot.	Simonnot.	—	N.
Dannemoine.	614	Sourd.	Petit.	Bertaut.	Bonnin.
Dyé.	440	Lejay.	Joffrin.	Bègue.	Cornat.
Epineuil.	610	Clémandot.	Roze.	Devinat P.	Sagourin.
Etivey.	564	N.	Sainte-Croix.	Monnot.	Chevalier.
Fléy	364	Moine.	Couperot.	Montenot.	Gaillot.
Flogny.	404	Paris.	Godret.	Serré.	Durlot.
Fresnes.	239	Voisinot.	Collin.	Guyot.	Cholat.
Fulvy.	220	Nogent.	Léger.	Labour (c.)	Brigodiot.
Gigny.	464	Marot.	Gouot.	Perrot.	Bessonnat.
Gland	286	Camus.	Carré.	N.	Noirot.
Grimault.	420	Barbier.	Brullé.	Coppin.	Guéchot.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Jouancy.	118	Pussin.	Bethery.	N.	Piffoux.
Jully.	498	Marcoult.	Chauvot.	Adam.	Montenot.
Junay.	189	Coquard.	Mandrot.	N.	Patou.
La Chap -Vieille-F.	667	Drujon.	Beugnon.	Michel.	Lambert.
Lasson.	367	Massin.	Quicroit.	Michel.	Dupressoir.
Lézinnes.	672	Mantelet.	Compérot.	Guinot.	Noel.
Melisey.	583	Fournier.	Godin.	Bouttier.	Perruchon.
Mòlay.	362	Oandrier.	Mantelet.	Jobin.	Desbœufs.
Molosmes.	594	Chapotin.	Truffot.	Regnier.	Renaud.
Moulins.	316	Marlot.	Maigrot.	Oillon.	Mattrat.
Neuvy-Sautour.	1169	Fournier	Viault.	Pemoine.	Chatais.
Nitry.	810	Carré.	Ballacey.	Poyard.	Seurre.
Noyers.	1638	Mariglier ✻.	Pichenot.	MERLOT.	Chamoin, Chaus-
Nuits-sur-Armançon	505	Berthon	Chevalier.	Millot.	Landré. [sefoin-
Pacy.	471	Pain.	Jacquinet.	Gallien.	Quillaut.
Pasilly.	94	Beauregard.	Renard.	*Denis.*	N.
Percey.	401	Maurey.	Chabouillat.	Martin.	Passey.
Perrigny-sur-Arm.	195	Gelez A.	Gelez Ch.	Chausfoin.	Paupy.
Pimelles.	197	Manteau.	Roguier.	N.	Roy.
Poilly-sur-Serein.	611	Boudre.	Bim.	Thierriat.	Martin.
Quincerot.	288	Chamoin.	Richebourg.	Chavance.	Landre.
Ravières.	1367	Rizier.	Gauthier.	Hariot.	Bralley.
Roffey.	383	Himbert.	Truffot.	Tremblay.	Rigolley.
Rugny.	416	Ménétrier.	Simon.	Vachez.	Tavoillot.
Sainte-Vertu.	270	Boucherat.	Dubois.	Billiault.	Gérard.
Saint-Martin-s-Arm.	340	Vaudeau.	Brain.	Pensée.	Perrot.
Saint-Vinnemer.	558	Milon	Blanchot.	Collin.	Séguin.
Sambourg.	207	Pâris.	Roy.	Lallement.	Ballacey.
Sarry.	460	Mignot.	Hivert.	Denis.	Farcy.
Sennevoy-le-Bas.	331	Heurtefeu.	Cornuelle.	Bardout.	Sebillaut.
Sennevoy-le-Haut.	346	Sebillaut.	Déon.	Bardout.	Fougeat.
Serrigny.	337	Saussey.	Casselin.	Raverat.	Cholat.
Sormery.	1116	Paget.	Thomas.	Giffaut.	Lesire, Lespa-
Soumaintrain.	421	Viault.	Chailley.	BONNETAT.	Couturot [gnol
Stigny.	358	Lemoine ✻.	Poitou.	Lallemand.	Bernasse.
Tanlay.	636	Mouton.	Goulley.	Marquot.	Quillaut.
Thorey.	215	Ferrand.	Menegaut.	Riffaux.	Rongier.
Tissey.	239	Gueniot.	Nicolle.	—	Fournier.
TONNERRE	5429	Montreuil.	Marquis. / Legris.	DURANTHON. / FLORY.	Gauthier. / Picq.
Trichey.	211	Petit.	Coguet.	*Gogois.*	Fournerat.
Tronchoy.	306	Quignard.	Chadrin.	Gouley.	Jeangneau.
Vezannes.	179	Malaquin.	Pacault.	*Devinat J.*	Seurre.
Vezinnes.	322	Carre.	Petit.	Vautrin.	Renard.
Villiers-les-Hauts.	369	Gougenot.	Goullier.	Aubron.	Charton.
Villiers-Vineux.	380	Hariot.	Genet.	Lefranc.	Mollion.
Villon.	454	Bertrand.	Fays.	Alépée.	Georges.
Vireaux.	358	Jouault.	Chamon.	N.	Boibien.
Viviers.	415	B. de Viviers.	Rayer.	N	Chassin.
Yrouerre.	394	Dumet.	Paquot.	Ferrand.	Babeuille.

RÉCAPITULATION

DES CHIFFRES DES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT.

1° *Par canton.*

	§ I. POPULATION.	§ II. SUPERFICIE.	§ III. REVENU foncier imposable.
	habitants.	hectares.	francs.
Auxerre (Est)	12453	7001	1214271
— (Ouest)	15815	16991	
Chablis	7854	18893	234870
Coulanges-la-Vineuse	9069	13712	249209
Coulanges-sur-Yonne	7921	17502	167314
Courson	7807	20002	206387
Ligny	7176	15140	255613
Saint-Florentin	6143	8047	354615
Saint-Sauveur	13138	26412	276190
Seignelay	8630	11550	276609
Toucy	11935	20727	305915
Vermenton	10825	18821	345790
Avallon	13209	19179	451150
Guillon	6185	15956	446425
Lisle-sur-Serein	6709	18405	292411
Quarré-les-Tombes	7578	16952	179981
Vézelay	11519	24598	332508
Aillant	16313	27359	437574
Bléneau	9220	24666	228914
Brienon	11199	20469	594201
Cerisiers	6054	13350	106872
Charny	11280	25364	280305
Joigny	16709	20445	566471
Saint-Fargeau	8802	24023	228592
Saint-Julien-du-Sault	8283	15061	348311
Villeneuve-sur-Yonne	11351	17319	288275
Chéroy	9719	23786	431989
Pont-sur-Yonne	12112	18443	627591
Sens (Nord)	12268	15359	704963
— (Sud)	12947	11839	
Sergines	10178	22757	396768
Villeneuve-l'Archevêque	10086	24230	391896
Ancy-le-Franc	9664	27543	700225
Cruzy-le-Châtel	7480	26080	312196
Flogny	7808	17090	317415
Noyers	7194	27114	233382
Tonnerre	10678	18354	325446

2° *Par arrondissement.*

Auxerre	118761	194828	3886783
Avallon	45200	95090	1702475
Joigny	98491	188056	3079515
Sens	67310	116414	2553207
Tonnerre	42824	116181	1888664

3° *Total pour tout le département.*

372589	710569	13110664

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES PRINCIPALES VILLES.

VILLE D'AUXERRE.

M. A. Challe, O ✻, membre du Conseil général de l'Yonne, *Maire.*

MM. Flocard ✻, Courot. } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Lepère, avocat.
Louzon, propriétaire.
Leroy, mécanicien-fondeur.
Baron Martineau des Chesnez, G. O. ✻.
Flocard, adjoint.
Marie ✻, docteur médecin.
Barbier, géomètre.
Lefèvre, docteur-médecin.
Courot, docteur-médecin.
Trutey-Marange, négociant.
Baron de Madières ✻, ancien mag.
Challe O ✻, maire.
Robin, greffier de la justice de paix.
N.
Mérat Beugnon, ancien négociant.
Sallé aîné, négociant.
Platt, commissionnaire en vins.
Lorin, architecte.
Ribière, avocat.
Piétresson (Léon), notaire.
Milliaux, notaire.
Laurent-Lesseré ✻, négociant.
Potenot, propriétaire.
Baucher, propriétaire.
Petit-Augé, distillateur.
Roger, propriétaire-vigneron.
Ravin, pharmacien.

M. Charles Joly, receveur municipal.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Nodot, secrétaire en chef.
Trico, chargé de la comptabilité.
Edmond, employé.
MM. Clergeau, chef de bur. de l'état civil.
Zinck, chef du bureau militaire, des contributions et des subsistances.

M. Métral, architecte-voyer, conducteur des travaux communaux.

M. Cocquelin, concierge. — Ganneau, garçon de bureau.

Police administrative, municipale et judiciaire.

M. Bonnal, commissaire cantonal de police.

Agents de police.

MM. Renard, Fournaux, Rémond, Bouchard.

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 8 heures du matin jusqu'à l'heure de la retraite.

M. Babulaud, commissaire-ordonnateur des pompes funèbres.

Gardes champêtres.

MM. Lemain, brigadier ; Lucy, Chaumier, Casse, Robert, Brisset, gardes.

Abattoir public.

MM. Réméré, inspecteur ; Irr, receveur, et Couderc, concierge.

M. Vigreux, vétérinaire expert.

VILLE D'AVALLON

MM. Febvre ✻, *Maire.*
Leclerc, Chevallier Antoine, } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Febvre, membre du conseil général.
Couturat, banquier.
Brenot aîné, charpentier.
Desnoyers, conduc. faisant fonc. d'ingén.

Quatrevaux, médecin.
Tircuit, architecte.
Richard, propriétaire.
Bethery de La Brosse, prés. hon. du tr. c.
Leclerc, avoué.
Vigoureux, négociant.
Gally fils, marchand de bois.
Ricard, prés. du trib. civ.
Camus, propriétaire.
Chevalier père, propriétaire.
Caillat, ancien négociant.
Thibault, juge.
Thierry, pharmacien.
Thébault, propriétaire.
Rousseau, juge de paix.
Bidault, juge d'instruction.
Brunet, avocat.
Mathé, négociant.
Degoix, vétérinaire.

—

Radot, receveur municipal.
Cussol, commissaire de police.
Burlot, architecte-voyer.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Couturat, ✻ *Maire.*
Lavollée, } *Adjoints.*
N. }

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Benoît-Courtois, propriétaire.
Feneux-Gailliout, entrepreneur.
Epoigny, notaire.
Courcier, banquier.
Perrier-Godeau, vigneron.
Lefebvre-Arrault, propriétaire.
Jacob-Baillet, propriétaire.
Emery, propriétaire.
Pavillon-Fouffé, propriétaire.
Glaive, négociant.
Frécault-Durand, propriétaire.
Toussaint-Moreau négociant.
Gallois, percepteur.
Barat-Gaillout, négociant.
Durand Napoléon, propriétaire.
Godefroy-Julitte, vigneron.
Durand-Gailliout, propriétaire.
Chailley-Lordereau, négociant.
N.
N.
N.

—

Cochet, receveur municipal.
Ricard, secrétaire de la mairie.
Nachon, commissaire de police
Lefort, architecte-voyer.

VILLE DE SENS

MM. Deligand ✻, *Maire.*
Vaudoux, } *Adjoints.*
Leseur, }

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Mancel, propriétaire.
Pleau ✻, anc. pr. du trib. de com.
Dupechez, propriétaire.
Agdenier, propriétaire.
Perrin, négociant.
Dubois, juge de paix.
Cornisset Aug., memb. du cons. d'arron.
Querelle, fabricant de rasoirs.
Boucrand-Comperat, propriétaire.
Provent, avocat-avoué.
Giguet ✻, propriétaire.
Lamy, marchand épicier.
Forest, md de rouenneries.
Lallier, président du tribunal civil.
Bonjean, négociant.
Petipas, ancien notaire.
Billebault, propriétaire.
Pollet, pharmacien.
Lacaillè, cultivateur.
Epoigny, md de vins en gros.
Fousse, md de bois.
Bodier, cultivateur.
Duchemin, imprimeur.
N.

—

Laude, receveur municipal.
Lanier, secrétaire en chef de la mairie.
Colin, commissaire de police.
Larchevêque, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Montreuil, *Maire.*
Marquis, } *Adjoints.*
Legris, }

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Diard Albert, mécanicien.
N.
Rathier, avocat.
Thierry, vétérinaire.
Prévôt, banquier.
Perruchon Pierre, propriétaire.

Hardy, propriétaire.
Colin ✻, inspecteur des écoles.
Vebre, confiseur.
Legris, pharmacien.
Munier-Portier, propriétaire.
Roze, juge d'instruction.
Lemaire-Prieur, fabricant de tan.
Marquis Auguste, médecin.
Montreuil, juge suppléant.
Roy Charles, propriétaire.
Thomas-Chapu, propriétaire.
Yvert, huissier.
Rétif, président honoraire.
Delorme-Bourgeois, propriétaire.
Pignon, agriculteur.
Constant, notaire.
Beurdeley père.

—

Garrel, receveur municipal.
Ravaux, secrétaire de la maire.
Tenaillon, commissaire de police.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. Bissonnier, *Maire.*
Bridou, Sauvegrain. } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Bissonnier, maire.
Bridou, pharmacien.
Sauvegrain, marchand tanneur.
Fontaine, maréchal.
Bondoux, marchand de bois.
Bachelet, maitre tanneur.
Lenfant, propriétaire.
Caillou, cultivateur.
Boudet, receveur des postes.
Carré, vigneron.
Baconnier, cultivateur.
Bezançon, propriétaire.
Pichot, propriétaire.
Durand, boucher.
Besand Claude, propriétaire.
Paillot, md de bois.
Roy, banquier.
Trouvé, médecin.
Vallat Marie, négociant.
Bidault Joseph, banquier.
Rancelin Ch., commissionnaire en vins.
Simonet, propriétaire.
Robert, négociant.
Blanquet Duchayla, propriétaire.

—

Marquet, receveur municipal.
Benoist, secrétaire de la mairie.
Bourgogne, commissaire de police.

ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT ET D'ARRONDISSEMENTS.

MM. Piéplu, à Auxerre ; Tircuit, à Avallon ; Nagé, à Joigny ; Tourneur, à Sens ; Perruchon, à Tonnerre.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BATIMENTS CIVILS.

Réorganisé par délibération du conseil général de l'Yonne, dans sa session de 1857.

MM. Mondot de Lagorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, président. — Brodier, chef de division à la préfecture, secrétaire. — Dondenne, architecte, anc. professeur au collége d'Auxerre. — Piéplu, architecte du département. — Boucheron, agent-voyer central. — Desmaisons, conducteur principal des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire. — Dantin, serrurier mécanicien.

ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

L'Asile départemental de l'Yonne, destiné au traitement des malades des deux sexes atteints d'affections mentales, nerveuses ou convulsives, est construit sur un plan et dans des proportions répondant aux principales indications de la science. Ce qui en fait un type modèle, c'est qu'en donnant satisfaction aux exigences du moment, il peut facilement se prêter aux progrès dont l'expérience pourra plus tard faire sentir la nécessité. Si l'harmonie des constructions en rend l'habitation agréable et exerce sur les malades l'influence la plus favorable, l'administration ne néglige rien pour que l'organisation du service intérieur réponde à tous les besoins.

Cet établissement renferme environ 450 malades, dont la plus grande partie appartient au département de l'Yonne aux frais duquel il a été construit.

Des pavillons spéciaux offrant tout le confortable possible sont destinés aux pensionnaires qui, entièrement isolés des malades au régime commun, rencontrent les avantages des meilleures maisons de santé de la capitale unis aux sérieuses garanties légales d'une administration régulière.

Commission de surveillance.

MM. le Baron de Madières, président; Baron Martineau des Chesnez, ancien maire; Mathieu, ancien avoué, administrateur provisoire des Aliénés; Laurent-Lesseré, négociant; Ravault, avoué; Bonneville, ancien conseiller de préfecture, secrétaire.

Administration.

Directeur, médecin en chef: MM. Poret, doct. en médecine; Médecin-adjoint: Becoulet, doct. en médecine; Chirurgien: A. J.-B. Marie, docteur en médecine; Interne en médecine: Castex; Interne en pharmacie: Richard; Pharmacien honoraire: Sallé-Frémy; Receveur: Dautun aîné; Econome: Designolle père; Secrétaire: Fournier; Chapelain: M. Duru; Commis d'économat: Chevallier; Surveillant en chef: Lanne; surveillante en chef: Mlle Brevelet; Garde-magasins: Larchevêque.

Le service intérieur et les soins personnels à donner aux malades sont confiés à des employés éprouvés qui, sous l'impulsion des chefs de service, assurent une surveillance permanente, active et intelligente en même temps qu'exclusive de toute coërcition irritante. Une décision préfectorale du 5 novembre 1861 a fixé le cadre de ce personnel de manière à satisfaire à toutes les indications du service.

Un règlement approuvé par S. E. M. le Ministre de l'intérieur régit et détermine tous les détails du service administratif et médical.

Placements d'office.

Les malades qui, dangereux pour la sécurité publique, ne peuvent pas payer le prix de pension fixé par le règlement, sont admis dans l'Asile sur un ordre du Préfet qui détermine les conditions de cette admission. Il en est de même des indigents qui, sans être immédiatement dangereux, réclament cependant un traitement spécial. (Art. 18 et 25 de la loi du 30 juin 1838.) Dans les deux cas, la demande de la famille ou du maire adressée au Préfet doit être accompagnée:

1° De l'extrait de naissance.

2° D'un certificat de médecin constatant l'opportunité ou la nécessité du placement.

Placements volontaires.

Les malades dont le placement est demandé par les familles, à la condition de payer directement le prix de leur pension, sont admis par le Directeur de l'Asile auquel doivent être préalablement remises les pièces ci-après indiquées, conformément à l'article 8 de la loi du 30 juin 1838:

1° Une demande d'admission contenant les noms, prénoms, âge, profession et domicile tant de la personne qui la forme que de celle dont le placement est réclamé et l'indication du degré de parenté, ou à défaut, de la nature des relations qui existent entre elles. La demande sera écrite et signée par celui qui la formera et visée par le Maire. S'il ne sait pas écrire, elle sera reçue par le Maire qui en donnera acte.

Si la demande d'admission est formée par le tuteur d'un interdit, il devra joindre à l'appui un extrait du jugement d'interdiction.

Cette demande, écrite sur papier timbré, contiendra en outre l'engagement de payer la pension au taux fixé par le règlement pour la classe dont la famille aura fait choix et d'acquitter tous autres frais en dehors du régime ordinaire, tels que tabac, fournitures diverses, chauffage et éclairage particuliers, entretien du trousseau.

2° Un passeport ou toute autre pièce destinée à constater l'identité tant du malade que de la personne qui le place.

3° L'extrait de naissance

4° Un certificat d'un docteur en médecine constatant l'état mental de la personne à placer, indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir renfermée.

Ce certificat, écrit sur papier timbré, doit contenir tous les renseignements propres à éclairer sur l'origine, la marche et la nature de la maladie.

Classes de pension.

L'Asile d'aliénés de l'Yonne admet quatre classes de pensionnaires, dont le prix

de journée est fixé ainsi qu'il suit : Première, 6 fr. 60 c.; Seconde, 3 fr. 30 c.; Troisième, 2 fr.; Quatrième, 1 fr. 15 c.

Le pensionnaire de première classe a constamment une personne spécialement chargée de tous les soins que réclament son état et les indications du traitement. Dans la 2e classe, les malades ont également une chambre particulière, mais sans service spécial (un surveillant pour quatre malades.)

Le régime alimentaire sain, varié et approprié aux besoins de chacun, varie suivant les classes de pension.

La pension se paie d'avance par trimestre ou par mois entre les mains du Receveur de l'Asile auquel on peut en faire parvenir le montant soit en un mandat sur la poste, soit en effets non sujets à l'escompte.

Les malades peuvent être visités par leurs parents ou tuteurs, en présence d'un employé de la maison, si toutefois cette visite a été autorisée par le médecin.

Les visites ont lieu au parloir. Les personnes qui ne seraient pas connues dans l'établissement, ne seront admises à visiter les malades qu'après avoir représenté l'autorisation des parents ou tuteurs qui ont réclamé le placement dans la maison ou une attestation régulière des autorités locales constatant leur identité et leurs rapports de parenté avec les malades.

HOSPICES.

Comités gratuits de consultation,

Créés en exécution du décret du 7 messidor, an IX, pour les cinq arrondissements.

Arrondissement d'Auxerre : Chérest, Lepère, N...
— d'Avallon : Houdaille, Guillier, N...
— de Joigny : Gœtschy, N..., Beaujard.
— de Sens : Pignon, Provent, Landry.
— de Tonnerre : N..., Rathier, Hamelin.

HOSPICES COMMUNAUX.

L'organisation et l'administration des hospices ont été réglées par la loi du 7 août 1851 et le décret du 23 mars 1852. Les commissions administratives sont composées de cinq membres nommés par le Préfet, non compris le Maire, président de droit.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

AUXERRE.

Charié, Mondot de Lagorce, Sauvalle, aîné, Larfeuil, Tambour, } administrateurs.
Lemuet, économe.
Barbier, secrétaire.
Puissant, receveur.
Paradis et Courot, médecins.
Marie, chirurgien.
Ricordeau, chirurgien honoraire.
Glaize, pharmacien.
Roguier, chapelain.
Dondenne, architecte.

Lefebvre, économe et secrétaire.
Cochet, receveur.

AVALLON.

Béthery de la Brosse, Baudenet, Rousseau, Darcy, Ricard, } administrateurs.
Billardon, secrétaire.
Radot, receveur.

JOIGNY.

Damien, Dussaussoy Stanislas. Ibled, Lefebvre-Arrault, Moreau-Simon ✻, } administrateurs.
Ribault, secrétaire-économe.
Leclerc, receveur.

SENS.

Leclair, Carlier, Vérot. Laude, Chardon, } administrateurs.
Petipas.
Vivien, chapelain.

TONNERRE.

Hardy, Navères, Rétif, Pignon, Colin, } administrateurs.
Fontaine, économe.
Rolland, receveur.

CHABLIS.

Duché père,
David,
Albanel,
Mottot,
Miaulant, } administrateurs.
Bransiet, receveur.

COURSON.

Montassier,
Carré,
Prudent,
Ledoux,
Cliquet, } administrateurs.
Lagrin, receveur.

CRAVANT.

Nicolle,
Charreau,
Pougny,
Nioré,
Varet, } administrateurs.
Petit, receveur.

SAINT-FLORENTIN.

Gallimard,
Espinas,
Rozé,
Voirin,
Blonville-Desbois, } administrateurs.
Jozon, receveur.

VERMENTON.

Chevallier,
Mignot,
Duchêne,
Roudard,
Rigollet, } administrateurs.
Roger, receveur.

VÉZELAY.

Sergent,
Regnault,
Fourneron,
Roglet,
Girardot, } administrateurs.
Cardinal, receveur,

BRIENON.

Grandvilliers,
Desguerrois,
Guivet,
Pouillot, } administrateurs
Larbouillat,
Chardon, receveur.

SAINT-FARGEAU.

Dhumez,
B. de la Jonquière.
Toutée-Moreau,
Marquis de Boisgelin, } administrateurs.
Rémond,
Dumas, receveur.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT.

Genty,
Bourgoin-Robillard,
Gillet,
Fourrier, } administrateurs.
Bezançon,
Larcena, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE.

Bezançon,
Guyon,
Hesme,
Piat, } administrateurs.
Jubin,
Marquet, receveur.

NOYERS.

Maison,
Dupêché,
Merlot,
Challan, } administrateurs
Muzey,
Petit, receveur.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Il existait autrefois quatre tours d'exposition, à Auxerre, Joigny, Sens et Tonnerre. En vertu de la décision prise par le Conseil Général de l'Yonne, dans sa session de 1850, M. le ministre de l'intérieur a ordonné la fermeture des tours de Sens, Joigny et Tonnerre, et la surveillance de celui d'Auxerre. Le même Conseil a décidé en 1851 que des bureaux d'admission seraient créés dans tous les chefs-lieux de sous-préfectures. Dans sa session de 1857, le Conseil Général a demandé la suppression du tour surveillé d'Auxerre, le seul qui restât, à partir du 1er janvier 1858, et son remplacement par un bureau d'admission.

M. Salvaire, inspecteur du service pour le département.
Olive, employé.

Bureaux d'admission.

Auxerre. — MM. le Maire d'Auxerre, président; Mondot de Lagorce, vice-prési-

dent; le Procureur Impérial, le chapelain de l'Hôtel-Dieu; l'Inspecteur départemental; Lepère, Barbier, secrétaire.

Ce bureau propose les admissions pour les arrondissements d'Auxerre, Avallon et Tonnerre.

JOIGNY. — MM. le Sous-Préfet, président; Lefebvre-Arrault, vice-pr.; le Procureur Impérial; Calmus, curé doyen de St-Jean; Ragobert; Lefebvre-Mocquot, secrétaire.

SENS.— MM. le Sous-Préfet, président; le Procureur Impérial, vice-pr.; l'aumônier de l'hospice; Cretté, Petipas, Lorne, du bureau de bienfaisance; Ribault, secrétaire.

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

MM. SAILLARD, directeur des prisons de l'Yonne.

MM. Laffont, gardien chef.
Courcier, Chateau, Courtois et N.... gardiens ordinaires.
Raysié, gardien-portier.
Femme Laffont, surveillante.
MM. l'abbé Duru, aumônier.
Paradis et Courot, médecins.
Monceaux, pharmacien.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS

Créées par ordonnances royales des 9 avril 1810 et 25 juin 1823.

AUXERRE : MM. le Préfet, président, le Maire de la ville d'Auxerre, le Président du Tribunal civil, le Procureur impérial, Fortin, curé de Saint-Etienne, Flocard, propriétaire, adjoint au maire, Bonneville, propriétaire, baron de Madières, Chérest, avocat.

AVALLON : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur impérial, Darcy, curé doyen, Rousseau, juge de paix, Houdaille Paul, avocat.

JOIGNY : MM le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur impérial, Calmus, curé archiprêtre, N..., Emery, père, Rivaille, receveur particulier,

SENS : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur impérial, l'abbé Carlier, Délions-Dufour, Deligand, Hermann, Dubois, Laroche.

TONNERRE : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur impérial, Duranton, curé doyen, Montreuil, maire, Navères, avocat-avoué, Rendu, suppléant de la justice de paix, Roze, juge d'instruction, Marquis, médecin, Martin, aumônier.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

La métropole de Sens compte, depuis Saint-Savinien, 112 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr Victor-Félix BERNADOU O. ✻, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, prélat assistant au trône pontifical.

Vicaires généraux, MM.	*Secrétariat général*, M.
Titulaires : Roger, Pichenot ✻, Larfeuil.	Grandjean, secrétaire-général.
Honoraires : Grapinet, Boyer, Mourrut, supérieur du grand séminaire.	Dizien, pro-secrétaire.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

CHANOINES TITULAIRES.

Grapinet, Carlier ✻, Morel, Michaut, Vidot, Gourlot, Gourmant, Delaage, Sicardy ✻.

CHANOINES HONORAIRES,

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre.
Sergent, curé doyen de Vézelay.
Fortin ✻, archiprêtre d'Auxerre.
Calmus, archiprêtre de Joigny.
Laiment, prêtre-sacristain de la métropole.
Cassemiche, c. doyen de Saint Maurice.
Grossot, c. doyen de Saint-Fargeau.
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre.
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur.
Robin, ancien curé doyen de Vill.-l'Arch.
Darcy, archiprêtre de St.-Lazare d'Aval.
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle)
Lacroix, clerc consist. de France à Rome.
Lebâcheur, vicaire général de Séez.
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez.
Filleul, vicaire général de Séez.
Baugé, ancien vicaire général de Séez.
Henry-Vaast, doyen de Quarré-les-Tombes
Millou, ancien curé doyen d'Aillant.
Ferrey, dir. du petit-sémin. d'Auxerre.
Duru, aumonier de l'Asile des aliénés.
Brissot, curé de Saint-Pierre de Sens.
Choudey, curé doyen de Villen.-s.-Yonne.
Voirin, c. doyen de Saint-Florentin.
Sennequier, c. doyen de l'Isle.
Larbouillat, c. doyen de Brienon.
Leduc, prof. au Petit-Sémin. d'Auxerre.
Thomas, c. doyen de Chablis.
Duranton, archiprêtre de Tonnerre.
Vallot, c. doyen de Seignelay.
Labour, curé doyen d'Ancy-le-Franc.
Grandjean, secrét.-gén. de l'archevêché.
Garnier, aumônier du Lycée de Sens.
Viala, curé doyen d'Aillant.
Flory, curé doyen de St-Pierre de Tonnerre.
Labaisse, prof. au Petit-Sémin. d'Auxerre.
Delacoste, curé desser. de Ste-Magnance.

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES

A PONTIGNY.

MM. Boyer, supérieur.
Massé.
Bernard (Albert).
Danjou.
Potherat.
MM. Bernard (Théobald)
Laproste.
Rémond.
Jeannon.
Hamelin.

Succursale de Sens : MM. Cornat, Barbier, Labour.

GRAND SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Mourrut, supérieur.
Poulin, professeur de morale.
Allou, professeur de dogme.
Rieux, professeur de philosophie.
Aldebert, prof. d'histoire.
Gallinot, économe et prof. d'éloq. sacrée.

CULTE PROTESTANT.

Auxerre et Joigny : MM. Berthuel, pasteur; Tourneur, évangeliste ; Michaut, instituteur.
(Temple, à Auxerre, rue Saint-Pèlerin.)
Avallon : M. Fourneaux, pasteur.
Sens et Villevallier : MM. Dussauze, pasteur; Delagneau, évangeliste.
(Temples à Sens et à Villevallier.)
Saint-Florentin : M. Regnié, ministre du saint Evangile.
Tonnerre : M. A. Fisch, pasteur.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° d'un Conseiller à la Cour Impériale de Paris, délégué pour la présider ; 2° de deux Juges désignés parmi les présidents et juges du Tribunal d'Au-

xerre ; 3° du Procureur impérial près le Tribunal civil ; 4° du Greffier du même Tribunal.

Les sessions de la Cour d'assises sont trimestrielles.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE.

MM. Leclerc ✻, président.
Métairie, vice-président.
Rétif, juge d'instruction.
Marie, Cotteau, Délions, Vallon } juges.

Tonnellier ✻, président honoraire.
Leblanc-Duvernoy ✻ vice-prés. honor.
Baron de Madières ✻ id.

Parquet : Courant ✻, procureur impérial, Dubois, Metteta, substituts.

Greffe : Léop. Lallemand, greffier en chef, Ythier, Loche, commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE 1868-1869.

Première chambre.

(Affaires civiles, ordres et contributions.)

Mardi et Mercredi à midi.

A l'audience du mercredi, expédition des affaires sommaires.

Les affaires de l'enregistrement et toutes autres dites de bureau ouvert sont jugées de quinzaine en quinzaine à l'audience du mardi.

MM. Leclerc, président.
Rétif, juge d'instruc.
Marie, Vallon, } juges.
Lallemand, greffier en chef.

Deuxième chambre.

(Affaires de police corr.; appels de simple police; affaires civiles renvoyées par le président.)

Jeudi et vendredi à midi.

Le jeudi : audience de police correctionnelle pour les affaires à la requête du procureur impérial, et des administrations publiques ; appels de simple police.

Le vendredi : affaires civiles renvoyées. Audiences des criées et affaires de police correctionnelle à requête de parties civiles.

MM. Métairie, vice-président.
Cotteau, Deslions, } juges.
Ythier, commis-greffier.

Avocats : Chérest, Ribière, Lepère, Berthelot, Michelon, Savatier-Laroche fils, L. Rémacle, Devaux.

CONSEIL DE L'ORDRE.

Lepère, bâtonnier
Savatier-Laroche, secrétaire
Ribière
Chérest
Michelon.

Avoués : Guiblin, Challe J., Martin, Mocquot, Ravault, Cabasson, Momon, Marmottant, Legrand.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Challe, président
Momon, syndic
Martin, rapporteur
Marmottant, secrétaire.

TRIBUNAL D'AVALLON.

Ricard ✻, président
Bidault, juge d'instruction
Thibault, juge
Debreuze, juge suppléant.

Parquet : Bonnet, procureur impérial. Dodoz, substitut.

Greffe : Carmagnol, greffier ; Defert, commis greffier.

Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats : MM. Brunet, Guillier, Houdaille Paul, Thibault.

Avoués : Hérardot, Leclerc, Febvre. Avoués honoraires : Pinon, Poulin.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Pinon, président
Poulin, syndic
Hérardot, rapporteur
Leclerc, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY.

Gauné, président
Charlot, juge d'instruction
Regnault, juge
Couturier, juge suppléant
Gasnier, id.

Parquet : Flogny, proc. imp., Froidefonds de Farges, substitut.

Greffe : Hesme, greffier, Labaisse et Geoffroy, com. greffiers.

Jours d'audience. Le Tribunal civil, le mercredi et jeudi, à midi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi, à 11 heures du matin.
Avoués : Beaujard. N..., Fourier, Goestchy, Lecerf, Saulin.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Saulin, président
Beaujard, syndic
Lecerf, rapporteur
Fourier, trésorier secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS.

Lallier, président
Perrin, juge
Jouot, juge d'instruction
Libéra, Pignon ✻, de Langle de Cary } juges supp.
Parquet: Charpentier, procureur impérial, Angenoust, substitut.
Greffe : Feineux, greffier, Briot, commis greffier.
Jours d'audience. Tribunal civil, les jeudi et vendredi (criées).
Tribunal de police correct. le mercredi
Avocat: Deligand
Avoués : Provent, Landry, Mollet, Louvel, Philippon, Tonnellier.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Landry, président
Provent, syndic
Tonnellier, rapporteur
Louvel, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE.

Bouilly, président
Roze, juge d'instruction
Masson, juge
Montreuil, Perrin } juges suppléants.
Rétif ✻, président honoraire.
Prou, id. id.
Parquet: MM Bernard, procureur impérial, Detourbet, substitut.
Greffe: Guillemot, greffier, Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audience.

dres et convocations de créanciers, le lundi ordinairement.
Référés le mercredi.
Affaires commerciales et sommaires, le mercredi, à midi.
Affaires ordinaires, le jeudi, à midi.
Affaires correctionnelles, le vendredi, à midi.
Affaires de domaine, de régie et de criée le samedi, à midi.
Avoués : Hamelin, Clailot, Navères, Grenon, Denis.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Caillot, président
Navères, syndic
Grenon, rapporteur
Denis, secrét.-trésorier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Mérat-Beugnon, président.
Métral, Challe Jules, Milon, Legueux } juges
MM. Pescheux, Félix, à Appoigny, Rabé, à Pontigny, Trutey } juges suppl.
Félix Lethorre, greffier.
Zinck, commis greffier.
Audience, le samedi à midi.

JOIGNY.

Bernard-Genty, président.
Mersier fils, Bertin, Délecolle } juges.
Barat, Glaive } juges sup.
Pouillot, greffier
Ablon, commis greffier.
Audience, le mardi de chaque semaine, à midi.

SENS

MM. Mancel, président.
Bonjeur, Lamy, Foresi, Perrin. } juges
Mathé dit Gaillard, Aubry, Leseur, Bouilleux } juges suppl.
Rémy, greffier.
Audience, le mardi, à midi.

(LES TRIBUNAUX CIVILS DE TONNERRE ET D'AVALLON *font fonctions de Tribunaux de commerce*)

Le Tribunal de commerce d'Avallon a été supprimé par décret impérial du 25 janvier 1860.

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.
	Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E.)	Tambour.	Albanel.	vend. à 11 h.
Auxerre (O.)	Leclerc ✱.	Robin.	vend. à 11
Chablis.	Seurat.	Tallard.	jeudi à 11.
Coul.-la-Vin.	Testard.	Moreau.	jeudi à 11.
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise ✱	Davril.	samedi à 10.
Courson.	Dejust.	Savouret.	jeudi à midi.
Ligny.	Rabé ✱.	Thérèse ✱.	samedi à 11.
St.-Florentin.	Hermelin.	Cosson.	jeudi à 11.
St.-Sauveur.	Crançon.	Bertrand.	merc. à 11.
Seignelay.	Chauvelot.	Frottier.	jeudi à 11.
Toucy.	Lavollée-Parquin.	Foret.	vend. à 11.
Vermenton.	Chevalier ✱.	Sourdeau.	vend. à 11.
	Arrondissement d'Avallon.		
Avallon.	Rousseau.	Pinard.	sam. et lundi.
Guillon.	Renoult.	Bauby.	lundi à 11 h.
L'Isle-s.-le-S.	Renault.	Angibout.	lundi à 11.
Quarré-les-T.	Tellier.	Léger.	merc. à 11.
Vézelay.	Regnault ✱.	Brenot.	lundi à 11.
	Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Allais.	Gautard.	mardi à 10 h.
Bléneau.	Vincent.	Royer.	lundi à 10.
Brienon.	Desguerrois.	Delécolle.	mardi à 10.
Cerisiers.	Bertrand.	Besnard.	jeudi à midi.
Charny.	Pophilat.	Roudault.	jeudi à 11.
Joigny.	Cassemiche.	Préau.	merc. à 9.
St Fargeau.	B de la Jonquière.	Roché.	merc. à 11.
S-Julien-du-S.	Cosson.	Gerbeau.	mardi à midi.
W°-s.-Yonne.	Duranton.	Fenard.	me. et ve. à 11.
	Arrondissement de Sens.		
Chéroy.	Poussard.	Fenin.	m. et m. à 10
Pont-sur-Y.	Gauchin.	Jacquesson.	j. et d. à midi.
Sens (nord.)	Brissaud.	Jutigny.	samedi à 11.
Sens (sud.)	Cornisset-Lamotte.	Pelletier.	l. et v. à midi.
Sergines.	Brunet de Serbonnes. ✱	Lefranc.	mardi à midi.
W°-l'Arch.	Bègue.	Moreau.	merc. à 10.
	Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Costel.	Baudier.	jeudi à 10 h.
Cruzy.	Dubois.	Martin.	vend. à 11
Flogny.	Perrin.	Laubry.	mardi à 11.
Noyers.	Challan.	Millot.	lun. et v. à 11.
Tonnerre.	Heroguier.	Barbenoire.	mardi à 11.

SUPPLÉANTS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM.

Auxerre { Est. Limosin, Momon.
Ouest. Ravault, Piétresson.

Chablis. Charlier à Chablis, Raoul à Chitry.

Coulanges-la-V. Jacquillat à Irancy, Bardout à Coulanges-la-Vin.

Coulanges-sur-Yonne. Prudot et Barrey.

Courson, Depieyre à Lain, Thérèse à Ouaine.

Ligny. Paimbet à Ligny.

Saint-Florentin. Denis et Espinas.

St-Sauveur. Jarry et Gonneau à Thury.

Seignelay. N.... et Dejust à Seignelay.

Toucy, Ansault à Beauvoir, Soret à Toucy.

Vermenton Fosseyeux à Cravant. de Bonnaire à Sainte-Pallaye.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM.

Avallon. Paul Houdaille et Pinon.

Guillon. Guillier Charles et N...

L'Isle. Delétang Calixte et Montandon.

Quarré. Régnier Vincent et Tripier Pierre Edme.

Vézelay. Roglet C. J. et Fourneron Fr - Ph. Gab.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM.

Aillant. N... et Ravin.

Bléneau. Tenain et Convert.

Brienon. Pouillot et Darnay.

Charny. Pelegrin et Lebret.

Cerisiers. Paris et Largeot.

Joigny. Ragobert et Chaudot.

Saint-Julien. Protat et Montaigu.

Saint-Fargeau. Gaudet et Mathieu.

Villeneuve-sur-Yonne. Lenfant et Piat.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM.

Chéroy. Claisse et N...

Pont-sur-Yonne. Brossard et Mou.

Sens (Nord). Petipas et Landry fils.

Sens (Sud). Dhumez et Levrat.

Sergines. Charpentier et Guillon.

Villeneuve-l'Archevêq. Souy et Regnier.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM.

Tonnerre. Rendu Ad. et Caillot.

Ancy-le-Franc. Gourée à Ravières et Rigollet à Ancy le-Franc.

Cruzy. Goulley à Tanlay et Bertrand à Villon.

Flogny. Millon à Carisey et Dionnet à Neuvy-Sautour.

Noyers. Rigout à Annay-sur-Serein et Gautherin à Noyers.

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. *Cantons d'Auxerre.*

Milliaux, Limosin, Piétresson, Tortera, Esmelin, } à Auxerre.

Théveny, à Saint-Bris.

Danet, à Chevannes.

Pipaut, à Charbuy.

Sapin, à Appoigny.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis.

Raveneau, à Chablis.

Gonin, à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Petit, à Coulanges.

Thévenot, à Migé.

Cretté, à Irancy.

MM. *Canton de Coulanges-sur-Yonne.*

Fabvre, à Etais.

Barrey, à Coulanges-sur-Yonne.

Gillet, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Ledoux, à Courson.

Montagne, à Druyes.

Thérèse, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Beaudoin, à Ligny

Chanvin, à Maligny.

Trousseau, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Julien, à Saint-Florentin.

Hermelin, id.

Guy, id.

Canton de Saint-Sauveur.

Coudron, à Saint-Sauveur.

MM.
Roslin de Fourolles, à Saint-Sauveur.
Perreau, à Treigny.
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay.

Dejust, à Seignelay.
Creusillat, à Héry.
Sautumier, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Théroude, à Toucy.
Carreau, id.
Ansault, à Beauvoir.
Percheron, à Leugny.
Masquin, à Pourrain.

MM. *Canton de Vermenton.*

Marquet, à Vermenton.
Renard, id.
Renard, à Arcy-sur-Cure.
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Chauvin, président.
Montagne, syndic.
Ansault, rapporteur.
Hermelin, trésorier.
Pietresson, secrétaire.
Raveneau et Théroude, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Barrey, à Saint-Sauveur.
Charié, à Auxerre.
Poulin, à Coulanges-sur-Yonne.
Prudot, à Mailly-Château.
Roché, à Ouaine.
Riquement, à Saint-Florentin.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Desmolins, Chrétien, Morio, Duchaillut, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Lespagnol, à Guillon.
Baudoin, à Montréal.
Boussard, à Santigny.

Canton de l'Isle.

Poulet, à l'Isle.
Guéneau, id.
Clouzeau, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Droin, à Quarré.
Marchand, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Destutt de Blannay, à Vézelay.
Gauthier, à Châtel-Censoir.
Sadon, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Morio, président.
Desmolins, syndic.
Gauthier, rapporteur.
Gueneau, secrétaire et trésorier.
Marchand, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Rameau, à Avallon.
Régnier Vincent, à Quarré.
Delétang, à Joux-la-Ville.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Grenet, à Aillant.
Boulangé, à Chassy.
Florent, à Senan.
Ravin père, à Guerchy.
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Marie, à Bléneau.
Quatresols, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Brillié, à Brienon.
Pouillot, id.
Méline, à Bussy-en-Othe.
Viaux, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Bourgeon, à Cerisiers.
Morel, à Fournaudin.

Canton de Charny.

Lavollée, à Charny.
Sagette, à La Ferté-Loupière.
Lebret, à Villefranche.
Fresneau, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot, à Joigny.
Epoigny, id.
Pelletier, id.
Loiseau, à Cézy.
Baudelocque, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Mathieu, à Saint-Fargeau.
Chouppe, id.
Bègue, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Besançon, à Saint-Julien-du-Sault.
Manieux, id.
Montaigu, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Frécault, à Villeneuve-sur-Yonne.
Lemoce de Vaudouard. id.
Laffrat, id.
Filliau, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Chaudot, président.
Laffrat, syndic.
Ravin, rapporteur.
Lemoce de Vaudouard, secrétaire.
Manieux, trésorier.
Filliau et Lebret, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Courtillier, à Cézy.
Genty, à Saint-Julien-du-Sault.
Lenfant, à Villeneuve-sur-Yonne.
Gilbert, à Brienon.
Pophilat, à Lacelle-Saint-Cyr.
Thomas, à La Ferté-Loupière.
Lacroix, à Fournaudin.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Brown, à Chéroy.
Accelot, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne,

Barjot, à Pont-sur-Yonne.
Rimbert, à Villeblevin.
Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard.

Canton de Sens.

Pille,
Fromont,
Prou,
Rollin,
Cornaille,
Gauthier,
} à Sens.
Roulin jeune, à Egriselle-le-Bocage.
Baudouard, à Véron.

Canton de Sergines.

Machavoine, à Sergines.
Perrot, id.
Charpentier, à Courlon.
Dromain, à St-Maurice-aux-Riches-Hom

Canton de Villeneuve l'Archevêque.

Lavier, à Villeneuve.
Bègue, id.
Mouy, à Thorigny.
Bégot, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Souy, p,résident.
Ancelot. syndic.
Jolibois, rapporteur.
Cornaille, secrétaire.
Dromain. trésorier.
Baudouard et Barjot, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Mou Pierre-Théodore, à Pont-sur Yonne.
Vacher, id.
Longuet, à Provins.
Bègue, à Villeneuve-l'Archevêque.
Leclair, à Sens.
Poussard, à Chéroy.
Brossard, à Villeblevin.
Régnier, à Theil.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Frilley, à Ancy-le-Franc.
Rigollet id.
Jacquemin, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Droin, à Cruzy.
Goulley, à Tanlay.
Desramée, à Villon.

Canton de Flogny.

Godret, à Flogny.
Gaspard, à Carisey.
Dionnet, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Maison, à Noyers.
Blanc, id.
Rigout, à Annay-sur-Serein.

Canton de Tonnerre.

Paupert, à Tonnerre.
Constant, à Tonnerre.
Buchotte, à Dannemoine.
Bernard, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Dionnet, président.
Rigollet, syndic.
Constant, secrétaire.
Bernard, trésorier.
Goulley fils et Rigout, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Cosson, à Dannemoine.
Goulley. à Tanlay.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre,	MM.	Duchemin.
A Avallon,		Robinet.
A Joigny,		Dajou.
A Sens,		Clémandot
A Tonnerre,		Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre.

Chocat, audiencier au tribunal civil et au tribunal de commerce.
Bertin, audiencier au tribunal civil.
Maiseau, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (ouest).
Villot, audiencier au trib. civil et au trib. de commerce.
Roy Charles.
Boileau Prosper-Hubert.
Mosnier, aud. à la justice de paix (O.) et simple police.
Tous résidant à Auxerre

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Billaudet, à Coulanges-la-Vineuse.
Morot, id.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson.
Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Droin, à Coulanges-sur-Yonne.

Canton de Chablis.

Devaux, à Chablis.

Canton de Ligny.

Féret, à Ligny.
Pijory id.

Canton de Saint-Florentin.

Dauphin, à Saint-Florentin.
Barat, id.

Canton de Saint-Sauveur.

Vallée, à Saint-Sauveur.
Labbé, id.

Canton de Seignelay.

Chérest, à Seignelay.
Moreau, id.

Canton de Toucy.

Dejust, à Toucy.
Memain, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

MM.
Robin, à Vermenton.
Corbay, id.
Monin, id.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Maiseau, syndic-président.
Bertin, trésorier.
Droin, rapporteur.
Chérest, membre.
Villot, secrétaire.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Noailles, Maratray, Rolley } à Avallon.

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon.
Candras, id.

Canton de l'Isle.

Rétif, à l'Isle.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Bussy, à Quarré-les-Tombes.

Canton de Vézelay.

Morand et Gagneux, à Vézelay.
Père, à Châtel-Censoir.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Noailles, syndic président
Gascard, rapporteur
Maratray, trésorier.
Gagneux, secrétaire.
Bussy, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Paty et Girard, à Aillant.
Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf.

Canton de Bléneau.

Gougé, à Bléneau.
Gagnard, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Rozé fils et Moreau, à Brienon.
Tournelle, à Venisy.

Canton de Cerisiers.

Thevenon, à Cerisiers.

Canton de Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à la Ferté-Loupière.

Canton de Joigny.

Grenet, Garcet, Tirot, Bernot, Taillefer, à Joigny.

Canton de Saint-Fargeau.

MM.
Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Emonière, à Saint-Julien.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Charmeux et Levaux, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Grenet, syndic.
Fourier, rapporteur.
Tirot, trésorier.
Taillefer, secrétaire.
Paty, membre.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Fauvillon, à Chéroy.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Lhuillier, à Pont-sur-Yonne.
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard

Canton de Sens.

Ranque, Baudoin, Martin Griot, Crou, et Raguet, à Sens

Canton de Sergines.

Lozier, à Sergines.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Darde, Matignon, à Villeneuve-l'Archev.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM.
Baudoin, syndic.
Ranque, rapporteur.
Lhuillier, secrétaire.
Crou, trésorier.
Fauvillon, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Boucheron et Renard, à Ancy-le-Franc.

Canton de Cruzy.

Anceau et Callabre, à Cruzy.

Canton de Flogny.

Raffat, à Flogny.
Jay, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Oudot, à Noyers.

Canton de Tonnerre.

Moreau
Grassat
Yvert
Rayer
Noël
} à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Yvert, syndic.
Renard, rapporteur.
Rayer, trésorier.
Raffat, secrétaire.
Jay, membre.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Créés par la loi du 22 janvier 1851.

Un bureau d'assistance judiciaire est établi près chaque tribunal. Il est chargé de statuer sur les demandes qui lui sont soumises par les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de faire les frais des procès dans lesquels elles peuvent être engagées. Des officiers ministériels sont désignés pour faire gratuitement les actes nécessaires et soutenir les intérêts des assistés devant les tribunaux. Le personnel de ces bureaux est pour partie rééligible tous les ans.

AUXERRE.

MM.
Tonnellier, président.
Bonneville
Martin, avoué
Rubigni.
Paillot
} membres.
Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Béthery de La Brosse, pr. hon. du tr. c.
Thébault, ancien avoué
Febvre, maire
Rameau, ancien notaire
de Bonval, rec. de l'enreg.
} membres.
Carmagnol, greffier du tribun., secrétaire.

JOIGNY.

Epoigny, notaire, président.

N...,
Ragobert, ancien avoué } membres.
Bernard, receveur de l'enreg.

Hesme, greffier du tribunal, secrétaire.

SENS.

Leclair, ancien notaire, président.
Poullain, avocat
Maréchal, recev. de l'enreg. } membres.
Gaultry.
Vérot, anc. notaire.

Feineux, greffier, secrétaire.

TONNERRE.

Rétif, président honoraire
Rendu, suppl. du juge de paix
Hamelin, avoué
Fournerat, receveur de l'enregistrement
Le greffier du trib., secrétaire.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Instruction publique a été organisée par les lois des 15 mars 1850 9 mars, 10 avril 1852, 14 juin et 22 août 1854.

ACADÉMIE DE DIJON.

L'académie de Dijon comprend les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

MM. Monty O. ✻, recteur.
Leras ✻, inspecteur à Auxerre.
Marmier ✻, id. à Dijon.
Wartel, id. à Troyes.
Le Bègue ✻, id. à Nevers.
Haillecourt, id. à Chaumont.
Desrues, secrétaire.

Mlle Forcade, déléguée spéciale pour l'inspectiou des salles d'asile, à Dijon.

INSPECTION DE L'YONNE.

M. Leras, inspecteur, en résidence à Auxerre.
M. Martin, secrétaire.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

Ce conseil exerce, en ce qui concerne les affaires de l'instruction primaire et les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées au conseil académique par la loi du 15 mars 1850. Le Préfet exerce sous l'autorité du ministre et sur le rapport de l'Inspecteur de l'académie les attributions déférées au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire, publique ou libre.

MM. Le Préfet, président.
Leras, inspecteur d'académie ;
Baron Martineau des Chesnez, membre du Conseil général ;
Chaulle, membre du Conseil général ;
Couturat, membre du Conseil général ;
Leclerc, président du trib. civil d'Auxerre ;
Courant, procureur impérial ;
Cherest, avocat ;
Millon, supérieur du petit séminaire, délégué de l'archevêque ;
Duru, aumônier de l'asile des aliénés et du pénitencier départemental.
. désigné par l'archevêque ;
Prot, inspecteur des écoles primaires.

Les membres de ce conseil sont nommés pour trois ans, la dernière période triennal a commencé le 1er janvier 1867.

Inspecteurs de l'instruction primaire.

MM. Laboureau, insp. pour l'arrondissement d'Auxerre;
Prot, inspecteur pour l'arrondissement d'Avallon;
Hugot, inspecteur pour l'arrondissement de Joigny;
Fosseyeux, ✻, inspecteur pour l'arrondissement de Sens, officier de l'instruction publique;
Colin ✻, inspecteur pour l'arrondissement de Tonnerre, officier de l'instruction publique;

Délégués cantonaux.

Le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton; ils sont nommés pour trois ans, rééligibles et révocables.

Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les Lycées et Colléges et au Prytanée impérial.

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Blin, Vidal, Bonnotte et Girard, professeurs au collége.

Commission d'examen pour le brevet de capacité dans l'instruction primaire.

MM. Leclerc, juge de paix,
Bonnotte, pr au collége d'Auxerre,
Monceaux, professeur, id.
Marchand, professeur, id.
Regnard, professeur, id.
Leduc, prof. au petit séminaire,
Fosseyeux, Hugot et Prot, inspecteurs primaires,
Oberti, membre adjoint, pour l'examen du chant.
Milne, id., pour les langues vivantes.

Commission d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions de directrices de salles d'asiles.

MM. Leduc, prof. au petit-séminaire,
Dorlhac, direc. de l'Ecole normale,
Colin, inspecteur des écoles.
Mmes Leclerc et Chérest, dames patronnesses.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Arrondissement d'Auxerre.

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collége de plein exercice, comprenant la Division supérieure, la Division de Grammaire et la Division élémentaire, et, de plus, l'enseignement spécial des Mathématiques et du Français, tel qu'il a été réglé par les arrêtés ministériels. Organisation en tous points semblable à celle des lycées.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, président
le Préfet,
Challe, maire,
Martineau des Chesnez, anc. maire.
MM. Mondot de Lagorce, anc. ing. en ch.
Tambour, juge de paix.
Chérest, avocat.

Administration.— Principal : M Lechartier.
Aumônier : M. l'abbé Appert.
Surveillant général : M. Joccoton.
Maîtres-d'études : MM. Amayenc, Pointeau, Berland, Vial, Massy.

Professeurs de l'ordre des sciences.

Physique et chimie, M. Saleta, licencié ès-sc. mathém. et phys.
Préparateur de physique et de chimie, M. N....
Mathématiques (1re chaire), M. Bonnotte, licencié ès-sc. math.
Mathématiques (2e chaire), M. Humbert
Mathématiques (3e chaire) et histoire naturelle, M. Regnard.
Maître de dessin et des travaux graphiques, M. Passepont.
Musique, MM. Chalmeau, Brun, Hermann, Lyon, Oberti et Viollet.

Gymnastique, MM. Simonnin père et fils.
Escrime, M. Pourrière.

Professeurs de l'ordre des lettres.

Histoire, M. Blin
Philosophie, M. Bourguignon, lic. ès-let.
Rhétorique, M. Monceaux, id.
Seconde, M. Marchand, id.
Troisième, M. Mocquot.
Quatrième M. Vidal.
Cinquième, M. Girard.
Sixième, M. Rousseau.

Langue anglaise, M Milne.
Langue allemande, M. Klobukowski.
Septième, M. Berger.
Huitième, M. Joccoton.
Enseignement spécial (sciences et français) divisé en quatre classes, dont les trois premières sont faites par les quatre professeurs des sciences et par les quatre professeurs de l'ordre supérieur des lettres ; et dont la quatrième classe est faite par un professeur unique et spécial.

Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une collection d'histoire naturelle et une riche bibliothèque sont attachés à l'établissement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

MM. le Maire, président,
l'Insp. d'académie, memb. de droit.
le Principal du collége, id.
Tambour, juge de paix,
MM. Goupilleau, ancien ingénieur,
Lepère, conseiller général.
Ribière, avocat.
Dorlhac, direc. de l'Ecole normale.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur.
Ferrey, directeur-économe

LETTRES.

Leduc, rhétorique.
Labaisse, seconde.
Pautrat, troisième.
Simon, quatrième.
Letteron, cinquième.
Rosne, sixième.
H. Poulin, septième.
Desmaisons, huitième.

Séguin, classe préparatoire.
Poulin, anglais.

SCIENCES,

Poulin, physique et chimie.
A. Poulin, arithmétique (1er cours).
Letteron, id. (2e cours).
Rosne, id (3e cours).
Passepont, cours de dessin.
Lyon, Hermann, Violet (musique).
Maîtres d'études : MM. Vosgien, Baudot, Blandin.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Auxerre : MM. Breuillard,
Fort,
MM. Gaulon,
Roger.

ÉCOLE PRIMAIRE AVEC PENSIONNAT.

A Auxerre : M. Gohan-Vincent.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 fr.

Les frais de trousseau sont à la charge des élèves-maîtres.

Les admissions s'effectuent conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 2 février 1855, du règlement du 26 décembre 1855 et du décret du 2 juillet 1866.

L'enseignement donné à l'Ecole normale comprend toutes les matières indiquées dans l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850.

Une école primaire annexée à l'Ecole sert à exercer les élèves-maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont enseignés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de deuxième et de troisième année, sous la surveillance du directeur de l'école normale et d'un maître-adjoint spécialement nommé à cet effet.

Directeur-économe, M. Dorlhac de Borne, officier de l'instruction publique.

MM. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Charié, anc. juge, président.
Quantin, ordonnateur des dépenses.
Tambour, juge de paix, membre.
Ravault, avoué, membre.
Goupilleau, ing. des ponts et ch., secrét.
Le directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Le directeur de l'école.
L'abbé Roguier, aumônier.
Robin, maître-adjoint.
Moreau, id.
Bellettre, id.
Raillard, dir. des écoles annexes sous la surveillance du direc. de l'école normale.
M. Moreau, professeur d'agriculture et d'horticulture pratiques.
M. Robin, professeur de chant et de gymnastique.
M. Belletre, professeur d'orgue.

COURS NORMAL D'INSTITUTRICES.

Ce cours, destiné à former des institutrices communales, est établi dans les bâtiments du couvent des Dames Augustines, rue Saint-Pèlerin. La durée du cours est de 3 ans. Les règlements des écoles normales de garçons pour les admissions sont applicables au cours normal d'institutrices.

PENSIONNATS ET ÉCOLES PRIMAIRES

POUR LES DEMOISELLES

A AUXERRE : Mmes *les Augustines — les Sœurs de la Providence — les Ursulines, — les Sœurs de la Sainte-Enfance,* — Mlles *Mélanie Colin — Collin — Virally.* — A CHABLIS : Mlle *Ravaire.* — SAINT-FLORENTIN : *Sœurs de la Présentation.* — Mlle *Dehertogh.* — SAINT-SAUVEUR : Mlle *Desleau.* — A SEIGNELAY : *Dames de la Congrégation de Nevers.* — A TOUCY : *Dame de Portieux.* — VERMENTON : Mlle *Perrin ; Dames Ursulines.*

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES D'AUXERRE.

Mlles Manigot, directrice, Cour Saint-Pierre. (Quartier Saint-Pierre),
Ravères, directrice, rue de Paris. (Quartier Saint-Etienne).
Léonie Ferrand, directrice, rue Haute-Perrière, 25. (Quartier Saint-Eusèbe)

ÉCOLES CHRÉTIENNES GRATUITES D'AUXERRE.

POUR LES GARÇONS : *Frères des écoles chrétiennes,* rue des Lombards.
Société Saint-Antoine, dite *Saint-Charles,* rue Haute-Perrière

POUR LES FILLES : *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul,* place Lebeuf.
Sœurs de la Présentation de Tours, cour Saint-Pierre.

Arrondissement d'Avallon.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, enseignement classique et enseignement spécial ; cabinet de physique et de chimie ; gymnase.

MM.
Janio, principal.
Joachim, aumônier.
Roussot et Remy, maîtres d'études.

Professeurs, MM.

Mathématiques, physique, chimie et histoire nat., F. Moreau, L. Moreau, et Janin.
Philosophie et rhétorique, Verrier.
Seconde et troisième, Monnot.
Quatrième, Cinquième, } Bardin.
Sixième, Septième, } Huet.
Huitième, Roussot.
Langues vivantes, Milne.
Enseignement spécial, les professeurs de l'ens. class. et Léon Moreau.
Classe préparatoire, Remy.
Musique, Raynaud et Leriche.
Dessin et peinture, Schneit.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Avallon : Mmes Bailly, Bourgeot, Mlle Morizot, les Ursulines.

Arrondissement de Joigny.

COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Enseignement classique et professionnel. — Cabinet de physique et de chimie. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français.

M. Gondinet, principal.

Professeurs.

Sciences : mathématiques et physiques, M. Gondinet
Quatrième et cinquième, M. Cuisin.
Sixième et septième, M. Sirot.
Huitième, M. Chollet.
Enseignement professionnel : M. N.....
Classe préparatoire : MM. Arnoux, Bertin.
Cours d'anglais : M. Valance.
Dessin : M. Gustave.
Musique : M. Roville.

Ecole chrétienne des Frères : M. Frère Jean de Dieu, directeur.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Brienon : M. Gruson.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Joigny : Mmes Les Sœurs de Tours.
id. Mlles Decombard.
A St-Julien-du-Sault : Mlle Lenoble.
A Brienon : Mlle Paris,
A Bassou : Mmes les Sœurs de la Prov.
A St.-Fargeau. id. de la Présentat.
A Villen.-s-Yonne : Mlle Moret.
id. Mme ve Boulard.

Arrondissement de Sens.

LYCÉE IMPÉRIAL DE SENS.

ADMINISTRATION.

Proviseur : MM. E. Genouille ✻, agrégé, officier de l'instruction publique.
Censeur : Faurie, licencié ès-lettres, officier d'académie.
Aumônier : l'abbé Garnier, chanoine honoraire.
Econome : Valentin, officier d'académie ; premier commis d'écon., Huot; commis aux écritures, Duluc.

PROFESSEURS :

Enseignement. — Lettres.

Philosophie : MM. Brémond, agrégé, officier de l'instruction publique. — Rhétorique : Aublé, agrégé. — Seconde : Jodin, agrégé. — Troisième : Buzy, licencié ès-lettres. — Histoire : Filon, licencié es-lettres

Sciences.

Mathématiques : MM. Fiot, licencié ès-sciences ; Sommier, licencié ès-sciences Arnaud, licencié ès-sciences.
Physique : MM. Croullebois agrégé et Julliot, bachelier ès-sciences et ès-lettres.

Langues étrangères.

Anglais : Eliot, breveté. — Allemand : Dauphiné, breveté.

Division de grammaire.

Quatrième : Magdelenat, licencié ès-lettres. — Cinquième : Gillet, licencié ès-lettres. — Sixième : Deshays, licencié ès-lettres.

Division élémentaire.

Septième : Jouffroy, licencié ès-lettres. — Huitième : Léger. — Classe primaire : Bellemanière,

ÉCOLE PROFESSIONNELLE.

Langue française : MM. Bellemanière et Prêteux. — Histoire : M. Filon. -- Mathématiques : MM. Arnaud et Sommier. — Physique et chimie . MM. Croullebois et Julliot

Arts.

Dessin d'imitation : Challard. — Dessin graphique : Julliot. — Musique vocale et piano : Dubois. — Musique instrumentale : Rousset et Dubois.

Maîtres répétiteurs.

MM. Pothier, Croix, Farkias, Etournel, Moreau, Hanvion, Capitain, Morlet, Rousseau, Bacquet.

SERVICE MÉDICAL.

Médecins : M. Moreau, doct. en méd. ; M. Rolland, méd. adj.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Sens : M. Roy. | A Villeneuve-la-Guyard : M. Benoist.

ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES.

Pour les Garçons : { Les Frères de la doctrine chrétienne. Guillon (pensionnat primaire).

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Sens : Dames de Nevers, Sœurs de la Sainte-Enfance, Mlles Robert, Chominot, Boucrand.
A Pont-sur-Yonne : Sœurs de la Providence.
A Villeneuve-l'Archevêque : Sœurs de la Sainte-Enfance.

ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

M. Ricard, directeur, assisté de trois maîtres adjoints.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

Mlle Moncourt, directrice, assistée de cinq maîtresses.

SALLE D'ASILE COMMUNALE.

Mlle Dautel, directrice. — Mlle Horsin, sous-directrice.

SALLES D'ASILE LIBRE.

Les sœurs de la Sainte-Enfance, rue du Lion-d'Or, et les sœurs de Saint-Vincent de Paul, faubourg d'Yonne.

Arrondissement de Tonnerre.

COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : enseignement spécial, réparti en trois années, préparant aux écoles ouvertes aux élèves de français, à celles de Châlons, d'Alfort, etc. — Cours de dessin linéaire et d'imitation. — Cours de musique. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français, cours de chant. — Cabinet de physique. — Laboratoire de chimie.

MM. Delesalle, licencié ès-lettres, officier d'instruction publique, principal.
L'abbé Loiseau, aumônier.

Professeurs, MM.
Philosophie et histoire, Delesalle.
Sciences, Mitaine, officier d'académie
Rhétorique et seconde, Hariot.
Troisième et quatrième, Cestre.
Cinquième et sixième, Boizot, l. ès-let.
Septième et huitième, Simonin.
3e et 2e année, (enseig. spéc.), Louzier.
Ire année, (enseig. spécial), Noble.
Année préparatoire, Lenief
Anglais, Louzier.
Dessin. Bouton.
Musique, Létang.
Maîtres d'études, Brelon, Monsel.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Tonnerre : M. Lelarge.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Tonnerre : Les Ursulines. | A Tonnerre : Mme Adine

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Quartier général : Paris.

Cette division comprend les huit subdivisions suivantes : Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir.

MM. CANROBERT G. C. ✻ maréchal de France, commandant la 1re division militaire et le 1er corps d'armée.
MELLINET, G. C. ✻, général de division, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.
GUILLOT, C. ✻, intendant militaire de la 1re division.

Sixième subdivision.

MM. BEGOUGNE DE JUNIAC C. ✻, gén. de brigade, commandant l'Yonne, à Auxerre ;
DE MASIN, capitaine d'état-major, aide-de-camp.

Administration.

MALET ✻, sous-intendant militaire, à Auxerre;
BENOIT DE LAVAL, officier d'administration.
LEMARCHAND, officier d'administration.
DELMAS, commis aux écritures.

Garde nationale mobile.

MM. LE TORS DE CRÉCY ✻, capitaine major.
SIROY, sergent, secrétaire, garde-magasin.

Hôpitaux militaires.

M. THIERRY DE MAUGRAS O. ✻, médecin major de 1re classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Joigny.

Dépôt de Recrutement.

MM. BERMONT ✻, capitaine commandant le dépôt de recrutement, à Auxerre ;
SALAT, lieutenant adjoint au recrutement.
Lelong, Antoine et Charnal, sergents.

Génie.

MM. Maréchal ✻, chef de bataillon, chef du génie dans le département, à Melun;
Guerre-Curtanchon ✻, garde du génie de 1re classe, à Auxerre.

GARNISONS.

Auxerre et Joigny sont les villes du département considérées comme places de station, dans lesquelles des garnisons sont entretenues.
Auxerre a une caserne d'infanterie ; Joigny, deux quartiers de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

Le dépôt du 95e de ligne est à Auxerre, les bataillons actifs à Paris.
Etat-major. — MM. Barbe ✻, major commandant le dépôt;
Saussac, capitaine-trésorier;
Woellfel ✻, capitaine d'habillement;
N...., capitaine adjudant major.
Caseneuve ✻, médecin major.

GARNISON DE JOIGNY.

Les dépôts des 8e et 9e cuirassiers, dont les escadrons actifs sont à Versailles.

8e cuirassiers (dépôt).

MM. Tondon ✻, major comm. le dépôt,
Domange ✻, capitaine trésorier.
Stœssel ✻, capit. d'habillement.

9e cuirassiers (dépôt).

MM. Barbault de La Mothe ✻, major, commandant le dépôt.
Fontanille ✻, capitaine trésorier.
Dubois ✻, capit. d'habillement.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUBDIVISIONS FORMANT LA 1re DIVISION MILITAIRE.

Orléans (6 *gîtes*). — Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf Orléans.
Blois (8 *gîtes*). — Les mêmes, Beaugency, Blois.
Chartres (8 *gîtes*). — Joigny, Courtenay, Montargis, Beaune, Pithiviers, Augerville, Outarville, Chartres.
Evreux (9 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Lonjumeau, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Passy, Evreux.
Rouen (10 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Pontoise, Magny, Ecouen, Rouen.
Beauvais (8 *gîtes*). — Les mêmes jusqu'à Saint-Denis, et Beaumont-sur-Oise et Beauvais.
Versailles (6 *gîtes*). — Les mêmes que pour Rouen jusqu'à Lonjumeau et Versailles.
Paris (6 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.
Melun (4 *gîtes*). — Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.
Troyes (3 *gîtes*). — Saint-Florentin, Ervy, Troyes.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS :

Dijon (5 *gîtes*). — Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.
Nevers (4 *gîtes*). — Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.
Macon (8 *gîtes*). — Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, Chagny, Chalon, Tournus, Mâcon.

GITES QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE.

D'Orléans à Troyes. — Sens, Villeneuve-l'Archevêque.
De Chartres à Troyes. — Chéroy, Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 20e légion de cette arme. Cette légion comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MM. De Flandre O. ✻, colonel, chef de légion à Dijon.
Pitaux O. ✻, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Yonne.
Panien ✻, capitaine.
Laureau, lieutenant-trésorier.
Houdaille, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier.

Lieutenance d'Auxerre.

M. Panien, capitaine.

	MM.		MM	
Auxerre, 1re brig.,	Defert ✻, m.-d.-l.-chef	Courson,	Cochet,	brigadier.
— 2e —	Choillot, brigadier.	Chablis,	Calment.	—
— 3e —	Ronhier, id.	Vincelles,	Cavin,	—
Saint-Florentin,	Tétard, id.	Seignelay,	Dormoy,	—
Saint-Sauveur,	Tranchant, m.-d.-logis	Coulanges-s.-Y.	Berthelot,	—
Vermenton,	Ereth, brigadier.	Ligny,	Lagoguey.	—
Toucy,	Horsot, id.			

Lieutenance d'Avallon.

MM. Gaudiet, lieutenant.

Avallon,	Duban, mar.-d.-log.	Guillon,	Brouin,	brigadier.
Vézelay,	Pauchet, brigadier.	Quarré-l-T. (à pied),	Jeannin	—
L'Isle-sur-Serein,	Bonnerat, —			

Lieutenance de Joigny.

MM. Chesne, capitaine à Joigny.

Joigny,	Blondeau, mar.-d.-log.	Aillant-s-Tholon,	Dumay,	brigadier.
Villeneuve s-Y.,	Voisenat, mar.-d.-log.	Brienon,	Brac,	—
Bléneau,	Guet, mar.-des-log.	St-Jul.-du-Sault,	Delunc,	—
Saint-Fargeau,	Pernot, brigadier.	Cerisiers (à pied),	Ferlicot,	—
Charny,	Berthier, —			

Lieutenance de Sens.

MM. Vélay ✻, capitaine.

Sens-sur-Yonne,	Jolly, mar.-des-log. à cheval.	Villeneuve-l'Arc.	Moussot,	mar. d. brig.
	Briban, brig. à pied.	Chéroy,	Bertholle,	brig. à pied.
Pont-sur-Yonne,	Simon, m. d.-l. à ch.	Sergines	Mérat,	—
		Saint-Valérien,	Fernet,	—

Lieutenance de Tonnerre.

MM. Clémencet, lieutenant.

Tonnerre,	Ruvrard, mar.-d-log.	Tanlay,	Poiterey,	brigadier.
Noyers (à pied),	Corderan, —	Flogny,	Charles,	—
Ancy-le-Franc,	Martin, brigadier.			

COMMISSAIRES DE POLICE CANTONAUX.

Canton de Brienon,	Gey.	Canton de Vézelay,	Legris.
— Vermenton,	Cunault.	— Saint-Florentin,	Raulet.
— Toucy,	Allons.	— Villeneuve-sur-Y.	Bourgogne.

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. DE BONALD O. ✻, trésorier-payeur général pour l'Yonne.

SERVICE DE LA RECETTE.

MM. Eveno, caissier.
Clavelou, chef de comptabilité.
Blaire, chargé de la recette particulière de l'arrond. d'Auxerre.
Roché, chargé du service de la dépense.

RECEVEURS PARTICULIERS

Flye Sainte-Marie, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Crespin, à Sens.
De Forceville à Tonnerre.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Prudot, à Auxerre; Chardon, à Avallon; Guisard, à Joigny; Godot, à Sens; Pelletier, à Tonnerre.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Directeur du département, M. AMYOT.
Inspecteur, M. MIGNÉ.

CONTRÔLEURS.

1re division. — MM. POTERAT DE BILLY, contrôleur principal, à Auxerre.
Perceptions d'Auxerre, Appoigny, Pourrain, Mont-St-Sulpice, Seignelay et Villefargeau.

2e division. — LARFEUIL, contrôleur de 1re classe, à Auxerre.
Perceptions de Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montigny, Saint-Cyr, Saint-Bris et Saint-Florentin.

3e division. — DUBOIS, contrôleur de 2e classe, à Auxerre.
Perceptions de Coulanges-sur-Yonne, Courson, Cravant, Mailly-le-Château Migé, Ouaine et Vermenton.

4e division. — ROGER, contrôleur de 1re classe, à Saint-Fargeau.
Perceptions de Bléneau, Champignelles, Lainsecq, Saint-Sauveur, Toucy et Villiers- Saint-Benoît.

5e division. — GÉHARD, contrôleur de 3e classe, à Joigny.
Perceptions d'Ailliant, Cézy, Charny, La Ferté-Loupière, Saint Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

6e division. — GAILLOT et ANDRÉ, contrôleurs de 3e classe, à Joigny.
Perceptions de Joigny, Bassou, Brienon, Cerisiers, Guerchy et Venizy.

7e division. CHAMPAGNE, contrôleur de 1re classe, à Sens.
Perceptions de Sens, Domats, Mâlay-le-Grand, Paron, Theil et Villeneuve-l'Archevêque.

8e division. DESSUS, contrôleur hors classe, à Sens.
Perceptions de Chéroy, Grange-le-Bocage, Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny et Villeneuve-la-Guyard.

9e division. PENARD, contrôleur de 2e classe, à Tonnerre.
Perceptions de Tonnerre, Cruzy, Fleys, Flogny, Neuvy-Sautour, Rugny et Tanlay.

10e division. ROUYER, contrôleur de 3e classe, à Tonnerre.
Perceptions d'Aisy, Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville, Lézinnes, L'Isle-sur-le-Serein, Molay, Noyers et Santigny.

11e division. MARTIAL GABELLE, contrôleur de 1re classe, à Avallon.
Perceptions d'Avallon, Châtel-Censoir, Guillon, Vault de Lugny, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

MM. Abadie, Chevallier, surnuméraires.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Marty, contrôleur premier commis de 1re classe.

EMPLOYÉS.

MM. Guimont, Parigot, Allard, J. Marty et Marchand.

Les bureaux sont ouverts, rue de la Monnaie, de 8 h. du matin à 4 heures du soir.

CADASTRE.

Les plans-minutes de tout le département sont déposés à la Direction des contributions directes; ils se composent de 6,745 plans parcellaires et de 463 tableaux d'assemblage.

La Direction délivre des extraits de ces plans aux personnes qui en font la demande. Le prix de ces extraits est réglé ainsi qu'il suit :

Pour dix parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. . . . 2 fr. »

Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle. . . . . » 20

Pour chaque parcelle sur une feuille séparée, avec indication des tenants et aboutissants. . . . . » 50

Pour copie d'une section entière, par parcelle. . . . . » 10

Pour copie du plan entier d'une commune, par parcelle . . . » 05

Dans le cas où le plan délivré ne présente pas une demi-parcelle par hectare, le prix des extraits est fixé à 5 centimes par hectare en sus des prix fixés ci-dessus mais alors le prix par parcelle est de 15 centimes au lieu de 20.

Les mêmes copies, en *trait colorié*, moitié en sus du prix précédent.

La Direction délivre également des extraits des matrices cadastrales et des états de section, d'après le tarif suivant :

Pour extrait de une à quinze lignes 75 centimes.

Pour chaque ligne en sus 03

Quand ils sont demandés, ces extraits sont délivrés immédiatement sur des formules fournies par la Direction.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Le système métrique décimal des poids et mesures posé en principe par l'Assemblée constituante (lois des 8 mai et 8 octobre 1790), organisé par décrets de la Convention des 1er août 1793, 18 germinal et 1er vendémiaire an IV, par les lois des 19 brumaire an VIII, 13 brumaire an IX, par le décret impérial du 12 février 1822, a été consacré en dernier lieu par la loi du 4 juillet 1837 qui abrogea le décret de 1822, prescrivit la stricte exécution des lois de l'an III, de l'an VIII, et défendit d'insérer dans les actes publics toutes dénominations de poids et mesures autres que celles exprimées dans ces lois. Une ordonnance du 1er mai 1839 a constitué définitivement tout le service.

Arrondt d'Auxerre,	MM. Claude vérif.	Arrondt de Joigny,	MM. Ficatier.
— id.	Vivargent, v. ad.	— de Sens,	Chenal.
— d'Avallon,	Gagneau.	— de Tonnerre,	Malécot.

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS.

La première commune indiquée est le chef-lieu de la perception et la résidence du percepteur.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.				
Duranton . .	Auxerre	271477 71	148441 15	1484 41
Mothré . . .	Appoigny	32133 10	16359 62	163 60
	Monéteau.	12274 09	5620 92	56 21
Bransiet . .	Chablis	54147 61	24673 79	246 74
	Beine	13829 87	5878 75	58 79
	Chichée	15532 70	8059 25	80 59
	Fontenay p. Chablis	4252 35	1555 75	15 56
	Fyé	4554 85	1952 25	19 52
	Milly	5492 78	2447 75	24 48
	Poinchy	7005 15	3034 50	30 35
Messein. . .	Coulanges-la-Vineuse	35105 74	13482 34	134 82
	Escolives	8979 45	4009 »	40 09
	Gy-l'Evêque	8244 48	4007 53	40 08
	Jussy	8501 57	3536 »	35 36
	Vincelles	14255 40	6096 59	60 97
	Irancy	18806 25	8167 83	81 68
	Vincelottes	7023 72	3118 »	31 18
Bidot . . .	Coulanges-sur-Yonn.	10305 42	6562 08	65 62
	Andryes	11664 18	6355 96	63 56
	Crain	7167 87	3625 25	36 25
	Etais	16953 41	7361 »	73 61
	Festigny	3719 84	1314 50	13 15
	Lucy-sur-Yonne	4742 23	2549 58	25 50
Lugrin . . .	Courson	20952 56	9839 58	98 40
	Druyes	13113 58	6738 33	67 38
	Fontenailles	2406 76	928 25	9 28
	Fouronnes	7474 83	3164 86	31 65
	Molesmes	4545 22	2121 91	21 22
	Mouffy	2919 89	1312 75	13 13
Petit. . . .	Cravant	20866 05	10438 88	104 39
	Accolay	13275 11	6812 74	68 13
	Bazarnes	11988 92	5723 50	57 24
	Prégilbert	6322 99	2571 58	25 72
	Sainte-Pallaye	4574 23	1936 33	19 36
Louzon. . .	Ligny	26344 78	12906 33	129 06
	La Chapelle-Vaup.	6479 73	2365 50	23 66
	Maligny	21254 81	9493 »	94 93
	Méré	5972 10	2568 50	25 69
	Varennes	7800 65	3675 25	36 75
	Villy	5415 31	2725 »	27 25

NOMS	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Prudot . . .	Mailly-le-Château	16209 55	6890 08	68 90
	Fontenay-sur-Four.	5876 06	2350 "	23 50
	Mailly-la-Ville	15804 66	6944 92	69 45
	Merry-sur-Yonne	10175 01	4424 35	44 24
	Sery	2765 34	1317 "	13 17
	Trucy-sur-Yonne	6175 33	2326 50	23 27
Gaillard. . .	Migé	17883 25	8053 91	80 54
	Charentenay	10505 08	4453 25	44 53
	Coulangeron	5629 89	2239 50	22 40
	Escamps	16365 "	6739 "	67 39
	Val-de-Mercy	9576 33	4430 09	44 30
Dorotte. . .	Montigny	10954 68	4631 83	46 32
	Bleigny-le-Carreau	5552 87	2032 "	20 32
	Lignorelles	6876 60	2607 75	26 08
	Pontigny	13454 44	6506 33	65 06
	Rouvray	8611 29	3492 "	34 92
	Venouze	6812 70	2882 75	28 83
	Villeneuve-St-Salve	6932 21	2552 "	25 52
Brocquet . .	Mont-S-Sulpice	28017 69	9793 75	97 94
	Cheny	15643 82	6905 75	69 06
	Chichy	2342 06	895 "	8 95
	Hauterive	8155 30	3061 10	30 61
	Ormoy	14964 59	6028 "	60 28
Berthelin . .	Ouanne	20275 94	8381 08	83 81
	Chastenay	7199 57	2336 25	23 36
	Lain	6651 03	2993 66	29 94
	Merry-Sec	7494 52	3407 67	34 08
	Sementron	8172 93	3162 50	31 63
	Taingy	18080 25	6239 "	62 39
Sauty . . .	Pourrain	20871 25	8430 "	84 30
	Lindry	15015 96	5877 50	58 78
	Beauvoir	8083 51	3428 08	34 28
	Diges	21783 31	8879 40	88 79
	Eglény	10776 31	3780 83	37 81
Lechère. . .	St-Cyr-les-Colons	14795 31	6355 09	63 55
	Préhy	5492 95	1769 "	17 69
	Aigremont	3157 30	1190 "	11 90
	Chemilly-sur-Serein	7947 14	3573 58	35 74
	Chitry	11400 40	4370 75	43 71
	Courgis	7988 69	3011 "	30 11
	Lichères	6788 01	3219 20	32 19
Joachim . .	Saint-Bris	38280 62	16614 83	166 15
	Augy	6574 05	2697 58	26 98
	Champs	8495 71	3437 16	34 37
	Quenne	6635 39	2324 25	23 24
	Venoy	19247 73	7230 60	72 31

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Dauphin . .	Lainsecq	8450 67	5315 58	53 16
	Sainte-Colombe	9183 02	4100 50	41 01
	Perreuse	4999 10	1803 50	18 04
	Sainpuits	11660 75	5674 50	56 75
	Sougère	13040 28	5035 66	50 36
	Thury	12555 41	6276 33	62 76
Jozon . . .	Saint-Florentin	41114 66	21260 75	212 61
	Avrolles	14774 21	8402 »	84 02
	Bouilly	5014 89	2579 »	25 79
	Chéu	8447 88	3516 50	35 17
	Germigny	13287 77	6812 17	68 12
	Jaulges	11047 04	4839 40	48 39
	Rebourceaux	5767 75	2128 08	21 28
	Vergigny	7328 51	3954 33	39 54
Colette ✱. .	Saint-Sauveur	27524 26	13715 46	137 15
	Fontenoy	11704 19	5225 35	52 25
	Moutiers	17906 98	7397 »	73 97
	Saints	16177 38	7915 75	79 16
	Treigny	28045 70	13183 05	131 83
Defrance . .	Seignelay	30776 99	13869 58	138 70
	Beaumont	9496 93	3342 75	33 43
	Chemilly p. Seignel.	9210 49	3016 50	30 17
	Gurgy	15997 07	7428 16	74 28
	Héry	29852 07	13463 17	134 63
Trutey. . .	Toucy	34694 28	21327 51	213 28
	Dracy	12497 22	5486 25	54 86
	Lalande	6791 18	3062 75	30 63
	Leugny	12383 67	6059 91	60 60
	Levis	8110 25	3592 33	35 92
	Moulins	8509 49	3195 »	31 95
	Parly	14658 89	6338 68	63 38
Roger . . .	Vermenton	40360 09	23592 91	235 93
	Arcy-sur-Cure	15145 88	7790 75	77 91
	Bessy	6023 24	3281 75	32 82
	Bois-d'Arcy	1824 33	829 50	8 20
	Essert	3653 86	1695 »	16 95
	Lucy-sur-Cure	3874 44	1856 75	18 57
	Sacy	13113 76	5966 75	59 67
Destutt de Blannay, (à Auxerre.)	Villefargeau	12708 41	5507 92	55 08
	Charbuy	18311 43	8152 42	81 53
	Chevannes	11864 49	10146 58	101 47
	Perrigny	14015 02	4490 »	49 90
	Saint-Georges	8789 93	4340 17	43 40
	Vallan	9795 84	4479 50	44 80
	Vaux	6560 90	2503 »	25 03

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.				
Piétresson.	Avallon	88043 50	50667 66	506 68
	Annay-la-Côte	6912 47	3984 »	39 84
	Annéot	4543 50	2340 »	23 40
	Etaules	8982 32	5097 »	50 97
	Lucy-le-Bois	14867 22	8123 50	81 24
	Magny	16263 63	8222 08	88 22
	Sauvigny-le-Bois	11589 41	5922 50	59 23
Carrichon.	Châtel-Censoir	17601 83	9793 83	97 94
	Asnières	10239 69	5177 16	51 77
	Brosses	10411 80	5479 24	54 79
	Blannay	2666 83	1271 50	12 72
	Lichères	6889 56	3293 50	33 94
	Montillot	11022 99	5422 50	54 23
	Saint-Moré	5091 52	3008 33	30 08
	Voutenay	5524 61	2851 50	28 52
Monnot.	Guillon	13838 72	6851 75	68 52
	Cisery	4207 86	2310 80	23 11
	Cussy-les-Forges	9860 48	5382 83	53 83
	St-André-en-T.-Pl.	11008 27	5860 50	58 61
	Sauvigny-le-Beuréal	3854 21	1917 50	19 17
	Savigny-en-T.-Plaine	8361 08	4677 50	46 77
	Sceaux	7345 72	3918 »	39 18
	Trevilly	6106 46	3057 50	30 58
	Vignes	8252 54	4227 »	42 27
Mallet.	Joux-la-Ville	18596 84	10071 37	100 71
	Dissangis	5638 60	2684 50	26 85
	Massangis	11564 69	6158 50	61 59
	Coutarnoux	5454 86	2598 »	25 98
	Précy-le-Sec	8991 59	4659 »	46 59
Pineaud.	L'Isle-sur-Serein	10768 12	5174 36	51 74
	Angely	8791 83	4478 50	44 79
	Annoux	3709 25	1630 99	16 31
	Athie	4568 66	1910 »	19 10
	Blacy	6375 77	2985 50	29 86
	Civry	7270 50	3866 »	38 66
	Provency	8897 92	4615 »	46 15
	Sainte-Colombe	10735 38	5880 50	58 81
	Talcy	4555 38	2261 75	22 62
Poulin fils.	Quarré	14017 30	7883 33	78 83
	Saint-Germain	12712 19	7115 58	71 16
	Chastellux	4304 78	2206 »	22 06
	Saint-Brancher	6831 07	3402 75	34 03
	Bussières	4414 23	2117 50	21 18
	Beauvilliers	1687 84	1052 50	10 53
	Saint-Léger	11545 82	6881 »	68 81
	Sainte-Magnance	8648 01	4366 75	43 67

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Dujon . . .	Santigny	7314 41	2802 »	28 02
	Anstrudes	10494 65	4998 66	49 99
	Marmeaux	5754 80	2255 »	22 55
	Montréal	10227 63	4650 50	46 51
	Pisy	8940 39	4246 92	42 47
	Thisy	5265 24	2201 25	22 01
	Vassy-sous-Pizy	6199 51	2602 75	26 03
Jullien (à Avallon.)	Vault de Lugny	14655 73	7571 25	75 71
	Domecy-sur-le-Vault.	3830 06	1771 50	17 72
	Girolles	7907 06	4134 75	41 35
	Island	11107 65	5560 50	55 60
	Menades	3321 09	1721 »	17 21
	Pontaubert	5107 35	2702 »	27 02
	Sermizelles	4015 »	2031 83	20 32
	Tharot	2479 53	1267 50	12 67
Cardinal . .	Vézelay	17973 48	8850 08	88 50
	Asquins	9808 14	6125 83	61 26
	Chamoux	3854 79	2144 »	21 44
	Domecy-sur-Cure	11639 77	6388 75	63 89
	Foissy	3661 22	1997 50	19 98
	Fontenay	8128 34	3750 »	37 50
	Givry	5048 87	2464 »	24 64
	Pierre-Perthuis	4045 93	1981 25	19 81
	Saint-Père	12316 26	6372 08	65 72
	Tharoiseau	3011 80	1525 »	15 25
ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.				
Michon. . .	Aillant	17183 27	10914 95	109 15
	Champvallon	6296 68	3031 25	30 31
	Chassy	12571 58	6718 45	67 18
	Poilly	17636 56	7072 25	70 72
	St-Maurice-le-Vieil	5920 24	2436 »	24 36
	St-Maurice-Thiz.	4080 31	1417 50	14 18
	Senan	12471 52	6202 08	62 02
	Villiers-sur-Tholon	10219 40	6304 30	63 04
	Volgré	5675 76	3159 50	31 70
Lacam (à Joigny) .	Bassou	11447 57	5909 50	59 10
	Bonnard	7080 18	3053 58	30 54
	Champlay	19117 16	9563 08	95 63
	Charmoy	7595 79	3484 75	34 85
	Chichery	12060 48	5242 08	52 42
	Epineau-les-Vosves	7169 23	3754 75	37 55
Cadot . . .	Bléneau	29221 45	12534 77	125 35
	Champcevrais	12678 91	5554 50	55 55
	Rogny	17927 04	8432 »	84 32
	Saint-Privé	14775 13	7105 »	71 05

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Chardon . .	Brienon	44735 54	25792 54	257 93
	Bellechaume	9937 26	5220 »	52 20
	Bligny-en-Othe	3218 27	1645 50	16 46
	Bussy-en-Othe	25193 32	14082 91	140 83
	Esnon	7381 25	4158 83	41 59
	Mercy	2429 72	1000 50	10 »
	Paroy-en-Othe	5062 51	2465 »	24 65
Tailhan . .	Cerisiers	12868 82	7360 59	73 61
	Arces	13012 94	5436 73	54 37
	Bœurs	9280 01	4182 75	41 83
	Cérilly	3994 53	2098 50	20 99
	Coulours	7576 13	3220 »	32 20
	Dillo	1654 81	696 50	6 97
	Fournaudin	5413 37	1980 84	19 81
	Vaudeurs	10399 46	4385 »	43 85
	Villechétive	5584 15	2558 50	25 59
Gallois (à Joigny.)	Cézy	20818 50	11296 88	112 97
	Béon	8118 64	4970 90	49 71
	Chamvres	12552 41	5491 50	54 92
	Paroy-sur-Tholon	6752 53	2851 »	28 51
	St-Aubin-sur-Yonne	9654 51	5509 75	55 10
	Villecien	7357 72	3825 92	38 26
	Villevallier	9996 16	5300 42	53 »
Boizanté . .	Champignelles	20455 41	9427 15	94 27
	Grand-Champ	13608 75	6230 50	62 31
	Louesme	3738 14	1535 17	15 35
	Malicorne	8089 62	3538 25	35 38
	St-Denis-s.-Ouanne	6394 49	2525 50	25 26
	Tannerre	12006 39	6415 »	64 15
	Villen.-les-Genets	8787 68	4430 50	44 31
Odoart de Boismilon .	Charny	22659 88	11000 75	110 08
	Chambeugle	2504 33	978 »	9 78
	Chêne-Arnoult	4578 29	1875 75	18 76
	Chevillon	7471 60	2975 83	29 76
	Dicy	7874 50	3799 78	38 »
	Fontenouilles	7116 18	2971 75	29 72
	La Mothe-aux-Auln	1047 32	645 25	6 45
	Marchais-Beton	4167 38	1642 »	16 42
	Perreux	11143 49	5544 58	55 45
	Prunoy	11378 28	5344 75	53 45
	St-Martin-s-Ouanne	9677 92	4619 50	46 20
	Villefranche	10654 60	5037 41	50 37
Benoist. . .	Guerchy	16028 96	6555 83	65 56
	Fleury	19873 96	8909 42	89 09
	Branches	12828 05	5095 42	50 95
	Laduz	6896 31	2733 50	27 34
	Neuilly	19218 49	8193 83	81 94
	Villemer	9527 04	3452 75	34 53

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Lesbros (à Joigny)	Joigny	131861 87	71425 45	714 25
	Brion	10603 20	5579 50	55 80
	Looze	6579 94	2922 50	29 23
	Migennes	15093 38	6784 09	67 84
	Saint-Cydroine	14690 13	7090 17	70 90
Martin . . .	Villiers-St-Benoît	14099 89	6286 17	62 86
	La Villotte	6281 95	2775 »	27 75
	Les Ormes	5218 82	2344 80	23 45
	Merry-Vaux	11426 98	5926 17	59 26
	St-Martin-sur-Ocre	3057 36	1000 »	10 »
	Sommecaise	10558 90	4475 50	44 76
	St-Aubin-Chât.-N.	14147 27	7946 42	79 46
Hès	La Ferté-Loupière	18043 25	8065 09	80 65
	Cudot	8953 40	4157 75	41 58
	La Celle-Saint-Cyr	19631 09	8196 »	81 96
	Précy	10884 83	5270 50	52 71
	St-Romain-le-Preux	6069 04	2241 »	22 41
	Sépaux	10791 18	5546 88	55 47
Dumas . . .	Saint-Fargeau	41252 64	20707 30	207 07
	Lavau	22051 84	11405 »	114 05
	Ronchères	5301 65	2034 »	20 34
	St-Martin-des-Ch.	14918 42	6594 07	65 94
	Mézilles	20662 93	11747 57	117 48
	Fontaines	13307 83	6778 »	67 78
	Septfonds	6834 01	2966 »	29 66
Larcena . .	St-Julien-du-Sault	33862 23	18150 69	181 51
	St-Loup-d'Ordon	8984 26	4084 50	40 85
	St-Martin-d'Ordon	5666 84	2711 »	27 11
	Verlin	7490 25	3304 »	33 04
Michaut. . .	Venisy	29008 33	16749 78	167 50
	Chailley	12838 68	7245 13	72 45
	Champlost	21371 60	9598 84	95 99
	Turny	18510 89	9556 75	95 57
Marquer . .	Villeneuve-s.-Yonne	74561 38	41322 43	413 22
	Armeau	10124 78	4331 67	43 32
	Bussy-le-Repos	10524 22	4833 50	48 34
	Chaumot	11801 52	4998 50	49 99
	Dixmont	20159 41	9492 45	94 92
	Les Bordes	8833 56	4035 45	40 35
	Piffonds	13960 05	6240 08	62 40
	Rousson	8798 65	3983 75	39 84

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT DE SENS.				
Picon. . . .	Chéroy	15298 58	6574 »	65 74
	Brannay	8214 65	3157 »	31 57
	Dollot	9207 03	3047 50	30 48
	Jouy	8401 08	3105 50	31 06
	Montacher	12053 35	5398 »	53 98
	Saint-Valérien	16682 81	6769 34	67 69
	Vallery	12233 23	4689 58	46 90
	Villebougis	7115 56	2813 50	28 14
	Villegardin	5575 35	2255 50	22 56
Goulet. . . .	Domats	15278 50	6366 75	63 67
	Courtoin	3382 97	1616 »	16 16
	Fouchères	7361 17	2915 80	29 16
	La Belliole	5898 11	2302 »	23 02
	Savigny	8494 15	3830 50	38 31
	Subligny	6084 73	2358 83	23 59
	Vernoy	8479 89	3697 »	36 97
	Villen.-la-Dondagre	8748 46	3715 50	37 16
	Villeroy	4569 58	1547 »	15 47
Quittard. . .	Grange-le-Bocage.	8496 20	3008 33	30 08
	St-Maurice-a.-R.-H.	19611 16	7817 17	78 17
	Sognes	5825 64	1808 67	18 09
	Vertilly	4630 47	1834 »	18 34
	Villiers-Bonneux	9791 01	3485 »	34 85
	Courceaux	7326 03	2768 »	27 68
	Plessis-Dumée	5657 26	2525 50	25 26
Chandenier fils (à Sens)	Mâlay-le-Grand	11858 91	6648 80	66 49
	Maillot	7415 17	2819	28 19
	Mâlay-le-Petit	5966 41	2960	29 60
	Noé	4832 30	2534 50	25 35
	Fontaine-la-Gaillar.	3896 59	1623 85	16 24
	Passy	5863 85	2737 30	27 37
	Rosoy	5386 05	2054	20 54
	Saligny	6098 83	2651	26 51
	Vaumort	6458 75	2805	28 05
	Véron	14479 89	7757 34	77 57
Ponsard . . . (à Sens)	Paron	9098 16	4714 93	47 15
	Collemiers	6882 05	2799 42	27 99
	Cornant	2812 98	1003 50	10 04
	Courtois	3682 39	1603 67	16 04
	Egriselles-le-Bocage	12835 04	5608 17	56 08
	Etigny	7423 28	2984	29 84
	Gron	11480 84	5292 90	52 93
	Marsangis	14279 80	6106 25	61 06
	Nailly	13422 75	5900 83	59 01
	St-Martin-du-Tertre	6962 96	2930 50	29 30

NOMS des PERCEPTIONS.	COMMUNES.	MONTANT des TAXES par commune.	PRINCIPAL des TAXES [illegible]	PRODUIT d'un centime additionnel au principal.
Thermale.	Pont-sur-Yonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cuy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Esry	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Gron-les-Subles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lixy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Merbery	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saint-Serviau	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villemanoche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villenauxette	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villeperrot	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tenier à Sens	Sens	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saint-Clément	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saint-Denis	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Soucy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brulée.	Sergines	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Compagny	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Paisy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Plessis-Saint-Jean	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Courcon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Serbonnes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Vanneau	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paillot.	Theil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Pont-sur-Vanne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Chigy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Les Sièges	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Varennes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villiers-Louis	4774 45	[illegible]	25 37
Légier	Thorigny	[illegible]	[illegible]	64 40
	Fleurigny	[illegible]	[illegible]	32 63
	La Chapelle-s.-Or.	[illegible]	[illegible]	56 12
	La Postolle	7511 34	3171 50	31 72
	St-Martin s.-Oreuse	8762 82	[illegible]	45 32
	Voisines	12328 09	4474 25	44 74
Beauvallet.	Villen.-la-Guyard	41229 62	18556 75	185 87
	Champigny	26030 72	12984 65	129 85
	Chaumont	12056 04	4779 83	47 80
	Saint-Agnan	9449 52	3556 50	35 55
	Villeblevin	15328 65	7613 17	76 03
	Villethierry	15318 69	5319 25	53 19
Guerrier.	Villen.-l'Archev.	30039 79	17930 76	179 31
	Bagneaux	9799 76	4937 50	49 38
	Courgenay	13791 12	5703 08	57 03
	Flacy	7128 36	3452 75	34 53
	Foissy	12307 56	6575 50	65 76
	Lailly	11771 40	4713 87	47 14
	Molinons	7687 72	3831	38 31

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal.
ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.				
Challan-Belval.	Aisy	9438 76	5988 42	59 88
	Cry	7824 17	4617 99	46 18
	Jully	10669 33	5789 50	57 90
	Nuits	8646 71	5325 50	53 26
	Perrigny	5861 32	3521	35 21
	Ravières	17799 97	11060 50	110 61
Soupey. . .	Ancy-le-Franc	24271 40	14419 50	144 20
	Argenteuil	16507 47	8526 50	85 27
	Chassignelles	8662 78	5075 50	50 76
	Cusy	6311 80	3673 50	36 74
	Fulvy	5481 17	2482 66	24 83
	Stigny	8705 17	5353	53 53
	Villiers-les-Hauts	8909 41	5022 75	50 23
Dorneau . .	Cruzy	22375 69	13487 86	134 88
	Gigny	7811 50	4441 92	44 42
	Gland	4952 41	2722	27 22
	Pimelles	3894 19	2299	22 99
	Sennevoy-le-Bas	5535 47	3291	32 91
	Sennevoy-le-Haut	4267 46	2464 75	24 65
Chamoin (à Tonnerre)	Fleys	7433 04	3465 50	34 66
	Béru	3758 13	1681	16 81
	Collan	5762 74	2257 25	22 57
	Serrigny	5346 64	2163	21 63
	Tissey	3626 90	1590	15 90
	Vézannes	3718 26	1461	14 61
	Viviers	6213 57	2874 33	28 74
	Yrouerre	6903 83	3377 92	33 78
Dorotte. . .	Flogny	12435 36	6200 67	62 01
	Bernouil	3202 88	1230 50	12 30
	Butteaux	8948 29	4049 50	40 50
	Carisey	6837 55	4215 91	42 16
	Dié	7010 81	3808 25	38 08
	La Chap.-Vieille-F.	11655 56	6922 16	69 22
	Percey	7413 30	3883 50	38 84
	Roffey	8157 56	3523 42	35 23
	Tronchoy	5050 39	2397 75	23 80
	Villiers-Vineux	6302 91	3506 91	35 07
Bullot . . .	Lézinnes	13806 78	6818 59	68 19
	Ancy-le-Libre	9069 18	4748 59	47 49
	Argentenay	3859 98	2151 66	21 52
	Pacy	9631 42	4268 67	42 69
	Sambourg	4948 98	2233 50	22 34
	Vireaux	6309 73	2857	28 57
Nicolle . . .	Molay	5362 28	3304 25	33 04
	Annay	10450 92	5504 25	55 04
	Fresnes	2956 08	1429 50	14 30
	Nitry	14389 68	9018 25	90 18
	Poilly	10385 02	4264 50	42 65
	Sainte-Vertu	7817 89	3690 50	36 91

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Chartre. . .	Neuvy	23933 22	12264 65	122 65
	Beugnon	7301 83	4003 66	40 04
	Lasson	6229 87	2703 25	27 03
	Sormery	17421 98	8873 92	88 74
	Soumaintrain	10730 34	5375 42	53 75
Petit. . . .	Noyers	24806	14765	147 65
	Censy	2308 57	940	9 40
	Châtel-Gérard	7768 37	4000 75	40 01
	Etivey	7430 33	4539 25	45 39
	Grimault	8384 53	4203 41	42 03
	Jouancy	2786 61	1148 75	11 49
	Moulins	5760 25	2960	29 60
	Pasilly	3247 25	1711 33	17 11
	Sarry	9406 24	4039	40 39
Challan Gust.	Rugny	5784 87	3288 75	32 89
	Arthonnay	10118 70	5732 17	57 32
	Mélisey	8429 18	3921 50	39 22
	Quincerot	4049 40	1634 50	16 35
	Thorey	2579 86	1409	14 09
	Trichey	2815 82	1194	11 94
	Villon	6235 02	3568 09	35 68
Roguier. . .	Tanlay	10678 62	6401 72	64 02
	Baon	3572	1784	17 84
	Commissey	8870 35	4638	46 38
	Saint-Martin	6880 91	3922 25	39 22
	Saint-Vinnemer	11042 37	5738 08	57 38
Garrel . . .	Tonnerre	85966 39	52221 62	522 22
	Cheney	5466 01	2750 25	27 50
	Dannemoine	10185 84	5384 33	53 84
	Epine uit	9257 17	4883 25	48 83
	Junay	3864 64	1514 75	15 15
	Molosmes	10697 72	5270 75	52 71
	Vézinnes	6180 68	2749	27 49

RÉCAPITULATION.

Arrondissements d'Auxerre	1918219 51	892247 45	8922 47
Bois de l'État.		5665 00	56 65
— Avallon	659657 61	345872 96	3458 73
Bois de l'État.		5251 00	52 51
— Joigny	1470606 33	723452 97	7234 54
Bois de l'État.		11309 00	113 09
— Sens	1168086 61	549878 79	5498 79
Bois de l'État.		7329	73 29
— Tonnerre	756891 78	407977 08	4079 77
Bois de l'État.		5198 00	51 98
Totaux.	5973461 84	2919429 25	29194 29
Bois de l'État.		34752 00	347 52

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE L'YONNE.

MM. Recoing, directeur;
Cosnier, 1er commis;
Georgé, 2e commis;
Cabrol, surnuméraire.

INSPECTION D'AUXERRE.

M. Georgé, inspecteur divisionnaire, chef de service de l'arrondissement d'Auxerre.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs : rue Chantepinot, 8.

MM. Durand, recev. principal, entrep.
Nolle, contrôleur, 1er commis de recette principale.
Enfer, surnum. de recette principale.

Service Actif.

MM. Girard, contrôleur à Auxerre.
Landry, Petit, Blanc, Lannes, commis à Auxerre.
Caillot, receveur de la banlieue d'Auxerre, rue de Coulanges.
Jacques, commis principal à Auxerre.
Collot, Huguet, Ménétrier, surnuméraires du service actif à Auxerre.
Sérodin-Bertin, recev. à chev. à Chablis.
Ballot, com. princip. à cheval id.
Vidal, rec. à ch. à Courson
Dumont, com. princ. à cheval id.
Prince, receveur à cheval à St-Florentin.
Maudric, com. principal à cheval id.
Chanteux, receveur à cheval à Toucy.
Brouet, commis principal à cheval id.
Hupel, rec. à cheval à Vermenton.
Pigelet, commis principal à cheval id.

Service de la Navigation.

MM. Isman, rec. de nav.
Vincent, commis surveillant de navig.

Service de la garantie des matières d'or et d'argent.

MM. Girard, contrôleur de garantie.
Durand, receveur.
Monceaux, essayeur.

Service des Octrois.

MM. Martin, préposé en chef de l'octroi d'Auxerre.
Bretin, brigadier.
Caillaux, s.-brig.
Coudré, 1er surveillant ambulant.
Maison, 2e id.
Monchon, 3e id.
Guétat, 4e id.
Irr, receveur à l'abattoir.
Courtois, receveur à la Porte du Pont.
Viault, id. du Temple.
Cotte, id. de Paris.
Tribaudeau, id. Chantepinot.
Pont, receveur à la porte d'Eglény.
Boudin, id. du Port.
Bertrand, surveillant Porte St-Pierre.
Chatté, id. porte Saint-Vigile.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Dauphin . .	Lainsecq	8450 67	5315 58	53 16
	Sainte-Colombe	9183 02	4100 50	41 01
	Perreuse	4399 10	1803 50	18 04
	Sainpuits	11660 75	5674 50	56 75
	Sougère	13040 28	5035 66	50 36
	Thury	12555 41	6276 33	62 76
Jozon . . .	Saint-Florentin	41114 66	21260 75	212 61
	Avrolles	14774 21	8402 »	84 02
	Bouilly	5014 89	2579 »	25 79
	Chéu	8447 88	3516 50	35 17
	Germigny	13287 77	6812 17	68 12
	Jaulges	11047 04	4839 40	48 39
	Rebourceaux	5767 75	2128 08	21 28
	Vergigny	7328 51	3954 33	39 54
Colette ✱. .	Saint-Sauveur	27524 26	13715 46	137 15
	Fontenoy	11704 19	5225 35	52 25
	Moutiers	17906 98	7397 »	73 97
	Saints	16177 38	7915 75	79 16
	Treigny	28045 70	13183 05	131 83
Defrance . .	Seignelay	30776 99	13869 58	138 70
	Beaumont	9496 93	3342 75	33 43
	Chemilly p. Seignel.	9210 49	3016 50	30 17
	Gurgy	15997 07	7428 16	74 28
	Héry	29852 07	13463 17	134 63
Trutey. . .	Toucy	34694 28	21327 51	213 28
	Dracy	12497 22	5486 25	54 86
	Lalande	6791 18	3062 75	30 63
	Leugny	12383 67	6059 91	60 60
	Levis	8110 25	3592 33	35 92
	Moulins	8509 49	3195 »	31 95
	Parly	14658 89	6338 08	63 38
Roger . . .	Vermenton	40360 09	23592 91	235 93
	Arcy-sur-Cure	15145 88	7790 75	77 91
	Bessy	6023 24	3281 75	32 82
	Bois-d'Arcy	1824 33	829 50	8 20
	Essert	3653 86	1695 »	16 95
	Lucy-sur-Cure	3874 44	1856 75	18 57
	Sacy	13113 76	5966 75	59 67
Destutt de Blannay, (à Auxerre.)	Villefargeau	12708 41	5507 92	55 08
	Charbuy	18311 43	8152 42	81 53
	Chevannes	11864 49	10146 58	101 47
	Perrigny	14015 02	4490 »	49 90
	Saint-Georges	8789 93	4340 17	43 40
	Vallan	9795 84	4479 50	44 80
	Vaux	6560 90	2503 »	25 03

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.				
Piétresson.	Avallon	88043 50	50667 66	506 68
	Annay-la-Côte	6912 47	3984 »	39 84
	Annéot	4543 50	2340 »	23 40
	Etaules	8982 32	5097 »	50 97
	Lucy-le-Bois	14867 22	8123 50	81 24
	Magny	16263 63	8222 08	88 22
	Sauvigny-le-Bois	11589 41	5922 50	59 23
Carrichon.	Châtel-Censoir	17601 83	9793 83	97 94
	Asnières	10239 69	5177 16	51 77
	Brosses	10411 80	5479 24	54 79
	Blannay	2666 83	1271 50	12 72
	Lichères	6889 56	3393 50	33 94
	Montillot	11022 99	5422 50	54 23
	Saint-Moré	5091 52	3008 33	30 08
	Voutenay	5524 61	2851 50	28 52
Monnot.	Guillon	13838 72	6851 75	68 52
	Cisery	4207 86	2310 80	23 11
	Cussy-les-Forges	9860 48	5382 83	53 83
	St-André-en-T.-Pl.	11008 27	5860 50	58 61
	Sauvigny-le-Beuréal	3854 21	1917 50	19 17
	Savigny-en-T.-Plaine	8361 08	4677 50	46 77
	Sceaux	7345 72	3918 »	39 18
	Trevilly	6106 46	3057 50	30 58
	Vignes	8252 54	4227 »	42 27
Mallet.	Joux-la-Ville	18596 84	10071 37	100 71
	Dissangis	5638 66	2684 50	26 85
	Massangis	11564 69	6158 50	61 59
	Coutarnoux	5454 86	2598 »	25 98
	Précy-le-Sec	8991 59	4659 »	46 59
Pineaud.	L'Isle-sur-Serein	10768 12	5174 36	51 74
	Angely	8791 83	4478 50	44 79
	Annoux	3709 25	1630 99	16 31
	Athie	4568 66	1910 »	19 10
	Blacy	6375 77	2985 50	29 86
	Civry	7270 50	3866 »	38 66
	Provency	8897 92	4615 »	46 15
	Sainte-Colombe	10735 38	5880 50	58 81
	Talcy	4555 38	2261 75	22 62
Poulin fils.	Quarré	14017 30	7883 33	78 83
	Saint-Germain	12712 19	7115 58	71 16
	Chastellux	4304 78	2206 »	22 06
	Saint-Brancher	6831 07	3402 75	34 03
	Bussières	4414 23	2117 50	21 18
	Beauvilliers	1687 84	1052 50	10 53
	Saint-Léger	11545 82	6881 »	68 81
	Sainte-Magnance	8648 01	4366 75	43 67

M. Faré, directeur général, à Paris, rue du Luxembourg, n° 6.
MM. Surenain de Missery ✻, conservateur, à Troyes.
Charles Forest, sous-inspecteur sédentaire, à Troyes.
Durey, sous inspecteur, chargé des travaux d'art.

INSPECTION D'AUXERRE.

MM. Gallot, inspecteur, à Auxerre, rue de Paris, 93
De Maussion, sous-inspecteur à Auxerre.
Mauvignant, brigadier sédent., et Fèvre, garde sédentaire, attachés au bureau de l'inspecteur.
Malaizé garde-général adjoint, à Courson.
Leblanc, garde-général, à Tonnerre.
Guérard, garde général, à Ancy-le-Franc.
N...., garde général stagiaire, à Auxerre.

INSPECTION D'AVALLON.

Guérard, inspecteur à Avallon.
Gand, sous-inspecteur, à Avallon.
Parison, brigadier sédentaire, attaché à l'inspection d'Avallon.
de Montrichard, garde général, à Avallon.

INSPECTION DE SENS.

De Serres, inspecteur, à Sens.
Lartigues, s.-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspect. g. sédentaire
Lefebvre-Nailly, garde-général, à Joigny.
Poupon, garde général, à Arces.
Darnay, arpenteur-forestier, à Joigny.

POSTES.

DIRECTION DE L'YONNE.

MM. Berault, directeur des postes du département.
Vigna, contrôleur du département.
Chapsal, commis de direction du département.
Guimbert, brigadier-facteur du département.

BUREAU DE POSTE D'AUXERRE.

MM. Rigal, receveur principal.
Brunschwig, commis principal.
Mallarmé, premier commis.
MM. Robillion, second commis.
Delahaye, troisième commis.

SERVICE DU BUREAU D'AUXERRE.

Le bureau est ouvert, du 1er avril au 31 octobre, de 7 h. du matin à 7 h. du soir; et du 1er novembre au 28 février de 8 h. du matin à 7 h. du soir, pour les dépôts d'argent, payements, lettres chargées. poste restante, et la vente des timbres poste.

Les dimanches et jours fériés, le bureau ferme de 10 h. à midi, et à 5 h. pour clore la journée.

Des boîtes supplémentaires sont établies rue Chante-Pinot (ancien hôtel-Dieu), hôtel du Léopard, bureau d'octroi du port, porte du Temple, à la Mairie, porte de de Paris (bureau de tabac), rue d'Eglény, hôtel de l'Epée et à la préfecture. rue Joubert, en face le portail Saint-Pierre.

BUREAUX DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Auxerre,

Appoigny, M. Porée, facteur-boitier.
Arcy-sur-Cure, Mme Loisel, receveuse.
Chablis, Mlle Gauthier, receveuse.
Chailley, Mlle Ployer, distributrice.
Coulanges-la-Vineuse, Mme Lamidé, rec.
Coulanges-s.-Y., Mme Laroque, receveuse.
Courson, Mlle Carré, receveuse.
Cravant, Mlle Bazin, distributrice.
Ligny, Mlle Précy, receveure.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
Saint-Bris, Mme Hadery, receveuse.
St-Florentin, Mme Dubois, receveuse.
St-Sauveur, Mme Brunot, receveuse.
Seignelay, Mlle Pougy, receveuse.
Toucy, Mme vve Batbédat, receveuse.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mlle Mansel, receveuse.
Vincelles, Mme Mouchot, receveuse.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Chardon . .	Brienon	44735 54	25792 54	257 93
	Bellechaume	9937 26	5220 »	52 20
	Bligny-en-Othe	3218 27	1645 50	16 46
	Bussy-en-Othe	25193 32	14082 91	140 83
	Esnon	7381 25	4158 83	41 59
	Mercy	2429 72	1000 50	10 »
	Paroy-en-Othe	5062 51	2465 »	24 65
Tailhan . .	Cerisiers	12868 82	7360 59	73 61
	Arces	13012 94	5436 73	54 37
	Bœurs	9280 01	4182 75	41 83
	Cérilly	3994 53	2098 50	20 99
	Coulours	7576 13	3220 »	32 20
	Dillo	1654 81	696 50	6 97
	Fournaudin	5413 37	1980 84	19 81
	Vaudeurs	10399 46	4385 »	43 85
	Villechétive	5584 15	2558 50	25 59
Gallois (à Joigny.)	Cézy	20818 50	11296 88	112 97
	Béon	8118 64	4970 90	49 71
	Chamvres	12552 41	5491 50	54 92
	Paroy-sur-Tholon	6752 53	2851 »	28 51
	St-Aubin-sur-Yonne	9654 51	5509 75	55 10
	Villecien	7357 72	3825 92	38 26
	Villevallier	9996 16	5300 42	53 »
Boizanté . .	Champignelles	20455 41	9427 15	94 27
	Grand-Champ	13608 75	6230 50	62 31
	Louesme	3738 14	1535 17	15 35
	Malicorne	8089 62	3538 25	35 38
	St-Denis-s.-Ouanne	6394 49	2525 50	25 26
	Tannerre	12006 39	6415 »	64 15
	Villen.-les-Genets	8787 68	4430 50	44 31
Odoart de Boismilon .	Charny	22659 88	11000 75	110 08
	Chambeugle	2504 33	978 »	9 78
	Chêne-Arnoult	4578 29	1875 75	18 76
	Chevillon	7471 60	2975 83	29 76
	Dicy	7874 50	3799 78	38 »
	Fontenouilles	7116 18	2971 75	29 72
	La Mothe-aux-Aulnes	1047 32	645 25	6 45
	Marchais-Beton	4167 38	1642 »	16 42
	Perreux	11143 49	5544 58	55 45
	Prunoy	11378 28	5344 75	53 45
	St-Martin-s-Ouanne	9677 92	4619 50	46 20
	Villefranche	10654 60	5037 41	50 37
Benoist. . .	Guerchy	16028 96	6555 83	65 56
	Fleury	19873 96	8909 42	89 09
	Branches	12828 05	5095 42	50 95
	Laduz	6896 31	2733 50	27 34
	Neuilly	19218 49	8193 83	81 94
	Villemer	9527 04	3452 75	34 53

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. BALLON ✻, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

§ 1er. SERVICE ORDINAIRE COMPRENANT :

1° *Les routes impériales dont voici la nomenclature et l'itinéraire*

N° 5. *De Paris à Genève* par Montereau, Villeneuve-la-Guyard, Champigny, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis, Sens, Mâlay-le-Roy, Theil, Vaumort, Arces, Avrolles, Saint-Florentin, Germigny, Percey, Flogny, Tronchoy, Cheney, Dannemoine, Tonnerre, Lézinnes, Ancy-le-Franc, Fulvy, Nuits, Aisy, Montbard et Dijon.

N° 5 *bis. De Sens à Saint-Florentin* par Rosoy, Villeneuve-sur-Yonne, Armeau, Villevallier, Villecien, Saint-Aubin, Joigny, Laroche, Esnon et Brienon.

N° 6. *De Paris à Chambéry* par Joigny, Epineau-les-Voves, Bassou, Appoigny, Auxerre, Champs, Vincelles, Cravan, Vermenton, Reigny, Lucy-s.-Cure, Arcy-sur-Cure, Voutenay, Sermizelles, Avallon, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance et Rouvray.

N° 60. *De Nancy à Orléans* par Troyes, Villeneuve-l'Archevêque, Molinons, Foissy, Sens, Paron et Courtenay.

N° 63. *De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire* par Châtillon-sur-Seine, Laignes, Pimelles, Tanlay, Tonnerre, Fléy, Chablis, Poinchy, Beines, Auxerre, Villefargeau, Pourrain, Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Lavau.

N° 77. *De Nevers à Sedan* par Clamecy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Gy-Lévêque, Vallan, Auxerre, Villeneuve, Saint-Salves, Montigny, Pontigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.

N° 151. *De Poitiers à Avallon* par Clamecy, Dornecy, Chamoux, Vézélay, Asquins et Blannay.

Longueurs des routes impér. dans le département, 526 kil., 7 hect.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire :*

N° 1. *De Sens à Nemours* par Saint-Valérien et Chéroy.

N° 1 *bis. De Subligny à Villeroy.*

N° 2. *De Chéroy à Bray-sur-Seine* par Dollot, Brannay, Pont-sur-Yonne.

N° 3. *De Joigny à Toucy* par Paroy, Senan, Aillant-s.-Tholon et Saint-Aubin.

N° 4. *D'Auxerre à Nogent-sur-Seine* par Monéteau, Seignelay, Hauterive, Brienon, Bligny, Bellechaume, Arces, Vaudeurs, Les Siéges et Villeneuve-l'Archevêque.

N° 5. *De Saint-Fargeau à Vincelles* par Saint-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse.

N° 6. *De Tonnerre à Avallon* par Yrouerre, Noyers, Massangis, Dissangis, l'Ile-sur-Serein, Provency et Sauvigny-le-Bois,

N° 7. *D'Avallon à Lormes* par Chastellux.

N 8. *De Cussy-les-Forges à Semur* par St-André-en-Terre-Pleine et Epoisses.

N° 9. *D'Aisy à Montargis*, par Etivey, Sauvigny, Pasilly, Censy, Noyers, Aigremont, Lichères, Saint-Cyr-les-Colons, Saint-Bris, Auxerre, Saint-Georges, Aillant-sur-Tholon, Senan, Volgré, Saint-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard.

N° 9 *bis. De la porte d'Eglény à la porte de Paris autour d'Auxerre.*

N° 10. *De Saint-Fargeau à Montargis* par Saint-Privé, Bléneau et Rogny.

N° 11. *De Joigny à Avallon* par la Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny-le-Châtel, Maligny, Chablis, Lichères, Nitry, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois.

N° 12. *De Joigny à Montargis* par Béon.

N° 13 *De Sens à Nogent-sur-Seine* par Saint-Clément, Thorigny et Sognes.

N° 14. *De Germigny aux Croûtes.*

N° 15. *D'Avallon à Montbard* par Sauvigny, Santigny, Vassy-sous-Pizy, Anstrudes et Aisy.

N° 16. *De Tonnerre à Bar-sur Seine* par Saint-Martin, Rugny, Villon, Arthonnay et les Riceys.

N° 17. *De Courson à Dicy* par Fontenailles, Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny.

N° 18. *De Nuits à Laignes*, par Ravières, Jully, Sennevoy et Gigny.

N° 19. *De Saint-Aubin-Château-Neuf à Méxilles* par Villiers-Saint-Benoît.
N° 20. *D'Auxerre à Vézelay* par Vincelles, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières.
N° 20 *Annexe de Chamoux à la limite de la Nièvre.*
N° 21. *D'Auxerre à Semur* par Noyers, Soulangis, Sarry, Châtel-Gérard, Vassy-sous-Pizy et Moutiers Saint-Jean.
N° 22. *De Cosne à Auxerre* par St-Amand, Saint-Sauveur, Fontaines et Toucy.
N° 23. *De Courtenay à Villen.-la-Guyard* par Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Ville-Thierry et Saint-Agnan.
N° 24. *D'Auxerre à Donzy* par Courson, Druyes et Etais.
N° 25. *De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges* par Sauvigny-le-Bois.
N° 26. *De Tonnerre à Chaource* par Coussegrey.
N° 27. *De Joigny à Courtenay* par Villevallier, Saint-Julien-du-Sault, Verlin, et Saint-Martin-d'Ordon.
N° 28. *De Saint-Bris à Lucy-le-Bois* par Vermenton.
N° 29. *De Vézelay à Avallon* par Saint Père, Pontaubert.
Longueurs des routes départementales, 841 kil., 1 hect.

§ 2. SERVICE HYDRAULIQUE COMPRENANT :

1° La surveillance et la réglementation des rivières, ruisseaux et tous autres cours d'eau non navigables ni flottables. — 2° La surveillance et la réglementation de toutes les usines établies sur ces cours d'eau. — 3° Les irrigations et les drainages. — 4° Les études pour l'assainissement des terrains communaux à mettre en valeur. (La police, le curage et l'amélioration des cours d'eau non navigables, ni flottables, ont été placés par décret impérial du 8 mai 1861 dans les attributions spéciales du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.)

Un décret du 29 avril 1862 place également la surveillance et la police de la pêche dans les attributions du service ordinaire pour ce qui concerne les cours d'eau non navigables ni flottables.

§ 3.

Service des appareils à vapeur, des établissements insalubres ou dangereux, et enfin des usines métallurgiques, hauts-fourneaux, patouillets, fonderies, etc.

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM Ficatier Virgile, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Petit Charles, conducteur embrigadé.
Chailley, Sanglé et Lejeune, employés secondaires.

Le département est partagé en quatre arrondissements d'Ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Desmaisons ✻, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Bureau.

MM. Raoul, conducteur embrigadé.
Ansault, Petit Emile, Moreau et Renvoizé, employés secondaires.

Service actif.

MM. Bertin, conducteur embrigadé, à Auxerre.
Suchey, conducteur embrigadé détaché à Saint-Fargeau.
Jalouzot, conducteur embrigadé, à Courson.
Bobowicz, employé secondaire détaché à Toucy.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N° 6, depuis Joigny jusqu'à la borne kilométrique n° 168, près la gare de l'embranchement d'Auxerre.

N° 65. Du pont d'Auxerre à la limite du département du Loiret.
N° 77. De la limite du département de la Nièvre à la route impériale n° 65, à Auxerre.

2° *Les routes départementales,*

N°s 3,5,9 bis,10,17,19,22 et 24 entières.
N° 9. D'Auxerre à la limite du Loiret.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :
Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain, par la route départementale n° 9.
Le Saint-Vrain depuis la route n° 9 jusqu'à son embouchure dans l'Yonne exclusivement.
L'Yonne jusqu'à Laroche exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre.
L'Yonne de Laroche à Auxerre inclusivement.
Démarcation de l'arrondissement d'Avallon.
L'Yonne et ses affluents de gauche depuis Auxerre jusqu'à Coulanges-sur Yonne inclusivement.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. Desnoyers, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Avallon.

Bureau.

MM. Communaudat, cond. embrigadé
Farcy, id. auxiliaire.
Prévost, empl. secondaire.

Service actif.

MM. Brenot, conducteur embrigadé, détaché à Vermenton.
Gauton, conducteur embrig., à Avallon.
Labalte, conducteur embrigadé, à Avallon.
Levallois, employé secondaire, à Avallon.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*

N° 6. De la borne 0 k. 5 au-delà du pont d'Auxerre à la limite de la Côte-d'Or.
N° 151. De Poitiers à Avallon, entière.

2° *Les routes départementales.*

N°s 7, 8, 15, 20, 20 annexe, 21, 25 et 28 entières.
N° 6. De la borne kilométrique n° 19, à la route impériale n° 6, près Avallon.
N° 9. De la route d'Aisy à la route impériale n° 6, près l'auberge neuve
N° 11. De la route départementale n° 9, près Lichères, à la route impériale n° 6, près Avallon.
N° 29. De Vézelay à Avallon.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :
La rive droite de l'Yonne, depuis Coulanges-sur-Yonne jusqu'à Auxerre.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :
Ligne parallèle à la route départementale n° 9, et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Lévy, ingénieur ordinaire, à Sens.

Bureau.

MM. Schneider, conducteur embrigadé.
N..., conducteur auxiliaire.
Lespagnol, employé secondaire.
Largeot, id.

Service actif.

MM. Vincent, conduct. embrig., à Sens.
Smorczewski, id.
Millard, id. à Sens.
Fiontier Anicet, conducteur embrigadé, détaché à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N. 5 De la limite de Seine-et-Marne à la borne kilométrique n° 150, près Avrolles.
N. 5. *bis.* De Sens à St-Florentin, entière
N. 60. De Nancy à Orléans, entière.

2° *Les routes départementales,*

Nos 1, 1 bis, 2, 12, 13 et 23 entières, n° 4, partie comprise entre Brienon et Villeneuve-l'Archevêque, et 27 de Joigny à Courtenay.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :

Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint-Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain avec la route départementale n° 9, près St-Romain.

Le Saint-Vrain jusqu'à son embouchure dans l'Yonne inclusivement.

La rivière d'Yonne, depuis l'embouchure du Saint-Vrain jusqu'à Laroche exclusivement.

Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :

L'Armançon, depuis son embouchure dans l'Yonne jusqu'à l'embouchure du Créanton exclusivement.

Le Créanton et ses affluents exclusivement.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Bidault, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Bureau.

MM. Courtine et Arbouin, conducteurs embrigadés.
Giraud jeune, employé secondaire.
Théveau, id.
Séguin, id.

Service actif.

Dupotet, cond. embrig. à Tonnerre.
Dumont, conducteur embrigadé.
Courtine, conducteur embrigadé.
Millon, conducteur embrigadé, détaché à Saint Florentin.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N° 5. De la borne kilométrique n° 150 à la limite de la Côte-d'Or.

N. 65. De la limite de la Côte-d'Or à la route imp. n° 6, près Auxerre.

N. 77. Du Pont d'Auxerre, à la limite du département de l'Aube.

2° *Les routes départementales,*

Nos 14, 16, 17 et 18, entières.

N. 4, Partie comprise entre la route impériale n° 77, près d'Auxerre, et la route impériale n° 5 bis à Brienon.

N° 6. De la route impériale n° 65, à la borne kilométrique n° 23, près Noyers.

N. 11, De la route impériale n° 5 bis, (à la Belle-Idée), à la ferme de Vaucharmes, près Lichères.

Service hydraulique.

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :

L'Armançon depuis Laroche jusqu'à l'embouchure du Créanton inclusivement.

Le Créanton et ses affluents inclusivement.

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre.

L'Yonne, de Laroche à Auxerre exclusivement.

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Avallon :

Ligne parallèle à la route départem. n. 9 et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA HAUTE YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne jusqu'à Auxerre, de Cure et du canal du Nivernais, tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent et l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'à son confluent en Yonne.

M. Verdevoye ✻, ingénieur en chef, à Nevers.

1e ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. REMISE, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé du service :

1° De la partie de la rivière d'Yonne comprise entre Coulanges-sur-Yonne et Auxerre;

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunnel d'Arcy ;

3° Du canal du Nivernais, depuis la limite du département de l'Yonne jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Remise.

MM. Prévost I., cond. embrig., chef de bureau.

MM. Azière et Boivin I.-P.-E., empl. secondaires.

SERVICE ACTIF.

MM. Petit, conducteur embrigadé à Mailly-la-Ville, surveillance des rivières d'Yonne, de Cure et canal du Nivernais, entre Coulanges-sur-Yonne et le pont de Cravant.

Valdant, conducteur auxillaire à Auxerre, surveillance du canal du Nivernais et de la rivière d'Yonne, entre le pont de Cravant et Auxerre.

SERVICE DE LA SEINE (1re SECTION) ET DE L'YONNE.

Ce service comprend, dans le département de l'Yonne, tous les travaux d'amélioration et d'entretien de la navigation de l'Yonne en aval d'Auxerre.

M. CAMBUZAT ✻, ingénieur en chef, à Paris.

1e ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. REMISE, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé du service :

1° De la rivière d'Yonne entre Auxerre et Saint-Aubin ;

2° De la rivière d'Armançon au-dessous du pertuis de Brienon ;

Bureau de M. Remise.

M. Ménisselle, conducteur auxiliaire, chel de bureau.

M. Roulier jeune, cond. auxiliaire.
Finat Amédée, empl. secondaire.

SERVICE ACTIF.

MM. Ficatier Cyrille Henri, conducteur embrigadé à Auxerre, surveillance de la rivière d'Yonne entre Auxerre et Laroche.

Piedzicki, conducteur embrigade à Joigny, surveillance des travaux du barrage de Joigny, de la rivière d'Yonne entre Laroche et Saint-Aubin et de la rivière d'Armançon.

Bernasse, conducteur embrigadé à Joigny, études pour l'amélioration de la rivière d'Yonne entre Auxerre et Laroche.

2e ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. LÉVY, ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, depuis Saint-Aubin jusqu'au pont de Montereau.

Bureau de M. Lévy.

MM. Ravinet et Rauflet, conducteurs embrigadés; Gourdon, Beauvallet, Lambert, employés secondaires.

SERVICE ACTIF.

MM. Salmon, conducteur embrig. à Villeneuve-sur-Yonne, surveil. de la rivière d'Yonne entre Saint-Aubin et Etigny.
Desmolières, conducteur embrig. à Sens, surveil. de la rivière d'Yonne entre Etigny et Saint-Bond.
Ravinet, conducteur embrig. à Sens, surveillance de la rivière d'Yonne entre le barrage dé Saint Martin et l'île de Sixte.
Roulier aîné, conducteur embrig. à Courlon, surveil. de la rivière d'Yonne entre l'île de Sixte et le pont de Montereau.

TRAVAUX NEUFS.

MM. Leau, conducteur embrig. à Courlon, surveil. des travaux du barrage et de la dérivation de Courlon (1er et 2e lots).
Bonnard aîné, conducteur auxiliaire à Vinneuf, surveil. des travaux du 3e lot de la dérivation de Courlon.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

MM. CHENOT ✻, ingénieur en chef, à Dijon.
BIDAULT, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

CONDUCTEURS SUBDIVISIONNAIRES.

MM. Valdant, cond. embrig., à Brienon.
Gotterot, cond. ppal., à Tonnerre.
Auret, cond. embr., à Montbard.

BUREAU.

MM. Adine, conducteur auxiliaire.
Tourneux, Tillequin, agents secondaires.

Ce canal commence à Laroche-sur-Yonne, s'élève par les vallées de l'Armançon et de la Brenne, en passant à Brienon, Saint-Florentin, Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc, Ravières, Montbard, Venarrey, arrive à Pouilly-en-Auxois et débouche dans la Saône, à Saint-Jean-de-Losne. Sa longueur totale est de 242,044 mètres; sa longueur dans le département est de 91 kilometres 36 m. Il a été commencé en 1775. Les travaux interrompus pendant la Révolution ont été repris en l'an IX.

Les écluses sont au nombre de 191, savoir : 115 sur le versant de l'Yonne et 76 sur celui de la Saône. Chaque écluse a une chute moyenne de 2 m. 61.

Le biez culminant est composé de deux parties en tranchées et d'un souterrain de 3,333 mètres de longueur. Ce biez culminant est plus élevé que la Saône, à Saint-Jean-de-Losne, de 199 metres; que l'Yonne, à Laroche, de 300 mètres.

Etendue de la navigation dans le département, en rivières et canaux, 351 kil.

SERVICE VICINAL.

PERSONNEL. — 1° SERVICE CENTRAL.

MM. BOUCHERON ✻, agent-voyer en chef, à Auxerre, quai Condé, 16.
Michaut, agent-voyer de 1re classe, détaché à la Préfecture.
Guyard, id. de 1re classe, chef de bureau.
Sonnet, id. de 6e classe, comptable.
Girardot, agent secondaire.

2° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. Montarlot, agent-voyer principal, à Auxerre.
Labosse, agent-voyer de 2e classe, à Chablis.
Loury, id. 3e classe, à Cravant.
Neveux, id. de 3e classe, à Courson.
Mathieu, id. de 4e classe, à Saint-Sauveur.
Moine, agent-voyer, de 4e classe, à Saint-Florentin.
Blond, id. 5e classe, à Toucy.
Bertrand jeune, id. 6e classe, à Auxerre.
Saint-André, agent-voyer de 4e classe, à Coulanges-la-Vineuse.
Defosse, agent secondaire de 1re classe, à Auxerre.

3e ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM. Viault, agent-voyer de 2e classe, à Avallon.
Garnier, id. de 5e classe, à Montréal.
Mignard, id. de 6e classe, à Avallon.
Leconte, id. id.
Quignard, id. id. à Avallon.
Fromonot, agent-voyer secondaire, à Vézelay.

4e ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM. Gibier, agent-voyer principal, à Joigny.
Loury, id. de 5e classe, à Saint-Fargeau.
Charles Er. id. de 2e classe, à Villeneuve-sur-Yonne.
Vallet, id. de 5e classe, à Arces.
Barbier. id. de 4e classe, à Aillant.
Champeaux, agent-voy., 4e classe, à Charny.
Renard, id. 4e classe, à Joigny.
Simon, agent secondaire, id.

5e ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM. Carré, agent-voyer principal, à Sens.
Charles, id. de 1re classe, à Pont-sur-Yonne.
Huchard, id. de 3e classe, à Villeneuve-l'Archevèque.
Manson, id. de 5e classe, à Sens.
Michaut, id. de 5e classe, à Saint-Valérien.
Colas, id. de 5e classe, à Sens.
Bourcier, agent secondaire, à Sens.

6e ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM. Ragon, agent-voyer de 1re classe, à Tonnerre.
Roy, id. de 3e classe, à Tonnerre.
Boussard, id. id. à Ancy-le-Franc.
Grandrup, id. 4e classe, à Cruzy.
Letur, id. 5e classe, à Flogny.
Bertrand aîné, id. de 5e classe, à Noyers.
Boucheron Isidore, agent secondaire de 1re classe, à Tonnerre.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire.

No 1er, d'Auxerre à Cosne, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux, les Cueillis, Saints, Sainte-Colombe, Treigny, La Folie et les Chailloux.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy et Saint-Cyr-les-Colons.

3, de Saint-Julien-du-Sault à Entrains par Thèmes, la petite Celle, Précy, Sépaux, Saint-Romain. La Ferté, Sommecaisse, La Villotte, Toucy, Fontenoy, Le Deffand, Thury, Lainsecq, Sainpuits.

4, d'Aillant à Entrains et à Toucy, par Chassy, St-Maurice-le-Jeune, Egleny, Beauvoir, Nantou, Pourrain, Diges, Leugny, Sementron, Lain, Thury.

5, de Ligny au pont de Bassou, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay, Beaumont et Bouard.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.

7, de Châtillon à Entrains par Champignelles, Tannerre, Béon, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.

8, de la route impériale n° 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.

9, de Saint-Sauveur à l'Isle-s.-Serein et Vermenton, par le Deffand, Lain, Taingy, Molesmes, Courson, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Avigny, Voutenay, Lucy-le-Bois et Provency.

10, d'Avallon à Saint-Brisson, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes et à Quarré-les-Tombes.

11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, St-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.

12, de l'Isle à Chaource, par Annoux, Sarry, Villiers-les Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.

13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.

14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aiflant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.

16, de la route départementale n° 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.

17, d'Ancy-le Franc à la route départementale n° 18, par Stigny et Jully.

18, de Saint-Amand à Saint-Julien du Sault et Villeneuve-sur-Yonne, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.

20, de Joigny à Nogent-sur-Seine et à Chigy, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.

21, d'Avallon à Coulanges-sur-Yonne, s'embranche sur la route impériale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge, Châtel-Censoir, Lucy-sur-Yonne.

22, d'Auxerre à Briare, par Saint-Georges, Lindry, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée, La Villotte, Villiers-Saint-Benoît, les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond, Bléneau.

23, de Sens à Montereau et à Bray, par Saint-Clément, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes, Courlon, Vinneuf, Sergines et Compigny.

24, de la route impériale n° 60 à Villeneuve-sur-Yonne, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy, le bas de Marsangis et Rousson.

25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil à Villeneuve-sur-Yonne, par la Folie, les Bordes.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray et Molinons, par Lailly, La Postolle, Thorigny, Barreaux, Servins, Pailly et Plessis-Saint-Jean, et Compigny.

29, de Sergines à Montereau, et à

4, de Bonny-sur-Loire à Courtenay, par Bléneau, Champcevrais, Marchais-Beton, Champbeugle et Fontenouilles.
5, de Domats à Vallery, par les Chesneaux, La Belliole, St-Valérien et Vallery.
66, de Saint-Fargeau à Clamecy, par la Chaux, la Détrouble, la Marcinerie, le Chêneau, Treigny, Perreuse, le Metz, Sainpuits, les Barres et Etais.
67, de Joigny à La Ferté, par Chamvres, Champvallon, Voigré, Senan et Villiers-sur-Tholon.
68, de l'Isle à Aisy, par Annoux, Châtel-Gérard et Vausse.
69, de Saint-Florentin à Cerisiers, par Avrolles, Champlost, Mercy, Bellechaume, Dilo, Villechétive.
70, de Saint-Sérotin à Villeneuve-la-Dondagre, par St-Sérotin, Villebougis, Fouchères et Villeneuve-la-Dondagre.
71, de Sermizelles à la route départementale, n° 29, par Givry et Domecy-sur-le-Vault.
72, de Sens à Piffonds, par Paron, Gron, Etigny, Marsangis, Chaumot et Piffonds.
73, de Saint-Sauveur à Coulanges-sur-Yonne, par la Mallerue, Thury, Sougères, les Simons, les Billards, Maupertuis et Druyes.
74, d'Arquian à Bléneau, par Lavau, la Grand-Cour et Bléneau.
75, de Magny à Chastellux, par les hameaux de Marrault, le Meix et Saint-Germain.
76, de Theil à Fournaudin, par Vareilles, Vaudeurs, les Loges et Villefroide.
77, de Cerisiers à Laroche, par Cerisiers, Villechétive, Bussy-en-Othe et Migennes.
78, de Brienon à Ligny, par Bouilly et Rebourseaux.
79, de Rigny-le Ferron à Nogent-sur-Seine, par Flacy, Bagneaux, Courgenay, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sognes.
80, d'Auxerre à Brienon et à Laroche, par Chemilly, Beaumont, Ormoy et Cheny.

Longueur des chemins de grande communication, 1831 kil., 9 hect.

CHEMINS DE MOYENNE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

N° 1er, d'Ancy-le-Franc à Noyers, par Cusy, Argenteuil et Moulins.
3, d'Ailiant à Vermenton, par le Marais, Lindry, Pourrain, Escamps, les Huiliers, Avigneau, la Grilletière, Migé, val de Mercy, Bazarnes et Accolay.
5, d'Arces à Ervy, par Chailley, le Rué, Courchamp, Boullay, Neuvy-Sautour et la Vallée.
6, de Vermenton à Joux-la-Ville, par Essert.
7, de Cézy aux Ormes, par Béon, la route départemle n° 9, Saint-Romain-le-Preux et la Ferté-Loupière.
8, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy.
9, de Mont-Réal à Nuits-s.-Ravières, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux, Etivey et Nuits.
10, de Rouvray à Lormes, par Quarré-les-Tombes.
12, de Tonnerre à Gigny, par Commissey, Baon, Gland et Gigny.
13, de Sarry à Yrouerre, par Moulins, Fresnes, Yrouerre.
14, de l'Isle à Chaource, par Argenteuil, Pacy, Lézinnes, Saint-Vinnemer, Tanlay, St-Martin et Mélisey.
15, de St-Fargeau à Château-Renard, par Champignelles et Marchais-B.
16, de Charny à Perreux.
17, de Seignelay à Ervy, par Pontigny et les Prés-du-Bois.
18, de Rogny à Gien.
19, de Saint-Julien à Cerisiers, par Armeau et les Brûleries.
20, de Vézelay à Mailly-la-Ville, par Asquin et Brosses.
21, d'Auxerre à Ervy, par Venoy, Bleigny-le-Carreau, Lignorelles, Ligny, Jaulges, Butteaux et Percey.
23, de Champlemy à Ouanne et à Leugny, par Etais, Sougères, Taingy, Ouanne, Chastenay et Leugny.
24, de Vaudeurs à Villechétive.
26, d'Avallon à Corbigny, par les

S
l
30.
l
l
l
l
31

3

r Sept-Fonds, Tannerre et uesme.
le Flogny à Soumaintrain.
de Cruzy à Ervy, par Maulne, llon et Quincerot.
gueur des chemins de moyenne mmunication, 723 kil., 67 hect.

Le service général comprend en outre tous les chemins vicinaux ordinaires du département, au nombre de 1,885, désignés ordinairement sous le titre de chemins de petite communication.

CHEMINS DE FER.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

1° CONTROLE ET SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

M. Couche, inspecteur général des mines, directeur du contrôle, 1, rue Bonaparte, à Paris.
le comte de Wassart d'Hozier, ingénieur ordinaire des mines, chargé du contrôle du matériel et de l'exploitation technique, 238, rue de Rivoli, à Paris.
Schlemmer, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle de la voie et des travaux d'art, 64, Boulevard Saint-Germain, à Paris.
le baron Tascher de la Pagerie, inspecteur principal de l'exploitation commerciale, 18, rue Lascases, à Paris.
Ladislas Chodzkiewicz, inspecteur particulier de l'exploitation commericale, 9, rue Magnan, à Paris.
Naux, commissaire de surveillance administrative en résidence à Montereau (section de Montereau à Sens).
Bocahut, commissaire de surveillance administrative en résidence à Sens (section de Sens à Laroche).
Bertrou, commissaire de surveillance administrative en résidence à Auxerre (section de Laroche à Auxerre).
Dillon, commissaire de surveillance administrative en résidence à Tonnerre (section de Laroche à Nuits-sous-Ravieres.)
Delbé, commissaire de surveillance administrative en résidence à Châtillon-sur-Seine (section de Nuits-sous-Ravières à Châtillon et à Bar-sur-Seine).

2° ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Directeur général de la Compagnie : M. Talabot C. ✻, inspecteur général des ponts-et-chaussées, rue Saint-Lazare, 102, à Paris.
Directeur de construction et de l'entretien : M. Chaperon O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, rue Saint-Lazare, 102, à Paris.
Directeur de l'exploitation : M. Audibert O. ✻, ingénieur des mines, rue Saint-Lazare, 102, à Paris.
Chef d'exploitation : M. Bidermann ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à la Gare de Paris.
Sous-Chefs d'exploitation : MM. Ruinet ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées et Pfeiffer, à la gare de Paris.
M. Ostrowski, chef de contrôle (grande vitesse), boulevard Mazas, à Paris.
M. Mercier, chef de contrôle (petite vitesse), boulevard Mazas, à Paris.
M. Morel, chef du contentieux, boulevard Mazas, à Paris.
Agent général du mouvement : M. Dennery, à la gare de Paris.
Inspecteur principal du mouvement (2e section) : M. Bonamy, à la gare de Tonnerre.
Sous-Inspecteurs : MM. Levrey, Mermes et Châlon.

3° EMBRANCHEMENT DE LAROCHE A AUXERRE.

GARE D'AUXERRE.

Chef de gare : M. Mallard. | Sous-chef : M. Ballot.

Bureau de la grande vitesse. — Facteur-Chef : Moreau. — Facteurs de 1re classe MM. Plantey, Serin et Langin.

Bureau de la petite vitesse. — Chef de bureau : M. Piochard.
Bureau de ville. — Chef : Mme veuve Thadée-Jaczinski.

SERVICE MÉDICAL.

Médecin de la construction et de l'embranchement de Laroche à Auxerre : M. le docteur Dionis des Carrières.
Pharmacien : M. Glaize.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA VOIE.

MM. Delerue O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ingénieur en che rue de Lyon, 3, à Paris.
Du Boys ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du service de la première section, rue de Lyon, 3, à Paris.

CHEFS DE SECTION.

MM. Chandenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Sens.
Durlot, id. id. Tonnerre
Giraud, id. id. Tonnerre.

PIQUEURS :

Villeneuve-la-Guyard, MM. Tissot; Sens, Tantot; Villeneuve-sur-Yonne, Ferré; Joigny, Merlet; Auxerre, Cortot; Brienon, Gauthier; Tonnerre, Cochin et Béret.

CHEFS DE GARES DANS LA TRAVERSÉE DE L'YONNE.

Villeneuve-la-Guyard, MM. Delannoy; Pont-sur-Yonne, Deschamps; Sens, Berthelemot; Villeneuve-sur-Yonne, Descuraing; Saint-Julien-du-Sault, Grillot; Cézy, Thomas; Joigny, Pommot ✻; Laroche, Dubois; Bonnard, Gâteau; Chemilly, Vallet; Monéteau, Cloche; Auxerre, Mallard; Brienon, Berthet; St-Florentin, Michaut; Flogny, Montureux; Tonnerre, Hotrinal; Tanlay, Delanot; Lézinnes, de Laulanhier; Ancy-le-Franc, Bigarme; Nuits-sous-Ravières, Olmetat; Aisy, Jacquemet.

Chefs de bureau (petite vitesse) : MM. Appoulot, à Sens; Piochard, à Auxerre; Merlange, à Tonnerre.

Employés comptables : MM. Cécile, à Villeneuve-sur-Yonne; Gullat, à Joigny; Peley, a Brienon; Naulin, à Saint-Florentin; Reille, à Nuits; Goullier, à Aisy; Veuillot, à Flogny; Manier, à Saint-Julien-du-Sault.

GARE DE TONNERRE.

Inspecteur principal : MM. Bonamy; — sous-inspecteurs : Levrey, Mermes et Chalon; — chef de gare : Hotrinal; — sous-chefs : Chauvigné et Roussel; — chef de dépôt : Guigné; — sous-chef : Chassard.

4° CONSTRUCTION DES LIGNES D'AUXERRE A CLAMECY ET A CERCY-LA-TOUR ET DE CRAVANT AUX LAUMES, PAR AVALLON.

M. Ruelle O. ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sous-directeur de la construction, rue Saint-Lazare, 102, à Paris.

M. Raison ✻, ingénieur des ponts et chaussées et de la compagnie, rue du Pont, 106, à Auxerre.

BUREAUX DE M. RAISON.

MM. Renard, chef de bureau; Clerc, chef de comptabilité; Faivre, payeur; Dombrowolski, Vezin, David, Bardier, dessinateurs; Pélissier et Hiernard, employés.

1° LIGNE D'AUXERRE A CLAMECY.

Première section d'Auxerre à Bazarnes.

MM. Démonet, chef de section, à Auxerre; Auclerc, Jacquelin, conducteurs; Vaudeville, Daubigney, piqueurs.

2e *Section de Bazarnes à Magny.*

MM. Perdu, chef de section, à Mailly-le-Château; Jacob, Collenot, conducteurs; Martin, agent auxiliaire.

3e *Section de Magny à Clamecy.*

MM. Truchot, chef de section, principal, à Clamecy; Bideaux, Aubry, Febvret, conducteurs; Aubry (Hubert), Charron, agents auxiliaires.

2e LIGNE DE CLAMECY A CERCY-LA-TOUR.

1re *Section de Clamecy à Montceau-le-Comte.*

MM. Truchot, Bideaux, Aubry, Febvrel, Aubry (Hubert), Charron, déjà nommés et M. Martin, conducteur.

2e *Section de Montceau-le-Comte à Cercy.*

MM. Hanin, chef de section, à Vandenesse, Prévost, Fraudin, conducteurs; Lavrut, piqueur; Tissier, agent auxiliaire.

3e LIGNE DE CRAVANT AUX LAUMES.

1re *Section de Cravant à Avallon:*

MM. Brugnot, chef de section, à Avallon; Besançon, Jodelet, Clavey, conducteurs; Lefebvre et Moniot, agents auxiliaires.

2e *Section d'Avallon aux Laumes.*

MM. Innocenti, chef de section, à Semur; Cornemillot, sous-chef de section; Pidencier, conducteur; Clairet et Sidoreki, agents auxiliaires.

CONTROLE DES CHEMINS DE FER D'AUXERRE A NEVERS ET A CERCY-LA-TOUR ET DE CRAVANT AUX LAUMES.

MM. Evrard, ingénieur en chef, à Nevers.
Remise, ingénieur ordinaire, à Auxerre.
Petit, conducteur embrigadé, à Mailly-la-Ville.
Millon, conducteur principal, à Auxerre.

Longueur des chemins de fer dans le département, 241 kilomètres.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

BUREAU CENTRAL : Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris.

INSPECTION DÉPARTEMENTALE : Rue Neuve, 43, à Auxerre

M. de Lander, inspecteur.

Direction d'Auxerre, rue Cochois, 2.

MM. De Manneville, directeur des transmissions.
Gaspard, Pinard, Elloy et Sagot, employés.
Mercier Jules, Mercier Octave, surnuméraires.
Thibault Claude, facteur-surveillant; Parizot, chef-surveillant, Thibault Jacques, Deloganne, surveillants.

TOUCY.
Mlle Ansault, empl. chargé du service.

COULANGES-LA-VINEUSE.
Mme Barlou, empl. chargé du service.

SAINT-FLORENTIN.
M. Dubois, empl. chargé du service.

SAINT-SAUVEUR.
M. Brunot, empl. chargé du service.

Les bureaux sont ouverts au public, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours, y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et de 8 heures du matin à 9 heures du soir depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril.

N. B. Le bureau d'Auxerre n'accepte pas les dépêches de nuit.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

ARCHITECTES DES MONUMENTS HISTORIQUES.

MM. Viollet-Leduc ✻, à Paris, rue des Saints-Pères.
Piéplu, architecte du département, à Auxerre.

Monuments classés provisoirement.

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise Saint-Germain, cryptes et tour, à Auxerre.
Eglise Saint-Pierre, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant d'hôtel de préfecture, à Auxerre.*
Tour de l'Horloge, à Auxerre.
Eglise St-Eusèbe, tour, à Auxerre.
Eglise de Pontigny.
Eglise de Chablis.*
Clochers de Vermenton.*
Eglise de Saint-Florentin.
Eglise de Chitry-le-Fort.
Eglise de Mailly-Château.
Tour du château de Saint-Sauveur, (propriété particulière).

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Père-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*
Tombeau de Sainte-Magnance.
Château de Chastellux.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Sépulcre de l'Eglise Saint-Jean de Joigny.
Eglise St-Julien-du-Sault (vitraux).
Eglise de Villeneuve-sur-Yonne.
Portes de Villeneuve-sur-Yonne.
Château de Saint-Fargeau (propriété particulière).
Eglise de Saint-Fargeau.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens et bâtim. synodal.
Fragments de monuments romains.
Eglise de l'hôpital de Sens.
Eglise Saint-Savinien, à Sens.
Eglise de Vallery (Tombeau des Condés dans l').

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.
Portail de l'Eglise Saint-Pierre de Tonnerre.
Crypte de Sainte-Catherine sous la Halle de Tonnerre.
Château de Tanlay, (propr. particul.)
Château d'Ancy-le-Franc, id.
Portails de l'Eglise de Neuvy-Sautour.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

MM. Cotteau, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Quantin, archiviste du département de l'Yonne; Salmon Philippe, avocat, membres correspondants nommés par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 août 1858.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre. Elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux. Ses réunions sont mensuelles.

Cette Société a été déclarée établissement d'utilité publique par décret impérial du 14 janvier 1861.

Son bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. A. Challe.
Vice-Présidents : MM. G. Cotteau et Chérest.
Vice-Président honoraire : M. Quantin.
Secrétaires : MM. Lepère et Monceaux.
Archiviste : M. Lorin.
Trésorier : M. C. Joly.
Conservateur du Musée : M. Chérest.
Conservateur honoraire : M. Grasset.

Classificateurs du Musée :

Archéologie : MM. H. Monceaux ; Monuments lapidaires : Quantin ; Numismatique : Desmaisons ; Beaux-Arts : Passepont ; Zoologie : Bert et H. Monceaux ; Géologie et Conchyologie : G. Cotteau ; Minéralogie : Desmaisons ; Botanique : E. Ravin et Moreau.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES A AVALLON.

Cette société, fondée le 5 avril 1859, a pour but de faire des recherches sur ce qui concerne l'histoire, les sciences, les arts, spécialement dans l'arrondissement d'Avallon.

Président d'honneur : M. le Sous-Préfet.
Président : M. Gally Michel ; vice-président, M. Moreau François ; secrétaires, MM. Gagniard et Jordan ; trésorier, M. Baudenet-Robert ; archiviste, M. Baudoin.
Membres de la commission d'examen : MM. Poulin Frédéric, Gontard Joseph, Bidault A.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Membres d'honneur : Mgr l'Archevêque, M. le Préfet, MM. le Sous-préfet et le Maire de Sens.

Président : M. Prou père ; Vice-président : M. Buzy, professeur au Lycée ; Secrétaire : M. Julliot, professeur au Lycée ; Vice-secrétaire : M. Philippon ; Archiviste : M. Maurois ; Trésorier : M. Jacquemus.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Cette société, fondée en 1858, a pour but de favoriser dans le département le progrès des beaux-arts et d'en propager le goût par des expositions publiques de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie et photographie.

Cette Société est établie sous le patronage de M. le Préfet de l'Yonne et de M. le Maire de la ville d'Auxerre, qui en sont les membres fondateurs honoraires.

La Société a son siége à Auxerre; elle se compose de membres fondateurs, de membres titulaires, de membres correspondants et de souscripteurs.

M. le Préfet de l'Yonne, président honoraire.

MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

MM. le Maire d'Auxerre, président; Larabit, vice-président; Passepont, secrétaire; Baron du Havelt, Challe, Laurent-Lesseré, Chérest, Victor Petit.

MEMBRE CORRESPONDANT A PARIS : M. A. Dauzats, rue Olivier, 14.

Les statuts de cette Société ont été approuvés par M. le Préfet de l'Yonne, le 28 juillet 1858.

JARDIN BOTANIQUE DÉPARTEMENTAL.

Ce jardin est formé spécialement pour l'étude de la Flore du département de l'Yonne.

Dans ce jardin situé à Auxerre, rue du Champ, on voit la statue de Jean-Joseph Fourier, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, membre de l'académie française, ancien préfet de l'Isère, né à Auxerre le 21 mars 1768, décédé à Paris le 16 mai 1830.

Directeur; M. Eug. RAVIN, à Auxerre.

COURS GRATUIT DE DESSIN D'AUXERRE.

Ce cours, dont l'organisation définitive remonte à 1851, est professé par M. PASSEPONT, peintre d'histoire à Auxerre.

Il a pour objet l'enseignement: 1° du dessin linéaire appliqué aux arts industriels et aux beaux-arts; 2° de la figure, du dessin d'après la bosse, du paysage et de l'ornement.

Les jeunes gens qui désirent suivre le cours de dessin, doivent se faire inscrire à la mairie; justifier qu'ils sont âgés d'au moins 14 ans; qu'ils sont domiciliés à Auxerre; qu'ils ont des parents ou, à défaut de parents, des personnes honorables pour répondants.

Le cours est ouvert pendant dix mois, depuis le premier novembre de chaque année jusques et y compris le 31 août de l'années uivante.

Il a lieu, à l'exception des jours fériés, tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

A la fin de chaque année scolaire, des prix sont décernés aux élèves qui se sont le plus distingués dans chaque spécialité, ainsi qu'un prix d'honneur fondé par M. le Maire d'Auxerre.

Les œuvres des élèves du cours sont exposées publiquement, pendant toute la durée des vacances, dans une des salles de la bibliothéque de la ville.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL

OU DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE AVEC APPLICATIONS A L'INDUSTRIE, A AUXERRE.

M. Moreau, employé des ponts et chaussées, chargé du cours.

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

POUR LES JEUNES FILLES, A AUXERRE.

Arithmétique et astronomie : M. Bonnotte; Géographie et histoire : M. Blin; Littérature : M. Monceaux; Histoire naturelle et zoologie : M. Regnard; Chimie : M. Saleta; Economie domestique et comptabilité commerciale : Mlle Ferrand.

CLASSE D'APPRENTISSAGE

DE TRAVAUX DE COUTURE ET DE LINGERIE, A AUXERRE.

(Ecole de Mlle Ferrand, quartier Saint-Eusèbe.)
Mme Stein, chargée de la classe.

COURS GRATUIT DE DESSIN DE SENS.

Ce cours, fondé en 1861, a pour objet l'enseignement gratuit et public du dessin linéaire et d'ornement.

MM. Ricard, directeur de l'école des garçons, et Chalard, professeur de dessin, sont chargés de ce cours.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'YONNE.

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET DE BIENFAISANCE DES MÉDECINS, PHARMACIENS ET VÉTÉRINAIRES DU DEPARTEMENT. — FONDÉE EN 1846.

Président: M. le docteur Marie, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu: vice-président: M. Grenet et Simonnet; secrétaire général: M. Duché; secrétaires des séances: MM. Barbier et Monceaux; trésorier: M. Sallé; archiviste: M. Brillant.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS

DES MÉDECINS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Association générale des Médecins de France.

Cette Société a été autorisée par décret impérial du 31 mars 1860.

Président : M. Rolland, à Sens ; Vice-présidents : MM. Ricordeau, médecin à Seignelay, et Toutée, médecin à Saint-Fargeau ; Secrétaire : M. Puissant; trésorier : M. Pouillot.

Membres du conseil d'administration par arrondissement.

Auxerre, MM. Chavance et Dionis des Carrières; — Avallon, MM. Bert et Quatrevaux; — Joigny, MM. Fontaine et Coste; — Sens, MM. Regnoult fils et Fillemin; — Tonnerre, MM. Audigé et Royer.

SOCIETÉS ET ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Un décret du 25 mars 1852 a créé, dans chaque département, une chambre consultative d'agriculture par arrondissement, dont les membres sont nommés par le Préfet.

Ils sont nommés pour trois ans ; ils sont toujours rééligibles.

Un arrêté préfectoral fixe, chaque année, l'époque de la session des chambres d'agriculture du département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

Les chambres consultatives d'agriculture présentent leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles, et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'état et du département, enfin sur l'établissement des écoles régionales et des fermes-écoles.

Voici la composition de ces chambres pour les cinq arrondissements de département :

Arrondissement d'Auxerre.

Canton de : Auxerre (est), M. Pinard, maître de poste, agriculteur à Auxerre.
— Auxerre (ouest), M. Baudoin aîné, propriétaire à Auxerre;
— Chablis, M. Coissieu, propriétaire à Chablis ;
— Coulanges-la-Vineuse, M. Larabit, sénateur, propriétaire à Irancy;
— Coulanges-sur-Yonne, M. Badin d'Hurtebise, juge de paix, propriétaire à Crain;
— Courson, M. Duché, médecin, à Ouaine.
— Ligny, M. Rabé, juge de paix, propriétaire à Maligny ;
— Seignelay, M. Frottier, propriétaire à Seignelay;
— Saint-Florentin, M. Hermelin;
— Saint-Sauveur, M. le baron du Havelt;
— Toucy, M. Lechiche, fabr. d'ocres à Diges;
— Vermenton, M. Jeannez Ed., à Vermenton.

Arrondissement d'Avallon.

Canton de : Avallon, M. Cordier, propriétaire à Montjalin;
— Guillon, M. Charles de La Brosse, prop^re à Guillon.
— L'Isle-sur-Serein, M. Guillier, propriétaire à Vassy, com. d'Etaules;
— Quarré-les-Tombes, M. Houdaille, maire de St-Germain-des-Champs;
Vézelay, M. Gontard, maire de Domecy-sur-Cure.

Arrondissement de Joigny.

Canton de : Aillant, M. Précy, propriétaire et maire à Chassy;
— Bléneau, M. Convert, propriétaire à Bléneau ;
— Brienon, M. Verrollot d'Ambly, propriétaire à Brienon;
— Cerisiers, M. Bertrand, juge de paix du canton de Cerisiers;
— Charny, M. Perdu, propriétaire à Charny;
— Joigny, M. N..., à Joigny;
— Saint-Fargeau, M Eugène de Vathaire, à Sept-Fonds;
— Saint-Julien-du-Sault, M. Protat, maire;
— Villeneuve-sur-Yonne, M. Blanquet du Chayla.

Arrondissement de Sens.

Canton de : Chéroy, M. Claisse, médecin à Saint-Valérien;
— Pont-sur-Yonne, M. Le Comte, propriétaire et maître de poste à Villeneuve-la-Guyard;
— Sens (nord), M. Leriche, propriétaire à Saligny;
— Sens (sud), M. Harly-Perraud, propriétaire et maire à Paron;
— Sergines, M. de Serbonnes, propr. à Serbonnes et juge de paix de canton de Sergines;
— Villeneuve-l'Archevêque, M. Javal, député, propriétaire à Vauluisant.

Arrondissement de Tonnerre.

Canton de : Ancy-le-Franc, M Martenot;
— Cruzy, M. Roguier, propriétaire à Tanlay;
— Flogny, M. Perrin;
— Noyers, M. Challan;
— Tonnerre, M. Textoris, propriétaire à Cheney et M. Pignon, agriculteur à Fontaine-Géry près Tonnerre.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

Ces Commissions ont été instituées par décret du 10 juillet 1852. Il en existe une par chef-lieu de canton. Elles ont pour mission de réunir les éléments de statistique agricole et industrielle que le gouvernement peut avoir intérêt à connaître. Ces commissions ont commencé à fonctionner le 1er janvier 1853, elles présentent un état annuel de leurs travaux. Les membres en sont nommés par le Préfet.

SOCIÉTÉ CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE.

Cette société a pour objet d'encourager et de perfectionner les diverses branches de la culture du sol dans le département, et en même temps d'encourager et développer l'industrie et le commerce de cette contrée, dans leurs rapports avec l'agriculture

La fondation de cette société, qui remonte à 1856. est due à l'initiative d'un comité composé de MM. le baron Chaillou des Barres, Challe, Cordier, Lecomte, Précy et le marquis de Tanlay

Cette société publie chaque année un Bulletin. Ses réunions sont trimestrielles, elle a chaque année une session publique et un concours dans un des cinq arrondissements.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DE L'YONNE.

Président : M. Précy ✻, membre du Conseil général, à Chassy ; — vice-président, M. Challe et M. L. de Fontaine ; — secrétaire, M. A. Rouillé ; — secrétaire-adjoint et bibliothécaire, M. Ribière, avocat ; — trésorier, M. Ch. Jolly.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Pour l'arrondissement	d'Auxerre,	MM. Rampont-Lechin et David-Gallereux.
—	d'Avallon,	Cordier et Raudot.
—	de Joigny,	Ravin aîné et Lacour.
—	de Sens,	Deligand et de Rochechouart.
—	de Tonnerre,	De Clermont-Tonnerre et Textoris.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

D'ARRONDISSEMENTS ET DE CANTONS.

ANCY-LE-FRANC. — MM. le sous-préfet, président honoraire ; Bourguignat fils, président ; Martenot Auguste, vice-président ; Montandon, secrétaire ; Thierry A , vice-secrétaire ; Soupey, trésorier.

AUXERRE. — MM. Rampont-Lechin, président ; Laurent-Lesseré, Pinard, vice-présidents ; Lepère, secrétaire ; Savatier-Laroche, secrétaire-adjoint ; Moutheau, trésorier.

AVALLON. — MM. Raudot, président ; Gariel, vice-présid. ; Gontard, secrétaire ; Renaud fils, vice-secrétaire ; Couturat-Royer, trésorier.

BRIENON. — MM. Guillot, président ; Grand, secrétaire ; Rativeau, trésorier.

CHABLIS. — MM. Jacquillat, président ; Gautherin-Rampont, vice-président ; Plain, secrétaire ; Charlier, trésorier.

FLOGNY. — MM. N..., président ; Perrin, vice-président ; Conrad de Malessye, secrétaire ; Bazile, vice-secrétaire ; Fournier, trésorier.

JOIGNY. — MM. Précy, président ; Roché, vice-président ; Benoît fils, secrétaire-archiviste ; Lecerf, secrétaire ; Vigreux, trésorier ; Sirot, secrétaire-adjoint.

NOYERS. — MM. Lecomte, député, président honoraire ; Mariglier, président ; Barbier Victor, vice-président ; Chamoin, secrétaire ; Langin, vice-secrétaire ; Gelez, trésorier.

SENS. — MM. de Fontaine, président ; de Rochechouart, vice-président ; Delions Isidore, secrétaire ; Délions Auguste, trésorier.

TONNERRE. — MM. le duc de Clermont-Tonnerre, président ; Rétif et Rathier, vice-présidents ; Thierry, secrétaire ; Roguier et Colin, vice-secrétaires ; Charles Roy, trésorier.

Les sociétés de Saint-Fargeau et de Bléneau se sont réunis à la Société de Joigny.

FERME-ÉCOLE DÉPARTEMENTALE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont, près Saint-Sauveur en-Puisaye.

MM Lambezat ✻, inspecteur général de l'agriculture de 1re classe, inspecteur de l'Ecole.
Jaluzot, directeur.

Membres du Jury d'Examen nommés par S. E. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

MM. Textoris ✻, membre du Conseil général de l'Yonne, président;
Dhumez, membre du Conseil général de l'Yonne, maire de Saint-Fargeau, secrétaire;
Dupont-Delporte, membre du Conseil général de l'Yonne.
Petit, ancien président du comice agricole d'Auxerre;
Gandrille, propriétaire, à Saint-Sauveur.
Le Directeur de la Ferme-Ecole, membre de droit.
Préodot, surveillant-comptable; Cavoix, chef de pratique; Marlot, professeur, vétérinaire; Guillat, jardinier; M. l'abbé N., aumônier.

Pour être admis à la Ferme-Ecole, il faut savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles.

La rentrée a lieu chaque année à la fin d'octobre. Les candidats doivent adresser au moins 15 jours à l'avance, par l'intermédiaire du maire de leur commune, à la préfecture, une demande d'admission et joindre à cette demande : 1° L'extrait de naissance constatant que le candidat a 16 ans accomplis; 2° Un certificat de vaccine. La durée des études est de 3 ans.

Trois médailles d'argent grand module sont accordées par MM. les membres du Conseil général aux trois premiers élèves sortants, obtenant leur brevet de capacité, et en outre une prime d'honneur de 400 francs est décernée à l'élève obtenant le 1er rang au Concours de la 3e année.

L'apprentissage est gratuit. L'élève apporte les linges et les hardes à son usage personnel; le linge est blanchi et entretenu aux frais de l'établissement

HARAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le chef-lieu est à Montiers-en-Der (Haute-Marne).

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Ces commissions ne fonctionnent plus, aux termes des instructions préfectorales du 31 décembre 1862, et c'est sur la proposition de MM. les Inspecteurs des Haras que doivent avoir lieu l'approbation et l'autorisation des étalons particuliers.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM Pléau, président; Maillot, Déon (Ulysse), Pollet, Forest, Querelle, Duchemin, Clément (Gabriel), Dupechez, Mancel, Leseur, secrétaire.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

ET DE BIENFAISANCE.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL

Prêts de l'Enfance au travail.

Cette association, fondée le 26 avril 1862, a pour but soit de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets mobiliers ou matières premières nécessaires au travail, soit de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles laborieuses.

L'administration en est confiée : 1° à un conseil supérieur de 20 membres; 2° à des comités locaux; 3° et à des dames patronesses.

COMITÉ LOCAL D'AUXERRE.

MM.
Le Maire d'Auxerre, président.
Fortin, archiprêtre.
Pinard, maître de poste, à Auxerre.
Chambard, fabricant de roues, à Auxerre.
Bonneville, propriétaire, à Auxerre.
Regnauldin, maire de Champs.
Gravereau, propriétaire, à Venoy.
Guyard, maire de Quennes.
Guénier, prop. à Saint-Bris.
Boutillié, agriculteur, à Augy.
Dantin, serrurier, à Auxerre.
Roux, agriculteur, à Monéteau.
Blain, agriculteur, à Charbuy.
Bourgeon, fermier, à Villefargeau.
Guyou, maire de Vallan.
Courtet, maire de Vaux.
Bonneau, cultivateur, à Chevannes.
Chambon, cultivateur, à Appoigny.
Limosin, notaire à Auxerre, secrétaire du comité.

ORPHELINAT DÉPARTEMENTAL A SENS.

Le conseil d'administration et de patronage de l'œuvre des enfants trouvés et de l'Orphelinat départemental de Sens est ainsi composé, par arrêté préfectoral, sur la présentation de Mgr l'Archevêque :

MM. le sous-préfet de Sens, vice-président; Perrin, juge au tribunal civil, secrétaire; N..., vice-secrétaire; Petitpas, ancien notaire, trésorier; membres de droit. Mgr l'Archevêque de Sens; MM. le préfet de l'Yonne; le sous-préfet; le maire de Sens, l'abbé Roger, vicaire-général, délégué de Mgr l'Archevêque de Sens; l'abbé Grappinet, membres sujets à l'élection. MM. Lallier, président du tribunal civil; Perrin, juge; Tonnellier, ancien greffier du tribunal civil; Oppenot, banquier; Lambert, médecin; de Fontaine Louis; Humblot, ingénieur; Petipas, N....
M. N...., directeur-adjoint.

DÉPOT DÉPARTEMENTAL DE MENDICITÉ.

(*Ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine, à Auxerre.*)

Personnel : MM. Pinard O. ✻, chef d'escad. de gend. en retraite, directeur; Nolot, receveur-économe; Marie, médecin; Monceaux, pharmacien; Lamirault, aumônier; Trois sœurs de la Présentation de la Vierge de Tours; Dagois, gardien; Moreau, gardien-jardinier; dame Moreau, concierge.

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le Préfet, président; Challe, vice-président; Bonneville, secrétaire; Baudoin, Durand et Leclerc, membres.

Le dépôt, qui a été ouvert le 1er juin 1853, renferme des individus divisés en deux catégories distinctes : les mendiants et les indigents.

La première comprend les individus arrêtés en flagrant délit de vagabondage et séquestrés par jugement du tribunal de police correctionnelle; la seconde se compose des indigents invalides domiciliés dans le département, secourus précédemment par la charité publique et admis au dépôt par arrêté de M. le Préfet de l'Yonne.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les commissions administratives sont composées de cinq membres, non compris le Maire, qui est le président de droit.

AUXERRE.

MM. le Maire, président : Marie, juge au tribunal civil; Fortin, archiprêtre curé de la cathédrale Saint-Etienne; Boussard, curé de Saint-Pierre; Goupilleau, ingénieur en retraite; Lepère fils, avocat, administrateurs; Puissant, receveur; Augé Charles, secrétaire.

Ce bureau tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville, le dernier jeudi de chaque mois à deux heures.

AVALLON.

MM. le Maire, président; Thibaut, Béthery de La Brosse, Baudenet, Darcy, curé, et Quatrevaux, administrateurs; Radot, receveur.

JOIGNY.

MM. le Maire, président; Ibled, Lefebvre fils, Dusaussoy St., Dusaussoy-Denouh, administrateurs; Cochet, receveur.

SENS.

MM le Maire, président; Laude, Lorne, Dubois, l'abbé Pichenot, Tonnellier administrateurs; Leclerc, receveur.

TONNERRE.

MM. le Maire, président; Navères, Rendu, Constant, Aublibert, Caillot, administrateurs; Rolland, receveur.

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

COMITÉ : le Maire, président; MM. Marie, juge, Blin, Sauvalle aîné, Larfeuil, trésorier, Vuillemot, secrétaire.

Ce comité tient ses séances le dernier jeudi de chaque mois, à l'Hôtel de ville.

ATELIER DE CHARITÉ D'AUXERRE.

Cet établissement, fondé il y a quelques années, est dû à la générosité de M. Laurent-Lesseré, qui a fait don, pour sa création, d'une somme de 2,000 f.

Il est destiné à donner, pendant la mauvaise saison, du travail aux ouvriers de certaines professions qui peuvent en manquer à cette époque de l'année. ou à de pauvres femmes âgées et même infirmes qui n'en trouveraient pas ailleurs.

L'établissement est dirigé par une commission composée de :

MM. Sauvalle, président;	Blin, professeur au collége;
Larfeuil;	N...

SALLES D'ASILE.

Une salle d'asile est établie à Auxerre dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, sur la paroisse de Saint-Etienne, et reçoit environ 150 enfants des deux sexes. La direction en est confiée à une des sœurs de la Présentation de Tours.

Il existe aussi une salle d'asile sur la paroisse Saint-Eusèbe, rue Basse-Perrière, et une autre salle d'asile, cour Saint-Pierre, tenues toutes deux par les sœurs de la présentation de Tours.

Ces établissements sont sous le patronage du Conseil municipal.

A Sens, salle d'asile communale et salle d'asile tenue par les dames de Saint-Vincent de Paul.
A Joigny, — les sœurs Saint-Aude et Saint-Mesmin.
A Tonnerre, — les sœurs de la Présentation.

ORPHELINATS D'AUXERRE.

Orphelinat sur la paroisse Saint-Pierre, tenu par les sœurs de la Présentation de Tours.

Cet Orphelinat est patroné par M. le curé de cette paroisse et par une réunion de demoiselles, dont Mlle L. de Billy est présidente, et Mlle M. de Bourste vice-présidente. Dans cet établissement sont placées à l'âge de neuf ans les enfants abandonnées et les orphelines. Ces enfants suivent les cours de l'école gratuite et sont exercées aux travaux à l'aiguille.

Orphelinat tenu par les dames religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, place Lebeuf, ayant le même but.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE D'AUXERRE.

Cette Société a pour but de fournir des secours aux femmes en couches dans l'indigence.

Madame Tarbé des Sablons, présidente de l'œuvre, hôtel de préfecture.

Membres de droit du Comité : M. le Curé de la cathédrale et M. le Maire.

Conseil d'administration : Mmes Sauvalle, Chérest, Ribière et Marey, et Mlles Duché et Lefèvre.

Trésorier-secrétaire : M. Lechat.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES ÉCONOMES A SENS.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Elle est placée sous la surveillance des sœurs de la Sainte-Enfance.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert. Les demandes doivent être adressées aux demoiselles conseillères de l'œuvre, MMlles Rossignol, présidente ; Giguet, secrétaire ; Lequeux, trésorière ; Amaury, Aucher, Chaney, Charpentier, Frottier, Gandillon, Genouille, Hédiard, Jalleton, Julliot, Mallarmé, Oppenot, Prieur, de Séréville, de Serres, Sicardy, Simon, Soulage et Vignon.

CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Il existe plusieurs de ces Sociétés de bienfaisance tant aux chefs-lieux d'arrondissement que dans quelques chefs-lieux des cantons. Ces sociétés ont été approuvées par arrêtés préfectoraux en exécution de la Circulaire ministérielle du 16 octobre 1861.

CAISSES D'ÉPARGNES.

AUXERRE.

Conseil de direction : MM. le Maire, président ; Boullay, Mondot de Lagorce, Petit-Mignot, Desmaisons, Milon, Yunck, Moutheau, Mérat-Beugnon, Louzon, Potenot, Baucher, Muret, Willemin et Massot.

Caissier : M. Barbier, à Auxerre. — Succursales : à Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Courson, Saint-Sauveur, Seignelay, Toucy, Vermenton et Saint-Florentin.

CAISSES D'ÉPARGNES DES ARRONDISSEMENTS.

MM. Chausson, caissier à Avallon ; — Courcier, caissier à Joigny ; — Gateau, caissier à Sens ; — Ravaux, caissier à Tonnerre.

La caisse d'Avallon a une succursale à Lisle.

La caisse de Sens a des succursales à Chéroy, Pont-sur-Yonne, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard et Thorigny.

La caisse de Joigny a des succursales à Aillant, Bléneau, Brienon-l'Archevêque, Cerisiers, Charny, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

La caisse de Tonnerre en a une à Ravières et une à Noyers.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Arrondissement d'Auxerre.

Société de Prévoyance et de Secours mutuels d'Auxerre, président : M. Laurent-Lesseré.
Société l'Union fraternelle, président : M. Delaplace.
Société de Saint-François Xavier, président : M. Mondot de Lagorce.
Société de Secours mutuels d'Accolay, président : M. Momon.
— — de Cravant, président : M. Tillevin ✻.
— — de Saint-Florentin, président : M. Blonville-Desbois.
Société de Secours mutuels de Seignelay, président : M. Chéret.
— — de Toucy, dite la Fraternelle, président : M. Paqueau.
— — de Vermenton, président : M. de Bonnaire.
— — de Saint-Vincent, de Vincelles, présid. : M. d'Yauville.

Arrondissement d'Avallon.

Société d'Assistance mutuelle d'Avallon, président : M. Béthery de la Brosse.
Société de Secours mutuels de Sauvigny-le-Bois, président : M. de Bertier de Sauvigny.
Société de Secours mutuels de Vézelay, président : M. Regnault.

Arrondissement de Joigny.

— — de Joigny, président : M. Lavollée.
— — de Brienon (hommes), président : M. Delécolle.
— — — (femmes), présidente : Mme Sauvegrain.
— — et des Amis de l'Ordre de Césy, présid. : M. Benoit.
— — des sapeurs-pompiers de Migennes, présid. : M. Cloche.
— — des sapeurs-pompiers de Rogny, présid. : M. Combes.
— — de Saint-Cydroine, président : M. Chantemille.
— — de Saint-Julien-du-Snult, président : M. Coste.
— — de Villeneuve-sur-Yonne, président : M. Bissonnier.

Arrondissement de Sens.

Société d'Union et de Secours mutuels, président : M. Cornisset-Lamotte.
Société de Saint-François-Xavier, président : M. Duchemin.
Société de Secours mutuels de Chéroy, président : M. Fauvillon.
— — des Sièges, président : M. Boudard.
— — de Gron, président : M. Fraudin.
— — de Montacher, président : M. Ancelot.
— — de Paron, président : M. Harly-Perraud.
— — de Pont-sur-Yonne, président : M. Lamy.
— — de St-Maurice-aux-R.-H., président : M. Dromain.
— — de Saint-Martin-du-Tertre, président ; M. Gagé.
— — de Saint-Valérien, président : M. Claisse.
— — de Soucy, président : M. Guichard.
— — de Saint-Paul, à Thorigny, président : M. Souy.
— — de St-Thomas de Cantorbéry à Vallery, président : M. le comte de Rochechouart.
— — de Villeblevin, président : M. Gallois
— — de Villeneuve-l'Archevêque, président : M. Juste.
— — de Voisines, président : M. Lhoste.
— — des sapeurs-pompiers, à Villeneuve-la-Guyard, président : M. Lecomte.

Arrondissement de Tonnerre.

Société de Secours mutuels des sapeurs-pompiers de Tonnerre, prés. : M. Rolland.
— — des ouvriers réunis de Tonnerre, prés. : M. Ravaux.

1re Société de Secours mut. des vignerons de Tonnerre, prés. : M. Lemaire-Berton.
2e — — — — présid. : M. Munier-Portier.
— — d'Arthonnay, président : M. N...
— — d'Argenteuil, président : M. Bourguignat.
— — de Noyers, président : M. Gelez Marie.
— — de Serrigny, président : M. Mérat Jean-Baptiste.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ENTRE LES INSTITUTEURS PUBLICS DU DÉPARTEMENT.

Autorisée le 25 novembre 1842.

Président honoraire, M. le Préfet ; président, M. Leras, inspecteur de l'Académie ; vice-président, M. Colin, inspecteur primaire ; trésorier, M. Peltier, instituteur communal ; secrétaire, M. Martin, secrétaire de l'inspection d'Académie ; secrétaire-adjoint, M. Lasnier. — Administrateurs : MM. Dorlhac de Borne, directeur de l'Ecole normale ; Prot et Poitout.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE D'AUXERRE.

Fondée en 1859, cette association a pour but d'établir, entre les anciens élèves du collége d'Auxerre, un centre commun de relations amicales et d'assistance fraternelle et de coopérer en même temps, dans la mesure des ressources de la société, au maintien de la haute réputation du vieux collége fondé par Jacques Amyot.

Membres du Comité : MM. le docteur Flandin, à Paris, président : Sallé, président à la Cour impériale de Paris ; Thouard, notaire, secrétaire-trésorier ; Tambour, avocat ; Duplan, négociant ; Binoche, avocat ; Challe, membre du Conseil général de l'Yonne, délégué général de l'association ; Dondenne, délégué du trésorier ; Munier, ancien principal du collége d'Auxerre ; Perriquet, imprimeur à Auxerre.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÉGE DE SENS.

Président : M. Amédée Dechambre, à Paris ;
Trésorier : M. Pinard O. ✻, directeur du comptoir d'escompte, rue Bergère, 14, à Paris ;
Membres : MM. Jarry (Louis-Frédéric), Bègue (Paul) et Trinquesse aîné, à Paris ; Mancel et Alfred Salleron, à Sens.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES & ARTS.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS.

ÉPHÉMÉRIDES TONNERROISES.

LE PASSAGE D'UNE REINE

30 juillet 1583.

I.

Il existe aux archives de la ville de Tonnerre un petit dossier ainsi intitulé : « Pièces qui font connaître que la « reine a passé à Tonnerre et qu'elle a logé rue des Ber- « nouils. »

Cinq princesses portaient alors le titre de reine de France. Quelle est celle qui a honoré Tonnerre de sa présence ?

La première était Catherine de Médicis, cette femme d'un vaste génie, d'une force d'âme presque effrayante; cette reine dont on a dit le plus de mal après Frédégonde et Brunehaut; cette femme contre qui ont été faits tant de libelles, tant d'épigrammes, objets de ses fiers dédains du haut du trône qu'elle sut, malgré sa viduité, conserver pendant le règne de ses trois fils (1).

(1) Voici l'une de ces épigrammes :

Tres Erebi furias ne posthàc credere vales,
Addita nam *quarta* est nunc Catharina tribus.
Quod si tres furias à se dimitteret Orcus,
Hæc Catharina foret pro tribus una satis.

On peut la traduire ainsi : Ne croyez pas que l'Enfer n'ait que

Fille unique et héritière de Laurent de Médicis, elle appartenait par sa mère à la maison de la Tour-Boulogne, et par son aïeule à Jeanne de Bourbon-Vendôme ; elle descendait, de même que Henri IV, de Robert de Vendôme, sixième fils de saint Louis. Née à Florence, le 13 avril 1519, treize jours après Henri II, elle avait été naturalisée Française au mois de mai suivant. Veuve de ce roi depuis le 10 juillet 1559, elle était, sous le titre de régente, reine de fait. Alors (1583) elle vivait à la cour, résidait à Paris, près de Henri III, son fils, qu'elle quittait peu. Il est inutile de rappeler que cette mégère est l'auteur de la Saint-Barthélemy. Elle est morte le 5 janvier 1589.

Venait ensuite la veuve de François II (1), Marie Stuart, proche parente de la reine Catherine ; elle descendait aussi de saint Louis par Marie de Lorraine, sa mère, et par Antoinette de Bourbon, son aïeule, grande tante de Henri IV. Cette reine, l'une des plus accomplies que la France ait jamais eues, avait, depuis 1561, fait ses adieux « au plaisant pays de France, sa patrie la plus chérie, qui avait nourri sa jeune enfance. » Ce sont ses propres paroles. Que ne pouvait-elle prévoir alors les malheurs affreux qui l'ont frappée plus tard ? En 1583 elle était détenue par sa cousine Elisabeth, qui, quatre ans après, devait lui donner la couronne du martyre.

La troisième reine de France était Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX depuis le 30 mai 1574 (2). Fille de l'empereur Maximilien II, elle descendait aussi des rois de France par Marie de Bourgogne, sa tris-aïeule. Cette vertueuse princesse n'était-elle pas vraiment digne d'un trône ? Combien ne fut-elle pas attristée de la Saint-Barthélemy ? Que de larmes amères elle lui fit répandre ! Ne lui en avait-on pas soigneusement caché le projet et le moment de l'exécution ? A la fin de 1575, après avoir embrassé sa fille unique,

trois furies : Catherine est la quatrième. Si l'Enfer venait à perdre ses trois anciennes furies, Catherine seule suffirait à remplacer ses trois aînées.

(1) François II est mort le 5 décembre 1560. Marie Stuart, née le 15 novembre 1542, est fille du roi d'Ecosse, Jacques II, et de Marie de Lorraine, mariée le 24 avril 1558.

(2) Dans l'anagramme de Charles de Valois on trouve : *Chasseur déloyal.*

Marie Elisabeth, qui devait si peu survivre à son père (1), elle s'était retirée en Autriche, y avait fait bâtir le couvent de Sainte-Claire, où elle vécut, et servit de modèle, non seulement à la cour, mais aux religieuses mêmes. Son oncle et beau-frère, Philippe II, lui offrit en vain de partager le trône d'Espagne (2). Elle resta fidèle à la mémoire de son royal époux, et ne quitta plus sa retraite.

Hâtons-nous de citer en quatrième ligne Marguerite de Valois, sœur des trois rois François II, Charles IX et Henri III; première femme de Henri IV, alors encore roi de Navarre, dont elle était la cousine issue de germains, tardivement séparée de lui en 1599 pour parenté. Elle est auteur de mémoires précieux qui se terminent avec l'année 1582. En 1583, elle est à la cour; son frère Henri III lui reproche amèrement ses désordres; elle part inopinément, le roi fait arrêter sa litière; on visite, on arrête ses dames de compagnie. Marguerite se dirige sur Neyrac, puis sur Agen et Usson. Malheureuse, oubliée, sans ressources, que ne doit-elle pas à la généreuse assistance d'Elisabeth d'Autriche sa belle-sœur ! C'est à Usson qu'elle écrit ses mémoires. Cette reine déshonorée, fugitive, ne peut être celle qui, à la même époque, est reçue à Tonnerre.

Epouse sans époux, et reine sans royaume.
Vaine ombre du passé, grand et noble fantôme,
Elle traîna depuis les restes de son sort,
Et vit jusqu'à son nom mourir avant sa mort (3).

L'inconstant Henri III (4) voulait unir son sort à celui de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV. Catherine de Médicis, en haine des Bourbons, empêcha ce mariage. Le prince dut

(1) Charles IX est mort le 30 mai 1574, après quatre ans de mariage. Sa fille, née en 1572, est morte en 1578.

(2) On sait la bizarrerie de Philippe II, qui, marié quatre fois, voulut épouser trois de ses belles-sœurs : 1° Elisabeth d'Angleterre, sœur de Marie, sa seconde femme : 2° Marguerite de Valois, sœur d'Elisabeth, sa troisième femme; 3° Elisabeth d'Autriche, sœur de sa quatrième femme.

(3) Elle mourut à Paris, le 27 mars 1615. On a dit d'elle :

« ..... Quæ tot post sæcula clarum
Induxit tumulis suprema Valesia nomen. »

(4) Dans ces mots *Henricus valesius tertius*, on trouve cette anagramme : *Hic erit lues et ruina suis.*

épouser Anne Jagellon, fille et héritière du dernier roi de Pologne, puis Elisabeth de Suède, puis encore Marie de Clèves, princesse de Condé. Son choix se fixa sur la charmante Louise de Lorraine, fille aînée de Nicolas, comte de Vaudemont, que son gendre créa duc de Mercœur en 1569 (1). Cette princesse, petite fille de Renée de Bourbon-Montpensier, duchesse de Lorraine et de Bar, descendait aussi de la race antique de Saint-Louis. Par la maison de Lorraine elle était cousine issue de germains de l'infortunée Marie Stuart, sa belle-sœur. Ces deux souveraines avaient encore une origine commune, qui remontait à Louis Ier, duc de Bourbon.

Louise de Lorraine, ou plutôt de Vaudemont, comme l'appellent plusieurs biographes, fut le lien de parenté des maisons de France et de Lorraine. Elle était d'une beauté rare, d'une haute vertu, mais de peu de moyens. Les œuvres de piété, les œuvres de charité, telle était son occupation principale. N'était-ce pas chose très remarquable, au milieu des désordres d'une cour vraiment licencieuse? Elle fut aussi la bienfaitrice de Marguerite de Valois dans sa détresse et dans son abandon. Cette reine si douce, si triste, si digne elle-même de pitié, cette épouse si négligée de son royal et volage époux, qui par cette réunion voulait conjurer quelqu'orage, avait révélé ses douleurs en prenant, selon le goût du siècle, pour corps de sa devise un cadran sous le soleil, allégorie qui semble devoir s'expliquer ainsi : Regardez-moi pour que l'on me considère.

Ce fut cette princesse qui vint à Tonnerre le 30 juillet 1583.

II.

Citons d'abord la délibération des échevins; nous copions textuellement :

« Programme des cérémonies pour la réception de la « Royne. »

« Ce jourd'huy, vendredy, vingt-neufiesme jour du moys « de iuillet, l'an mil cinq cens quatre-vingts et troys, heure

(1) Née à Nomény (Lorraine), morte le 29 janvier 1601. Elle était cousine germaine du duc de Lorraine.

« de cinq heures après midi, par devant nous Pierre Tur-
« reau, gradué ès-lois, lieutenant-général au bailliage de
« Tonnerre, en nostre hostel, ont comparus les eschevins de
« ladicte ville, par honorable homme Maistre Jehan Soup-
« plette (1), Edmond Allier (2) et Françoys Le Maistre (3),
« lesquels (4) nous on dict que ce jourd'huy, sur les troys
« heures après midi, ils ont reçu lettre missives du sei-
« gneur de Chesley (5) par lesquelles il aduertist ceste ville
« que la Royne se départant de la ville de Troyes, vient et
« arrive au giste demain en ceste ville, où elle séjournera un
« iour ou deux. Sur quoy nous dict auoir faict assigner,
« heure présente, par deuant nous, par Bertin Braslées,
« sergent, le maire (6), et diverses autres personnes du corps
« de la ville, les principaux habitants d'icelle pour aduiser

(1) Jean Soupplette, avocat, avait été receveur de la ville en 1559, procureur des habitants en 1563, échevin en 1570, 71, 72, 75, 76, 77, 83, 87. Il tenait momentanément la caisse, en l'absence de Regnault Leclerc. Son nom est souvent et toujours honorablement cité dans les affaires de la ville.

(2) Edmond Allyer figure comme échevin en 1555, 1559, 1562, 1583 et 1584.

(3) Françoys Le Maistre fut encore échevin en 1584 et 1585. Il était sans doute receveur du droit commun en 1585, quand Charlotte de Lantage, dame de Nicey, Etourvy, Romilly, Villiers-le Bois, agissant au nom de Magdeleine de Choiseul, sa belle mère, fit saisir cet édile municipal pour une somme de trente trois écus un tiers (cent livres) que lui devait la communauté de Tonnerre. François Le Maistre paya, reçut quittance et fut subrogé aux droits de Magdeleine de Choiseul. Tel était l'avantage d'administrer les finances municipales!

(4) Les autres échevins étaient : Regnault Leclerc, avocat, notaire, capitaine Quartenier, échevin en 1574, receveur des deniers communs en 1583 et 1584. Il descendait d'un chancelier de France, et était regardé comme l'un des plus notables de la ville; etc.

François Jazu, garde scel du bailliage de 1581 à 1585. Sa famille comptait des seigneurs à Nuits-sur-Armançon, Fulvy, Junay, etc.

(5) Chesley avait fait partie et avait été démembré de l'ancien comté de Tonnerre. En 1540, cette seigneurie appartenait à la maison de Moustier; en 1569 et 1583 à celles de Vaudrey et de Lantage.

(6) Le maire : Ce titre paraît étonnant en 1583. L'établissement de cette magistrature ne remonte qu'à la charte du 9 mai 1592. Regnault Leclerc a toujours été cité comme le premier maire, neuf ans plus tard. Y avait il, en 1583, de fait, un maire sans que les habitants y fussent autorisés?

« les moyens que l'on tiendra à son arrivée et réception en « ceste ville, ainsi que les escheuins et personnes nous ont « verballement relaté, les quels habitants sont comparus par « noble homme Henry Canelle (1), seigneur de Bernol ; « Me Loys Raffard (2), Me Edme Véluot, Me Clément Broth (3), « Me Françoys Piardat, Me Simon Andry (4), Me Guillaume « Coiffat (5), Nazarre Chauchefoing (6), Pierre David (7),

(1) Henri Canelle, seigneur de Bernouil, élu le 28 juillet 1586. Le 29 septembre 1552, Jean Canelle, son père, avait acheté de François du Bellay et de Louise de Clermont, Bernol, Millois et Solas, avec seigneurie, justice, cens, ventes et autres droits, moyennant 3,100 livres payées comptant. Le 13 septembre 1553, il y eut confirmation de la vente avec un supplément de prix de 500 livres. Bernouil était alors de la paroisse de Dyé. Il y eut rétrocession ultérieure. En 1578, Jacques Canelle, seigneur de Bernouil, achète de Loyse de Clermont 70 arpents au petit bois de Beault, moyennant II c. XXXIII écus. Elle se réserve foi et hommage.

(2) Louis Raffard, avocat, secrétaire de la reine de Navarre, puis receveur du grenier à sel pour le roi. Il fut échevin de la ville en 1574, 1586, 1600. Il avait épousé Jeanne Piget, qui descendait des seigneurs de Vezannes, au commencement du xve siècle.

(3) Clément Broth, avocat, échevin en 1559, 1560.

(4) Simon Andry était d'origine grecque, et fils d'un sergent forestier des moines de Saint-Michel. Simon, élevé par les religieux, fut tabellion juré, puis procureur au bailliage Il se distinguait par une probité sévère et par une grande libéralité envers les pauvres. Zélé serviteur du roi, il défendit énergiquement la ville contre les factieux qui voulaient s'en rendre maîtres. Déjà les ligueurs s'étaient emparés de l'église de Saint Pierre et du Belfort; Simon Andry entraîne les habitants par son exemple et par ses promesses ; les ligueurs sont vivement attaqués, repoussés, chassés; ils perdent quelques hommes, entr'autres Du Carret, capitaine d'Egriselles, seigneur Auxerrois, ancien écuyer du duc de Guise. Simon Andry donne libéralement de ses deniers les récompenses promises sans jamais rien réclamer ni au roi, ni à l'administration municipale. Il fut échevin en 1586 et 1592, et mourut le 7 novembre 1599 à 63 ans. Son éloge a été fait en vers latins. Son fils et son petit fils, tous deux du prénom de David, furent seigneurs de Tronchoy ; le dernier fut bailli de Tonnerre.

(5) Pierre Coiffat était contrôleur de la maison du prince de Condé ; il appartenait à une maison noble de Champagne.

(6) Nazaire Chauchefoing, échevin en 1556, 1559, 1570.

(7) Pierre David, riche marchand, fondateur de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié dans l'église de Saint Pierre, échevin en 1556, 1573.

« Me Adrian Boyuinet (1), Jehan Cheuolat (2), Jacques « Mathieu (3), Pierre Leclerc (4), Me Pierre Turreau l'esnet, « frère Phélippes de Mercy, Jehan Chauchefoing, Jacques « Royer, Jehan Channot, Alphonse de Sainot-Quantin, dis- « crette personne Me Claude Pouret, pbre (prêtre), curé de « l'église Saint-Pierre de Tonnerre, Me Guillaume Grangier, « chanoyne, Me Guillaume Levuyt (5), Julien Gaillard, Anne « Lemarchand (6), Pierre Michelot, Michel Faulsillon, Jehan « Roche, Pasquot Fauoittes, Pierre Riquenard, frère Claude « Boulaschin, Anthoine Barrault (7), Edme Regat, Me Milles « Gérard, Pierre Faulche, Pierre Jacquinet (8), et Nicolas « Allyer (9), avec lesquels a esté résoult et délibéré qu'il luy « sera faict présent au nom de la dicte ville d'une douzaine « de *fillettes* (*feuillettes*) de vin. Sera envoyé un exprès au « lieu de Cruzy et aultres lieux pour recouvrer des *truffes* « et *haulte venaison* s'il est possible, pour luy en faire « semblablement présent. Sera faict un arc (de triomphe) « de lyerre deuant la chapelle de Nostre-Dame du Pont (10), « du costé des champs ; un aultre à la barrière du pont de

(1) Adrien Boyvinet, avocat, procureur au bailliage, échevin en 1571, 1573, syndic des habitants en 1605.

(2) Jehan Chevolat, marchand, échevin et receveur en 1561, 63, 67, 74 et 75.

(3) Mathieu. Cette famille compte des avocats, des élus, un maire de Tonnerre ; alliée à presque toutes les familles de la ville.

(4) Pierre Leclerc, échevin en 1583, 1584, seigneur de l'Isle-sous-Tronchoy, conseiller pour le roi, élu en 1605.

(5) La famille Le Vuyt, très répandue dans le Sénonais et dans le Tonnerrois, sortait d'Etienne Le Vuyt, avocat du roi au présidial de Sens, mort en 1542 à l'âge de 99 ans. Elle a produit des savants, des magistrats, des maires et nombre d'échevins.

(6) Anne Lemarchand, échevin et receveur des deniers patrimoniaux en 1602 et 1605.

(7) Antoine Barrault, échevin en 1602, 1605, était seigneur de Béru. Son père Jehan Barrault, était seigneur de Béru et de Vezannes et capitaine de Vézelay. En 1582, Jehan Barrault, avocat, un de leurs ancêtres, avait été choisi par les habitants pour régler avec le comte de Tonnerre une contestation sur le droit de pêche

(8) Pierre Jacquinet, marchand, échevin en 1627, figure souvent dans les actes de la ville.

(9) Voir la note n° 2 de la page 7.

(10) On voit encore sur le pont Notre-Dame l'emplacement de cette chapelle, qui a été détruite en 1775. En 1583 le faubourg n'existait pas. Il n'y avait que la grange des religieux de Fontenay.

« l'hospital (1) ; un aultre devant la porte dud. hospital.
« Les joueurs d'instrument de ceste ville seront sur la dicte
« porte et (joueront) deux jeux de haultboys pendant son
« entrée et arrivée ; et un aultre arc de lyerre au devant
« de la rue et maison où elle logera, le tout au mieulx et
« en la plus grande diligence qu'il sera possible de faire. »

« (Seront convoquez) ceulx qui ont en coustume de chasser
« pour recouurer venaison dans ce finage ; et sera publié à
« son de trompe par les carrefours de ceste ville que chascun
« habitant ait à nestoyer les rues deuant sa maison, oster
« les escheuppes et immondices qui y sont, et de parer
« chascun au devant de sa maison tant de tapisseries, draps
« que aultres verdures. »

« Lesquelles délibérations, déclarations et conclusions
« ont été faictes par les d. habitants comme dessus, nous
« comme jusques auons authorisé et d'icelle donné acte
« aux d. écheuins ce requérant pour leur seruir et valloir
« ce que de raison. Faict à Tonnerre, par nous lieutenant
« susd., les d. an et jour que dessus. »

Signé : « Petit Jehan. »

On aura remarqué qu'il ne s'agit ici que de la *royne* sans dénomination, et que dès lors il y a pu avoir inexactitude ; que la nouvelle de ce passage a été tardivement annoncée ; que les habitants n'ont pas moins mis un grand empressement à recevoir dignement la princesse qui les honorait de sa présence ; enfin qu'il n'était pas extraordinaire que la comtesse de Tonnerre, Louise de Clermont, duchesse d'Uzès, et déjà âgée, n'ait pas pu se trouver à Tonnerre. Quant au bailli, le célèbre Pierre Pithou, le zèlé promoteur des libertés de l'église gallicane, il était retourné à Paris dès 1582. Ce n'est qu'en 1590 que l'on trouve des actes de son successeur Jacques Canelle, seigneur de Bernouil et commissaire des guerres. On ignore la date de sa nomination (voir la note n° 1 de la page 8.).

III.

Le 7 juin 1583, Henri III faisait son entrée à Maisières. Il s'y trouvait encore le 29 juin, date d'un édit (2). Un itiné-

(1) Il existait sur le pont même une porte au-dessus de laquelle étaient les prisons. C'est là que commençait la ville.

(2) Lettre de M. Jean Hubert, bibliothécaire de Charleville.

néraire imprimé des rois de France (1) dit que le roi était dans cette ville le 2 juillet, et que le 4 il rentrait à Paris. Le but du séjour de S. M. à Maisières paraît avoir été de prendre les eaux de Spa, dont il était cependant éloigné d'une vingtaine de lieues. Il avait fait construire un mail, où tous les jours il faisait sa partie. C'était pour lui une véritable passion (2).

La reine l'accompagnait-elle ? c'est probable. Qu'est-elle devenue du 2 juillet jusqu'à la fin du mois ? N'aurait-elle pas été en Lorraine voir sa famille, comme le dit Courtalin-Delestre dans sa topographie du diocèse de Troyes (3) ? Puis elle serait revenue à Mézières. Le fait est que, le 18 juillet 1583, le passage de la reine est annoncé officiellement à l'assemblée des habitants de Troyes. Elle vient de Mézières ; elle semble devoir aller à Bourbonne. On propose d'envoyer les échevins au-devant d'elle, dans les Ardennes ; cette proposition est résolue négativement.

Le 26, on est informé que la reine passera le 28 juillet sous les murs de Troyes ; car la peste sévit dans la capitale de la Champagne. Louise de Lorraine se rend à Saint-Lyé, maison de campagne de l'évêque. C'est l'ancien *Mantenay*, où a fleuri longtemps une abbaye dont il n'y a plus le moindre vestige. Les rois de France y avaient fait bâtir un château qui devint une forteresse considérable (4). Messieurs de la justice et du corps de ville vont la saluer et lui portent les cadeaux d'usage. Sa Majesté était accompagnée de Mme de Fiesque (5), de M. et Mme de Larchant, de M. de Dinteville,

(1) Recueil imprimé de pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, t. 1, (*Bibl. Imp*).

(2) Lettre de M. Jean Hubert.

(3) « En 1582, Louise de Lorraine, épouse du roi, passe à Troyes « au mois de juillet ,en venant de Lorraine; la ville lui rend tous les « honneurs dus en pareille circonstance. Cette princesse alla loger à « Saint-Lyé, maison de campagne de l'évêque de Troyes (Claude de « Bauffremont). Le lendemain, elle fut coucher à Saint-Phal. Elle en « partit ensuite pour le Bourbonnais, où le roi devait se trouver » Courtalin Delestre, I, 135. La date 1582 est ou une erreur ou une faute typographique que démontrent les délibérations prises à Troyes et à Tonnerre, au mois de juillet 1583.

(4) Courtalin Delestre, III, 61.

(5) La maison de Fiesque était l'une des quatre principales de Gènes, une des plus illustres de l'Italie. La branche aînée s'était fixée

lieutenant-général au gouvernement de Champagne, et de Mme de Dinteville, enfin de M. de Gombaut, premier maître d'hôtel du roi, et de Mme de Gombaut (1). Le 29 juillet la reine quitte Saint-Lyé et se rend à Saint-Phal, en suivant une route fort ancienne qui paraît s'être prolongée sur Coussegrey et sur Tonnerre. Les habitants de Troyes, privés du plaisir de recevoir la princesse, s'étaient portés au château de la Motte pour la voir, la saluer, et lui rendre des hommages empressés.

Saint-Phal, ancienne seigneurie, à dix-huit kilomètres de Troyes, sur la partie occidentale de la vaste forêt d'Aumont, avait un très beau château dans le style moyen-âge. Longtemps il avait appartenu à la maison de Saint-Phal. Il était alors entre les mains de Georges de Vaudrey, dont la maison, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Saint-Phal, avait été momentanément chef de celle-ci. Les Vaudrey tiraient leur nom d'un village près d'Arbois. Ils comptaient plusieurs généraux placés à la tête des armées de la France, de l'Espagne, de l'Empire ; des chevaliers des ordres et plusieurs alliances avec la maison royale de Courtenay. Yrouer, Argentenay, le Coin dans le Tonnerrois, leur avaient appartenu. Le possesseur actuel de Saint-Phal, Georges de Vaudrey, capitaine de cinquante hommes d'armes, de cent chevau-légers, puis d'une compagnie d'ordonnance (1587), avait été gouverneur de Troyes en 1576 (2). Il fit les honneurs du château avec autant de distinction que de générosité et de désintéressement.

Le lendemain, 30 juillet 1583, ce riche et puissant seigneur, et le seigneur de Chesley, son cousin-germain (3), ac-

en France. Scipion de Fresque avait été chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis et de la reine Elisabeth, comme il l'était de Louise de Lorraine ; Henri III l'avait honoré de l'ordre du Saint-Esprit dans la première promotion du 31 décembre 1578. Il fut conseiller d'Etat, ambassadeur et refusa d'être maréchal. Il s'occupait aussi de poésie. Il fit l'anagramme de frère Jacques Clément, où il trouva : « C'est l'enfer qui m'a créé. » Sa femme était Alphonse Strozzi, parente de Catherine de Médicis.

(1) M. de Gombaut était d'une origine troyenne.

(2) Son père, Anne de Vaudrey, bailli de Troyes et chevalier de l'ordre du roi, avait joué un bien triste rôle lors des massacres du 30 août 1572. (De Thou, VI, 413.

(3) La sœur d'Anne de Vaudrey avait épousé le seigneur de Chesley.

compagnent la reine jusqu'à Tonnerre. Sa Majesté arrive à 5 heures du soir. Elle descend à l'ancien hôtel d'Uzès, rue des Bernouils, dans ce manoir qu'avait fait bâtir la maison seigneuriale de Husson, après la destruction de l'ancien château-fort, en 1414. Il appartenait alors à la famille Canelle, des seigneurs de Bernouil. Que fit la reine à Tonnerre? Les documents sont muets à cet égard. Où se rendit-elle en quittant Tonnerre? La chronique Troyenne la fait partir pour Bourges; mais, Henri III ne quitte point Paris du 27 juillet au 29 octobre qu'il fut à Monceau (1); mais la peste sévissait à Bourges, les grands fuyaient cette cité et se rendaient à la cour; les personnes aisées l'abandonnaient pour l'air pur des environs. Revêtue de l'usufruit du duché de Berry, seulement en 1589 par Henri IV (2), Louise de Lorraine ne fit son entrée solennelle à Bourges que le 6 décembre 1596; elle y venait pour la première fois (3). Si les archives de Mézières parlent de Bourbonne, il y a erreur évidente. Aurait-on fait venir la reine des Ardennes à Tonnerre pour la faire rétrograder sur Chaumont et sur Bourbonne? Il faut donc mieux croire les délibérations de la ville de Troyes, qui donnent le Bourbonnais comme point de direction du voyage de la reine. Elle se rendait, en effet, à l'extrémité de la Bourgogne, à Bourbon-Lancy, aux limites mêmes du Bourbonnais. Bourbon-Lancy, ancien établissement romain, avait été presque complètement détruit pendant les guerres civiles, sous le règne néfaste de Charles IX. En 1580, Henri III voulut relever ces bains de leur état de ruine; il y envoya Miron, son premier médecin, et Ducerceau, son premier architecte. Peu après, le roi et la reine vinrent visiter les travaux et y restèrent six semaines. Leurs majestés y furent très-agréablement, et depuis lors elles y allèrent tous les ans passer une saison. En 1583, le roi ayant été aux eaux de Spa, la reine, qui aimait beaucoup Bourbon-Lancy, s'y rendit seule (4). Passa-t-elle par Dijon, ou par Semur, Saulieu et

Saint-Julien de Baleur, qui le dit, était aussi allié aux Chesley, par Jeanne de Lantage, sa mère.

(1) Pièces fugitives pour l'*Hist. de France*, t. I, Bibl. imp.

(2) Lettres patentes de 1589.

(3) Archives de Bourges. Lettre de M. Des Noyers, directeur des domaines.

(4) Courtepée, IV, 393. Lettre de M. Garnier, archiviste de Dijon.

Autun ? Prit-elle la voie plus directe et plus difficile d'Avallon et de Château-Chinon ?

La solution de ces questions importe peu sans doute à l'histoire générale. Elle n'a d'attrait que pour les diverses localités que les princes honorent de leur présence, et surtout quand ils y font une station plus ou moins prolongée.

Après des recherches longtemps infructueuses, un heureux hasard nous a fait trouver le mot de l'énigme auprès de M. Albert-Albrier, membre distingué de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fondateur de la *Revue provinciale de la Bourgogne*. Il s'est prêté avec une rare complaisance à donner les renseignements qui suivent.

La reine, partant de Tonnerre, a dû passer par Yrouerre, Fresnes, près de Censy, Sarry, Châtel Gérard, Marmeaux, le Château de Marey-Santigny et Avallon. A-t-elle couché à Marey ? S'y est-elle reposée quelques instants ? Voilà une autre énigme ! Il existait aux archives de l'Empire une lettre du sieur Raudot au seigneur de Marey, lettre dans laquelle il lui était dit que la reine s'était arrêtée dans son château. Cette lettre, ayant été déclassée, ne se retrouve plus. Les pièces relatives à cet ancien castel portent cette indication : Marey (Côte-d'Or) (1).

Quel est ce Marey ? On parcourra en vain toute la Côte-d'Or sans trouver une seule localité de ce nom. Dans la description du gouvernement de la Bourgogne par Garreau (2), est à la page 524 cette simple note : « *Marey, à Santigny,* « seigneurie du bailliage de Semur en Auxois, ou de celui « d'Avallon. » Santigny était en effet en Auxois et de la généralité de Dijon ; et comme l'Auxois est en très grande partie dans la Côte-d'Or, de là l'erreur commise aux Archives de l'Empire.

Trois châteaux ont existé sur Santigny : l'un fort ancien, placé au centre du village, appartenait, en 1294, au célèbre Guillaume des Barres. On l'appelait alors, du nom de son

(1) Dans un rapide voyage à Paris, je n'ai pas pu, malgré la complaisance de MM. les Employés, retrouver ce dossier. Le temps n'a-t-il pas manqué ?

(2) Dijon, 1734.

propriétaire, *le Château des Barres*. Bernard de Marey le possédait en 1503. Alors il prit le nom de son nouveau seigneur. En 1583, on y trouve, en assez grand nombre, les héritiers directs ou indirects de Bernard de Marey. Leurs noms, leurs titres et qualités semblent avoir disparu avec la lettre de M. Raudot. Plus tard, c'est François de la Magdeleine, seigneur de Ragny, bailli de l'Auxois, chevalier des ordres. Enfin, en 1734, le géographe du gouvernement de la Bourgogne, Garreau, indique *le Château de Marey à Santigny*. En faut-il davantage pour fixer d'une manière indubitable son emplacement? Il a été détruit sur la fin du dix-septième siècle : si ce château eût été ailleurs que dans le village, certes le nom de Marey se fût conservé dans celui du climat, ainsi que cela se rencontre souvent. Ici, le doute n'est plus permis : Marey était bien à Santigny même.

Un second château, détruit aussi vers la même époque, a porté le nom de *Château de Galle*, c'est maintenant une ferme qui touche à Santigny, du côté de Marmeaux.

A l'opposite, est un troisième château, construit au dix-huitième siècle. Il appartient à Mme la baronne de Candras, veuve d'un général de division de l'Empire, nommé commandeur de la légion d'honneur lors de la création de cet ordre, et tué malheureusement au passage de la Bérésina, en 1813 (1).

Reprenons l'itinéraire de notre bonne reine.

Elle vient à Avallon. Jean Morot, procureur syndic et parent du seigneur de Marey, lui annonçait qu'il a *esté receu* par la *Reyne Loyse de Lorraine* qui s'est à peine arrêtée, et à laquelle on n'a fait *aulcune feste*. Morot était accompagné dans sa visite d'*Estienne Filsjean*, capitaine d'Avallon, et de Jean Regnard, receveur des deniers communs (2).

Il est probable que la reine a continué son voyage par Lormes et Château-Chinon pour arriver à son cher Bourbon-Lancy.

IV.

Les 5, 6 et 7 août 1583, les échevins réunis règlent et

(1) Nous devons une partie de ces renseignements à M. le colonel Goureau, qui enrichit le Bulletin de la société des sciences de l'Yonne de savantes et précieuses recherches entomologiques.

(2) Lettre de M. Albert-Albrier.

paient la dépense occasionnée par l'arrivée et le séjour inattendus de la reine. Citons-en quelques articles qui feront connaître la bonne volonté de nos devanciers et leurs faibles ressources.

L'échevin Edmond Allier avait présenté à *la reyne de France, estant à Tonnerre, des truffes de bois.* Jehan Michaud avait prêté à Pierre Leclerc, *recepueur des deniers commungs*, 14 sols 4 deniers employés à cette dépense, et de plus 34 sols 6 deniers. La caisse était bien au dépourvu.

Il était dû : à Joseph Cabasson, *peinctre, pour six escussons, èsquels il a peinct et imprimé les armes du roy nostre sire et de la reyne son espouse* (1)*; plantez en deux arcs triomphans, garnis de lierre et de verdure, dressez l'ung au deuant de la porte du pont de l'hospital, par laquelle la reine, le jour pénultième de juillet dernier, est entrée en ceste ville ; et l'aultre arc dressé sur l'entrée de la ruelle Jehan-Hérard* (2), *allant au logis du sieur de Bernol, ou quel la dite reyne a esté logée ; aussy pour auoir, ledit Cabasson, fourny les peinctures nécessaires et faict plusieurs rolleaux de papiers peincts à l'entour des dits arcs, un escu sol.*

A François Le Maistre, échevin, six mains de *grant papiers* employés aux écussons, etc., 24 s. t.

A Antoine Jouglat, *hostelier*, 1 écu s. et 4 d. t. pour pain et viande *prins* en sa maison, délivrés aux charpentiers, peintres, maçons et manœuvres qui ont « besogné à dresser « les dits arcs triomphans, coeillis et apportez les lierres « et remplis la ruelle Jehan-Hérard de sable et grève en « plusieurs endroictz èsquels il y avoit des *crots* (trous) et « arrêtz d'eau (3) ; et aux forestiers, gardes des bois et aul- « tres envoyez par les bois pour faire chasser au gibier et « recepuoir truffes pour faire présent à la reyne. »

(1) Pour la première fois la reine Louise de Lorraine est complétement désignée.

(2) La rue Jean Hérard prenait naissance dans la rue de l'hôpital et se terminait aux murailles de la ville, près des sources des Fontenilles dont elle avait d'abord porté le nom Désignée ensuite sous le nom de Jean Hérard, sans doute l'un de ses habitants, elle porta le nom des seigneurs de Bernouil. La révolution lui a rendu le nom primitif des Fontenilles.

(3) Cette rue n'a été pavée qu'au XIXe siècle, sous l'administration de M. Bazile, maire.

A Michel Janvier, hôtelier, 34 s. t.

A Edmond Coëffat, tavernier, 24 s. 6 d. t. pour 49 pintes vin. — C'était 2 centimes 684 le litre, ou 3 francs 12 cent. la feuillette.

A Jean Maire, boulanger, 23 pains blancs, 21 s. 1 d. t.

A Christophe Lecourt, boulanger, 4 pains bis, 7 s. 4 d. t. (1).

A Jean Michaut, boulanger, 10 pains bis, 18 s. 4 d. t.

A Pierre Eve, boulanger, 6 pains blancs, 5 s. 6 d. t.

A Michel Faucillon, un pain, 3 s. 10 d. t.

A Jean Baillet, marchand, pour « deux cents *sercles*, un « cent espingles, employés aux dits arcs triomphants avec « gros clous, 10 s. t. »

A Jean Gaulthier, cordier, « pour dix-huit troussières et « sept-vingt-dix toises de fisselles employés à lier les bois « soustenant les arcs triomphants et le lierre, 32 s. 6 d. t. »

A Jean Fournery, hôtelier du Dauphin, pour la dépense faite en sa maison par le messager du gouverneur, 27 s. 6 d. t.

A divers manœuvres, 16 s. 8 d.

« Deux solz 6 deniers tournois payez à ung messager en- « voyé par M. de Chesley, vendredy dernier, enuiron trois « heures aprez midy, avec lettres du dit sieur de Chesley « pour nous aduertir de la venue de la reyne. »

Trente sous à un autre messager envoyé par Mgr le gouverneur de Troyes, le vendredi, sur les huit heures du soir.

« A François Billebault, pour deux voyages à Cruzy-le- « Chastel et Rugny, afin de prévenir M. de la Croix, capi- « taine de Tonnerre, de le prier de faire chasse de venaison « et recouurer des truffes pour faire présent à la reyne, 20 « s. t. »

Pour un plat de truffes apporté de Rugny, 14 s. 6 d.

Pour 3 autres plats de truffes apportés de Cruzy, 37 s. 6 d.

A Nicolas Poussot et Roch Gentilz, pour trois plats de truffes, 24 s. t.

Toutes ces truffes, « avec du vin ès pots de Tonnerre, » ont été présentés à la reine le dimanche, dernier jour de juillet, à son dîner et à son souper, et aux seigneurs de Saint-Phal et de Chesley, « escuyers à la suite de la reyne. »

(2) Crhistophe Lecourt a été échevin; il devint propriétaire de la terre de Béru en 1393.

Trois écus remboursés aux maréchal et fourrier des logis de la reine.

40 s. t. à l'huissier de salle.

« Vingt escuz sol payez au porte-nappe pour et au lieu « de douze fillettes de vin, desquelles avecque les truffes et « poires avoient esté faictes présent à la reyne au nom des « habitants de la ville, lesquelles douze fillettes de vin avoient « esté données au dit porte-nappe. »

« A Estiennette Le Vuyt, veuue de Jehan Le Maistre, en « son uivant aduocat au bailliage de Tonnerre, 4 escuz pour « une demie queue de vin clairet (1). »

A Mme Simon Andry, deux écus sol pour une feuillette de vin clairet.

A la veuve de Me Eloi Branche, c'était Didière Gilles, vingt sous pour vin blanc pris en sa maison.

Les dites feuillettes et demi queue de vin clairet, c'était sans doute du vieux et du meilleur, avaient été présentées « ès pots de Tonnerre, » savoir : six pots à la reine, quatre aux sieurs de Saint-Phal et de Chesley, et le reste « aux cap- « pitaines et archers des gardes tant françoys que suysses, « pendant leur séjour en ceste ville. »

A Pierre Pingat, orfèvre, pour 16 pintes de vin, 8 s. t.

A Antoine Pingat et Claude Midrez, courtiers en vins, 36 s. t.

A Jehan Soupplette, échevin et procureur des habitants, 3 douzaines d'œufs, 6 s.

A Jean Gaulthier, manouvrier, pour bois, lierre, etc., 5 s.

A divers manouvriers, pour transport de bois et lierre, « tant à charroy que à leur col, » 15 s. 6 d. t.

A Edme Regnat, « hoste du Regnard, à Tonnerre, 4 escuz « sol pour la dépense faicte en sa maison au banquet faict « aux cappitaine, six archers de la garde françoise, maré- « chal et fourrier des logis, le dimanche après l'arrivée de « la reyne, auquel ont assisté mons le Lieutenant général, « qui a faict le présent au nom de la ville, et Jehan Cheuolat,

(1) Jehan Le Maistre était écuyer, seigneur de la Motte du Breuil et de Varennes, mort vers 1580, ainsi que le constatent les registres de l'époque. La queue de Paris valait 54 septiers de chacun 8 pintes, ou 432 pintes représentant 402 litres. La dem-iqueue était donc de 201 litres. C'était du vin à six centimes le litre ou à 8 fr. 11 c. la feuillette.

« marchand courtier, qui a tasté les vins desquels le dict « présent a esté faict ès caves de plusieurs particuliers et « assisté avec nous à la conduitte des dits maréchal et four- « rier pour prendre les logis. »

Tel est, en partie, le compte arrêté par les échevins. Il s'élève à 131 l. 11 s. 4 d. t. Il peut sembler un chiffre minime; mais si nous entrons dans le détail de ces dépenses, si nous les comparons aux dépenses analogues de notre époque, si nous nous servons des tables de Lebert pour en faire la conversion; cette modique somme représentait, il y a quelques années, au moins 1,356 fr. 89 cent. L'accroissement du numéraire et surtout de l'or ajoute beaucoup à cette valeur. En prenant pour terme de comparaison le prix des vins, on arriverait à la somme totale de 2,620 fr.; si la comparaison s'étendait au prix actuel des denrées, il faudrait compter au moins 5,000 fr.

En tout état de cause, si on se rappelle que ce n'est que le vendredi que les habitants ont été prévenus à l'improviste, vers cinq heures du soir; qu'ils ont eu à peine vingt quatre heures pour se préparer à recevoir la reine; qu'il a fallu envoyer à Rugny, à Cruzy, dans les bois, etc.; que trois arcs de triomphe ont été préparés, ainsi que le logis de la reine, etc., etc., on aura l'assurance du zèle et de l'activité dont ont fait preuve le corps de ville et tous les habitants pour recevoir leur Souveraine aussi honorablement que possible. Pour eux tous, n'en doutons pas, c'était un véritable bonheur. Ne savons-nous pas que dans tous les événements qui s'étaient accomplis pendant le cours du XVIe siècle, qu'au milieu des guerres civiles et des guerres de religion d'une si triste mémoire, les Tonnerrois étaient toujours restés fidèles à Dieu et à leur roi? Ce souvenir n'est-il pas d'une grande valeur?

L. LE MAISTRE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

JOUBERT

(LE PENSEUR).

Vir inter nobilissimos.

Il y a quelque vingt ans, je parcourais, *je repassais* ma chère Bourgogne. En quittant Joigny et avant d'arriver à Sens (1), je n'avais garde d'oublier Villeneuve-le-Roi, *Villa Nova Regia*, si délicieusement assise entre ces deux villes, dans la vallée où serpentent les eaux de l'Yonne et autour de laquelle vient se grouper en ondulations capricieuses, en figures bizares, toute une collection de coteaux tapissés de vignes, couronnés de bouquets de bois, offrant à l'œil du spectateur, à distance, un ensemble grandiose, animé, et du plus poétique aspect.

J'avais déjà vu et admiré Villeneuve, sa grande rue, son pont monumental dont les constructions primitives remontent au règne de Philippe-Auguste ; ses belles promenades, son église plus belle encore, avec un vaisseau gothique d'une remarquable pureté d'exécution, et un portail Renaissance, chef-d'œuvre d'élégance et du plus haut style architectural ; ses deux portes d'entrée cinq ou six fois séculaires et qui conservent à la ville un cachet féodal plein d'originalité et de

(1) J'étends un peu les anciennes frontières de la province. C'est une hérésie historique que se permettent volontiers les modernes, notamment en style commercial. Ils englobent Joigny et jusqu'au rayon de Sens dans les limites de la *Basse-Bourgogne*.

Ce qui me console en usant de cette licence, c'est que les bons Sénones et le comte de Champagne n'en prendront pas les armes contre le duc de Bourgogne.

grandeur. Je me rappelais avoir remarqué au faîte du toit allongé de la porte sud deux nobles chevaliers revêtus de cottes de mailles, et veillant encore, là haut, le bras levé et l'épée nue au-dessus de leur tête, dans l'attitude héroïque des preux du moyen-âge; puis, enfin, cette tour si populaire d'où Louis-le-Gros (1) lançait, *dit-on*, ses fameuses chartes

(1) La fondation de la ville étant de 26 ans postérieure au règne de Louis-le-Gros, il y aurait impossibilité matérielle de la faire remonter à ce prince. Cependant la tradition populaire s'est perpétuée à travers les siécles et dure encore. Une telle persistance doit avoir ses causes :

La grosse tour et le château des Sales y attenant n'auraient-ils pas été construits antérieurement à la ville même, dès le temps de Louis-le-Gros, pour arrêter les incursions des Bourguignons contre la province du Gâtinais et le territoire de Sens qui confinaient tous trois avec Villeneuve?

Les plans, les projets d'édification de la ville sur son emplacement actuel, n'auraient-ils pas été conçus élaborés vers la même époque, et leur exécution, par suite des événements, retardée jusqu'en 1163?

Quoiqu'il en soit, c'est à cette dernière date que fut rendue la charte de fondation, que je n'ai trouvée qu en copies altérées mais dont voici le texte exact puisé au *Trésor des Chartes* :

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis, Amen.

« Ego Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex. Notum facimus uni-
» versis presentibus et futuris, quod quandam terram Sancti-Mariani
« Autissiodorensis secus Ecclesiolas accepimus, ad faciendam in
« ibi novam villam, quæ et Villa-Franca Regia dicitur; ut autem
« villa cresceret in brevi, et quia volebamus multos ibi esse habita-
« tores, ipsis concessimus omnes consuetudines Loriaci et intra
« villam et extra villam. Quod ut cognitum sit et notum in posterum
« conscribi fecimus, et sigilli nostri impressione confirmavimus,
« subter inscripto caractere nostri nominis. Actum publicé Senonis
« anno dominicæ Incarnationis millesimo centesimo sexagesimo
« tertio, astantibus in palacio nostro quorum apposita sunt nomina
« et signa, signum comitis Theobaldi dapiferi nostri, signum Gui-
« donis butyrularii, signum Mathæi camerarii, constabulario nullo.

« Data per manum Hugonis cancellarii. »

Il i a dans les archives de la ville, ajoute le malin expéditionnaire, *une copie autentique de ce titre, collationée par deux notaires sur loriginal qui i était encore en* 1593.

Cette copie doit avoir disparu depuis, car nous n'avons pu la retrouver. Mais il existe un certain nombre de copies altérées dans le texte et jusque dans la mauvaise traduction qui l'accompagne.

En voici une que je crois meilleure:

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il.

Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous présents et à venir savoir faisons qu'une partie de la terre de Saint Marien

d'affranchissement, laquelle est là debout depuis plus de sept cents ans, décapitée sous les coups destructeurs du temps, mais solide encore dans sa verte vieillesse, et dont les sommets ruineux, couverts de mousse et d'herbes sauvages, dominent encore la ville et semblent lui commander.

C'est au pied de cette grosse tour, sur un banc de pierre auquel il a donné son nom, qu'un grand écrivain, dont nous parlerons bientôt, l'un des plus brillants génies de ce siècle, aimait, il y a cinquante ans, à venir s'asseoir et à méditer. C'est à ce rare survivant des anciens âges que l'historien, en interrogeant ses ruines, venait demander les secrets enfouis du passé, et le poète des inspirations.

J'avais encore présents ces riches souvenirs, ces monuments antiques. Mais, un autre sujet, d'autres préoccupations, m'appelaient cette fois à Villeneuve.

I.

Les *Mémoires d'Outre-Tombe* venaient de paraître, faisant mentir leur titre, et cette publication anticipée mettait en émoi le monde littéraire, le monde politique, tous les mondes de lecteurs. L'autorité attachée au nom de Chateau-

d'Auxerre, située proche les Egriselles, a été prise par nous pour construire une ville nouvelle du nom de VILLE FRANCHE-LE ROY. Afin que cette ville s'accrût rapidement et pour y attirer des habitants en grand nombre, nous avons accordé à ceux-ci tous les priviléges de Lorris, dans l'étendue entière de leur territoire.

Et afin que ce soit chose bien connue et stable à toujours, nous avons délivré les présentes scellées de notre sceau et signées de notre main.

Donné, à Sens, en notre Palais, l'an de J. C. mil cent soixante-trois en présence des soussignés :

Comte Thibault, notre maître d'hôtel ;
S. Guy. notre beurrier ;
Mathieu, notre valet de chambre.

Au XIIe siècle et jusqu'à 1163, Villeneuve, composé d'une longue suite de maisons qui bordaient la grande route depuis la fontaine Saint-Marc jusques *ad Ecclesiolas* (*Egriselles* ou *Eglisselles*, *petites églises*) dans la direction de Joigny, comptait une étendue d'au moins trois mille mètres et s'appelait *Ville-Longue*. Elle était depuis près de deux siècles habitée par des lépreux et des Juifs, lorsque Louis VII fonda la nouvelle ville sous le nom de *Ville-Franche-le-Roy*. Elle prit alors une extension rapide et acquit une véritable importance

briand et à son talent, l'importance des rôles si divers qu'il avait remplis, l'inattendu, le piquant des révélations, cette magie de style à lui propre et jusqu'à l'ostracisme où s'enveloppait sa vieillesse, tout se réunissait pour ajouter à l'intérêt de cette publication et pour lui donner un attrait puissant et un charme irrésistible.

Cédant à l'indépendance de son caractère et à la vivacité de ses allures, l'auteur des *Mémoires* n'y va pas de main morte avec les événements, ni avec les hommes. De près ou de loin, en haut, en bas, il ne ménage personne; il n'épargne surtout pas ses amis, et ils étaient nombreux.

D'ailleurs, en fait d'amitié, Chateaubriand paraît peu sympathique aux larges théories de Sénèque et de Cicéron; il partage plutôt les principes positifs de Socrate et de Lafontaine. Ce dernier avait dit avec une justesse que vient confirmer l'expérience de tous les jours :

Chacun se dit ami, mais fou qui s'y repose.
Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

En effet, des amis, on en rencontre partout à profusion. Mais un ami, un véritable ami, c'est chose rare toujours et en tous pays.

Un moraliste comme Lafontaine pouvait bien se permettre

comme position stratégique, puis, dans la suite, comme centre de population. Le faubourg Saint Laurent, dont la fondation remonte probablement à une date encore plus ancienne, portait le nom de *Ville-Folle*.

On sait que les armes de la ville actuelle sont : *d'azur, aux trois tours d'or crenelées, fleurdelisées en tête; entrée ouverte à chaque tour.*

La maison claustrale de l'abbaye Saint-Marien était établie avec l'église sur l'emplacement de la maison Joubert. Tout l'espace compris entre cette maison et la rivière composait un vaste enclos aujourd'hui peuplé de constructions nombreuses et importantes.

Les franchises de Lorris constituaient une faveur considérable ; avec le droit de bourgeoisie elles conféraient l'exemption des principales taxes féodales. On élisait ses magistrats municipaux et ceux de justice On jouissait du droit de pêche, de chasse et d'autres priviléges et immunités dans l'exercice desquels on rencontrait bien des tracasseries et des entraves de plus d'un genre, comme nous aurons occasion de le voir dans la suite de cette étude.

ce trait sévère, cette vérité nue, au bas d'une fable qui, s'adressant à tous, ne désignait personne. Mais Chateaubriand, lui, tranchait dans le vif. Avant l'*Outre Tombe*, il froisse, il blesse une foule de personnages très vivants comme lui, du moins en grand nombre. Aussi souleva-t-il bien des tempêtes et déchira-t-il bien des cœurs, en attribuant des mobiles intéressés ou *la parure des partis* à tant d'illustres amitiés qui se groupaient autour de lui depuis un demi-siècle, lui faisant cortége et souvent rempart dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. C'était faire d'un trait de plume une rude hécatombe!

Un seul nom surnage intact au milieu de ce massacre universel : c'est celui de Joubert, c'est-à-dire l'un des moins connus. Chateaubriand avait trouvé en lui l'étoffe d'un ami, ce trésor introuvable dont nous parlions tout à l'heure.

J'avais été vivement frappé de cette exception. Je me demandais quel avait pu être M. Joubert, pour mériter une distinction si flatteuse et si éclatante. Son nom, jusque là, n'avait marqué, n'avait retenti ni dans les lettres, ni dans les sciences, ni dans la politique. D'un autre côté Chateaubriand était exigeant, difficile, très-difficile. Il avait eu à son service des amitiés autrement posées et plus assidues que celle de Joubert qui était mort depuis vingt-cinq ans. Cependant il place cet ami à la tête de tous et dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles. Quel pouvait donc être le secret d'une si remarquable préférence? Chateaubriand lui-même se charge de nous l'apprendre lorsqu'il dit de Joubert :

« Homme d'un esprit rare, d'une âme supérieure et bien-
« veillante, d'un commerce sûr et charmant, d'un talent qui
« lui aurait donné une réputation méritée, s'il n'avait voulu
« cacher sa vie; homme ravi trop tôt à sa famille, à la société
« choisie dont il était le lien ; homme de qui la mort a laissé
« dans mon existence un de ces vides que font les années et
« qu'elles ne réparent point, »

Les lignes qui précèdent son écrites en note, au bas d'une des trois lettres que l'illustre écrivain adressait à son ami, pendant son ambassade à Rome.

« Qui m'aurait dit, mon cher Joubert, écrit-il ailleurs dans
« un moment d'épanchement, à l'époque de son premier
« voyage en Italie, que dans cette petite ville de Villeneuve

« demeurait un homme que j'aimerais tendrement, un homme « rare, dont le cœur est de l'or, qui a autant d'esprit que les « plus spirituels, et qui a par-ci par-là du génie? Mon cher « ami, je vous le dis les larmes aux yeux, parce que je suis « loin de vous : il n'y a point d'homme d'un commerce plus « sûr, plus doux et plus piquant que le vôtre, d'homme avec « lequel j'aimasse mieux passer ma vie. »

Quand on s'appelle Chateaubriand et qu'on se permet un tel éloge, tenons pour certain que cet éloge est mérité et qu'il a sa raison d'être.

Déjà longtemps auparavant, un autre maitre illustre, un autre ami, M. de Fontanes, qui avait mis en relation Chateaubriand avec Joubert, dans une épître où il demande à ses dieux pénates d'écarter de son manoir les visiteurs importuns et les rimeurs insipides, s'était écrié :

Mais si Joubert, ami fidèle,
Que depuis longtemps je chéris,
Des cœurs vrais le plus vrai modèle,
Vers mes champs accourt de Paris,
Qu'on ouvre, j'aime sa présence;
De la paix et de l'espérance
Il a toujours les yeux sereins...
Que de fois sa douce éloquence
Apaisa mes plus noirs chagrins !

Là ne se bornaient pas, ajoute son biographe, les amitiés illustres que M. Joubert comptait dans sa vie. Autour de lui se pressaient une foule d'écrivains ou d'hommes de goût, qui venaient puiser dans sa parole féconde des inspirations et des conseils. Les femmes les plus distinguées de son temps entretenaient avec lui un commerce que n'interrompaient ni ses longs séjours en province, ni les langueurs d'une santé défaillante.

Un homme que les plus grands esprits de son siècle entouraient d'une affection si vive, d'une admiration si désintéressée, et dont la modestie se faisait si ingénieuse pour effacer ses avantages; un tel homme avait nécessairement une très-haute valeur et méritait bien d'être plus connu, plus généralement apprécié.

On a dit des héros qu'ils se recherchent et se devinent. Joubert et ses amis en sont un magnifique témoignage, car cette maxime ne s'applique pas seulement aux grands hommes

de guerre, mais à tous les genres de supériorité. La littérature, la philosophie, les beaux-arts, toutes les branches de la science humaine ont aussi leurs héros. Ceux-ci même, pour faire moins de bruit, ne valent-ils pas cent fois mieux, à votre avis, que les grands ravageurs de villes et de provinces?

II.

Nous autres pygmées, nous aimons à lire le testament des grands hommes : c'est le dernier mot échappé de leur plume, c'est le cri suprême dans lequel on se flatte de découvrir leur pensée intime, de pénétrer le secret de leur art et peut-être de leur génie.

J'obéissais un peu à cette illusion naïve en me rendant à Villeneuve pour y visiter la maison que Joubert avait habitée et consacrée par sa présence; dans laquelle il avait, durant trente ans et plus, vécu et conversé tant de fois avec les Merilhou, les Molé, les Fontanes, les Chateaubriand et tant d'autres illustrations. Il me semblait que cette maison avait dû conserver quelques vestiges vivants, quelques souvenirs parfumés de la présence de ces grands hommes et j'eusse été heureux de pouvoir m'en inspirer en les contemplant de mes yeux.

J'avais, pour me guider, le passage de la lettre que Chateaubriand, en partant pour Rome, écrivait de Lyon à son ami, et où il lui donne des détails pleins de fraîcheur et d'intérêt sur la première partie de son voyage :

« J'avais, écrit-il, calculé qu'il ferait jour lorsque nous arriverions à Villeneuve-sur-Yonne. Mon cher Joubert, quelle fatalité! Je m'endors et ne me réveille qu'à la porte de la ville. Il fait grand jour; je demande où est Villeneuve; je regarde derrière moi et je vois une jolie petite église; je descends et j'y cours, je cherche à découvrir votre rue. Madame de Beaumont me l'avait décrite : une petite rue en descendant à droite. Je crois que je l'ai vue, mais je n'en suis pas bien sûr : il n'est que quatre heures : le moyen d'éveiller mademoiselle Piat! Je balance un moment, mais enfin je renonce à ce pèlerinage. »

Puis vient le passage cité plus haut: *qui m'aurait dit*, etc., à la suite duquel l'auteur poursuit :

« Après cela, rengorgez-vous et convenez que je suis un grand homme. Mais mangez du roast-beef et buvez du vin de Porto; vous avez besoin de vous fortifier, mon cher enfant; il faut faire vie ou feu qui dure, je ne sais lequel on dit; mais cela veut dire qu'il faut vous conserver longtemps et très-longtemps pour madame de Beaumont, pour madame de Vintimille, pour M. Julien, pour M. Pasquier, (1) pour Chenedollé, pour ce misérable Fontanes, et enfin pour moi; c'est par politesse pour la société que je me nomme le dernier. »

Mon guide me fut inutile : il n'y avait personne à la maison.

En me retirant, je ne m'attendais guère qu'à vingt ans de là un décret impérial, en m'improvisant habitant de Villeneuve, m'offrirait l'occasion d'un ample dédommagement.

III.

La maison de Joubert ne porte à l'extérieur aucun cachet particulier qui la distingue. Construite au siècle dernier, sans ornements ni décors, sur le modèle des maisons bourgeoises de l'époque, elle s'enchevêtre et se confond modestement avec les maisons voisines qui forment le côté droit de la rue du

(1) Ce M. Pasquier, dont parle Chateaubriand, est le même qui devint ministre, puis président de la chambre des Pairs sous le règne de Louis-Philippe. Le duc Pasquier est mort, il y a peu d'années, dans un âge très avancé.

Je m'étonne de ne pas voir figurer ici une autre illustration politique du même règne, M. le comte Molé, que Joubert estimait fort et appelait « son Caton de vingt ans. »

Le poëte Chenedollé, auteur du *Génie de l'Homme*, et l'une des sommités universitaires de son temps, occupait une place distinguée dans l'estime et l'affection de M. Joubert, c'est à lui qu'il écrivait de Villeneuve :

« Portez-vous bien, traitez-moi familièrement; et pour dissiper vos chagrins, acceptez sans façons ce que je vais vous proposer :

Chateaubriand, qui est sans logement, occupera probablement notre appartement à Paris. Cela ne nous gênera aucunement, car nous ne reviendrons qu'au mois de mars. Ce serait pour vous une grande commodité, une grande consolation, que de vous trouver auprès de lui. Prenez la chambre de mon fils, cette chambre où je vous ai fait boire du vin de Malaga avec de l'eau. Le reste pourra suffire au *chargé d'affaires*, et vous serez voisin depuis le matin jusqu'au soir. »

Mademoiselle Lizette Piat, dont le nom est cité plus haut par

Pont. Malgré son étendue, ses distributions intérieures laisseraient beaucoup à désirer avec les exigences et les goûts du jour. Mais son cachet antique a bien aussi son charme et sa dignité.

M. Joubert et M. de Chateaubriand avaient leurs appartements à l'autre bout d'un petit jardin, au-dessus des remises; on a voulu conserver religieusement ces précieuses reliques dans l'état où elles étaient du vivant des deux nobles amis. Après avoir traversé le jardin, je gravis l'escalier droit qui conduit aux appartements. En entrant dans la vaste salle qui sépare ces deux sanctuaires de l'amitié et leur servait de trait d'union, je ne pus me défendre de l'émotion qui s'emparait de moi. J'avais l'esprit agité et les réflexions s'y pressaient en foule. Tout me parlait des deux grands hommes; tout me rappelait leur souvenir et leur présence. Sans les évoquer, leurs ombres m'apparaissaient; et je les voyais revivre partout, et le silence glacé de la mort qui règne en ces lieux depuis quarante ans et y jette un voile funèbre, ajoutait encore à mon trouble et à mes impressions.

C'est là, autour d'un grand billard séculaire, qui occupe le milieu de la pièce et dont on usait rarement, ou bien sur des banquettes rembourrées de paille qui courent le long des murs où sont établis trois ou quatre corps de bibliothèques plus fatiguées que le billard; c'est là, dis-je, que ces vaillants athlètes de la pensée exposaient leurs vues, échangeaient leurs idées, élaboraient leurs projets, discutaient toutes les questions, épanchaient leurs cœurs et se donnaient parfois l'innocent plaisir de ces luttes d'esprit, de ces assauts intellectuels pleins d'éloquence et de sel attique, d'intérêt et de charme, mais d'où l'auteur d'Atala ne sortait pas toujours vainqueur. Heureuses batailles, dont les dépouilles opimes n'étaient jamais tachées de sang; l'amour-propre même du vaincu n'en rapportait aucune blessure.

La chambre à coucher de Chateaubriand se trouve à droite, en entrant dans la salle. Elle est précédée d'une antichambre où se trouvaient encore une pile d'in-folio et d'autres volumes de divers formats. Dans les bibliothèques, j'ai remarqué,

M. Chateaubriand, était l'intendante de la maison Joubert. Sa conversation était fort goutée de l'un et de l'autre. On la consultait souvent et elle était admise dans l'intimité de la famille.

entr'autres et au vol, l'Encyclopédie à côté d'Aristote, Pline, Pétrarque, Xenophon, Pausanias ; puis, les Instituts de Justinien, Domats, d'Aguesseau, le répertoire de jurisprudence de Merlin, l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, une rare édition des œuvres du poète Scaliger, portant la date de 1561 avec l'estampille de la Sorbonne; quelques classiques latins, très peu d'auteurs modernes.

Quant à l'appartement proprement dit, figurez-vous une piéce de dix-huit pieds carrés environ, éclairée d'une seule fenêtre à petits carreaux et dont le plafond est sillonné de deux poutres en saillie. Le parquet se compose d'un carrelage inégal, usé de vétusté et sans autre tapis que la simple descente de lit. Couchette en bois peint, style Louis XV, dont les quatre montants peints en rouges sont surmontés de petites urnes bronzées, rideaux verts damassés avec une couronne en bois pour les soutenir. L'ameublement comprend une commode à dessus de marbre, marquetée surtout de piqûres de vers ; un secrétaire en noyer, une console et trois petits fauteuils extrêmement fatigués.

Aujourd'hui le plus modeste clerc d'avoué rougirait jusqu'aux oreilles et croirait son honneur offensé, si on lui offrait une pareille pièce à habiter. Et pourtant, Chateaubriand s'en contentait. Même à l'apogée de ses prospérités et de ses gloires, voilà où le grand homme d'Etat, successivement ministre, ambassadeur; voilà où l'immortel écrivain venait se reposer doucement des bruits éclatants, des fatigues du pouvoir et goûter le plaisir de se faire oublier.

La chambre à coucher du maître de la maison, située à l'autre extrémité de la salle, était encore plus simple : lit en bois peint à colonnettes bronzées; rideaux jaunes en cotonnade surmontés d'une flèche; deux fauteuils couverts de même étoffe; deux autres siéges en velours rouge des plus mûrs; un petit guéridon découpé en lozanges, chiffonnier, commode en marqueterie; deux petites fenêtres à petits carreaux; j'allais oublier le papier plus que modeste qui tapisse les mûrs des deux chambres et ajoute à leur simplicité.

Au fond de celle-ci, à droite, se trouve un cabinet servant d'oratoire. Le prie-Dieu formant placard avec double appui est encore là surmonté d'une peinture grossière représentant le Christ. Joubert lui-même à dit, en parlant du prie-Dieu :

« Le prie-Dieu est un meuble indispensable au bon ordre;

où il n'est pas, il n'y a point de pénates, point de respect. »

Et Joubert avait bien raison.

Le régime de vie qu'il faisait à ses hôtes était digne, convenable, mais sans luxe et sans éclat. Sa table était abondante, mais simplement servie. Du reste, M. de Chateaubriand et lui vivaient avec une frugalité toute spartiate; ils se seraient volontiers contentés du brouet noir, *jure nigro*.

IV.

Joseph Joubert naquit le 6 mai 1754 à Montignac, petite ville du Périgord, où son père exerçait la médecine. Il était l'aîné de huit enfants. A quatorze ans, il avait appris tout ce qu'on peut apprendre dans un chef-lieu de canton, et il alla à Toulouse étudier le droit, car il se disposait à entrer dans le barreau. Son imagination vive et ses goûts laborieux ne tardèrent pas à le faire remarquer des Pères de la Doctrine Chrétienne, qui dirigeaient alors le collége de Toulouse. Il se vit bientôt recherché par eux, entouré de soins privilégiés qui décidèrent le jeune néophite à rester chez les bons Pères, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, disciple chéri de ses maîtres et maître chéri de ses disciples; car, professeur des basses classes, le matin, il redevenait, le soir, écolier des plus savants maîtres, et cette méthode à l'usage des congrégations enseignantes est bien la plus propre à fortifier les études et à former d'excellents maîtres.

Ces premiers travaux fatiguaient visiblement la constitution délicate du jeune Joubert, qui dut aller demander à l'air natal de réparer ses forces altérées. Les deux années qu'il passa à Montignac ne furent pas perdues pour lui. Ses goûts studieux se développaient avec son esprit. Déjà initié aux lettres grecques et latines, il étudia successivement tous les auteurs connus et acquit une connaissance plus étendue de l'antiquité. Il avait, du reste, contracté de bonne heure l'habitude d'analyser ses travaux, et d'en consigner les résultats en sentences brèves et limpides, avant-coureurs des maximes qu'il a égrenées l'espace de cinquante ans dans son journal, sur des feuilles volantes, en marge des livres qu'il lisait, sans compter les divers signes hiéroglyphiques dont il illustrait certains passages de ses auteurs les plus familiers, et qui répondaient certainement à la mesure variée de ses impressions et de ses

réflexions du moment. Rien de plus ingénieux et de plus simple que sa méthode d'analyse abrégée :

Une simple *étoile* en marge correspondait à une pensée limpide et saillante.

Les pensées magnifiques, éclatantes, avaient les honneurs d'un *soleil*.

Une idée obscure, nuageuse, était figurée par la *lune*.

Un *serpent* représentait les idées mauvaises, malignes et rampantes.

Nulle part, Joubert ne trahit le secret de cette méthode; mais il n'est pas difficile de le deviner à l'application.

Après avoir épuisé toutes les bibliothèques de son voisinage, (et ces entrepôts littéraires étaient loin en ce temps là d'être aussi nombreux et aussi riches que de nos jours), l'envie, le besoin de voir Paris s'empara de lui comme de tous les esprits d'élite qui naissent en province. Il y arriva dans les premiers mois de 1778.

V.

Il importe de ne pas oublier que la France était alors dans toutes les ferveurs du dix-huitième siècle pour la littérature, qui régnait dans les salons, dans les boudoirs, et qui envahissait toutes les issues à l'armée, à la cour; partout, bourgeois et nobles sacrifiaient à cette idole du jour, qui avait alors pour grands prêtres Marmontel, d'Alembert, Laharpe et, à la tête de tous, Diderot.

Grâce à de bons passe-ports et à son mérite personnel, M. Joubert était entré, au bout de quelques mois, dans la familiarité de tous les chefs de l'Encyclopédie. La parole à facettes de Diderot l'avait ébloui et fasciné; séduit un moment par l'éloquence étincelante du célèbre utopiste, le jeune homme se laissa glisser dans le flot philosophique. Il ne resta pas longtemps, ainsi qu'il le dit lui-même, dupe de son illusion. En pressant à l'analyse, à l'examen approfondi, tous ces rêves creux *sur les perspectives de l'esprit*, *sur le progrès*, *la perfectibilité*, etc., il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'engageait à la poursuite de feux-follets et de chimères. Tous ces hardis novateurs qui voulaient faire table rase du vieux monde et accumulaient les ruines, se trouvèrent, avec tous leurs sophismes, incapables de reconstruire un monde

nouveau. L'esprit positif de Joubert et la rectitude de son jugement ne lui permettaient pas de se payer longtemps de mots, si sonores qu'ils fussent. Il trouvait, au surplus, dans l'étude, un puissant préservatif contre les entraînements, et les écrivains de l'antiquité étaient toujours l'objet de ses prédilections. C'est ce qui l'engagea à se rapprocher de M. de Fontanes, jeune écrivain qui venait de débuter avec éclat sur le Parnasse français, et qui ne tarda pas à reconnaître dans Joubert un esprit éminent et un cœur d'or. Ainsi, leurs sympathies littéraires, à travers quelques divergences d'opinion, furent les premiers liens de cette amitié douce et forte, heureuse et féconde, à laquelle fut si largement associé dans la suite M. de Chateaubriand, et que la mort seule vint interrompre en la brisant.

Un parent de M. Joubert et de M. de Mérilhou, M. Elie Demonts, officier en retraite, s'étant fixé à Villeneuve, y attira les deux jeunes amis, et ce fut là l'origine des relations qui déterminèrent plus tard M. Joubert à se marier dans cette ville. Mais il y prépara d'abord pour M. de Fontanes une brillante alliance avec une jeune lyonnaise, que le hasard avait amenée à Villeneuve, et il déploya dans le cours des négociations le talent d'un diplomate consommé. Les premières entrevues eurent lieu sur la promenade qui descend vers la rivière, en dehors de la porte de Sens, d'où son nom de *Promenade de l'Entrevue.*

Cette affaire eut quelque retentissement. Elle dénotait chez M. Joubert un esprit ingénieux, fécond en ressources, d'une persévérance invincible et d'un rare savoir faire.

Afin de donner une idée plus complète du caractère et du talent diplomatique de notre héros, nous nous permettrons d'emprunter à un plus habile narrateur les circonstances les plus saillantes de la négociation :

« Deux dames de Lyon, dit M. Rainal, madame de C... et sa fille, voyageant à petite journées avec M. le baron de J..., vieux parents qui les accompagnait à Paris, avaient été forcées de s'arrêter quelques jours à Villeneuve. Le hasard fournit à M. Joubert l'occasion de les y voir. On abrége volontiers les préliminaires dans ces rencontres sur un terrain neutre, et la confiance, si quelque sympathie la provoque, s'établit d'autant plus vite qu'on a moins de temps à perdre. Avec M. Joubert, la confiance c'était presque l'intimité.

« Charmé de la bonté de la mère et des grâces de la fille, instruit d'ailleurs de leur état dans le monde, il juge qu'il y a là pour M. de Fontanes un excellent parti, et prend la résolution de pousser hardiment dans cette voie. L'absence de toute relation entre son ami et la famille au sein de laquelle il prétend l'introduire, la disproportion des fortunes, l'esprit possitif du baron J... dont le sort de la jeune personne dépend, rien ne l'arrête. Après avoir, à la faveur d'une correspondance adroitement préparée, ouvert à M. de Fontanes l'entrée de la maison, il fait habilement valoir la distinction de sa naissance, l'éclat de son talent, les précieuses qualités de son caractère. Si, dans le cours de la négociation, la courtoisie du prétendant vient à languir, il l'excite, il la réveille; si l'on se plaint de sa froideur, il l'excuse jusqu'à la faire aimer; et quand il ne reste plus à combattre que les calculs du vieux parent qui faisait tête à toutes les tentatives, les lettres du négociateur deviennent si pressantes que la résistance chancelle et perd chaque jour du terrain. Platon, disait plus tard, *après succès*, M. de Fontanes, Platon, écrivant pour marier son disciple, n'aurait pu tenir un langage plus persuasif et plus beau. »

VI.

La Révolution venait d'éclater; on était en 1790 et l'assemblée constituante décrétait l'établissement des justices de paix, électives à leur origine. Quoique éloigné et sans ambition, M. Joubert fut élu dans son pays à cette magistrature très enviée et qu'il exerça avec tant de sagacité et de prudence qu'à l'expiration de son premier mandat (deux ans), il n'y eut qu'une voix à Montignac pour le réélire. Mais on ne put le déterminer à accepter. L'horizon politique se chargeait de tant de nuages que M. Joubert n'était pas fâché de se créer un abri contre la tempête.

Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait distingué à Villeneuve mademoiselle Moreau, aussi noble par l'esprit que par le cœur, et que son dévouement au service de sa famille grandissait encore dans l'estime de tous. Il offrit sa main qui fut acceptée après quelques hésitations, nées de grands malheurs domestiques, et le mariage fut célébré à Paris le

8 juin 1793. On était au plus fort de l'orage révolutionnaire, aux premières influences duquel Villeneuve avait heureusement échappé; c'est là que M. Joubert s'empressa de se réfugier avec sa compagne, goûtant les douceurs du foyer de sa nouvelle famille et charmant sa retraite dans les délices de l'étude qui le distrayait aussi des maux de la patrie.

Deux familles opulentes, celle de M. de Sérilly, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et celle de M. de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères, fuyant Paris, étaient venues se réfugier dans le château de Passy, un peu isolé, à une lieue de Villeneuve et à 2 lieues de Sens. Elles espéraient y vivre oubliées et tranquilles. Mais dénoncées à l'impitoyable Comité dit de salut public, elles furent immolées comme tant d'autres. Une seule victime échappa, comme malgré elle, à la fureur de ces bourreaux altérés de sang, madame de Beaumont, alors jeune et chétive. Ce fut M. Joubert qui s'empressa de la recueillir après le pillage du château et qui en fit une des amies les plus distinguées de sa maison. Elle brilla plus tard dans les cercles les plus choisis de la grande ville, inspirant tour à tour par son esprit Chénedollé, Vintimille, Chénier, Fontanes, Chateaubriand, Molé et Joubert lui-même.

Quand la tempête révolutionnaire eut cessé de gronder et que la main victorieuse de Napoléon cicatrisait les plaies de la France, on put respirer et revenir de l'exil. M. Fontanes accourut d'Angleterre à Paris avec M. Chateaubriand qu'il présenta à M. Joubert, dont il n'était encore connu que par correspondance. Bientôt s'établirent entre eux les liens de l'amitié la plus étroite, et cette amitié fut bien plus profitable au premier qu'au second.

Nourri de fortes études, doué d'un esprit sagace, pénétrant, à vues hautes et étendues, et d'un jugement d'une rare droiture, M. Joubert joignait à ces avantages une modestie, un calme et une simplicité qu'on ne saurait trop admirer et qui désarmaient les résistances. C'était la raison, la vérité qui parlaient par sa bouche, assaisonnées de preuves fines et accablantes. M. de Chateaubriand sentait bien la valeur, la supériorité de cet homme, aussi bien que son désintéressement, et si, dans le feu de la discussion, il le combattait parfois avec vivacité, il ne tardait pas longtemps à se rendre.

C'est ainsi qu'au retour de son voyage en Terre-Sainte il vint passer quatre mois entiers à Villeneuve avec Mme de Chateaubriand, consultant son ami, et lui soumettant, avant de rien publier, les épreuves de son *Itinéraire à Jérusalem*.

VII.

Mais ce qui fut entre eux le sujet de conférences plus animées, plus longues et plus piquantes, c'est le *Génie du Christianisme* dont la pensée avait été conçue par Chateaubriand le jour même où il apprenait la mort de sa mère, qu'avait vivement affligée son livre sur l'*Essai*. Les erreurs et les préjugés de ce dernier ouvrage trouvèrent dans M. Joubert un censeur éclairé et inflexible. Le *Génie du christianisme* devait, dans la pensée de l'auteur, en être la contrepartie, mais avec des réserves, des distinctions. Bref, l'auteur entendait louer dans la religion catholique ce qu'il en *approuvait*, et combattre tout ce qui n'entrait pas dans ses croyances actuelles.

Joubert, si exercé sur ces matières, battit en brèche et renversa successivement tous les arguments de son adversaire; ses raisons étaient si fortes, si claires, si concluantes, que, lorsqu'il quitta Villeneuve, Chateaubriand semblait convaincu. Cependant, une idée, un besoin qui le dominait encore, c'était de bâtir en faveur de la religion un plaidoyer, presque un sermon dogmatique, à l'appui duquel il accumulerait tous les textes des Pères de l'Eglise et des apologistes les plus renommés.

Son judicieux ami avait vivement combattu ce plan indigeste et cette mission gratuite que prétendait s'attribuer l'éminent écrivain. Mais il ne s'en tint pas là, et craignant les retours possibles, il s'en ouvrit au long dans la lettre suivante qu'il écrivait, le 12 septembre 1801, de Villeneuve, à madame de Beaumont, mais à l'adresse évidente de l'auteur :

... « Dites-lui, au surplus, qu'il en fait trop ; que le public se souciera fort peu de ses citations, mais beaucoup de ses pensées ; que c'est plus de son génie que de son savoir qu'on est curieux ; que c'est de la beauté, et non pas de la vérité, qu'on cherchera dans son ouvrage ; que son esprit seul et

non pas sa doctrine, en pourra faire la fortune; qu'enfin il compte sur Chateaubriand pour faire aimer le christianisme, et non pas sur le christianisme pour faire aimer Chateaubriand. J'avouerais, à la suite de ce blasphème, qu'il ne doit rien dire, lui, qu'il ne croie la vérité; que, pour le croire, il faut qu'il se le prouve, et que, pour se le prouver, il a besoin de lire, de consulter, de compulser, etc. Mais, hors de là, qu'il se souvienne bien que toute étude lui est inutile; qu'il ait pour seul but, dans son livre, de *montrer la beauté de Dieu* dans le christianisme, et qu'il se prescrive une règle imposée à tout écrivain par la nécessité de plaire et d'être lu facilement, plus impérieusement imposée à lui qu'à tout autre par la nature même de son esprit, esprit à part, qui a le don de transporter les autres hors et loin de tout ce qui est connu. Cette règle trop négligée, et que les savants mêmes, en titre d'office, devraient observer jusqu'à un certain point, est celle-ci : *cache ton savoir*. Je ne veux pas qu'on soit un charlatan, et qu'on use en rien d'artifice; mais je veux qu'on observe l'art. *L'art est de cacher l'art*. Notre ami n'est point un tuyau comme tant d'autres; c'est une source, et je veux que tout paraisse jaillir de lui. Ses citations sont, pour la plupart, des maladresses; quand elles deviennent des nécessités, il faut les jeter dans les notes. On se fâchait autrefois de ce qu'à l'opéra on entendait le bruit du bâton qui battait les mesures. Que serait-ce si on interrompait la musique pour lire quelque pièce justificative à l'appui de chaque air? Ecrivain en prose, M. de Chateaubriand ne ressemble point aux autres prosateurs; par la puissance de sa pensée et de ses mots, sa prose est de la musique et des vers. Qu'il fasse son métier, qu'il nous enchante. Il rompt trop souvent les cercles tracés par sa magie; il y laisse entrer des voix qui n'ont rien de surhumain, et qui ne sont bonnes qu'à rompre le charme et à mettre en fuite les prestiges. Ses in-folio me font trembler. Recommandez-lui, je vous prie, d'en faire ce qu'il voudra dans sa chambre, mais de se garder bien d'en rien transporter dans ses opérations. Bossuet citait, mais il citait en chaire, en mitre et en croix pectorale; il citait aux persuadés. Ces temps-ci ne sont pas les mêmes. Que notre ami nous raccoutume à regarder avec quelque faveur le christianisme; à respirer avec quelque plaisir l'encens qu'il offre au ciel; à entendre ses cantiques

avec quelque approbation ; il aura fait ce qu'on peut faire de meilleur, et sa tâche remplie, le reste sera l'œuvre de la religion. Si la poésie et la philosophie lui peuvent ramener l'homme une fois, elle s'en sera bientôt réemparée, car elle a ses séductions et ses puissances qui sont grandes. On n'entre point dans ses temples, bien préparé, sans en sortir asservi. Le difficile est de rendre aujourd'hui aux hommes l'envie d'y revenir. C'est à quoi il faut se borner ; c'est ce que M. de Chateaubriand peut faire. Mais qu'il écarte la contrainte ; qu'il renonce aux autorités que l'on ne veut plus reconnaître ; qu'il ne mette en usage que des moyens qui soient siens exclusivement, qui soient du temps et de l'auteur.

« Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde, a dit le siècle. Notre ami a été créé et mis au jour tout exprès pour les circonstances ; dites-lui de remplir son sort et d'agir selon son instinct. Qu'il file la soie de son sein ; qu'il pétrisse son propre miel ; qu'il chante son propre ramage ; il a son arbre, sa ruche et son trou ; qu'a-t-il besoin d'appeler là tant de ressources étrangères ? »

Cette lettre, on le voit, était tout un programme ; quand on la rapproche de l'ouvrage, on est frappé du soin ponctuel de l'auteur à suivre ce programme dans l'exécution, et l'on ne sait qu'admirer le plus, de l'influence, de l'autorité de l'un à s'imposer doucement en s'effaçant ; ou de la déférence, de la docilité de l'autre, nature âpre, bouillante et rebelle, à s'incliner sous des conseils aussi généreux qu'éclairés ; Patrocle et Achille n'eussent pas donné de plus beaux exemples.

Joubert n'était pas homme à ignorer l'importance de ses secrets succès ; mais il ne s'en rengorgeait nullement et n'en parlait jamais, tant il y avait chez lui de réserve, de modestie vraie et de délicatesse.

VIII.

Après sa justice de paix, il n'obtint guère en sa vie qu'un seul honneur, sans l'avoir sollicité ou même désiré. Voici à quelle occasion :

Napoléon, qui savait si bien apprécier les hommes et distinguer les aptitudes, ayant, en 1809, confié à M. de Fon-

tanes la grande maîtrise de l'Université, celui-ci s'empressa de désigner pour ses collaborateurs MM. de Bonald et de Beausset, puis M. Joubert. Les deux premiers noms étaient significatifs ; pour le troisième : je ne connais pas M. Joubert, objecta l'empereur ; m'en répondez-vous ?

« Sire, répond le Grand-Maître, ce nom est moins connu que les deux premiers et c'est cependant le choix auquel j'attache le plus d'importance. M. Joubert, frère du procureur impérial de Votre Majesté près le tribunal de première instance de Paris, est mon ami depuis trente ans. C'est le compagnon de ma vie, le confident de toutes mes pensées. Son âme et son esprit sont de la plus haute élevation. Je m'estimerai heureux si Votre Majesté veut m'accepter pour sa caution. »

M. Joubert prenait ainsi rang parmi les inspecteurs généraux dans le conseil de l'Université et je me demande si, lorsque M. de Fontanes vint lui apporter cette heureuse nouvelle, son ami lui répondit, comme Jean Bart à Louis XIV, lorsque le roi lui annonçait lui-même qu'il était nommé capitaine de vaisseau : *Vous avez bien fait* !

M. Joubert ne fit qu'une tournée d'inspection dans le midi et encore ce fut à grand'peine qu'on l'y décida.

Sa santé laissait toujours à désirer. Il avait des habitudes sédentaires et son état résistait à tous les régimes ; il souffrait beaucoup d'un rhumatisme volant et passait quelquefois des mois entiers sans prendre aucun solide.

Il s'en explique fort gaiement en divers endroits de sa correspondance : « Mes ressorts sont excellents, ce me semble, mais le bois dont je suis construit est frêle, mou, délicat...

« Décidément, dit-il ailleurs, je vais vivre d'air et d'un peu de liquide ; car, après tant d'essais, je vois qu'il faut renoncer à me nourrir, si je veux guérir, et, surtout, si je veux avoir des sentiments et des pensées.

« Je ris dans la journée, mais sans plaisir, comme un nigaud ; ma parole même est liée, et les mots dont j'ai besoin me fuient. Personne ne s'en aperçoit autant que moi, parce que je paie de mine. »

IX.

M. Joubert ne se levait guère avant deux ou trois heures du soir; on le trouvait le matin assis dans son lit à demi-vêtu d'un spencer de soie et entouré de livres. Il avait la voix forte et sonore, une taille élevée et une certaine austérité de visage heureusement tempérée par la bienveillance de son sourire et la douceur de son regard.

Son abord facile et plein d'aménité commandait à la fois le respect et la confiance. On sentait chez lui la supériorité et la bonté réunies. Il avait l'œil et l'esprit investigateurs, et cinq minutes de conversation lui suffisaient pour sonder son homme et en peser discrètement la valeur.

Il se mêlait peu aux causeries; il n'intervenait guère que dans les discussions confuses ou trop ardentes. Alors, en peu de mots, judicieux et indulgent pour tous, il faisait magistralement la part de chacun et coupait court au débat. Ses sentences étaient empreintes de tant d'autorité et de tant de bienveillance à la fois qu'elles avaient l'art si difficile de satisfaire toutes les parties.

Il portait habituellement une douillette de soie couleur puce et un manchon (1) pour se préserver du froid, dont il redoutait les moindres atteintes. Dans la soirée, il sortait volontiers, et tandis qu'une pieuse émulation de bienfaisance appelait Mme Joubert et Mme de Chateaubriand à la mansarde du pauvre ou au chevet des malades, les deux nobles amis cheminaient aux alentours de la ville.

Quand, par une belle après-midi d'automne, nouveau venu à Villeneuve, vous débouchez de la rue du Pont dans la grande rue, en face de l'église, si vous prenez à droite, votre œil va jouir bientôt d'un spectacle aussi saisissant qu'imprévu :

(1) Au sortir de la Révolution, les manchons étaient rares, coûtaient fort cher et n'étaient portés que par les hommes.

Les choses ont bien changé depuis : aujourd'hui, ces élégants cylindres de fourrure et de soie sont devenus communs, accessibles à toutes les bourses et l'ornement exclusif des dames

Serait-ce par représailles que les dandys de la capitale se permettaient l'ombrelle, ces derniers étés, en plein boulevard?

Bien au-delà du long ruban de route qui se déroule en ligne droite à ses pieds, la porte de Joigny, par ses constructions massives flanquées de quatre tourelles, masque les hauteurs de l'horizon, ou, plutôt, le circonscrit aux proportions dessinées par sa grande voûte ogivale. Cet horizon se détache au loin sur un fond délicieux de verdure, surmonté d'un ciel bleu étincelant. L'encadrement ajoute singulièrement à l'effet de ce tableau féérique, lequel, à mesure que vous avancez, va s'agrandissant jusqu'à ce que se découvre en entier le vert panorama de collines qui se succèdent et s'enchaînent comme un ondulant rideau, et dont les derniers replis viennent expirer à vos pieds sur la route, tandis que, au loin sur la droite, un gracieux contour les ramène à vos regards avant qu'elles n'aillent s'enfoncer dans les profondeurs de Saint-Julien.

Ajoutez à ces vastes décors de la nature celui tout moderne du chemin de fer dont les wagons sont aperçus de loin, glissant au pied de la montagne, en suivant à fleur d'eau le lit sinueux de la rivière, annoncés par des roulements lointains pareils à ceux de la foudre et que répètent à l'envi tous les échos d'alentour.

Chateaubriand, qui avait vu et chanté tant de merveilles, admirait beaucoup celle que je viens d'ébaucher, et bien qu'il suivît toujours l'itinéraire indiqué plus haut, je n'ai pas remarqué qu'il en eût dit un mot nulle part.

X.

Il est de tradition à Villeneuve que c'est au pied de la grosse tour et sous les frais ombrages de la promenade voisine qu'il élabora les principaux chapitres de ses *Martyrs*, le plus beau, le plus immortel de ses ouvrages.

Le plus souvent, il dirigeait ses promenades avec M. Joubert sur le chemin de Baudemont, contournant à mi-côte la voie jusqu'à la hauteur du bois de Saint-Julien. De là, il aimait à contempler les magnificences du soleil couchant entre deux collines, au fond de la vallée des Charbonniers. C'est à ces sites qu'il fait allusion lorsqu'il dit, dans un passage de la lettre qu'il écrivait de Lyon à M. Joubert, et dont nous avons déjà cité plus d'un extrait :

« Je trouve Mme de Beaumont trop sévère. Les coteaux de Villeneuve sont, il est vrai, secs et pelés (ces coteaux n'avaient pas alors les richesses de verdure qui les décorent aujourd'hui), mais ils sont assez hauts et ont un faux air de montagnes qui ne leur va pas mal. J'ai vu aussi certain bois dans un enfoncement qui pourrait être produit parmi les pièces du procès, sans compter les couchers de soleil qui sont beaux, de l'aveu des deux partis. Je n'ai vu qu'un soleil levant qui n'était pas merveilleux, à la vérité, mais le matin n'est pas le soir, et je tiens qu'à la brune, entre chien et loup, Villeneuve est un très joli pays ; il y a des beautés qui, comme vous savez, ne supportent pas le grand jour. Franchement, je vous aime encore mieux dans votre bibliothèque de la rue Saint-Honoré que dans la petite rue, en descendant à droite, que j'ai vue à quatre heures du matin. Je crains que le maire, s'il m'a aperçu, ne m'ait pris pour un Anglais qui venait examiner les lieux et peut-être sonder l'Yonne pour y conduire la flotte de Nelson. »

Très gracieux; mais rappelons-nous qu'à cette époque l'illustre écrivain n'avait pas encore savouré les douceurs de Villeneuve qu'il a, depuis, visité quatre fois. Les séjours prolongés dont il a honoré notre ville sont la meilleure preuve qu'il y éprouvait autre chose que de l'ennui et du dégoût (1).

XI.

M. Joubert a abordé dans ses *Pensées et Maximes* les problèmes les plus ardus de la philosophie et il leur a trouvé

(1) Son plus long séjour à Villeneuve, c'est celui qu'il y fit en 1807, à son retour de Jérusalem. Il y resta quatre mois entiers avec madame de Chateaubriand.

Voici une circonstance assez peu connue de son voyage : En partant pour la Terre-Sainte, l'illustre pélerin emportait une provision complète d'armes et de munitions, Il en avait acheté pour huit cents francs, mais à l'insu de sa femme, qui professait une telle horreur pour les armes à feu qu'elle n'en pouvait souffrir dans son appartement et répétait souvent :

« J'aimerais mieux à côté de moi un brigand qu'un pistolet. »

Or, en quittant la place Bellecourt à Lyon, un des pistolets prend feu sur son repos et fait explosion dans la berline où se trouvaient

plus d'une solution neuve et originale. Ce n'était pas chez lui préoccupation vaine d'un esprit subtil et raisonneur qui cherche à briller. Il était né penseur, analyste, logicien profond, doué d'une grande puissance de facultés et d'aptitudes rares qu'avait développées encore chez lui la direction de ses premières études. Il passait des journées, des semaines entières, absorbé dans ses méditations, et Dieu sait le travail d'esprit, les labeurs de cerveau que lui a coutés chacune de ses maximes !

Eclairé des lumières de la foi, puisant son lest à cette source pure et prenant toujours son point d'appui sur le roc infaillible, il s'élance haut et loin dans les régions de la pensée, de l'infini. Il s'empare d'une idée, la creuse et la retourne; il l'explore sous toutes ses faces d'un œil lumineux

les deux nobles voyageurs. Personne ne fut blessé, mais madame de Chateaubriand s'évanouit. A peine descendu avec elle, M. de Chateaubriand, voyant le feu qui prenait dans l'intérieur de la voiture, se ressouvint qu'il avait placé dans un coin quatre ou cinq livres de poudre. Il remonte aussitôt, saisit le paquet fatal et trouvant que les cordons de ce paquet étaient en feu, il l'éteignit avec un courage et un sang-froid tel que personne que lui ne connut d'abord le danger.

Madame de Chateaubriand fit jeter tout l'arsenal dans le Rhône.

C'est à cette aventure que fait allusion madame de Chateaubriand dans la lettre suivante qu'elle écrivait de Venise à M. Joubert :

« Je vous écris à bord du *Lion d'or*, car les maisons ici ne sont que des vaisseaux toujours à l'ancre. On voit de tout à Venise, excepté de la terre; il y en a cependant un petit coin qu'on appelle la place Saint-Marc, et c'est là que les habitants vont se sécher, le soir. Je vais y aller aussi après mon diner. *Il vero Pulcinella* qui a survécu au doge, fait sa résidence sur cette belle place. Au reste, je me réserve de vous parler de l'Italie quand je serai à Villeneuve; parce que, comme vous savez, *verba volant*... c'est du latin; je laisse au grand peintre qui est avec moi le reste du proverbe. Mais tout ce que je puis dire à la louange de l'Italie, c'est que je vous y souhaite.

« M. de Chateaubriand ne vous écrira pas de Venise; c'est moi qu'il a chargée de ce plaisir. Il partira lundi pour Trieste. Il a trouvé ici deux maudits Juifs qui lui ont donné les plus belles espérances pour son voyage. Il vous a écrit de Turin et de Milan et dit que vous devez être content de lui. Il est tout glorieux parce qu'il a trouvé une nouvelle traduction de son ouvrage qu'on a imprimée ici et qui paraît en ce moment. Pour moi, je ne suis que triste parce que je vais bientôt le perdre.

« Rappelez nous au souvenir de M. Molé, etc.

« Vous savez notre histoire de Lyon; à présent vous comprendrez comment on aime mieux un brigand qu'un pistolet. »

et profond. On voit qu'il est dans ses domaines et qu'il s'y plaît. Puis, ses prémisses posées, il poursuit le cours de ses déductions, enfilant dans un ordre logique, un à un, les anneaux serrés de son argumentation, et n'abandonnant une question, si hérissée, si complexe qu'elle soit, qu'après l'avoir épuisée, c'est-à-dire après avoir atteint et soudé aux autres le dernier anneau du chaînon. Il n'y a que les aigles, les esprits vastes et fortement taillés qui puissent entreprendre de telles campagnes aériennes et en revenir chargés de butin.

Joubert manie les choses abstraites avec une aisance toute familière ; il les trépane, il en fait l'autopsie avec l'autorité d'un maître ; enfin il marche dans les mille arcanes de la métaphysique avec la sûreté de coup d'œil, la vigueur et la justesse d'appréciation d'un Dupuytren fouillant à travers les mystères du corps, le scalpel à la main.

Il a des définitions très heureuses, à mon avis, et à peu près inédites sur les sujets les plus rebattus : sur Dieu, sur l'homme, sur le temps, sur l'éternité, etc., etc. Il en a aussi de fort remarquables sur les choses physiques : l'air, l'espace, la lumière, les champs, les animaux, et même sur les constitutions et les gouvernements.

Les limites imposées à cette notice ne nous permettent pas de le suivre dans le développement de toutes les questions qu'il a traitées ; nous allons signaler, à vol d'oiseau, celles qui nous sembleront les plus propres à édifier le lecteur et à lui donner une idée de l'ensemble.

—

« La vérité consiste à concevoir ou à imaginer les personnes ou les choses comme Dieu les voit ; et la vertu à se donner de la bonté ; et la bonté, si elle est parfaite, à n'avoir que les sentiments qu'on peut croire qu'aurait un ange si, devenu ce que nous sommes en demeurant tout ce qu'il est, il était mis à notre place et voyait ce que nous voyons.

« La sagesse est le repos dans la lumière ; mais c'est la lumière elle-même qui, par le jour qu'elle répand et les prestiges qu'elle opère, en colorant les abstractions comme de légères nuées, et en prêtant à l'évidence l'éclat de la sérénité, excite souvent la sagesse à se jouer dans ses rayons.

« Il n'y a de beau que Dieu ; et après Dieu, ce qu'il y a de plus beau, c'est l'âme ; et après l'âme, la pensée ; et, après

la pensée, la parole. Or donc, plus une âme est semblable à Dieu, plus une pensée est semblable à une âme, et plus une parole est semblable à une pensée, plus tout cela est beau. »

Toute la philosophie n'est-elle pas renfermée dans ce rapide et si logique exposé ? Notons, en passant, ce trait : *La sagesse est le repos dans la lumière.* Quoi de plus simple, de plus clair et de plus vrai ? Et pourtant, ni Boileau, ni Horace, ni le *divin* Platon lui-même, n'ont donné une pareille définition de la sagesse. Le célèbre *Justum ac tenacem propositi virum* du poète latin, reproduit par le poète français, fait consister la sagesse dans le calme intrépide de l'âme (1).

Le repos DE LA LUMIÈRE traduit l'idée de sagesse bien mieux et bien plus complétement.

Un autre mot qui a mis à la torture tous les Longins anciens et modernes, c'est le mot *sublime*, que Joubert définit : *la cîme du grand.*

J'ai bien vu des subtilités scolastiques pour établir la gradation, la distinction entre le *grand*, l'*élevé*, le *sublime* ; mais pas un commentateur, pas un philosophe n'avait encore dit aussi bien, aussi juste en si peu de mots.

*
* *

Soyons hommes avec les hommes et toujours enfants devant Dieu, car nous ne sommes, en effet, que des enfants à ses yeux. La vieillesse même, devant l'éternité, n'est que le premier instant du matin.

(1) Qu'est-que *la Sagesse* ? une égalité d'âme
Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'enflamme.
BOILEAU.

Après Platon, Cicéron et Sénèque font consister *la Sagesse* dans le le mépris des richesses, dans le mépris des douleurs et de toutes les peines de la vie et de la mort même.

Confucius, le grand oracle du Céleste-Empire, en parle avec sa subtilité ingénieuse et caustique, en empruntant le vieil adage latin : *in medio virtus.*

« Le milieu, dit-il, est le point le plus voisin de *la Sagesse* ; il vaut mieux ne pas l'atteindre que de le passer. »

Au fond, ce n'est pas là une définition ; c'est plutôt une exhortation *contre* la sagesse. Etonnons-nous, après cela, si les pauvres Chinois, généralement privés et ennemis des lumières de l'Évangile, en usent comme ils le font !

*
* *

N'usez que de pièces d'or et d'argent dans le commerce de la parole.

*
* *

Il vaut mieux remuer une question sans la décider que de la décider sans la remuer.

*
* *

Une conscience à soi, une morale à soi, une religion à soi ! Ces choses, par leur nature, ne peuvent point être privées.

*
* *

La logique est à la grammaire ce que le sens est au son dans les mots.

*
* *

La faiblesse qui conserve vaut mieux que la force qui détruit.

*
* *

Combien d'épaules sans force ont demandé de lourds fardeaux !

*
* *

Le but de la dispute ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration.

*
* *

Voir le monde, c'est juger les juges.

*
* *

Un peu de tout, rien à souhait : grand moyen d'être modéré, d'être sage, d'être content.

*
* *

La vie est un ouvrage à faire, où il faut, le moins qu'on peut, raturer les affections tendres.

*
* *

On n'aime pas la tempérance où la vertu n'entre pour rien.

*
* *

La vertu est la santé de l'âme ; elle fait trouver de la saveur aux moindres feuilles de la vie.

*
* *

La vertu par calcul est la vertu du vice.

*
* *

Les malédictions des pères abrégent la vie ; celles des mères donnent la mort.

*
* *

Il faut ne choisir pour épouse que la femme qu'on choisirait pour ami, si elle était un homme.

*
* *

Rien ne fait autant d'honneur à une femme que sa patience, et rien ne lui en fait aussi peu que la patience de son mari.

*
* *

Un peu de vanité et un peu de volupté, voilà de quoi se compose la vie de la plupart des hommes et des femmes.

*
* *

Il n'y a d'heureux par la vieillesse que le vieux prêtre et ceux qui lui ressemblent.

*
* *

Chacun ne peut voir qu'à sa lampe, mais il peut marcher ou agir à la lumière d'autrui.

*
* *

Les maximes sont à l'intelligence ce que les lois sont aux actions : elles n'éclairent pas, mais elles guident, elles dirigent, elles sauvent aveuglement. C'est le fil dans le labyrinthe, la boussole pendant la nuit.

*
* *

Les Français sont les hommes du monde les plus propres à devenir fous sans perdre la tête. Ils ne se trompent guère que méthodiquement, tant ils sont bien faits pour la méthode. Leur raison va toujours plus droit et plus vite que leur raisonnement.

*
* *

Les Anglais sont gens de bien pour leur propre compte et gens sans foi pour le compte de leur pays.

*
* *

Les Anglais sont élevés dans le respect des choses sérieuses et les Français dans l'habitude de s'en moquer.

*
* *

Quand je vois des jeunes gens tels que ceux de nos jours, je dis que le ciel veut perdre le monde.

*
* *

Le siècle a cru faire des progrès en allant dans des précipices.

On a reproché à Joubert quelques obscurités de langage,

des nuages de style et d'idées. En pareille matière, il est plus que facile d'échapper à l'entendement du grand nombre, surtout avec la concision remarquable de Joubert. Si les thèses les plus élevées de la philosophie ne sont pas à la portée du vulgaire, est-ce la faute des philosophes? Il est vrai que ceux-ci ne se comprennent pas toujours eux-mêmes. Ils n'en sont que plus à plaindre et nous plus excusables; raison de plus pour ne pas les quereller à tort, à travers, et pour ne pas nous désespérer à la recherche de leurs hiéroglyphes.

Ainsi, quand Joubert définit l'art : *l'habileté réduite en théorie*, où est l'obscurité, où est le nuage ?

Est-ce que, en médecine, le codex n'a pas été dressé d'après les faits observés, d'après les expérimentations répétées des plus habiles praticiens?

Egalement, dans l'art militaire, ne sont-ce pas les généraux les plus habiles, les plus consommés à la guerre, qui en ont établi et en améliorent chaque jour les règlements et qui enrichissent la stratégie?

Dans aucune branche de l'art ou de la science, la théorie n'a précédé l'application ; au contraire, n'est réputé docteur et maître que celui qui a élargi le cercle de la science, ou perfectionné sensiblement les théories connues.

Même dans l'éloquence, ce sont les modèles tracés ou pour mieux dire improvisés par les grands orateurs qui ont servi à établir les règles et les figures de la rhétorique.

Donc, l'habileté réduite en théorie constitue bien l'*art*.

XII.

Mais l'esprit dévorant de M. Joubert ne s'exerçait pas seulement à méditer, à vivre dans l'idéal et la contemplation; son activité s'étendait sur les faits dont il était témoin, sur les écrits retentissants du jour, non pas seulement en France mais à l'étranger. Il avait étudié sur traduction la littérature anglaise, dans laquelle il distingue éminemment Schakespeare, et ne goûtait guère que lui. Il suivait également les écrivains allemands et discutait du mérite des uns et des autres avec M. de Fontanes dans des correspondances interminables.

Un auteur, un philosophe, qui faisait alors beaucoup de bruit, qui éblouissait le monde philosophique, c'est Kant;

Joubert s'y intéressait plus que beaucoup d'autres. Or, l'appréciation d'un juge aussi compétent est bonne à lire encore aujourd'hui. On va voir que l'engouement universel pour le célèbre chef de l'école écossaise ne rend Joubert ni injuste, ni partial :

« Kant, dit-il, en écrivant à madame de Beaumont, le 14 août 1801, ce terrible Kant, qui doit changer le monde, ce Kant qui tourne tant de têtes, qui occupait tant la mienne et a fait rêver la vôtre, Kant enfin, le grand Kant,

. . . . . ce Kant dont les sourcils
Font trembler les savants dans leurs chaises assis,

« Kant est traduit et traduit presque tout entier; mais il n'est traduit qu'en latin ! J'ai ses critiques, toutes ses critiques, à l'exception de celle du droit que j'ai tenue entre mes mains et que j'aurai dès ce soir si cela me plaît. Quatre gros volumes in-octavo, qui me coûtent, s'il vous plaît, trente-six grosses livres, argent de France ! C'est le papier le plus cher de la librairie. Figurez-vous un latin-allemand, dur comme des cailloux ; un homme qui accouche de ses idées sur son papier, et qui n'y met jamais rien de net, de tout prêt et de tout lavé; des œufs d'autruche qu'il faut casser avec sa tête et où la plupart du temps on ne trouve rien.

« Il faut qu'il y ait entre l'esprit allemand et l'esprit français, dans leurs opérations intellectuelles, la même différence qui s'est trouvée, pendant toute la guerre, entre les mouvements des soldats des deux nations. J'ai ouï dire et vous savez qu'un soldat français se remuait vingt fois dans le temps nécessaire à un soldat allemand pour se remuer une : voilà notre homme, un esprit français dirait en une ligne et en un mot ce qu'il dit à peine dans un tome; un créateur d'ombres opaques qui, séduit et séduisant les autres par cette opacité même, croit et fait croire qu'il y a dans ses abstractions ténébreuses une solidité qui, certes, n'y est pas ; des aperçus, quelques clairières cependant ; du sens, de l'esprit quelquefois ; des chimères de logique qui remplissent et détruisent assez bien les néants qne la dernière école était si fière d'avoir établis et qu'elle donnait pour du plein, avec une intrépidité si froide et un amour-propre si content.

« Je me casserai la tête encore une fois et plus d'une fois, contre ces cailloux, ce fer, ces œufs de pierre et ces granits

pour essayer d'en retirer quelque lumière; mais je n'y pourrai, je crois, gagner que des bosses au front.

« Que voulez-vous que je vous dise? Je bats les champs en parlant de cet homme, parce qu'il les bat aussi en parlant à son lecteur. Il ne permet de juger vite ni de lui, ni de ce qu'il dit; il n'est pas clair. C'est un fantôme, un mont Athos taillé en philosophe. Enfin je suis las d'y penser. »

Le portrait est piquant, mais il est parfaitement de mise dans une lettre.

L'étoile de Kant a bien pâli et son système aussi depuis soixante ans, et l'on pourrait dire que ce jugement raisonné de Joubert a devancé celui de la postérité.

XIII.

Donnons maintenant un tableau d'un autre genre et qui va prouver que le pinceau de M. Joubert excellait également à manier et à mettre en relief les couleurs les plus opposées.

Au mois de juin 1806, une grosse brouille éclatait entre MM. Chateaubriand et Molé; ils étaient fâchés, mais fâchés à ne plus se voir. M. Joubert entreprit de les réconcilier. Nul n'était plus apte à négocier cette réconciliation et à la mener à bonne fin. Il parlementa dans les deux camps et, comme le talent de son amitié égalait celui de sa diplomatie, il ne tarda pas à avoir raison de tous les griefs réciproques, à les fondre et à les faire évanouir.

Pour cimenter sa victoire et consommer le rapprochement, il invita les deux champions à diner, et voici comment il rend compte de la réunion et de ses suites à madame de Vintimille :

« J'avais invité à diner, pour mardi, M. de Chateaubriand et M. Molé. Ils sont venus, l'un à cinq heures et demie, l'autre à six.

« Il y avait peu de monde, et on a donné une minute aux révérences. Après les révérences, il se sont vus; ils se sont pris la main d'un air charmé et se sont secoué le bras d'une manière très-sensible.

« On a servi. Ils ont été voisins et n'ont cessé pendant tout le repas de jaser très gaiement et de manger comme des ogres.

« J'ai remarqué qu'ils demandaient toujours du même plat, et qu'ils soutenaient toujours le même avis contre tous les convives. Je ne me souviens pas d'avoir observé en ma vie une plus parfaite unité de cœurs, d'esprit et d'appétit.

« Après le diner, je leur ai proposé d'aller se jucher en tête à tête dans la bibliothèque où ils se sont débattus pendant deux grosses heures, et d'où il m'a fallu les arracher, à la nuit noire.

« Le lendemain, mercredi, ils ont couru les champs ensemble, depuis trois heures jusqu'à cinq, et ils se sont réunis encore, à sept, chez Chateaubriand, où j'ai laissé M. Molé, à dix heures et demie. Je ne sais pas s'il y a couché.

« Il y était attablé le lendemain, jeudi. Ceci est sûr, car j'y ai diné avec lui. Ce jour-là, ils se sont encore promenés seuls pendant toute la soirée, car ils n'étaient pas rentrés à dix heures. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait hier.

« Voilà le bulletin exact de tout ce que j'ai vu. Quant à ce que j'ai entendu, je puis vous assurer qu'ils rient aux grands éclats, comme des fous, et qu'ils ne parlent pas trop comme des sages. C'est qu'apparemment ils extravaguent de joie. Si, pour compléter ma narration, il faut mêler mes conjectures à mes récits, je vous dirai confidemment que je crains un peu que ce rapprochement ne soit fait aux dépens du genre humain, car ils ne cessent de se moquer du monde entier, même de moi ! Aussi leur ai-je dit de ne pas revenir; je les ai appelés serpents réchauffés dans mon sein ; mais ils plaisantent de tout cela.

« Heureusement, pour les mauvais effets que pourrait avoir leur réunion, et l'esprit de ligue offensive et défensive qui les anime, ils vont bientôt se séparer, car Chateaubriand part demain. J'ai la bonté d'en être fâché, quoique je ne perde évidemment que des coups à l'éloignement où vont vivre l'un de l'autre ces deux hommes qu'a ressaisis une amitié si enragée. »

A ces coupures, à cette énumération de détails si savamment agencés, si finement assaisonnés d'esprit, de sel et de grâce, ne dirait-on pas une page échappée à la plume inimitable de madame de Sévigné ? N'est-ce pas la même transparence, la même verve, la même souplesse, la même originalité, la même grandeur et le même charme ?

Et dire que le pinceau de Joubert est ici dans son naturel ;

qu'il court, qu'il joue avec la même aisance, la même finesse d'ironie, la même abondance et la même gaîté que nous venons de le voir tout à l'heure, à travers les rocailles et les nébuleuses de Kant!

XIV.

Au milieu de ses correspondances multipliées et de ses travaux de toutes sortes, M. Joubert n'oubliait pas les soins de son intérieur, de sa maison. Tout y était ordonné et actif. Le maître avait en horreur l'oisiveté, il fallait que chaque instant de la journée fût rempli, même le temps des récréations, et lui-même joignait l'exemple au précepte, en réglant son temps, ses occupations et en rendant ses loisirs profitables à ceux qui l'entouraient. Son fils, en grandissant, était l'objet de soins attentifs. Son éducation, son instruction marchaient de front et, grâce à une intelligence large et à des goûts studieux, il devenait chaque jour l'objet de plus grandes et de plus douces espérances qu'il ne devait pas remplir.

D'un autre côté, M. Joubert portait à ses deux nièces, encore bien jeunes, une affection et une sollicitude toute paternelles, guidant leurs travaux, égayant leurs entretiens et se mêlant à leurs jeux en se faisant enfant avec elles et les suivant de son lit même, si la souffrance l'y retenait.

Il étendait cette sollicitude à tout le personnel de sa maison, et quelle que fût sa confiance en mademoiselle Piat, l'œil du maître ne faisait défaut nulle part (1).

(1) Pour se donner une idée de l'attention qu'il donnait aux détails domestiques, on peut lire ce passage d'une lettre qu'il écrivait de Villeneuve à M. de Fontanes le 9 septembre 1803 :

« Si vous avez réellement envie de passer ici quelque temps, venez hardiment, mon cher ami.

« Vous ne dérangerez dans cette maison personne que moi.

« Vous me prendrez ma chambre, mon temps, mes loisirs et mes occupations; mais vous êtes bien assuré que le plaisir de vous avoir pour hôte est au-dessus de tout cela.

« Il faut seulement vous consulter vous même, et voir, par exemple, si vous pouvez vous passer de valet de chambre. Nous n'avons ici que des filles fort laides, mais pour rien au monde nous ne voudrions leur donner en spectacle un domestique de Paris. Le seul aspect de

XV.

Il y avait alors, comme il existe encore aujourd'hui à Villeneuve, une société choisie, nombreuse, des salons très-fréquentés et dont quelques-uns ne le cédaient en rien aux splendides réceptions de nos grandes villes.

Sitôt qu'ouvraient les salons de M. Joubert, l'élite de tous les autres y accourait en foule. On y jouait des charades, on y filait des proverbes et ces impromptus imagés, ces fins jeux de mots entrecoupés de chants avaient un succès fou à Villeneuve aussi bien qu'à Paris. On y applaudissait les nièces de l'amphytrion, notamment la plus jeune, dont la mimique et la voix eussent excité l'envie de plus d'une lauréate de l'Opéra.

M. Joubert animait tout de sa présence et l'on va voir jusqu'où il poussait la délicatesse, je pourrais dire ici l'originalité de ses attentions. Parmi les nombreux spectateurs et surtout parmi les spectatrices, il se produisait souvent des besoins de sommeil que maudissaient leurs victimes, privées ainsi des jouissances du spectacle qu'elles entendaient louer si fort à leur réveil. Pour parer à ces trahisons morphéennes, Joubert imagina d'installer dans son salon une *crécelle* pour avertir de l'entrée en scène des acteurs. Les cris aigus du moulinet de bois faisaient l'office de la sonnette classique dans les théâtres; ils annonçaient le lever du rideau et les dormeurs principalement applaudissaient des deux mains cette singulière musique.

La crécelle de M. Joubert est conservée dans sa famille.

l'oisiveté de ces drôles-là est propre à corrompre la simplicité laborieuse de tout un pays.

« Il y a, au bout de notre rue, un perruquier qui sera à votre service, notre petite servante battra vos habits.

« Nous vivons avec abondance et je suis d'ailleurs peu en peine de vous bien traiter à table. Je sais que rien n'est plus aisé, malgré vos prétentions à la gourmandise, que de vous faire prendre pour excellente une chère détestable.

« Vous aurez une chambre vaste où il ne pleut pas; un cabinet de propreté et une baignoire attenant; trente côteaux autour de la ville et toute la terre autour de vous.

« Vous serez seul tant qu'il vous plaira et avec nous tant que vous voudrez. »

Bon et obligeant par nature, M. Joubert donnait audience à tous ceux qui la lui demandaient. Chaque fête de famille servait de prétexte à de modestes réjouissances où le personnel de la maison trouvait aussi sa part. Sympathique à la jeunesse, à la musique, M. Joubert se plaisait à réunir les jeunes filles de Villeneuve et à leur faire répéter de pieux cantiques, souvenirs de sa jeunesse et de son enfance chrétiennes. C'était surtout à l'époque de Noël qu'il aimait à entendre redire ces vieux et caractéristiques refrains populaires de la sainte veillée.

La bienveillance de son caractère était telle qu'elle encourageait les plus timides et faisait ressortir en chacun ce qu'il avait de meilleur.

« On ne peut causer avec M. Joubert, disait une amie, sans se croire de l'esprit. »

Ce philosophe si fin et si profond avait conservé dans ses relations intimes toute la simplicité des anciens âges. La moindre chose le distrayait et il se mêlait volontiers à d'innocentes plaisanteries, comme nous venons de le voir pour la crécelle à réveil.

M. et Madame de Chateaubriand partageaient souvent ces naïves distractions pendant leurs séjours répétés dans la maison de la rue du Pont. Dans ces *à parte* intimes, dans ces moments d'abandon, on usait parfois d'appellations symboliques, thème habituel d'aimables et fines plaisanteries dans les correspondances comme dans les conversations.

Faisant allusion à l'élévation et à la délicatesse d'esprit de M. Joubert et peut être aussi à sa taille élancée, ses deux amis l'avaient surnommé *le cerf*.

Madame de Chateaubriand était appelée la *chatte*, à cause de son esprit malin et railleur. C'est elle qui, fatiguée d'entendre M. de Fontanes, le grand maitre, et Joubert, son second, causer chez elle, depuis huit jours, enseignement, méthodes, réglements, lycées, leur lança, un beau soir, ce vers épigrammatique :

L'ennui naquit un jour de l'*Université*.

Et, par concomitance, l'on désignait M. de Chateaubriand sous le nom de *chat*.

A ce propos et au moment où Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, arrivait à Villeneuve, à la suite de la

guerre d'Espagne et de la vive opposition qu'elle lui suscitait dans les Chambres, Joubert lui dit en l'abordant : « Mon ami, le *chat* est encore sur le toit, mais il pourrait bien en descendre bientôt. » Cette fine prophétie eut son accomplissement quinze jours après, et Chateaubriand fut le premier à en rire, tant les intrigues et les jalousies le dégoûtaient du pouvoir et tant il trouvait de paix et de bonheur à séjourner à Villeneuve! M. Joubert ne changeait pas pour lui avec la fortune; invariable dans son amitié, il ne voyait dans la disgrâce d'un ami qu'un motif de plus pour se dévouer et être utile sans le paraître.

XVI.

La critique, même de nos jours, a fait bien large la part des erreurs et des fautes de Chateaubriand. A-t-elle fait juste part à ses qualités et à ses services dans l'autre plateau de la balance?

A-t-elle reconnu, du moins comme ils le méritent, son désintéressement profond et sa fidélité au culte du malheur, double et infaillible pierre de touche de la véritable grandeur?

Pour lui faire expier des louanges, exagérées peut-être, elle lui a dénié l'inspiration, le génie littéraire, le talent même; dénié le caractère et jusqu'à la sincérité dans tous les actes de sa vie, lui qui poussait parfois, et nous venons de le voir, la franchise jusques à la dernière rudesse!

Nous n'avons, certes, ni la mission de venger sa mémoire, ni la prétention de mesurer cette grande personnalité historique; mais, sans sortir du cadre de notre sujet, il nous sera permis de dire :

Voilà un homme, trônant avec éclat sur toutes les hauteurs de son temps, qui prend plaisir à en descendre sans bruit pour venir se reposer à Villeneuve, au sein d'une amitié de son choix, mais relativement obscure.

Et que pouvait-il attendre de son ami? Joubert, à part sa simple hospitalité, n'avait au service du grand homme que des conseils. Joubert était un aristarque éminemment distingué, mais sans faiblesse, et il en usait.

Cependant, personne n'a exercé sur Chateaubriand, sur son cœur comme sur son esprit, une influence aussi forte, une autorité aussi persuasive. Y a-t-il là un signe accusateur? Est-ce là de l'*hypocrisie?*

Chateaubriand était né sur un rocher, au milieu des vagues, et sa vie entière n'a pas été moins tourmentée, moins orageuse que les profondeurs inconstantes de l'Océan. Après avoir traversé toutes les extrémités des choses humaines, et, comme dit Bossuet, les félicités sans bornes aussi bien que les misères, pour achever son œuvre, il s'est éteint dans la disgrâce, dans l'indigence et presque dans l'exil, avec le dernier coup du tocsin de la guerre civile, le 4 juillet 1848. L'hospice Marie-Thérèse, dont il avait été le fondateur, a reçu son dernier soupir. Combien de splendeurs ne s'éteignent pas ainsi glorieusement dans les hôpitaux fondés par elles !

Mais revenons à Joubert, son ami par excellence.

XVII.

Ce dévouement désintéressé, cette passion du bien qui le possédaient, n'étaient pas pour ses seuls amis ou pour sa famille. Il en étendait le bénéfice à tous et surtout aux malheureux.

Quelques traits suffiront à peindre son caractère sur ce point et à donner mieux la mesure de son cœur :

— Une femme des plus pauvres de la ville, mère de six enfants, vient, un jour, remercier madame Joubert de lui avoir donné un lit complet où couchaient ses trois plus jeunes. Les trois aînés occupaient un autre lit beaucoup moins bon, où ils souffraient du froid, mal couverts qu'ils étaient, encore bien que cette excellente mère leur eût abandonné les meilleures des hardes qui couvraient sa propre couche. Témoin invisible de ces touchants détails, M. Joubert appelle aussitôt son valet de chambre : « Va, lui dit-il tout bas, chercher la couverture de mon lit et donne-la à cette pauvre mère de famille. Quand je serai pour me coucher, il faudra bien qu'on m'en trouve une autre. »

— Un bon vieillard tombé dans la misère, mais pauvre honteux, se trouvait poursuivi à l'occasion d'une dette urgente,

somme assez rondelette, qu'il ne pouvait acquitter. Joubert l'apprend et désintéresse immédiatement le créancier.

Quand l'huissier parut ensuite chez le pauvre débiteur, qui redoutait si fort l'éclat et les suites d'une saisie, il n'en pouvait d'abord croire ses oreilles en apprenant qu'il ne devait plus rien. Bientôt ses larmes cessent; du désespoir il passe à la joie et, sous le coup de l'émotion, il remercie, il interroge; mais en vain : ni lui, ni l'homme de la loi n'ont jamais su quel était son libérateur.

— Un soir qu'il se promenait sur son chemin favori de Baudemont, M. Joubert rencontre un vigneron de son quartier qui hâtait le pas vers la ville et il l'arrête en lui adressant la parole :

— Où courez-vous donc ainsi, voisin, d'un pas si pressé?

— Mais, j'ai oublié, ce matin, d'aller au tabac. Je n'en ai plus depuis midi et mon nez n'en peut plus.

— Qu'à cela ne tienne : n'allez pas plus loin. J'ai, ici, dans ma poche, un bureau ambulant qui va vous satisfaire sur-le-champ. Et, ce disant, Joubert tire sa tabatière et en verse le contenu dans celle du vigneron, qui remercia de son mieux.

Et tout cela était dit, était fait avec une simplicité charmante et une bonne grâce qui doublaient le prix des choses et qui sont le privilège des cœurs d'élite. Il y a là un parfum de vertu qui attire, qui empêche de rougir celui qui reçoit et le met à l'aise comme celui qui donne.

Sans épuiser ici une nomenclature superflue de traits de ce genre, disons que pendant trente ans, en maladie comme en santé, M. Joubert, digne émule de sa douce et héroïque compagne, a exercé la bienfaisance avec une largeur et une abnégation qui ne se sont jamais démenties. Combien de différends aplanis, d'inimitiés calmées et d'unions rétablies par ses sages et paternels conseils! Combien de douleurs cachées, de plaies saignantes, de maux secrets de toutes sortes ont été guéris par ses mains généreuses et discrètes!

Dieu seul en sait le nombre et seul lui en a tenu compte.

XVIII.

M. Joubert, dont la santé s'altérait plus encore par le travail que par la maladie, s'éteignit doucement et sans bruit,

à Paris, le 4 mai 1824, consolé par la religion qui avait fait la force et la gloire de sa vie, entre les bras d'une épouse et d'un fils en pleurs, et entouré des soins affectueux d'une famille dont il avait été l'oracle et l'idole. Il ne lui manquait que deux jours pour accomplir sa soixante-dixième année.

Le deuil fut grand aussi dans le cercle de ses amis. La mort de M. de Fontanes y avait déjà causé un grand trouble; celle de madame de Beaumont y produisit un nouveau vide douloureusement senti; le vide fait par la mort de M. Joubert fut non moins grand et plus irréparable.

Il laissait en mourant des manuscrits assez nombreux dont son fils conservait le dépôt et que, pendant vingt ans, M. de Fontanes et M. Molé le pressèrent en vain de mettre en ordre et de publier (1). Personne ne s'occupait plus des autres pour s'oublier soi-même. Il poussait si loin cet oubli et l'insouciance de la renommée, qu'on se demande s'il a jamais pensé que ses œuvres pussent voir le jour.

Cependant une note restée incomplète, écrite à la hâte, probablement à la fin de sa vie, semble trahir une pensée d'avenir. Il prévoit la possibilité d'une publication de tout ou partie de ses œuvres. Voici le texte de cette note :

(1) Dès 1803, M. de Fontanes lui écrivait :

« Vous êtes dans la solitude, mon bon ami; rien ne vous distrait. Je vous exhorte à écrire tous les soirs, en rentrant, les méditations de votre journée, vous choisirez, au bout de quelque temps, dans ces fantaisies de votre pensée, et vous serez surpris d'avoir fait, presqu'à votre insu, un fort bel ouvrage. Profitez de mon conseil ; ce travail ne sera pas pénible et sera glorieux. Il faut laisser quelque trace de son passage et remplir sa mission. »

M. Molé, qui croyait le travail plus avancé, lui écrivait presqu'en même temps :

« Il y a dans votre tête, et peut-être dans vos papiers, un volume composé d'un bout à l'autre des pensées les plus rares, des vues les plus ingénieuses, et les plus étendues, exprimées dans les tons les plus heureux. J'ai juré de l'en faire sortir, ce sera le meilleur de mes ouvrages et il aura pour moi le mérite de satisfaire à la fois mon cœur et mon esprit. C'est dans le sens le plus littéral que je le dis : Je répondrais de tirer *des papiers de la malle* le plus excellent et le plus gouté des volumes. »

La *malle* en question était connue de tous les habitués de la maison. C'est dans ce vaste réservoir que M. Joubert entassait pêle-mêle, depuis 20 ans, ses écrits de toute sorte, et il y avait certainement là matière à de plus gros volumes que ceux qui ont été publiés.

« Si je meurs et que je laisse quelques pensées éparses sur des objets importants, je conjure, au nom de l'humanité, ceux qui s'en verront les dépositaires, de ne rien supprimer de ce qui s'éloignera des idées reçues. Je n'aimai pendant ma vie que la vérité; j'ai lieu de penser que je l'ai vue sur bien des grands objets; peut être un de ces mots jetés à la hâte... »

Il n'a pas achevé, mais le sens est clair et la préocupation visible.

Une chose à remarquer, c'est que son fils, héritier naturel de ses œuvres, son premier confident et celui sur les soins duquel il devait, ce semble, compter le plus pour mettre en ordre tant de matériaux divers, ne soit même pas nommé dans cette note confidentielle. Il n'est désigné, il n'est présumé nulle part comme futur exécuteur des dernières volontés de son père.

Ah ! c'est que ce fils, objet de bien des espérances par les grâces de son premier âge et les succès de sa jeunesse, ne les avait pas toutes remplies, dit M. Raynal. Quand le temps de la maturité était venu, il avait fallu combattre en lui et l'on avait combattu vainement d'inexplicables bizarreries, un éloignement singulier des voies communes, un dégoût insurmontable pour tout effort utile, toute occupation féconde (1). Ce n'était pas qu'il ne fût doué d'un esprit distingué, d'une instruction solide et d'un cœur excellent. De vifs sentiments religieux le garantissaient d'ailleurs des mauvaises passions et des écarts qu'elles amènent. Mais, frappé d'une sorte d'immobilité morale, il se dérobait par une résistance inerte et pourtant opiniâtre aux soins que son père voulait prendre de ses relations et de son avenir. »

Là est le secret probable du silence et des réserves de ce

(1) M. Joubert père, au milieu de tant de richesses intellectuelles, sentait le premier, en lui, une sorte d'impuissance à les mettre en œuvre :

« Mes idées, s'écriait-il souvent, c'est la maison pour les loger qui me coûte à bâtir. »

Et, en effet, avec la matière de dix volumes, on n'a jamais pu le décider à en bâtir un seul.

C'était l'abeille qui, après avoir amassé, dans sa ruche, un butin immense, ne pouvait en tirer ni la cire ni le miel.

Il y avait donc déjà dans le père un peu de cette inaction fatale signalée dans le fils.

malheureux père. Peut-être, d'ailleurs, pressentait-il que son fils ne lui survivrait pas longtemps. C'est ce qui arriva.

XIX.

A sa mort et pour répondre aux vœux de madame Joubert, si doublement inconsolable, Chateaubriand recueillit en un volume les pensées choisies de l'ami qu'il pleurait encore. Il écrivait à cette occasion, à mademoiselle de Fontanes, occupée elle-même d'une édition des œuvres de son père :

« Tandis que vous érigez un monument funèbre, moi, madame, je rassemble les pensées du plus ancien ami de votre père. Elle ne sont pas destinées à voir le jour. La veuve de M. Joubert semble pénétrée du sentiment que j'exprimais en parlant de lui dans mon *Essai sur la littérature Anglaise* : un homme fut mon ami et l'ami de M. de Fontanes. Je ne sais si au fond de sa tombe il me saura gré de révéler la noble et pure existence qu'il a cachée. Quelques articles qu'il ne signait pas ont seulement paru dans diverses feuilles publiques. Qu'il soit permis à l'amitié d'en citer de courts fragments. C'est le seul vestige des pas qu'un talent solitaire et ignoré a laissés sur le rivage en traversant la vie. »

Ce recueil, en passant par les mains d'un pareil éditeur, eut un grand succès à l'étranger ausi bien qu'en France (1). On se plaignit bientôt que les œuvres entières d'un tel écrivain ne fussent pas livrées à la publicité. M. Joubert, le plus jeune des frères de l'auteur, et qui, par son mariage avec la nièce de Mme Joubert, se trouvait l'héritier de sa brillante

(1) M. de Chateaubriand avait mis en tête de son livre ce court avertissement :

« J'ai lu ces mots dans les fragments de M. Joubert : « Le ver à soie file ses coques et je file les miennes ; mais on ne les dévidera pas. »

« Si, je les ai devidées : j'ai séparé les sujets confondus sur des chiffons de papiers. Toutefois je n'ai pas trop multiplié les *titres*, pour laisser au penseur une partie de la variété de ses pensées. On verra par la beauté de ces pages ce que j'ai perdu et ce que le monde a perdu.

« On peut ne pas être de l'avis de Joubert ; mais voulez-vous connaître la puissance de son génie ? Jamais pensées n'ont excité de plus grands doutes dans l'esprit, n'ont soulevé de plus hautes questions et préoccupé davantage. La veuve de M. Joubert n'a fait impri-

fortune, accepta d'abord la mission de préparer une édition complète des œuvres de son aîné. Le temps et les forces lui manquèrent, et ce fut M. Paul Raynal, son gendre, à qui fut dévolue, enfin, cette part délicate d'un si bel héritage. Sa modestie s'en effraya d'abord; il doutait de ses forces pour accomplir ce qu'il appelle « une tâche de minutieuses recherches, un travail de mosaïque littéraire qu'une longue patience et un dévouement pieux pouvaient seuls accepter. » Il y avait, en effet, un travail sérieux, immense, pour mettre en ordre des feuilles détachées, des centaines de petits livrets, de notes, de pensées écrites au crayon, jetées çà et là, au milieu de réflexions, de renvois, d'abréviations souvent indéchiffrables. M. Joubert écrivait le jour et la nuit. Au lit ou debout, dans son cabinet ou pendant ses promenades, à pied ou en voiture, il avait toujours avec lui son petit crayon d'or, son petit cahier, et ses impressions y sont consignées avec une constance qui ne se dément jamais, mais sans suite, sans prétentions, sans le moindre souci d'un regard étranger.

C'est ce que nous assure M. Raynal dans l'excellente introduction qui est en tête des deux volumes qu'il a publiés en 1850 et qui sont la plus belle preuve que le scrupuleux éditeur était à la hauteur de sa difficile mission.

Ai-je besoin d'ajouter que mon travail n'a pas la prétention de doubler celui de M. Raynal, que je n'aurais pu que décolorer? M. Raynal place son héros à Paris. Mon théâtre est plus modeste; je le place, autant que possible, à Villeneuve, en insistant spécialement sur des détails ignorés ou négligés par son pieux biographe.

XX.

Vanité des réputations! Joubert en possédait une brillante, de son vivant, à Villeneuve et dans les environs. Il y a moins de cinquante ans qu'il a disparu, et ses bienfaits sans nombre

mer les méditations de son mari que pour elle; elle aurait craint, en les publiant, d'offenser la gloire qui a tant recherché l'obscurité... »

Au moment de sa mort le même auteur, dans une notice insérée au *Journal des Débats*, avait dit de Joubert:

« Il a laissé un manuscrit à la manière de Platon et des matériaux historiques. »

et son nom même sont à peu près oubliés. Sa science elle-même, si riche et si variée, fût restée ensevelie tout entière dans sa tombe sans les soins généreux de ses amis pour en faire connaître les parcelles qu'il en a laissées.

C'est en m'adressant à ses rares contemporains que j'ai pu butiner encore et signaler à l'admiration publique les traits édifiants qui précèdent et quelques détails intimes de la vie de cet homme de bien. Dans dix ans et même avant il eût été trop tard. Je dois ici une mention spéciale à un ancien notaire de la ville — sa modestie m'oblige à taire son nom. — familier autrefois de la maison Joubert et qui fut dans sa jeunesse l'heureux témoin de la plupart des scènes que j'ai rapportées. Depuis longtemps on attendait de lui un portrait en pied du grand homme, un double portrait, car ce vénérable ami est à la fois artiste et historien....

Historien! Ah! ceux qui ont écrit seulement quelques pages d'histoire comprendront ses scrupules et ses hésitations.

L'histoire, alors même qu'elle n'a pour objet qu'une modeste ville, est encore un monument dont il n'est pas toujours facile de reconnaître les assises, de les assembler et de les fonder solidement. Ensuite, il importe de n'y faire entrer que des matériaux sérieux et éprouvés. Trop souvent ceux qu'on a sous la main, s'ils ne péchent par le nombre, péchent par la qualité et alors il faut que cette main ouvrière soit aussi intelligente qu'exercée pour éviter les intrusions, les faux agencements, les rentrées et les saillies trop fortes, les lacunes compromettantes et les bigarrures, toutes choses également nuisibles à la solidité comme à la beauté de l'édifice, c'est-à-dire à ses proportions comme à son harmonie. Car l'historien, de même que l'architecte, est assujetti à des règles inflexibles.

Cependant ici les éléments ne font pas défaut :

Villeneuve, sans remonter à ses origines gauloises assez obscures ni au camp romain établi à ses portes, a possédé, au douzième siècle et depuis, son château royal des Sales et son bailliage renommé.

Villeneuve a eu jusqu'à sept tours et cinq portes fortifiées, ses hautes murailles d'enceinte, ses fossés larges, profonds et *très poissonneux* (1); ses ponts-levis, ses casernes et ses

(1) Au mois de juillet 1359, Charles V, qui était alors Régent du

hommes de guerre pour se défendre des surprises et des assauts si terribles et pourtant si fréquents au Moyen-Age.

Villeneuve a eu ses fontaines merveilleuses, ses léproseries, son populeux quartier des juifs, ses quatres églises, un chapitre paroissial, et ses luttes et ses gloires religieuses.

Villeneuve a eu la gloire, si rare et si honorable, d'être accusée de feuillantisme en 93; de donner asile à plusieurs innocents distingués qu'attendait l'échafaud, et d'échapper en grande partie aux horreurs de la révolution.

Villeneuve a eu ses transformations, ses développements, ses industries prospères, les magnificences de ses fêtes, de ses concours agricoles et de l'union modèle de ses habitants.

royaume, afin de dédommager les habitants de Villeneuve-le-Roi des dépenses qu'ils avaient faites pour la réparation de la Forteresse, des murs et des fossés de la ville, lesquels fossés étaient alimentés par les eaux de l'Yonne, leur permit de « peupler les dicts fossés de « telle quantité de poissons que bon leur sembleroit et d'en prendre « le profit pour l'employer à l'entretien et sustentation des fossés et « forteresse. »

A vrai dire, ce n'était là qu'un rappel des droits accordés aux Villeneuviens par la charte de fondation de 1163.

Et la chronique ajoute que les concessionaires profitèrent largement du *privilége* et que, dans les siècles suivants, le poisson des fossés de Villeneuve le-Roy avait acquis une grande réputation de qualité et de grosseur chez tous les Lucullus et les Chevet du temps.

Un autre privilége dont jouissaient, à la même époque, en vertu du même titre, les habitants de Villeneuve et qui va surprendre plus d'un lecteur, c'est le *droit de chasse*. Le droit de chasse, *sans permis*, au XIVe siècle!

Je lis, en effet, dans un extrait du *Trésor des Chartes*, page 98, que, en 1383, Charles VI, informé des privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs aux habitants de Villeneuve le-Roi et *singulièrement du droit de chasse* dans l'exercice duquel ils étaient troublés par le maître des Eaux et Forêts de Sens et autres officiers, leur accorda, par des lettres-patentes. « Congé et licence de chasser à toutes bêtes « grosses et menues, à chiens, engins, filets et autres harnois loi- « sibles et convenables, depuis les lieux dits les Maisons de Voye « profonde jusques au Val-du-Chaume, et depuis l'Eglise Saint-Mar- « tin dudit Villeneuve jusqu'au Buisson-de Teste à Pois, du côté « devers ledit Villeneuve et autres lieux circonvoisins, excepté les « garennes et bois de Dismon. »

Il est vrai que les fusils Lefaucheux n'existaient pas alors, ni les chiens anglais, ni cette race innombrable de braconniers qui, pour agir dans l'ombre, n'en frappent pas moins terriblement avec ses collets, ses panneaux et *autres harnois* destructeurs du gibier.

Villeneuve, enfin, a eu ses célébrités diverses, ses hommes remarquables, parmi lesquels la grande figure de Joubert ressortira toujours brillante d'un pur et vif éclat.

Je serais heureux si cette rapide esquisse pouvait contribuer à faire revivre sa mémoire dans le département et notamment à Villeneuve; à y perpétuer le souvenir de ses vertus plus encore que celui de ses talents; à rendre féconds ses beaux exemples de bienfaisance et de charité; à lui assurer, enfin, une renommée longue et bénie, qu'il mérite d'autant mieux qu'il ne l'a jamais recherchée.

DURANTON,

Juge de paix.

L'HOTEL D'UZÈS, A TONNERRE.

I.

Les anciens comtes de Tonnerre habitaient la ville haute, dans un château-fort dont on voit encore les ruines du vieux donjon. Ce château, près de la grande voie romaine qui traversait les Gaules, du nord au midi, des Flandres jusqu'à l'antique cité des Phocéens, près de la voie de Sens (*Agendicum*, à la cité d'Alise, ce château, dis-je, était environné de roches à pic, encaissé de vallées profondes, entr'autres d'anciennes lices, et placé au-dessus d'un cimetière gallo-romain, récemment découvert par M. Camille Dormois, dont la science archéologique déplore la perte (1).

La position de ce point élevé, le nom même de la ville, *Tornodorum*, que les étymologistes interprètent par ces mots *près de l'eau* ou *du torrent* (la fosse Dionne ou l'Armançon (2)), son vieux cimetière, tout tend à faire croire à l'ancienneté de cette ville. Quelques-uns ont pensé que le château et ses nombreuses fortifications remontaient au IIIe siècle de l'ère chrétienne, à l'empereur Aurélien (3) lors de son voyage dans les Gaules, en 273, opinion qui peut être un peu hasardée. Cependant, à diverses époques, on a trouvé une série de monnaies romaines qui partant, de Jules César, se termine à Constantin (3). On a cité aussi quelques pièces gauloises.

(1) Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, t. XII, 1858.
(2) Note de M. Cerveau.
(3) Jules César, Auguste, Néron, Vitellius, Vespasien, Nerva, Trajan, Adrien, les Antonins, Lucius-Vérus, Marc-Aurèle, Faustine,

Grégoire de Tours est le premier écrivain qui ait parlé de Tonnerre, *castrum Tornodori* (577). L'abbé Fleury le cite en 716. Raoul, gouverneur ou comte de Tonnerre, est miraculeusement guéri en 840 (1). Dom Bouquet met, en 898, près de Tonnerre, la défaite des Normands par Richard de Bourgogne.

On trouve des comtes de Tonnerre dès l'an 410 ; ainsi Hilarius, Betton (vers 616), saint Guerry, saint Ebbon qui mit en fuite les Sarrasins, Raoul, Girard, Eudes, le célèbre Gérard, qui prenait le titre de seigneur de Roussillon, d'Avallon et de Tonnerre.

Avant 980 commencent les comtes héréditaires. Tous dans les maisons de Tonnerre, de Nevers et de Châlon, habitent le château dit de *Montbélant*, sur la montagne. Un souvenir précieux se rattachait à ce vieux manoir. En revenant du concile d'Etampes (1130), saint Bernard avait suivi la route de Sens, Joigny, Auxerre, Chablis et Tonnerre, où il était descendu au château. Il fit quatre miracles : deux dans l'église de Saint-Aignan, en y célébrant la messe, un en sortant du château, et le quatrième sur les bords de l'Armançon. Il avait rendu la vue à quatre aveugles (2). Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, après avoir construit le vaste hôpital qu'elle a consacré aux malades et aux pauvres du pays, se fait un château spécial dans cette enceinte même de charité, pour les soigner de ses propres mains (3).

C'est dans ce château que logent :

1° En 1359, Edouard IV, roi d'Angleterre ;

2° En 1424, le Dauphin, depuis Louis XI, allant en Alsace. On leva une taille pour les frais de réception.

3° A Pâques 1542, le roi François Ier. — Charles-Quint lui fait déclarer la guerre par son ambassadeur.

4° Le 31 avril 1631, Louis XIII, à son retour de Metz, dîne au château.

Gordien oncle, Gordien neveu, plusieurs des Tyrans, Posthumius, Probus et Constantin. (*Cerveau*, *Camille-Dormois*, etc.)

(1) Aldevrade, religieux de Fleury-sur-Loire, cité par Cerveau.

(2) Œuvres de Saint-Bernard, édition de 1667, I, 181.

(3) Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, par Camille-Dormois, p. 42.

5° Le 22 juin 1674, Louis XIV y descend au retour de la Franche-Comté (1).

Le château de la montagne ne reste pas moins la résidence des Chalon, successeurs de Marguerite; c'est là que se prêtent foi et hommage. En 1359, pendant la captivité du seigneur, le château est assiégé par les Anglais; il résiste. « La ville (basse) se défendit bien. Là eut grand assaut et « dur, et la ville de Tonnerre prise par force (2). » Les Anglais pillent, boivent et se reposent pendant cinq jours.

L'année 1414 devait être bien plus funeste. Le duc de Bourgogne avait gravement à se plaindre du comte Louis de Chalon. « A son retour de Flandres, il fist envahir et prendre « la ville et le chastel de Tonnerre, lesquels furent pillés « et ledict chastel fust destruit et désolé par ses gens, du- « quel chastel s'en estoit fuy un peu devant le comte de « Tonnerre et ses gens d'armes, non sans attendre les gens « d'armes du duc de Bourgogne, desquels estoient conduc- « teurs messire Elyon de Jacqueville, Fierrebourg et aulcuns « autres. Et tantost après envoya ledit duc de Bourgogne à « Paris lettres devers le roy, pour luy faire sçavoir la voye « par laquelle il estoit allé de Flandres en Bourgogne, et « aussy fist savoir la destruction du chastel de Tonnerre « qu'il avoit faict faire, parce que ledict comte son vassal « s'estoit rebellé plusieurs fois contre luy et sans cause, et « luy deffiant et entreprennant sur sa terre, icelle destrui- « sant, et emmenant ses proies, non pas qu'il voulist aulcu- « nement tenir, garder et entretenir; et oultre ledit duc fist « assiéger le chasteau-Bélin, situé et assis en la conté de « Bourgogne et appartenant audict comte de Tonnerre; « nonobstant qu'il fust moult puissant et fort, fut conquis « par long siège. Et le donna à son fils, le comte de Charo- « lois, en déshéritant ledict comte de Tonnerre, lequel, du « vivant du duc son père, s'escrivoit comte de Charolois et « seigneur de Chasteau-Bélin (3). »

Voilà donc le vieux château et la ville haute pris, brûlés,

(1) Annuaire de l'Yonne de 1849, p. 114. — Cerveau.
(2) Froissard, Paradin, Tristan le Voyageur, Cerveau, etc.
(3) Monstrelet (ses chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne par le sire Enguerrand de Mesle); — Paradin (Guillaume), histoire de Bourgogne.

rasés, détruits, mis totalement à sac. Le comte Louis de Chalon, fidèle au roi, sera tué à la bataille de Verneuil. Après la paix d'Arras (1), Jeanne et Marguerite de Chalon, sœurs de Louis, rentrent dans la propriété de leur frère. Elles n'avaient plus d'autre domicile que le château de Marguerite de Bourgogne, dans l'enceinte de l'hôpital. Marguerite de Chalon, qui avait acheté les droits de sa sœur Jeanne, sans la payer, avait épousé Olivier de Husson, chambellan de Charles VII.

N'est-ce pas vers cette époque que fut construit l'hôtel dit d'Uzès? C'est une question difficile à résoudre.

II.

Si l'on ne consulte que le blason sculpté sur le culot de la niche placée à l'angle droit de la cour, ne pourrait-t-on pas être dans l'erreur? Que voit-on, en effet, sur cette pierre si fidèlement docile au ciseau d'un habile sculpteur? C'est un écartelé, 1-4, *de gueules à la bande d'azur* (Chalon); 2-3, *burelé d'argent et de gueules de dix pièces*, qui est Lusignan, *brisé d'une bande ou cotice de gueules, brochant sur les burelles*, qui est de Parthenay; sur le tout *d'azur à six annelets d'argent* 3. 2. 1, (2) (Husson).

Que conclure de ce grimoire héraldique? D'abord, qu'il s'agit d'un membre de la maison de Husson, allié aux maisons de Chalon et de Parthenay. Or, Olivier de Husson, chevalier et chambellan de Charles VII, avait épousé, dès 1424, Marguerite de Chalon. Cette dame était fille de Louis II de Chalon qui, en 1370, s'était allié à Marie de Parthenay, descendante des Lusignan.

Olivier de Husson accompagnait, en 1439, jusqu'à Saint-Omer, la princesse Catherine de France, qui allait épouser Charles de Bourgogne, comte de Charolais. Il paraît être mort vers 1453. Ce serait alors ce comte qui aurait fait cons-

(1) 22 septembre 1435.

(2) Ce sont ces mêmes armoiries qui figurent sur deux riches dalmatiques, brodées, dit-on, des mains de la reine Marguerite de Bourgogne. Ces ornements sont d'un siècle et demi postérieurs à l'existence de cette reine charitable.

truire notre curieux hôtel vers le milieu du xve siècle. C'était après une époque d'agitation, de trouble et de guerre civile ; de là cette devise tirée du psalmiste et si bien appropriée aux circonstances : *Nisi Dominus custodierit domum, frustrà vigilat qui custodit eam* (1). Ne dénote-t-elle pas hautement les malheurs passés ? N'est-elle pas une allusion à la ruine de l'ancien château ? Ne fait-elle pas sentir l'impérieuse nécessité d'une protection toute divine contre les efforts de la perversité des hommes ?

Cette conclusion contredit celle des architectes et des archéologues qui ne font remonter l'époque de la Renaissance qu'à la fin du xve siècle et même au xvie siècle. Alors, comment expliquer ces armoiries si bien sculptées, si claires, si positives ? Dira-t-on que les Husson ont possédé Tonnerre jusqu'en 1556 ou 1557 ? Que les descendants d'Olivier de Husson ont pu faire usage des mêmes armoiries que leur auteur à Tonnerre ? D'abord, ainsi que le faisait observer M. Jacquillat-Despréaux, les comtes de la maison de Husson ont presque toujours été absents de Tonnerre par suite de leurs hautes fonctions soit à la cour, soit à l'armée; leurs femmes étaient étrangères à nos contrées, tandis que Marguerite de Chalon, femme d'Olivier, y était retenue par de nombreux procès. Elle a pu faire diversion à ses soucis d'affaires litigieuses par une construction tout à la fois utile et agréable.

Puis, en ce qui est des armoiries, David Andry, l'un des généalogistes des comtes de Tonnerre, nous apprend que généralement leur écusson était *accolé* ou *parti* de celui de leurs femmes. Ainsi, Jean de Husson, fils unique d'Olivier et de Marguerite, comte de Tonnerre de 1453 à 1485, accolait ses armoiries de celles de Jeanne de Sanglier : *d'or au sanglier de sable, défendu, allumé d'argent sur une terrasse de sinople* (2).

Charles de Husson, leur fils, mourut en 1492, après avoir, au mois de juin de cette année, affranchi les habitants du *giste de Crusy*, « afin qu'ils puissent vivre en paix et tran-

(1) Ps. 126, v. 2.
(2) Ségoing, Paillot, Duchesne, Déy, Gourdon de Genouillac, etc. — Elle était veuve de Jean de la Rochefoucault, seigneur de Barbezieux.

« quillité et qu'ils aient cause de prier Dieu le temps à venir « et pour nous et nos successeurs (1). » Sa femme était Antoinette de la Trémouille. Il écartelait ses armoiries *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglons béqués et membrés de gueules* (La Trémouille). Le sceau particulier de la comtesse était écartelé 1-4. *de la Trémouille;* 2. *d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules quelquefois chargé d'une épée d'argent* (Thouars); 3. *lozangé d'or et de gueules* (Craon); sur le tout *de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre* (Isle Bouchard) (2).

Louis Ier de Husson, fils de Charles, prit possession du comté en 1473 et mourut en 1503, laissant sous la garde noble de Françoise de Rohan, sa femme, plusieurs enfants mineurs. Elle vivait encore en 1526. Qui ne connait les armes des Rohan, *de gueules à neuf mâcles d'or accolés et aboutés?*

Y a-t-il dans tous ces blasons quoi que ce soit qui ressemble à celui d'Olivier de Husson?

Anne de Husson, l'une des sœurs de Louis Ier, hérita du comté de Tonnerre après la mort de ses deux neveux, Claude de Husson, tué à Pavie (24 février 1525), et Louis, qui fut évêque de Poitiers, n'ayant que dix-neuf ans, étant seulement sous-diacre. Il voulut se faire relever de ses vœux pour se marier et perpétuer sa maison. Le pape ne voulut pas y consentir. Il mourut en 1536 ou 1537 au camp d'Avignon.

Anne avait épousé Bernardin de Clermont. Elle mourut en 1540. Louise, la huitième de ses treize enfants, fut d'abord mariée, en 1538, à François du Bellay, dont elle n'eut qu'un fils, mort en 1554, pendant son veuvage; puis, en 1556, à Antoine de Crussol, qui fut duc d'Uzès en 1565, puis duc et pair en 1572, un an avant sa mort.

En niant la construction de l'hôtel d'Uzès par la maison de Husson, qui oserait affirmer que cette jolie habitation soit l'œuvre d'Antoine de Crussol ou de sa femme? Il est probable que le nom d'*Uzès* lui a été donné par le fait seul de l'habitation par Louise de Clermont et son second mari.

M. Bizet, Tonnerrois très ami des arts, fait remonter cette construction au règne de Henri II, de 1547 à 1559 (3).

(1) Chartes imprimées des habitants de Tonnerre, p. 215.
(2) Le Laboureur, Paillot, le Roi d'Armes, Ségoing, etc.
(3) Journal de Tonnerre de 1830, n° 5.

Entre ces deux dates se trouve l'incendie général de Tonnerre, le 8 juillet 1556. La comtesse, accusée sans fondement bien sérieux d'être l'auteur de ce sinistre, ne fut pas moins vivement peinée de cette calomnie. On ne la vit plus que rarement à Tonnerre.

M. Victor Petit, juge compétent en pareille matière, pense que la date cherchée est de 1560 à 1574. Louise de Clermont, si mécontente de ceux qu'elle appelle ses *subiectz*, aurait-elle bâti à cette époque? Aucun acte ne prouve qu'elle ait construit, ni vendu, ni donné l'hôtel qui a porté son nom de duchesse. Elle l'a seulement habité en 1587.

M. Quantin classe ce monument avec ceux de la Renaissance (1).

Qui aurait pu alors faire sculpter l'écusson d'Olivier de Husson? Faut-il, pour expliquer cette anomalie, admettre avec M. Quantin et autres savants archéologues, que les deux niches curieuses, antérieures à cet hôtel, y ont été rapportées d'autre part?

III.

En face de l'hôtel d'Uzès, de l'autre côté de la rue, sur une portion de l'emplacement donné par la reine de Sicile à son hôpital, attenant au lieu de sépulture des personnes décédées dans cet établissement de charité, charnier connu sous le nom de *cimetière Bricard*, se trouvaient les bâtiments de service. Au-dessus de la porte, on lisait en énormes caractères ces deux mots : NISI FRUSTRA (2), abrégé de la devise inscrite au-dessus de la porte de l'hôtel. Cette courte inscription ne suffirait-elle pas pour faire présumer et même pour prouver une origine commune et à l'hôtel et à ses dépendances?

Or, dans les titres de l'hospice, on trouve, en 1530, une concession faite à bail, à *cens* et à *rente emphythéose*, à « honorable homme Jehan Canelle, esleu pour le roy, nostre

(1) Congrès archéologique de 1850, tenu à Auxerre.

(2) Dans une reconstruction faite en 1864, le *nisi frustrà*, inscrit sur le linteau ancien, a été conservé et placé sur le jambage de droite où on le voit encore.

« sire, en l'élection de Tonnerre et Aucerrois » à charge de construire une maison sur cette place. Elle se composait de deux pavillons séparés par une basse-cour (1). Dans le pavillon de droite était le jeu de paume de MM. Canelle (2). En 1558 comme en 1625, la noble famille Canelle était propriétaire de ces deux pavillons qui, en 1794, dépendaient encore de l'hôtel principal, et ont été vendus ensemble, au nom de la nation, par le district de Tonnerre.

Il n'existe point de généalogie connue de la famille Canelle. Citons rapidement quelques-uns des noms échappés à l'oubli.

En 1395, Guillaume Canelle est un des notables de la ville.

Un siècle et demi à peu près s'écoule avant que nous retrouvions, en 1530, Jehan Canelle, élu et lieutenant particulier, qui, en 1552, achète de Louise de Clermont et de François du Bellay, son mari, les terres de Bernouil, Milois et Soulas. Il était mort avant 1564 époque à laquelle on trouve Jacqueline Perceval, sa veuve (3).

Il laissa deux fils : Henri, qui fut élu pour le roi (1600-1644), co-seigneur de Bernouil, seigneur de Vaulichères, que la duchesse lui céda, en 1587, avec terres et hommes, haute, basse et moyenne justice. Henri Canelle possédait encore la terre de Fizotat sur Bragelonne, d'où le nom de M. de Bragelonne. Il fut un homme zélé pour le roi comme pour les affaires de la ville. On le voit, au mois d'octobre 1587, faire plusieurs voyages à Bar-sur-Aube, Joigny, Chaource, Saint-Florentin et autres lieux par devers Mgr de Guise, pour traiter de la rançon du sieur Antoine Pingat, que les Reîtres avaient pris dans les bois de la ville, et pour le faire mettre en liberté. Il avait même prêté de l'argent à la ville (4). Sa fille, Catherine Canelle, porta le fief de Vaulichères à Paul de Chaulne ou de Chaonne, son mari.

Le second fils de Jehan Canelle fut Jacques Canelle, écuyer, resté seul seigneur de Bernouil. En 1578, il avait acheté de

(1) Camille-Dormois, *Carreaux émaillés*, Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1860.
(2) Croquis d'un plan par M. Jacquillet-Despréaux.
(3) Compte de la ville, 1564-1565.
(4) Compte de la ville en 1587.

la duchesse le bois de Réault. En 1587, cette dame lui vend encore ses droits sur Villiers-Vineux (1), droits qu'elle tenait par confiscation sur Louis Du Mas, seigneur du fief *soubz-Guillaume*. Louis Du Mas avait été, par punition d'un crime que nous ne connaissons pas, roué, puis écartelé. Jacques Canelle devint commissaire ordinaire des guerres et bailli de Tonnerre. A ce dernier titre, il fut le successeur du célèbre jurisconsulte Pierre Pithou, que l'on appelait alors M. de Champgobert.

Au mois de novembre 1564, il avait été dépêché pour les affaires de la ville, vers Mgr d'Aumale, gouverneur de Champagne et de Brie. Par reconnaissance, la ville lui avait offert deux *fillettes* de vin qui avaient coûté dix livres. Il s'agissait d'obtenir des lettres d'exemption de taille et de subsides. Le seigneur de Bernouil avait eu plein succès (2). Il avait épousé Anne Le Maistre, que l'on croit fille de Jehan Le Maistre, vice président de la baronnie de Tonnerre, en 1549, seigneur de la Motte du Breuil de Varennes.

Jacques Canelle a eu deux filles : l'une Magdeleine, mariée, le 14 janvier 1583, à Etienne de Clugny, écuyer, seigneur d'Etaules, et depuis lieutenant civil d'Avallon (1603); l'autre, Colombe, épousa, le 12 janvier 1585, François de Chenu, écuyer, co-seigneur de Nuits, Fulvy, Villiers-les-Hauts.

Il avait fait bâtir et fortifier le château de Nuits, qu'il défendit cinq fois avec succès contre Clugny de Thénissey. Il avait pris le parti du roi contre la Ligue (3).

En 1561, François Canelle était receveur pour le roy en l'élection de Tonnerre. Il fait entériner les lettres d'exemption des habitants, qui lui font un cadeau de *deux feuillettes de vin* du prix de 30 livres. Il était mort en 1575. Sa femme était *damoiselle Claude Turreau*; elle se retire à Paris (4). Le sieur de Bernouil était son héritier.

Depuis, les renseignements généalogiques font défaut.

Une Marie Canelle, fille du seigneur de Bernouil, avait

(1) Histoire de la commune de Villiers-Vineux par M. C. Dormois (Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne). — En 1555, Pierre Canelle était prêtre dans cette commune.

(2) Compte de la ville.

(3) Courtepée, VI, 1.— Terrier de nuits.— Notes de M. Jacquillat-Despréaux.

(4) Compte de la ville de 1565 et 1576.

épousé Nicolas de Saint-Belin, seigneur de Vaudemont, comte de Jaux et de Fleys, député de la noblesse de Chaumont (1).

En 1626, on cite Jacques Canelle, soit le même que le précédent, soit un homonyme. Il porte les mêmes titres de commissaire des guerres et de bailli. Il a aussi deux filles qui possèdent l'hôtel principal : l'une, Jacqueline Canelle, mariée à Robert Guillaume, seigneur de Marsangis, conseiller du roi, prévôt de Paris ; et l'autre Antoinette, mariée à Jean Cabaret, seigneur de la Croslière.

En 1651, un François Canelle est propriétaire de l'hôtel principal avec Edme Milon, marchand. On le dit aussi seigneur de Bernouil. En 1638, il avait été prévôt de la maréchaussée. Six ans après (1644), il avait été saisi pour sa portion dans la terre de Bragelonne, ce qui prouve qu'il était le représentant direct ou collatéral de Henri Canelle, seigneur de Vaulichères et de Frizotat. Il avait épousé Elisabeth Vau de Ranchiers.

D'un autre côté, on trouve, le 26 octobre 1624, Charlotte Canelle, femme de Nicolas Bargedé, conseiller au bailliage d'Auxerre. Elle tient sur les fonts de baptême avec Charles Henri de Clermont, comte de Tonnerre, Charles Henri Bargedé, fils de Joachim Bargedé, bailli de Cruzy (2). Charlotte ne devait-elle pas appartenir à la branche aînée des Canelle et avoir quelques droits sur l'hôtel d'Uzès? On voit, en effet, le 23 octobre 1651, Jacques Bargedé, avocat au Parlement à Auxerre, vendre à Etienne Luyt, avocat et élu à Tonnerre, et à Marie Le Maistre, sa femme, la partie démembrée de l'hôtel principal.

Il est probable que c'est à cette époque qu'il faut porter la division et le partage de l'hôtel.

Ces détails, tout incomplets qu'ils sont, prouvent surabondamment la haute position sociale et l'honorabilité de la famille Canelle. On trouve sur l'une des verrières de l'église Saint-Pierre de Tonnerre les armoiries des Canelle : *d'azur à trois artichauts de sinople.* Il est probable que cette place d'honneur leur était donnée à titre de bienfaiteurs de l'Eglise. Ce vitrail semble fait en l'honneur de saint Jean-

(1) Les Saint-Belin ont été seigneurs de Fleys de 1556 à 1754. — Courtepée, VI, 336.

(2) Registres de l'état civil de Tonnerre.

Baptiste, dont on voit la tête dans un plat porté par une femme (Salomé, fille d'Hérodiade). Ce bienfaiteur serait donc un Jean Canelle (1).

IV.

Il ne faut pas se dissimuler que longtemps avant 1556, et longtemps après cette époque, les relations des habitants avec leur seigneur étaient plus que froides. On plaidait à outrance pour les censives, les bois, etc. Les biens patrimoniaux avaient été saisis. Le comte et la comtesse avaient demandé à faire raser les murs et abattre les portes. Sur ce point les habitants avaient eu gain de cause. Les comptes de la ville font mention de divers arrêts tantôt en faveur de la communauté, tantôt au profit de Louise de Clermont (2). Aussi était-elle en quelque sorte cosmopolite. On la trouve en 1565 à Molains (Moulins en Bourbonnais); au château de Maulne, près de Cruzy, en 1569, 1572, 1574, 1576 (3); à Tournon, en 1573; à Paris, en 1573, 1575, 1581, 1585 (mai et septembre). Il y a lieu de croire que c'est là sa résidence la plus habituelle. Elle est à Troyes en 1575, à Chalon-sur-Saône en 1576, à Saint-Privat en 1577, à Sens en 1581, à Beaucaire en 1588, en Languedoc puis en Dauphiné en 1591 (4), etc. Avec nos chemins de fer, ces voyages n'auraient eu rien d'étonnant; mais, alors, ils étaient fatiguants et dispendieux.

Le comte et la comtesse vinrent à Tonnerre au mois de septembre 1562. La ville dépensa en cadeaux 81 livres 5 sols. — En 1565, quand ils étaient à Moulins, les habitants leur envoient des chevaux. De plus, il en fut fourni pendant quatre jours pour conduire *la couche* (le carosse) *ès-lieux* d'Argenteuil, de Nuits et de Cruzy. Il fut offert au duc douze

(1) Vitrail de Saint-Pierre; terrier de Nuits.

(2) Compte de 1552 et année suivante.

(3) En 1569, elle faisait bâtir le château de Maulne. Des habitants de Tonnerre y conduisirent beaucoup de pierres à leurs frais (*compte de* 1569). En 1572, le duc avait sa compagnie à Tonnerre (*compte de* 1572).

(4) Camille Dormois, *Carreaux émaillés*, Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne 1860. — Compte de la ville.

fillettes de vin, tant pour lui que pour le train de sa maison. Les dépenses de la ville s'élevèrent à 201 livres 8 sols. — 1569, nous voyons nos devanciers s'adresser à leurs seigneurs pour faire diminuer les charges énormes qu'imposaient l'entretien et la nourriture du camp de Dannemoine, les siéges de Noyers et de Vézelay, le camp d'Appoigny, etc., etc. On leur fait, selon l'usage, un cadeau de vin et de gibier. Il s'élève à 86 livres 17 sols. — Le duc et la duchesse viennent à Tonnerre les 16 et 17 mai 1770. Il leur est donné « deux « levrautz, un grant lièvre, troys plats de truffes, troys « quarterons de grosses pommes, une douzaine et demye de « grantz pouletz. » A leur départ, au mois d'août, il leur est fourni treize chevaux pour le transport de leur bagage, ce qui coûte 39 livres 7 sols 6 deniers. — La duchesse revient le 19 octobre 1670. Nouveaux cadeaux. Le transport de ces bagages de Cheny à Tonnerre coûte à la caisse communale 20 livres. — Au mois de décembre 1572, le transport des bagages de Maulne à Tonnerre coute 38 livres. On donne à cette dame deux *fillettes* de vin vieil qui coûte 60 livres ; ce devait être certes de la première qualité. Bientôt elle part pour Paris ; *ses subiectz* lui écrivent pour faire relever la garnison de Vaudemont. La lettre est accompagnée d'un cadeau de venaison, de gibier et de poisson. — Le 2 avril 1575, la duchesse est à Troyes, où les échevins lui portent un cadeau. On conduit ses bagages au port de Cheny. Cela coûte à la ville 147 livres 7 sous. Au mois d'août de la même année, il lui est envoyé deux muids de vin qui coûtent 81 livres. Louis Raffard, avocat, receveur, et, depuis, secrétaire de la reine de Navarre, lui est dépêché pour qu'elle évite aux Tonnerrois une garnison. Ce mandataire fait le voyage à cheval. — 1576. La duchesse vient à Tonnerre ; vingt chevaux vont chercher à Cheny ses « meubles, bagages, « garderobes et autres hardes. » La dépense des habitants est de 55 livres. Elle passe à Tonnerre le mois de juin ; on lui fournit le linge de table. Quand elle quitte, huit voituriers à deux chevaux conduisent le bagage à Chalon-sur-Saône. Le 12 avril 1578, *madame*, venue à Tonnerre, reçoit un don de six feuillettes de vin. Il a coûté 36 *escux* ou 108 livres, plus 2 livres de reliage. Au mois d'août 1580, cinq *charetées*, attelées chacune de deux chevaux, transportent les hardes de Cheny à Tonnerre et à Ancy-le-Franc. Vingt-deux

chevaux de selle lui sont envoyés pour elle, ses gentilshommes, officiers et gens, pendant trois jours, selon l'ordre qu'elle avait donné aux échevins. Il y avait en outre des chevaux pour *sa carosse*. Les charges municipales ont été de 182 livres 18 sols. La duchesse quitte Ancy-le-Franc en 1581. Les Tonnerrois fournissent voitures, chevaux de trait, chevaux de selle, pour conduire leur dame, ses gentilshommes et gens de service à Sens. En traversant Tonnerre, on lui offre quatre perdrix, du vin, une grande carpe et un brochet. Dépense : 42 écus.

En 1587, elle descend à Tonnerre dans le logis d'Henri Canelle, rue Jean Hérard. C'est la seule fois que l'hôtel d'Uzès est indiqué comme occupé par la duchesse. Elle y reçoit 6 feuillettes de vin, du prix de 26 écus. En 1591, elle écrit aux échevins qu'on lui prépare le logis de l'hôpital; il laissait à désirer. Elle y était cependant en 1592. Elle y revint encore une fois; car, selon toute probabilité, c'est là qu'elle mourut en 1596, et qu'elle fut *embosmée* avec quatre livres de poix noire, un quarteron de goudron, une aune de toile et deux pintes de sel (1).

Que conclure de tout cela? L'hôtel d'Uzès est de la renaissance; il a été bâti de 1500 à 1550 (2) par les Husson probablement, peut-être par Louise de Clermont. Les niches, plus anciennes que l'hôtel, y ont été rapportées (3). Si la duchesse a été propriétaire de ce joli manoir, ç'a été pendant peu de temps. Il est probable qu'elle l'a vendu soit à Jean, soit à Henri Canelle, à qui elle a fait des ventes considérables en 1552, 1578 et 1583, et pour qui elle avait une affection toute particulière. L'année 1587 est la seule où l'on puisse constater sa résidence dans ce charmant manoir.

V.

L'hôtel d'Uzès, en son entier, occupait l'emplacement de quatre maisons dans la rue des Fontenilles, soit au sud-est

(1) Comptes de la ville de 1562, 1566, 1569, 1570, 1572, 1573, 1575, 1576, 1578, 1580, 1581, 1587 et 1592; compte de l'hôpital — L'embaumement avait coûté 4 livres 5 sols 6 deniers (Camille Dormois, *Carreaux émaillés*).

(2) Viollet-Leduc.

(3) Victor Petit, Annuaire de 1855, p. 468.

la maison du docteur Charles Campenon, n° 6 ; ce qui reste du corps principal, n° 4 ; la maison à droite où était l'ancien salon, et, à la suite, ce qui fut la dernière habitation de la vénérable Mme Chamon, née de Baugis, bâtiment converti en granges et écuries.

Commençons par le n° 4. — Au fond d'une petite cour carrée est la façade principale. La porte se fait remarquer par la richesse et la délicatesse des ornements, par la grâce dans leurs proportions et par la bonne exécution des sculptures. Chacun des deux bandeaux unis qui encadrent cette baie était accompagné d'une colonette que le temps a fait disparaître. Au-dessus du linteau, le tympan est chargé d'un encadrement polygone, heureusement mêlé de lignes droites et ovales. Au milieu, dans une couronne de fleurs et de fruits, se voit le buste d'une femme. Son visage exprime une très vive douleur. De la main droite, armée d'un poignard, elle se frappe le sein. Deux amours ou génies ailés, soutiennent la couronne et détournent la tête, profondément affligés de ce spectacle. En dehors du cadre sont de gracieuses arabesques. A droite, elles soutiennent un hercule fortement taillé, la main droite élevée et appuyée sur une longue épée antique ; le bras gauche n'existe plus ; ne portait-il pas autrefois un petit amour ? A gauche, dans une position symétrique, est une femme ou plutôt un génie ailé, à peu près nu, tenant de la main droite un énorme oiseau qui semble mort ; sur le bras gauche est un petit génie ailé.

L'encadrement est surmonté d'une corniche avec architrave. On y lit les mots *nisi frustrà* soutenus par deux amours qui s'appuient sur les arabesques. Au-dessus est un petit temple en forme de coquille, accompagné de trois statuettes sur des bases de colonettes.

Mars et le génie féminin sont surmontés de pilastres où grimpent d'élégants rinceaux ; ils forment encadrement. Les chapiteaux portent l'un une tête d'homme, l'autre une tête de femme.

Un cadre architectural domine ce curieux tableau. Sur une plaque noire, on lit, en lettres d'or, ce verset du psalmiste, qui met la maison sous la protection divine :

NISI DOMINVS CVSTODIERIT
DOMVM
FRVSTRA VIGILAT QVI CVSTODIT EAM.

Enfin, une peinture frustre, à peu près indéchiffrable, placée dans un enfoncement carré, couronne toute cette ornementation. Ne pourrait-on pas y voir un homme nu, musculeux, fatigué, assis sur une espèce de barque ou de tombeau ancien. Derrière lui s'aperçoivent des pyramides. En face est un petit monument que semble couvrir le feuillage de quelques arbres.

La pensée allégorique de ce travail nous échappe complétement.

Deux grandes fenêtres carrées, autrefois à meneaux, existent à chaque étage. Les bandeaux sont ornés de rinceaux ou festons en tout semblables à ceux de la porte. En dehors des fenêtres, un pilastre, ornementé de feuillages, part du sol et s'élève de chaque côté jusqu'au toit.

Dans le mur de gauche était à chaque étage une fenêtre, maintenant murée, en tout semblable aux baies de la façade principale. Un cordon, interrompu sous les fenêtres, relie le bâtiment du fond au riche culot qui est à l'angle de la rue. Trois autres fenêtres moins grandes et murées prouvent surabondamment que la maison n° 2 faisait partie intégrante de l'hôtel d'Uzès.

A droite, on admire la magnifique fenêtre du salon, ornée de bandeaux à riches festons, surmontés d'oiseaux et de bustes d'homme et de femme. Ce travail est d'une exquise délicatesse. Le *nisi frustrà*, en très gros caractères, surmonte cette baie. Un cordon est au-dessous et se poursuit sur toute la façade latérale.

Dans l'angle à droite est la tourelle hexagonale de la vis ou escalier en pierre et à spirale, surmonté d'un campanile à six nervures, remarquable par ses agencements pittoresques. La porte, un peu plus large que celle de la façade principale, est moins ornementée. Le tympam porte une couronne soutenue par deux amours, mais absolument vide. L'escalier compte trois étages, éclairés chacun par deux fenêtres à meneaux, et autrefois à verres coloriés du meilleur effet. N'était-ce pas le luxe de l'époque? Deux autres petites fenêtres sont vers le bâtiment principal. L'entablement est soutenu par des modillons sculptés, dont les entre-deux sont ornés de fleurs. Cet escalier ressemble beaucoup, mais en petit, au grand et magnifique escalier du château de Blois.

Tout autour de la cour règne un entablement denticulé et

contre-denticulé, qui fait retour sur la rue et se prolonge au-dessus des granges de M. Mouchot. Là, sans doute, était la limite de l'aile droite de l'hôtel.

Aux angles sur la rue étaient deux niches supportées par de riches culots. Celui de gauche, pampre admirablement fouillé, est chargé d'un ancien écusson de France aux trois fleurs de lys, preuve incontestable de l'illustre origine de nos seigneurs féodaux. Ne remontent-ils pas leur généalogie à Robert-le-Fort, Charles-le-Simple, Louis-le-Gros, Robert-de France, Charlemagne, Louis d'Outremer, Charles-le-Chauve, Hugues-Capet, Louis-le-Bègue, saint Louis et tant d'autres rois et princes de France et des puissances étrangères?

Nous avons déjà décrit les armoiries qui ornent le culot de droite.

Quelles statues occupaient ces niches? Nul ne le sait maintenant.

Notons dès maintenant que cet hôtel, séquestré sur l'émigré Chamon en 1792, est devenu propriété nationale. Là, furent détenus une grande partie de ceux que la loi frappait de suspicion; prêtres, anciens fonctionnaires suspendus, nobles, privilégiés et autres.

Au mois d'octobre 1793, cinquante victimes étaient entassées dans cet ancien manoir (1). Ces malheureux s'étourdissaient par des plaisirs actifs, le jeu de siam notamment. Les quilles avaient été baptisées du nom des maîtres de la France ou des despotes de la localité. Quel plaisir de les faire tomber! Aussi plaisantaient-ils avec la mort qui pouvait, à tout moment, frapper à leur porte inhospitalière.

La loi ordonnait la destruction de tous emblêmes royalistes et féodaux. On avait, au grand danger de la vie, fait disparaître les blasons du pape, du roi, du comte et de la ville, au milieu de la tour de Notre-Dame. Par quel heureux hasard, les écussons de l'hôtel d'Uzès ont-ils échappé au vandalisme destructeur, quand des factionnaires ont veillé à la porte pendant plusieurs mois, quand les agents municipaux, quand les représentants les plus fougueux y fai-

(1) Il y avait trente-trois personnes au doyenné, cinquante à l'hôtel d'Uzès, huit à domicile avec factionnaire, six au district, dix-sept à la conciergerie de Paris, en tout cent seize.

saient de nombreuses visites ? La surveillance sévère des détenus était donc pour eux d'une bien plus haute importance (1).

En promenant les yeux sur ces murs faits de pierres de taille de grande dimension, on reconnaît divers signes gravés à la pointe ou au ciseau par les tailleurs de ces pierres. Ce sont des signes d'appareils employés dans les constructions considérables où il y avait un grand nombre d'ouvriers. Ils témoignent que la duchesse d'Uzès, ou tout autre *bâtisseur*, avait fait venir une brigade d'étrangers, enrôlés sous la direction d'un savant maître des œuvres. Les ouvriers du pays n'étaient-ils pas occupés à réparer les trop nombreux désastres de l'incendie de 1556 (2) ?

Un puits, à la mardelle de forme ancienne, mais bien mutilée, se trouve dans la cour.

Le luxe de l'intérieur répondait-il à la richesse de l'architecture extérieure ? Cet intérieur a été tellement remanié, pour être approprié aux besoins des divers propriétaires, qu'il serait difficile d'en juger.

M. C. Dormois, toujours zélé pour la conservation des anciens souvenirs, a trouvé, dans cet hôtel et dans ses dépendances, de curieux carreaux émaillés, dont le fond rouge-marron porte une ornementation jaune. Il a donné le dessin de dix-huit variétés. Des blasons inconnus, des oiseaux, des inscriptions ou devises, comme *Vive le Roi* ! *C'est mon Plaisir* ! voilà ces dessins (3). Ces carreaux étaient assemblés par quatre dans une bordure de verre émaillé.

On a retrouvé plusieurs anciennes fabriques de ces carreaux, notamment une à Villiers-Vineux. L'église de Saint-Nicolas de Troyes a des carreaux semblables, dont quelques uns portent la date de 1552, date qui s'appliquerait fort bien à notre construction, mais qui précède le titre de duchesse d'Uzès. Il existait et il existe encore d'autres carreaux non émaillés de deux dessins différents, l'un aux armes de France à la couronne fleurdelisée, l'autre d'une rose héraldique (4).

(1) Bizet, registres d'écrou et de la ville.
(2) Victor Petit, Annuaire de 1855, p. 468.
(3) On n'y trouve ni les armes des Clermont, ni celles des Canelle.
(4) C. Dormois, Bulletins de la Société des Sciences de l'Yonne de 1857 et 1860.

M. Amé, savant architecte du moyen âge, a cherché à recomposer ces gracieux carrés. Son travail est incomplet, parce qu'il ne connaissait que sept ou huit de ces variétés.

L'aile gauche de l'hôtel, détachée du corps principal vers le milieu du XVIIe siècle, ne paraît pas avoir rien conservé de son caractère primitif. Il existe cependant, près de l'ancien pressoir, un escalier et surtout une chambre qui pourraient bien être du XVIe siècle. Le plafond, composé de carrés en bois de chêne, n'est pas sans valeur artistique. Dans cette aile se trouvaient aussi, près de la rue, de très grandes cuisines voûtées, à la cheminée large, élevée et profonde, accompagnée de fourneaux dignes d'une maison princière.

L'aile droite porte extérieurement le cachet de l'ancien hôtel. Là était un salon de très grande dimension, avec une vaste cheminée, telle que l'on en trouve peu. Cheminée, baie, cordon extérieur, ont été détruits en 1868. — Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), les prisons sont ouvertes. Heureux d'avoir échappé au danger, on pense au plaisir; on imagine le *bal des victimes;* on se réunit dans le salon d'*Uzès*.

Que de détenus naguère viennent y oublier leurs anciennes craintes, leurs chagrins, leurs longues journées d'émoi ! Eh ! n'était-on pas étonné de se revoir ? On se complimentait; on se félicitait; on devisait sur les événements.

Rien de plus gai, de plus animé que ces fêtes; mais elles ne sont pas de longue durée. Bientôt viennent d'autres secousses politiques. Les bals sont interrompus pour les personnes du monde. Mais alors les jeunes citoyens en carmagnole, et de fraiches et alertes citoyennes, la cocarde nationale sur le bonnet et sur le cœur, s'y amusent insouciantes tous les décadis, les jours de fêtes républicaines, et aux *sans-Culotides*. A la reprise du culte religieux les bals ont lieu les dimanches et les jours fériés.

Qui n'a pas entendu parler de cette délicieuse maison de François Ier, qui, enlevée de Moret, a été transportée aux Champs-Elysées, à Paris. Tous les artistes l'ont admirée. Cependant, plusieurs d'entr'eux, venus à Tonnerre, lui ont préféré le charmant hôtel d'Uzès. Que lui manque-t-il pour

être reporté au même prix ? De ne pas être enseveli dans un petit cheminée d'arrondissement (1).

Autrefois, avant les découvertes nouvelles de la chimie pour la fabrication de la poudre de guerre, on fouillait les vieux bâtiments, on y cherchait du salpêtre. Ce n'était pas sans désagrément pour le propriétaire. Le 23 novembre 1737, l'hôtel d'Uzès est mis sous la protection spéciale du roi et du grand-maître de l'artillerie. Il est défendu à tous salpêtriers d'entrer dans cette maison, d'y gratter, fouiller, ni faire rechercher des salpêtres sous même le prétexte de leur commission.

Le 1500. VII. Sauvages tues. Prises [illegible] Paris seul venus du [illegible] [illegible]

reau, et Edme Milon (1), marchand, (*Titres de M. Campenon*).

Jacques Canelle II ou III, homonyme et parent des autres Jacques Canelle, père de deux filles, Jacqueline et Antoinette (2), qui vendent à une autre damoiselle, Claude Turreau, épouse séparée, quant aux biens, de messire Jean de Laval, chevalier, seigneur de Tartigny, gentilhomme de la chambre du roi, et à Guillaume de Rosset, président de l'élection de Tonnerre (3).

Marie et Charlotte de Rosset, celle-ci veuve de Pierre Bourgeois, transportant leurs droits à M. Darval ou Darnal, écuyer, seigneur de la Souillère, receveur des aides, gendre en premières noces de Pierre Bourgeois, marié à damoiselle de Bonrepos.

1699. La veuve Darnal ou Darval vend à André d'Eon, écuyer, bailli de Tanlay, etc., maire de Tonnerre, subdélégué de l'intendant de Paris, mort le 11 décembre 1720.

1704. Un acte du 3 mai, indique comme propriétaire noble, Jacques Bordes. A quel titre ?

Cependant, en 1720, Louis d'Eon de Beaumont, l'un des fils d'André, hérite de cet hôtel. Il était aussi avocat, maire élu de Tonnerre, et, de plus, directeur des aides. Ayant fait bâtir au faubourg du pont Notre-Dame une maison, il s'y retira. Le chevalier d'Eon, si célèbre par ses travaux, ses hautes fonctions, ses querelles avec M. de Guerchy et ses longs malheurs, est né dans l'hôtel d'Uzès, le 5 octobre 1728.

Ce fut lui qui vendit à Mlle Marie Gauthier du Tronchoy. veuve de François Pétrot, belle-mère de M. Monnot de Vinnemer, ancien receveur des Tailles, qui avait épousé Susanne de Pétrot (1748) (4).

De ces mains, l'hôtel advint à Jean Claude Chamon, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et à Reine de Baugis, sa femme. — M. Chamon ayant émigré

(1) Comment ce Milon est-il propriétaire indivis de l'hôtel?

(2) Il était veuf de Claude de Prunelé.

(3) Un autre Guillaume de Rosset, aussi président de l'élection, avait été échevin en 1680.

(4) Le chevalier d'Eon avait été en correspondance d'amitié avec M. Pétrot de l'Isle, officier comme lui et son compatriote.

avec ses trois fils et pris service dans l'armée du prince de Condé, l'hôtel fut séquestré comme propriété nationale.

Le 5 juillet 1796, le district de Tonnerre le vendit, ainsi que les dépendances, à M. Brice Barry, marchand de bois, qui le recéda presque de suite à M. Charles Ignace Jourrey, percepteur des contributions directes, lors de la réorganisation des finances.

Conservons un dernier souvenir. L'hôtel est acheté par M. François Goux, simple carrioleur. Alors, quoique placé sur une grande route impériale de première classe, Tonnerre n'avait que des communications presque impossibles avec Paris et avec le Midi. Voyager était plus dificile qu'anciennement, quand on n'avait que des *messagers jurés*, quand on faisait son testament avant de monter dans de dures cahotantes ou de gagner l'éternel coche d'Auxerre à Paris.

M. Goux eut l'heureuse idée d'établir, avec M. Sigoillot, son beau-frère, une voiture qui mettait en communication Dijon et Joigny, puis Sens et Tonnerre, par la route d'Arces et de Cerisiers. C'était tout au profit des Tonnerrois, qui pouvaient se diriger sur le midi et sur la capitale, à volonté, quand le concours n'était pas trop considérable, tant devenait impérieux le besoin des voyages pour les affaires, l'industrie, le commerce, les études, et parfois pour le plaisir.

L'hôtel d'Uzès devint donc un hôtel de messagerie fort utile et fort suivi.

L'établissement du chemin de fer a pu seul faire tomber une maison qui a rendu au pays de véritables services.

M. Euvrard, maître d'hôtel, est le propriétaire actuel; il y fait d'importantes réparations, et désire rendre à l'architecture son cachet primitif. *Fiat!*

§ II.

L'aile gauche de l'hôtel était advenue à Jacques Bargedé, avocat à Auxerre, l'un des descendants des Canelle.

Le 23 octobre 1651, il vend à Etienne Luyt, avocat élu, et à Marie Le Maistre, sa femme.

3 mai 1704. L'hôtel est acheté par Michel Viard, avocat, conseiller du roi, receveur des tailles à Tonnerre, et Marie Lasche des Berthiers, sa femme. Ils ne laissent que des mineurs.

Le 15 juillet 1720, Louise Bourdais, belle-sœur de M. Viard, vend à Barbe Dodun, proche parente du contrôleur général, veuve de Nicolas Puissant.

Elle fut remplacée par son second fils, Adrien Jacques Puissant, fermier général en 1756, marié à Faro Offarelle.

François Puissant de la Villeguérif, fils de Jacques Adrien, fermier général comme son père, devint propriétaire et mourut en 1794 (1).

Les héritiers de M. François Puissant ont vendu à la famille Hardy, qui, après l'avoir possédé un demi-siècle, l'a échangé avec M. le docteur Charles Campenon.

Que de vicissitudes dans la succession des propriétaires de cet hôtel d'Uzès ! Que de noms divers ! Que d'événements ont eu lieu ! Qu'y a-t-il de stable ici-bas ? De ces nombreux habitants, combien peu ont pu dire ces paroles de Job dans sa gloire : *In nidulo meo moriar et sicut palma multiplicabo dies !* (Job, XXIX, 18).

Aux propriétaires actuels nous souhaitons une longue existence, exempte de toutes les vicissitudes qui ont frappé leurs devanciers, et qui, sans cesse, nous menacent ici-bas.

L. LE MAISTRE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

(1) D'une sœur de M. Puissant de la Villeguérif descend la famille Taillepied de Bondy.

VAUBAN.

On l'a dit avec vérité : « Si l'on dressait une liste des douze noms qui honorent le plus l'humanité, sur cette liste devrait figurer le nom de Vauban ». Vauban, en effet, n'est pas une de ces célébrités soumises à des conditions de date et de latitude, dont le lustre ne s'étend qu'à une époque ou à une nation. C'est la grandeur humaine sous tous ses aspects qui brille en lui : c'est le monde civilisé tout entier que couronne sa gloire. Cœur, génie, caractère, tout est à l'unisson dans cet homme vraiment exceptionnel. Suivant le privilége des esprits d'élection, son œuvre ne fut pas restreinte au temps où il a vécu : elle s'étendit encore aux âges qui vinrent après lui. Vauban, si l'on peut s'exprimer de la sorte, traversa le monde un pied dans son siècle, un pied dans l'avenir. Puissant et infatigable réalisateur par ses actes, il se montre dans plusieurs de ses écrits le précurseur inspiré de la nouvelle ère sociale que son époque n'entrevoit point encore. N'allez pas croire que sa grande âme se soit incarnée tout entière dans la triple enceinte de pierres qu'il donna pour armure à sa patrie. Elle réside encore dans l'esprit de plus d'une des lois proclamées dans nos grandes assemblées, à l'heure de notre régénération : lois que depuis près d'un siècle avait préparées le cœur patriote et populaire de Vauban.

Mais ce n'est pas par des appréciations vagues qu'il convient de louer les hommes de la valeur du Maréchal. Le récit de leur vie est le plus sûr et le plus digne éloge dont on puisse honorer leur mémoire. Essayons-donc, si lourde que soit la tâche, de retracer dans ses principales lignes la vaste et glorieuse carrière de l'illustre ingénieur.

I.

Vauban naquit le 15 mai 1633 à Saint-Léger-de-Foucheret, petite paroisse du Morvan, qui fait aujourd'hui partie du département de l'Yonne. Sa famille portait le nom de Leprestre : celui de Vauban fut pris, pour la première fois, par lui, d'un fief patrimonial situé sur la paroisse de Bazoches. Cela ne veut pas dire que la maison des Leprestre fût dotée d'une opulence seigneuriale. Allain Leprestre, père de Sébastien (Vauban), quoique issu de noble race, ne possédait qu'une fortune fort restreinte. Ainsi qu'il arrivait souvent pour la petite noblesse, ses ressources n'étaient pas même celles d'un modeste bourgeois de l'époque. L'humble maison couverte de chaume que l'on montre aujourd'hui encore à Saint-Léger, et que la tradition affirme être telle qu'au temps où l'habitaient les Leprestre, pourrait, à la rigueur, en faire foi. Mais quel besoin d'invoquer ce témoignage, quand Vauban lui-même a pris soin de déclarer que « la fortune l'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France? »

On ne s'étonnera pas, ces détails connus, que le jeune Sébastien n'ait reçu qu'une instruction fort incomplète. Son seul maître fut le curé de son village qui lui apprit à lire, à écrire, à compter et peut-être lui donna quelques notions de géométrie. En retour de ces bons offices, l'élève, paraît-il, rendait au bienveillant précepteur quelques petits services domestiques, comme de soigner le cheval, de travailler au jardin, et même d'aider à la cuisine. Plusieurs des écrivains qui se sont attachés à la vie intime de Vauban, ont signalé dans ces humbles débuts d'importants éléments pour la grandeur future du caractère du Maréchal. Ce n'est pas nous qui viendrons contester le fondement de ces assertions. L'âme humaine, aussi bien, quoique douée par essence d'une force plastique considérable, n'en est pas moins soumise dans son développement à l'action pénétrante du monde extérieur. Comment ne point admettre que, en demeurant éloigné de l'atmosphère viciée de la Cour, en vivant pauvre parmi les pauvres, Vauban ait plus aisément atteint aux sentiments d'honneur pur et de sainte commisération pour ses semblables qui le distinguent, entre les meilleurs, comme un type accompli de droiture et de bonté ?

Lorsque Sebastien Leprestre eût atteint sa dix-septième année, poussé à la fois par le besoin d'action et par le désir de se créer un avenir, il résolut de tendre voile au vent et de tenter la fortune. Dans les premiers mois donc de l'année 1651, le voilà qui quitte Saint-Léger (sans mot dire, prétend-on), traverse à pied la Champagne et se rend à la frontière des Pays-Bas pour prendre du service sous les ordres d'un de ses compatriotes, le capitaine d'Arcenay, qui commandait une compagnie dans le régiment de Condé. Le capitaine fait bon accueil au jeune volontaire, et le reçoit parmi ses fantassins. C'est à partir de là que Sebastien Leprestre adopte pour nom le titre seigneurial de sa famille. Désormais, soit dans les rangs de la compagnie d'Arcenay, soit sous le dôme des Invalides, on ne le désignera plus que sous le nom de Vauban.

Bien qu'à l'époque où s'enrôla Vauban la France fût en proie aux dissensions de la Fronde, il est très présumable qu'en allant se ranger dans l'armée de M. le Prince, le jeune volontaire n'entendit point faire acte de partisan. Selon toute vraisemblance, l'élève du curé de Saint-Léger ne savait pas grand'chose alors des multiples péripéties de la Fronde. Ce qui l'avait attiré de préférence dans le régiment de Condé, c'était, à n'en pas douter, l'espoir d'être particulièrement protégé par son compatriote d'Arcenay. En agissant de la sorte, d'ailleurs, Vauban ne faisait que suivre l'exemple de plusieurs de ses parents qui figuraient déjà dans l'armée de Condé : fait d'autant plus explicable que Condé était alors gouverneur de la province qu'habitait cette famille. N'oublions pas, au reste, qu'au moment où Vauban prit le mousquet, Condé n'était pas encore entré en révolte ouverte contre la Cour. C'est au milieu du mois de février 1651 que le vainqueur de Rocroy fut tiré par Mazarin de sa prison du Hâvre. Pendant les mois qui suivirent il parut plutôt, on le sait, incliner vers la Cour que vers le Parlement. Ce ne fut réellement qu'au mois de septembre de la même année qu'il se déclara hautement comme chef de la seconde Fronde. Que si sa fidélité s'ébranla plus tôt, au moins est-il croyable qu'il n'en apparut rien à l'obscur volontaire de Saint-Léger.

II.

Dès son entrée au service, Vauban sut, comme il le fit toujours dans la suite, mener de front l'étude et le métier des armes. « Les premières places fortifiées qu'il vit, dit Fontenelle (1), le firent ingénieur par l'envie qu'elles lui donnèrent de le devenir. Il se mit à étudier avec ardeur la géométrie, et principalement la trigonométrie et le toisé. » Ses efforts ne tardèrent pas à le faire distinguer de ses camarades. Dans l'année même qui suivit son entrée au service, Condé l'employa aux fortifications de Clermont en Lorraine : mission propice qui eût pour effet de détacher Vauban de ses compagnons d'armes dans le temps que ceux-ci allaient tristement guerroyer à Bléneau et jouer le drame sanglant du faubourg Saint-Antoine.

L'incessante fluctuation des événements à cette époque fit qu'au jour où Vauban revit son régiment (octobre 1652), de lamentables changements s'étaient opérés dans la devise de son drapeau. A côté des troupes de l'implacable chef de la Fronde aristocratique marchaient les soldats de l'Espagne et du duc de Lorraine. Ce que dut souffrir d'un tel spectacle l'âme loyale et fière de Vauban, il est plus aisé de l'imaginer que de le dépeindre. Mais trop éblouissant sans doute était aux yeux du jeune volontaire le prestige du héros de tant de batailles, trop vive était la reconnaissance qu'il lui avait vouée en retour de la distinction dont celui-ci l'avait honoré, pour qu'il se décidât à déserter brusquement les armes de l'illustre rebelle. Il demeura donc, le cœur navré, fidèle à la bannière de son chef, se promettant sûrement de racheter par des actions d'éclat le sacrifice imposé à la droiture de son caractère.

Aussi bien l'occasion ne se fit point attendre.

Dès le 1er novembre, l'armée de Condé étant allé prendre position devant Sainte-Menehould, Vauban est chargé des opérations du siége. Non-seulement il le dirige avec une supériorité confessée par tous, mais, au moment où l'assaut commence, on voit le jeune ingénieur se jeter intrépidement au plus fort du danger, et traverser à la nage la rivière

(1) Eloge de Vauban.

d'Aisne sous le feu de l'ennemi (14 novembre 1652). En récompense de cette vaillante conduite, on voulut faire Vauban officier. Mais le jeune héros (c'est lui-même qui le rapporte) « en remercia sur ce qu'il n'était pas en état d'en soutenir le caractère ». Il accepta seulement, en manière d'avancement, de passer *maître*, c'est-à-dire, *cavalier*.

Mais le jour approchait où de fortuites circonstances devaient enlever à la révolte, pour le rendre à sa voie naturelle, celui qu'un de ses contemporains a dit être « l'homme né le plus fidèle sujet du monde (1). » Dans le cours de la campagne suivante, Vauban étant allé un jour faire une reconnaissance avec quelques-uns de ses compagnons d'armes, un détachement de l'armée royale surprit tout-à-coup le petit groupe d'éclaireurs. L'infériorité du nombre ne permettait pas à ceux-ci d'engager le combat. Déjà la plupart des Frondeurs avaient mis bas les armes quand Vauban, n'écoutant que son courage, entreprend d'échapper ou de mettre à prix sa soumission. Aussitôt il s'engage dans un chemin creux très étroit où les royaux sont forcés de ne le suivre qu'à la file. Au bout d'un temps il fait volte-face, fond sur le chef de la bande qu'il menace de son mousquet, et lui fait connaître les conditions auxquelles seules il se rendra. Qu'on lui promette qu'il ne sera ni maltraité, ni désarmé, ni démonté, sinon !... — Le chef des royaux, peu soucieux d'opposer la force à la force, se résigne à composer et accepte les conditions qui lui sont, on pourrait dire, imposées. Quelques instants après, le brave prisonnier fait son entrée dans le camp royal, à cheval, tout équipé, et comme en triomphateur.

Le récit de cette aventure, joint au souvenir du brillant exploit de Vauban devant Sainte-Menehould, ne laissa pas d'inspirer pour lui aux Royaux une considération particulière. Il n'est pas jusqu'à Mazarin (nature peu enthousiaste cependant) qui n'en fût touché; jusque-là que le Cardinal, loin de vouloir appliquer au jeune prisonnier la peine suprême portée contre Condé et ses partisans, ne négligea rien pour se gagner les services de Vauban. Il se chargea lui-même de le *confesser* et de le *convertir* : tâche qui, à vrai dire, n'était point difficile à remplir. Car Vauban était d'avance préparé

(1) Fontenelle.

par la noblesse de sa nature à céder aux circonstances qui l'arracheraient, sans félonie de sa part, à un camp renforcé des armes étrangères.

Après s'être assuré l'alliance de Vauban, Mazarin lui concéda en marque d'estime une lieutenance dans le régiment de Bourgogne-infanterie. Puis il l'envoya rejoindre l'ingénieur le plus renommé du temps, le chevalier de Clerville, occupé alors au siége de cette place de Sainte-Menehould que, l'année précédente, Vauban lui-même avait fortifiée.

III.

Pendant les cinq années qui suivirent, Vauban prit part, mais toujours en sous-ordre, à différents siéges dans lesquels il reçut plusieurs blessures. Il suppléait ainsi par une pratique constante aux connaissances théoriques qui lui manquaient. En 1655, il avait reçu le brevet d'ingénieur ordinaire du Roi, titre qui n'équivalait guère d'ailleurs, et pour le rang et pour l'importance des fonctions, qu'à celui de capitaine. A cette époque, aussi bien, les ingénieurs militaires ne formaient pas un corps spécial, distinct de l'armée. Ils rentraient au contraire d'une façon si intime dans le cadre des troupes ordinaires, qu'on peut dire qu'ils étaient avant tout officiers, ingénieurs par exception et surcroit. Pour ce qui était de l'étendue de leur action, Vauban lui-même s'est chargé d'en donner la mesure : « Non-seulement on ne les consulte pas, mais ils sont souvent obligés de suivre les sentiments d'autrui et de travailler sur des pas étrangers ; d'où s'en suit que toutes leurs fonctions se réduisent à la conduite de quelques sapes et à poser des travailleurs sur des alignements tracés par d'autres, qui, la plupart du temps, ne savent ce qu'ils font (1). »

Si restreint toutefois que fût le rôle des ingénieurs, Vauban n'en sut pas moins donner des preuves assez éclatantes de son mérite pour se gagner de puissants patronages. Le maréchal de La Ferté, qui avait pu apprécier le jeune ingénieur dans plusieurs siéges, se déclara spontanément son protecteur en lui prodiguant les encouragements

(1) Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des siéges.

et les récompenses. D'abord il lui fit présent d'une compagnie de son régiment, puis, l'année suivante, lui en concéda une nouvelle dans un autre régiment pour lui tenir lieu de pension. Mais le maréchal fit mieux encore. Pressentant que le meilleur protecteur de Vauban serait Vauban lui-même, il résolut de placer le jeune ingénieur dans une situation qui lui permît de révéler pleinement son génie. En effet, ayant été chargé dans l'année 1658 de s'emparer de Gravelines, La Ferté choisit Vauban pour le seconder dans son entreprise. Ce fut le premier siége que Vauban fut appelé à conduire en chef. L'évenement ne tarda pas à justifier aux yeux de tous la confiance du maréchal. Au bout d'un mois Gravelines fut réduite à capituler.

Une fois maître de cette place, La Ferté s'éloigna, laissant le commandement de ses troupes à Turenne, qui marcha bientôt sur Oudenarde, puis sur Ypres. Oudenarde fut emportée d'assaut presque sans coup férir. Au bout de deux jours, les trois régiments qui la défendaient déposèrent les armes. A Ypres la résistance fut plus sérieuse. Mais le siége fut mené avec une telle vigueur par Vauban qu'après dix jours la ville dut ouvrir ses portes.

La conduite de Vauban, durant toute cette campagne, ne fut pas seulement remarquée par les deux généraux sous lesquels il opéra. Mazarin lui-même lui en témoigna sa satisfaction. « M. le cardinal, dit Vauban dans l'abrégé de ses services écrit de sa main, le gracieusa fort, et, quoique naturellement peu libéral, lui donna une honnête gratification, et le flatta de l'espoir d'une lieutenance aux gardes. »

IV.

A la fin de l'année suivante (1659), le traité des Pyrénées vint rendre pour six années la paix à la France (1). Bien s'en fallut toutefois que cette trève réduisit à l'inaction le jeune ingénieur.

(1) Au mois de mars 1660, Vauban épousa Jeanne d'Osnay, fille de Claude d'Osnay, baron d'Epine, et d'Urbaine de Rouvier. Deux filles naquirent de cette union.

Pendant plusieurs années on le voit occupé à dégrader des places ou à en construire de nouvelles. « Il avait déjà quantité d'idées nouvelles, dit Fontenelle, sur l'art de fortifier, peu connu jusque là. Ceux qui l'avaient pratiqué, ou qui en avaient écrit, s'étaient attachés servilement à certaines règles établies, quoique peu fondées..... M. de Vauban sentait en lui ce qui produit les heureuses nouveautés, ou plutôt ce qui force à les produire, et enfin il osa se déclarer inventeur dans une matière si périlleuse, et le fut toujours jusqu'à la fin. »

Il est notamment une œuvre que Vauban commença à cette époque et qui commande spécialement l'attention : œuvre gigantesque qui portera l'empreinte de toutes les phases de son génie, puisqu'elle ne cessera de l'occuper durant tout le cours de sa vie. Cette vaste conception est celle qui eut pour objet la *création* (le mot n'est que juste) de la place et du port de Dunkerque.

A l'époque où Louis XIV acheta Dunkerque de Charles II d'Angleterre (1662), la place était en terre, et la citadelle que les Anglais venaient d'y commencer était sans importance .Louis XIV ne fut pas plus tôt devenu maître de la ville, qu'il résolut d'en faire l'une des principales places fortes du royaume, et de rendre son port accessible aux gros vaisseaux. Vauban, chargé de réaliser ce colossal projet, s'en acquitta avec une supériorité que n'ont cessé de proclamer depuis tous les hommes versés dans la science hydraulique et dans l'art militaire.

Si absorbante que pût être, au début surtout, la direction des travaux de Dunkerque, Vauban trouva le moyen cependant de s'acquitter de la mission que lui avait donnée Colbert, de visiter les ports depuis cette dernière ville jusqu'à Rouen, pour juger des ouvrages qu'il y aurait à faire, en même temps que pour recueillir les plaintes et les vœux du commerce. Colbert, remarquons-le en passant, avait par là chargé Vauban d'une tâche étrangère pour partie aux attributions spéciales de l'ingénieur : ce que ne firent jamais ni Louis XIV ni Louvois. On peut croire que le contrôleur général n'eut qu'à se louer du zèle et de l'intelligence que déploya Vauban dans l'accomplissement de sa mission. Par malheur un nuage ne tarda pas à s'élever entre ces deux hommes, si bien faits cependant pour s'unir de cœur et de pensée. Voici quelle en fut l'occasion :

En 1665, Vauban reçut l'ordre de fortifier Brisach, pays situé dans la province d'Alsace que gouvernait comme intendant un cousin de Colbert. Le jeune ingénieur n'ayant point eu le don de plaire à l'intendant Alsacien, celui-ci n'hésita pas à diriger contre lui des manœuvres hostiles. L'entrepreneur des travaux de Brisach n'avait point été fidèle à ses engagements. Quoique les ingénieurs n'eussent pas à s'occuper de l'entreprise, l'usage avait établi que les ordonnances de paiement fussent dressées en leur nom. Par cela seul que les quittances étaient couvertes de leur signature, ils se trouvaient responsables, devant la chambre des comptes, des fraudes et des fautes commises par les entrepreneurs. Or, il arriva que l'intendant d'Alsace trouva bon de mettre l'occasion au service de son antipathie en accusant Vauban de malversation. Impitoyable comme l'était Colbert à l'égard des comptables infidèles, il ne se pouvait pas qu'il fermât les yeux sur l'acte qui lui était dénoncé. D'actives poursuites furent commencées contre Vauban. Mais Louvois ayant pris en main sa défense, l'ingénieur calomnié finit par se trouver à l'abri de toute atteinte. Vauban, toutefois, avait été trop vivement blessé dans sa délicate fierté pour n'être point à tout jamais refroidi vis-à-vis de celui qui avait ordonné les poursuites. Aussi, malgré les avances que Colbert lui put faire dans la suite, ne cessa-t-il pas de lui opposer une attitude de respect glacé. Non qu'il marchandât jamais au controleur général ni sa science, ni son génie pour tout ce qui avait rapport à la prospérité publique. Mais son cœur lui demeura ferme, et toute son affection alla à Louvois, qui avait affirmé hautement son intégrité.

V.

La reprise des hostilités avec l'Espagne (1667) vint arracher Vauban à ses paisibles travaux. L'ingénieur entra en campagne avec le principal corps d'armée qui allait opérer dans les Pays-Bas sous les ordres du roi, assisté de Turenne. Charleroi ayant été pris sans obstacle par ce dernier, Vauban fut chargé de relever les remparts de la ville.

L'armée s'avança ensuite sur Tournai, dont le siège ne dura que cinq ou six jours, puis sur Douai, dont Vauban

dirigea si vivement l'attaque que, dans le même espace de temps, la ville et le fort se rendirent. A peine était-il guéri d'une blessure reçue sous les murs de Douai, que Vauban fut appelé devant Lille pour en diriger le siége.

L'attaque de la grande cité Wallonne présentait des difficultés sérieuses. La ville renfermait dans ses murs dix-huit cents fantassins, mille cavaliers d'élite et deux mille miliciens, sans compter quinze mille habitants en état de porter les armes. Pour augmenter l'ardeur de ces défenseurs, le comte de Brouai, gouverneur de la ville, imagina de recourir à des artifices qui ne furent pas sans effet. Il fit promener dans les rues le portrait du petit roi Charles II, héritier des anciens ducs de Bourgogne, dont le souvenir avait conservé les sympathies populaires. Il demanda un nouveau serment de fidélité à la bourgeoisie, et lui fit jurer de mourir plutôt que de livrer la place. On alla même jusqu'à placer devant l'Hôtel de Ville un cheval de bois et une botte de foin, avec une inscription portant que le cheval mangerait le foin avant que la ville ne capitulât.

Mais toutes ces excitations factices, loin de décourager les assiégeants, ne firent qu'exalter leur courage. L'enthousiasme héroïque des Lillois ne dura pas d'ailleurs aussi longtemps que l'avait pu espérer le gouverneur. Dès qu'ils virent, au bout de quelques semaines, les assiégeants gagner du terrain, foudroyer de leur artillerie les ouvrages avancés de la place, enlever même la contrescarpe et deux demi-lunes, l'épouvante se mit dans leurs rangs. Le comte de Brouai chercha à obtenir du secours des Pays-Bas. Promesse formelle lui en fut faite; mais le gouverneur général de cette contrée annonçait que les secours ne pourraient arriver que le 10 septembre. Or, les bourgeois ayant déclaré à l'avance au comte de Brouai qu'ils ne résisteraient pas au-delà du 27 août, s'il ne se présentait pas de renforts, la défection éclata lorsqu'on connut la réponse du gouverneur des Pays Bas. Le 28 août donc, c'est-à-dire après six semaines de siége, la ville capitula et le roi fit son entrée dans la fière cité.

Pour récompenser Vauban des efforts et des talents qu'il avait déployés dans la conduite du siége, le roi le nomma lieutenant de ses gardes (grade qui lui donnait rang de colonel), et ajouta à cet emploi une pension de 2,400 livres, avec autorisation de vendre sa compagnie de Picardie, laquelle lui avait été accordée gratuitement.

VI.

La conquête de la Flandre Wallonne ainsi terminée par la prise de Lille, il fallait songer à s'en assurer la conservation. On arrêta d'abord qu'une puissante forteresse serait construite à Lille. Cette fois encore, l'accomplissement de la tâche fut confiée à Vauban dont la réputation commençait à éclipser celle du chevalier de Clerville. A peine la citadelle sortie de terre, Vauban en fut nommé gouverneur. C'était pour la première fois qu'une fonction de cette nature était établie en France.

Au bout de quelque temps, sur la demande du roi, Vauban fit exécuter le plan en relief de la place et de la citadelle de Lille, ainsi que celui de plusieurs autres places. Ces plans, réunis dans la galerie du Louvre, furent l'origine de cette magnifique collection de plans-reliefs des places fortes de la France, que l'on admire aujourd'hui aux Invalides.

Tandis que Vauban était occupé aux travaux de Lille, l'armée royale faisait la conquête de la Franche-Comté. L'expédition achevée, Clerville et Mesgriny furent chargés de préparer des projets en vue de la fortification de toutes les places de cette province. Mais Louvois voulut que Vauban controlât ces plans avant qu'ils ne fussent adoptés. Ce travail, au surplus, servit de peu. Aucun des projets ne put être appliqué, Louis XIV ayant consenti par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) à rendre la Franche-Comté à l'Espagne.

VII.

La paix conclue, Vauban poursuivit avec d'autant plus d'ardeur les travaux de fortifications projetés sur divers points de la Flandre, que le roi mit trente mille hommes de troupe à sa disposition. Pour tirer le meilleur parti de ces forces, l'avisé directeur imagina de les employer suivant un système empreint de la discipline militaire. Il divisa ces soldats travailleurs en trois corps égaux qui devaient se succéder chaque jour de quatre en quatre heures sur les ateliers.

Les soldats se rendraient au travail sur un signal donné

par le canon, dans l'ordre réglementaire, munis même de leurs armes qu'ils ne déposeraient que pour remplir leur tâche. Dans la fièvre d'action qui le dévorait, Vauban n'hésita pas non plus à s'assurer l'assiduité des simples ouvriers, et cela par des moyens dont l'originalité fait jusqu'à un certain point oublier la violence. « Pour empêcher la désertion des maçons qui me faisait enrager, écrit-il à Louvois, en date du 18 juin 1669, j'ai pris, sous votre bon plaisir, deux gardes de M. le Maréchal, des plus honnêtes gens, qui auront leurs chevaux toujours sellés dans la citadelle, avec chacun un ordre en poche et un nerf de bœuf à la main : les soirs, on verra ceux qui manqueront; après quoi, dès le matin, il les iront chercher au fond de leur village, et les aménéront par les oreilles sur l'ouvrage. »

A quelque temps de là, Vauban fut arraché à ses occupations, d'abord par la tâche que lui donna Colbert d'indiquer les améliorations à faire à Saint-Quentin, ensuite par la mission que lui confia Louvois d'aller inspecter les places du Roussillon. Il lui fallut même accompagner ce dernier dans un voyage qu'il fit auprès du duc de Savoie (1671), voyage durant lequel l'ingénieur traça des plans de fortification pour plusieurs villes, comme Verrua, Verceil, Turin, Pignerol.

A son retour de Piémont, Vauban eut à se défendre contre des imputations malveillantes, d'après lesquelles il se trouvait accusé, sinon d'improbité, au moins de tolérance coupable. Ces imputations avaient pour prétexte la condition faite par les entrepreneurs aux officiers des troupes qui travaillaient aux fortifications.

Depuis les mesures prises par Louvois contre les exactions des officiers (1), ceux-ci, n'ayant plus la facilité de faire des gains illicites sur la solde des troupes, cherchaient à se dédommager en extorquant une partie des salaires que les entrepreneurs devaient payer aux soldats. De ces déprédations il n'était pas rare qu'il résultât des contestations,

(1) Jusqu'à Louvois la solde des troupes était très irrégulièrement payée par les officiers; les arriérés étaient souvent très considérables. Louvois remédia à cet inconvénient en tenant rigoureusement la main à ce que la solde fût servie tous les dix jours par les capitaines.

des violences même, dont les entrepreneurs étaient d'ordinaire victimes. La droiture de Vauban s'en était révoltée. Il n'avait pas hésité à adresser à ce propos de vives plaintes à Louvois.

Par contre, les officiers, afin de se soustraire à l'effet de ces dénonciations, avaient essayé de donner le change à Louvois en se représentant à ses yeux comme dénigrés et exploités par les entrepreneurs. De là, une situation assez difficile pour le ministre, ami de Vauban. Désireux toutefois de pénétrer le mystère, Louvois prit le parti d'écrire à ce dernier pour l'informer des récriminations des officiers. « J'ai vu (4 décembre 1671) des officiers des régiments qui viennent de partir de Lille, qui se sont extrêmement plaints des injustices que l'on a faites à leurs soldats, lesquelles ils prétendent être en état de prouver n'avoir point tourné au profit du roi, mais bien de ceux qui conduisent les travaux; et lorsque je leur ai demandé si vous n'en aviez point de connaissance, ils m'ont dit que vous n'en disconviendriez pas, si je vous le demandais : ce qui m'oblige à vous faire reproche de ce qu'il s'est passé quelque chose dont vous ne m'ayez pas informé, et à vous prier, aussitôt ma lettre reçue, de me faire savoir la vérité de tout. »

La réponse que demandait Louvois ne se fit pas longtemps attendre. Jusque là Vauban ne savait rien, mais à son tour il voulut que la lumière se fît; son honneur l'exigeait. Dès le 15 décembre, il adressait à Louvois cette lettre où l'éloquence de l'indignation vient seconder l'appel d'une probité sûre d'elle même:

« Il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire, tant à l'égard du préjudice que le service du roi en peut recevoir, si ces messieurs ont dit vrai, que de la justice que vous devez à ceux qui, pour faire leur devoir trop exactement, sont injustement calomniés. Recevez donc, s'il vous plait, toutes leurs plaintes, Monseigneur, et les preuves qu'ils offrent de vous donner. Que si vos grandes affaires vous occupent trop, commettez-y quelque honnête homme qui examine bien toutes choses à fond et qui vous en rende compte après ; car, encore une fois, il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire. Ne craignez point d'abîmer Montgivrault et Vollant (1), s'ils sont trouvés cou-

(1) Ingénieurs sous les ordres de Vauban.

pables. Je suis sûr qu'ils n'appréhendent rien là-dessus ; mais, quand cela serait, pour un perdu, deux recouvrés. Quant à moi, qui ne suis pas moins accusé qu'eux, et qui peut-être suis encore plus coupable, je vous supplié et vous conjure, Monseigneur, si vous avez quelque bonté pour moi, d'écouter tout ce que l'on pourra vous dire contre, et d'approfondir, afin d'en découvrir la vérité; et si je suis trouvé coupable, comme j'ai l'honneur de vous approcher plus près que les autres, et que vous m'honorez d'une confiance plus particulière, j'en mérite une bien plus sévère punition. Cela veut dire que, si les autres méritent le fouet, je mérite du moins la corde; j'en prononce moi-même l'arrêt, sur lequje je ne veux ni quartier ni grâce. Mais aussi, si mes accusateurs ne peuvent pas prouver, ou qu'ils prouvent mal, je prétends que l'on exerce sur eux la même justice que je demande pour moi. Et sur cela, Monseigneur, je prendrai la liberté de vous dire que les affaires sont trop avancées pour en demeurer là : car je suis accusé par des gens dont je saurai le nom, qui ont semé de très méchants bruits de moi, si bien qu'il est nécessaire que j'en sois justifié à toute rigueur. En un mot, Monseigneur, vous jugez bien que, n'approfondissant point cette affaire, vous ne me sauriez rendre justice ; et, ne me la rendant point, ce serait m'obliger à chercher les moyens de me la faire moi-même, et d'abandonner pour jamais la fortification et toutes ses dépendances. Examinez donc hardiment et sévèrement, bas toute tendresse; car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble. La fortune m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France ; mais en récompense elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toutes sortes de friponneries qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur. » — Louvois n'eut pas de peine à reconnaître que les accusations portées contre Vauban étaient calomnies pures. Aucun refroidissement, d'ailleurs, ne survint entre ces deux hommes à la suite de ces explications dont la franchise honore l'un et l'autre. S'il en fallait donner une preuve irréfragable, on pourait citer le travail (1) que fit à cette époque Vauban en vue de Louvois seul, celui-ci dési-

(1) Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges.

rant s'initier à l'art d'attaquer et de prendre les places. « Ce sera un livre, écrivait Vauban à Louvois (9 février 1672), mais rempli de la plus fine marchandise qui soit dans ma boutique, et telle qu'il n'y a assurément que vous dans le royaume qui en puisse tirer de moi de semblable. Vous n'y verrez rien de commun ni presque rien qui ait été pratiqué, et cependant rien qui ne soit fort aisé de l'être. Ce que je puis vous en dire, Monseigneur, est qu'après vous être donné la peine de le lire une fois ou deux, j'espère que vous saurez mieux les sièges et la tranchée qu'homme du monde. Après cela, je vous demande aussi en grâce, Monseigneur, de ne point communiquer cet ouvrage à personne quand vous l'aurez; car, très assurément je ne le donnerai pas à d'autre qu'à vous. » Par bonheur, Louvois n'est pas le seul qui ait pu profiter du travail que vient d'annoncer Vauban. Il eut été par trop regrettable que la postérité fût privée *de la plus fine marchandise de sa boutique*. Et puisque ce Mémoire nous est parvenu, voyons en substance ce qu'il contient.

Vauban signale les fautes qui sont commises communément dans les siéges, et indique les moyens de les éviter à l'avenir. Il conseille le développement des tranchées, les feux croisés, l'emploi du canon pour ouvrir des brèches et celui des boulets creux pour disperser les terres. Etant d'avis que le roi doit visiter la tranchée, l'ingénieur précise les moments où il le doit faire, non sans courir de danger, mais sans s'exposer à une mort presque certaine. Il s'occupe ensuite de rechercher les occasions dans lesquelles il est permis de précipiter l'attaque d'une place, et signale les dispositions qu'on doit prendre pour préparer le succès. Enfin il proclame avec insistance la nécessité de constituer une troupe spéciale sous les ordres des ingénieurs : vœu si souvent renouvelé depuis par Vauban, et qui finira par déterminer la création du corps de génie.

VIII.

Mais tout en rédigeant ses instructions sur la conduite des siéges, Vauban continuait à tracer sur le sol le plus magnifique traité pratique de défense des places qu'ait jamais

conçu le génie humain. De toutes parts sous son inspiration féconde les forteresses s'élevaient comme à l'envi.

Le moment est donc venu de nous rendre compte de ce côté de l'œuvre du grand ingénieur, en commençant par rechercher ce qu'il a trouvé, pour définir plus aisément ensuite ce qu'il a créé.

Il n'est pas rare d'entendre poser en axiome que le système de fortification moderne date de Vauban. Rien de plus faux cependant que cette assertion, lorsqu'on entend y attacher un sens absolu. La vérité est que le nouveau système de fortification est né dans les guerres civiles des Pays-Bas; il fut introduit en France pendant la Ligue. Le mérite de Vauban fut de le perfectionner.

Quel était donc le système en usage avant Vauban? On sait que dans l'antiquité et durant le moyen-âge, le principal moyen de défense consistait à opposer à l'escalade la plus grande somme d'obstacles par la hauteur des tours et des murs. Mais depuis l'introduction de la poudre dans les combats, l'art de la fortification s'était transformé. Le premier but où il visa désormais fut d'obvier aux ravages du boulet, en offrant à la fois et le moins de surface et le plus de résistance qu'il fut possible d'atteindre. C'est en vue de ce double résultat que dès le XVIe siècle on avait diminué notablement de hauteur, par rapport aux anciens donjons, les bastions, courtines et demi-lunes, adoptant par contre l'usage des ouvrages en terre. Tel était l'état des choses, lorsqu'arriva Vauban.

La première innovation du célèbre ingénieur eut pour effet de pousser à ses dernières limites la réforme commencée par ses devanciers, en créant les fortifications *rasantes*, c'est-à-dire, en réduisant les fortifications presque au niveau du sol. Il imagina ensuite d'opposer au boulet et à la bombe des souterrains, des feux couverts partant des casemates. D'autre part, le système des manœuvres d'eau fut porté par lui au plus haut point de perfection. Il sut aussi ménager des cultures et des pâturages entre les places et les parties inondées, afin que les hommes et les animaux échappassent à la faim durant les sièges. Enfin il établit des camps retranchés sous les places les plus considérables. Mais ce qu'on ne doit pas moins admirer en Vauban, c'est l'habileté consommée avec laquelle il appliqua les principes qu'avait découverts son

génie. « La fortification de M. de Vauban, dit Carnot, dans son éloge du Maréchal, offre à l'esprit de celui qui sait observer des résultats sublimes, des combinaisons profondes, des chefs-d'œuvre multipliés d'industrie. C'est dans l'art de disposer de toutes les circonstances locales ; c'est dans les manœuvres d'eau, ingénieusement imaginées ; c'est dans l'art de placer une simple redoute dans un lieu inaccessible, d'où elle prenne de revers sur les tranchées ; c'est dans l'art d'enfiler une branche d'ouvrage, si habilement qu'on ne puisse la battre ni en brèche, ni par ricochet ; c'est, dis-je, en tout cela que consiste l'art de Vauban. »

IX.

Dans les premiers mois de l'année 1672, Louis XIV ressuscitant, par une inspiration funeste, la politique de religion, délaissée depuis vingt ans, déclara, de concert avec le roi d'Angleterre, la guerre à la république des Provinces unies. Le crime imputé à ce peuple était d'être « l'ennemi commun des monarchies. » A bien prendre, aux yeux de Louis XIV surtout, cette nation n'avait pas que le tort d'avoir adopté la forme républicaine : elle avait encore celui de s'être jetée dans le protestantisme. Car, dans son rêve d'unité absolue en toutes choses, (gouvernement, administration, territoire, religion), Louis XIV considérait le Calvinisme comme hostile à l'autorité royale. L'unité catholique lui semblait l'indispensable contrefort du pouvoir absolu.

L'armée française entra en campagne avec un déploiement de forces que ne commandaient guère les moyens de résistance d'un pays dont tous les efforts s'étaient tournés du côté de la mer. Cent dix mille fantassins, douze mille cavaliers, cent pièces de canon, telle était l'armée que le roi allait opposer à vingt cinq mille hommes mal disciplinés, commandés par des chefs qui n'avaient jamais fait la guerre. Aussi, dans les premiers temps, les opérations de l'armée Française eurent-elles toute l'apparence d'une promenade militaire. Il en résulta que Vauban, qui faisait partie de l'expédition, et devait jouer le premier rôle comme ingénieur, n'eut d'autre tâche à remplir que de raser ou de fortifier les places enlevées sans résistance à l'ennemi.

Au bout de quelques mois cependant, l'Allemagne ayant reconnu de nouveau que « l'odeur des lis était trop forte en Europe, » la situation changea d'aspect La Diète de Ratisbonne ordonna un armement général pour la sûreté de l'empire. L'Electeur de Brandebourg, les Princes de Brunswick et de Hesse, l'Espagne enfin firent alliance avec l'Empereur contre la France. Bienheureux Louis XIV d'avoir, en ces circonstances, trouvé pour égide le génie de Turenne !

Durant plusieurs mois, les armées ennemies ne firent guère que s'observer et se harceler, sans engager d'action décisive. Les troupes royales se livrèrent à d'habiles manœuvres, dans lesquelles Turenne déploya toutes les ressources de sa science stratégique. Mais au mois de mai de l'année suivante (1673), une entreprise importante fut résolue. On décida de s'emparer de Maëstricht, place très forte que protégeaient huit mille hommes de garnison. Vauban, chargé de la conduite du siège, trouva dans les difficultés qui se présentaient les moyens de se couvrir d'une nouvelle gloire.

A l'occasion du siége de Maëstricht, Louis XIV prit une mesure qui montre quelle était sa confiance dans le mérite du célèbre ingénieur. Jusqu'à cette époque, il avait été d'usage que la direction suprême des attaques fût laissée aux généraux ; les ingénieurs n'avaient, en principe du moins, qu'à exécuter fidèlement les travaux ordonnés par ceux-ci. Mais cette fois, Louis XIV décida que la conduite en chef des travaux d'approche appartiendrait sans contrôle à Vauban.

Devenu libre par là de donner pleine carrière à son génie, Vauban en profita pour appliquer une méthode qu'il avait conçue en vue d'épargner le sang du soldat, objet constant de ses préoccupations. Cette innovation consistait dans la disposition et dans le nombre des parallèles. La coutume avait toujours été de faire des tranchées étroites et de n'établir qu'une seule parallèle où l'on plaçait des canons destinés à détruire les ouvrages de l'ennemi. Vauban fit élargir les tranchées, les relia par plusieurs parallèles, et y ménagea de vastes places d'armes où les troupes de garde pourraient se déployer à l'aise contre les sorties des assiégés. Or, écoutons le jugement porté par le roi lui-même sur le résultat des modifications introduites par Vauban. « La façon dont la

tranchée était conduite empêchait les assiégés de rien tenter : car on allait vers la place quasi en bataille, avec de grandes lignes parallèles qui étaient larges et spacieuses ; de sorte que, par le moyen des banquettes qu'il y avait, on pouvait aller aux ennemis avec un fort grand front. Le gouverneur et les officiers qui étaient dedans n'avaient encore jamais rien vu de semblable, quoique Fariaux (1) se fût trouvé en cinq ou six places assiégées, mais où l'on n'avait été que par des boyaux si étroits qu'il n'était pas possible de tenir dedans à la moindre sortie. Les ennemis, étonnés de nous voir aller à eux avec tant de troupes et une telle disposition, prirent le parti de ne rien tenter tant que nous avancerions avec tant de précautions (2). » A la faveur de cette innovation, le siége coûta peu de monde aux Français, quoique les assiégés se ussent défendus en désespérés. Il arriva même que le nombre des morts fut plus grand parmi les assiégés que parmi les assiégeants : résultat peu ordinaire en général, mais qui se produisit fréquemment dans les siéges conduits par Vauban.

Maëstricht pris, Vauban traça le plan des travaux qu'il faudrait faire pour fortifier cette place, si la France la conservait la paix conclue. Peu après, il est appelé devant Trèves qu'a investi le lieutenant-général Rochefort. Il arrête en toute hâte le plan d'attaque de cette ville, puis court rejoindre le roi qui le réclame pour inspecter les places de la Lorraine et de l'Alsace.

X.

Au commencement de l'année 1674, la situation devint plus critique que jamais pour la France. Charles d'Angleterre, paralysé par son parlement, fut contraint de faire la paix avec les Provinces Unies. La France n'eut plus d'alliée que la Suède qui cherchait à recouvrer en Allemagne l'influence qu'elle avait perdue. Louis XIV se trouvait dès lors avoir contre lui l'Europe presque toute entière. Dégagée, par suite de cette coalition, de l'action sur terre, la Hollande arma

(1) Commandant de la garnison de Maëstricht.
(2) Œuvres de Louis XIV.

deux flottes formidables. L'île de Ré ne tarda pas à s'en trouver menacée : Vauban y fut envoyé.

Après avoir arrêté les ouvrages de défense qu'il y avait à construire, il inspecta les places de la Flandre, puis accourut dans la Franche-Comté où le roi venait d'entrer avec son corps d'armée. Le premier siége qu'eut à y conduire Vauban, fut le siége de Bezançon, place bien approvisionnée, et défendue par des troupes aguerries. Pour réduire cette place, l'ingénieur fit hisser avec des grues et des chaînes de fer quarante canons sur les rochers de Chaudanne et de Brégille dont les cimes dépassaient le rocher de la citadelle. Au moyen de ce système d'attaque, Bezançon fut emporté.

De là, l'infatigable ingénieur alla diriger les siéges de Dôle et de Gray.

Mêmes succès l'attendaient.

Cette seconde conquête de la Franche-Comté ainsi consommée, Vauban se rend sans retard en Flandre où Condé opérait. Il se jette dans Oudenarde que veut occuper l'ennemi, fait une sortie, combat et triomphe. Ce fut l'unique circonstance où il fut donné à Vauban de soutenir un siége. La supériorité avec laquelle il s'en acquitta montre qu'il n'eût pas été moins habile à la défense qu'à l'attaque.

A la fin de la campagne Vauban fut nommé brigadier des armées du roi.

L'année suivante (1675), le sort des armes ayant réduit Luxembourg et Condé à se tenir sur la défensive, Vauban parcourut les diverses places menacées, prodiguant ses conseils aux ingénieurs qu'il y rencontrait. Il laissa notamment à Latouche et à Niquet qui devaient défendre, l'un Verdun, l'autre le Quesnoy, des instructions écrites qu'on a conservées, et qui témoignent, indépendamment de ses talents d'ingénieur, de son extrême sollicitude pour le soldat. Après avoir prescrit de ménager à ce dernier des tentes et des abris dans tous les postes qu'il devait occuper, il recommande la distribution de tabac aux troupes, et fixe même, d'une manière précise, la ration quotidienne qu'il convient d'accorder.

Dans le cours de cette campagne de 1675, une occasion toute exceptionnelle s'offrit à Vauban de montrer combien son âme était noble et libre de vulgaire envie. L'illustre ingénieur Hollandais, Cohorn, indisposé contre le prince d'Orange

qui, selon lui, récompensait mal ses services, alla trouver Chamilli, gouverneur d'Oudenarde, et lui demanda à entrer dans les rangs de l'armée Française. Chamilli en référa à Louvois qui, de son côté, voulut consulter Vauban. A cette ouverture, Vauban, loin de prendre ombrage de la présence d'un rival fameux, n'envisagea que les avantages que la France pourrait retirer de ses services, et conseilla chaudement à Louvois d'accepter Cohorn. Il ne dépendit donc pas du célèbre ingénieur Français que son émule de Hollande ne vînt lui disputer sa gloire. Si l'événement ne s'accomplit pas, c'est que des circonstances étrangères y vinrent faire obstacle. Le prince d'Orange, ne voulant à aucun prix perdre son ingénieur, n'hésita pas à employer des moyens de rigueur pour le retenir. Pendant une absence de Cohorn, sa femme et ses enfants furent enlevés et gardés comme ôtages. Cohorn se vit ainsi contraint de renoncer à son dessein. Au bout de peu de temps d'ailleurs, le prince d'Orange entreprit de réduire son ingénieur par un traitement plus doux, et substitua à la violence la séduction des bienfaits.

Mais, comme pour désintéresser la France de la perte de Cohorn, Vauban ne tarda pas à exposer des vues par suite desquelles une direction nouvelle fut donnée aux campagnes entreprises dans les années suivantes. A l'occasion d'un conseil que lui demandait Louvois touchant le projet qu'il avait de fortifier Alost, Vauban fit ressortir l'inconvénient qu'il y aurait à semer isolément des places au milieu d'un territoire étranger, ces places ne pouvant se protéger les unes les autres, et devant en outre immobiliser des corps de troupes considérables.

Par contre, Vauban démontra à l'évidence les avantages que la France retirerait d'une frontière composée de places fortes, s'échelonnant sur une ligne continue. De faibles garnisons suffiraient à garder ces places reliées entre elles par leur position, par les routes et par les eaux, lors même qu'une guerre durerait vingt années. Le moyen de former cette frontière inexpugnable était simple. Il suffisait de fortifier Cassel, et de prendre Aire, Condé, Valenciennes et Cambrai. Ces places, jointes à celles qui étaient déjà au pouvoir de la France sur cette ligne, constitueraient une barrière indiscontinue de la mer à la Meuse. Aussi bien l'occupation de ces villes, ajoutait Vauban, « ferait ce pré carré tant dési-

rable, sans quoi le roi ne pourra jamais rien faire de considérable ni de solide. »

Les conseils de Vauban allaient être écoutés. Dès l'ouverture de la campagne suivante (1676), le roi, renonçant à ses projets de conquête sur la totalité des Pays-Bas espagnols, prit la résolution d'agrandir ses états en Artois et dans la Flandre française pour y former, aux dépens des Espagnols, une frontière formidable, hérissée d'une triple ligne de forteresses. En commencement d'exécution de ce plan, on se prépara, dès le début de la campagne de 1676, à s'emparer de Condé, Bouchain et Aire. Vauban fut appelé à diriger les siéges de ces trois places. Devant Condé, il recourut, en le perfectionnant encore, au système qu'il avait si heureusement mis en œuvre trois ans auparavant contre Maëstricht. Ses canons firent dans la place des ravages immenses. Comme les inondations artificielles de l'Escaut rendaient la circonvallation de Condé d'une étendue très considérable, partant difficile à garder, qu'en outre la garnison de Valenciennes pouvait envoyer par ces eaux des renforts aux assiégés, Vauban entreprit de tourner l'inondation à son profit, en y plaçant des galiotes et des batteries flottantes. En une semaine la ville fut forcée de capituler.

Peu de jours après, Bouchain fut également enlevé.

Enfin le siége d'Air n'eut pas un dénouement moins heureux. Blessé au début des opérations, Vauban se fit panser à la hâte et revint prendre la direction de l'attaque. La résistance ne dura que cinq jours.

Vers la fin de la campagne, Vauban fut élevé au grade de maréchal de camp.

XI.

L'hiver apporta à peine une trève aux opérations militaires. Pressé par les exigences politiques, le roi fit reprendre les armes dès le mois de février (1677). Trois places importantes, enclavées dans les nouvelles possessions Françaises, restaient aux Espagnols entre la Sambre et la mer, Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer. Ce fut de ce côté que recommença la guerre.

Ici se rencontre, entre quantité d'autres, une preuve de la

fière indépendance qui caractérisait Vauban. Dès les premiers jours de janvier 1677, Louvois avait écrit au grand ingénieur pour lui donner rendez-vous à Paris le 15 février, ajoutant que le roi avait l'intention de l'employer à l'un des deux siéges qu'il voulait mener de front, mais n'indiquant pas quels seraient ces deux siéges. Aussitôt Vauban, froissé de n'être pas plus amplement renseigné, répond à Louvois : « Il ne faut pas s'attendre de me voir à Paris devant le 17 ou 18 de ce mois, quelque effort que je puisse faire. Au reste, ce sera un très grand agrément pour moi d'arriver au camp avec des chevaux sur les dents, et moi n'en pouvant plus, dans le temps qu'il faut entrer dans les fatigues horribles d'un siége. C'est une chose assez curieuse de voir que tout le monde sait ce que vous voulez faire et qu'il n'y a qu'à moi qu'on en fasse un secret : apparemment que j'y dois faire un personnage inutile, et que mes avis doivent être comptés pour rien. Dieu en soit loué ! Je ferai mon devoir, mais je me donnerai bien de garde de tant prendre sur moi que j'ai fait aux autres siéges : de cela je vous en réponds. » Malgré cette boutade, Vauban eut tôt fait d'oublier sa mauvaise humeur, quand le temps fut venu de se mettre à la besogne. Le 28 février, un corps d'armée investissait Valenciennes. En même temps l'ingénieur accourait, plein d'ardeur, pour conduire le siége.

Le premier soin de Vauban, en cette circonstance, fut d'établir des batteries qui ne tardèrent pas à faire taire l'artillerie de la place et à incendier plusieurs quartiers. Bientôt Vauban eut à soutenir une lutte contre un certain nombre de hauts dignitaires de l'armée, qui voulaient continuer la tactique ancienne. Jusque-là les assauts avaient toujours été livrés en pleine nuit. Lorsque le moment fut venu de tenter le coup suprême, les maréchaux de Luxembourg, de Schomberg, de Lorse, d'Humière, et de La Feuillade, Louvois, le duc d'Orléans, le roi lui-même se montrèrent d'avis que l'assaut fût donné dans les conditions accoutumées. Seul, Vauban exprima une opinion contraire. Suivant lui, l'assaut en plein jour était bien préférable. « C'était, disait-il, le moyen d'éviter la confusion et les méprises, d'empêcher qu'une partie des assiégeants ne tirât sur l'autre, de surprendre l'ennemi et de l'accabler en opposant des troupes fraîches à ses postes fatigués. La nuit, selon l'expression de

Comines, n'a point de honte. Le grand jour et l'œil du maître contiennent les lâches, animent les faibles, élèvent les braves au-dessus d'eux-mêmes ». Le roi finit par se ranger à l'avis de son ingénieur, et l'attaque en plein jour fut résolue. Vauban, dès lors, appelant le stratagème au service de son idée, demanda que durant toute la nuit qui allait précéder l'assaut, l'ennemi fût tenu sur pied par un feu continuel. Son désir fut exaucé. Le lendemain matin, les assiégés, voyant que la canonnade cessait, supposèrent que l'assaut était remis à la nuit suivante. Tout loisir leur était donc laissé pour se livrer au repos, et aller dans la ville s'approvisionner de vivres. Mais bientôt, voilà !... un coup de canon se fait entendre, les bataillons français s'élancent, s'emparent de la contrescarpe, et jettent le désordre dans les rangs de l'ennemi stupéfié. Avant même que le roi ne soit revenu de l'admiration que lui a causée le résultat obtenu, la ville lui envoie une députation pour faire sa soumission, et la garnison se constitue prisonnière de guerre.

Après Valenciennes, Cambrai. Là aussi c'est Vauban qui dirige le siége. La place ne tint pas plus de neuf jours, mais la citadelle prolongea la résistance. Dans cette circonstance encore Vauban sut rester lui-même et ne fit pas plier les inspirations de son génie aux désirs du maître. Le prodigieux succès obtenu devant Valenciennes avait exalté les esprits jusqu'à la présomption la plus téméraire. A peine le siége commencé, du Metz, qui commandait, proposa de donner l'assaut à une demi-lune. Le roi, qui était présent, ayant approuvé cet avis : « Sire, objecta Vauban, avec sa franchise habituelle, vous perdrez à cette attaque tel homme qui vaut mieux que la demi-lune ». Néanmoins le roi persista. L'assaut fut livré, et l'ouvrage emporté ; mais l'ennemi, ayant dirigé tous ses feux sur la demi-lune, se jeta sur les assaillants qu'il décima et mit en fuite. « Je vous croirai une autre fois, lit Louis XIV à Vauban après la défaite ». Pour nouvelle preuve de la sagacité de son conseil, Vauban, s'entourant de toutes les ressources de l'art, s'empara peu après de la demi-lune et s'y maintint sans perdre plus de cinq hommes.

Lorsque le moment fut venu de donner l'assaut à la citadelle, le roi, exaspéré de la défense opiniâtre des assiégés, parla de ne leur faire aucun quartier. Tous ceux qui en-

tourraient le roi ayant gardé le silence, Vauban, en qui les sentiments d'humanité étaient toujours éveillés, essaya de s'opposer à cet assaut qui serait le carnage, ne doutant pas d'ailleurs que la garnison en vînt promptement à mettre bas les armes. « Sans doute, observa-t-il avec une habileté généreuse, la place sera prise, mais elle coûtera du sang. Pour moi, Sire, j'aimerais mieux avoir conservé cent soldats à Votre Majesté que d'en avoir ôté trois mille aux ennemis ». Ce langage ramena le roi à des sentiments moins cruels. D'autre part, comme l'avait prévu Vauban, la garnison demanda presque aussitôt à capituler.

A peu de temps de là, le maréchal d'Humières, qui avait investi Saint-Guislain, réclama Vauban pour conduire le siége. Cette faveur lui fut accordée. Mais tel était le prix que le roi attachait aux services du grand preneur de villes que, dans une lettre au maréchal, Louvois lui recommande à plusieurs reprises de veiller à ce que Vauban, qu'on savait aussi prodigue de son sang que ménager de celui des autres, ne s'exposât point. « Sa Majesté, écrit Louvois, vous recommande fort sa conservation ». Et plus loin : « Vous savez assez le déplaisir que Sa Majesté aurait s'il arrivait quelque inconvénient à mondit sieur de Vauban, pour qu'il soit inutile que je vous recommande sa conservation, et de vous servir de votre autorité pour empêcher qu'il ne se commette ». Que Vauban ait ou non tenu compte de ces injonctions, la place n'en fut pas moins promptement réduite à capituler.

Au commencement du mois de mars 1678, le roi, voulant reprendre le cours de ses conquêtes, dirigea lui-même l'armée sur Gand. Le siége de cette place fut confié à Vauban. Dix jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'ouverture de la tranchée que la place fut forcée de se rendre. L'attaque n'avait pas coûté quarante hommes aux Français.

De Gand, l'armée royale, suivie de Vauban, marcha sur Ypres. Là encore le célèbre ingénieur donna une preuve de ses sentiments d'humanité. Comme le roi voulait livrer l'assaut avant que l'heure ne parût venue à Vauban : « Vous y gagnerez un jour, dit-il, et peut-être y perdrez mille hommes ». Le roi, fidèle à la parole qu'il avait donnée devant Cambrai, se rendit à l'avis de son ingénieur. Le lendemain de nouvelles manœuvres furent exécutées, et la place capitula.

Pour couronnement de ces brillantes conquêtes intervint le traité de Nimègue (11 août 1678), qui les consolida en partie. Par là se trouva réalisé le projet développé par Vauban en vue de la formation d'une frontière savamment combinée. Aux anciennes places que possédait la France furent ajoutés, par le traité, des postes intermédiaires qui les relièrent ensemble et complétèrent cette triple barrière de défense à laquelle aspirait Vauban.

XII.

La paix de Nimègue fut une des périodes les plus laborieuses et les plus fécondes pour le génie de l'illustre ingénieur. Quelque temps avant le traité, le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, étant mort, le roi profita de la vacance pour conférer ce titre à Vauban. Celui-ci, dit Fontenelle, « se défendit d'abord de l'accepter : il en craignait, ce qui l'aurait fait désirer à tout autre, les grandes relations qu'elle lui donnait avec le ministère ». Malgré l'allégation de Fontenelle, la cause de cette résistance ne serait-elle pas plutôt la crainte que put concevoir Vauban d'avoir à se heurter aux dissentiments constants de Colbert et de Louvois, avec lesquels il lui faudrait se concerter ? Quoiqu'il en soit, au reste, de ces suppositions, un ordre formel du roi contraignit Vauban à accepter la charge, et bien en advint pour la chose publique ; car, en plus d'une rencontre, Vauban réussit à harmoniser les vues des deux rivaux, et à faire servir leur jalousie à la satisfaction de l'intérêt général.

Par le titre de commissaire général des fortifications Vauban se trouva investi de la direction suprême de tous les travaux relatifs aux ports, frontières, places fortes, cours d'eau, etc. On verra par la suite si son zèle faillit à la tâche.

Sitôt après le siége d'Ypres, Vauban s'était rendu à Dunkerque pour reprendre les travaux dont il a été parlé plus haut. Au bout de quelque temps, il passe dans le Midi (1679). Il s'arrête à Toulon pour y préparer des travaux qui compteront parmi ses plus beaux titres de gloire. Il ne s'agit plus, comme à Dunkerque, d'un port qui puisse contenir quarante vaisseaux de guerre. Toulon est devenu le centre de toute

notre marine militaire dans la Méditerrannée. Il faut que son port soit en état d'abriter cent vaisseaux. L'arsenal aura les dimensions d'une grande ville : les magasins, les ateliers sembleront bâtis par des géants.

Mais Vauban ne pouvait user les jours à surveiller en détail l'exécution des plans enfantés par son génie. Après qu'il eut mis les travailleurs à l'œuvre, il se dirigea vers le Roussillon où il s'occupa de faire de Perpignan le centre militaire de la frontière Pyrénéenne et établit une chaîne de forts dominant les cols des montagnes.

Cette œuvre achevée, Vauban retourne dans le Nord. Il y construit le fort de Knocque (1680), relève celui de Nicolaï, près Calais, prépare à cette dernière place le secours d'inondations artificielles, trace un plan pour la restauration de ses jetées détériorées et de son port ensablé. Il travaille ensuite à fortifier Maubeuge, Verdun, Longwi, augmente les défenses de Thionville, bâtit la citadelle de Mont-Royal, fonde sur la Sarre une nouvelle ville qui s'appelle Sarre-Louis, puis s'occupe de Bitsche, Phalsbourg, Lichtenberg, etc., etc. Après quoi, franchissant le Jura, il fixe son attention sur Besançon, et établit pour cette ville un nouveau système de défense qui en fera l'une des premières places de l'Europe.

Revenant au Sud, Vauban fait pour les Pyrénées occidentales ce qu'il a fait pour la chaîne orientale. Il donne à Bayonne une puissante citadelle, fortifie Saint-Jean-Pied-de-Port, élève la forteresse d'Hendaye, et améliore les ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz.

L'année suivante (1681), portant ses soins sur les côtes de l'Atlantique, Vauban travaille à relever la citadelle de Saint-Martin dans l'île de Ré, ainsi que les remparts de La Rochelle. Il dresse le plan de nouveaux ouvrages pour Rochefort et pour Brest, et arrête la construction de cinq forts qui serviront à protéger ces deux rades. Enfin, sentant combien il est périlleux pour la France de n'avoir point de port militaire de Brest au Havre (Saint-Mâlo n'était qu'un port de corsaires) il appelle l'attention sur Cherbourg, qui est, dit-il, pour notre marine « l'auberge de la Manche ».

XIII.

Mais tout-à-coup Vauban fut enlevé à cet ordre de travaux par les événements qui se passaient dans l'Est. Le roi, comprenant qu'il ne serait pas couvert du côté du Rhin tant que Strasbourg serait en d'autres mains, résolut de s'emparer de cette ville. Dès que les troupes se mirent en marche, « l'âme de tous les siéges », comme dit Saint-Simon en parlant de Vauban, fut appelée pour diriger l'attaque. Malgré sa diligence, toutefois, l'ingénieur n'était pas arrivé devant les murs que, par suite de négociations habilement menées, Strasbourg avait abandonné l'Empire germanique et était devenu français. Le voyage de Vauban ne fut pas perdu. L'ingénieur fut chargé de remettre la ville en état de défense. Il en fit une place formidable, propre à servir de boulevard à toute une section de frontière. Pour consacrer ce nouveau chef-d'œuvre une médaille fut frappée avec cette légende : *Clausa Germanis Gallia*. Pour ce qui est de la cité même, la légende disait vrai. Jamais, depuis, Strasbourg n'a cessé d'être français.

Durant les deux années qui suivirent, Vauban continua de travailler avec une activité indicible à la restauration et à la création de forteresses et de ports sur divers points du territoire. Ce fut le port d'Antibes, ce fut la citadelle de Belle-Ile, ce furent les jetées d'Honfleur et de Dieppe, et quantité d'autres ouvrages dont le mérite de l'exécution égala l'utilité de l'entreprise.

Dans la seconde moitié de l'année 1683, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Espagne. L'armée française, sous les ordres du maréchal d'Humières, débuta par l'investissement de Courtrai. Vauban dirigea le siége. La ville, se sentant hors d'état de résister, se rendit au bout de deux jours : deux jours plus tard la citadelle déposa les armes. Ce n'était là d'ailleurs que le prélude d'hostilités qui devaient se poursuivre avec acharnement l'année suivante, et dans lesquelles Vauban s'entoureraît d'un nouveau prestige.

Au mois de mars 1684 toute l'armée s'ébranla. Un corps de trente-deux mille hommes, commandé par le maréchal de Créqui, alla investir Luxembourg. La conduite du siége fut donnée à Vauban. La place était puissamment protégée et par

sa situation et par les ouvrages qui l'avoisinaient. A raison de ces obstacles soixante ingénieurs furent mis sous les ordres de Vauban. Celui-ci, toutefois, ne voulut s'en fier qu'à lui-même du soin de reconnaître en détail la place, afin de diriger plus sûrement l'attaque. Dans l'une des nombreuses explorations auxquelles il se livra, il courut un danger dont il ne se tira que par son sang-froid héroïque. Une nuit qu'il s'avançait en reconnaissance jusqu'à la palissade, un détachement d'assiégés l'aperçut. Déjà ceux-ci, dirigeant sur lui leurs mousquets, s'apprêtent à faire feu. Mais Vauban, qui a remarqué leur attitude, leur fait signe avec le plus grand calme de ne pas tirer, et continue à s'avancer de leur côté. Les soldats, persuadés dès lors qu'il est un des leurs, abaissent leurs armes et laissent Vauban continuer sa route. Le courageux ingénieur peut ainsi atteindre les palissades du chemin couvert de l'ennemi, examine à loisir, sonde le glacis en plusieurs endroits, et s'en revient lentement dans le camp, après avoir découvert le point vulnérable de la place.

C'est à ce siége que Vauban inventa les cavaliers de tranchée, élévations de gabions, de fascines et de terre que les assiégeants établissent vers les angles saillants du glacis pour enfiler le chemin couvert. On peut dire aussi qu'en cette circonstance Vauban porta sa nouvelle méthode pour l'attaque des places à un point de perfection qui ne fut jamais dépassé depuis.

Luxembourg se rendit après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Mais après s'être emparé de la place, Vauban n'avait encore accompli que la moitié de sa tâche. Il lui fallut ensuite rétablir et augmenter les défenses de la ville. L'ingénieur y réussit jusqu'à faire de Luxembourg une rivale de Strasbourg, qui devint ainsi gardienne de la frontière entre la Moselle et la Meuse. Pour protéger plus sûrement la Moselle, Vauban jugea utile néanmoins d'élever une forteresse le long de son cours. La nouvelle place prit le nom de Mont-Royal.

Vauban créa aussi Landau pour couvrir l'angle de l'Alsace et de la Sarre, en même temps que pour fermer les défilés des Vosges. Il y ajouta le fort Louis qui, bien que dans un emplacement tout autre, présentait une partie des avantages de Mont-Royal.

A quelque temps de là, Vauban fut distrait de ses utiles

labeurs par les projets d'un ministre courtisan. A la mort de Colbert, Louvois avait acheté de la famille de l'illustre réformateur la surintendance des arts et bâtiments. Cet emploi avait été d'autant plus ardemment convoité par lui qu'il y voyait une source intarissable de complaisances à l'égard de son fastueux maître. Sitôt en possession de cette nouvelle charge, Louvois s'ingénia pour montrer avec quels avantages elle avait changé de main. Achever Versailles, embellir Marly ne pouvait le satisfaire. Il fallait à toute force entreprendre une œuvre nouvelle telle, qu'elle effacât toutes celles de ce *parcimonieux* Colbert, que son rival avait tant décrié. Louvois aussi bien ne tarda pas à se fixer. Les eaux de Versailles, malgré le tribut apporté de la Seine par la machine de Marly, étaient insuffisantes pour alimenter la retraite favorite du roi. Ne serait-ce pas faire fort agréablement sa cour que d'accroître l'abondance de ces eaux ? Quoi de plus simple d'ailleurs que la réalisation de cette gracieuse flatterie ! Il suffirait d'une dérivation de l'Eure dans un parcours de vingt-sept lieues. A vrai dire, l'entreprise pourrait coûter une quinzaine de millions ; mais, de bon compte, qu'était-ce ? Peut-être aussi ces travaux accomplis dans des conditions insalubres exposeraient-ils des milliers d'existences...., les dragonnades vraiment en coûteront bien d'autres ! Donc, sitôt pensé, sitôt résolu. Vauban eut l'infortune d'être choisi pour mettre en pratique l'extravagant projet. Il n'est pas moins surprenant que regrettable que ce grand cœur n'ait pas cru devoir opposer en cette occasion une de ces mâles résistances dont il donna plus d'une fois le spectacle. Mais la vérité est qu'à part quelques dissentiments de détail, à propos desquels Louvois appela l'Académie des sciences à son aide, le Commissaire général sacrifia docilement aux désirs du surintendant. On ne peut méconnaître même qu'en cette circonstance néfaste son génie sut trouver des inspirations dignes d'une meilleure entreprise.

Suivant le plan conçu par Vauban, l'Eure, amenée de Pontgouin à Maintenon par un canal de onze lieues de longueur, devait franchir la vallée de Maintenon sur un aqueduc de 5,920 de longueur, percé de 242 arcades de 13 mètres de largeur. Ces arcades, selon la profondeur de la vallée, seraient tantôt simples, tantôt doubles ou triples. A son point le plus élevé l'aqueduc aurait soixante-huit mètres.

L'eau, une fois sortie de ce prodigieux conduit, coulerait dans un lit de terre jusqu'aux étangs de Trappes et de Bois d'Arcy. Mais l'Eure ne pouvant fournir en toute saison le même volume d'eau, il serait établi sur tout le parcours du canal de vastes bassins d'attente qui emmagasineraient l'eau aux époques d'abondance, et verseraient leurs réserves au canal dans les temps de sécheresse. Telle fut la conception de Vauban.

Les événements toutefois ne lui permirent pas de la réaliser pleinement. Deux années encore lui étaient nécessaires, pensait-il, quand le roi l'arracha à ces travaux ponr aller faire le siége de Philisbourg (1688). Depuis cette interruption les ouvrages ne furent jamais repris. Il n'en est resté que l'aqueduc incomplet et inutile de Maintenon, « monument funéraire des pauvres soldats immolés (1) ».

La direction de ces travaux toutefois n'avait pas tellement occupé Vauban qu'il n'ait pu se livrer à d'autres soins. Il avait notamment rédigé pour Seignelai un rapport remarquable sur l'amélioration et la défense des principaux ports, rades et côtes de la France. Les vues qu'ouvrait Vauban étaient, à vrai dire, trop étendues pour qu'elles pussent être entièrement appliquées à cette époque. Mais c'est le propre du génie de savoir franchir les limites du temps. Comme le soleil il domine le monde, et brille parfois longtemps avant que de féconder.

Dans l'une de ses absences de Maintenon, Vauban était allé inspecter le canal du Midi, immortelle création de Riquet. L'admiration que lui inspira ce travail fut presque sans bornes. C'est à tort cependant qu'on est parti de là pour prêter à Vauban cette parole : « Il ne manque qu'une seule chose à ce canal, c'est la statue de Riquet ». Vauban y voyait encore d'autres lacunes, ainsi que le prouve nettement le passage suivant du Mémoire qu'il fit à ce sujet : « Ce canal a été le plus grand et le plus noble ouvrage de ce genre qu'on eût encore entrepris, et qui pouvait devenir la merveille de siècle, s'il avait été poussé aussi loin qu'on l'aurait pu mener ». Dans la pensée de compléter l'œuvre, Vauban signala dans un travail spécial les réparations et augmentations au moyen desquelles les bâtiments de quatre vingt dix

(1) Michelet. — Louis XIV et le duc de Bourgogne.

pieds de long et vingt sept pieds de large pourraient passer d'une mer à l'autre sans rompre charge. Plus tard même, en 1691, Vauban présenta un nouveau Mémoire plus étendu, dans lequel il recommandait la création de nouvelles branches de navigation qui pourraient se rattacher au canal, indiquant, de plus, quels travaux seraient à faire pour rendre toutes les rivières latérales propres à la navigation ou à la flottaison. Par la réalisation de ce projet, le Jura, les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées déverseraient dans le canal les produits de leurs forêts et de leurs usines, de leurs plaines et de leur commerce. Sans compter qu'à ces avantages provinciaux se joindraient d'autres profits d'intérêt général. C'est ainsi que la navigation commerciale de l'Atlantique à la Méditerranée se continuerait à travers les terres, et qu'en temps de guerre les transports militaires seraient assurés entre les deux mers. Vauban toutefois ne s'illusionnait pas sur les difficultés pratiques que rencontrerait l'application de ces plans. Avec le grand sens pratique qui ne l'abandonnait jamais, il reconnaissait que la réalisation de ses idées devait être surtout l'œuvre de la postérité.

A la suite de ces nombreux travaux, Vauban fut élevé au grade de lieutenant général.

XIV.

En 1688, la paix de Ratisbonne, dont la durée devait être de vingt ans, fut rompue par suite des intrigues de Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, qui fit siguer aux ennemis de la France la confédération connue sous le nom de Ligue d'Augsbourg. L'armée française commença par se porter sur Philisbourg pour en faire le siége. Le roi, ayant voulu que ce siége servît à l'instruction de son fils, donna le commandement au Dauphin, qui eut sous ses ordres le duc de Duras, Catinat et Vauban. Ce dernier conduisit le siége, ayant pour auxiliaires quarante ingénieurs. Il y avait douze ans que Vauban avait lui-même augmenté la fortification de cette place : c'est assez dire que l'entreprise serait difficile à mener à bonne fin. Aux défenses créées par l'art se joignirent encore des complications provenant de la saison. On était au mois d'octobre : des pluies torrentielles vinrent sans interruption desservir les assiégeants. Enfin, pour surcroît

d'obstacles, le grand ingénieur eut à lutter contre l'ardeur intempestive d'officiers supérieurs qui voulaient à toute force tenter des coups de vigueur, prétendant abréger par là la durée du siége. Mais Vauban, résistant à toutes les suggestions, ne se départit point de sa prudence méthodique, et consacra par l'exemple la belle et salutaire maxime qu'il formula depuis dans son Traité de l'attaque des places : « La précipitation dans les sièges ne hâte point la prise des places, la recule souvent, et ensanglante toujours la scène. »

Dix ingénieurs, « ces martyrs de l'infanterie », comme l'écrivait Vauban à Louvois, furent tués, quatorze blessés pendant les opérations. Vauban suppléa à ces pertes en payant plus que jamais de sa personne.

C'est pendant ce siége que l'ingénieur inventa, à l'usage de l'artillerie, le *tir à ricochet*, procédé dont il constate lui-même les effets dans une lettre à Louvois, qui s'y montrait peu confiant. « La batterie à ricochet de Philisbourg, que sans doute vous aurez traitée de visionnaire et de ridicule, a démonté six ou sept pièces de canon, fait déserter l'un des côtés de l'ouvrage à corne et toute la face d'un des bastions opposées aux grandes attaques ; si bien qu'on n'en tirait plus (1). »

Le siége se prolongea encore quelques temps. Mais peu à peu intimidés par les dévastations du nouveau système de tir, les défenseurs de la place se décidèrent à capituler. Le siége avait duré pendant vingt-deux jours de tranchée ; et, malgré la supériorité numérique de l'artillerie des assiégés, les Français n'avaient eu que six cents hommes tués et six cents mis hors de combat.

Devenue maîtresse de Philisbourg, l'armée se dirigea sur Manheim. Vauban usa de supercherie vis-à-vis de l'ennemi en ouvrant la tranchée aux approches de la citadelle, après avoir feint d'attaquer la ville. « Si c'était des Français, dit-il dans un compte-rendu malicieux adressé à Louvois, j'en attendrais une sortie dès le matin : mais la grande bravoure des Allemands ne se fait bien sentir qu'après midi, cela fait

(1) En 1687, Vauban avait imaginé la baïonnette à douille, c'est-à-dire celle dont on se sert encore de nos jours. Jusque là la baïonnette n'était qu'un coutelas qu'on enfonçait dans le canon du fusil; d'où résultait naturellement l'impossibilité de faire feu.

que je ne les appréhende pas, parce que la tranchée sera fort bien en état, et que nous aurons dîné aussi bien qu'eux. Ce sont, au fond, de fort braves gens ; car, pendant que nous leur coupions, cette nuit, tout doucement la gorge du côté de la citadelle, ce n'était de leur part que fanfares de trompettes, timbales et hautbois du côté de l'attaque. Il n'y a point de menuets ni d'airs de nos opéras qu'ils n'aient fort bien joués; et cela a duré tout le temps qu'ils ont trouvé le vin bon, c'est-à-dire, toute la nuit ». Mais à peine cette lettre partie, la place se rendait, devançant de deux jours la capitulation de la place. La cause de cette reddition précipitée était due à la défection des soldats de l'Electeur Palatin qui n'avaient pas été, disait-on, payés depuis dix-sept mois, et qui sommèrent le gouverneur de capituler, en appuyant l'injonction de vingt canons de fusil tournés vers sa poitrine.

Trois jours après la prise de Manheim (15 novembre), l'armée allait s'établir devant Frankenthal. Louvois ne cessait, au nom du Roi, de recommander à Vauban de ne point s'exposer, et surtout de ne point mettre le pied à la tranchée. Mais il est curieux de voir par le témoignage de Saint-Pouence à quel point l'ingénieur tenait compte de ces recommandations. « Lorsque le Roi ne voudra pas qu'il aille aux tranchées, dans une armée qui fera un siége, il n'y a de véritable moyen de l'en empêcher que de ne le point faire venir ». Devant Frankenthal, au reste, Vauban n'eut pas à s'exposer longtemps. Dès le troisième jour de l'attaque il écrivait à Louvois avec un dépit enjoué : « Les ennemis m'ont trompé aussi bien qu'à Manheim, et, sans se soucier d'être déshonorés, ils se sont rendus après trente-huit heures d'attaque, sans me donner le loisir d'achever la batterie D, que j'avais destinée à de grandes exécutions, aussi bien que la C. C'est de quoi je sais très mauvais gré à ces coquins-là ; car enfin, voilà je ne sais combien de fois que je commence des expériences, sans qu'ils n'aient voulu donner le temps d'en achever. »

La prise de Frankenthal termina la campagne. Pour reconnaître ses services et ses bons offices, le Dauphin fit don à Vauban de quatre pièces de canon : présent que pouvait bien recevoir, comme le disait le donataire lui-même, « celui qui avait aidé à en faire gagner plus de deux mille ». Vauban plaça ces canons dans sa propriété de Bazoches (1) où elles ne

(1) Après avoir affranchi le petit fief de Vauban, mis sous le se-

devaient servir, selon son mot, « qu'à solenniser la santé de ses bienfaiteurs, et à tirer le jour du Saint-Sacrement pendant la procession ». Cependant, écrivait-il en plaisantant à Louvois, « si, par hasard, vous avez quelque expédition de guerre à faire en Morvan, vous les trouverez là toutes prêtes ».

De son côté, Vauban ne manqua pas de reconnaître, selon son habitude constante, les services de ceux qui avaient guerroyé avec lui, en les signalant à ceux qui distribuaient les récompenses (1). Car c'était une de ses maximes que « quand on expose d'honnêtes gens à se faire tuer aussi souvent qu'il le faisait, on devait du moins rendre témoignage de leur mérite et de leur bon cœur. »

XVI.

Dans les premiers jours de l'année 1691, Vauban rentra en campagne. A peine relevé d'une maladie contractée en fortifiant Ypres, il partit avec le Roi pour assiéger Mons. Soixante dix mille soldats environ prirent part au siége. On fit venir vingt-deux mille pionniers qui tracèrent la vaste circonvallation de Mons, et détournèrent de son lit la Trouille, rivière près de laquelle Mons est situé. L'espoir des assiégés était que Guillaume d'Angleterre viendrait à leur secours. Mais celui-ci n'ayant pu réunir assez de troupes pour entreprendre de faire lever le siége, les habitants, épouvantés des ravages qu'occasionnait le bombardement de la place, forcèrent le gouverneur à capituler. Ainsi fut conquise en trois semaines l'importante capitale du Hainaut.

L'année suivante (1692), Vauban eut à conduire un siége dans lequel tous les genres de difficultés se trouvèrent accu-

questre avant sa naissance, l'ingénieur avait fait construire dans la paroisse de Baroches, sur le territoire de laquelle ce domaine était situé, un château où il aimait à se retirer quand d'aventure il pouvait se ménager quelques loisirs.

(2) Vauban savait aussi récompenser par des largesses le mérite de ceux qui l'entouraient. Maintesfois il donna de l'argent aux soldats qui s'étaient bien conduits. Sa bienfaisance était extrême. Il se plaisait surtout à venir en aide aux jeunes officiers sans ressources. « Je restitue par là, disait-il modestement, ce que je reçois en trop de la munificence du Roi. »

mulés comme pour soumettre à une épreuve suprême le génie du grand ingénieur. Ce siége fut celui de Namur. Là, d'ailleurs, allait se présenter l'une des scènes les plus émouvantes de l'art militaire. Les deux premiers ingénieurs de l'Europe devaient se trouver en présence. Vauban dirigerait l'attaque, Cohorn la soutiendrait.

Pour devenir maîtresse de Namur, l'armée royale avait en quelque sorte deux places à réduire : la ville d'abord, puis le château que, l'année précédente, Cohorn avait augmenté d'un nouveau fort. La ville, il est vrai, n'était que médiocrement fortifiée. Elle se rendit d'ailleurs le sixième jour après l'ouverture de la tranchée. Sitôt après cette capitulation, l'armée changea de camp pour faire le siége de la citadelle. Cette forteresse était presque inexpugnable. Située entre la Sambre et la Meuse, sur le monticule qui divise les deux bassins, elle avait pour annexe un vieux château qui commandait le confluent des deux rivières. Ce château était entouré de murs flanqués de tours, lesquels s'élevaient sur des roches presque à pic. Du seul côté où les assiégeants pouvaient attaquer, la citadelle se trouvait protégée par deux ouvrages à corne et une couronne irrégulière, appelée par les Espagnols l'ouvrage de Terra-Nova. En avant de ces points de défense se présentait le fort Guillaume, récemment bâti par Cohorn au haut d'une éminence entourée d'une ravine qui descendait vers la Sambre. De plus, entre cette ravine et la Meuse était un plateau sur lequel les assiégés avaient construit un retranchement protégé par une maison fortifiée, appelée la Cachotte. A cette dernière ligne de défense enfin s'en joignait une autre établie par la nature, et que les assiégés occupaient. En résumé, c'était comme sept enceintes de fortifications que les Français avaient à emporter avant que d'occuper en maîtres la portion qu'ils convoitaient. Pour comble de difficultés, le ciel vint encore se déclarer contre eux. « Le beau temps, dit Saint-Simon, qui était présent à ce siége, se tourna en pluies, de l'abondance et de la continuité desquelles personne de l'armée n'avait vu d'exemple, et qui donnèrent une grande réputation à Saint-Médard dont la fête est au 8 juin. Il plut tout ce jour-là à verse, et on prétend que le temps qu'il fait ce jour-là dure quarante jours de suite. Le hasard fit que cela arriva cette année. Les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint

en recherchèrent des images et les rompirent et brûlèrent tant qu'ils en trouvèrent. Ces pluies devinrent une plaie pour le siége. Les tentes du Roi n'étaient communicables que par des chaussées de fascines qu'il fallait renouveler tous les jours à mesure qu'elles s'enfonçaient ; les camps et les quartiers n'étaient pas plus accessibles ; les tranchées pleines d'eau et de boue, il fallait souvent trois jours pour remuer le canon d'une batterie à une autre. Les chariots devinrent inutiles, en sorte que les transports des bombes, boulets, etc., ne purent se faire qu'à dos de mulets et de chevaux tirés de tous les équipages de l'armée et de la cour. »

Vauban ayant résolu, au bout de quelque temps, de donner l'assaut à la septième ligne de fortifications, l'ennemi fut culbuté, et l'on commença aussitôt à ouvrir la tranchée sur des roches revêtues d'une mince couche de terre et de broussailles. Les parallèles une fois établies, on attaqua avec vigueur le retranchement et la Cachotte, doublement défendus et par de nombreux soldats et par les canons de la citadelle et du fort Guillaume. L'action fut des plus vives ; mais la position finit par rester aux Français. Aussitôt après commença le siége du fort Guillaume, que commandait Cohorn, ayant avec lui son propre régiment.

Des canons placés sur les deux rives de la Sambre dirigèrent leur feu sur l'ouvrage avec une puissance désastreuse pour l'ennemi. « Tandis qu'on ouvrait de loin des brèches, dit M. Allent dans son *Histoire du génie*, que le ricochet et les bombes tourmentaient l'intérieur des ouvrages, une nouvelle *place d'armes* embrassa le fort. On la vit, non sans quelque surprise, s'étendre à la fois sur le front et les deux flancs de cette forteresse, s'avancer à droite sur les rochers qui dominent la Meuse, et menacer la gauche du fort et de Terra-Nova ; descendre les hauteurs qui dominent la Sambre, et cheminer dans les prairies basses qui bordent cette rivière, comme s'il se fût agi d'aborder les branches droites du fort et du château. Cette parallèle immense, demi-circulaire, d'une figure bizarre, qui, tantôt par des zigzags, tantôt par des détours et des sinuosités sans nombre, se pliait à la la nature du terrain, marchait, malgré des torrents de pluie, à des niveaux différents, d'un côté, sur des rochers couverts de glace ; de l'autre, à travers des prairies marécageuses, en un mot dans un site où se trouvaient réunies les difficultés

des siéges de Luxembourg et de Philisbourg. Tout-à-coup une double sape unit les extrémités opposées de cette parallèle, ferme le cercle, achève d'envelopper le fort Guillanme, le sépare du château, l'isole et le réduit à ses propres forces. Etourdi de ce coup imprévu, furieux et non pas vaincu, Cohorn essaya encore de défendre ce fort, serré de toutes parts, ouvert par le canon, et d'où ses troupes commençaient à déserter. Mais les Français se précipitent dans les chemins couverts, renversent les ennemis dans leurs fossés, les poursuivent, et ne s'arrêtent qu'au bruit réitéré de la chamade, à peine entendu au milieu du fracas de cet assaut. Cohorn livre avec douleur son ouvrage. Pensif, les yeux baissés, et regardant sa défaite comme une insulte, il sortait avec le Rhingrave, compagnon de sa défense, suivis tous deux de leurs principaux officiers. Vauban s'approche, les prévient et les invite à partager son logement et sa table. Le Rhingrave accepta : mais Cohorn lève un instant les yeux sur Vauban, les détourne et s'éloigne. »

Restait toutefois le château avec ses nombreuses enceintes. Le Roi dirige en personne l'attaque du chemin couvert de Terra-Nova. Les troupes, exaltées par sa présence, ne connaissent plus d'obstacles. Elles franchissent les palissades, sautent dans le fossé, pénètrent par les brèches qu'a ouvertes le canon et se logent dans la Terra-Nova. L'ennemi, surpris, épouvanté, tombant de fatigue, juge la résistance impossible, et livre bientôt les dernières défenses qui lui restent.

Ce siége avait coûté à l'ennemi 5,000 hommes ; les Français n'avaient eu que 1,100 morts et 1,600 blessés, bien qu'ils eussent livré à découvert plusieurs attaques de vive force contre des ennemis retranchés.

Tel fut ce siége, remarquable entre tous ceux que dirigea Vauban. On peut dire d'ailleurs que, dans cette entreprise, tous, depuis le Roi et l'ingénieur jusqu'aux simples soldats, y furent héroïques. Dans le journal que rédigea Vauban à l'occasion de cette attaque, on trouve relatés des faits qui glorifient jusqu'aux derniers rangs de notre armée.

Vers la fin de la campagne, le duc de Savoie ayant menacé le Dauphiné, Vauban fut dépêché dans cette province. Il y traça des plans de tous les ouvrages jugés nécessaires à la sûreté de cette frontière ainsi qu'à celle du comté de Nice et du Piémont.

XVII.

Dans l'année 1693, Vauban fut chargé d'attaquer Charleroi. Les fortifications de cette place étaient l'ouvrage de l'illustre ingénieur, et l'ennemi les avait entretenues avec soin. Pour triompher d'obstacles aussi sérieux, Vauban conçut un plan qui souleva contre lui une partie des troupes. Les uns l'accusèrent de créer à plaisir des difficultés pour ménager par là plus ample carrière à son génie ; les autres, rendant mieux justice au caractère de l'ingénieur, lui reprochèrent seulement de manquer de coup-d'œil dans la circonstance. Selon sa coutume, Vauban, sourd à tous les murmures, ne prit conseil que de ses vues supérieures. Il sut même, dans un moment où l'on eut pu opposer avec avantage la force à la force, résister aux obsessions qui le tourmentaient, se contentant d'y répondre par cette parole empreinte d'un admirable sentiment d'humanité : « Brûlons de la poudre, et versons moins de sang ». Il en résulta d'ailleurs qu'à force d'habileté et de prudence, Vauban réussit à s'emparer de la place sans recourir presque aux moyens de violence. La place capitula après vingt-sept jours de tranchée. Jamais siége important ne coûta moins de pertes aux assiégeants.

L'année suivante (1694) Vauban eut à repousser en Bretagne les Anglais qui menaçaient nos côtes de leurs flottes. L'ennemi ayant fait une descente dans la baie de Camaret, Vauban les tailla complétement en pièces, et les força à prendre la fuite. Prévoyant néanmoins que les Anglais resteraient encore maîtres de la mer et qu'ils tenteraient de nouvelles attaques contre nos établissements maritimes, Vauban prépara des instructions à l'effet de diminuer dans les ports les ravages des boulets rouges et des bombes.

En 1697, Vauban fut appelé à diriger le siége d'Ath, de concert avec Catinat qui commandait le corps d'armée. Cette place avait été fortifiée par Vauban lui-même dans le temps qu'elle appartenait à la France. Il lui avait ménagé une défense d'eau fournie par deux rivières. Mais les assiégés étant peu versés dans l'art des manœuvres d'eau, Vauban n'eut point à vaincre l'obstacle qu'il avait créé. Dans ce siége l'invincible preneur de villes fut à même de se rendre un

compte exact des effets que pouvait produire le tir à ricochet. Jusque-là ce mode de tir n'avait été employé qu'à contre-cœur par l'artillerie. Cette fois, Vauban, secondé par Catinat, son digne ami, parvint à faire violence au préjugé, et tira du nouveau système les puissants effets qu'il comportait. Pendant tout le siége le tir à ricochet fut employé. Les résultats qui s'ensuivirent ne tardèrent pas à convaincre les esprits les plus incrédules et les plus prévenus.

Bien que Vauban et Catinat eussent voulu qu'on ne tirât pas sur la ville, dont la dévastation leur semblait inutile pour le succès, les assiégés ne laissèrent pas que d'être promptement démoralisés par les ravages qu'occasionnait le nouveau mode de tir. Persuadés que les assiégeants arriveraient infailliblement à leurs fins, ils ne se défendirent plus qu'avec mollesse et découragement. Il arriva même qu'après quatorze jours de tranchée, les troupes demandèrent à capituler.

Les Français n'eurent que cinquante hommes tués et cent cinquante blessés. Parmi ces derniers figurait Vaubanqu'une balle, heureusement amortie, avait atteint au-dessous de l'épaule, tandis qu'il inspectait les travaux.

Dans le cours de la campagne de 1697, Vauban et Catinat ne furent pas les seuls qui eussent su obtenir des succès pour la France. Sur terre, Vendôme avait pris Barcelone ; l'escadre de Pointes avait fait une expédition heureuse contre Carthagène. A ces glorieux faits d'armes s'en joignaient encore d'autres de moindre importance. Tout donnait donc à croire que l'on marchait à un traité honorable et avantageux pour la France. Au lieu de cela, le bruit vint à se répandre que Louis XIV allait traiter à des conditions désastreuses. Pour servir les plans de son ambition dynastique, le Roi abandonnerait un grand nombre de places qui avaient été chèrement conquises, à tel point que, par suite de délaissement, la France, pour la première fois depuis l'entrée de Richelieu aux affaires, rétrograderait dans l'œuvre de son achèvement territorial et rentrerait presque dans les limites de 1678. A cette nouvelle, l'âme patriotique de Vauban ne put se contenir. Elle éclata dans une lettre d'indignation adressée à Racine, lettre dans laquelle Vauban déclare que, si les bruits qui circulent sont fondés « nous allons devenir l'objet du mépris de nes voisins, qu'une telle paix sera plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis, qui déshonora Henri II, qu'en un

mot cette paix déshonorera le Roi et toute la nation ». Quoique pût penser Vauban cependant, le traité ne s'en conclut pas moins dans les conditions qui lui semblaient si humiliantes. Le 30 octobre fut signé le traité de Ryswick par lequel la France fut dépouillée d'une partie de ses conquêtes, et vit son intérêt sacrifié à celui du prince qui la gouvernait.

A la suite du traité de Ryswick, Vauban fut chargé de déterminer et de diriger les travaux nécessaires pour la défense de nouvelles frontières. Ce ne fut pas trop de plusieurs années pour accomplir cette œuvre importante.

XVIII.

Dès le commencement du siècle suivant éclata la guerre connue sous le nom de *Guerre de succession*. Vauban, dont la santé se trouvait altérée, ne put prendre part aux premières campagnes. Comme pour le consoler d'un repos qui lui était pesant, le Roi le nomma maréchal de France. « Ce prince, dit Saint-Simon, s'était ouvert à lui un an auparavant de la volonté qu'il avait de le faire maréchal de France. Vauban l'avait supplié de faire réflexion, que cette dignité n'était point faite pour un homme de son état, qui ne pouvait jamais commander ses armées, et qui les jetterait dans l'embarras si, faisant un siége, le général se trouvait moins ancien maréchal de France que lui. Un refus si généreux, appuyé de raisons que la seule vertu fournissait, augmenta encore le désir du Roi de la couronner. Vauban avait fait cinquante-trois siéges en chef, dont une vingtaine en présence du Roi qui crut se faire maréchal de France soi-même et honorer ses propres lauriers en donnant le bâton à Vauban. Il le reçut avec la même modestie qu'il avait marqué de désintéressement. Tout applaudit à ce comble d'honneur, où aucun autre de ce genre n'était parvenu avant lui et n'est arrivé depuis ».

Cette même année, profitant d'une amélioration dans la santé du célèbre ingénieur, le Roi le chargea de conduire le siége de Brisach, sous les ordres du duc de Bourgogne, à qui Louis XIV était désireux de donner Vauban pour maître. La place avait été fortifiée par Vauban lui-même ; mais il faut dire que depuis sa mise en défense Brisach s'était affaibli en

perdant, après le traité de Ryswick, les ouvrages construits dans les îles du Rhin. La conséquence fut que le siége ne dura que treize jours de tranchée. Les assiégeants n'avaient perdu que trois cents hommes. Ce fut là le dernier siége que conduisit Vauban (1703).

Remarquons toutefois que, si l'intrépide ingénieur ne guerroya pas davantage, la faute n'en fut point à lui. Dès l'année suivante encore il demanda à conduire le siége de Landau ; mais le Roi s'y refusa, craignant de mécontenter l'ingénieur Tallard qu'il avait, antérieurement à la demande de Vauban, chargé des opérations. Celui-ci au reste trouva un moyen fort ingénieux de se venger du refus du Roi. Sans perdre de temps, il prépara des instructions complètes sur la manière dont le siége de Landau lui semblait devoir être amené. Ces instructions furent en grande partie suivies, et Landau capitula au bout de vingt-huit jours de tranchée.

En 1705, Vauban fut créé Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il était toutefois une faveur à laquelle le maréchal eut été plus sensible qu'à celle-là. Cette faveur eut consisté à lui donner la direction du siége de Turin que depuis longtemps projetait le Roi. Mais Vauban ne put obtenir cette nouvelle mardue de confiance, non que Louis XIV ne sentit à part lui que Turin dût être plus sûrement enlevé par Vauban que par tout autre. Malheureusement ce prince, à cette époque, ne s'appartenait plus. Influencé par Madame de Maintenon et par Chamillard, ministre de la guerre et des finances, il se laissa aller à confier l'entreprise à La Feuillade, gendre de ce dernier. Louis XIV néanmoins demanda à Vauban un plan d'attaque qui fut soumis à La Feuillade. Celui-ci, présomptueux autant qu'inexpérimenté, refusa d'adopter ce plan que lui recommandait fort cependant son beau-père : « Je prendrai Turin à la Cohorn (1) », répondit-il avec une forfanterie que les événements rendirent plus tard ridicule.

Le 13 mai 1706, l'armée commença les travaux du siége. Les opérations furent menées avec tant de lenteur que trois mois plus tard l'investissement de la place n'était pas ter-

(1) Cohorn avait pour système d'agir comme par coups de foudre, écrasant les places sous une grêle de bombes, d'obus, et de boulets rouges. Au contraire, Vauban opérait avec une extrême prudence, n'usant du canon qu'avec modération.

miné. C'est alors que « Vauban, dit Saint-Simon, fit une grande action : il s'offrit au Roi et le pressa de l'envoyer à Turin pour y donner ses conseils et se tenir, dans les intervalles, à deux heures de l'armée, sans s'y mêler de rien quand il y serait. Il ajouta qu'il mettrait son bâton derrière la porte, qu'il n'était pas juste que l'honneur auquel le Roi l'avait élevé le rendît inutile à son service, et que, plutôt que cela fût, il aimerait mieux le lui rendre. Cette offre romaine ne fut point acceptée : le contraste de Vauban et de La Feuillade eut été trop grand et l'obscurcissement de ce dernier trop accablant ». Cet *obscurcissement*, à tout prendre, n'eut pas été pire pour La Feuillade que celui que fit rejaillir sur lui l'issue de l'entreprise. Au bout de quatre mois il fut forcé de lever le siége, et de s'éloigner de la ville dont *il avait juré sur sa tête de se rendre maître* (1) ».

Mais tandis que La Feuillade préparait son échec devant Turin, Vauban fut appelé à remplir une mission où sa gloire s'accrut encore d'un nouveau rayon. Après la funeste bataille de Ramillies (23 mai 1706) qu'avait livrée la France aux alliés, Louis XIV songea que celui qui avait sauvé ce côté de nos frontières seize ans auparavant pourrait encore le faire respecter. Vauban donc est dépêché. Il arrive à Dunkerque, dans le même temps que Malborough campe à deux lieues d'Ypres, et que d'Oweskerque investit Ostende. Ne se jugeant pas en force pour secourir Ostende, le maréchal se réduit à conserver Nieuport et surtout Ypres, Dunkerque et Bergues. Dès son arrivée, il prescrit des travaux qui doivent mettre cette première place en état de résister à l'ennemi. Tandis que ces ouvrages s'exécutent, il parcourt toutes les places de la frontière, préparant pour chacune les moyens de soutenir un siége.

De son côté Malborough fait mettre le siége devant Ostende, et menace en même temps les autres places maritimes. Mais le général anglais ne tarde pas à reconnaître les difficultés qu'il va rencontrer. Bientôt même il se décide à changer son plan de manœuvres, et abandonne le bassin de l'Yper pour aller opérer dans celui de la Lysse. De telle sorte qu'on peut dire qu'en cette circonstance la seule présence de Vauban réussit à sauvegarder pleinement la frontière.

(1) Lettre de La Feuillade au Roi, 30 sept. 1705.

Telle fut, dans son ensemble, la carrière militaire du Maréchal. « On a calculé qu'il avait construit trente-trois places neuves et fait travailler à trois cents places anciennes, qu'il avait conduit cinquante-trois siéges et qu'il s'était trouvé à cent quarante actions de vigueur (1) ».

Mais ce n'est point assez pour Vauban d'avoir accompli cette immense tâche qui suffirait à illustrer plusieurs noms. En dehors de sa sphère professionnelle, l'infatigable ingénieur sut encore appliquer son génie à nombre de travaux de divers ordres qui lui assurent une place éclatante parmi les politiques et les économistes.

XIX.

« Comme après la paix de Ryswick, dit Fontenelle, il (Vauban) ne fut plus occupé qu'à visiter les frontières, à faire le tour du royaume, et à former de nouveaux projets, il eut besoin d'avoir encore quelque autre occupation, et il se la donna selon son cœur. Il commença à mettre par écrit un prodigieux nombre d'idées qu'il avait sur différents sujets qui regardaient le bien de l'Etat, non-seulement sur ceux qui lui étaient familiers, tels que les fortifications, le détail des places, la discipline militaire, les campements, mais encore sur une infinité d'autres matières qu'on aurait cru plus éloignées de son usage... Une grande passion songe à tout. De toutes ces différentes vues il a composé douze gros volumes manuscrits qu'il a intitulés ses *Oisivetés*. S'il était possible que les idées qu'il y propose s'exécutassent, ses Oisivetés seraient plus utiles que ses travaux (2). »

Par malheur un grand nombre de ces manuscrits sont aujourd'hui dispersés ou perdus. Néanmoins il en reste encore assez de fragments ou de souvenirs pour donner une idée complète de la valeur de Vauban. Ce vaste esprit n'avait pas attendu, comme on pourrait l'induire du passage précipité de Fontenelle, que la paix de Ryswich lui fit des loisirs pour

(1) E. Daire. — Notice sur Vauban.

(2) M. Noël, auteur d'un Eloge de Vauban, couronné en 1790 par l'Académie française, dit que les manuscrits laissés par Vauban formaient 35 portefeuilles, ou au moins 40 volumes in-8°.

s'occuper d'idées étrangères à sa spécialité. Dès une époque qu'on ne saurait fixer au juste, mais qui est à coup sûr intermédiaire entre 1685, date de la Révocation de l'Edit de Nantes, et 1697 (traité de ryswick), Vauban donna une marque de l'élévation de sa pensée par le jugement qu'il porta sur l'édit de révocation. On sait qu'après l'adoption de cette fatale mesure, un concert de louanges s'éleva de toutes parts en l'honneur du Roi, que l'on qualifiait de nouveau Constantin, de nouveau Théodose, etc... Tous les corps constitués, cours de justice, académies, universités, corps municipaux, rivalisèrent de louanges et d'adulations. A Bossuet et à Fléchier se joignirent Madame de Sévigné, La Bruyère et tous les écrivains de quelque renom. Seule, une voix s'élève pour protester contre cette funeste révocation dont la conséquence sera, non-seulement d'offenser la conscience humaine, mais de torturer des milliers de familles et de décapiter la France de l'élite de ses enfants : cette voix, c'est celle de ce « Romain qu'il semblait que le siècle eût dérobé aux plus heureux temps de la République (1) », c'est la voix de Vauban. Bravant tout pour accomplir un devoir de grand citoyen, il adresse à Louvois plusieurs Mémoires (2) où il traite la question du rappel des religionnaires en philosophe, en chrétien et en homme d'Etat. Après avoir établi que la révocation de l'Edit de Nantes avait entraîné la désertion de cent mille Français (3), fait perdre au royaume soixante millions, ruiné le commerce et l'industrie, renforcé les marines et armées étrangères de neuf mille de nos matelots de choix, de six cents officiers et de douze mille de nos meilleurs soldats, Vauban s'élevait à ces considérations dont la vérité égale la courageuse vertu : « La contrainte des conversions a inspiré

(1) Fontenelle. — Eloge de Vauban.

(2) L'auteur des Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes, Rhullières, qui eut toutes les archives ministérielles à sa disposition, paraît avoir trouvé trois mémoires de Vauban sur la révocation de l'Edit : l'un de 1692, l'autre de 1693, le troisième sans date.

(3) M. Henri Martin, après avoir comparé les chiffres avancés par plusieurs écrivains contemporains, estime que « le chiffre de deux cent à deux cent cinquante mille, depuis la révocation jusqu'au commencement du siècle suivant, peut paraître le plus vraisemblable. » — Histoire de France.

une horreur générale de la conduite que les ecclésiastiques ont tenue, et la croyance qu'ils n'ajoutent aucune foi à des sacrements qu'ils se font un jeu de profaner. Si l'on veut poursuivre, il est nécessaire d'exterminer les protestants nouveaux comme des rebelles ou de les bannir comme des furieux : projets exécrables, contraires à toutes les vertus chrétiennes, morales et civiles ; dangereux pour la religion même, puisque les sectes se sont toujours propagées par les persécutions, et qu'après les massacres de la Saint-Barthélemy un nouveau dénombrement de protestants prouva que leur nombre s'était accru de cent dix mille. L'intérieur du royaume est ruiné ; et peut-être est-il de la sagesse du roi de faire du bien aux protestants avant que des traités l'y forcent, afin de ne pas en perdre le mérite vis-à-vis de ses sujets. C'est par leur nombre que la grandeur des Rois se mesure, et non par l'étendue des Etats. Il reste un seul parti, plein de charité, utile, convenable, politique, celui de les conserver ; et la prudence, qui sait à propos se rétracter et céder aux conjectures, est une des parties principales de l'art de gouverner (1) ». Nobles et sages paroles dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'humanité qu'elles respirent, ou la portée sociale des enseignements qu'elles contiennent. Pourquoi fallut-il qu'elles ne fussent point entendues !

XX.

Dans sa préoccupation d'assurer la vitalité et le prestige de son pays, Vauban crut devoir rechercher les moyens de constituer une noblesse forte et glorieuse. Imbu des idées de son époque, il n'est pas étonnant qu'il ait considéré la noblesse comme une institution nécessaire à l'Etat. Non pas certes que le maréchal fût tenté de considérer cette institution au point de vue du Comte de Boulainvilliers, qui proclamait le système féodal *le chef-d'œuvre de l'esprit humain*, ni à celui de Saint-Simon, pour qui la noblesse ne devait être que l'autocratie des ducs et pairs. L'institution nobiliaire, telle que l'entend Vauban, est toute autre. « Dans les siècles

(1) Rhullières. — Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes.

un peu reculés, dit Vauban, la noblesse était le prix d'une longue suite de services importants, et la récompense de la valeur et du sang répandu pour le service de l'Etat. Il fallait avec cela avoir mené une vie irréprochable, être né d'honnêtes parents qui ne fussent ni de condition servile, ni de profession basse et abjecte. Aujourd'hui on n'y fait pas tant de façon, et la noblesse s'acquiert bien plus facilement. Ce n'est plus ou du moins c'est fort peu cette valeur si dangereuse et ce mérite qui coûte tant à acquérir, qui font les nobles ; ce n'est point la longueur des services rendus à l'Etat, ni les blessures reçues pour sa défense, et encore moins la vertu, ni cette probité si recommandable, ni une vie sans reproches, qui mène à la véritable noblesse. Il n'est plus question de tout cela. Ce qui faisait la juste récompense des grandes actions et du sang versé pendant plusieurs années de services, se donne présentement pour de l'argent. C'est pourquoi les secrétaires des intendants, les trésoriers, commissaires de guerre, receveurs des tailles, élus, gens d'affaires de toute espèce, commis, sous-commis de ministres, et secrétaires d'Etat, même leurs domestiques et autres gens de pareille étoffe, obtiendront plus facilement la noblesse que le plus brave et honnête homme du monde qui n'aura pas de quoi la payer : car il ne faut que de l'argent, et ces gens-là n'en manquent pas ; les charges de secrétaire du Roi qui sont comme d'ordinaire au plus offrant et dernier enchérisseur, sont des moyens sûrs pour y parvenir ; il n'y a qu'à en acheter une pour être noble comme le Roi, et quiconque a a de l'argent en peut acheter : il ne faut que s'y présenter. » Après avoir déchiré le voile derrière lequel se cachent toutes ces viles manœuvres, Vauban énumère les conditions qui devraient seules, suivant lui, donner entrée dans le corps de la noblesse. D'après ce programme, la qualité de noble ne serait plus accordée que pour d'éminents services du genre de ceux-ci, par exemple : Longue carrière militaire, loyale et distinguée ; ambassades ou négociations importantes qui auraient amené d'heureux résultats pour le pays ; don fait à l'Etat de 100 à 200,000 écus dans un besoin pressant ; adoption de l'Etat pour héritier, quand cette adoption lui rapporterait de grands biens ; invention de quelque art profitable au pays, distinction exceptionnelle dans les lettres, etc., etc... Par où l'on voit que le projet de

Vauban tendait à ramener l'idée de noblesse à ces temps où noble (ἄριστος) signifiait le meilleur, le plus vertueux. Plus encore ! il est une transition entre le passé et cette mémomorable séance de la Constituante où La Fayette répondait à qui demandait comment, en l'absence de noblesse, on reconnaîtrait les services rendus : « On dira simplement que tel jour un tel a sauvé l'Etat (1) ! ».

XXI.

Mais Vauban fit mieux encore que de travailler à l'ennoblissement de la noblesse. Sa grande âme, en qui se résumait celle de la nation, n'omit rien de ce qui pouvait se rapporter au bien public. Finances, statistique (2), culture des forêts, navigation des canaux et des rivières, irrigation, marine, colonies, et que d'autres matières encore fixèrent tour à tour l'attention de cet esprit aussi ardent que lumineux ! Ajoutons même qu'il n'est guère de questions qu'il aborda sans l'éclairer d'une lueur de l'avenir. Pour l'armée, par exemple, Vauban voudrait que le recrutement fût opéré, non plus par les capitaines (ce mode de recrutement engendrant toutes sortes d'abus), mais par le Roi lui-même. Pour la milice, le maréchal blâme l'usage où l'on est, de faire désigner arbitraitrairement les miliciens par les habitants des localités. Il demande que le choix en soit fait au moyen d'un tirage au sort. N'est-ce pas là le germe de notre système de recrutement actuel ?

En législation, Vauban serait d'avis « qu'on réduisît toutes les différentes coutumes en une seule qui fût universelle, et une seule dont il fût permis de se servir. » Cette seule coutume universelle ne pourrait-elle pas s'appeler le Code civil ?

En matière de finances, il souhaitait « qu'on établît des poids et mesures uniformes pour tout le royaume, sans égard aux mauvaises objections qu'on pourrait faire en faveur du commerce, qui sont toutes fausses et ne favorisent que les fripons ». Ici encore le conseil de Vauban ne fut pas perdu. Il

(1) Séance du 14 juin 1790.

(2) Vauban fit notamment une statistique de l'élection de Vézelay qui a été insérée *in extenso* dans l'Annuaire de 1846.

fut recueilli plus tard par l'Assemblée Constituante et par la Convention.

Mais parmi les œuvres théoriques, si l'on peut dire, de l'illustre Maréchal, il en est une qui commande particulièrement l'examen, tant elle déborde d'aspirations d'avenir, tant y palpite une sollicitude sincère pour les misères du peuple ! Cette œuvre est le travail connu sous le nom de *Dîme royale*.

A l'époque du traité de Ryswick, si grand était l'état de dépérissement du peuple, que les mieux intentionnés parmi les Conseillers du Roi lui avaient suggéré la pensée de faire procéder à une enquête générale sur l'état de la France. Entraîné par ce courant d'idées, Beauvilliers, ministre d'Etat, avait résolu de transformer les Intendants en nouveaux *missi dominici*, qui parcouraient séparément les diverses provinces, de manière à ce que leurs investigations se contrôlassent les unes les autres. Mais des complications, déterminées par les affaires de la succession d'Espagne, vinrent entraver la réalisation de ce projet, qui se réduisit à la demande de simples Mémoires adressée aux Intendants, touchant la situation des provinces qu'ils gouvernaient. Le peu de soin apporté à la confection de ces Mémoires ne répondit guère à la gravité de la situation qui les avait suscités. Mais, en vérité, on se console aisément de ces négligences administratives quand on songe au travail qu'accomplit Vauban comme pour y remédier. Pendant ses quarante années d'excursion à travers la France, le maréchal n'avait cessé de s'informer partout, auprès des plus petits comme des plus grands, de l'état des richesses, de la culture, des ressources et des besoins. Nul n'était donc plus apte à décrire exactement la situation intérieure de la France et à signaler les iniquités qui s'y rencontraient. Joint à cela que sa profondeur de vues le rendait particulièrement propre à signaler, d'une façon générale au moins, les réformes à l'aide desquelles on pourrait sortir de ce chaos. Aussi Vauban prit-il le parti d'adresser au Roi un travail où se trouvaient exposées les bases d'un nouveau système d'impôts auquel il donnait le nom de Dîme royale, affirmant, et d'une façon plus accentuée encore, les abus signalés quelques années auparavant par Boisguilbert dans son écrit *Détail de la France*. Vauban, lui, n'hésite pas à mettre à nu la plaie qui ronge l'Etat. Rien de lugubre comme le tableau où il dépeint la situation du pays. « Il est certain,

dit-il, que le mal est poussé à l'excès, et que, si on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne, et les rues des villes et des bourgs étant pleines de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux. Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce que eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, les trois quarts sont fort malaisées de dettes et de procès ; et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles : et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et, qui en ôte rait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le Roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc... je m'assure que le reste serait en petit nombre ».

Or, d'où provient cette détresse générale? Avant tout, de ces trois causes : 1° de la multiplicité des impôts ; 2° de leur vicieuse et inique répartition ; 3° de la rapacité des collecteurs qui pressurent le peuple et s'enrichissent à ses dépens.

La multiplicité des impôts ! Dieu sait, hélas ! quelle liste on dresserait si l'on entreprenait d'en faire une énumération complète ! C'est la taille avec ses variétés de réelle et de personnelle, de taille de *propriété* et taille *d'exploitation*. Ce sont les droits d'aides qui frappent le vin, la bière, les liqueurs, et cela d'un poids si écrasant que les vignerons, découragés et ruinés, arrachaient leurs vignes : si bien que, au témoignage de Boisguilbert (*Détail de la France*) on faisait huit lieues de chemin dans les routes vicinales sans trouver à apaiser sa soif. C'est l'impôt de la gabelle qui met à un prix exorbitant « cette manne, comme dit Vauban, dont Dieu a gratifié le genre humain ». Ce sont les douanes intérieures qui font de la France un pays démembré et divisé par douze cents lieues

de barrières intérieures ; d'où ces tristes résultats : 1° que le commerce est presque impossible non-seulement de province à province, mais même d'un lieu à un autre dans la même province ; 2° que les Français demeurent « étrangers aux Français eux-mêmes, contre les principes de la vraie politique qui conspire toujours à conserver une certaine uniformité entre les sujets qui les attache plus fortement au Prince (1). » C'est encore cette multitude de petits impôts qu'ont créés ce qu'on appelle les *affaires extraordinaires*, etc., etc... (2). »

La vicieuse et inique répartition des impôts !

Pour ne parler que des tailles, par exemple, ne sait-on pas que cet impôt est « assis sans proportion, non-seulement en gros de paroisse à paroisse, mais encore de particulier à particulier. En un mot elles sont devenues arbitraires, n'y ayant point de proportion du bien du particulier à la taille dont on le charge (3). » D'ailleurs « l'autorité des personnes puissantes et accréditées fait souvent modérer l'imposition d'une ou de plusieurs paroisses, à des taxes bien au-dessous de leur juste portée, dont la décharge doit conséquemment tomber sur d'autres voisines qui en sont surchargées ; et c'est un mal invétéré auquel il n'est pas facile de remédier. Ces personnes puissantes sont payées de leur protection dans la suite, par la plus-value de leurs fermes, ou de celles de leurs parents ou amis, causée par l'exemption de leurs fermiers et de ceux qu'ils protégent, qui ne sont imposés à la taille que pour la forme seulement.... Il en est de même de laboureur à laboureur, de paysan à paysan, le plus fort accable toujours le plus faible, et les choses sont réduites à un tel état que celui qui pourrait se servir du talent qu'il a de savoir faire quelqu'art ou quelque trafic qui le mettrait, lui et sa famille, en état de pouvoir vivre un peu plus à son aise, aime mieux de-

(1) Dime royale.

(2) Les affaires extraordinaires étaient ce qu'on qualifie de nos jours de ressources extraordinaires, c'est-à-dire, les moyens auxquels recourent les gouvernements pour se procurer de l'argent en dehors de l'impôt normal. Ainsi, sous Louis XIV, on fit commerce de lettres de création, de confirmation et de réhabilitation de noblesse. La plupart des professions furent transformées en charges vendues par l'Etat. On créa des tontines, des loteries, etc...

(3) Dime royale.

meurer sans rien faire, pour n'être pas accablé de taille l'année suivante, comme il ne manquerait pas de l'être, s'il gagnait quelque chose, et qu'on vît sa récolte un peu plus abondante qu'à l'ordinaire (1). » A quoi l'on doit ajouter l'injustice résultant des nombreuses exemptions accordées à une immense multitude de personnes, dont Vauban dresse la liste dans un des chapitres de son ouvrage. Car, comme l'observe l'illustre penseur, « la décharge des exempts, tels qu'ils soient, tombe nécessairement sur ceux qui ne le sont pas, lesquels font sans contredit la plus nombreuse partie de l'Etat et la plus pauvre, et les menace par conséquent d'une ruine totale (2). » En outre, « ces Exempts, qui font la partie la plus considérable du royaume quant au bien, mais non quant au nombre, n'en faisant pas la millième partie, sont ceux qui possédent, à peu de chose près, tous les fonds de terre, ne restant presque à l'autre partie que ce qui provient de son industrie dans laquelle nous comprenons la culture des terres, façons de vignes, la nourriture des bestiaux, le commerce, tous les arts et métiers, et tous les autres ouvrages de la main (3) ».

La rapacité des collecteurs enfin !

Aussi bien n'est-il point de scrupules qui les puissent retenir. Si le contribuable ne paie pas au temps prescrit, le collecteur, toujours en campagne, confisque le linge qui sèche sur les haies, s'empare du lit, des meubles et de tout ce qu'il peut saisir. « Les tailles, dit Vauban, sont exigées avec une extrême rigueur et de si grands frais qu'il est certain qu'ils vont au moins à un quart du montant de la taille. Il est même assez ordinaire de pousser les exécutions jusqu'à dépendre les portes des maisons après en avoir vendu ce qui était dedans ; et on en a vu démolir, pour en tirer les poutres, les solives et les planches qui ont été vendues cinq ou six fois moins qu'elles ne valaient, en déduction de la taille (4). »

Mais il ne suffit pas à Vauban d'avoir signalé le mal. Son esprit est trop actif et trop pratique pour ne pas chercher les moyens de l'extirper entièrement. S'élevant d'abord à des considérations d'une raison supérieure, il pose les principes

(1) Dime royale.
(2) Dime royale.
(3) Dime royale.
(4) Dime royale.

de justice d'après lesquels les impôts de toute sorte devraient être prélevés. Vainement l'usage tend-il à faire prédominer cette maxime, que le peuple est *taillable à merci*, et par suite que l'impôt est pour ceux qui y sont astreints un signe de condition obscure. Vauban arrive par de sublimes élans de cœur à s'arracher aux préjugés du temps, et formule ces vérités auxquelles la philosophie politique la plus avancée n'aura rien à changer : « Tous les sujets d'un Etat ont besoin de sa protection, sans laquelle ils n'y sauraient subsister. Un Etat ne se peut soutenir si les sujets ne le soutiennent. De cette nécessité il résulte : 1° Une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer, à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser ; 2° qu'il suffit, pour autoriser ce droit, d'être sujet de cet Etat ; 3° que tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution est injuste et abusif, et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public. »

Après avoir ainsi planté sur les décombres du privilége le drapeau de l'égalité civique, Vauban propose de substituer aux sources multiples des impôts existants un système simplifié auquel il donne le nom de Dîme royale. La Dîme royale sera « imposée sur tous les fruits de la terre, d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux autres hommes, de l'autre; cette dîme pourra donner lieu à la suppression de la taille, des aides, des douanes provinciales, des décimes du clergé, et de toutes les impositions onéreuses et à charge au peuple, de quelque nature qu'elles puissent être. » Vauban conserve cependant deux autres fonds dont l'Etat pourra tirer le complément des ressources qui lui sont nécessaires. L'un est l'impôt du sel, qu'il ne maintient, à vrai dire, qu'à contre-cœur, et en se rattachant à cette considération que « pour les nécessités pressantes de l'Etat on n'a pas trouvé d'expédient plus commode, pour les faire avec proportion, que celui d'imposer sur le sel : parce que chaque ménage en consomme ordinairement selon qu'il est plus ou moins accommodé; les riches, qui ont beaucoup de domestiques et font bonne chair, en usent beaucoup plus que les pauvres qui la font mauvaise. » Mais en même temps Vauban s'empresse d'ajouter que le poids de cet impôt doit être de beaucoup allégé, attendu que « la cherté actuelle du sel le rend si rare, qu'elle cause une espèce de famine dans le royaume, très sensible au menu peuple qui ne

peut faire aucune salaison de viande pour son usage. » L'autre fonds que maintient le Maréchal consiste en ce qu'il appelle *le revenu fixe* « supposant que les parties qui le doivent former seront ou doivent être presque toujours sur le même pied (1). » Il comprendra les domaines, les parties casuelles, les droits de franc-fief et d'amortissement, les amendes, épaves, confiscations, le convoi de Bordeaux, la coutume de Bayonne, la ferme de Brouage, celle du Fer, la vente annuelle des bois appartenant au Roi, le papier timbré, le contrôle des contrats, le contrôle des exploits, les postes, les douanes mises sur les frontières pour le paiement des droits d'entrée et de sortie des marchandises, « lesquels seraient réduits sur un pied tel, qu'on ne rebute point les étrangers qui viennent enlever les denrées que nous avons de trop, et qu'on favorise le commerce du dedans du royanme autant qu'il sera possible (2). On joindrait à ces redevances certains impôts qui ne seront payés que par ceux qui le veulent bien, et qui sont, à proprement parler, la peine de leur luxe, de leur intempérance et de leur vanité. Tels sont les impôts qu'on a mis sur le tabac, les eaux-de-vie, le thé, le café, le chocolat, à quoi on en pourrait utilement ajouter d'autres sur le luxe et la dorure des habits, dont l'éclat surpasse la qualité et le plus souvent les moyens de ceux qui les portent; sur ceux qui remplissent les rues de carrosses à n'y pouvoir plus marcher, lesquels n'étant point de condition à avoir de tels équipages, mériteraient bien d'en acheter la permission un peu chèrement, ainsi que celle de porter l'épée à ceux qui n'étant ni gentilshommes, ni gens de guerre, n'ont aucun droit de la porter; sur la magnificence outrée des meubles, sur les dorures des carrosses, sur les grandes et ridicules perruques et tous autres droits de pareille nature, qui, judicieusement imposés, en punition des excès et désordres causés par la mauvaise conduite d'un grand nombre de gens, peuvent faire beaucoup de bien et peu de mal. ». Vauban serait aussi d'avis qu'on frappât un droit sur les boissons consommées au cabaret, dans l'espoir que cette taxe pourrait pousser à demeurer chez eux les plus sensés de ceux qui, les jours de dimanches et de fêtes, ne quittent pas

(1) Dime royale.
(2) Dime royale.

les lieux publics. Mais il faudra toujours distinguer ce qui serait bu au cabaret de ce qui serait livré au dehors à pot et à pinte, qui doit être exempt de cet impôt (1) ». Quant à la dîme proprement dite, on a vu que Vauban la faisait porter sur deux sortes de richesses : tous les fruits de la terre, d'une part ; d'autre part, le revenu des maisons, des moulins, des diverses industries, des rentes sur le Roi, des gages, pensions, appointements, en un mot toutes choses qui sont d'un produit quelconque pour l'homme. Le cadre de cette étude ne nous permet pas d'entrer dans les minutieux détails où s'appesantit Vauban pour mettre en lumière les moyens pratiques propres à l'application de son système. Ce qu'il importe toutefois de bien préciser, c'est la portée qu'assigne Vauban au mot dîme. Aussi bien serait-ce se méprendre étrangement que de penser que ce mot est employé par le Maréchal dans son sens rigoureux. Vauban ne veut nullement dire que l'Etat doive toujours et quand même s'approprier le dixième des revenus. Comment professerait-il une pareille opinion, lui, l'ennemi des gros impôts, qui pose en axiôme que la richesse n'est jamais mieux employée que par les citoyens eux-mêmes ? Vauban, qu'on ne s'y trompe pas, ne se sert du mot dîme que parce que cette expression est en usage et comprise par tous. Mais il entend que l'Etat n'interpréte le mot, selon sa signification rigide, que dans les circonstances extrêmes. Autrement dit, le dixième est un *maximum* que Vauban fixe pour l'impôt. En temps normal (le Maréchal le déclare expressément et à plusieurs reprises) c'est plutôt du vingtième que l'Etat doit tendre à se rapprocher.

Telles sont en substance les idées développées avec autant de clarté que de force dans le livre de la *Dîme royale*. L'auteur se montre assuré des avantages et presque de la perfection du système qu'il a longuement mûri, et pour lequel il n'a épargné aucun travail (2). Seulement, fait-il entendre en finissant, ce projet a un vice capital, c'est qu'il soulèvera infailliblement contre lui tous ceux qui profitent des abus

(1) Dîme royale.

(1) D'après le jugement porté par M. Blanqui dans son Histoire de l'Economie politique, la dîme royale renferme *les bases principales de la science économique*, et l'on y trouve toujours jusque dans les détails une *raison supérieure*.

actuels. « Il intéresse trop de gens pour croire qu'il puisse plaire à tout le monde. Il déplaira aux uns, parce qu'ils jouissent d'une exemption totale, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, et que ce système n'en souffre absolument aucune, quelle qu'elle soit ; aux autres, parce qu'il leur ôterait les moyens de s'enrichir aux dépens du public, comme ils ont fait jusqu'à présent ; et aux autres, enfin, parce qu'il leur ôtera une partie de la considération qu'on a pour eux, en diminuant ou supprimant tout-à-fait leurs emplois, ou les réduisant à très peu de chose (1). » Par là Vauban entendait désigner (il nous l'apprend lui-même) Messieurs des finances, les fermiers généraux, les traitants et gens d'affaires, Messieurs du clergé, la noblesse, les exempts par charge, vieux et nouveaux, le Corps des gens de robe, les élus et les receveurs des tailles, peut-être même le peuple qui criera d'abord, parce que toute nouveauté l'épouvante, mais à coup sûr et pour résumer « tous ceux qui savent pêcher en eau trouble, et s'accommoder aux dépens du Roi et du public (2). » De telle sorte qu'il ne restera pour soutiens à Vauban et à son système que « les véritables gens de bien et d'honneur, désintéressés et un peu éclairés (3). » — Rares et impuissants défenseurs, hélas ! au temps de Vauban comme en bien d'autres ! L'auteur de la *Dîme royale* ne tardera pas à en faire l'amère expérience.

Vauban avait rédigé son Mémoire presque exclusivement à l'intention de Louis XIV. Après l'avoir patiemment retouché, il le fit imprimer au commencement de l'année 1707 à un petit nombre d'exemplaires. Mais le malheur fit qu'il n'arriva pas au Roi sans une escorte de malveillantes critiques et de dénigrements intéressés. Tous ceux que le Maréchal avait signalés comme ennemis systématiques de son projet, s'empressèrent de circonvenir Louis XIV et de lui représenter l'auteur comme un réformateur dangereux. Ces menées obtinrent plein succès. « De ce moment, dit Saint-Simon, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avait mise, jusqu'à croire se couronner de auriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux. Il

(1) Dîme royale.
(2) Dîme royale.
(3) Dîme royale.

ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagement. » Bientôt même un coup plus accablant vint frapper Vauban. Dès le mois de février de l'année 1707, le Conseil privé du Roi rendit un arrêt déclarant que le livre de la *Dime royale* contenait « plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume, à quoi étant nécessaire de pourvoir, le Roi ordonne qu'il sera fait recherche dudit livre et que tous les exemplaires qui s'en trouveront seront saisis et confisqués et mis au pilon ».

S'il faut en croire Saint-Simon, Vauban ne put résister aux rigueurs du Roi. « Il mourut, dit-il, peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre (1). » En dépit de cette affirmation de Saint-Simon, et bien qu'à l'époque où vivait Vauban les sentiments de déférence, de tendresse même pour la personne royale, fussent souvent poussés jusqu'au culte, il est difficile d'admettre que l'âme si fortement trempée du Maréchal se soit laissé frapper dans cette circonstance d'un abattement mortel. Comment l'homme qui avait su tant de fois résister en face au Jupiter de Versailles, dont « la conduite a montré qu'il pouvait y avoir des citoyens dans un gouvernement absolu (2), » eût-il éprouvé la débile défaillance d'un poète trop sensible (3) ou d'un courtisan toujours courbé ? Non, la vraisemblance est plutôt que le mal qui consuma Vauban fut la douleur de voir la France précipitée vers sa perte. N'ayant pu faire accepter la main libératrice qu'il lui tendait, il se laissa aller à cette suprême désespérance où tombent parfois les héros à force de vertu. Sa mort démentirait sa vie, si l'on n'y devait voir avant tout le lugubre symbole des tristesses de la patrie.

(1) A vrai dire, Dangeau prétend que Louis XIV, lorsqu'il sut Vauban au lit de mort, dit avec un accent de regret : « Je perds un homme fort affectionné à ma personne et à l'Etat. »

(2) Voltaire.

(3) On sait que Racine mourut de l'effet que produisit sur lui la disgrâce du roi.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les habitants du Morvan se préparent à élever une statue à Vauban. Le sentiment de légitime orgueil et de piété filiale qui leur a inspiré cette pensée, s'explique d'autant mieux que Vauban n'est pas seulement la plus brillante illustration du pays qui l'a vu naître ; il en est comme la personnification exacte, comme le génie humanisé. Physique et moral, le glorieux enfant du Morvan se retrouve tout entier dans la physionomie de cette contrée et dans l'esprit qui circule en elle. Sa stature vigoureuse et ramassée est celle de ces chênes trapus dans lesquels la sève s'est condensée pour garder plus de puisance. Sa figure sévère et presque dure, ses dehors incultes rappellent ce sol austère et un peu sauvage, tout bossué de roches primitives et abruptes. Toute la verdeur d'imagination et de volonté du Maréchal semble enfin avoir jailli, comme d'une source, du caractère de cette population Morvandelle, à l'esprit laborieux et jovial, au cœur intrépide et impatient du joug. A ces divers titres, le Morvan travaille donc doublement à sa gloire en prenant sous sa sauvegarde la mémoire de Vauban. Qu'il nous soit permis toutefois, à cette occasion, d'émettre un humble vœu. Eriger une statue est bien, mais il est un trophée dont se réjouirait davantage peut-être l'ombre du Maréchal. Une grande partie de ses œuvres sont jusqu'à aujourd'hui restées inédites : ne serait- il pas digne du pays qui le veut honorer, de rendre accessibles à toutes les intelligences les travaux du puissant penseur ? Une telle entreprise serait à coup sûr le plus noble et le plus durable hommage qui puisse être rendu au génie de Vauban. Dans ce monde fragile et ondoyant le marbre se dégrade, le bronze n'a qu'un temps, une seule chose résiste et participe en une certaine mesure de l'immortalité.... la pensée, subtile émanation d'un foyer supérieur, reflet inaltérable des choses qui ne sauraient périr !

CHARLES MOISET.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS L'YONNE EN 1865.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS.

1° *Répartition par sexe et par état civil.*

ÉTAT CIVIL.	Auxerre. Population urbaine.	Auxerre. Population rurale.	Avallon. Population urbaine.	Avallon. Population rurale.	Joigny. Population urbaine.	Joigny. Population rurale.	Sens. Population urbaine.	Sens. Population rurale.	Tonnerre. Population urbaine.	Tonnerre. Population rurale.	Totaux. Population urbaine.	Totaux. Population rurale.
NAISSANCES.												
Nais. légit. Garçons.	292	893	64	430	280	847	108	638	70	405	814	3213
— Filles.	252	883	57	398	267	732	111	608	75	344	762	2965
Totaux.	544	1776	121	828	547	1579	219	1246	145	749	1576	6178
Nais. nat. rec. Garç.	11	23	1	5	10	22	7	19	3	7	32	76
— Filles.	7	15	1	3	6	23	7	16	2	6	23	63
non rec. Garç.	16	13	1	3	20	19	4	21	2	2	43	58
— Filles.	10	23	1	6	9	20	1	14	»	1	35	64
Totaux.	44	74	4	17	45	84	19	70	7	16	133	261
MARIAGES.												
Entre garç. et filles.	171	626	30	186	186	567	74	388	29	267	871	1951
garç. et veuv.	6	20	»	5	2	18	1	16	1	3	10	62
veufs et filles.	13	37	3	18	10	24	4	24	2	20	32	123
veufs et veuv.	8	33	»	14	12	23	1	28	»	12	21	110
Totaux.	198	716	33	223	210	632	80	456	32	302	934	2246
DÉCÈS.												
Garçons	167	470	28	264	184	478	52	404	34	182	465	1798
Hommes mariés.	95	397	26	164	109	289	55	192	25	119	310	1182
Veufs	40	153	20	90	51	112	25	83	10	96	146	504
Totaux.	302	1020	74	518	344	870	132	679	69	427	921	3484
Filles	147	408	23	248	198	389	65	339	27	150	354	1368
Femmes mariées.	91	289	14	121	84	199	34	185	17	151	248	932
Veuves	82	216	19	122	74	183	45	140	16	126	282	842
Totaux.	320	913	56	491	356	762	144	664	60	427	884	3142

2° Répartition par mois.

ARRONDISSEMENT	Janv.		Févr.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Octob.		Nov.		Déc.		Totaux.	
	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.
NAISSANCES.																										
Auxerre. . . .	50	169	59	158	57	202	49	176	53	161	43	121	55	151	44	144	40	159	47	142	41	126	50	141	588	1850
Avallon	11	85	14	68	11	76	14	85	4	62	5	60	12	73	11	69	8	76	9	69	11	67	15	61	125	845
Joigny.	50	163	63	163	63	140	57	138	38	160	44	116	49	128	51	135	48	133	36	141	45	137	48	109	592	1663
Sens.	17	140	16	107	29	129	22	142	20	118	17	100	19	88	23	86	20	95	14	104	22	102	19	105	238	1316
Tonnerre . . .	14	96	13	59	16	60	14	63	10	66	16	63	10	52	10	58	16	54	7	73	10	67	16	60	152	765
Totaux...	142	617	165	555	196	600	156	604	125	567	125	460	14[illegible]	492	139	492	132	517	113	529	129	499	148	476	1695	6439
MARIAGES.																										
Auxerre. . . .	21	138	30	122	7	31	16	61	18	57	18	37	15	37	18	16	11	25	18	35	16	99	10	58	198	716
Avallon	5	60	6	68	»	9	3	23	5	26	5	23	1	5	»	6	1	9	1	13	6	45	»	8	33	295
Joigny.	18	100	19	98	8	29	20	52	12	48	24	70	10	33	18	15	7	16	20	33	43	96	11	42	210	632
Sens.	7	42	5	68	7	20	7	37	11	60	11	48	1	19	9	25	5	29	3	31	8	46	6	31	80	456
Tonnerre . . .	5	55	2	55	»	11	3	29	2	25	2	22	4	10	4	8	5	18	3	12	2	41	»	16	32	302
Totaux...	56	395	62	411	22	100	49	202	48	216	60	200	31	104	49	70	29	97	45	124	85	327	27	155	553	2401
DÉCÈS.																										
Auxerre. . . .	66	150	39	163	60	157	40	164	57	152	33	139	46	122	48	173	51	212	64	232	52	130	66	139	622	1933
Avallon	8	83	11	75	14	90	17	79	6	74	8	60	10	87	11	117	13	94	9	112	13	71	10	67	130	1009
Joigny.	51	126	40	126	72	137	67	125	60	126	56	112	58	113	100	141	72	209	56	211	46	110	46	96	700	1632
Sens.	14	115	14	83	26	99	43	106	24	85	12	70	14	108	25	141	33	179	14	153	26	86	31	118	276	1343
Tonnerre . . .	15	57	8	54	10	75	11	60	10	73	10	60	11	50	15	77	9	82	12	102	8	78	12	86	129	854
Totaux...	154	531	112	491	181	558	178	534	157	510	119	441	139	480	199	649	176	776	155	810	144	475	163	496	1897	6771

DÉCÈS. — *Répartition par âge, sexe et arrondissement*

	AGES.	Auxerre. Population urbaine.	Auxerre. Population rurale.	Avallon. Population urbaine.	Avallon. Population rurale.	Joigny. Population urbaine.	Joigny. Population rurale.	Sens. Population urbaine.	Sens. Population rurale.	Tonnerre Population urbaine.	Tonnerre Population rurale.	Total Population urbaine.	Total Population rurale.
SEXE MASCULIN.	0 à 1 an . . .	70	275	7	166	97	333	19	296	13	114	206	[illegible]
	1 à 5 ans. . .	30	89	6	38	35	64	7	61	3	19	81	[illegible]
	5 à 10 ans . .	10	26	1	13	13	11	6	8	5	12	35	[illegible]
	10 à 20 ans. .	12	26	5	12	9	19	7	15	2	18	55	[illegible]
	20 à 30 ans. .	24	34	8	17	23	31	9	17	7	18	71	[illegible]
	30 à 40 ans. .	15	47	1	18	10	31	4	14	3	15	37	[illegible]
	40 à 50 ans. .	42	48	2	29	16	1[illegible]	8	37	6	17	74	[illegible]
	50 à 60 ans. .	13	104	10	41	37	60	12	43	6	32	83	[illegible]
	60 à 70 ans. .	26	146	10	69	52	119	34	62	11	57	133	[illegible]
	70 à 80 ans. .	29	146	16	63	36	103	18	81	11	68	111	[illegible]
	80 à 90 ans. .	22	75	8	48	11	48	8	43	2	51	54	[illegible]
	90 à 100 et a.	»	4	»	4	2	1	»	2	»	6	2	[illegible]
	Totaux..	302	1020	74	518	344	870	132	679	69	427	922	3[illegible]
SEXE FÉMININ.	0 à 1 an. . .	56	235	14	153	105	236	17	214	9	64	151	[illegible]
	1 à 5 ans . .	38	72	3	42	43	61	8	62	6	27	98	[illegible]
	5 à 10 ans. .	8	21	»	9	9	17	8	13	2	13	27	[illegible]
	10 à 20 ans. .	10	45	»	21	8	30	8	26	1	14	27	[illegible]
	20 à 30 ans. .	22	46	4	12	16	39	16	21	6	27	66	[illegible]
	30 à 40 ans. .	19	31	2	17	20	24	10	30	5	17	56	[illegible]
	40 à 50 ans. .	20	41	3	20	13	33	7	28	1	19	44	[illegible]
	50 à 60 ans. .	26	62	4	20	21	50	7	33	3	30	64	[illegible]
	60 à 70 ans. .	46	115	8	61	29	79	24	64	8	60	115	[illegible]
	70 à 80 ans. .	39	161	10	80	60	129	23	110	12	103	144	[illegible]
	80 à 90 ans. .	33	78	7	47	27	57	15	58	7	45	89	[illegible]
	90 à 100 et a.	3	6	1	6	2	7	1	5	»	8	7	[illegible]
	Totaux.	320	913	56	491	356	762	144	664	60	427	888	324[illegible]

Répartition par arrondissement et par état civil.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons pop. urb.	Garçons pop rur.	Hommes mariés pop. urb	Hommes mariés pop. rur	Veufs pop. urb	Veufs pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop. rur	Filles. pop. urb	Filles. pop. rur	femmes mariée pop. urb	femmes mariée pop. rur	Veuves pop. urb	Veuves pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop. rur
Auxerre.	167	470	95	397	40	153	302	1020	147	408	91	289	82	126	320	913
Avallon..	28	264	26	164	20	90	74	518	23	248	14	121	19	122	56	491
Joigny...	184	478	109	280	51	112	344	870	198	380	84	199	74	183	356	762
Sens.....	52	404	55	192	25	83	132	679	65	339	34	185	45	140	144	664
Tonnerre	34	182	25	149	10	96	69	427	27	150	17	151	16	126	60	427
Totaux.	465	1798	330	1189	146	534	921	3514	460	1525	240	945	236	697	936	3257

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE ET ÉTAT CIVIL.

SEXE ET ÉTAT CIVIL.	Janv.		Fév.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Total.	
	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.
Garçons légitim.	3	16	5	15	5	11	3	19	1	12	2	9	1	14	»	6	4	11	4	15	4	12	3	17	35	160
Filles légitimes.	2	9	5	7	3	9	1	7	»	3	1	1	»	10	1	2	2	13	2	10	2	10	3	11	22	92
Garçons nature.	»	»	»	2	1	1	1	1	1	»	1	1	1	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	»	7	7
Filles naturelles	»	1	1	»	»	»	»	2	»	3	»	»	»	2	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»	3	9
Totaux ...	5	26	11	24	9	21	5	29	2	18	4	11	2	26	1	8	8	27	7	26	7	24	6	28	67	268

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre.	2	4	4	4	2	4	4	5	1	3	2	5	1	9	1	1	1	8	2	4	2	7	3	8	25	62
Avallon.	»	1	1	4	1	3	»	4	»	1	»	1	»	4	»	2	2	3	»	1	»	5	»	3	4	32
Joigny	2	12	4	6	3	7	1	9	1	8	2	4	1	5	»	5	3	13	3	12	2	6	3	11	25	98
Sens.	1	3	1	3	3	2	»	6	»	5	»	1	»	4	»	»	1	3	2	4	2	5	»	6	10	42
Tonnerre	»	6	1	7	»	5	»	5	»	1	»	»	»	4	»	»	1	»	»	5	1	1	»	»	3	34
Totaux. .	5	26	11	24	9	21	5	29	2	18	4	11	2	26	1	8	8	27	7	26	7	24	6	28	67	268

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS L'YONNE EN 1866.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS.

1° *Répartition par sexe et par état civil.*

ÉTAT CIVIL.	Auxerre.		Avallon.		Joigny.		Sens.		Tonnerre		Totaux.	
	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.
NAISSANCES.												
Enf. légit. Garçons.	263	945	60	396	300	754	124	560	69	362	816	3017
Filles. .	253	869	55	403	287	774	86	565	60	309	741	2920
Totaux.	516	1814	115	799	587	1528	210	1125	129	671	1557	5937
Enf. nat. rec. Garç.	12	19	»	11	9	28	4	14	»	7	25	79
— Filles.	18	21	1	»	11	21	3	17	»	2	33	61
non rec. Garç..	12	12	1	2	11	32	5	19	2	3	51	68
— Filles.	8	11	2	3	19	27	5	18	1	4	35	63
Totaux.	50	63	4	16	50	108	17	68	3	16	144	271
MARIAGES.												
Entre garç. et filles.	151	595	37	272	175	524	62	379	19	210	444	1980
garç. et veuv.	4	22	»	10	2	11	2	10	1	»	9	62
veufs et filles.	11	45	3	31	10	36	5	18	2	»	31	130
veufs et veuv.	10	22	2	12	8	34	3	22	2	»	25	90
Totaux.	176	684	42	325	195	605	80	456	24	210	509	2262
DÉCÈS.												
Garçons	135	353	28	166	142	344	50	249	40	121	395	1233
Hommes mariés. . .	140	356	29	147	102	287	48	188	26	161	345	1139
Veufs.	68	172	13	70	39	134	19	88	14	109	153	573
Totaux.	343	981	70	383	283	765	117	525	80	391	893	3045
Filles.	125	319	15	144	103	288	52	229	21	94	316	1174
Femmes mariées. . .	87	261	17	126	81	222	38	150	25	157	248	919
Veuves.	84	250	21	111	74	155	30	137	20	141	229	694
Totaux.	296	833	53	381	258	665	120	516	66	392	793	2787

2° Répartition par mois.

ARRONDISSEMENT	Janv. pop. urb.	Janv. pop. rur.	Févr. pop. urb.	Févr. pop. rur.	Mars. pop. urb.	Mars. pop. rur.	Avril. pop. urb.	Avril. pop. rur.	Mai. pop. urb.	Mai. pop. rur.	Juin. pop. urb.	Juin. pop. rur.	Juillet. pop. urb.	Juillet. pop. rur.	Août. pop. urb.	Août. pop. rur.	Sept. pop. urb.	Sept. pop. rur.	Octob. pop. urb.	Octob. pop. rur.	Nov. pop. urb.	Nov. pop. rur.	Déc. pop. urb.	Déc. pop. rur.	Totaux. pop. urb.	Totaux. pop. rur.
NAISSANCES.																										
Auxerre. . . .	53	205	35	161	50	169	49	151	57	152	52	150	43	167	53	160	46	149	46	139	35	145	47	149	566	1877
Avallon	9	74	15	60	13	65	4	75	12	71	12	62	11	60	9	65	9	61	14	77	5	68	6	74	119	815
Joigny.	62	167	60	133	66	158	43	150	57	125	41	110	52	120	61	111	53	144	49	144	43	121	50	153	637	1636
Sens.	15	127	20	112	19	112	18	96	17	96	21	89	36	77	17	85	17	93	15	112	16	102	16	92	227	1193
Tonnerre . . .	9	63	11	60	13	56	12	64	12	57	8	57	17	58	7	53	8	58	7	52	13	64	13	45	132	687
Totaux...	148	636	141	526	161	560	126	536	155	501	134	468	179	488	147	474	133	508	131	524	112	500	132	513	1681	6208
MARIAGES.																										
Auxerre. . . .	25	143	26	88	2	32	28	95	14	35	15	54	7	23	10	22	8	36	9	22	18	93	14	41	176	684
Avallon	10	58	1	46	1	11	4	70	4	30	5	20	1	6	2	3	2	9	3	19	7	45	2	8	42	325
Joigny.	21	105	25	63	3	22	38	91	6	21	22	67	14	47	7	12	10	39	18	25	24	77	7	36	195	605
Sens.	5	54	9	38	4	20	8	66	4	38	11	47	4	26	5	11	3	36	8	19	6	45	5	29	72	429
Tonnerre . . .	3	30	1	35	»	6	6	41	1	13	1	13	3	8	1	4	2	15	2	11	4	27	»	7	24	210
Totaux...	64	390	62	270	10	91	84	363	29	137	54	201	29	110	25	52	25	135	40	96	59	287	28	121	509	2253
DÉCÈS.																										
Auxerre. . . .	58	169	68	162	75	188	58	181	61	158	57	158	39	112	40	111	44	75	63	111	57	126	39	143	639	1714
Avallon	15	84	13	72	15	88	10	87	13	70	10	71	7	52	5	55	9	35	6	40	12	60	8	50	123	764
Joigny.	61	142	43	115	52	128	45	118	32	120	32	128	47	104	51	134	40	126	54	121	46	91	39	105	541	1530
Sens.	22	97	24	84	28	126	31	85	14	82	18	95	19	59	13	92	19	91	19	82	13	74	17	74	237	1041
Tonnerre . . .	6	81	13	60	9	87	14	94	8	61	8	72	14	65	13	61	11	49	24	58	14	61	12	51	146	783
Totaux...	162	553	161	493	179	617	158	565	128	494	125	524	126	392	121	453	123	376	166	412	142	412	115	421	1686	5832

DÉCÈS. — *Répartition par âge, sexe et arrondissement.*

	AGES.	Auxerre. Population urbaine.	Auxerre. Population rurale.	Avallon. Population urbaine.	Avallon. Population rurale.	Joigny. Population urbaine.	Joigny. Population rurale.	Sens. Population urbaine.	Sens. Population rurale.	Tonnerre Population urbaine.	Tonnerre Population rurale.	Totaux. Pepulation urbaine.	Totaux. Population rurale.
SEXE MASCULIN.	0 à 1 an . . .	39	174	8	88	77	211	21	139	14	57	159	669
	1 à 5 ans. . .	40	62	5	29	27	50	6	35	3	22	81	198
	5 à 10 ans . .	9	23	»	8	8	14	2	11	4	5	23	61
	10 à 20 ans. .	15	33	4	15	8	30	5	21	1	12	33	111
	20 à 30 ans. .	23	42	5	13	12	28	8	29	5	17	53	129
	30 à 40 ans. .	15	47	3	14	11	26	10	22	4	15	43	124
	40 à 50 ans. .	28	47	6	17	17	46	10	23	8	26	69	159
	50 à 60 ans. .	31	67	11	35	21	59	11	48	14	40	88	249
	60 à 70 ans. .	66	141	13	69	51	109	18	69	12	54	160	442
	70 à 80 ans. .	45	148	10	65	39	121	19	88	7	87	120	512
	80 à 90 ans. .	31	91	4	26	12	63	5	39	8	54	60	273
	90 à 100 et a.	1	6	1	4	»	5	2	1	»	2	4	18
	Totaux..	343	881	70	383	283	765	117	525	80	391	893	2945
SEXE FÉMININ.	0 à 1 an. . .	37	130	5	70	59	162	15	145	9	37	125	544
	1 à 5 ans . .	34	77	»	25	14	43	9	28	5	18	62	191
	5 à 10 ans. .	7	18	»	5	6	17	4	8	1	4	18	52
	10 à 20 ans. .	10	47	1	17	7	26	8	22	2	19	28	131
	20 à 30 ans. .	20	39	3	13	12	38	11	19	3	20	49	129
	30 à 40 ans. .	17	33	5	14	11	41	7	16	4	17	44	121
	40 à 50 ans. .	18	43	1	14	18	38	14	23	7	16	58	134
	50 à 60 ans. .	25	46	»	27	25	42	9	29	2	36	61	180
	60 à 70 ans. .	39	105	9	50	24	83	13	55	10	49	95	342
	70 à 80 ans. .	56	181	16	91	55	116	22	99	15	100	164	587
	80 à 90 ans. .	32	107	12	51	26	56	8	65	7	74	85	353
	90 à 100 et a.	1	7	1	4	1	3	»	7	1	2	4	23
	Totaux.	296	833	53	381	258	665	120	516	66	392	793	2787

Répartition par arrondissement et par état civil.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons pop. urb.	Garçons pop. rur.	Hommes mariés pop. urb	Hommes mariés pop. rur	Veufs pop. urb	Veufs pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop rur	Filles. pop. urb	Filles. pop. rur	femmes mariée pop. urb	femmes mariée pop. rur	Veuves pop. urb	Veuves pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop rur
Auxerre.	135	353	140	356	68	172	343	881	125	319	87	264	84	250	296	833
Avallon..	28	167	29	147	13	70	70	383	15	144	17	126	21	111	53	381
Joigny...	142	344	102	287	39	134	283	765	103	288	81	222	74	155	258	665
Sens.....	50	249	48	188	19	88	117	525	52	229	38	150	30	137	120	516
Tonnerre	40	121	26	161	14	109	80	391	21	94	25	157	20	141	66	392
Totaux.	395	1243	337	1139	138	571	893	2945	316	1074	248	919	229	794	793	2787

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE ET ÉTAT CIVIL.

SEXE ET ÉTAT CIVIL.	Janv.		Fév.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Total.	
	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.
Garçons légitim.	8	13	2	15	»	11	6	19	4	10	2	9	3	14	3	15	6	12	»	7	2	13	2	13	38	151
Filles légitimes.	1	8	3	6	3	8	4	17	2	3	5	7	1	6	5	10	3	6	1	6	3	5	2	7	34	89
Garçons nature.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	2	3
Filles naturelles	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	1	1	»	»	»	»	2	»	5	3
Totaux...	9	22	5	21	3	19	10	36	6	14	7	16	8	21	8	25	10	20	1	13	5	19	6	20	79	246

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre.	4	6	2	6	»	7	3	10	1	4	1	5	5	5	1	6	1	5	»	4	»	6	2	7	20	71
Avallon.	»	2	»	2	1	2	1	7	»	2	1	3	»	2	»	3	»	2	»	»	»	4	1	5	4	34
Joigny	2	5	1	3	»	5	2	10	2	3	4	4	1	6	4	4	8	7	1	7	3	4	2	1	31	59
Sens.	2	6	2	7	2	1	3	6	3	3	»	3	1	7	2	9	»	2	»	2	2	3	1	»	18	49
Tonnerre	1	3	»	3	»	4	1	3	»	2	1	1	1	1	1	3	1	4	»	»	»	2	»	7	6	33
Totaux. .	9	22	5	21	3	19	10	36	6	14	7	16	8	21	8	25	10	20	1	13	5	19	6	20	79	246

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS L'YONNE EN 1867.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS.

1° *Répartition par sexe et par état civil.*

ÉTAT CIVIL.	Auxerre. Population urbaine.	Auxerre. Population rurale.	Avallon. Population urbaine.	Avallon. Population rurale.	Joigny. Population urbaine.	Joigny. Population rurale.	Sens. Population urbaine.	Sens. Population rurale.	Tonnerre. Population urbaine.	Tonnerre. Population rurale.	Totaux. Population urbaine.	Totaux. Population rurale.
NAISSANCES.												
Enf. légit. Garçons.	264	914	68	419	279	774	91	610	57	361	759	3078
Filles. .	270	814	47	435	246	730	97	551	52	338	712	2868
Totaux.	534	1728	115	854	525	1504	188	1161	109	699	1471	5946
Enf. nat. rec. Garç.	6	17	»	3	9	35	5	21	4	15	20	80
— Filles.	2	22	»	7	9	36	3	19	3	1	14	84
non rec. Garç..	16	7	1	3	7	9	4	20	3	1	28	39
— Filles.	13	11	»	1	8	12	9	23	3	3	30	47
Totaux.	37	57	1	14	33	92	21	86	13	23	92	250
MARIAGES.												
Entre garç. et filles.	139	677	21	228	152	519	68	409	28	248	408	2081
garç. et veuv.	6	14	»	3	3	11	1	8	4	4	14	40
veufs et filles.	13	20	4	19	12	34	6	18	4	13	39	104
veufs et veuv.	13	16	»	9	5	32	5	25	»	12	23	94
Totaux.	171	727	25	259	172	596	80	460	36	277	484	2319
DÉCÈS.												
Garçons	130	386	31	192	147	365	54	302	26	104	390	1349
Hommes mariés. . .	119	333	23	116	89	226	60	180	23	115	314	1030
Veufs.	58	154	19	73	53	125	30	101	20	92	180	545
Totaux.	307	873	75	411	289	716	144	583	69	341	884	2924
Filles.	130	288	27	175	115	301	56	261	13	99	341	1127
Femmes mariées. . .	119	252	15	125	69	174	36	151	8	120	247	822
Veuves.	76	240	20	102	72	137	45	138	14	119	227	736
Totaux.	325	780	62	402	256	615	137	550	35	338	815	2685

2° Répartition par mois.

ARRONDISSEMENT	Janv.		Févr.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Octob.		Nov.		Déc.		Totaux.	
	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.	pop. urb.	pop. rur.
NAISSANCES.																										
Auxerre. . . .	54	158	49	128	53	175	54	174	47	134	47	142	42	154	41	139	46	143	43	121	52	162	43	155	571	1785
Avallon	7	96	9	56	18	82	12	73	7	83	11	61	9	60	9	75	5	59	12	79	8	77	9	67	116	868
Joigny.	51	143	36	137	48	169	45	134	59	131	45	127	44	112	49	116	39	102	49	133	47	132	46	130	558	1596
Sens.	26	114	19	111	21	117	10	102	20	101	13	98	22	95	13	90	18	109	9	104	12	92	26	114	209	1247
Tonnerre . . .	9	51	8	62	15	73	16	59	13	71	6	62	8	56	14	52	6	50	4	62	9	57	14	64	122	722
Totaux...	147	563	121	525	155	616	137	542	146	520	122	490	125	477	126	472	114	463	117	499	128	540	138	530	1576	6218
MARIAGES.																										
Auxerre. . . .	18	154	23	130	11	43	13	64	21	50	11	42	18	28	8	19	11	32	9	25	16	97	12	34	171	727
Avallon	3	55	2	64	1	12	2	26	»	16	»	14	3	5	6	2	2	17	2	9	2	32	2	7	25	259
Joigny.	19	75	17	83	11	40	19	58	9	47	19	67	18	49	9	17	11	37	14	33	19	62	7	28	172	596
Sens.	3	43	10	66	5	39	4	33	10	63	6	52	5	25	10	11	5	29	10	19	11	51	1	29	80	460
Tonnerre . . .	5	39	4	49	3	14	7	31	3	21	3	20	6	10	2	4	1	21	1	21	1	35	»	12	36	277
Totaux...	48	366	56	401	31	148	45	212	43	197	39	195	50	117	35	53	30	136	36	107	49	277	22	110	484	2319
DÉCÈS.																										
Auxerre. . . .	69	146	50	134	56	148	52	145	50	119	45	144	45	107	53	122	36	167	56	129	58	137	62	155	632	1653
Avallon	4	88	11	57	15	63	16	71	8	72	6	55	15	48	13	69	14	92	15	68	5	59	15	71	137	813
Joigny.	52	115	34	110	43	107	55	135	43	99	41	82	42	82	53	121	55	113	45	127	40	113	40	74	545	1331
Sens.	30	101	24	69	29	95	22	98	25	82	24	74	27	78	18	104	25	137	18	116	18	71	23	108	281	1133
Tonnerre . . .	10	76	9	58	11	68	11	55	8	60	8	54	5	36	4	49	7	71	13	30	8	24	10	22	104	679
Totaux...	165	526	128	428	156	481	156	474	134	432	124	409	134	351	141	465	137	580	147	470	129	401	150	430	1699	5609

DÉCÈS. — *Répartition par âge, sexe et arrondissement.*

	AGES.	Auxerre. Population urbaine.	Auxerre. Population rurale.	Avallon. Population urbaine.	Avallon. Population rurale.	Joigny. Population urbaine.	Joigny. Population rurale.	Sens. Population urbaine.	Sens. Population rurale.	Tonnerre Population urbaine.	Tonnerre Population rurale.	Totaux. Population urbaine.	Totaux. Population rurale.
SEXE MASCULIN.	0 à 1 an . . .	41	229	11	125	93	237	23	206	13	56	181	855
	1 à 5 ans. . .	26	67	5	30	26	50	11	50	2	12	70	209
	5 à 10 ans . .	5	17	3	9	2	11	1	6	1	6	12	49
	10 à 20 ans. .	15	24	4	9	10	24	5	14	2	7	36	78
	20 à 30 ans. .	17	33	7	6	17	18	10	20	5	16	56	103
	30 à 40 ans. .	13	30	2	22	11	38	3	17	1	13	35	120
	40 à 50 ans. .	28	53	2	14	15	36	12	23	2	16	59	136
	50 à 60 ans. .	38	72	9	29	25	55	16	36	9	22	97	214
	60 à 70 ans. .	50	128	13	51	30	76	18	63	18	56	109	374
	70 à 80 ans. .	46	147	11	73	37	120	28	81	8	78	130	499
	80 à 90 ans. .	20	69	6	42	21	58	17	64	8	57	72	290
	90 à 100 et a.	3	4	2	1	2	3	»	3	»	2	7	13
	Totaux..	397	873	75	411	289	726	144	583	69	341	864	2940
SEXE FÉMININ.	0 à 1 an. . .	46	164	9	107	60	199	19	174	6	51	140	675
	1 à 5 ans . .	23	45	3	29	22	46	13	43	2	13	65	176
	5 à 10 ans. .	9	8	1	8	7	11	2	9	1	5	20	41
	10 à 20 ans. .	10	25	3	8	9	22	8	16	2	6	32	77
	20 à 30 ans. .	21	34	7	20	11	27	9	20	4	10	52	111
	30 à 40 ans. .	21	30	4	9	10	39	10	20	»	15	45	113
	40 à 50 ans. .	34	31	3	9	6	20	3	22	1	16	47	98
	50 à 60 ans. .	34	44	3	28	23	36	7	25	1	22	67	155
	60 à 70 ans. .	39	115	5	60	27	53	20	56	4	47	95	331
	70 à 80 ans. .	54	168	15	73	54	102	28	95	7	84	158	522
	80 à 90 ans. .	28	102	8	48	25	54	15	64	6	64	82	229
	90 à 100 et a.	6	14	1	3	2	6	3	9	1	5	13	37
	Totaux.	325	780	62	402	256	615	137	550	35	338	814	2565

Répartition par arrondissement et par état civil.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons pop. urb.	Garçons pop. rur.	Hommes mariés pop. urb	Hommes mariés pop. rur	Veufs pop. urb	Veufs pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop. rur	Filles. pop. urb	Filles. pop. rur	femmes mariée pop. urb	femmes mariée pop. rur	Veuves pop. urb	Veuves pop. rur	Totaux. pop. urb	Totaux. pop. rur
Auxerre.	130	386	119	333	58	154	307	873	130	288	119	253	76	259	325	780
Avallon..	33	192	23	146	19	73	75	411	27	175	15	125	20	102	62	402
Joigny...	147	365	89	226	53	125	289	716	115	304	69	174	72	137	256	615
Sens.....	54	302	60	180	30	101	144	583	56	261	36	151	45	138	137	550
Tonnerre	26	104	23	145	20	92	69	341	13	99	8	120	14	119	35	338
Totaux.	390	1349	314	1030	180	545	884	2924	341	1127	247	823	227	735	815	2685

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE ET ÉTAT CIVIL.

SEXE ET ÉTAT CIVIL.	Janv.		Fév.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Total.	
	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.	popul. urb.	popul. rur.
Garçons légitim.	7	18	3	11	5	15	4	11	2	12	4	9	6	10	5	9	1	8	1	10	3	8	6	10	38	151
Filles légitimes.	5	5	1	8	1	4	4	6	5	8	2	4	4	5	3	6	1	10	5	6	»	6	1	2	31	89
Garçons nature.	»	»	»	2	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	2	3
Filles naturelles	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	5	3
Totaux ...	12	23	4	21	6	20	9	17	8	22	7	13	10	15	8	17	2	19	6	17	3	14	7	12	82	210

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre.	4	9	3	8	1	6	2	3	1	5	2	6	3	6	1	6	1	3	2	4	1	3	2	2	23	61
Avallon.	»	5	1	2	»	4	»	2	»	2	»	1	1	2	4	4	»	3	»	4	1	2	»	3	7	34
Joigny	6	3	»	6	4	5	5	6	5	8	3	3	2	1	2	4	»	3	4	1	1	3	5	3	37	46
Sens.	2	5	»	3	»	3	2	6	1	5	1	»	4	4	1	1	1	7	»	5	»	6	»	2	12	47
Tonnerre	»	1	»	2	1	2	»	»	1	2	1	3	»	2	»	2	»	3	»	3	»	»	»	2	3	22
Totaux. .	12	23	4	21	6	20	9	17	8	22	7	13	10	15	8	17	2	19	6	17	3	14	7	12	82	210

MERCURIALES DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT. — 1867.

VILLE D'AVALLON.

ANNÉE 1867.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	34	23 10	3	16 25	20	15 75	21	12 »															
	deux. quin.	36	23 40	12	17 75	68	16 40	64	11 25															
Févr....	pr. quinz...	70	24 30	20	17 70	»	»	13	12 20															
	deux. quin.	109	22 10	80	17 75	256	15 90	192	12 25															
Mars....	pr. quinz...	30	22 35	»	» »	40	15 40	90	11 25															
	deux. quin.	100	22 55	7	18 12	65	15 92	131	12 70															
Avril....	pr. quinz...	121	22 50	14	17 92	55	15 92	260	12 65															
	deux. quin.	66	22 60	16	17 87	82	15 72	144	11 95															
Mai....	pr. quinz...	158	21 70	27	17 62	92	15 60	310	12 45															
	deux. quin.	170	21 82	16	17 75	100	16 75	150	12 37															
Juin....	pr. quinz...	330	20 73	»	.	180	17 10	286	12 61															
	deux. quin.	213	20 07	10	17 50	90	16 85	250	12 50															
Juill....	pr. quinz...	324	19 85	23	16 87	94	17 05	184	12 70															
	deux. quin.	191	20 47	»	» »	32	16 67	120	11 12															
Août....	pr. quinz...	65	23 05	»	» »	36	15 70	56	12 40															
	deux. quin.	62	23 05	»	» »	32	15 70	34	13 02															
Sept....	pr. quinz...	122	24 05	»	» »	79	16 75	90	12 67															
	deux. quin.	86	25 77	»	» »	44	17 50	82	12 62															
Octob..	pr. quinz...	82	26 45	2	18 50	5	17 07	50	12 57															
	deux. quin.	123	27 37	10	18 75	54	17 82	136	12 55															
Nov....	pr. quinz...	56	26 90	6	20 35	40	18 30	50	12 50															
	deux. quin.	145	28 10	10	18 75	88	18 97	214	10 50															
Déc....	pr. quinz...	120	28 75	15	22 75	80	20 30	108	13 25															
	deux. quin.	158	28 90	25	22 12	124	20 35	178	13 70															
	Totaux....	2978		298		1805		3213																
	Moyenne...		25 29		18 49		16 94		12 32															

VILLE D'AUXERRE.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES Foin. le quin.	FOURRAGES Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	480	25 13	78	20 19	4	16 25	5	12 80	69	9 82								6 86	4 82				
	deux. quin.	471	25 89	99	20 74	3	15 »	5	13 70	88	10 34								»	»				
Févr....	pr. quinz...	556	24 57	107	19 33	5	15 »	23	12 96	130	10 12								6 40	4 61				
	deux. quin.	367	24 03	56	18 69	2	15 50	4	13 42	148	11 06								6 37	4 65				
Mars....	pr. quinz...	434	24 30	85	19 69	7	15 15	19	12 79	183	10 71								6 22	4 54				
	deux. quin.	333	24 83	65	19 64	7	13 72	13	13 05	98	10 91								5 63	4 53				
Avril....	pr. quinz...	814	25 49	122	19 93	11	15 47	27	14 18	226	11 04								5 95	4 65				
	deux. quin.	587	26 05	94	20 85	6	16 45	8	16 40	126	11 42								6 »	4 97				
Mai....	pr. quinz...	543	25 91	95	20 70	4	21 67	4	15 62	186	11 85								6 09	4 96				
	deux. quin.	497	24 96	69	20 15	4	16 85	4	15 »	128	11 69								6 57	5 17				
Juin....	pr. quinz...	515	25 08	39	20 74	7	16 87	5	14 37	132	11 49								5 93	5 27				
	deux. quin.	439	24 15	45	20 70	9	17 18	14	14 53	56	11 14								5 30	4 82				
Juill....	pr. quinz...	627	23 37	59	19 70	19	12 81	20	14 37	258	11 39								5 06	4 75				
	deux. quin.	274	24 38	41	20 50	2	15 60	2	15 »	144	11 25								»	»				
Août....	pr. quinz...	511	26 29	56	21 86	12	15 92	2	13 75	133	11 62								6 80	4 63				
	deux. quin.	137	25 53	48	22 28	12	16 24	3	15 »	187	10 54								6 50	4 73				
Sept....	pr. quinz...	295	27 75	42	21 58	33	18 75	3	15 »	114	11 21								6 »	4 76				
	deux. quin.	383	28 44	84	22 87	56	19 62	3	15 »	185	10 97								6 20	4 82				
Octob..	pr. quinz...	263	28 25	77	22 87	25	20 23	»	»	150	11 01								»	»				
	deux. quin.	295	28 39	65	22 33	5	20 62	»	»	120	11 19								»	»				
Nov....	pr. quinz...	556	27 69	73	24 36	14	20 46	7	15 38	198	11 37								6 65	4 80				
	deux. quin.	348	29 61	83	24 60	4	21 87	12	15 46	159	11 34								»	»				
Déc....	pr. quinz...	406	29 23	81	24 44	7	21 55	6	16 87	100	10 83								6 14	4 56				
	deux. quin.	378	29 53	106	24 12	12	20 93	7	16 87	147	11 23								5 93	4 43				
Totaux....		10538		1769		273		206		3465														
Moyenne...			26 28		21 37		17 46		14 61		11 06								6 14	1 86				

VILLE DE SENS.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'her.
Janv....	pr. quinz...	1587	25 62	143	20 16	213	14 41	149	13 33	127	10 33	0 45	0 40	1 30	1 15	1 50	1 50	1 40	6 15	3 65	13 »		3 50	
	deux. quin.	811	25 08	105	19 83	262	14 49	97	13 41	218	9 83	0 46	0 41	1 30	1 15	1 50	1 50	1 40	5 50	4 12	13 »		3 50	
Févr....	pr. quinz...	1158	25 43	165	20 16	320	14 49	133	12 83	317	9 83	0 44	0 39	1 30	1 15	1 50	1 50	1 40	6 30	3 90	13 »		3 50	
	deux. quin.	922	23 01	128	19 16	217	13 41	55	12 84	480	10 24	0 42	0 37	1 30	1 15	1 50	1 50	1 40	5 20	3 87	13 »		3 50	
Mars....	pr. quinz...	947	24 94	127	18 33	173	13 64	102	11 50	315	10 83	0 42	0 37	1 30	1 15	1 50	1 30	1 40	6 »	4 02	13 »		3 50	
	deux. quin.	841	24 25	165	19 16	150	14 »	90	11 91	338	10 16	0 42	0 37	1 30	1 15	1 60	1 50	1 40	5 35	3 67	13 »		3 50	
Avril...	pr. quinz...	1701	24 74	232	19 99	390	13 77	144	12 88	470	10 77	0 42	0 37	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 38	3 73	13 »		3 50	
	deux. quin.	1119	25 32	277	20 66	240	14 94	125	14 22	285	11 83	0 44	0 39	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	6 13	3 66	13 »		3 50	
Mai....	pr. quinz...	756	23 97	105	20 33	210	14 83	115	13 66	195	12 50	0 43	0 38	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 95	3 60	13 »		3 50	
	deux. quin.	857	24 33	273	19 66	195	14 08	45	12 33	247	12 16	0 42	0 37	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 15	3 75	13 »		3 50	
Juin....	pr. quinz...	735	23 07	75	19 49	106	14 91	26	12 24	203	11 41	0 42	0 37	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	6 25	3 85	13 »		3 50	
	deux. quin.	989	24 02	262	20 58	120	15 16	82	12 88	292	11 42	0 42	0 37	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 40	4 22	13 »		3 50	
Juill....	pr. quinz...	1544	24 19	173	19 99	204	15 33	40	12 58	346	12 16	0 42	0 37	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 46	4 08	13 »		3 50	
	deux. quin.	451	25 10	46	21 66	249	15 74	17	13 83	242	13 16	0 43	0 38	1 40	1 20	1 50	1 60	1 50	5 90	4 17	13 »		3 50	
Août....	pr. quinz...	1347	26 39	93	21 41	158	15 58	138	13 66	282	12 99	0 44	0 39	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	4 70	4 »	13 »		3 50	
	deux. quin.	1305	26 96	105	21 49	258	15 91	315	13 16	300	11 66	0 44	0 39	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 20	3 77	13 »		3 50	
Sept....	pr. quinz...	1323	29 45	135	21 88	217	16 33	223	13 35	352	11 82	0 46	0 41	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 97	4 25	13 »		3 50	
	deux. quin.	2481	29 65	188	20 87	623	17 12	220	14 08	712	11 78	0 48	0 43	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 87	3 88	13 »		3 50	
Octob..	pr. quinz...	1371	30 24	143	22 83	135	17 33	142	14 66	300	11 58	0 48	0 43	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	6 03	4 62	13 »		3 50	
	deux. quin.	1025	29 85	89	23 16	113	19 16	75	15 75	158	12 83	0 49	0 44	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 75	3 75	13 »		3 50	
Nov....	pr. quinz...	1367	30 26	188	23 66	315	19 33	255	15 99	323	12 83	0 50	0 45	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	»	»	13 »		3 50	
	deux. quin.	1685	30 08	217	14 99	315	19 49	172	16 41	255	12 66	0 50	0 45	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 50	3 75	13 »		3 50	
Déc....	pr. quinz...	1503	29 34	202	23 66	315	20 16	142	16 08	143	12 91	0 48	0 43	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 45	3 72	13 »		3 50	
	deux. quin.	2650	29 35	271	24 77	390	19 94	263	15 05	585	11 94	0 48	0 43	1 40	1 20	1 60	1 60	1 50	5 43	3 75	13 »		3 50	
Totaux.....		30175		3907		5918		3165		7485														
Moyenne...			26 44		20 74		15 13		13 69		11 65	0 45	0 40	1 38	1 19	1 55	1 58	1 48	5 65	3 90	13 »		3 50	

VILLE DE BRIENON.

ANNÉE 1867.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. Prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	744	24 17	»	»	71	14 80	91	12 50	49	9 78													
	deux. quin.	781	24 01	»	»	54	14 24	16	12 19	41	8 46													
Févr....	pr. quinz...	889	23 19	»	»	158	14 41	121	12 03	108	10 19													
	deux. quin.	364	22 84	»	»	25	13 80	8	12 18	96	9 93													
Mars....	pr. quinz...	973	23 66	»	»	158	12 91	67	12 04	295	11 34													
	deux. quin.	301	24 »	»	»	54	12 72	35	11 73	85	9 85													
Avril...	pr. quinz...	238	23 71	»	»	25	12 89	30	12 21	37	11 12													
	deux. quin.	447	24 62	»	»	50	14 02	85	12 57	83	11 41								5 65					
Mai....	pr. quinz...	226	24 49	»	»	31	13 92	17	12 69	50	11 65								5 70					
	deux. quin.	516	22 95	»	»	27	14 52	34	13 09	96	11 95													
Juin....	pr. quinz...	145	23 22	»	»	13	14 38	12	12 16	64	11 72													
	deux. quin.	350	23 28	»	»	15	14 15	6	12 75	62	12 56													
Juill....	pr. quinz...	675	23 04	»	»	23	13 61	10	12 10	61	11 74													
	deux. quin.	226	25 05	»	»	52	14 62	2	14 »	46	11 82													
Août....	pr. quinz...	270	26 64	»	»	47	14 90	»	»	53	12 14													
	deux. quin.	346	28 27	»	»	57	15 14	23	12 59	103	10 99													
Sept....	pr. quinz...	414	28 92	»	»	94	15 88	52	12 25	85	10 63													
	deux. quin.	420	29 82	»	»	85	16 23	63	13 58	91	10 60													
Octob..	pr. quinz...	337	30 01	»	»	49	16 41	30	14 13	39	10 98													
	deux. quin.	166	30 10	»	»	18	17 51	26	14 74	42	10 42													
Nov....	pr. quinz...	239	32 04	»	»	13	18 61	21	15 82	33	11 42													
	deux. quin.	459	31 22	»	»	27	19 64	70	15 17	32	11 77													
Déc....	pr. quinz...	324	30 45	»	»	29	19 79	85	15 12	85	11 64													
	deux. quin.	482	29 10	»	»	63	19 57	88	15 06	61	11 18													
	Totaux	10422		»		1238		1092		1798									11 »					
	Moyenne...		20 20		»		15 40		13 12		11 07								5 60					

VILLE DE TOUCY.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	279	24 47	33	21 12	10	17 »	55	13 62	122	9 42	0 40	0 36	1 10	»	1 30	1 50	1 30						
	deux. quin.	477	24 66	62	20 62	»	»	151	11 37	189	9 27	0 42	0 38	1 10	»	1 30	1 50	1 30						
Févr....	pr. quinz...	656	23 68	104	19 66	2	17 »	318	13 92	363	9 58	0 42	0 38	1 10	»	1 30	1 50	1 20						
	deux. quin.	401	23 25	77	19 62	6	16 87	182	14 »	259	10 »	0 40	0 36	1 10	»	1 30	1 50	1 20						
Mars....	pr. quinz...	319	23 30	105	19 62	2	16 25	240	14 25	493	10 »	0 40	0 36	1 10	»	1 30	1 50	1 20						
	deux. quin.	611	23 17	191	19 33	47	15 62	403	13 92	492	9 92	0 40	0 36	1 13	»	1 37	1 53	1 20						
Avril...	pr. quinz...	382	24 66	94	20 25	28	16 12	323	15 25	177	10 75	0 41	0 37	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
	deux. quin.	476	24 87	99	20 75	70	16 87	426	15 12	237	10 62	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
Mai.....	pr. quinz...	494	24 47	185	20 87	135	16 75	429	14 62	255	10 62	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
	deux. quin.	358	24 13	173	20 25	124	16 37	402	13 87	252	11 30	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
Juin....	pr. quinz...	656	24 15	168	20 58	78	16 67	520	13 83	523	10 83	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
	deux. quin.	368	23 85	100	20 88	76	17 »	305	13 62	219	10 75	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
Juill....	pr. quinz...	552	23 61	98	20 75	17	17 25	250	13 50	324	10 72	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
	deux. quin	414	24 62	45	21 37	55	17 25	168	13 87	181	11 01	0 42	0 38	1 20	1 10	1 50	1 60	1 20						
Août....	pr. quinz...	356	25 77	112	20 75	61	17 37	92	14 87	183	11 50	0 43	0 39	1 30	1 15	1 45	1 70	1 45						
	deux. quin.	486	26 22	113	21 42	56	17 08	171	15 10	397	10 58	0 44	0 40	1 30	1 17	1 53	1 60	1 37						
Sept....	pr. quinz...	386	27 23	49	21 50	61	18 75	131	15 »	271	10 62	0 45	0 41	1 40	1 20	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	613	27 25	47	21 50	38	21 25	135	14 50	388	10 25	0 46	0 42	1 40	1 20	1 55	1 55	1 40						
Octob..	pr. quinz...	991	29 55	31	21 87	24	21 25	72	15 62	238	10 27	0 46	0 42	1 35	1 13	1 45	1 50	1 35						
	deux. quin.	456	29 95	7	23 75	52	20 75	74	16 »	219	10 60	0 46	0 42	1 30	1 10	1 40	1 50	1 40						
Nov.....	pr. quinz...	516	29 42	31	24 37	80	21 25	153	16 87	343	10 87	0 48	0 44	1 20	1 10	1 30	1 40	1 40						
	deux. quin.	929	29 09	92	24 83	50	21 25	318	16 92	647	10 28	0 48	0 44	1 20	1 10	1 35	1 40	1 30						
Déc.....	pr. quinz...	510	29 37	73	25 »	28	21 25	228	17 37	383	10 50	0 48	0 44	1 20	1 20	1 30	1 40	1 30						
	deux. quin.	480	28 07	54	25 »	128	20 50	273	16 50	303	10 70	0 48	0 44	1 20	1 10	1 30	1 45	1 30						
Totaux. ...		12166		2145		1228		5819		7464														
Moyenne...			25 78		21 48		18 34		14 85		10 46	0 43	0 39	1 21	1 12	1 42	1 55	1 28						

VILLE DE CHÉROY.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	183	21 »	21	22 11	12	16 »	12	14 66	174	9 »	0 41	0 41	1 20	1 20	1 50	1 50	1 40						
	deux. quin.	99	23 66	24	22 66	18	16 »	6	14 66	84	10 »	0 45	0 40	1 20	1 20	1 50	1 50	1 40						
Févr....	pr. quinz...	111	24 68	9	22 91	15	15 83	6	14 33	159	9 33	0 45	0 40	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
	deux. quin.	123	23 50	18	22 33	21	15 83	12	13 50	225	10 08	0 45	0 40	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
Mars....	pr. quinz...	129	22 87	18	18 81	18	16 16	21	14 33	255	10 75	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
	deux. quin.	63	23 50	18	20 58	12	16 33	»	»	114	10 08	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
Avril...	pr. quinz...	84	23 50	33	21 16	12	16 16	30	14 16	114	10 66	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
	deux. quin.	84	24 99	48	21 41	15	17 33	45	15 77	198	10 41	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 40						
Mai.....	pr. quinz...	42	24 16	30	21 50	15	16 66	18	15 33	186	10 83	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 50						
	deux. quin.	51	22 99	33	21 83	9	16 08	15	15 »	141	10 83	0 42	0 37	1 30	1 30	1 60	1 50	1 60						
Juin....	pr. quinz...	27	23 58	30	21 83	12	17 33	18	13 66	174	10 75	0 42	0 37	1 40	1 40	1 60	1 50	1 60						
	deux. quin.	60	23 66	39	21 99	12	17 66	15	14 42	180	11 08	0 42	0 37	1 40	1 40	1 60	1 50	1 70						
Juill....	pr. quinz...	57	24 83	39	22 33	6	17 »	12	15 »	153	10 66	0 42	0 37	1 40	1 40	1 60	1 50	1 70						
	deux. quin	54	25 41	30	21 66	51	14 94	6	14 58	204	11 72	0 42	0 37	1 40	1 40	1 60	1 50	1 70						
Août....	pr. quinz...	87	26 99	15	22 66	21	17 33	6	15 33	45	12 »	0 45	0 40	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	123	26 16	15	22 83	24	17 50	3	13 33	159	10 83	0 45	0 40	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
Sept....	pr. quinz...	153	28 33	12	21 99	51	18 66	6	14 66	120	10 83	0 47	0 42	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	225	29 99	9	21 41	78	19 99	3	14 33	93	10 83	0 47	0 42	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
Octob..	pr. quinz...	669	31 17	15	21 11	57	20 22	9	16 »	126	11 11	0 48	0 43	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	93	30 21	9	25 58	9	21 33	6	17 »	93	12 66	0 50	0 45	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
Nov.....	pr. quinz...	108	30 50	15	25 74	24	22 50	6	16 83	117	11 »	0 50	0 45	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	234	30 50	33	26 83	48	21 33	3	16 66	108	11 33	0 50	0 45	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
Déc.....	pr. quinz...	135	29 50	18	26 16	24	20 83	3	16 66	81	11 33	0 50	0 45	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	243	29 66	24	25 83	45	21 72	12	16 78	162	11 11	0 48	0 45	1 40	1 40	1 50	1 50	1 40						
Totaux. ...		3240		555		612		273		3492														
Moyenne...			27 30		22 89		18 07		15 09		10 80	0 45	0 40	1 35	1 35	1 59	1 61	1 53						

VILLE DE JOIGNY.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	192	24 72	49	18 10	»	» »	6	12 81	48	9 57													
	deux. quin.	100	25 23	45	18 58	3	17 50	5	13 40	63	10 87													
Févr....	pr. quinz...	171	23 77	44	17 60	3	15 »	4	13 12	42	9 75													
	deux. quin.	170	22 91	50	16 77	»	» »	9	12 82	109	10 63													
Mars....	pr. quinz...	170	22 67	55	17 06	3	13 12	11	11 52	91	10 87													
	deux. quin.	224	23 54	69	16 75	2	12 50	24	12 20	125	10 78													
Avril...	pr. quinz...	115	24 81	33	19 10	»	» »	22	12 81	31	11 34													
	deux. quin.	219	25 45	43	19 88	280	14 06	7	15 »	68	12 08													
Mai....	pr. quinz...	191	24 37	40	18 83	1	20 »	7	14 37	96	11 57													
	deux. quin.	316	21 98	41	18 69	2	13 25	4	15 12	79	11 70													
Juin....	pr. quinz...	238	24 16	36	18 48	»	» 38	5	15 »	111	11 56													
	deux. quin.	253	22 46	28	18 78	»	» 15	11	14 41	46	12 45													
Juill....	pr. quinz...	148	23 38	14	18 22	6	13 74	4	13 62	95	11 33													
	deux. quin.	95	24 20	10	19 62	6	12 50	1	12 50	35	11 71													
Août..	pr. quinz...	107	25 78	11	20 31	13	14 42	»	»	47	11 57													
	deux. quin.	149	25 69	9	21 22	2	15 »	2	12 50	80	10 97													
Sept....	pr. quinz...	179	27 12	19	21 66	35	16 16	11	12 90	77	11 36													
	deux. quin.	67	27 21	11	22 18	3	15 67	»	» »	50	11 26													
Octob..	pr. quinz...	128	26 50	22	22 58	29	17 31	11	13 68	76	11 74													
	deux. quin.	76	28 40	8	22 08	»	» »	3	15 43	43	12 03													
Nov....	pr. quinz...	64	29 42	7	22 96	»	» »	6	15 73	35	12 26													
	deux. quin.	153	28 84	28	22 78	4	17 50	18	16 28	76	11 85													
Déc.....	pr. quinz...	130	26 22	15	21 55	3	18 12	2	16 25	60	11 39													
	deux. quin.	101	27 77	14	23 02	»	» »	8	15 »	17	12 10													
	Totaux	3769		701		395		181		1653														
	Moyenne...		25 27		19 87		15 36		14 07		11 36													

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

ANNÉE 1867.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect.	Fossiles. l'hect.
Janv....	pr. quinz...	1846	24 55	2	15 »	63	14 12	610	12 »	245	10 25													
	deux. quin.	1306	23 62	2	16 50	69	13 50	355	11 87	199	10 50													
Févr....	pr. quinz...	1045	23 62	3	17 »	86	13 50	480	12 »	450	10 62													
	deux. quin.	1320	22 92	2	15 50	75	13 62	483	12 »	435	10 87													
Mars....	pr. quinz...	1071	23 63	»	» »	45	13 50	258	11 87	678	11 12													
	deux. quin.	1185	23 25	11	16 50	9	13 62	196	11 62	366	10 87													
Avril....	pr. quinz...	947	23 92	»	» »	61	13 42	639	11 98	615	11 33													
	deux. quin.	1434	24 50	5	16 25	64	13 75	757	12 12	343	11 42													
Mai.....	pr. quinz...	516	23 50	20	16 25	37	13 87	309	12 25	272	12 25													
	deux. quin.	753	22 75	6	15 75	27	14 50	178	12 25	374	12 37													
Juin....	pr. quinz...	563	22 »	6	16 »	9	14 »	82	11 87	220	11 87													
	deux. quin.	1092	22 75	3	16 50	23	14 87	211	12 »	217	12 25													
Juill....	pr. quinz...	2123	22 75	7	16 50	33	13 08	209	11 75	420	12 33													
	deux. quin.	901	23 87	»	» »	49	13 87	51	11 37	215	12 12													
Août....	pr. quinz...	596	25 25	»	» »	39	13 25	57	12 50	212	12 50													
	deux. quin.	469	27 50	»	» »	27	16 37	127	10 50	355	11 50													
Sept....	pr. quinz...	378	29 25	»	» »	60	16 62	312	12 87	654	10 75													
	deux. quin.	842	27 50	»	» »	132	18 92	350	13 66	791	10 83													
Octob..	pr. quinz...	674	27 75	»	» »	15	16 »	356	14 75	456	11 37													
	deux. quin.	379	28 07	7	20 »	36	19 62	1010	15 »	601	11 37													
Nov.....	pr. quinz...	256	29 50	1	22 »	20	19 »	1013	15 37	327	11 62													
	deux. quin.	573	29 58	»	» »	65	19 66	19	15 58	538	11 26													
Déc.....	pr. quinz...	322	28 12	5	22 »	13	20 12	838	15 75	165	11 50													
	deux. quin.	1089	26 92	»	» »	55	19 58	4550	15 50	536	11 08													
	Totaux.....	21680		70		1010		10750		9668														
	Moyenne...		25 29		17 27		17 18		12 85		11 41													

VILLE DE TONNERRE.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hec.
Janv....	pr. quinz...	187	21 66	»	»	116	11 37	98	12 12	179	9 37	0 39	0 34	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	6 60	4 60	10 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	127	22 72	»	»	162	13 75	29	11 50	58	9 »	0 40	0 35	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	6 »	4 20	10 »	10	2 50	2 80
Févr....	pr. quinz...	195	23 00	»	»	172	13 50	119	11 75	253	9 »	0 39	0 34	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	6 »	»	10 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	218	23 40	»	»	131	13 12	154	11 »	250	9 »	0 40	0 35	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	6 30	4 57	10 »	10	2 50	2 80
Mars....	pr. quinz...	91	22 30	»	»	80	12 50	104	11 50	175	9 75	»	»	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	6 »	4 »	10 »	10	3 50	2 80
	deux. quin.	329	22 53	»	»	131	11 75	152	11 66	488	9 50	0 37	0 32	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	5 66	4 »	10 »	10	2 50	2 80
Avril...	pr. quinz...	82	23 44	»	»	38	12 50	83	12 50	128	10 50	0 37	0 32	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	5 60	4 40	10 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	211	24 19	»	»	23	14 62	118	12 75	163	10 50	0 39	0 34	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	5 75	4 57	10 »	10	2 50	2 80
Mai.....	pr. quinz...	226	23 43	»	»	29	14 »	115	11 75	212	10 75	0 39	0 34	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	5 50	4 15	10 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	95	22 58	»	»	13	13 »	72	12 25	273	10 32	0 38	0 33	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	5 80	4 10	10 »	10	2 50	1 80
Juin....	pr. quinz...	237	22 62	»	»	20	13 58	119	11 91	321	11 08	0 37	0 32	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	»	»	10 »	10	3 50	2 80
	deux. quin.	118	22 65	»	»	10	13 50	102	11 75	175	10 75	0 37	0 32	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	»	4 20	10 »	10	2 50	2 80
Juill....	pr. quinz...	407	22 66	»	»	5	12 37	49	12 37	221	10 23	0 37	0 32	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	»	4 57	10 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	199	22 96	»	»	73	12 95	77	11 37	139	10 50	0 37	0 32	1 40	1 30	1 40	1 60	1 50	»	4 60	10 »	10	2 50	2 80
Août....	pr. quinz...	111	21 13	»	»	160	11 75	17	12 50	45	12 »	0 38	0 33	1 40	1 40	1 45	1 60	1 55	»	»	11 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	284	25 87	»	»	251	15 25	81	12 18	393	11 66	0 39	0 34	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	5 50	11 »	10	2 50	2 80
Sept....	pr. quinz...	298	26 63	»	»	219	15 »	52	12 25	494	11 82	0 43	0 38	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	»	11 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	499	27 81	»	»	316	16 12	40	11 75	618	11 78	0 43	0 38	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	»	11 »	10	2 50	2 80
Octob..	pr. quinz...	222	30 12	»	»	64	15 87	18	13 25	190	11 58	0 44	0 39	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	»	11 »	00	2 50	2 80
	deux. quin.	144	29 72	»	»	30	16 75	45	13 87	228	12 83	0 46	0 41	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	»	11 »	10	2 50	2 80
Nov.....	pr. quinz...	257	28 78	1	29 »	52	17 36	134	13 75	512	12 83	0 46	0 41	1 40	1 30	1 50	1 60	1 50	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	306	28 63	»	»	211	18 91	110	13 83	785	12 66	0 46	0 41	1 40	1 30	1 50	1 60	1 60	»	4 60	11 »	10	2 50	2 80
Déc.....	pr. quinz...	76	28 61	»	»	75	19 50	51	15 75	186	12 91	0 46	0 41	1 40	1 30	1 50	1 60	1 40	»	4 20	11 »	10	2 50	2 80
	deux. quin.	151	27 42	»	»	164	19 »	69	13 52	311	11 94	0 46	0 41	1 40	1 30	1 50	1 60	1 40	»	»	11 »	10	2 50	2 80
Totaux.....		5124		»		2575		2068		6827														
Moyenne...			25 01		29 »		11 75		12 46		11 65	0 40	0 35	1 37	1 27	1 41	1 51	1 50	5 91	4 42	11 »	10	2 50	2 80

VILLE DE VERMENTON.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	48	24 33	11	18 50	»	»	9	5 85	15	9 35	0 42	0 38	1 20	1 20	1 20	1 30	1 30						
	deux. quin.	27	24 87	3	18 »	»	»	4	9 75	4	9 75	0 42	0 38	1 20	1 20	1 20	1 40	1 40						
Févr....	pr. quinz...	70	24 30	20	17 70	»	»	13	12 20	14	9 78	0 45	0 41	1 20	1 20	1 40	1 50	1 50						
	deux. quin.	25	24 33	15	17 33	»	»	10	11 66	15	9 83	0 43	0 39	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
Mars....	pr. quinz...	60	25 70	12	17 33	»	»	29	12 70	21	10 45	0 43	0 39	1 20	1 20	1 30	1 50	1 50						
	deux. quin.	54	25 37	12	18 66	»	»	12	12 62	15	10 31	0 43	0 39	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
Avril...	pr. quinz...	57	25 02	16	17 50	»	»	9	11 50	10	10 81	0 43	0 39	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
	deux. quin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»						
Mai.....	pr. quinz...	78	24 87	8	19 »	»	»	16	12 25	11	10 75	0 40	0 36	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
	deux. quin.	163	24 70	15	17 80	»	»	3	12 25	12	10 50	0 40	0 36	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
Juin....	pr. quinz...	168	24 75	8	18 50	»	»	6	11 75	12	10 35	0 40	0 36	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
	deux. quin.	142	23 5[illegible]	9	18 »	»	»	9	13 16	12	10 83	0 40	0 36	1 20	1 20	1 20	1 50	1 50						
Juill....	pr. quinz...	205	23 35	14	17 »	»	»	25	12 25	27	11 05	0 45	0 41	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50						
	deux. quin	58	23 50	6	18 »	»	»	4	12 25	17	11 10	0 40	0 36	»	»	»	»	»						
Août....	pr. quinz...	68	24 62	2	20 »	1	15 »	5	13 50	19	10 50	0 42	0 39	1 30	1 30	1 30	1 49	1 50						
	deux. quin.	78	23 80	4	15 »	»	»	»	»	45	9 55	0 45	0 41	1 30	1 30	1 30	1 50	1 60						
Sept....	pr. quinz...	84	24 83	19	19 50	»	»	1	13 »	8	9 25	0 47	0 43	1 30	1 30	1 30	1 60	1 60						
	deux. quin.	72	25 94	10	21 »	10	10 33	4	13 »	34	9 87	0 47	0 43	1 30	1 40	1 40	1 60	1 60						
Octob..	pr. quinz...	42	27 87	12	23 »	3	17 »	5	13 25	16	10 05	0 47	0 43	1 40	1 40	1 40	1 60	1 60						
	deux. quin.	101	29 90	10	24 »	»	»	6	12 87	11	10 33	0 47	0 43	1 40	1 40	1 40	1 60	1 60						
Nov.....	pr. quinz...	43	30 25	18	24 »	»	»	6	13 66	14	10 37	0 47	0 43	1 40	1 40	1 40	1 80	1 80						
	deux. quin.	108	30 80	20	23 »	»	»	»	»	9	10 73	0 47	0 43	»	»	»	»	»						
Déc.....	pr. quinz...	89	31 12	10	24 »	»	»	2	14 50	1	11 20	»	»	1 40	1 40	1 60	1 80	1 40						
	deux. quin.	134	30 25	26	24 »	»	»	5	14 50	16	10 85	0 47	0 43	»	»	»	»	»						
Totaux.....		1922		280		14		183		358														
Moyenne...			26 »		19 60		14 »		12 30		10 83	0 43	0 39	1 26	1 26	1 30	1 52	1 52						

VILLE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	627	24 17	50	18 85	412	14 22	321	11 75	198	9 50	0 40	0 34		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	»		1	»	1 20	1 40						
Févr....	pr. quinz...	389	23 42	57	18 32	359	13 87	252	10 80	467	9 85	0 44	0 39		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	473	22 75	61	19 17	368	13 25	219	10 72	547	9 82	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
Mars....	pr. quinz...	484	23 25	80	18 60	206	12 82	150	10 17	562	9 75	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	691	23 33	65	18 »	334	12 90	214	10 95	469	10 01	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
Avril...	pr. quinz...	420	21 10	69	18 97	414	13 40	286	11 15	237	10 62	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	580	21 30	81	19 67	403	13 67	382	12 35	208	10 60	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
Mai....	pr. quinz...	618	23 67	45	19 40	429	13 92	333	11 70	176	11 25	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	510	23 35	25	19 10	348	14 47	187	11 35	324	10 92	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
Juin....	pr. quinz...	740	23 05	55	19 11	406	14 35	264	11 1	353	10 95	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	432	23 57	16	19 90	233	14 62	38	10 60	125	11 10	0 42	0 35		1	1	1 20	1 40						
Juill....	pr. quinz...	565	23 97	30	19 »	291	14 57	31	11 32	204	11 57	0 40	0 35		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	382	24 15	34	19 42	226	14 92	21	11 7	211	12 70	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
Août....	pr. quinz...	489	25 50	27	19 75	322	15 35	40	12 87	340	12 17	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	842	26 40	58	19 73	574	15 16	483	12 88	680	11 10	0 42	0 37		1	1	1 20	1 40						
Sept....	pr. quinz...	472	28 »	74	20 65	627	16 »	502	13 05	464	10 85	0 46	0 41		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	605	28 32	66	20 67	592	16 50	394	13 15	225	10 65	0 46	0 41		1	1	1 20	1 40						
Octob....	pr. quinz...	946	27 65	66	20 50	664	16 76	609	14 07	222	10 70	0 46	0 41		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	573	28 25	53	20 50	493	18 »	472	15 25	180	11 75	0 46	0 41		1	1	1 20	1 40						
Nov....	pr. quinz...	418	29 15	49	20 75	532	18 57	553	14 42	353	11 75	0 46	0 41		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	861	29 32	64	23 42	589	18 85	651	13 92	367	11 67	0 48	0 43		1	1	1 20	1 40						
Déc....	pr. quinz...	965	28 78	61	21 61	625	19 10	461	15 11	683	11 50	0 48	0 43		1	1	1 20	1 40						
	deux. quin.	598	27 »	40	23 1	460	18 75	399	14 15	405	11 32	0 48	0 43		1	1	1 20	1 40						
	Totaux	13678		1176		9907		7262		7933														
	Moyenne...		25 45		19 91		15 39		12 34		10 96	0 43	0 38		1	1	1 20	1 40						

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

ANNÉE 1867.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hec.
Janv....	pr. quinz...	73	24 50	40	21 68	12	14 50	3	12 »	107	10 37	0 44	0 39	1 10	1 10	1 20	1 30	1 10	»	5 »				
	deux. quin.	97	24 41	42	21 31	9	14 75	»	»	76	10 33	0 46	0 41	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 91				
Févr....	pr. quinz...	198	24 74	42	20 12	33	14 08	»	»	252	10 41	0 45	0 40	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	5 »				
	deux. quin.	51	24 12	13	20 37	21	13 50	4	12 »	69	10 75	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
Mars....	pr. quinz...	154	23 70	49	20 58	33	13 58	19	12 16	231	10 83	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 56				
	deux. quin.	88	24 39	58	20 12	12	14 »	27	13 08	114	10 66	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 63				
Avril...	pr. quinz...	93	24 68	31	20 68	4	14 62	15	14 50	82	10 62	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 82				
	deux. quin.	75	25 87	79	29 93	13	15 12	10	15 25	87	11 75	0 43	0 39	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	1 50				
Mai.....	pr. quinz...	84	24 56	28	20 81	13	15 50	»	»	172	12 »	0 43	0 38	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
	deux. quin.	75	24 33	70	20 91	1	13 25	»	»	139	11 92	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 96				
Juin....	pr. quinz...	63	23 76	33	20 12	4	17 »	»	»	99	11 75	0 42	0 37	1 30	1 40	1 30	1 60	1 30	»	5 »				
	deux. quin.	79	23 87	45	20 62	»	»	»	»	91	12 »	0 12	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	5 »				
Juill....	pr. quinz...	72	24 18	27	20 93	»	»	»	»	42	12 25	0 42	0 37	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
	deux. quin.	34	25 24	13	26 68	12	15 »	1	13 25	69	12 62	0 43	0 38	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	5 50				
Août....	pr. quinz...	33	26 45	4	21 »	»	»	»	»	70	12 37	0 44	0 39	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
	deux. quin.	103	26 54	21	22 50	19	15 75	7	12 12	118	11 58	0 44	0 39	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
Sept....	pr. quinz...	96	27 62	7	23 87	12	17 87	»	»	141	11 50	0 46	0 41	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
	deux. quin.	100	29 25	13	24 43	15	19 37	4	13 75	109	11 25	0 48	0 43	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
Octob..	pr. quinz...	96	29 43	4	24 50	3	20 »	»	»	66	11 50	0 48	0 43	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	»				
	deux. quin.	73	30 75	13	24 93	»	»	6	11 37	88	11 75	0 48	0 43	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 60				
Nov....	pr. quinz...	178	29 79	12	26 58	4	21 »	6	15 12	114	12 25	0 49	0 44	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	»				
	deux. quin.	124	28 »	18	24 12	3	20 50	3	16 75	100	12 62	0 49	0 44	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	5 »				
Déc....	pr. quinz...	115	27 93	21	23 87	15	19 12	3	16 »	108	12 »	0 48	0 43	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	4 87				
	deux. quin.	91	28 18	22	22 50	3	19 37	3	14 25	88	12 »	0 48	0 43	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	4 40				
Totaux.....		2275		705		241		111		2663														
Moyenne...			26 07		22 »		16 54		13 90		11 54	0 45	0 40	1 30	1 30	1 30	1 60	1 30	»	4 84				

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	Mois.	GRAINS. Froment. Quantités	Froment. pr. moy.	Méteil. Quantités	Méteil. pr. moy.	Seigle. Quantités	Seigle. pr. moy.	Orge. Quantités	Orge. pr. moy.	Avoine. Quantités	Avoine. pr. moy.	COMESTIBLES. Pain. blanc.	Pain. bis-blanc.	Pain. bis	Viandes. Bœuf.	Viandes. Vache.	Viandes. Veau.	Viandes. Mouton.	Viandes. Porc.	FOURRAGES. Foin.	Foin. Paille.	COMBUSTIBLES. Bois. Chêne.	Bois. Blanc.	Charbon. de bois.	Charbon. fossile.
1868.	Janv..	9089	23	824	19	1456	15 »	2005	12 »	2254	10 »	42	38	»	1 22	1 17	1 34	1 42	1 35	6 15	4 43	11 75	10	3 »	2 80
	Févr..	8819	24	1077	19	2205	15 »	2826	12 »	4985	10 »	42	37	»	1 25	1 18	1 34	1 44	1 37	6 09	4 43	11 75	10	3 »	2 80
	Mars..	8119	24	1143	19	1377	14 »	2330	12 »	5646	10 »	41	35	»	1 25	1 19	1 32	1 47	1 36	5 83	4 37	11 75	10	3 »	2 80
	Avril..	9698	25	1386	20	2213	15 »	3860	14 »	3806	11 »	41	36	»	1 30	1 19	1 37	1 50	1 39	5 80	4 41	11 75	10	3 »	2 80
	Mai....	7555	24	1396	19	1789	16 »	2746	13 »	3728	11 »	41	36	»	1 30	1 20	1 36	1 51	1 41	5 85	4 37	11 12	10	3 »	2 80
	Juin..	8486	24	1007	19	1395	16 »	2368	13 »	3565	11 »	40	35	»	1 32	1 21	1 37	1 52	1 41	5 72	4 63	11 75	10	3 »	2 80
	Juill..	9679	24	708	20	1130	15 »	1293	13 »	3583	12 »	41	36	»	1 33	1 22	1 38	1 51	1 42	5 58	4 11	11 75	10	3 »	2 80
	Août..	7819	26	694	21	2079	16 »	1639	13 »	3877	11 »	43	37	»	1 32	1 24	1 39	1 56	1 49	5 80	4 48	11 97	10	3 »	2 80
	Sept...	9751	28	786	22	3331	17 »	2567	14 »	5934	11 »	46	40	»	1 27	1 25	1 42	1 58	1 51	6 »	4 43	12 22	10	3 »	2 80
	Octob.	8823	29	611	22	1865	19 »	3105	15 »	3581	11	47	42	»	1 33	1 33	1 35	1 50	1 41	6 06	4 19	11 75	10	3 »	2 80
	Nov...	9287	30	966	24	2438	20 »	3719	15 »	5380	12 »	48	43	»	1 37	1 24	1 41	1 52	1 53	6 08	4 62	12 22	10	3 »	2 80
	Déc...	10126	29	1086	24	596	20 »	4611	15 »	4510	11 »	48	42	»	1 36	1 25	1 35	1 51	1 45	5 74	4 23	12 25	10	3 »	2 80
	Tot....	107850	»	11607	»	22194	»	33059	»	50649	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Moy...	»	26 77	»	20 63	»	16 49		13 45	»	11 05	0 43	0 38	»	1 30	1 22	1 37	1 50	1 42	5 89	4 39	11 83	10	3 »	2 80

Les tableaux qui précèdent sont, comme toujours, divisés en deux parties. La première partie nous présente les quantités vendues et les prix moyens de chaque objet (céréale, comestible ou combustible), sur chacun des marchés régulateurs du département pendant l'année 1867. Ces marchés sont au nombre de onze, Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre, Saint-Florentin, Chéroy, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne, Toucy et Vermenton. Bien que le marché de Brienon ne soit pas considéré officiellement au même titre, nous avons cru devoir depuis deux ans le faire entrer dans nos tableaux statistiques en raison de l'importance qu'il a prise et de la part qui lui revient dans les transactions commerciales. C'est donc le mouvement des douze marchés principaux du département que constatent les douze premiers tableaux.

Le treizième tableau n'est que la récapitulation des quantités vendues et des prix moyens des diverses denrées en question dans le cours de l'année 1867. C'est sur ce tableau seulement que porteront les rapprochements que nous avons à faire, puisque c'est lui qui nous révèle la marche ascensionnelle ou rétrograde qu'ont suivie les céréales, comestibles et combustibles dans leur ensemble pendant la période qui nous occupe.

Après avoir assisté, dans l'examen des années précédentes, notamment de 1861 à 1864, à une dépréciation presque constante des produits de la culture, surtout du blé, dépréciation qui avait provoqué ces plaintes des cultivateurs dont la grande enquête agricole a été le résultat, nous assisterons dans la période suivante, c'est-à-dire de 1865 à 1867 inclusivement, au mouvement contraire.

GRAINS.

Froment. — Nous avons vu que de 1861 à 1864 il s'était produit un écart de 7 fr. 82 dans le prix moyen, qui de 24 fr. 68 l'hectolitre était descendu à 16 fr. 86. Au contraire dans notre dernière période triennale ce prix moyen se gradue ainsi :

1865	15 50
1866	18 92
1867	25 77

existe entre tous les produits de la culture l'explique déjà, en dehors des autres causes inhérentes aux mœurs, aux habitudes des populations etc., que nous laissons à l'appréciation des économistes.

Pain.	1865	blanc	27 c. 9	bis-blanc	25 c. »	bis	22 c.
—	1866	—	33 c. »	—	29 c. »	—	27 c.
—	1867	—	43 c. 5	—	38 c. 2	—	»» c.

Nous ferons remarquer qu'en 1867 nos tableaux ont remplacé les distinctions de blanc, bis-blanc et bis en celles de 1re et 2e qualités, que nous appliquons dans nos rapprochements aux blanc et bis-blanc de la période précédente.

Viande.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
1865	1 18	1 11	1 25	1 36	1 27
1866	1 19	1 12	1 29	1 34	1 30
1867	1 30	1 22	1 37	1 50	1 42

On remarquera qu'entre les années 1865 et 1867 il y a une différence : sur le bœuf de 12 c., sur la vache de 11 centimes, sur le mouton de 14 centimes, sur le porc de 15 c. Et si nous nous reportons en arrière jusqu'en 1850, par exemple, nous serons frappé de l'énorme distance qui nous en sépare.

	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
1850	» 90	» 85	» 92	» 90	» 99
1867	1 30	1 22	1 37	1 50	1 42

C'est-à-dire que dans cet espace de 17 années le prix de la viande s'est élevé simplement de 50 0|0 et plus.

FOURRAGES.

Si les résultats ne sont pas les mêmes, il y a décroissance et décroissance sensible. Ainsi le prix moyen du quintal de foin, qui est en 1865 de 9 fr. 87, n'est plus en 1866 que de 8 fr. 32 et en 1867 de 5 fr. 89 seulement. L'écart est grand, ou le voit, entre les deux extrêmes, 3 fr. 98.

Il en est de même de la paille, au moins dans les deux dernières années, car le prix moyen, qui est en 1865 et 1866 de 5 fr. 97 et 6 fr. 11, descend en 1867 à 4 fr. 39.

Pour les fourrages, la production indigène seule exerce son influence sur les cours, et pour retrouver la cause de leurs fluctuations il suffirait, sans doute, de se reporter aux tableaux de la température de la période correspondante.

COMBUSTIBLES.

Le bois seul sera l'objet de nos observations, puisque, comme production départementale, le bois seul occupe une place importante dans le combustible. Les variations sont peu sensibles d'ailleurs, et s'il y a augmentation, elle se traduit par un chiffre peu important.

1865	chêne	11 31	bois-blanc	10 »»
1866	—	11 48	—	»» »»
1867	—	11 83	—	10 16

C'est à bien peu de chose près les prix moyens pratiqués dans les deux dernières années de la période précédente.

OCTROIS DES VILLES DU

1° VILLE

Nous inaugurons cette année une statistique qui viendra grossir encore hommes d'études. A notre époque, où les questions économiques tiennent auxiliaire plus indispensable que jamais. L'Editeur de l'*Annuaire* a donc publiés ce Recueil. Il débute naturellement par l'octroi du chef-lieu du été fournis avec une grande obligeance par M. Martin, préposé en chef de

DÉSIGNATION DES OBJETS.		1863. quantités entrées.		1863. droits perçus.	
BOISSONS ET LIQUEURS.					
Vins en cercles et en bouteilles (1)	(hect.)	3261	70	5226	41
Cidre, poiré et hydromel	id.	86	49	43	27
Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles; eaux-de-vie et esprits en bouteilles; liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.	id.	297	58	2380	64
Vernis non alcoolisés	id.	12	10	60	50
Essence de térébenthine	id.	35	93	179	65
Bière	id.	908	39	1816	78
Vinaigre	id.	424	78	849	56
Huile d'olives	id.	70	49	704	90
Huiles de toutes autres espèces	id.	1109	76	3328	68
COMESTIBLES.					
Bœufs	(têtes).	246	»	3697	47
Vaches	id.	1256	»	15588	45
Veaux	id.	4262	»	8127	12
Moutons	id.	5503	»	5112	12
Viande dépecée des mêmes animaux	(kil.)	62428	50	2745	71
Porcs	(têtes).	1618	»	9818	05
Viande dépecée de porcs	(kil.)	5610	50	422	20
Sangliers et chevreuils	(têtes).	12	»	72	»
Viande dépecée de chevreuils	(kil.)	76	»	19	03
Saucissons, jambons, etc	id.	3365	40	336	54
Huitres et moules	id.	4399	»	219	95
Harengs et maquereaux	id.	84730	»	593	24
Saumons, turbots, etc	id.	1382	10	414	63
Tous autres poissons	id.	16689	»	2503	59
Truffes, volailles, gibier, etc.	id.	153	»	76	50
Dindes, lièvres, etc	(unités).	2558	»	511	60
Oies, Poulets, Perdrix, Lapins, etc	id.	57789	»	2889	45
Pigeons et cailles	(paires).	935	»	46	75
Grives et alouettes	(unités).	210	»	1	05
Escargots	(kil.)	10395	»	519	75

(1) Dans les quantités de vins entrés ne figurent que les vins provenant de l'extérieur, les vins récoltés et fabriqués à Auxerre n'étant plus soumis aux droits.

La moyenne de la récolte de vins sur le territoire de la commune d'Auxerre est annuellement de 55,000 feuillettes de 136 litres.

la masse des matériaux si variés que l'*Annuaire de l'Yonne* offre aux une grande place dans les travaux intellectuels, la statistique est un cru utile d'ajouter la statistique des octrois à tant d'autres que publie et a département. Les autres suivront. Ces premiers tableaux, qui nous ont l'octroi d'Auxerre, s'appliquent aux cinq dernières années.

1864.				1865.				1866.				1867.			
quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.	
2962	84	4750	42	3121	23	5001	24	4255	82	6818	93	3828	42	6133	69
271	07	135	57	67	04	33	53	58	81	29	42	79	59	39	81
275	95	2207	60	302	09	2416	72	302	04	2416	32	201	22	1609	76
5	92	29	60	9	53	47	65	4	79	23	95	7	86	39	30
27	49	137	45	39	27	196	35	29	29	146	45	37	20	186	»
1087	08	2174	16	1157	49	2314	98	1427	18	2854	36	1279	27	2758	54
389	03	778	06	421	23	842	46	379	93	759	86	358	57	717	14
59	38	593	80	56	25	562	50	75	92	759	20	66	93	669	30
919	54	2758	62	971	22	2913	66	902	99	2708	97	756	75	2270	25
252	»	3918	32	230	»	3539	13	255	»	3687	»	235	»	3589	20
1270	»	15733	38	1397	»	17087	52	1476	»	18150	69	1328	»	16654	95
4294	»	8339	43	4663	»	8975	94	4364	»	8775	18	3807	»	7635	18
5433	»	5176	44	5906	»	5629	26	6001	»	5792	5	5321	»	5222	94
53568	»	3214	08	53721	»	3223	26	58701	»	3522	06	47014	»	2820	84
1976	»	11417	65	1931	»	11267	25	1890	»	10982	60	1804	»	10055	30
5144	50	386	94	4948	»	372	»	3463	»	260	32	4193	»	315	29
3	25	19	50	6	25	37	50	6	25	37	50	9	50	57	»
90	50	22	65	99	»	24	78	112	»	28	04	79	50	19	89
868	60	86	87	667	50	66	75	745	50	74	55	897	50	89	75
4181	»	209	05	4297	»	214	85	4160	»	288	»	2553	»	127	65
80236	50	561	81	92493	50	647	64	93962	»	657	86	81909	50	573	50
1623	70	487	08	1282	30	384	69	1267	»	380	10	772	50	231	75
16449	»	2467	63	17328	»	2599	51	13844	»	2076	96	14067	»	2110	29
199	30	99	65	131	50	65	75	172	»	86	»	168	50	84	25
2719	»	513	80	2412	»	482	40	2403	»	480	60	2037	»	407	40
59037	»	2951	85	58304	»	2915	20	58586	»	2929	30	52164	»	2608	20
968	»	48	40	1264	»	63	23	918	»	45	90	1013	»	50	65
370	»		85	880	»	4	40	630	»	3	15	360	»	1	80
13920	»	696	»	12721	»	636	05	10143	»	507	15	5171	»	258	55

DÉSIGNATION DES OBJETS.		1863. quantités entrées.		droits perçu
FOURRAGES.				
Foin en tout temps	(kil.)	2430645	»	486
Paille battue ou avec grain	id.	1416907	»	213
Avoine	(hect.)	19975	80	1997
Gluis	(bottes)	9776	»	48
COMBUSTIBLES.				
Bois de chauffage	(stères)	8742	26	874
Charbonnette et copeaux	id.	1271	21	635
Perches et bourrées	(unités)	54095	»	271
Bourrées-fagots	id.	47650	»	476
Fagots	id.	99469	»	1251
Charbon de bois, braise, etc.	(hect.)	23375	40	5843
Poussière de braise	id.	1511	30	226
Charbon de terre, coke, etc	id.	30375	95	7594
Suif en branche	(kil.)	85886	»	858
Suif fondu et chandelle	id.	17279	»	216
Cire jaune et bouts de cierge	id.	355	»	3
Cire blanche	id.	221	»	8
Cire en branche	id.	130	»	»
Bougies et cierges en cire	id.	83	»	1
Stéarines, bougies stéariques, etc	id.	9251	50	277
MATÉRIAUX.				
Bois durs de charpente	(m. cub.)	401	20	2006
Planches et plateaux	id.	1200	97	7205
Bois en grume de 10 à 15 centimètres de diamètre	(m. cour.)	3403	»	170
— 15 à 25 — —	id.	690	90	138
— 25 à 35 — —	id.	220	65	66
— 35 à 40 — —	id.	72	40	32
Bois neufs ouvrés	(m. sup.)	744	90	297
Bois vieux ouvrés	id.	3	60	»
Lattes de cœur	(unités)	112750	»	112
Lattes d'aubier	id.	199750	»	99
Pierres tendres, taillées ou non	(m. cub.)	2091	17	2091
Pierres dures non taillées	id.	340	13	680
Pierres dures taillées	id.	107	17	321
Pierres dures pour dallage	(m. sup.)	1097	73	384
Marbres bruts en feuilles	id.	16	80	16
Marbres ouvrés	id.	152	09	228
Moellons tendres	(m. cub.)	4764	89	715
Moellons durs	id.	922	29	230
Ardoises	(unités)	142331	»	284
Briques, tuiles, carreaux de l'extérieur	id.	1403887	»	2106
Chaux	(hect.)	6890	24	1378
Ciment romain	(kil.)	306763	»	1533
Plâtre cru en pierre ou en poudre	id.	25370	»	12
Plâtre cuit — —	id.	457190	»	457
Sables de toutes sortes	(m. cub.)	5429	15	821
Verres à vitre et tuiles en verre	(kil.)	37681	»	282
Verres à glaces non étamés	id.	1579	»	78
Verres à glace étamés montés ou non	id.	2421	»	242
Sabots noirs	(unités)	3629	»	145

1864.				1865.				1866.				1867.			
quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.		quantités entrées.		droits perçus.	
045625	»	3891	25	1876915	»	3753	83	2164865	»	4929	73	2046815	»	4093	63
203471	»	1815	04	1164145	»	1757	13	1486595	»	2241	56	1005552	»	1518	71
18791	10	1879	11	18093	40	1809	31	17155	30	1715	53	19871	50	1987	15
7584	»	379	20	8577	»	428	85	9377	»	468	85	7464	»	373	20
10005	47	10005	47	11623	33	11623	33	9459	35	9459	35	8550	11	8550	11
1381	80	690	93	1568	70	784	45	1252	30	626	17	1444	50	722	29
62463	»	313	48	67037	»	336	78	54248	»	272	22	59557	»	298	78
49590	»	495	90	63564	»	635	64	54339	»	543	39	60051	»	600	51
97748	»	1228	75	104138	»	1308	19	90647	»	1140	36	101904	»	1280	35
25834	70	6458	70	25397	90	6349	63	26822	12	6705	66	24871	64	6218	»
1456	32	218	46	1372	30	205	86	1992	40	298	90	1765	»	364	83
31155	70	7789	51	32864	65	8217	13	33522	80	8381	84	32500	70	8126	71
84128	»	841	28	81030	»	810	30	83031	»	830	31	69840	»	698	40
6788	»	84	99	10012	50	125	27	4539	»	56	81	10098	»	126	35
248	»	2	48	299	»	2	99	441	»	4	41	219	»	2	19
131	»	5	24	138	»	5	52	»	»	»	»	110	»	2	75
42	»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	»	90	»	»	45
»	»	»	»	120	»	7	20	171	»	10	26	72	»	1	62
11959	»	358	77	13980	»	419	40	16792	50	503	78	13520	»	338	23
246	»	1230	»	254	22	1271	10	185	07	925	35	147	55	737	75
669	74	4018	44	706	18	4238	88	740	10	4440	60	585	75	3514	50
4664	»	233	20	3851	»	192	55	3670	»	183	50	3723	50	186	18
721	15	144	23	665	60	133	12	644	50	128	90	351	25	70	25
47	50	14	25	82	15	24	65	120	»	36	»	123	20	36	96
17	40	7	83	41	50	18	68	14	»	6	30	28	50	12	83
1548	45	619	38	1686	90	674	76	1120	96	448	39	1136	42	454	57
27	70	5	54	35	»	7	»	29	»	5	80	»	»	»	»
73160	»	73	16	42800	»	42	80	64750	»	64	75	67905	»	67	92
70860	»	35	50	113350	»	56	74	154500	»	77	32	128665	»	64	80
669	06	669	06	462	64	462	64	445	55	445	55	497	50	497	50
130	10	260	20	72	60	145	20	180	29	360	58	106	92	213	84
141	96	425	88	124	69	374	07	72	78	218	34	89	»	267	»
1939	05	679	25	1085	30	380	32	629	98	220	85	621	07	217	71
2	20	2	20	6	»	6	»	30	»	30	»	»	»	»	»
244	82	367	30	250	36	375	64	201	50	302	34	132	18	198	36
2749	72	413	34	1825	68	274	37	2090	68	313	70	1562	90	234	59
517	62	129	58	250	35	62	65	150	46	37	68	519	60	129	95
39600	»	79	20	26150	»	52	30	50000	»	100	»	51830	»	103	66
1502918	»	2254	54	1604528	»	2406	99	1129007	»	1693	72	1178341	»	1767	83
4705	48	941	14	3615	52	723	16	3026	62	605	35	3006	78	601	37
250335	»	1251	73	261403	»	1307	17	246901	»	1234	63	261414	»	1307	33
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
499010	»	499	01	497470	»	497	47	438480	»	438	48	452180	»	452	18
4551	33	688	75	3257	64	493	66	4045	17	611	44	2718	90	411	75
31273	»	234	77	34064	»	255	68	33020	»	247	93	29813	»	223	82
2378	»	128	90	2477	»	123	85	1277	»	63	85	1100	»	55	»
2154	»	215	40	1153	»	115	30	930	»	93	»	1051	»	105	10
1478	»	59	12	1765	»	70	60	1769	»	70	76	1511	»	60	44

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES D'AUXERRE.

« Urbem haud incelebrem Galli posuere priores,
« Uberibus glebis et opimi munere Bacchi.
. . . . . .
« Autricus a priscis olim vocitata refertur. » (1)
(Héric, *Vie de saint Germain*).

INTRODUCTION.

AUXERRE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

I. — AUXERRE CELTIQUE ET ROMAIN.

L'existence d'Auxerre au temps des Celtes ne peut être mise en doute, quoiqu'aucun monument ne la constate, et tous les historiens sont d'accord sur ce point. Quand du haut de l'esplanade du Temple on promène ses regards au sud sur la riche vallée de Saint-Martin-lès-Saint-Julien, parsemée de maisons, de jardins, de plantations, on a sous les yeux la place qu'occupait sans doute l'Auxerre celtique.

Comment était bâtie cette ville primitive d'*Autricus*, l'une des capitales des *Senones*? Les Celtes n'ont point laissé de vestiges de leurs monuments, s'ils en ont eu : Auxerre n'est pas mieux favorisé sous ce rapport que les autres villes. La plaine de Saint-Julien recèle dans son sein les débris de la ville gauloise, ravagée par les Barbares qui la détruisirent de fond en comble.

Des fouilles faites à diverses époques ont amené la découverte de statères de Philippe, de monnaies romaines du haut et bas empire. J'ai reconnu, comme d'autres écrivains du

(1) Les vieux Gaulois ont fondé cette ville, qui n'est pas sans célébrité, et qui est riche des produits de la terre et des dons de Bacchus... Les anciens l'ont nommée *Autricus*.

pays l'avaient fait avant moi, la place d'un chemin qui, de la maison Madelénat, se dirigeait à l'ouest. J'en ai vu peut-être un embranchement dans le jardin Pichoret, à droite de la route de Coulanges, près du pont de Rantheaume.

L'occupation du sol du faubourg par des habitations, dans un temps reculé, est incontestable. Les historiens locaux (1) racontent de nombreuses découvertes d'aires de maisons et de traces de puits. J'ai constaté moi-même des faits semblables. On remarque généralement qu'il faut enlever plusieurs pieds de décombres apportés de la ville haute pour trouver le sol primitif. Ces couches de débris, très hautes sur les abords de la promenade de l'Éperon, renferment aussi des vestiges romains, ce qui porte à croire à l'abandon de la ville basse dès le ve ou le vi^e^ siècle. Mais en creusant à quatre pieds du sol on arrive aux murs et aux édifices de la ville primitive. Les morceaux sculptés, les pierres de taille se rencontrent rarement; les maisons que j'ai vu découvrir n'étaient qu'en moëllons.

Lorsque les Romains eurent conquis définitivement la Gaule, ils se mirent à la percer de routes admirables dont les traces ont subsisté jusqu'à nous. L'*Autricus* des Senones fut reconnu digne de recevoir la direction de la grande voie d'Autun à Boulogne.

On en connaît l'itinéraire :

AUGUSTODUNUM ; — ABALLO ; — CHORA ; — AUTRICUS : — EBUROBRIGA ; — AUGUSTOBONA, etc.

La voie, sortant des bois de Tourbenay, des hauteurs de Vaux, se dirigeait sur le faubourg actuel de Saint-Martin-les-Saint-Julien, et diagonalement sur le pont d'Yonne.

D'un autre côté, dans la direction de l'ouest, en remontant le ruisseau de Vallan, au-dessous du faubourg de Saint-Amatre, était un temple d'Apollon, tandis que dans les prés actuels des bords de l'Yonne était un atelier monétaire dans lequel on a trouvé des coins à l'effigie de Tibère, et qui sont actuellement conservés à la Bibliothèque impériale.

Le prolongement de la ville d'Autricus dans la partie de

(1) Voyez notamment les *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, etc.*, par M. L. (Leblanc), ingénieur. Auxerre 1830, 2 vol. in-12.

l'Auxerre moderne qui forme la paroisse Saint-Père, paraît indiqué par les monnaies du haut empire qu'on y a recueillies, et par l'établissement de la première église sous le vocable de saint Pèlerin, sur le bord de la rivière d'Yonne.

La civilisation romaine amenait avec elle tout son cortége de dieux, et ils eurent des temples dans Autricus. Outre celui d'Apollon, une frise conservée au musée nous apprend qu'il y avait un temple de Neptune. La déesse Yonne ne pouvait manquer d'y être honorée. Mercure y recevait des hommages. Deux chapiteaux, approchant de l'ordre toscan, indiquent encore un autre dieu.

Les vestiges romains nous pressent ainsi de toutes parts.

Dessins des antiquités romaines. — Caylus, *recueil d'Antiquités*, t. III, in-4°; Millin, *Voyage dans le midi de la France*, 1807, Atlas.

LA CITÉ.

Cette partie de la ville ne doit pas être oubliée. L'explication de son origine a été un sujet bien controversé. On a voulu voir dans cette sorte de parallélogramme qui longe au nord les rues d'Orbandelle et des Grands-Jardins, et au sud la Boucherie et la rue Sous-Murs, qui borde à l'est la rivière d'Yonne et à l'ouest le palais, la tour de l'horloge et la rue des Cordeliers, on a voulu voir là une forteresse élevée par César, vainqueur des Gaulois de *Vellaunodunum*, pour les tenir en respect; d'autres ont écrit que c'était le quartier où se retirèrent les premiers chrétiens au IIIe siècle.

Ce fut plutôt tout simplement le lieu de retraite choisi par les habitants pour se mettre à l'abri des courses des Barbares, lorsqu'à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe ceux-ci commencèrent à franchir le Rhin et à entamer les Gaules.

A cette époque le paganisme ébranlé voyait ses temples abandonnés pour le Dieu des chrétiens. A Autricus, saint Pèlerin avait bâti, vers l'an 260, une petite église sur le bord de l'Yonne et attirait les adorateurs des faux dieux. Les temples, devenus inutiles, furent alors transformés en carrières. Les colonnes, les chapiteaux, les statues, les inscriptions, les autels, tout fut bon pour former l'enceinte fortifiée.

et l'on vit bientôt s'élever cette fameuse cité qui ne fut jamais prise, si l'on en croit les chroniqueurs.

En effet, défendue au levant par l'Yonne qui baignait ses pieds, au nord par un grand étang comblé dans le moyen-âge, au sud par une pente escarpée et des marécages, elle n'était vulnérable qu'à l'ouest, où sans doute on avait préparé tous les moyens de défense.

La science archéologique, qui a fait depuis vingt ans de grandes découvertes, a mis hors de doute ce fait que la plupart des villes gallo-romaines avaient des enceintes du IIIe ou IVe siècle, que les pierres de taille qui les formaient provenaient d'édifices antérieurs.

La cité d'Auxerre se trouve dans les conditions générales, pourquoi vouloir lui faire une histoire exceptionnelle ?

Les chroniqueurs locaux renferment sur l'histoire de la cité des traits utiles à faire connaître. Les Actes de la Vie de saint Pèlerin portent que ce saint se transporta au pays Auxerrois et de là à *Autricus*. Le chroniqueur ajoute que cette ville n'était pas encore à cette époque entourée de murs : « *Tunc temporis necdum murorum munitione cingebatur.* » A quelqu'époque qu'on fasse descendre la composition de la Vie de saint Pèlerin, au IVe, au VIe, même au VIIe siècle, il est évident que l'auteur veut parler des murs de la cité romaine, car ceux de la ville moderne ne sont que du XIIe siècle.

La vie de saint Amatre nous apprend la date la plus récente à laquelle il faut nous arrêter pour la construction de ces murs. C'est que du temps de ce saint un citoyen nommé Ruptilius possédait une maison dans l'enceinte de la cité, « *in claustrum ipsius civitatis.* » Lorsque les démons, chassés par saint Martin d'une île de la Loire, vinrent à Autricus, ils causèrent beaucoup d'inquiétudes aux habitants, sur les chemins qui y conduisaient. Alors saint Amatre se porta à leur rencontre, les exorcisa et les mit en fuite. Le peuple se tenait en foule aux portes de la cité : « *Quo viso frequens populus civitatis glomeratim se portis proripiebat* (1).

Quand on examine une carte de la cité et de ses abords, on

(1) Vie de saint Amatre par Etienne Africanus.

y remarque les dispositions successives qu'ont apportées les siècles. En premier lieu, la route romaine venant d'Avallon par Vaux descendait diagonalement la vallée pour se diriger sur le pont d'Yonne, en laissant la cité sur la gauche, au sommet du plateau; 2° la voie d'Entrains à Auxerre venait passer sous les murs de la cité par les rues actuelles du Temple et de Paris, pour rejoindre la voie d'Auxerre à Paris. Un court embranchement, qui traversait le faubourg Saint-Martin, mettait la voie d'Autun en communication avec celle de Sens.

On pénétrait dans la cité par deux portes:

1° En venant du pont d'Yonne par la rue dite anciennement de Paris et par la porte Féchelle ou Fécaut, qui conduisait à la rue de la Fécauderie (voyez ce mot) et celle-ci au *forum*, à la Place du Marché, aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville; 2° Au nord-ouest par l'arcade actuelle de l'Horloge, qui menait à la place dont nous venons de parler. C'était là l'unique artère qui fît communiquer directement aux routes du dehors. Les autres passages pratiqués aux temps anciens dans les murs de la cité, tels que la poterne de Saint-Pancrace et la poterne qui menait à Saint-Germain, n'avaient point de prolongement.

Un fait qui frappe dans la disposition de la cité, c'est le petit nombre d'artères qui la desservent. On trouve dans le sens du sud au nord la rue appelée Joubert aujourd'hui. Elle est coupée à angle droit par quatre autres rues qui divisent la cité de l'ouest à l'est dans le sens de la longueur: les rues Fécauderie, des Lombards, de Saint-Regnobert et de Notre-Dame. Quelques rameaux se bifurquent sur ces grandes lignes, mais n'offrent pas d'importance. La position qu'occupe la cathédrale à l'une des extrémités de la cité montre que la direction des rues est fort ancienne et que ce monument n'y a influé en aucune façon. Le sol des constructions était bien inférieur au niveau actuel, car il faut creuser à plus de trois mètres pour trouver le terrain naturel. Au-dessus sont des terres rapportées, des décombres par lesquels le sol a été successivement exhaussé.

Le pont d'Yonne présente aussi cette singulière disposition qu'au lieu d'être assis en face de la cité, il en est fort éloigné du côté du sud. Ce qui prouve qu'il est antérieur à la fondation de la ville et qu'il a été construit pour une autre destination.

Lebeuf, qui a vu tous les monuments écrits de l'histoire d'Auxerre, a reconstitué, d'après eux, les environs de la cité. Il existait alors sur les côteaux des paroisses Saint-Père et Saint-Mamert des vignes et des champs. Il en était de même dans les paroisses de Notre-Dame-la-d'Hors et de Saint-Eusèbe.

L'étang de Saint-Vigile couvrait tout l'emplacement des jardins existants entre la rue des Grands-Jardins et la rue du Champ. Le château de Saint-Germain, qu'on croit avoir été bâti sur un ancien fort de chef gaulois, s'élevait au-delà, à l'est de la cité, sur la rive gauche de l'Yonne.

Les Romains, qui savaient apprécier l'utilité de l'hygiène, plaçaient les établissements insalubres hors des villes. A Auxerre, la boucherie était au-dessous des murs de la cité, du côté du sud; la poissonnerie occupait l'emplacement de la rue des Cornes ou Sous-Murs; le cimetière public était au faubourg Saint-Amatre.

MURS DE LA CITÉ ROMAINE.

Les Romains les bâtirent, les rois de France en prirent ensuite possession, puis ils les cédèrent aux comtes d'Auxerre, qui les tenaient d'eux en fief et leur en firent plusieurs fois hommage (1).

Il n'y avait, comme on l'a vu, dans ces murs, que deux portes: l'une appelée *Fiscalis,* sise au bas de la rue Fécauderie, l'autre ouverte à l'endroit où est l'Horloge. Les poternes de Saint-Pancrace et de Saint-Germain, qui avaient été percées dans le cloître Saint-Étienne, celle du vicomte située derrière le palais, et une autre au bas des Cordeliers, n'avaient pas d'importance.

La cité était défendue par dix tours (voy. le plan de la ville) et formait un polygone irrégulier ayant environ 1,100 mètres de développement (2). On connaît l'emplacement occupé par ces tours. Celle de Saint-Pancrace était à l'angle sud-est; elle existe encore. Celle de l'angle nord est dénaturée. Trois tours s'élevaient sur le côté nord, on en remarque encore une très saillante dans le jardin de M. Sochet. Le

(1) *Lebeuf*, t. I, 295.
(2) Voyez M. Leblanc, *Recherches historiques*, t. I, 45.

reste de la tour d'Orbandelle a été démoli il y a peu d'années. Elle était pleine jusqu'à une certaine hauteur. La face ouest de la cité, qui était la plus exposée, était défendue par quatre tours, y compris celle d'Orbandelle, tandis que du côté du sud, qui était très escarpé, il n'y en avait qu'une seule, celle de Bruneau ou Brunehaut, appelée ainsi, à cause, dit-on, de la reine de ce nom qui l'avait fait restaurer. L'évêque Maurin, du temps de Charlemagne, y trouva des pièces d'or et s'en servit pour obtenir de ce prince la restitution des domaines de son église envahis par Charles-Martel.

Les murs de la cité avaient une épaisseur de 3 m. 10 c. Ils étaient formés d'un blocage de moellons noyés dans un épais mortier de chaux et ciment, qui, à la longue, a rendu la maçonnerie indestructible. Le parement extérieur se composait à la base de larges assises de pierres de taille jusqu'à une certaine hauteur, puis venait une maçonnerie de petites pierres carrées, de Bailly, régulièrement disposée. On trouve encore à la tour Saint-Pancrace ce système de construction. On y remarque aussi qu'il régnait, de distance en distance, des cordons de briques horizontaux. Le parement intérieur était en petit appareil jusqu'au bas du sol.

En 1245, la comtesse Mathilde établit un droit appelé *Ciconiolas*, qui était prélevé sur les passants. Lebeuf pense qu'il était imposé sur les habitants qui perçaient les murs de la cité, et même sur ceux qui passaient par ces ouvertures (1) qu'on fit alors en plusieurs endroits pour communiquer plus facilement avec les rues de la nouvelle ville. Cette tolérance des comtes alla bientôt plus loin. Les habitants sollicitèrent l'ouverture du cloître même. En 1270, les officiers de Jean de Chalon firent percer le mur de la cité du côté d'un grand clos de l'église Notre-Dame-la-d'Hors, qui s'étendait dans les Grands-Jardins (où furent depuis les Bernardines et les Providentiennes), de manière qu'on pouvait entrer et sortir facilement dans cette partie de la ville; ils firent enlever aussi la porte de la poterne qui était au bas de la rue Saint-Pancrace, ainsi que la serrure et les verroux de la Porte-Pendante, de sorte que le cloître du Grand-Chapitre se trouvait ouvert de toutes parts. L'évêque Érard s'émut de l'audace des offi-

(1) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. II, 165.

ciers du comte : il les excommunia d'abord, puis porta plainte au roi contre Jean de Chalon, et finit par obtenir le maintien de l'ancien état des lieux.

On trouve la mention des murs de la vieille cité jusqu'au XVIe siècle, mais ils furent peu à peu envahis, couverts de maisons et disparurent.

II. — AUXERRE AU MOYEN-AGE.

On ne peut douter qu'après l'invasion des Barbares, qui ruinèrent la cité et les environs d'Auxerre, les évêques n'aient fait tous leurs efforts pour relever la ville. On sait qu'aux VIe et VIIe siècles des monastères furent fondés au dehors de l'enceinte trop petite de la cité. L'évêque saint Germain avait, dès le Ve siècle, fait bâtir le monastère de Saint-Cosme, sur la rive droite de l'Yonne, en face l'hôpital actuel. La reine Clotilde avait jeté les fondements du célèbre monastère de Saint-Germain ; saint Didier, vers 620, bâtit au-delà du pont le monastère des Saint-Gervais, Protais, Nazaire et Celse; Saint-Pierre-du-Pont existait déjà à cette époque. Saint Pallade transféra le monastère de Saint-Julien sur l'emplacement de l'antique *Autricus*, mais sans faire aucunement mention qu'il y eût là des vestiges d'habitations. Il fonda aussi le monastère de Saint-Eusèbe. Saint Vigile établit des moines dans une maison du côté de l'ouest de la cité, vers l'an 680. De toutes parts s'élevaient des foyers de travail et d'activité. Mais ils ne tardèrent pas à être ruinés par les Sarrazins, qui firent irruption dans les environs d'Auxerre, en l'an 732. Les monastères étaient à peine relevés que les Normands, remontant la Seine et l'Yonne dans leurs petits bateaux de cuir, vinrent encore les ravager (fin du IXe siècle). Saint-Marien fut complétement détruit; Saint-Germain résista et ne fut pas pris.

Au XIIe siècle les éléments d'une ville nouvelle étaient nés. Auxerre, comme centre religieux et comme producteur de vins renommés, avait vu s'accroître sa population; des chemins qui conduisaient à la cité et aux monastères se bordaient de maisons. Il ne fallait plus qu'un effort pour relier ces divers tronçons et en faire un tout compact.

En 1166, le comte Guillaume IV résolut d'entourer de murs les cinq ou six bourgs qui s'étaient formés autour des monastères afin de les mettre à l'abri des attaques des ennemis. Pierre de Courtenay acheva, vers 1192, la construction de l'enceinte sur le bord de la rivière, de sorte que la ville reçut alors sa physionomie définitive et telle qu'elle l'a conservée jusqu'à nous.

Elle était loin, toutefois, de présenter sinon une grande régularité, qu'on n'y trouve même pas aujourd'hui, mais au moins la propreté des villes modernes. Les rues, à demi pavées, étaient remplies de tas de décombres et d'ordures; les habitants ne se gênaient pas pour y déposer partout leurs fumiers et les terres provenant des fondations ou des caves des édifices. Lorsque le roi Charles V devint maître du Comté, en 1371, il fut obligé de prescrire à son voyer, Jean de Meaux, de faire nettoyer la ville. Mais on peut supposer, sans présomption, que bien longtemps après il y eut des infractions aux réglements sur la voirie.

Les bas quartiers de Saint-Père et de Saint-Pèlerin, habités par les artisans et les vignerons, conservèrent jusqu'à ces derniers temps un aspect pauvre et agreste. Aussi disait-on: « les ménagiers de Saint-Père qui font d'une allumette deux fois (1), » et par opposition « les nobles de Saint-Eusèbe, » quartier où résidaient de préférence les familles bourgeoises.

Le quartier de la marine, plus riche ou au moins plus aisé que celui de Saint-Père, avait au moyen-âge une population active et laborieuse qu'on retrouve encore de nos jours. Les maisons y sont pressées. Les pignons de bois à plusieurs étages donnaient asile aux rudes mariniers, plus nombreux autrefois qu'à présent. Le centre de la ville, ce qu'on nommait la cité, était le foyer du commerce, le quartier des affaires; la place y était rare, on ne la perdait pas en jardins comme dans les paroisses de Saint-Eusèbe et de Notre-Dame-la-D'Hors.

Le moyen-âge, où régnait le pittoresque d'une manière si variée dans la disposition fantastique des maisons à pignons aigus, à baies étroites, ce temps si fécond en expressions individuelles, portait loin les fantaisies de caractère dans les enseignes de commerce. Mais la gravité des mœurs puritaines

(1) Il est vrai qu'on ajoutait aussi « et d'une pinte de vin un coup. »

de la bourgeoisie des derniers siècles a fait disparaître, à Auxerre comme ailleurs, et même plus qu'ailleurs, les vestiges de l'esprit inventif de nos pères. On ne trouve plus de traces des enseignes de la *Truie qui file*, du *Grand Renard*, du *Grand Monarque*, etc., etc. Mais, comme on le verra dans la suite de ces recherches, la plupart de ces noms sont demeurés aux rues où se balançaient majestueusement les enseignes dont nous parlons.

III. — TEMPS MODERNES.

Auxerre se transforme et s'embellit à vue d'œil, cela est reconnu par tout le monde. Depuis vingt ans les changements ont été sensibles. L'administration municipale, en établissant un meilleur pavage dans toute la ville, en y amenant les eaux de Vallan, cette fois sérieusement et d'une manière durable, en établissant le gaz, a ouvert la voie aux embellissements particuliers. Le commerce a jeté à bas les vieilles petites ouvertures qui répandaient un jour douteux dans ses boutiques. Les façades se sont ouvertes sur toute la largeur possible, et les produits de l'industrie y sont étalés derrière de vastes vitrines en glaces. Les magasins se sont allongés indéfiniment, de manière à produire, par d'ingénieuses dispositions, une illusion complète sur leur véritable étendue. L'ouverture de l'embranchement du chemin de fer de Paris à Lyon, en 1855, a donné un nouvel aliment à l'activité du pays. D'autre part, le département a établi dans la ville un nouveau palais de justice, qui est un monument, un asile d'aliénés et un pénitencier. L'ancien palais a été transformé depuis peu et a reçu, dans ses vastes salles, les collections scientifiques et artistiques du pays. Au dehors les principales promenades ont été embellies; une œuvre d'art magistrale, la statue du maréchal Davout, termine heureusement la perspective de la promenade du Temple. Le progrès est donc manifeste : et s'il reste encore quelques quartiers en dehors de ce mouvement, ils semblent avoir été conservés comme des spécimens du vieil Auxerre, curieux à montrer aux étrangers et utiles pour établir l'authenticité de nos récits archéologiques.

Vues et Plans d'Auxerre. — Vues : dans les *Annales* de Belleforêt (XVIe siècle) ; — Paris, chez Chereau, XVIIe siècle ; — par Lallemand, dans la *Description de la France*, 1780 ; — par V. Petit, panoramas, Annuaire de l'Yonne, 1854, 1859 ; — dans *La France de nos jours*, n° 360. Plans : de la ville extérieure au XIe siècle et de son temps, par Lebeuf dans ses *Mémoires* ; — par la Société littéraire d'Auxerre, en 1759 ; — par M. L..., dans ses *Recherches historiques sur Auxerre* ; — par V. Petit, Annuaire de 1859 ; — par Richard, Auxerre, 1858.

QUARTIER SAINT-ÉTIENNE.

On rencontre partout dans ce quartier des souvenirs religieux. Ces maisons closes de murs, accompagnées de petits jardins, étaient la résidence des chanoines de la cathédrale, dont le vaisseau grandiose s'élève sur la place de Saint-Étienne. L'ancien palais épiscopal, qui se développe sur le bord extrême de la cité, forme un des points de vue les plus gracieux de cette partie de la ville. Les vieilles chapelles de Notre-Dame-des-Vertus, de Saint-Michel, l'église Saint-Pierre-en-Château, tout y rappelle le quartier ecclésiastique par excellence. Ce territoire peut être circonscrit entre la rue des Grands-Jardins, d'une part, et la rue des Lombards de l'autre, l'évêché le limitant au levant et les rues Napoléon et Joubert le bornant du côté de l'ouest.

PLACE SAINT-ÉTIENNE.

Où est aujourd'hui, sur cette vaste place, la belle avenue d'ormes qui l'égayait jadis et sous lesquels les chanoines devisaient à loisir? Le dernier était encore debout en 1668 ; il était énorme, mais il finit par mourir de vieillesse et de froid en 1709, et laissa la place triste et nue. Une réminiscence archéologique y a fait replanter, il y a quelques années, deux lignes de ces mêmes arbres, mais la couleur locale n'y est pas revenue.

Cette place était jadis plus petite qu'à présent et elle n'avait pas sa forme actuelle. Il ne faut pas oublier qu'avant le XIe siècle elle s'avançait beaucoup sur l'emplacement de la cathédrale, qui ne prit un grand développement qu'à cette époque. On abattit plusieurs maisons pour l'agrandir, mais

elle se ressent toujours de sa disposition primitive. L'axe de la rue qui y conduit ne s'adapte pas avec celui de la cathédrale, preuve, comme nous l'avons déjà dit, que la ville lui est antérieure.

Son nom lui vient de celui de la cathédrale, dont la façade occupe tout un des côtés. C'est aujourd'hui le seul monument resté debout, encore n'est-ce pas la faute de certains patriotes de 93. On voyait au XIIe siècle, dans le haut de la place, une chapelle dédiée à saint Etienne, pape et martyr, et qu'on appelait chapelle de Saint-Étienne-le-Petit, pour la distinguer de la cathédrale. Lebeuf pense qu'elle a pu servir de paroisse aux habitants du quartier jusque vers 1210. Elle fut réunie à l'église Saint-Regnobert après le XIVe siècle.

La chapelle Notre-Dame-des-Vertus s'élevait en premier lieu contre la porte sud du grand portail de la cathédrale. C'est là que le roi Jean, passant à Auxerre en 1361, fit sa prière, assisté de l'évêque Jean Germain. Cet oratoire était très célèbre.

Au XVIe siècle, le Chapitre éleva à côté de la tour de la cathédrale une charmante chapelle de style renaissance dont il subsiste encore le fond de l'abside, qui porte la date de 1565. Elle était couverte de plomb et surmontée d'une croix de même métal, dorée de fin or par Germain Michel. Sous l'évêque Séguier on l'orna de statues. La voûte de ce petit monument s'écroula en 1780, par l'imprudence de l'entrepreneur qui était chargé de la réparer.

A gauche de la tour nord de la cathédrale était l'hôpital de Saint-Etienne, le *Xenodochium* dont parle déjà l'évêque Aymar au VIIIe siècle, et qui eut sa dotation particulière jusqu'au XVIe siècle. Cette maison a appartenu, au dernier siècle, au savant chanoine Potel. On y remarque un joli campanile renaissance. Elle appartient aujourd'hui à Mme Duru. M. Duru, qui vient de mourir, y a réuni une riche collection d'objets d'art et d'antiquités.

La place Saint-Etienne est féconde en souvenirs. Nous pouvons peut-être y placer le fameux arbre auquel saint Germain faisait suspendre les têtes des bêtes fauves qu'il avait tuées à la chasse. Quoi qu'il en soit, lorsque le Chapitre eut été constitué distinctement avec ses biens et ses prérogatives, c'est là qu'il se réunissait dans l'été pour prendre le plaisir de la promenade.

C'était sur cette place qu'arrivaient de l'abbaye Saint-Germain, au milieu du parvis, les évêques, intronisés par les quatre premiers barons du diocèse, et portés sur leurs épaules en grande cérémonie.

On y jouait quelquefois des *mystères*, on y tirait des feux de joie dans les grandes circonstances, et surtout on y élisait l'Abbé des Fous, chaque année, sous l'orme, le 18 juillet, en présence de la foule assemblée.

On trouve à ce sujet, dans les poésies de Roger de Collerye, chanoine d'Auxerre à la fin du xve siècle, des vers burlesques qui en disent plus que toutes les descriptions. Les voici :

« Sortez, saillez, venez de toutes parts,
Sottes et Sots plus prompts que lyépars,
Et écoutez notre cry magnifique.
Laissez chasteaux, murailles et remparts,
Et vos jardins et vos clos et vos parcs,
Gros usuriers qui avez l'or qui clique,
Faites fermer, marchans, votre boutique,
Grans et petitz destoupez vos oreilles,
Car par l'abbé, sans quelconque trafique,
Et ses suppostz, orrez demain merveilles.
N'y faillez pas, messieurs de la justice.
Et vous aussi, gouverneurs de police.
Admenez y vos femmes sadinettes,
. . . . . .
« Vous y viendrez sans flacons et bouteilles
Car par l'Abbé (sans porter ses lunettes)
Et ses suppostz, orrez demain merveilles.
Marchans, bourgeois, vous gens de tous mestiers,
Bouchers, barbiers, cordonniers, savetiers,
Trompeurs, flûteurs, joueurs de chalumeaux.
Trouvez-vous, aussi menestriers,
. . . . . couratiers,
Et apportez de vos bons vins nouveaux.
Badins, touyns, aussi mondains que veaux,
Vous, vignerons, laissez vignes et treilles,
Car par l'abbé, sans troubler vos cerveaux,
Et ses suppostz, orrez demain merveilles.
Fait et donné en ung beau jardinet,
Tout au plus près d'un joly cabinet,
Où bons buveurs ont planté maint rosier,
Scellé en queue, et signé du signet,
Comme il appert, de *Desbride-Gosier*.

Dans le moyen-âge, les condamnés à mort ou aux galères et les individus convaincus d'hérésie étaient amenés sur une

charrette devant la cathédrale, une torche de cire à la main, pour faire amende honorable à Dieu et aux hommes (1).

Dans les temps modernes, parmi les faits dont cette place a été le théâtre, on a vu, aux Cents-Jours, Napoléon arrivant à Auxerre y passer la revue de sa vieille garde et des quelques régiments qui l'accompagnaient. Il portait le costume historique composé de la redingote grise et du petit chapeau. Il montra encore, dans cette occasion, son esprit soigneux et économe. Il avait revêtu d'abord un costume et un chapeau propres, lorsqu'étant arrivé près de la tour de l'église il s'aperçut que la pluie menaçait. « Qu'on aille me chercher, dit-il, ma vieille redingote et mon vieux chapeau. » Et il s'empressa de les revêtir.

PLACE DU DÉPARTEMENT.

Cette dénomination, toute moderne, est due à ce qu'on appelait improprement le *département* l'administration départementale qui s'installa dans les bâtiments de l'évêché en 1790. Cette place n'existait pas avant cette époque. On y voyait une église dite de Notre-Dame de la Cité et l'une des trois parties de la cathédrale. Elle existait avant l'an 820, puisqu'à cette date l'évêque Angelelme en revêtit l'autel de tables d'argent; après plusieurs vicissitudes, elle fut agrandie par Hugues de Noyers, à la fin du XIIe siècle. Il y avait des chanoines qui étaient gouvernés alors par un prévôt dépendant de la cathédrale. Lebeuf rapporte que le bâtiment qui subsistait de son temps était en grande partie celui qu'avait élevé Hugues de Noyers. Mais le rond-point et le chœur avaient été rétablis après les ruines des Huguenots, en 1567; seulement on avait rétréci ces parties, de sorte qu'on y forma un passage qui conduisait à la cathédrale. On a toujours pensé que les corps des évêques Héribert et Hérifrid étaient enterrés en cet endroit. En 1760, l'abbé Précy, de la société des Sciences d'Auxerre, sollicita pour qu'on y fît des fouilles. On y trouva les squelettes de trois grands corps et un reliquaire portant une inscription de dix lettres romaines qui exercèrent en vain la sagacité des antiquaires d'Auxerre et de Paris (2).

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. Comptes du domaine à Auxerre.
(2) Voyez registre de la Société des Sciences, bibliothèque d'Auxerre, p. 33, n° 149.

Ces recherches furent la cause d'une aventure que nous ne pouvons négliger de raconter. M. Précy était donc occupé à ces fouilles, lorsqu'arriva M. Deschamps de Charmelieu, receveur des finances du comté d'Auxerre, homme vain et orgueilleux au possible. « Ah! s'écria-t-il, ils trouveront là de vieilles sandales et des crânes pourris. » — Eh! de grâce, répliqua l'abbé Précy, qui n'était pas d'une humeur commode, Monsieur de Charmelieu, laissez-nous donc tranquilles. Sachez donc qu'il y a des crânes pourris qui méritent bien notre vénération; s'il s'agissait du vôtre, nous le laisserions pour ce qu'il est. » Sur quoi M. de Charmelieu riposta aigrement et finit par cette menace : « Vous êtes bien heureux d'être prêtre! »

Mais la rancune de M. de Charmelieu eut des suites, et se traduisit par une volée de coups de canne qu'il fit donner par son laquais Maurice, dans la rue du Temple, à l'abbé Précy. L'affaire ne pouvait se terminer comme cela, et l'abbé intenta à M. de Charmelieu, civilement responsable de ses gens, un procès au bailliage de Sens en dommages-intérêts. Les juges de Sens, saisis de l'affaire pour cause de suspicion légale des juges d'Auxerre, qui étaient parents de M. de Charmelieu, condamnèrent ce dernier à 40,000 livres de dommages-intérêts envers l'abbé Précy, qui trouva très joli de faire élever une maison avec cette somme dans la rue Neuve, en face de l'hôtel et des jardins de son ennemi. (Voyez cette rue). Il y avait aussi devant l'église Notre-Dame un gros orme à l'ombre duquel les chanoines tenaient certaines assemblées.

La rue qui conduisait du haut de la cité à la Porte-Pendante longeait l'église Notre-Dame.

Dans cette rue à gauche, presqu'en face l'angle nord de la tour de la cathédrale, était un étroit passage appelé la *Goulotte*, qu'on avait percé dans le mur de la Cité romaine et qui communiquait avec la rue des Grands-Jardins.

Le chapitre de la Cité n'a jamais brillé d'un grand éclat, et les Huguenots du XVIe siècle ayant gravement endommagé son église et les maisons de ses membres, il ne put s'en relever. M. de Cicé projetait, au dernier siècle, de le transférer dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, puis sous l'arcade qui formait l'entrée de son palais. En 1785, le corps municipal sollicitait déjà l'évêque de démolir cet édifice et

d'ouvrir une rue qui se dirigerait de la porte nord de la cathédrale sur la rue Saint-Germain. Il alléguait l'urgence d'assainir le tour de la cathédrale et d'ouvrir un passage au quartier de la Marine « qui n'avait d'autre moyen d'arriver sur la place Saint-Etienne que par la *Goulotte*, passage dangereux et véritable repaire de libertinage à la nuit venue. » La Révolution mit fin à son embarras et la première chose qu'on fit, ce fut de demander la démolition de cette église « qui, disait-on, nuit à la salubrité de la cathédrale et qui laisse entre elle et les murs de cet édifice un passage étroit, dangereux à la sécurité publique, surtout dans les nuits d'hiver. »

La description qu'on en fait nous apprend qu'elle était en majeure partie bâtie en moëllons, et plusieurs piliers butans n'étaient qu'en petites pierres de taille et leur massif aussi en moëllons. On en estima les matériaux 800 livres, et bientôt le marteau des démolisseurs sous les ordres de Simon Boyer, adjudicataire, ancien domestique du collége en 1763, la jeta à bas en 1791. Elle était, dit-on dans la délibération, en ruine, nuisible à la cathédrale dont elle interceptait l'air, et ses environs étaient le repaire des libertins qui, la nuit, insultaient les passants (1).

Sa suppression facilita l'ouverture d'une voie de communication, devenue nécessaire par suite de l'établissement du nouveau siége de l'administration départementale. La cathédrale fut dégagée et présenta l'aspect de son beau portail nord devant lequel le chapitre Saint-Etienne recevait, au xve siècle, les cens qui lui étaient dus à Auxerre.

Le contre-fort gauche de ce portail soutenait autrefois une chapelle dite des Quatre-Couronnés. On en voit encore la marque à la teinte plus neuve de la base du contre-fort. Elle était en ruine en 1796 et fut démolie.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste, l'une des trois églises qui composaient la cathédrale dans les temps primitifs, était bâtie entre Saint-Etienne et Notre-Dame. Elle fut transférée dans l'intérieur de la cathédrale lors de la reconstruction de cet édifice au xiiie siècle.

(1) Voyez Archives de l'Yonne, E, minutes de Charmoy, notaire, en 1570.

CATHÉDRALE.

Le monument par excellence qui décore cette place et qui est l'honneur de la ville entière, c'est la cathédrale Saint-Étienne. Son origine remonte aux premiers siècles de l'église d'Auxerre. L'évêque saint Amatre en jeta les premiers fondements à la fin du IVe siècle. L'évêque Didier y fit des changements au IXe siècle; elle fut restaurée après un incendie par l'évêque Hérifrid, en 887. Gaudry (918) perça les cryptes d'ouvertures donnant sur la place de la cité, et Guy, son successeur, acheva l'entrée de l'église et y fit peindre les scènes du Paradis et de l'Enfer « pour en rendre, dit le chroniqueur, l'entrée plus agréable. » Un nouvel incendie ayant détruit l'édifice de fond en comble, le même prélat lui donna alors la forme d'une croix, et pratiqua des cryptes au-dessous. De nouvelles vicissitudes attendaient la cathédrale. L'évêque Hérifrid (999-1039) la restaura après un incendie qui l'endommagea gravement. C'est à lui que sont dues les cryptes existant aujourd'hui. Enfin, après diverses restaurations, arriva le moment de la construction de la cathédrale que nous admirons. L'illustre prélat Guillaume de Seignelay en jeta les fondements en 1215. Les travaux furent poussés avec activité, et bientôt l'on vit s'élever dans les airs le chœur de la nouvelle cathédrale qui devait être l'un des plus beaux produits de l'art chrétien ogival en France. Lors de la dédicace qui en eut lieu en 1334, le chœur entier et le transept intérieur, le massif du grand portail avec sa porte de droite et la partie inférieure de la tour du sud étaient bâtis.

Depuis ce temps les documents font défaut pour suivre la marche des travaux. On sculptait l'imagerie du grand portail en 1397. En 1403, Eudes Gauthier, sculpteur sur bois, construit les portes du grand portail pour 60 écus d'or et un muids de vin (1). Les sculptures de ces portes ont été rabotées en grande partie au siècle dernier, mais on y reconnait encore le style du temps. En 1415, l'évêque des Essarts jeta les fondements du portail nord du transept, pour la construction duquel le pape Jean XXII avait accordé des

(1) Le registre capitulaire qui rapporte ce fait ajoute que le portail était construit tout nouvellement: « In primo portali qui nunc novum efficitur. » (Archives de l'Yonne).

indulgences. Toutefois, cette partie de l'église ne fut achevée qu'au commencement du XVIe siècle.

Les fondements de la tour du nord du grand portail furent jetés à partir de l'an 1500, et celle du sud, qui avait été longtemps la seule, debout fut démolie et reconstruite en partie dans le style de l'autre. Mais les guerres de religion en arrêtèrent l'achèvement et la laissèrent dans le piteux état qu'elle présente aujourd'hui.

Description. La cathédrale est un monument du style ogival. On y trouve toutes les variétés de cette architecture, depuis l'élégante et simple ogive du XIIIe siècle et les formes un peu raides du XIVe, jusqu'aux compartiments contournés du flamboyant du XVIe siècle. Mais ces contrastes, qui ne présentent pas d'ailleurs à l'œil un aspect disgracieux, font d'autant mieux ressortir toute la beauté du chœur et du sanctuaire, qui datent, comme nous l'avons dit, du XIIIe siècle.

Le vaisseau forme trois nefs en croix latine avec déambulatoires autour du chœur et chapelle carrée au chevet, d'une hardiesse de construction sans égale. Voici les dimensions du vaisseau : longueur totale dans œuvre 99m, largeur des nefs 14m70, longueur des transepts 38m80, hauteur sous clef des mêmes transepts 30m15. Le chœur et le sanctuaire ont 33m de longueur.

Les trois porches du grand portail sont couverts du haut en bas de sculptures, malheureusement mutilées par les Huguenots en 1567. Il y a là toute une épopée chrétienne comme on en trouve dans toutes les cathédrales. A la porte de gauche, par rapport au spectateur, sont les scènes de la création ; sur le tympan, le couronnement de la Vierge ; à la porte de droite sont des scènes de l'histoire de David et Bethsabée, et sur des consoles d'admirables statuettes bien dégradées par le temps et personnifiant les sciences et les arts ; sur le tympan la vie de N. S. Jésus-Christ. A la porte centrale les sculptures se pressent en foule innombrable, tapissent les parois et remplissent la voussure. Au tympan est la scène du Jugement dernier, le Christ y préside. A sa droite, sur le pied droit, sont les vierges sages ; à sa gauche les vierges folles ; en continuant, à droite du Christ sur le soubassement est l'histoire de Joseph, à gauche les sujets bien dégradés, mais qui étaient admirables d'exécution, de l'Enfant prodigue. Au dessus du soubassement sont les pro-

phètes inspirés par l'Esprit-Saint; les niches vides qui sont à la base de la voussure étaient remplies autrefois par les statues des apôtres, sculptées seulement, dit-on, en 1684. La voussure est tapissée de soixante-six scènes composées chacune de quatre à cinq personnages et présentant des sujets variés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette composition n'est pas antérieure à la fin du xve siècle.

Les étages supérieurs du grand portail, élevés au xvie siècle, présentent les dispositions décoratives ordinaires. Des deux tours carrées qui devaient encadrer le pignon central celle de gauche a seule été élevée à la hauteur de 68^m du sol. Sa masse imposante est décorée de niches à dais et de soubassements; celle de droite s'arrête au niveau du fronton central. Cette partie-ci est agencée avec élégance et couronnée par un pignon aigu à jour et portant des niches vides au-dessus.

Les portails des transepts sont très beaux de composition. Leur vaste rosace centrale et les piliers qui les encadrent en font de véritables monuments. Le portail du sud est rempli sur son tympan de la légende du martyre de Saint-Etienne, entouré de trois cordons de statuettes de séraphins, d'anges et de prophètes. Le portail du nord reproduit en sujets bien gradés l'histoire de saint Germain d'Auxerre.

Je terminerai la description de l'extérieur de la cathédrale en signalant la hardiesse et la solidité de la construction du chœur, chef d'œuvre d'un architecte inconnu du xiiie siècle, qui a duré depuis six cents ans et qu'une excellente restauration entreprise depuis trois années fera durer pendant de longs siècles encore. Les contreforts élancés qui soutiennent la poussée des voûtes et la balustrade du couronnement de cette partie de l'édifice sont ornés de pilastres épanouis en choux fleuronnés, qu'à distance le vulgaire prendrait pour des espèces de fleurs de lis. Cela ne manqua pas en 93, et le Conseil général de la commune d'Auxerre, poussé par un de ses membres, qui voulait faire disparaître « du seul temple du culte catholique conservé les statues et effigies des prétendus saints, comme tendant à entretenir d'anciens préjugés, » invita les commissaires chargés de la régie de la paroisse Saint-Etienne « à faire enlever une foule de fleurs de lis qui existent au haut des augives (*sic*) de l'église, étant surpris de leur négligence à faire disparaître ces signes

de féodalité. » (Archives de l'Yonne, *Pièces historiques sur la Révolution.*)

Vitraux. Des vitraux du XIIIe siècle, quoique un peu diminués depuis les guerres de religion, remplissent les verrières du chœur. Ceux du haut chœur représentent le Christ crucifié et dans sa gloire, ayant au-dessus de lui les figures allégoriques des sciences et des arts et des vices et des vertus. Il est accompagné de saints et de martyrs, grandes figures debout qui ont un air barbare. On restaure en ce moment ces vitraux et l'on y rétablit dans le style primitif la partie inférieure des fenêtres qui avait été refaite par J. Aymot après les dévastations des Huguenots. Ceux des bas-côtés sont très variés et composés de médaillons du XIIIe siècle représentant des sujets légendaires. Je citerai seulement au nord l'histoire de la création du monde, celle des temps qui suivent le déluge, la légende de sainte Marguerite et celle de Samson. Au sud est une verrière où sont des panneaux composés de sujets de l'apocalypse : on y remarque entre autres la Mort sur un cheval blanc, un bandeau sur les yeux et un poignard à la main, qui frappe sans discernement les humains. A côté, saint Eloi va brûler le nez du diable avec ses pinces rouges.

Les trois portails sont également remplis de vitraux, mais qui datent du XVIe siècle. Au portail de l'ouest est un concert céleste, avec les patrons des chanoines fondateurs au soubassement; au portail du sud est l'histoire de Moïse, et à celui du nord, qui est très bien conservé, sont, dans le soubassement, les sujets de l'histoire de Joseph peints par Germain Michel en 1528, et dans la rose les litanies symboliques de la Vierge, peintes, en 1570, au frais de G. Damy, grand pénitencier, qui y est représenté à genoux.

Diverses autres parties de l'église ont encore conservé des vitraux, mais qui n'offrent qu'un intérêt secondaire.

Fresques. L'église Saint-Etienne possède encore dans diverses chapelles des peintures murales, telles que les huit sybilles et une scène de la Transfiguration dans la chapelle des orgues (XVIe siècle) ; les portraits des saints évêques d'Auxerre, dans la chapelle Saint-Sébastien (XVIe siècle), etc., etc.

Tombeaux. Les tombeaux, autrefois très nombreux dans

le chœur, ont disparu lors de la prétendue restauration de cette partie de l'église au milieu du XVIIIe siècle.

On y voit encore, accroché au premier pilier de gauche du sanctuaire, le buste en marbre blanc de l'évêque J. Amyot. Sa tombe était placée de ce côté, et on lit dans l'*Académie des Sciences et des Arts* (1) que le corps de l'évêque fut placé dans un tombeau de pierre vide, qu'on rencontra en creusant le sol devant le grand autel, lequel tombeau fut reconnu pour être celui de Mathilde, comtesse d'Auxerre. Le buste d'Amyot éprouva, en 93, le sort de tant d'autres monuments, et fut enlevé de dessus sa tombe et transporté dans la bibliothèque du département, sous prétexte qu'il gênait à la célébration des fêtes décadaires (2). C'est alors qu'on vit jusqu'où l'aberration peut pousser les hommes. Le culte de la déesse Raison avait remplacé celui de Dieu ; le jour de la fête on vit un char, traîné par deux bœufs, entrer dans la cathédrale. Sur ce char était assise la déesse sous les traits de Mlle D... qui devint plus tard la femme du concierge de la prison. Elle monta sur l'autel de la Raison, placé dans le chœur actuel, dont on avait enlevé les marches pour y élever une haute pyramide, et la profanation s'accomplit !

En démolissant les marches, on trouva du côté gauche les cercueils de l'évêque Amyot et d'autres prélats. Leurs ossements furent rejetés pêle-mêle dans un trou creusé auprès du pilier près duquel on lit l'évangile.

Au pilier de droite du sanctuaire est un médaillon représentant le buste en marbre blanc de l'évêque Nicolas Colbert, mort en 1713. Dans la chapelle de la Vierge est le tombeau, rétabli en 1822, du sire Claude de Chastellux, vainqueur des Français à la bataille de Cravan en 1423, et de son prétendu frère Georges, soi-disant amiral de France, qui a pris probablement et mal à propos la place de Jean de Chastellux, fils de Claude, lequel avait fondé, en 1486, sa sépulture et celle de son père dans la cathédrale. Le Chapitre lui offrit à son choix une place « entre les deux piliers du chœur, au coin du grand autel, du cousté senestre où il y a à présent un grand treillis de fer, au-dessus de la sépul-

(1) Par Brillart, t. I, p. 169.
(2) Archives de la ville.

ture de l'évêque Cassinel, ou devant l'autel Saint-Alexandre. » Il préféra ce dernier emplacement (1).

Les débris mutilés du tombeau primitif ont été recueillis par nous et déposés au musée de la ville.

Il existe encore dans l'église quelques belles dalles tumulaires à personnages du XIIIe au XVe siècle. Des inscriptions lapidaires sont aussi répandues dans le pavage. Nous citerons celle du chanoine Lucenay, mort en 1667, qui est une suite de jeux de mots :

Godefridus de Lucenay,
de Luce natus,
qui, cum filius lucis nomine
fuisset nascendo,
patri luminum lucem emisit
moriendo :
Sic vita tenebris caruit,
quæ magis ac magis
in luce claruit;
Lux perpetua luceat ei
qui canon. fuit ecclesiæ
et Beatæ-Mariæ in civitate cantor.
Obiit id. mart. anno
M. DCLXVII.

—

Et celle-ci, du doyen Foudriat, ancien professeur de philosophie à l'Oratoire de Nantes, qui ne manque pas d'emphase :

Lege viator
et disce,
vir ter
quaterque magnus
hic jacet
D. Joannes de Foudriat,
. . . . . .
1661.
Ora ut in eterna pace
Sit locus ejus.
Vale.

(1) Collection Gaignières.

Travaux du XVIII*e siècle*. Les amateurs estiment les grilles en fer forgé qui servent de clôture aux trois portes du chœur et des bas côtés. Elles ont été exécutées en 1767, par Dhumier, serrurier du roi à Paris. Le grand autel est du même temps, et sa composition fut l'objet de longs débats dans le chapitre cathédral. Il est formé d'une table en marbre bleu de Gênes, ayant l'aspect d'un tombeau antique. Le retable en marbre blanc est peu élevé, et une boule de marbre de même couleur, surmontée d'une haute croix de cuivre, est placée au centre. Aux angles sont deux anges tenant des candélabres, et contre l'installation desquels M. Clément, autrefois trésorier et chanoine de la cathédrale, a toujours protesté, en ajoutant à sa signature, au bas des délibérations : « Sans approuver les anges. » Mgr de Cicé a consacré le grand autel en 1772.

En arrière, et appuyé contre les deux piliers du fond du sanctuaire, est l'autel dit *des fériés* ou *de Saint-Etienne*, autrefois l'autel de la comtesse Mathilde. Il est orné d'une bonne statue, en marbre blanc, de Saint-Etienne lapidé, et de bas-reliefs relatifs au même sujet, par Vassé, sculpteur. Toutes ces décorations ont été exécutées à grands frais, sur les dessins de Ledoux, architecte, auteur des anciennes barrières de Paris.

La crainte de déshonorer sa cathédrale préoccupait beaucoup le Chapitre : aussi, à part les décorations que nous venons d'énumérer, et la peinture cannelée des colonnes du sanctuaire, il ne commit pas trop de vandalisme. L'église échappa au badigeon. Cependant, beaucoup de monuments établis pendant le cours des siècles, et qui seraient peut-être très curieux aujourd'hui, ont disparu. Citons, entre autres, le jubé qui masquait, en effet, la vue du chœur, démoli en 1744; les portiques élevés contre les portes des bas côtés du chœur à une époque inconnue et qui contenaient des statues; enfin la statue colossale de saint Christophe, démolie en 1768, « ce qui fit murmurer le peuple, » dit le *Journal de Verdun* d'août 1768. Cette statue étrange et célèbre était bâtie à l'entrée de la cathédrale et appuyée contre le premier pilier de droite. Elle avait 29 pieds de haut et le bâton du saint 32; l'Enfant-Jésus, à califourchon sur les épaules du saint, tenait le globe dans sa main. Elle avait été construite de 1539 à 1551 par les soins de Jean Olivier, natif de Bar-sur-Seine, chanoine, et curé de Champlemy. C'était à ses pieds qu'on recevait les

souverains à leur entrée dans la cathédrale, et Louis XIV dut notamment se souvenir longtemps de ce colossal personnage.

Tableaux. On place difficilement des tableaux dans les églises ogivales; aussi, à part quelques grandes pièces, on en remarque peu dans la cathédrale. Voici les principaux : à l'autel saint Jean-Baptiste, le *Baptême* de ce saint par Lagrenée jeune; à l'autel opposé du transept sud, *saint Michel terrassant le dragon*, du même peintre; au-dessus des portes des transepts, l'*Assomption de la Vierge* et l'*Apothéose de saint François de Sales*; dans deux chapelles de la nef, une *Annonciation* et une *Visitation* de Mignard, et deux autres toiles de Restout, représentant une *Assomption* et un *Martyre de saint Pélerin*; contre le mur du bas côté sud de la nef, quatre toiles représentant l'*Histoire de Notre-Dame de Liesse*, provenant de l'évêque de Broc (XVIIe siècle); enfin, dans la chapelle du Calvaire, sous les orgues, un *Christ au tombeau*, peint sur marbre à la manière italienne, morceau déjà bien dégradé.

Cryptes. Avant de quitter la cathédrale, n'oublions pas d'en visiter les cryptes souterraines qui occupent toute l'étendue du chœur et qui sont du caractère le plus imposant. Nous avons dit plus haut qu'elles étaient du XIe siècle. Elles forment une vaste église du style roman primitif, de 36 mètres de long sur 21 mètres de large, et se composent de cinq nefs à six travées dont les arcades à plein cintre sont supportées par des piliers cantonnés de quatre colonnes à chapiteaux cubiques. Le jour, qui pénètre dans ces catacombes par d'étroites baies, y répand une teinte sombre et mystérieuse.

Il y avait, au moyen-âge, une chapelle de la Trinité au fond des cryptes, à laquelle l'évêque H. de Noyers attacha quatre chanoines. Cette chapelle, voûtée en berceau, est peinte à la voûte d'un Christ à cheval sur un cheval blanc, armé d'une verge de fer et accompagné de quatre anges également à cheval. Dans le cul-de-four, au-dessus de la place de l'autel, on a peint le Sauveur assis dans une gloire, entouré des quatre animaux symboliques et de deux chandeliers à sept branches ; ces peintures, qui sont très curieuses, datent du commencement du XIIe siècle et sont dues à l'évêque Humbaud.

Une chapelle, bâtie au XIIIe siècle, au côté sud des cryptes, avait reçu les corps des douze derniers chanoines de la ca-

thédrale, morts depuis 1779. Ils étaient placés dans une espèce de *Columbarium* en briques, muré, avec inscription au-dessus de chaque arcade. Ces corps ont été transportés au cimetière public, en 1845, après la restauration des cryptes.

Dessins principaux sur la Cathédrale: *Typus basilicæ S^u^ Stephani Autiss.* (Vue du grand portail, en tête des Bréviaires de 1670 et de 1726) ; — vues de l'église cathédrale prises de face et de côté, par Lallemand, dans la *Descript. gén. de la France*, 1780; — vues de la cathédrale, dans Jolimont, *cathédrales de France*, 1823; — Cathédrale d'Auxerre, études inédites au crayon, par F.-A. Pernot, 1834, collection Monceaux ; — façade principale et portail nord, Annuaires de l'Yonne, 1846, 1847; — plan des Cryptes, Bulletin de la Soc. de l'Yonne, 1850 ; — vue du grand portail, dans la *France de nos jours*, n° 57, lithographie en couleur, par Asselineau.

HOTEL DE LA PRÉFECTURE.

Derrière le chevet de la cathédrale s'étend une masse irrégulière de bâtiments, où tous les styles d'architecture semblent s'être donné rendez-vous. On pourrait presque faire sur ce point un cours complet d'archéologie. A côté d'un pavillon en style pseudo-grec s'élève un vaste pignon ogival du XIIIe siècle, contre lequel s'appuie une jolie petite façade du XVe siècle. Plus loin, tout-à-fait derrière l'église, est un morceau tout neuf, spécimen des constructions civiles du XIIe siècle, et en retournant sur l'autre face des bâtiments on trouve une galerie romane, et au pied du pignon ogival est le dur noyau de la muraille de la cité romaine. C'est là l'hôtel de la préfecture et l'ancien palais des évêques d'Auxerre.

Lorsque, vers l'an 400, l'évêque saint Amatre eut obtenu d'un Auxerrois, appelé Ruptilius, la cession de sa maison pour y établir son église, qui jusqu'alors n'avait été qu'une humble chapelle, fondée par saint Pèlerin dans la vallée, il voulut résider auprès de sa cathédrale. Si l'on en croit certains auteurs, la demeure des évêques a toujours dû être placée derrière le sanctuaire. Des circonstances particulières ont dû modifier probablement cette règle, que l'on retrouve toutefois assez constamment appliquée. L'évêché d'Auxerre

s'y est toujours conformé; au moins dès le XIe siècle il est établi qu'il existait immédiatement derrière le chevet de Saint-Etienne (1). L'histoire des bâtiments antérieurs est peu connue et se résume par des destructions successives causées par les incendies, si fréquents dans les villes de bois du moyen-âge. Sous l'évêque Hérifrid (887-909) on trouve la première mention de la ruine du palais par le feu; Gaudry, l'un des successeurs de ce prélat, fait rebâtir sa demeure (918-933). Depuis ce temps jusqu'à H. de Montaigu il n'est fait aucune mention du palais.

Ce prélat, qui siégea depuis 1115 jusqu'à 1136, commence la série des constructeurs des bâtiments existants. Il fit d'abord rétablir la chambre des évêques, fort endommagée par la chûte de la flèche de la chapelle Saint-Alexandre, élevée sur le chevet de la cathédrale. Cette chambre occupait l'angle sud-est du bâtiment qui est au-dessus des bureaux; j'y ai vu, avant sa reconstruction, en 1846, des baies plein-cintre très étroites, et sur les murs des peintures en détrempe figurant des évêques sous des arcs ogivaux.

Hugues de Montaigu donna ensuite à son palais plus d'étendue qu'il n'en avait eu jusqu'alors, et le développa du côté de l'est. On lui doit la curieuse galerie romane qui subsiste encore intacte sur le mur même de la cité romaine. L'auteur de sa vie décrit en termes pompeux cette galerie qu'il appelle des *loges*, « d'où, dit-il, on jouit d'une vue délicieuse sur le fleuve et la campagne couverte de vignes et de champs cultivés. »

Avant les grands changements qu'elle a éprouvés, cette galerie était couverte d'une voûte cintrée en planchettes; on voyait ça et là sur les murs des traces de peintures, et des anneaux pour servir à suspendre des tapisseries. Un toit haut et en saillie sur le devant la couvrait et la protégea jusqu'à nous contre les intempéries des saisons. Aussi sa colonnade semble-t-elle posée d'hier.

Dix-huit arcades plein cintre de 80 centimètres d'ouverture retombant sur une série de colonnes alternativement simples et géminées, tantôt lisses, tantôt annelées en creux, et de 1 m. 53 centimètres, base et tailloir compris, forment cette colonnade. Le motif de décoration en est pris dans les ornements

(1) *Gesta Pontificum*, vie de l'évêque H. de Montaigu.

du style roman et de l'imitation antique. Les chapiteaux sont munis de volutes, de crochets, de bouquets de fleurs perlés. Le tailloir porte un rang de perles et les arcades ont au dehors un cordon de pierres taillées à facettes.

A l'intérieur, les cintres sont bordés de denticules et accompagnés au-dessus de l'archivolte d'un rang de têtes-plates; et la corniche est également ornée de denticules.

Des rosaces variées occupent le centre des espaces restés vides entre les arcades.

A chaque bout de la galerie sont placés des pilastres du même goût que le reste, sauf qu'ils sont cannelés, et que la cannelure du centre est remplie de têtes-plates. On en remarque du même genre à la tour de Saint-Germain.

Cette galerie fut longtemps le promenoir des évêques, et devint, dans les derniers siècles, leur grande salle à manger.

Les autres parties du palais qui renfermaient la salle synodale et les logements des officiers furent modifiées successivement. Hugues de Noyers (1183-1206) fit élever les caves à belles voûtes ogivales (1) qui se trouvent sous le pignon gothique, lequel est dû à Gui de Mello (1247-1269).

Cette partie-ci mérite qu'on s'y arrête. C'est le morceau capital du vieux palais. Ce vaste et double pignon regarde d'un côté la rivière à l'est et de l'autre la cathédrale à l'ouest. Il est formé de trois étages de 20 mètres 76 centimètres d'étendue sur 9 mètres de largeur. L'édifice présente sur ses deux faces une construction à trois étages, percée, aux deux premiers, de quatre fenêtres ogives élégantes, et au troisième de longues baies géminées.

La salle d'en bas servait aux officiers et aux gens de l'évêque; il y avait au fond à droite, où se trouve l'ouverture qui conduit aux bureaux, une vaste cheminée, soutenue par des colonnes, dont les feuilles de trèfle étaient peintes vert et rouge. On voyait encore, il y a quelques années, deux colonnes à demi-engagées dans le mur de la salle, qui donnaient une idée de cette cheminée. A la pièce supérieure, la voûte en bois s'élevait à la hauteur de l'ogive du troisième étage des

(1) Il y avait au xve siècle, sous la galerie romane des bureaux, un cellier où l'on plaçait le sel provenant du droit de salage que percevait l'évêque sur le grenier à sel d'Auxerre. Ce cellier était sous la prison appelée la *Chambre aux couestes*. (B. 2577, an 1458, Arch. de la Côte-d'Or).

fenêtres. C'était la salle synodale, le lieu de réception du clergé et des grands vassaux de l'évêque. L'aspect de cette pièce immense devait être imposant : c'est là que, lors de la prise de possession de chaque évêque, les comtes d'Auxerre et les premiers vassaux du Comté venaient faire foi et hommage au prélat, dont la suzeraineté féodale était assise sur un grand nombre de terres données à l'évêché par saint Germain, au ve siècle. Elle sert maintenant de grand salon et de grande salle à manger.

Plusieurs papes et plusieurs souverains de France ont habité l'évêché : Innocent II en 1131 ; Alexandre III en 1163; Charles VI, en 1412 ; Louis XIII, en 1631 ; Louis XIV, qui y vint six fois ; enfin Napoléon Ier, qui y coucha le 16 mars 1815, à son retour de l'Ile d'Elbe. C'est là qu'il rencontra le maréchal Ney, qui était accouru au-devant de lui et chez son frère, M. Gamot, alors préfet de l'Yonne.

Sur le côté nord du pignon ogival, Gui de Mello ajouta une double chapelle délicatement bâtie, et qui a été dénaturée par M. Séguier, puis démolie; c'est aujourd'hui la salle du Conseil général.

De nos jours, en 1836, ce côté de la préfecture a reçu de grandes modifications. M. de Bondy, alors préfet, amateur des choses d'art, résolut de restaurer le vieux palais et de le rendre plus habitable. Il enleva un massif énorme de terre qui masquait tout le rez-de-chaussée et conduisait par une pente à un perron élevé devant le premier étage. En même temps disparut un long bâtiment du XIIIe siècle qui servait de communication avec la cathédrale. La cicatrice ouverte à ce côté de l'hôtel fut bouchée par une jolie façade de style français du commencement du XVIe siècle, composée par M. Piel, architecte d'avenir, qui n'a laissé que cette œuvre (1). Il y avait un chemin de voiture entre les bâtiments et la terrasse pour arriver au jardin.

La réaction en faveur du gothique avait trouvé en M. de Bondy un chaud partisan ; le vieux palais des évêques fut sauvé de la destruction dont il était menacé par le projet dressé en 1824, et qui consistait en une suite de bâtiments dans le style antique (2), dont le large pavillon qui flanque au

(1) M. Piel est entré dans l'ordre des Dominicains et est mort dans la maison du noviciat, en Italie.

(2) (Style toscan à la base et corinthien au 1er étage).

nord le pignon ogival n'était que le commencement, et fut élevé sur les dessins de M. Leblanc, ingénieur des ponts et chaussées.

Sans doute, on doit se féliciter, au point de vue de l'histoire des arts, de la conservation des morceaux romans et gothiques de l'ancien évêché; mais il faut convenir que la préfecture eût gagné à être reconstruite tout entière sur un plan régulier.

Les adjonctions successives qu'elle a reçues depuis, telles que le bâtiment de style ogival des XIIe et XIIIe siècles, qui s'élève derrière la cathédrale et qui fut construit en 1846 par MM. Viollet-Leduc et Boivin, les distributions confortables faites par M. Haussmann, préfet en 1850, et ses successeurs, font aujourd'hui de la Préfecture une résidence convenable. Mais que d'argent ces travaux, sans cesse renouvelés, ont coûté !

On a supputé des chiffres fantastiques dont rien ne peut approcher; ce qu'il y a de vrai, c'est que l'édifice a coûté 400,000 francs de remaniements (1).

Les appartements modernes de l'hôtel de la préfecture n'offrent rien de particulier à signaler qu'on ne trouve dans tous les établissements de ce genre. Nous citerons seulement dans la chambre d'honneur un beau médaillon en marbre blanc, représentant le *serpent d'airain*. Il a du appartenir à un Colbert dont il porte les armes. On rapporte qu'il provient de l'ancienne chapelle du château de Régennes. Un autre médaillon du même style, et qui faisait pendant au précédent, est dans l'église de Seignelay.

Je mettrai encore au petit nombre des objets à signaler la porte de l'hôtel qui s'ouvre sur le grand escalier. Ce morceau, dont presque tous les panneaux sont de sculpture gothique de la fin du XVe siècle, fermait l'entrée du passage de l'évêché à la cathédrale, derrière le chœur. Il est aux armes de l'évêque Jean Baillet (1477-1513).

M. de Bondy fit restaurer cette porte et l'adapta à sa nouvelle destination. Il fit placer derrière cette inscription, qui rappelle les travaux de restauration de la Préfecture, en même temps que l'origine de la porte :

(1) Rapport du Préfet au Conseil général en 1851, p. 117.

Sæculo labente XV,
Me conspicuam insignisque suis distinctam posuerat,
Reverendissimus Johannes Baillet, Autissiodorensis ecclesiæ episcopus,
Ut per me clauderetur via porticulæ quæ tunc a palatio præsulis
ad basilicam ducebat.
Conversa rerum serie, cum inanis jacebam et despecta,
Franciscus-Maria Taillepied, comes de Bondy, Ycaunensis provinciæ præfectus,
Vir omni doctrina liberali politus,
Hic me insigniter restituit, monumentum sacri temporis,
Domusque jussu suo reedificatæ aditus ornamentum
Anno Domini M. D. CCCXXXVI.

Dépendances de la Préfecture. L'entrée de l'hôtel n'était pas autrefois où elle est aujourd'hui, mais bien sous un haut pignon d'ardoises élevé à gauche, et dont la façade se voit dans la rue Cochois (V. cette rue). Le bâtiment du concierge était occupé, en haut, par le chanoine administrateur des biens de l'évêché, et par l'officialité. A la suite étaient au dernier siècle les écuries de l'évêque, et au-dessus les appartements où logeaient les prédicateurs que l'évêque invitait à prêcher l'Avent et le Carême.

De 1790 à l'an II, l'administration du district y tint ses séances pendant que celle du département s'établit dans les bâtiments principaux de l'évêché, qui fut acheté alors pour cette destination. M. de la Bergerie, premier préfet de l'Yonne, y habita ensuite.

Les archives y ont été établies en 1835.

Le portail de l'entrée actuelle de l'hôtel s'ouvre sur la place du Département depuis 1809. Quoique lourd, il a un certain caractère. Le mur d'enceinte, qui fermait complétement l'évêché autrefois, du côté de la rue Cochois, a plusieurs pieds d'épaisseur. Le jardin de l'hôtel n'offre rien de particulier, si ce n'est une longue et haute terrasse, établie par l'évêque Séguier (1636) sur le bord du quai, d'où l'on jouit d'une vue agréable sur la rivière et la vallée de

l'Yonne. Le mur de la cité sur lequel s'alignent les édifices de la Préfecture servait auparavant de clôture à l'évêché de ce côté.

Archives historiques du département. Nous renverrons à l'inventaire des archives historiques, tome I, pour les détails qui concernent cet établissement. Il suffit de dire ici que ce précieux dépôt renferme toutes les collections de papiers provenant des anciennes communautés religieuses et des administrations qui ont existé dans l'étendue du département actuel de l'Yonne. Les pièces originales les plus anciennes remontent au IXe siècle.

Dessins publiés. — Vue de la galerie romane et du pignon ogival, *Annuaire de l'Yonne*, 1847.

ÉDIFICES AUX ALENTOURS DE LA CATHÉDRALE. — CLOITRE. — MAISONS CANONIALES.

Chapelles Saint-Clément et Saint-Michel. On voit encore, en descendant la rue Saint-Pancrace, à gauche, un haut édifice en pierres de petit appareil, au comble bordé d'un cordon de modillons antiques, percé d'une longue baie sur sa face Est. C'est la double chapelle de Saint-Clément et Saint-Michel, élevée à la fin du XIIe siècle, et dont l'une, celle de dessous, appartient aux religieuses de Saint-Vincent de Paul, et l'autre, celle de dessus, à Mlle Prudot.

Mais ces deux oratoires ont une origine bien antérieure. L'évêque Wibaud fut inhumé en 887 à Saint-Clément, qui était alors une église. Il fut le premier prélat enterré dans la cité. Lebeuf, qui n'est jamais à court pour expliquer les origines, remarque que la coutume était apparemment autrefois de ne dédier sous l'invocation de saint Clément, pape, que des chapelles situées dans des lieux bas et profonds : témoin la chapelle de la crypte inférieure de l'église Saint-Germain. Et il en donne pour raison que cet usage pouvait être appuyé sur la légende de ce saint, où il est marqué qu'ayant été jeté au fond de la mer, les anges dressèrent sur son corps une espèce de chapelle (1). Le doyen Jocelin y

(1) *Prise d'Auxerre*, 59.

fonda un chapelain, vers 1140, qui était encore en titre en 1481. (Minutes de Masle, notaire).

Quoiqu'il en soit, la chapelle Saint-Clément est formée d'une seule nef à voûtes ogivales, colonnes engagées, chapiteaux à crosses.

La chapelle Saint-Michel est moins ancienne. Lebeuf n'en parle qu'au XIIIe siècle. L'évêque Guy de Mello y fonda six chapelains vers l'an 1260. En 1455, un autre évêque réunit ces vicaires au corps du Chapitre, à cause de la ruine entière dans laquelle ils étaient tombés par les guerres. Au XVIIIe siècle, le Chapitre vendant à M. Moreau, chanoine, une maison appelée la *Soudoire*, qui tenait aux greniers du Chapitre et par devant à la place du portail sud du transept de la cathédrale, y ajoute la jouissance de la chapelle Saint-Michel « qui est au bout du jardin de cette maison. » Le cimetière des clercs était voisin de la chapelle Saint-Clément et de la maison de la Soudoire (1).

Bibliothèque du Chapitre, aujourd'hui *le Catéchisme de Persévérance*. Tel est le nom d'un long et noir bâtiment qui s'appuie sur le côté sud du sanctuaire de la cathédrale. Ses fenêtres étroites, à *croisées* de pierre, son toit haut et pointu, le font aisément reconnaître de loin. Sa destination, comme bibliothèque, ne remonte pas bien haut. En 1636, un chanoine, amateur des livres, voulut restaurer la bibliothèque du Chapitre dévastée dans les guerres du XVIe siècle. La grande salle capitulaire, qui était celle dont nous parlons, semblait parfaitement disposée pour cette destination; mais le projet échoua par le changement de siége de l'évêque Séguier. Lebeuf, léguant en mourant ses livres au Chapitre, fut le véritable fondateur de la bibliothèque du Chapitre. L'abbé Potel, qui était le dépositaire de cette collection, annonce, en 1765, au Chapitre que ce commencement de bibliothèque mérite l'attention, et MM. Potel et Rose furent chargés de mettre les livres en ordre. L'année suivante, la bibliothèque était organisée, et les chanoines y prenaient des livres. Elle s'accrut successivement des dons de MM. Potel, Mignot et autres savants chanoines, et s'élevait, en 1790, à 6,300 volumes et 65 manuscrits.

Le bâtiment de la bibliothèque, après avoir été aliéné, est

(1) Chapitre d'Auxerre, maisons canoniales.

rentré dans le domaine de la cathédrale. On y communique par une porte percée dans le bas-côté droit du chœur. La vaste salle qui compose tout l'édifice est voûtée à plein cintre en planchettes de bois, dont l'usage était très commun dans nos pays aux XIIe et XIIIe siècles. On remarque dans le fond, à droite, une armoire pratiquée dans le mur et fermée par une porte de fer.

Au-dessous existe un étage presque souterrain qui servait de prisons au Chapitre. Ses murs sont encore couverts aux embrasures des fenêtres de croix nombreuses, emblêmes pieux tracés par les clercs coupables, et d'inscriptions gothiques indéchiffrables ou qui rappellent les noms de quelques prisonniers. Les travaux de consolidation récemment faits assurent la durée de cette édifice. On a découvert et on peut y voir dans le sol, à peu de profondeur, de larges meules de moulin, qui remontent à une époque inconnue.

Cloître du Chapitre; maisons canoniales. Jusqu'au XIIe siècle les chanoines des cathédrales vécurent en commun, suivant la règle du concile d'Aix-la-Chapelle du IXe siècle. Mais, depuis cette époque, chaque membre du collége cathédral reçut en jouissance, sa vie durant et moyennant une certaine somme, une maison et un petit jardin où il habita seul.

Les chanoines portaient la soutane noire et l'aumusse de même couleur. En 1383, le pape Clément VII leur permit l'aumusse grise. En 1746, la soutane violette finit par l'emporter sur la noire (1).

Le Chapitre d'Auxerre possédait, en 1500, 48 maisons canoniales; et seulement 47 en 1780.

L'étendue du cloître était limitée au sud par la rue des Lombards et la rue Saint-Pancrace; au nord par le mur de la cité, parallèle à la rue des Grands-Jardins. Lebeuf dit qu'on ne connaissait pas bien les bornes du cloître du côté de l'ouest. Il y avait seulement quelques marques qui en désignaient les limites comme de grandes fleurs de lys et des croix de fer. Il était fermé par deux portes qu'on appelait pendantes, du latin *pandens*, parce qu'elles devaient demeurer ouvertes tout le jour. Elles se trouvaient, l'une dans la

(1) Inventaire du Chapitre, I, 132 et 142.

rue du Département, à l'angle de la maison de M. Milliaux, occupée par M. Berault, directeur des postes, et l'autre dans la rue Porte-Pendante ou Saint-Regnobert (V. ce nom), un peu au-dessous de la rue de Milan.

Le cloître, dit Lebeuf, renfermait la moitié de la cité d'Auxerre. Le Chapitre y exerçait tous les droits de justice sur ses membres, et jouissait de la franchise qui s'étendait même aux laïques qui y demeuraient et qui s'avouaient de sa justice. Cependant l'évêque s'y était réservé la justice haute, moyenne et basse, à l'exception des maisons canoniales. Les comtes, qui essayèrent plusieurs fois d'y exercer des droits, y échouèrent. Au XIVe siècle, un de ces seigneurs accorda à l'évêque et aux chanoines la permission de clore le cloître par des murs et des portes dans le haut de la cité, afin de mettre leurs demeures à l'abri des vexations auxquelles ils étaient alors exposés de la part des bourgeois. Mais ceux-ci s'opposèrent à l'exécution de ce projet, et après un long procès ils rachetèrent, en 1380, le droit du Chapitre, moyennant 2,000 livres (1). En 1666, le Chapitre prit une conclusion portant que toutes les rues de son cloître seraient pavées, « pour qu'on n'y apporte aucun immondice. » Mais ce fut la ville qui fournit les matériaux, et les chanoines payèrent seulement la main-d'œuvre. (Manuscrit Liger, à la bibl. d'Auxerre).

RUE DU DÉPARTEMENT, A PRÉSENT RUE COCHOIS.

Le Département est, comme on le sait, un nom moderne emprunté à l'hôtel qu'occupait l'administration départementale en 1790. Le nom de Cochois est celui d'un habitant de Paris, originaire d'Auxerre, et bienfaiteur du bureau de bienfaisance de cette ville. C'était autrefois la rue de l'Evêché à Saint-Loup.

Et, en effet, l'entrée principale du palais épiscopal se trouvait au bout de cette rue tortueuse et accidentée plus que pas une des rues d'Auxerre.

La partie qui est au-dessous de la rue des Grands-Jardins n'offre rien de remarquable; elle était jadis au bout de l'étang Saint-Vigile, et où la bonde devait s'ouvrir. Nous

(1) Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, 2e éd., t. IV, n° 324.

laisserons de côté la partie qui monte à Saint-Germain, et qui sera mieux placée dans le quartier de ce nom. Mais, quand on arrive aux maisons qui forment les deux côtés de la rue en montant à la préfecture, on touche à des édifices historiques.

Sur ce point était, comme nous l'avons dit plus haut, une porte *pendante* qui fermait le cloître et la cité au moyen-âge. Le Chapitre Saint-Etienne, après de vives contestations avec les habitants, avait été forcé de la laisser ouverte jusqu'à une certaine heure du jour.

L'arcade de la Porte-Pendante reliait les maisons de M. Milliaux et de M. Gallois, aujourd'hui du Télégraphe, et s'appuyait ainsi sur le mur de la cité romaine. Cette arcade a été démolie en 1690. Sur ces deux points j'ai vu découvrir des vestiges romains très intéressants, tels que le portrait d'une femme en demi-relief dansant, et, dans la base même du mur (chez M. Gallois), trois chapiteaux de colonnes d'un ordre se rapprochant du toscan (1).

La maison Berault fut, en 1423, achetée, moyennant cent sous de rente, par Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, le premier de cette famille qui fut chanoine d'Auxerre. Mais il ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé de sa nouvelle dignité, et des charges qui lui incombaient, car, en 1444, il devait vingt années de la rente ou 100 livres, dont le Chapitre lui fit gracieusement remise. M. Michel Caron, célèbre médecin et chanoine, la possédait en 1507.

La maison en face eut d'abord des possesseurs moins considérables.

En 1490, Jean Bromet de Lyon, marchand mercier à Auxerre, prit à rente, du Chapitre, « un jardin situé près et attenant à la Porte-Pendante, et tenant aux murs de la vieille cité, et par devant à la rue, » à charge d'y élever une maison de 100 livres, de là à dix ans. Après plusieurs cessions, le maître de la *Galée* d'Auxerre (la Galère) en prend possession en 1517. L'enseigne de la Galère y pend longtemps. C'était, au XVIe siècle, un passage très fréquenté pour aller au port. Au XVIIe siècle la Galère disparaît. Cependant M. Bargedé, avocat au parlement, qui y habitait, rappelle encore ce nom en 1693. L'évêque André Colbert l'acheta, y fit construire

(1) Voyez les antiquités du Musée de la ville.

une orangerie. Elle devint la propriété de M. Cochois qui la possédait en 1770. M. Gallois, ancien président du tribunal civil, l'un des citoyens les plus honorables de notre ville, l'a longtemps habitée. Le département en a fait l'acquisition pour y installer les bureaux du Télégraphe et de l'Académie, et y loger l'archiviste du département.

Les longs murs qui bordent la suite de la rue du Département, du point où nous nous sommes arrêté jusqu'à l'évêché, ne rappellent plus rien. A gauche, le bâtiment aux fenêtres murées indique les archives du département, précieux dépôt des titres publics. En creusant les fondations du mur du bâtiment des archives, en 1859, on a trouvé du côté de la rue, un et même deux murs parallèles avec des cintres, et cela à 8 ou 10 pieds de profondeur.

L'entrée de l'évêché était autrefois au bout de la rue. L'aspect de ces portes murées est triste et froid. C'est l'image du passé fermé à jamais. Cependant cette façade de la Renaissance ne manque pas de caractère et de pureté. Le style en est châtié et de bon goût.

C'est à M. de Dinteville, 2e du nom (1551), que l'on doit ce specimen de l'architecture de la Renaissance. Lebeuf rapporte qu'il l'orna d'inscriptions sentencieuses, suivant le goût du temps : l'une touchant l'accès de sa maison qu'il déclarait ouverte à tous les gens de bien; l'autre, par rapport à l'officialité dont la salle était contiguë. Les caissons où ces inscriptions étaient tracées existent, mais les sentences ont disparu. Il n'y a plus au-dessus de la porte que ces mots qui n'ont plus de raison d'être là : *Hôtel de préfecture*. Voici la description de cette façade : elle est percée de trois portes, celle du milieu, large de 2 mètres 75, a une archivolte à cannelures bordées de perles et d'oves. L'étage supérieur est, comme l'étage inférieur, à trois baies et décoré de quatre pilastres composites. Au couronnement, un cordon d'élégants modillons cannelés. Largeur de l'édifice, 11 mètres 60 centimètres. La charpente est fort bien composée et parfaitement conservée.

PLACE LEBEUF.

L'illustre auteur de l'*Histoire d'Auxerre* et de tant d'autres travaux historiques, dont l'esprit vif et fin égalait la

science profonde, avait droit à l'hospitalité dans sa ville natale, et l'on choisit une place voisine du portail sud de la cathédrale pour y donner son nom. C'était, jusqu'à la révolution, la *place de la Maîtrise*, qui rappelait le maître des enfants de chœur. La maison qu'occupait Lebeuf n'était cependant pas dans cet endroit, mais sur la place Saint-Etienne, au bout de la rue Notre-Dame (V. cette rue).

La rue, ou le bout de rue qui de la place Lebeuf conduit à la cathédrale, était la *rue de l'Eglise* ou *des Greniers du Chapitre*. Le portail de ce côté, qui représente la légende du martyre de saint Etienne, était connu sous le nom du portail neuf ou de Saint-Etienne où se rend la justice, d'abord parceque ce portail avait été le premier achevé au XIVe siècle, lors de la reconstruction de la cathédrale, ensuite parce que le bailli du Chapitre y tenait ses assises. La maison de la recette du Chapitre est celle qu'occupe aujourd'hui Mademoiselle Prudot.

RUE SAINT-PIERRE-EN-CHATEAU.

Il y avait sur la place Lebeuf, dans la cour du charretier Naulin, une église paroissiale, d'origine fort ancienne, dédiée à saint Pierre et saint Jacques, et que Lebeuf fait remonter au temps qui suivit le passage des Sarrasins, en 732. C'est auprès de cette basilique que les évêques Clément et Aïdulf, forcés par leurs infirmités de quitter leurs fonctions, se retirèrent, au milieu du VIIIe siècle. L'église Saint-Pierre fut surnommée *en château* lorsqu'au XIIe siècle celle du même vocable qui se trouvait dans la vallée reçut le nom de *Saint-Pierre dans le bourg* ou *en vallée*. Sa paroisse était peu étendue et se trouvait limitée par la rue Fécauderie, que quelques actes du XVIe siècle lui donnent en partie, la rue de Paris à droite, la rue des Lombards, la rue Porte-Pendante et la rue Saint-Pancrace.

L'église Saint-Pierre-en-Château était, du temps de Lebeuf, un vaisseau du XVIe et du XVIIe siècle. En 1544, messire Palamède Gontier, trésorier de Bretagne, y fit bâtir une chapelle à l'extrémité est de l'aile droite. Elle fut vendue *nationalement* au sieur Legueux, moyennant 3,025 livres.

Cette église présentait un édifice à trois nefs de 11 toises de long sur 14 pieds de large, entre les deux premiers piliers

près de la porte, et sur 15 pieds entre les deux derniers piliers du chœur. Les bas-côtés avaient 10 toises de longueur. Celui du sud portait 9 pieds de large, la profondeur des chapelles comprises, et celui du nord 10 pieds 10 pouces dans les mêmes conditions.

On trouve, dans un acte de 1422, qu'il existait alors une chapelle de Saint-Saturnin dans une maison claustrale, située près de l'église Saint-Pierre-en-Château et contiguë aux chemins communs des deux côtés. Il est difficile de retrouver aujourd'hui l'emplacement de cet oratoire (1).

La rue Saint-Pierre-en-Château s'appelait, en 1791, rue de l'Eglise Saint-Pierre-en-Château.

RUE SAINT-PANCRACE.

Le chemin rapide et tortueux qui conduit de la place Lebeuf au port, autrefois à la poterne des Grands-Moulins, s'appelle la rue Saint-Pancrace, du nom d'une tour, aujourd'hui défigurée, qui s'élevait à l'extrémité orientale de la cité romaine, et dont la base plonge dans la rue Sous-Murs. Saint Pancrace, martyr à Rome, y avait une chapelle qui y fut fondée au XIIIe siècle environ. On y voyait des peintures de ce temps, à ce que rapporte Lebeuf, et le Cartulaire de la cathédrale fait mention de la maison de saint Pancrace à la date de 1246. Elle a toujours appartenu au Chapitre de la Cité, qui y faisait l'office le jour de la fête du saint. Il y avait probablement un solitaire dans les temps anciens.

On voit dans cette rue, à gauche en descendant, une vaste maison qui a appartenu au docte chanoine Frappier, et avant lui à M. Archambaud, archidiacre. La chapelle Saint-Clément en dépendait dans le siècle dernier. M. Blin, ancien maître de pension, a possédé cette maison, et elle a été acquise pour les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul de la place Lebeuf, qui y ont établi une école et un orphelinat.

A la révolution, on désigna la rue Saint-Pancrace sous le nom de rue du Port-aux-Grands-Moulins. La dernière maison à l'angle de la rue à gauche était celle du vénérable abbé Viart, ancien secrétaire du Chapitre d'Auxerre en 1789, vi-

(1) Fonds Saint-Marien ; accord entre le Chapitre et le curé de Notre-Dame-la-d'Hors.

caire général de l'évêque émigré de Cicé, et qui joua un rôle de missionnaire dans l'ancien diocèse d'Auxerre pendant la Révolution. L'Empire le nomma curé d'Auxerre, et M. Viart fut le réorganisateur du culte dans l'archidiaconé d'Auxerre, en 1804. Il conserva jusqu'à ses dernières années une grande autorité dans les affaires religieuses du pays, et mourut du choléra, en 1832, âgé de 82 ans (1).

RUE DU GRENIER A SEL.

Entre les murs du jardin du palais épiscopal et le quai de l'Yonne existait autrefois une rue dite du *Grenier à sel*, parce que les magasins de cette marchandise existaient dans les bâtiments qui formèrent longtemps les bureaux des coches. Le grenier spécial de l'évêque était, nous l'avons vu, sous la galerie des bureaux de la préfecture. Cette rue a été aliénée à cette administration, à laquelle a succédé M. Jossier, entrepreneur de marine.

RUE DE LA VÉRITÉ.

Cette rue s'appelait autrefois rue de Saint-Etienne ou de la Vierge-de-Miséricorde, à cause de son voisinage de la cathédrale et de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus. Jean Pinard, chanoine semi prébendé, auteur de la pièce de vers du *Discours joyeux en façon de sermon*, où il passe en revue tous les climats des vignes d'Auxerre, y demeurait en 1531. Il avait été maître des écoles de Bonny-sur-Loire. On donna à cette rue, au moment de la Révolution, le nom de rue des Ecoles, parce que les écoles de Saint-Charles, fondées par M. de Caylus en 1729, existaient au coin où se trouve aujourd'hui le presbytère de Saint-Etienne.

Quant au nom de rue de la Vérité, j'ignore son origine.

On a remarqué, en faisant la tranchée des fontaines en 1852, que le sol de cette rue était tout à fait noir et semblait avoir été en jardins autrefois. Cette disposition du sol se prolonge jusqu'au milieu de la place Saint-Etienne.

RUE DES LOMBARDS.

La rue des Lombards est l'une des plus anciennes de la vieille cité. Elle suit la ligne des murs romains au-dessus de

(1) Voyez, sur M. Viart, les *Souvenirs* de M. Fortin, curé de la cathédrale d'Auxerre; Auxerre, 1865, t. I, in-12.

la porte Fécaud, et descend jusqu'à la rue Saint-Pancrace, du côté de la rivière.

Le sol de cette rue et des maisons élevées sur le mur romain, a été exhaussé considérablement, et les creusées qui s'y font amènent souvent au jour des médailles antiques. On a trouvé récemment, dans l'emplacement de la maison de Madame Carrouge, des bains romains, à 1 mètre 50 centimètres de profondeur du sol actuel. Ils paraissaient destinés à l'usage exclusif de la maison.

Les Lombards étaient les banquiers du moyen-âge. On trouve dans la rue qui nous occupe l'hôtel des Lombards au XIVe siècle. En 1429 il appartenait au duc de Bourgogne; il passa depuis à des particuliers. C'est la première maison qui fait l'angle de la rue, du côté de la rue Joubert, en descendant. La commanderie de Saint-Jean d'Auxerre y avait le droit de cens (1).

En 1514 la maison des Lombards tenait à une ruelle qui existe encore.

En 1542, l'évêque de Dinteville fit don à Arnoul Gontier, chantre de la cathédrale, et à son frère Palamède, secrétaire du roi, d'un jardin dans la rue des Lombards, au-dessus de la maison de la chapelle Saint-Clément (2).

La rue des Lombards s'appelait rue Saint-Pierre-en-Château, en 1791.

RUE NOTRE-DAME OU DES PARCHEMINIERS.

Cette rue conduit de la cathédrale à la place du Marché.

Chaque profession avait au moyen-âge sa rue, son quartier distinct. Les parcheminiers demeuraient dans cette rue, qui conduisait des Cordeliers à Saint-Etienne. On trouve alternativement, au XVIe siècle, le nom de rue de la Parcheminerie et de rue Notre-Dame. Le dernier nom l'a emporté; il rappelle la célèbre chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, qui s'élevait sur la place Saint-Etienne, à droite de la cathédrale.

Germain Michel, peintre-verrier renommé, auteur de la

(1) Archives de l'Yonne, fonds de la Commanderie.
(2) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. I, p. 587.

rose du portail nord du transepts de la cathédrale, habitait une maison de cette rue en 1525.

Elle a vu, sinon naître, au moins s'élever, l'un des hommes les plus illustres d'Auxerre, Jean-Joseph Fourier, et a été la demeure d'un autre, non moins éminent, l'abbé Jean-Baptiste Lebeuf; et, chose singulière, c'est que ces deux savants hommes ont habité deux maisons contiguës; et séparées seulement par une ruelle (1). Le premier naquit le 21 mars 1768, de Joseph Fourier, maître-tailleur d'habits, et de Edmée Lebègue. (Voir rue Fécauderie); le second vit le jour sur la paroisse Saint-Regnobert en 1687, le 6 mars; il était fils de Me Pierre Lebeuf, commis à la recette des consignations.

La maison du père de Fourier est la troisième à gauche, en descendant la rue Notre-Dame, et celle du père de Lebeuf est la quatrième. M. Bernard-Deschamps, grand amateur de peinture et d'histoire naturelle, l'habitait, il y a quelques années, avec sa fille, Mademoiselle Prisette Bernard, qui possédait un talent remarquable de miniaturiste.

L'abbé Lebeuf, devenu chanoine de la cathédrale, acheta une autre maison dans cette même rue Notre-Dame. C'est la seconde à droite en descendant sur la place, après la rue Maison-Fort. Elle a appartenu, au moment de la Révolution, à M. Pellevilain, chanoine (2).

Mais Lebeuf habita toujours dans la maison paternelle et y conserva son appartement.

C'est là qu'il composa son livre de la *Prise d'Auxerre*, qui devait mériter, pour une feuille au moins, les honneurs du bûcher. On raconte que Lebeuf, résidant à Paris, arrivait souvent dans sa maison sans que les personnes qui habitaient le rez-de-chaussée s'en aperçussent. Il passait ainsi la journée à travailler dans sa chambre et descendait le soir pour dîner chez ses hôtes, qu'il surprenait.

Fourier, élève distingué des Bénédictins, chez lesquels il devait prendre l'habit, était, au moment de la Révolution, professeur de belles-lettres et de mathématiques. Les sciences exactes n'avaient point de secrets pour lui. Il fit partie de la Commission scientifique de l'expédition d'Egypte, et rédi-

(1) Archives du Chapitre d'Auxerre.
(2) Archives du Chapitre, maisons canoniales.

gea la préface du grand ouvrage qui fut publié sur cette contrée. Le 23 pluviose, an X, il fut nommé préfet de l'Isère, où il demeura jusqu'au 9 mars 1815, époque où l'empereur le nomma préfet de Lyon.

Fourier devint baron de l'Empire en 1810, membre de l'institut en 1817, et, en 1822, secrétaire perpétuel pour la section des sciences mathématiques. Il est mort grand-officier de la Légion d'honneur, à Paris, le 16 mai 1830.

Ses concitoyens lui ont érigé, le 5 mai 1849, une statue en bronze, qui est dans le jardin botanique. (V. rue du Champ). Lebeuf attend encore le même honneur.

La rue Notre-Dame a reçu le nom de rue de la Fraternité en l'an VI, mais ce titre n'a eu qu'une durée éphémère (1).

RUE ET CUL-DE-SAC DE LA MAISON-FORT.

Ce passage, fort peu étendu, a reçu son nom d'un sieur Claude de Beaujeu, seigneur de la Maison-Fort, dont la veuve habitait probablement, en 1543, la grande maison qui appartient aujourd'hui au pensionnat secondaire de M. Breuillard. En 1603, Germain Housset, marchand, était propriétaire d'une maison de la paroisse Saint-Regnobert, appelée la Maison-Fort. (Minutes de Rousse, E., arch. de l'Yonne).

RUE DE MILAN.

Passage qui fait communiquer la rue des Lombards avec la rue Saint-Regnobert. Il n'y demeurait encore personne en 1791 (2). Depuis peu d'années les Frères de la Doctrine

(1) On prétend que le grand économiste Turgot passa quelques années de sa jeunesse à Auxerre, et qu'il habitait la rue Notre-Dame chez Me Deschamps, procureur, dont la maison, en face celle du père de Fourier, est occupée par un quincaillier. On raconte qu'un jour qu'il était allé aux vêpres chez les PP. Cordeliers avec d'autres jeunes gens, il fit du bruit et troubla l'office. Un Cordelier se leva de sa place et le mit à la porte de l'église. Turgot, furieux, jura de se venger. Il alla attendre le moine dans la cour avec un gourdin et le bâtonna ; mais le lendemain, comme il revint pour narguer le battu, ce fut son tour de l'être. Alors il persista de plus belle avec ses amis à venir battre les moines chez eux, tellement qu'il fallut fermer la porte du couvent. (Anecdote racontée par Mme Deschamps).

(2) Itinéraire de la ville.

chrétienne y ont ouvert la porte de leur maison, qui donnait auparavant dans la rue des Lombards. Cet établissement d'instruction primaire date de 1817. Le dévouement des Frères à leur mission les a soutenus dans les crises diverses qui se sont passées en France depuis leur arrivée à Auxerre. En 1830, Monseigneur de Cosnac, archevêque de Sens, a acheté définitivement la maison des Frères, qui étaient auparavant auprès du séminaire, rue du Champ.

QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Sur cette modeste place de l'hôtel de ville, nous sommes au centre d'Auxerre. On y chercherait en vain le monument caractéristique du pouvoir municipal au moyen âge qui embellit les vieilles cités du nord : l'hôtel de ville a des proportions plus modestes et ne paraît pas les avoir jamais dépassées.

Cet édifice, élevé sur un perron classique qui a servi à bien des proclamations, est composé d'un rez de chaussée et d'un premier étage. Sa façade d'ordre toscan n'a rien de monumental, non plus que les intérieurs. On y a peint, sur le fronton, les armoiries de la ville, *d'azur au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules, le champ semé de billettes d'or*. Ces armoiries, qui sont celles des comtes de la famille de Nevers, ont été prises par les bourgeois lorsque la comtesse Mathilde leur eut accordé droit de sceau au commencement du XIIIe siècle.

L'administration de la ville varia beaucoup jusqu'en 1789. Formée, au XIIIe siècle, de douze jurés qui furent aussi appelés échevins ; elle fut modifiée au XVIe siècle, et le roi Charles IX mit un maire à sa tête. Les échevins furent réduits à quatre en 1666, et le maire devint perpétuel en 1693. Une ordonnance de 1772 modifia, pour la dernière fois, l'organisation des municipalités.

Dans l'origine, l'Assemblée des bourgeois avait lieu au palais des Comtes. Lorsque les Cordeliers se furent établis sur la place actuelle du Marché, ces moines populaires don-

nèrent l'hospitalité aux habitants sous leur cloître. Quand il s'agissait d'affaires ordinaires, les gouverneurs du fait commun se réunissaient dans quelqu'hôtellerie aux frais de la ville, et y tenaient leurs conférences.

Mais cet état précaire finit par déplaire aux habitants, qui résolurent de le faire cesser. En 1452, ils obtinrent de Jean de Bourgogne, possesseur du comté d'Auxerre, l'autorisation de construire un hôtel de ville dans l'emplacement actuel. Il n'est rien resté de cet édifice, qui ne devait pas être bien considérable, car, trois siècles après, en 1703, il n'était encore composé que d'une seule salle au rez-de-chaussée; on en construisit alors une seconde. Une inscription placée au pied du pilastre de la porte d'entrée de l'hôtel actuel, et datée de 1733, nous apprend l'époque de la reconstruction de l'édifice. La pose de la première pierre en fut faite le 22 juin de cette même année par le Maire perpétuel, M. Edme-Jean Baudesson, ainsi que le relate, pour la postérité, une plaque de plomb mise dans les fondations en cet endroit.

Il existe encore, dans l'hôtel-de-ville, deux inscriptions en lettres d'or, sur marbre noir, qui mentionnent deux événements importants et heureux pour le pays, dont nos pères ont voulu perpétuer la mémoire.

La première rapporte le rachat des droits d'aides, qui eut lieu en 1786, dans les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. C'était la liberté du commerce des vins, la suppression de l'exercice et de tous droits, excepté ceux d'octroi des villes. Mais la somme à payer pour ce rachat était énorme, deux millions cent quatorze mille livres pour le comté d'Auxerre seul!

L'an 1786,
sous le règne de Louis XVI
et le ministère de M. de Calonne
et la médiation de S. A. S.
Monsieur le prince de Condé
et les soins de Anne-Louis-Henri
La Fare, abbé commendataire de l'abbaye royale de Licques,
chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon,
vicaire général du diocèse,
et Georges-César, comte de Chastellux,
chanoine héréditaire de l'église cathédrale d'Auxerre,

chevalier d'honneur de Madame Victoire, tante du roi,
brigadier des armées du roi,
mestre-de-camp commandant du régiment de Beaujolais,
François Noirot, maire de la ville de Chalon-sur-Saône,
Élus généraux des Etats de Bourgogne,
les droits d'aides ont été rachetés
dans les comtés de Bar-sur-Seine et Auxerre;
Edme Germain Villetard, écuyer, seigneur de Vincelles,
échevin et député.

La seconde inscription constate le maintien de l'exemption de la dîme sur les vignes existant dans l'étendue de la censive du prieur de Saint-Amatre. La prétention de ce prieur n'allait à rien moins qu'à menacer les habitants d'un impôt énorme ; l'arrêt du Parlement y coupa court.

Voici la pièce qui contient aussi la mention des lettres de Louis XVI sur le rachat des aides :

Le 19 août 1786,
arrêt du Parlement de Paris
qui juge contre le prieur de Saint-Amatre
que la dîme de vin n'est pas due à Auxerre.
Le 27 novembre, même année,
Lettres patentes du roi Louis XVI,
qui opèrent le rachat des aides en la
ville et comté d'Auxerre.
Messire Pierre-Henri Baudesson,
chevalier, maire perpétuel,
Messieurs Philippe-Etienne Guenot,
avocat en parlement, premier échevin,
Edme Germain Villetard, écuyer,
seigneur de Vincelles, 2e échevin,
Claude Germain Legueux l'aîné, bourgeois, 3e échevin ;
Joseph Deschamps, procureur, 4e échevin,
François Leblanc, procureur du roi, de la maîtrise des Eaux
et Forêts, procureur-syndic,
Edme Louis Lefébure, notaire, substitut,
Jean-Baptiste-Nicolas Deschamps de Vallières,
bourgeois, receveur,
Pierre-Augustin Faultier, avocat en parlement,
secrétaire-greffier.

Conseillers de ville :
Messieurs René-François Coullault
de Berry du Marteau, bourgeois,
Louis Deseuvres, inspecteur des poudres et salpêtres,
Etienne Bussière, l'aîné, avocat en parlement,
et Germain Imbert, négociant.

Mais revenons aux temps anciens.

L'hôtel de ville, à peine bâti au xve siècle, servit à représenter les *mystères* qu'on jouait auparavant en plein air ; ce fut même une des raisons qu'alléguèrent les bourgeois pour demander cet établissement.

Au xvie siècle, la façade, ou plutôt le perron de l'hôtel s'embellit. Lorsqu'en 1579 on fit venir les eaux de Vallan sur la place, on décora le bassin destiné à les recevoir d'une pyramide en pierre sur laquelle était un bas-relief de la scène de Jésus et la Samaritaine, et au-dessous la date de l'arrivée des eaux.

Les Huguenots, maîtres d'Auxerre en 1567, démolirent entièrement l'escalier de l'hôtel de ville. On le reconstruisit en 1580 et on lui donna un aspect monumental. Le devis porte que :

« En iceluy escalier fera 4 pilastres en façon de rusticq, et entre chacun pilastre y aura une table d'atante garnie de molures, ensemble des chapitaux et corniches faisant rempand sur les pilastres dudit escalier. Sur lequel rempand feront et y asserront deux lions et ung ange, ou aultre ouvrage, ainsi qu'il sera advisé par lesdits sieurs (échevins), et dessous ledit ange sera faite une table d'atante; esquel lion et ange seront mis les armoiries du roy et de la ville :

« Auquel escalier y aura 5 marches de chacun costé, de pierre de Tonnerre, etc.... Lesdits lions et ange seront en franc banc de pierre de Tonnerre (1). »

En 1692, la fontaine ne coulait plus, et le monument ne servait plus que d'ornement à la place. Des gens malintentionnés le renversèrent. On ne le releva pas et on se contenta d'incruster dans la façade de l'hôtel de ville l'inscription de marbre, qui a disparu lors de la réfection de l'édifice.

La place de l'hôtel de ville s'appelait, avant le xve siècle,

(1) Arch. de la Préfecture, E., minutes d'Armant, notaire.

la *Rue du Chastel*. Ce quartier était très-commerçant au moyen-âge. On voit encore, en face de l'hôtel de ville, deux pignons qui, malgré leur masque de plâtre, rappellent un peu le temps passé. Il y avait encore, il y a quelque dix ans, à la place de la maison Cerceuil n° 14, un pignon de pierre de taille, du XIIIe siècle, appelé la Commanderie, probablement parce qu'il y avait jadis là quelque maison dépendant des chevaliers de Malte. En 1469, Pierre Gonthier, procureur du roi, habitait une maison contiguë à l'hôtel de ville. Elle provenait de Jean de Troyes, receveur de la ville. Jacques Cornouailles, dont les descendants furent, au XVIe siècle, de célèbres peintres, demeurait de l'autre côté de l'hôtel. Michel Massé, peintre, occupait en 1472 la maison de bois qui fait face à l'hôtel de ville et fait angle sur la place au Lait.

La deuxième maison à droite de l'hôtel de ville a vu naitre, le 26 avril 1789, une célébrité chirurgicale contemporaine, le docteur Philibert-Joseph Roux ; une inscription placée sur cette maison en 1854 en rappelle le souvenir.

L'hôtel de ville, sans avoir eu une grande célébrité, a conservé des souvenirs comiques et même tragiques. Au moyen-âge nous avons vu qu'on y jouait des mystères, fêtes scéniques où nos pères se plaisaient à assister en foule. — En 1792, un drame terrible s'y est accompli, et on y a vu mourir assassinés, sous les yeux du corps municipal, deux citoyens honorables, victimes de la fureur de la populace.

Nous terminerons cet article par un récit moins lugubre. En 1631, le 21 mars, le roi Louis XIII, qui poursuivait son frère Gaston d'Orléans, fauteur de la rébellion des premiers frondeurs, arriva à Auxerre. Il y fut reçu pompeusement sous l'arcade de l'Horloge, qui était ornée de guirlandes de lierre et de fleurs de lys peintes, avec les armoiries du Roi et celles de la ville. Devant l'hôtel de ville était un théâtre sur lequel des musiciens accompagnant des chœurs devaient « incessamment saluer Sa Majesté. » En réjouissance de ce grand événement une fontaine de vin blanc et claret coula tout le le jour devant le perron de l'hôtel de ville.

RUE DE L'HORLOGE.

La rue de l'Horloge était, dès le temps de la fondation de la cité, la voie qui conduisait à la demeure du gouverneur, et qui menait aussi à la route de Paris, laquelle longeait alors les murailles à l'ouest.

Elle a dû son nom à la construction d'une horloge sur la tour qui la domine. Auparavant, c'était la Lormerie, c'est-à-dire la demeure des lormiers, ouvriers qui travaillaient les ornements en cuivre des selles et des brides et autres attirails de cavalerie. L'Ormerie ou plutôt la Lormerie s'étendait depuis la porte des Comtes jusque sur la place de l'hôtel de ville. Elle tenait par derrière à la cour et au cimetière des Cordeliers. L'infirmier de Saint-Germain y jouissait de droits de cens donnés en 1139 par Hugues Bailledard, chevalier (1), et le Chapitre y avait également des droits semblables.

En 1503, lorsque ce vieux nom semblait devoir être oublié, on l'appelait encore rue devant le Chastel d'Auxerre, ou rue devant la Maison-de-Ville et antérieurement Lormerie. En 1641, Pierre Panier avait une maison en l'Ormerie près la maison de ville. L'arcade étroite qui fermait la cité autrefois n'est pas antérieure au XIIe siècle, comme l'annonce sa forme ogivale ; elle s'appelait, en 1180, la porte du Comte, et la comtesse Mathilde y possédait alors, tout auprès, une maison qui porta longtemps son nom (2).

En 1457, le comte Jean de Bourgogne, en permettant aux Bourgeois d'élever une horloge sur la tour qui défendait l'entrée de cette porte, lui donna une destination qu'elle devait conserver. Cependant, ce ne fut qu'après 1483 que l'édifice fut exécuté. Les guerres de Bourgogne et la misère des temps ne l'avaient pas permis jusque-là.

La tour de Saint-Eusèbe avait suffi pendant plusieurs siècles aux Auxerrois pour placer leur horloge et pour conserver leurs archives.

Gaillarde. Tel est le nom de la tour reconstruite par les comtes sur laquelle devait s'élever l'édifice merveilleux de l'horloge. On la refit alors en partie et de carrée qu'elle était on lui donna la forme ronde. Mais le noyau de la vieille tour romaine est resté plein et intact ; malgré quelques lézardes et des pronostics malintentionnés, la tour Gaillarde verra passer longtemps encore à ses pieds les générations auxerroises. Une balustrade à jour couronna la tour, et des clochetons se reliaient par de légers contreforts à une seconde galerie en charpente, formant la base de la lanterne du clocher. Des pignons aigus se découpaient sur la naissance de

(1) Archives de Saint-Germain.
(2) *Lebeuf*, t. II, p. 110.

la forme octogone de la flèche, qui s'élançait hardiment dans les airs. Des lames de plomb couvraient les trottoirs et les membres de ce beffroi, sans rien lui ôter de sa grâce et de sa légèreté. A côté de la tour, sur l'arcade même de la porte, était installé le mécanisme de l'horloge. On voit encore figurer entre deux clochetons gothiques une large arcade de style flamboyant, qui entoure le cadran. Elle se répéte des deux côtés de la porte. Ce cadran était dans le goût du reste. Les compartiments étaient en plomb doré et les intervalles à jour remplis de verre coloré. L'édifice était plus élevé qu'il ne se présente aujourd'hui. Un orage a détruit, le 27 juin 1772, les clochetons qui le couronnaient.

Sur le côté droit a été pratiquée une petite porte qui conduit par un escalier, établi dans une tourelle en saillie, dans l'endroit où se trouve le mécanisme, et de là par un autre escalier dans le beffroi.

Les devises faisant allusion à la marche du temps et du soleil ne pouvaient manquer d'être employées dans la décoration extérieure de l'horloge.

On remarque au-dessous du cadran, du côté du levant, ce dystique latin :

« *Dum morior moreris, moriens tamen hora renascor;*
« *Nascere sic cœlo, dum moriere solo.* — 1672. »

Et sur le côté de l'ouest celui-ci :

« *Me primum motat cœlum; mea regula cœlum est :*
« *Si tua sit cœlum regula, tutus abis.* »

Et sur le cadran solaire, placé du côté sud de la tour, ces quatre mots expressifs :

« *Me lumen, vos umbra.* »

L'inscription provenait de l'ancien cadran du jardin du prieuré Notre-dame-la-d'Hors, et s'appliquait parfaitement au cadran solaire de l'horloge de la ville, quoiqu'en ait pu dire M. Lechat dans ses *Recherches sur l'Horloge d'Auxerre* (1), dont nous ne partageons pas l'avis sur cette question.

Le cadran de l'horloge présente une particularité qui date des réparations faites il y a quarante ans. Avec l'aiguille qui marque les heures du jour moyen solaire on a placé une seconde aiguille pour marquer les heures lunaires. Elle porte

(1) *Annuaire* de 1841.

un globe moitié noir, moitié doré, qui tourne sur son axe et indique les phases de la lune.

Le mécanisme est sans doute fort ingénieux, mais il est peu de gens qui le comprennent à leur passage devant l'horloge.

Un incendie funeste, causé par la négligence des ouvriers plombiers qui travaillaient à couvrir en plomb les bois de la flèche, dévora entièrement l'aiguille de l'horloge, le 28 septembre 1825, à deux heures après midi. Ce désastre détruisit un des plus vieux monuments de la ville, et le souvenir vivant de la puissance municipale.

On voulut en vain le réparer. Les difficultés de restaurer la flèche gothique firent exagérer les dépenses, et malgré les regrets exprimés par quelques personnes et notamment par le maire, M. Leblanc, on se contenta provisoirement d'une cage en bois posée sur la plate-forme de la tour pour recevoir la sonnerie. C'était bien plus économique ; et puis on n'était pas encore entré dans la période du goût pour les édifices du moyen-âge ; il n'y avait pas d'espoir de voir relever la flèche et ce provisoire dure encore. La cage en charpente que nous voyons aujourd'hui, a cependant coûté 22,356 fr. (1).

La partie de la rue qui touche à la rue de la Draperie s'appelait autrefois le *Marché d'Appoigny*, parce que les maraichers de ce pays y étalaient leurs légumes renommés. On l'appelait aussi la rue « venant de la Draperie au Chastel » (1570). De l'autre côté était, au dernier siècle, le marché aux poules.

(Voir pour les dessins de l'horloge, deux vues dessinées par Lallemant, *Description générale de la France*, 1780, nos 52 et 53; un dessin du Beffroi, par Sagot, lith. de Manthelier, et *Annuaire de l'Yonne*, 1841 et 1868.)

RUES DE LA CLOCHE BLEUE ET DE LA CROIX DE PIERRE
(PARTIE DE LA RUE DE PARIS AUJOURD'HUI.)

Nous conserverons les vieux noms de la Cloche-Bleue et de la Croix-de-Pierre, malgré la mesure qui les a fait absorber dans la rue de Paris. L'histoire ne se traite pas comme la police : elle est un fait accompli.

La rue de la Cloche-Bleue, qui touchait à la rue de la Draperie, la fin de la rue du Temple aujourd'hui, était, en 1474,

(1) M. Lechat, *Annuaire de l'Yonne*.

la rue de la Montée-du-Marché. En effet, il y a là une pente autrefois très sensible qui venait de la vallée de l'étang de Saint-Vigile. En 1750, c'est la rue Chambleu (1) ou montant de la Croix-de-Pierre aux Fontaines. Le nom de la Cloche-Bleue lui vient sans doute de quelqu'enseigne de cette couleur qui se balançait à la porte de quelque marchand. On y a vu jusqu'en 1843 le marché au poisson, établi au profit de l'Hôtel-Dieu en 1690, dans un passage communiquant de la rue de la Cloche-Bleue à la rue des Cordeliers, et qui occupait l'emplacement de la maison de M. Leblanc-Desforges.

Rue de la Croix-de-Pierre. Il y avait au moyen-âge, sur la petite place qui forme le monticule qui est au point de jonction des rues Française et de Notre-Dame-la-d'Hors, une croix de pierre qui donna son nom à la rue, dès le XIIIe siècle.

Les moines de Saint-Marien, dont le cloître s'étendait à l'extrémité de la rue Notre-Dame-la-d'Hors, s'étant plaints en 1203, à Pierre de Courtenay, du bruit que faisaient les femmes qui venaient laver leur linge à la fontaine, le comte ordonna leur éloignement. M. Chardon voyait là les eaux de Vallan ; il faut appliquer cette charte au monastère du bourg Saint-Martin-lez-Saint-Marien et non à celui de Notre-Dame.

Lorsque les eaux de Vallan furent amenées à Auxerre à la fin du XVIe siècle, on les fit couler sur la place de la Croix-de-Pierre. J'ai vu un marché pour la réparation de l'auge de la fontaine ; et en creusant, en 1838, pour y établir la borne actuelle, qui donnait alors les eaux de Sainte-Geneviève, on a trouvé la margelle d'un puits, qui avait été fermé jadis, puis rouvert en 1732, et décoré de son ornement de fer. Il a été enfin supprimé depuis la Révolution.

Pierre de Courçon, fameux vicomte d'Auxerre à la fin du XIIe siècle, avait sa maison dans cette rue. Plus tard, Pierre du Vau, procureur du Roi, et Germain Rapine, père du gouverneur d'Auxerre sous Louis XI, y habitèrent également (2).

Le maire, M. Girardin, qui demeurait auprès de la Croix-de-Pierre, avait fait dresser, en 1631, lors du passage de Louis XIII, un théâtre devant sa maison, où des musiciens saluèrent le roi avec leurs cornets à bouquins et autres instruments.

Il existe dans cette rue, vers l'extrémité de celle qui touche

(1) Terrier d'Auxerre A, Archives de l'Yonne.
(2) Comptes de l'Hôtel-Dieu, de 1462.

à la Cloche-Bleue, une ruelle fort longue et tortueuse, très habitée, qu'on appelle la Cour-Guinois. Ce nom lui vient d'un sieur Claude Guynois qui vivait en 1560, et qui y possédait des maisons (1). Un siècle après, la maison du fond de la cour s'appelait la *Maison des Rats* (2).

RUE DES CORDELIERS.

Cette rue, roide et étroite, qui conduit de l'Horloge à la rue d'Orbandelle, était jadis la rue descendant de l'Horloge à la tour d'Orbandelle, ou à la Poissonnerie, ou aux Cordeliers. On l'appela, en 1782, rue sous les Cordeliers. Il a suffi probablement de la fantaisie du rédacteur de la carte itinéraire de la ville, en 1791, pour opérer le changement qu'on remarque dans son nom. Elle longeait jadis le mur extérieur de l'enceinte romaine.

Une partie de la maison de M. Pescheux, épicier, n° 2, a conservé sur sa façade et dans l'intérieur de la cour des constructions de la Renaissance. Il y avait même à l'angle de l'entrée du marché, il y a quelques années, une poutre sur laquelle étaient ces mots :

« *Dominus mihi adjutor !*
« *Non timebo quid faciat mihi homo.* (Psalm. 117.)

PLACE DU MARCHÉ OU DES CORDELIERS.

La ville n'avait pas autrefois de marché couvert pour la vente des légumes et des autres objets de consommation ordinaire. Les maraîchers et autres marchands étalaient alors leurs produits tout le long des rues de l'Horloge, de la Draperie, etc.

La suppression du couvent des Cordeliers, en 1790, fournit une excellente occasion pour établir ce marché. Les bâtiments en furent démolis en partie, et la place où l'on voulait établir d'abord une halle aux grains, fut ensuite affectée à sa destination actuelle. On éleva, en 1817, des tentes en ardoises sur des colonnes en bois, qui forment plusieurs lignes parallèles et en sens divers. La disposition des tentes serait plus heureuse si le public y trouvait un abri sûr, mais il n'y reçoit que de l'eau en abondance dans les temps pluvieux.

(1) Archives de l'Yonne, minutes de Royer, notaire.
(2) Estendue de la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors vers 1668.

L'histoire du couvent des Cordeliers ou Franciscains se lie intimement à celle de la ville d'Auxerre. Ces religieux, qui font vœu de pauvreté absolue et qui sont destinés à la prédication, furent établis d'abord par la comtesse Mathilde, dans un lieu connu sous le nom de Sainte-Nitasse, et situé à droite de la route d'Avallon, à 2 kilomètres d'Auxerre. La comtesse y possédait un manoir dont on voit encore les vestiges dans les prés appartenant à M. Rousseau. Une charte de 1243, la première qui parle des Frères-Mineurs à Auxerre, rapporte que le lieu s'appelait la *Fertez* et *Brahanay* (1). On reconnut bientôt que les Frères étaient mal installés, et en 1252 la comtesse les transféra dans la cité. En leur donnant la nouvelle résidence qu'ils devaient occuper jusqu'à la fin, la comtesse exigea d'eux qu'ils fissent murer une porte qui existait, selon Lebeuf, probablement dans les murs de la cité, et ouvrait dans la rue d'Orbandelle.

Ces religieux, aimés des habitants d'Auxerre, leur donnèrent longtemps l'hospitalité dans leur couvent. Leur église servait aux assemblées populaires avant la construction de l'hôtel de ville. On donnait chez eux ces représentations des Mystères, faites de drames de la vie de Jésus-Christ ou des saints, dans lesquels les personnages se comptaient par centaines, et qui duraient non plus des heures, mais des semaines entières.

En 1425, au mois de juin, les Frères furent victimes de leur obligeance. Le couvent fut totalement incendié par l'imprudence des ouvriers qui préparaient, dans le cloître, les charpentes destinées à l'horloge que les habitants projetaient déjà de faire bâtir. L'église, la librairie, les dortoirs, le réfectoire, tout fut dévoré par le feu. Mais les habitants résolurent bientôt de réparer les pertes des bons frères, et, selon Bargedé, dès l'an 1438 le couvent était rebâti plus beau que jamais.

En 1555, le jour de la Saint-François, le roi Henri II visita le couvent et y reçut l'hospitalité. On peut supposer que le menu du dîner fut moins maigre qu'à l'ordinaire.

A la prise d'Auxerre par les Huguenots, l'église des Cordeliers leur servit de prêche. Elle fut alors fort endommagée ainsi que le reste du couvent. Le mur du chœur fut jeté à

(1) Archives de l'Empire, J, 256, n° 44.

bas, ainsi qu'on le voit par un marché pour sa réfection après l'expulsion des Réformés (1). Mais les ruines ne furent entièrement réparées qu'au XVIIe siècle. En 1612, les habitants y contribuèrent pour 50 livres. Le couvent était alors dans une ère de prospérité qui ne fit que s'accroître, et qui était telle qu'en 1659 le maire et les échevins attestaient qu'il y avait dans la maison 28 prêtres et 14 frères novices, et « qu'ils avoient besoin de la charité qu'ils demandent. »

L'église des Cordeliers, qui subsista jusqu'en 1789, fut construite au XVe siècle. On arrivait au couvent de la rue des Cordeliers par un passage pratiqué dans le mur de la Cité et qui menait jusqu'au tiers de la place actuelle, où se trouvait le portail de l'église. Cet édifice était surmonté d'un clocher d'une grande hauteur. Du côté du sud-est, entre le vaisseau et les maisons, se continuait le passage public, large de 6 mètres. Une porte grillée le fermait du côté de la Place au Lait (V. ce mot.) En face était une porte latérale de l'église, et à côté du chœur, le long de la rue Notre-Dame, était une chapelle, et derrière le maître-autel une porte cochère. Le cloître était adossé à l'église et carré ; son entrée à gauche du portail, près du parloir.

L'église était sombre et triste. Elle portait dans œuvre 27 toises 5 pieds de longueur sur 5 toises 6 pouces de largeur, et la voûte 7 toises 3 pieds de haut (2). Il y avait au milieu du préau du cloître une pyramide qui avait été bénie en 1621 par l'évêque Séguier.

C'est dans cet édifice qui s'assemblèrent, pour la dernière fois, les trois ordres, le 23 mars 1789, pour l'élection des députés aux Etats-généraux.

Au siècle dernier, les Cordeliers portaient le pauvre costume des enfants de Saint-François, la longue robe de laine brune, grossière, avec capuce, et en ville un manteau court de même couleur. Leur tête était nue et ils marchaient nu-pieds dans des sandales. Ils rappelaient ainsi le vêtement du pauvre peuple du moyen-âge.

La maison de M. Fournier, imprimeur, qui longeait le mur romain et qui avait sa façade sur la rue de l'Horloge, avait une ouverture sur le passage public des Cordeliers, appelé aussi la Cour. C'est par là que le jeune Rétif de la Bretonne,

(1) Archives de l'Yonne, E., minutes de divers notaires.
(2) Procès-verbal d'expertise du 16 octobre 1791.

alors apprenti typographe, et, depuis, fameux romancier, se rendait au couvent des Pères, pour causer philosophie avec un Cordelier nommé Gaudet d'Arras. Cet étrange moine, sorte de démon tentateur, dont Rétif fait le plus curieux portrait, — selon son habitude de mettre en scène ses meilleurs amis et ses proches, — cet ami poussa le jeune homme déjà tout disposé, dans une voie romanesque et perverse, et développa en lui une verve diabolique qui lui fit composer tant d'ouvrages aussi bizarres par le fond que par la forme, mais qui, dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, le rendirent plus célèbre qu'Alexandre Dumas dans le nôtre.

Les Cordeliers fournirent à la Ligue du XVIe siècle un membre renommé par son énergie passionnée. Leur Père gardien ou supérieur, nommé Claude Trahy, dont les talents avaient été utilement employés par l'évêque Amyot, avait répandu l'esprit de la Ligue dans la ville. Il ne put pardonner au confesseur de Henri III ses relations avec ce prince. Après l'assassinat des Guise à Blois, et lorsque le vieil évêque rentra à Auxerre, il souleva la populace contre lui et le força à se renfermer dans son palais, tandis qu'il portait contre lui les accusations les plus noires. Le pauvre traducteur de Plutarque passa tristement les dernières années de sa vie, et dut regretter plus d'une fois le temps où il cultivait en paix ses auteurs grecs favoris.

Il existait autrefois dans l'église des Cordeliers une confrérie très nombreuse du tiers-ordre de Saint-François, et qui réunissait les principales familles bourgeoises de la ville. Le Nécrologe du couvent mentionne les noms de celles qui avaient choisi leur sépulture dans l'église depuis le XVe siècle. A cette époque ce sont les Vivien, les Gonthier, Jean Rapine, qui soumit la ville d'Auxerre à Louis XI, qui mourut en 1480 et fut enterré sous le grand autel. Au XVIe siècle on trouve les Leprince, les Delafaye, les Boucher, les Chrétien, les des Bordes, les Leclerc, Guillaume Coephy, maître de la Monnaie, les Collinet, dont l'un d'eux se tua en se jetant tout armé par dessus les murailles, la nuit de la prise d'Auxerre par les Huguenots. Au XVIIe siècle, ce sont les Le Muet, les Duvoigne, encore les Boucher et les Leclerc, les Baudesson, les Chevalier, les Girardin, les Martineau. Tous ces représentants de la bourgeoisie auxerroise reposent sur le chemin foulé chaque jour par les pieds des nombreuses ménagères qui visitent le marché.

RUE NAPOLÉON, CI-DEVANT RUE DAMPIERRE ET RUE ROYALE.

Nous lui donnons ces trois noms de peur qu'un chercheur futur d'origines, trouvant à Auxerre l'une ou l'autre de ces appellations, ne soit embarrassé d'en faire l'application. Elle reçut le second à son ouverture. Le général Dampierre, qui fut tué par un boulet, près de Quesnoy, le 8 mai 1793, était alors à la mode. Sous la Restauration elle prit le nom de rue Royale. La Révolution de 1848 restaura le vieux titre et la pierre facile se laissa faire; puis elle reçut le nom de Napoléon.

L'histoire de cette rue n'est pas longue. Lorsque le couvent des Pères Cordeliers fut vendu en 93, on ouvrit à l'extrémité de leur jardin une rue qui mit en communication plus facile le cœur de la vieille ville et la porte de Paris. En creusant sur le haut de la rue, pour adoucir la pente, on trouva, chose étrange, deux squelettes d'homme et de femme accroupis.

Un puits très profond, qui se voyait naguère au milieu de la rue, existait déjà du temps des Cordeliers. Son eau était mauvaise, et il était abandonné depuis longtemps, lorsque les eaux de Vallan l'ont fait supprimer. Le sol est bien élevé à l'angle de la rue Notre-Dame: cependant j'ai vu creuser à sept ou huit pieds et y trouver, dans de la terre noire, des médailles romaines du Bas-Empire.

L'ouverture profonde que le mur de la cité subit au bas de cette rue était antérieure à son établissement. Les Pères Cordeliers avaient un petit passage du jardin de leur couvent dans la rue des Grands-Jardins, et ce jardin se prolongeait même très loin dans cette rue et comprenait l'avenue d'arbres de la maison Breuillard.

Une partie du couvent des Bernardines bordait la rue Dampierre, qu'on appelait, dans cet endroit, la rue *dessous les Cordeliers*.

RUE D'ORBANDELLE.

A ce nom on cherche une tour romaine entourée de plusieurs cercles d'or, comme celle dont parle l'auteur de l'*Histoire de Chalon-sur-Saône*, mais hélas! elle a disparu complétement il y a peu d'années, et depuis longtemps elle ne montrait plus que son flanc mutilé. Il est douteux aussi que la tour d'Or-

bandelle fût ici enrichie de cordons de briques dorées. Quoiqu'il en soit, elle a donné son nom à cette rue qui règne sous l'ancien couvent des Cordeliers, entre la rue Napoléon et la rue Cloche-Bleue, à présent rue de Paris.

Sa forme était ronde. A sa base régnait une assise de blocs de pierres de taille. Un massif de maçonnerie s'élevait jusqu'à une certaine hauteur ; je l'ai vu dépecer, et on y a trouvé, dans l'intérieur du blocage, deux ou trois petites médailles en bronze du IVe siècle.

La tour d'Orbandelle est connue dans les titres sous ce nom dès l'an 1282, et l'excellent recueil des *Cens de l'Hôtel-Dieu* parle, en 1339, « d'une maison tenant à la tour d'Orbandelle et aux murs de la vieille cité, que l'on dit les murs aux Cordeliers. »

C'est au pied de la tour d'Orbandelle que se lisait la fameuse inscription des consuls *Aulus Hirtius et Caius Vibius Pansa*, qui fit croire autrefois aux savants Auxerrois que l'édifice datait du temps de la mort de César. On sait aujourd'hui que ce n'est pas une preuve suffisante, mais que l'inscription provenait de quelque autre édifice démoli au IVe siècle.

La rue où se trouve la tour d'Orbandelle n'a pas toujours porté ce nom. On l'appelait rue de la Bretonnerie en 1285 ; c'était là qu'était assis le cens de la Ferté. Le comte Jean II la nomme rue Sous-Murs en 1294, dans l'amortissement qu'il fait de places situées dans ce lieu et données aux Cordeliers. Un plan du couvent des Cordeliers, fait au dernier siècle, lui donne le nom de la rue de la Poissonnerie, qu'elle avait reçu, depuis que, par arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 1676, les halles du marché de la poissonnerie et de la marée en détail avaient été transférées sous les murs des Cordeliers, après avoir été longtemps derrière l'hôtel de ville. On la nomme aussi rue de *dessous les Cordeliers*. La carte itinéraire de la ville, en 1791, la désigne sous le nom de la tour d'Orbandelle, et ajoute : ou de la Poissonnerie. Le premier nom a prévalu.

PLACE AU LAIT.

Dans la Révolution on avait appelé cette petite rue, qui conduit de l'hôtel de ville au marché, *la rue et place de la nouvelle halle*, parce qu'on projetait, après la suppression du cou-

vent des Cordeliers, d'élever une halle aux grains à la place de leur église, mais la ville ayant perdu par le papier-monnaie les ressources qu'elle avait destinées à ces travaux, ce projet ne fut pas réalisé, et on remplaça, en l'an VIII, le nom de la halle par celui de la rue de la Concorde (1). Cependant le nom de *Place au lait* a persisté. Je ne le crois pas ancien.

Au xve siècle et même au xviiie, c'était la rue de la Poissonnerie (2). Un bon bourgeois, nommé Louis Lemaire, marchand, fonda, en 1526, un service religieux dans l'église Saint-Père-en-Vallée, sur trois *fêtes* de maisons appelées la *Pie* (3) faisant le coin des Cordeliers et allant jusqu'en face de la maison-de-Ville. Ces *fêtes* ou pignons ont un peu changé d'aspect; cependant on en reconnaît encore deux.

A cette même époque, les habitants jouaient à la balle dans cette rue. Mais comme les balles, lancées trop vivement par les raquettes, allaient souvent casser les vitres de l'église des Cordeliers et pouvaient même tomber sur l'autel, le roi François Ier fit défense de continuer ce jeu, en 1531 (4).

PAROISSE ET RUE SAINT-REGNOBERT.

En sortant de l'hôtel de ville s'ouvre à droite une large rue qui conduit au port : c'est la rue de Saint-Regnobert.

Saint Regnobert, évêque de Bayeux au viie siècle, a donné son nom à une paroisse de la ville d'Auxerre, et par suite à la rue qui conduisait devant l'église du même nom. Les Juifs y avaient au xiie siècle leur synagogue. Le comte Pierre de Courtenay les ayant chassés de la cité, vers l'an 1206, à l'invitation de l'évêque Hugues de Noyers, transforma leur temple en église, et y fit ériger d'abord deux autels à saint Nicolas et à saint Antoine, puis il démolit entièrement l'édifice et y éleva une église qui fut consacrée à saint Regnobert (5). Dès l'an 1234, un chanoine tortrier prenait à rente une maison « sise devant l'église Saint-Regnobert (6). »

(1) Arrêté du maire du 13 messidor an VIII.
(2) Archives du Chapitre d'Auxerre.
(3) Fonds de la fabrique Saint-Père.
(4) Notes de Lebeuf, archives historiques.
(5) Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, p. 20.
(6) *Cartulaire du pitancier de Saint-Germain*, p. 8, Bibliothèque d'Auxerre.

Mais où est-elle cette église où notre savant Lebeuf apprit à lire les vieilles écritures, en chantant au lutrin dans les antiphoniers gothiques? Il n'en reste plus de vestiges aujourd'hui. Un vaste jardin à l'angle des rues Saint-Regnobert et Joubert, appartenant à M. Métairie, en marque la place.

Lebeuf dit que cette église avait été reconstruite du temps de François Ier et de Henri II, et il ajoute que sa structure était du genre de celle qu'on nomme erriciastique (1).

En 1541, Jean Alacre, dit d'Amboise, était maître-maçon de l'œuvre de Saint-Regnobert, et y travaillait activement (2). L'église longeait la rue et se composait d'une nef et d'un chœur avec bas-côtés; chapelles à droite et à gauche en entrant. Elle avait 109 pieds de longueur, 46 pieds de largeur hors œuvre, non compris les chapelles. La tour ou clocher, à côté du portail, était fort belle et s'élevait à 82 pieds de haut, y compris la balustrade qui la couronnait; elle avait 18 pieds sur 17 de largeur, et les murs portaient 2 pieds 9 pouces d'épaisseur (3). L'église fut vendue le 30 avril 1792, moyennant 15,300 livres, à Melle Cuisin, qui avait l'intention de la conserver, mais elle fut démolie peu après.

Ce monument offrait autrefois plusieurs objets remarquables. Il y avait en haut du portail une statue de Mars antique à mi-corps, qu'on nommait vulgairement le *Coquillon*; Montfaucon en parle dans ses *Antiquités*. La chapelle Sainte-Anne possédait une magnifique statue de sa patrone, que les amateurs venaient voir.

La paroisse Saint-Regnobert comprenait les rues de l'Horloge et de Saint-Regnobert, la place du Marché et la rue Notre-Dame, ainsi qu'une partie de la rue Fécauderie et la rue des Cordeliers.

La maison n° 5, appartenant à M. Lepère, était au XVIe siècle la demeure du fameux ligueur Tribolé. Elle est dans le style de la Renaissance, à deux étages, ionique au rez-de-chaussée et composite au premier. Aux angles sont deux gargouilles très belles, figurant des chimères. Sur le fronton d'une fenêtre du grenier la date : 1576.

(1) C'est-à-dire du temps de Henri II. Voyez Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, p. 52, une curieuse notice sur la classification des styles d'architecture du moyen âge.

(2) Minutes d Armant, notaire, E, Archives de l'Yonne.

(3) Procès-verbal d'expertise du 26 février 1792.

Il existe plus bas une maison, nos 8 et 10, qui s'est accrue depuis vingt ans de parties considérables et de belle apparence. Elle appartient à MM. Piétresson, notaire, et Métairie, vice-président du tribunal civil. Le Chapitre d'Auxerre possédait autrefois ce vaste emplacement, qui donnait sur les deux rues de Saint-Regnobert et de la Fécauderie. En 1486 il y avait dans l'une des maisons du Chapitre un jeu de paume, qui subsista plus d'un siècle.

Au XVIe siècle, l'hôtellerie de la Souche, vaste maison qui communiquait dans la rue Notre-Dame, était en face de l'église Saint-Regnobert. On voyait encore, il y a peu d'années, dans la cour du n° 15, un saint Nicolas sculpté sur un pilier.

Les philosophes de la Révolution avaient appelé cette rue du nom d'Helvétius.

On a réuni, dans ces dernières années, à la rue Saint-Regnobert la rue *Porte-Pendante*, dont elle est le prolongement. Le nom de cette dernière vient encore d'une porte de clôture du cloître du Chapitre cathédral, qui était établie à peu de distance de la rue de Milan et dont les anciens se rappellent avoir encore vu l'arcade.

RUE FÉCAUDERIE.

La rue Fécauderie, par corruption Frécauderie, conduit de l'hôtel de ville à la rue de Paris ou Joubert. C'est l'une des plus anciennes rues de la ville, et les Romains, en fondant la Cité, lui ont donné sa direction, mais sans adoucir la pente rapide que lui a imposée la nature.

On croit que le savant Fourier est né dans cette rue, dans la maison qui forme l'angle saillant du côté gauche, en montant dans la partie la plus voisine de la place de l'hôtel de ville.

Ses vieilles maisons de bois aux pignons aigus, aux piliers sculptés en *engoulevants*, en faisaient, il y a peu d'années encore, l'un des quartiers les plus curieux de la ville. Mais les grandes façades des magasins ont envahi les vieilles boutiques, et elle ne sera bientôt plus reconnaissable.

Les actes les plus anciens, qui font indirectement mention de la rue Fécauderie, sont du XIIe siècle. J'en ai déjà parlé à l'article de la rue Joubert, qui en est voisine. La rue Fécau-

derie conduisait à la porte Féchelle ou Fécaud (d'où elle a pris son nom), ouverte en face de la maison du sieur Bienvenu, boucher, n° 9. Au xve siècle on trouve déjà la rue Fécauderie, et ses habitants étaient, comme aujourd'hui, des marchands. Le marché du mercredi et du vendredi s'y tenait (1). Le Chapitre d'Auxerre y possédait plusieurs maisons, qu'il amodiait en 1486.

RUE DE PARIS, ACTUELLEMENT RUE JOUBERT.

On dénature à plaisir les vieux souvenirs locaux pour les remplacer par des dénominations pompeuses ou politiques. Ainsi, le chemin qui conduisait à Paris par la cité, du temps des Romains, et qui a gardé son nom de *rue de Paris* pendant le moyen-âge et jusqu'à nous, s'appelle aujourd'hui rue Joubert, nom d'un illustre guerrier de la République, sans doute, mais qui n'a rien à voir ici.

On trouvait, dans le haut de la rue, la porte *Fiscalis*, *Féchelle* ou *Fécaud*, dont parle le comte Gui dans sa charte à Saint-Marien (1170), par laquelle il confirme les acquisitions, faites par les moines, d'étaux à vendre marchandises situés *prope portam fiscalem*. La porte *Fiscalis*, selon Ducange, était celle auprès de laquelle on payait les impôts dus au roi.

Au xiie siècle, la rue de Paris, comme tout ce quartier, était très commerçante. Il y avait, en 1315, quinze étaux « esquelz on vent le pain » à la porte *Ferchau*. Jacques de Dicy, veuve d'Isambert de Vézelay, les possédait à titre de douaire et les tenait en fief du comte d'Auxerre. (Voy. le *Cartulaire du comté*). En 1440, le marché aux fruits se tenait encore près de la porte Fécaud (2).

La porte Féchelle est remarquable par son antiquité. Elle est connue dans la *Vie de saint Pèlerin* sous le nom de Porte des Bains, *Porta Balneorum*, parce qu'on passait par là pour descendre aux bains existant sur les bords de l'Yonne.

Elle a conservé jusqu'à ces dernières années quelques vestiges de son état primitif. On y reconnaissait les larges assises de pierres de taille des constructions romaines. On

(1) Chapitre d'Auxerre, rentes.
(2) Compte de l'Hôtel-Dieu.

y voyait, du côté le mieux conservé, un fragment de chapiteau sculpté qui a été découvert il y a peu d'années. Il était retourné à l'intérieur de la muraille ; ce qui prouve une fois de plus que cette muraille a été formée de morceaux d'édifices antérieurs.

Son nom moderne de porte *Fiscalis*, *Féchelle*, *Fécaud* et même *Frécaud*, se lit dans divers actes depuis le XIIe siècle (1).

Aux coins des rues Fécauderie et des Lombards se trouvent trois maisons de bois dont les piliers d'angle sont curieusement ornés de sculptures gothiques et renaissance.

Plus bas, en descendant, au coin de la rue des Bons-Enfants, était encore une maison gothique, dont le pilier d'angle, énorme morceau de chêne sculpté de feuillages, est conservé au musée de la ville.

Enfin, en descendant encore, et presqu'au bas de la rue, au n° 36, est une maison de style renaissance aux vastes dépendances, qui a appartenu de nos jours au docteur Duplan, érudit dont le souvenir n'est pas encore oublié de ses amis.

RUE DES BONS-ENFANTS.

Etroit passage qui fait communiquer la place des Véens et la petite rue de Paris ou Joubert. Cette rue conduisait du côté du jardin des Bons-Enfants, ainsi qu'on nommait les écoliers au moyen âge, et d'où lui est venu son nom.

RUE DES BOUCHERIES.

La rue des Boucheries, par sa situation sous les murs de la cité, prouve son antiquité. On sait que les Romains plaçaient en dehors des villes les établissements insalubres ou malsains. La boucherie devait être mise autrefois au premier rang de ce genre d'industries. Au moyen âge, et dès le XIIe siècle, les bouchers formaient une corporation importante. En 1527 ils étaient au nombre de quarante ; mais cinquante ans après ils n'étaient plus que vingt-cinq (2).

(1) *Cartulaire du Pitancier de Saint-Germain* ; Archives de Saint-Marien, donations générales, 1183, etc.
(2) Minutes des notaires, E, Archives de l'Yonne.

On remarque que les communautés religieuses possèdaient alors la propriété de la plupart des étaux, qui leur avaient été donnés probablement par les comtes. Par la suite, elles les baillèrent à rente, et il se constitua une succession de bouchers dans les mêmes familles, tels que les Defrance, les Danguy, les Mutelé.

En 1250, Jean Marpaut prend d'Amaury, prieur de Saint-Germain, un étal *in carnificula portæ Fiscalis*, dans la petite boucherie de la porte *Fiscalis* ou Fécaud, moyennant 60 sous tournois par an (1).

Le trésorier du Chapitre de Saint-Etienne percevait un droit de langues sur les bêtes *aumailles* (bêtes à cornes), tuées dans les boucheries pendant les mois d'août et de septembre, chaque année. Il en a joui jusqu'en 1789; ce droit s'amodiait alors 15 à 20 livres en argent et six langues de bœuf.

Les baux des étaux de la boucherie présentent certaines singularités. En 1412 il est fait mention d'un étal situé « en la boucherie d'Auxerre, hors de la boucherie fermée (2). » D'autres actes indiquent que la boucherie avait été primitivement derrière le lieu qu'elle occupe (1392, abb. Saint-Marien ; 1478, abb. Saint-Germain), c'est-à-dire dans la rue des Bons-Enfants.

Au commencement du XVIe siècle les bouchers étaient encore rigoureusement enfermés dans leur rue, et on ne pouvait élever de nouvelle boucherie sans la permission des magistrats. L'un d'eux, ayant voulu résider dans un autre quartier, les communautés religieuses et les autres propriétaires lui intentèrent un procès, qu'il perdit à Auxerre et à Paris. Cependant, la Cour accorda au procureur du roi et de la ville le droit de concéder de nouveaux étaux, suivant les besoins (3).

Le mur de la cité romaine, dans le haut de la rue de la Boucherie, renfermait autrefois une précieuse inscription que Lebeuf signale en ces termes dans sa *Correspondance* (4) :

(1) *Cartulaire du Pitancier de Saint-Germain.*
(2) Fonds de l'abbaye des Iles.
(3) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. II, p. 363.
(4) Voyez *Correspondance de l'abbé Lebeuf*, Auxerre 1866, t. I, p. 241.

AVG. SACR. DEAR
ICAVNI
T. TETRICUS AFRICAN.
D. S. D. D.

On a cherché en vain, depuis quelques années, cette fameuse inscription. Il est certain qu'elle subsiste toujours dans le fond de quelque maison du haut de la rue; mais pour la découvrir il faudrait des recherches considérables, et, en les faisant, se rappeler que la pierre est retournée, la face en dedans, et que Lebeuf avait *senti* l'inscription avec la main, plutôt qu'il ne l'avait lue.

RUE ET PLACE SAINTE-CATHERINE-DES-AULX.

Cette rue, qui se trouve derrière le mur de l'ancienne prison, a reçu son nom d'une chapelle de l'hôpital des comtes, qui se trouvait sur ce point. Son surnom des *Aulx* lui est venu de la petite place qui en est voisine et où l'on vendait cette denrée. On trouve l'hôpital ainsi qualifié dès 1340 (1).

Il subsista encore longtemps et ne fut réuni aux Grandes-Charités qu'en 1697.

La chapelle Saint-Catherine fut démolie en 1626, lorsqu'on reconstruisit le palais de justice, aujourd'hui le musée.

En 1440, le bout de la rue de la Boucherie qui conduit à la place Sainte-Catherine s'appelait la Poulaillerie (2).

RUE TRAVERSIÈRE.

Communication transversale de la place du Palais à la rue des Belles-Filles et aux Fontaines. Dans cette rue existait autrefois une croix qu'on mentionne ainsi en 1559 : « Maison rue Draperie, tenant par derrière à la croix par laquelle on va au marché des Aulx au Château. (Censier du Chapitre.)

PLACE DU MUSÉE, AUTREFOIS DU PALAIS.

Sur cette place irrégulière, créée, on peut dire d'hier, et l'une des plus étendues de la ville, a existé de tout temps et jusqu'à ces dernières années, un grand établissement public, le palais de justice, qui fut d'abord le palais des comtes, et

(1) Fonds de Notre-Dame-de-la-Cité.
(2) Compte de l'Hôtel-Dieu.

même, si l'on en croyait certaines opinions, la demeure des rois de la première race, dont plusieurs, tout au moins, y ont fait de fréquents séjours.

Dès les premiers siècles du régime des Mérovingiens, ces souverains, ou les comtes, leurs représentants, s'étaient installés à l'extrémité sud-ouest de la cité, tandis que les évêques en occupaient la partie est. De cette manière, chacun était chez soi et n'empiétait pas sur le terrain d'autrui.

Un écrivain très autorisé a raconté tout récemment l'histoire de ce vieux palais (1). En déblayant le sol des bâtiments de l'ancienne prison, pour dégager le palais proprement dit, qui venait d'être cédé à la ville par le département, en 1861, on a reconnu l'enceinte d'une vaste tour de plus de 22 mètres de diamètre. M. Challe veut voir là la tour de Brunehaut, cet édifice dont parlent les vieux chroniqueurs et qu'avait signalé M. Leblanc dans ses intéressantes *Recherches sur Auxerre*. Quoiqu'il en soit, ce vaste donjon du château des comtes n'aurait-il été bâti qu'au XIe siècle, à l'époque des grandes constructions féodales, il serait encore un monument curieux; il en reste un pan circulaire du côté de la rue de la Boucherie. On a également trouvé, dans les derniers travaux de déblaiement, d'autres murs d'une ampleur énorme et d'une dureté comparable à celle des murs romains. Une partie de ceux-ci s'est aussi rencontrée dans le prolongement du pignon actuel du palais, et allant rejoindre la grande muraille qui part de la Tour-Gaillarde et qui est assise sur les fondements de ce même mur romain. On remarque encore à sa base un pan formé de moëllons réguliers et de petit appareil, qui en accuse l'origine.

En démolissant un autre pan de ce mur, du côté de la rue Sainte-Catherine, en 1840, on a trouvé, au soubassement et la face en dedans, un beau morceau de sculpture, représentant un cheval marin buvant dans une coupe (2).

Les *Gestes des évêques d'Auxerre* nous parlent d'une chapelle de Saint-Alban, élevée dès le Ve siècle par saint Germain dans le château des comtes. On n'en a pas retrouvé de

(1) Conférences faites à Auxerre en 1868, *Le Château des Comtes*, par M. A Challe.

(2) Musée de la Ville.

traces dans les derniers travaux. Au XIIe siècle, le château s'ouvrait sur la rue de l'Horloge actuelle, par une arcade que nous voyons encore, et, au siècle précédent, il y avait sur la place intérieure, un orme sous lequel le comte Guillaume I et ses successeurs édictaient leurs actes publics (1).

Un incendie détruisit la chapelle Saint-Alban, ainsi que le reste de la cité, vers l'an 890, mais cette église échappa au désastre de l'an 1023.

Les bourgeois d'Auxerre reçurent, au XIIIe siècle, de la comtesse Mathilde, la permission de s'assembler dans une des salles du palais, pour leurs réunions publiques.

Plus tard, en 1367, à la réunion du comté à la couronne, le roi y établit le siége d'un bailliage royal, qui subsista jusqu'en 1789. On appelait alors le palais la Maison royale. Sous Louis XII, en 1509, l'édifice, depuis longtemps en ruines, fut l'objet de réparations. En 1602, un arrêt du conseil d'Etat prescrivit sa reconstruction, attendu son état de vétusté. Mais ce ne fut guère qu'en 1617 qu'on put poser la première pierre du nouvel édifice, après l'approbation d'un marché fait avec Claude Martin, maître-architecte du roi à Fontainebleau, qualifié, « entrepreneur des château et maison royale, prisons et conciergerie d'Auxerre (2) » et qui avait dressé le plan du nouvel édifice, et le devis s'en élevait à 78 mille livres. Mais on ne s'arrêta pas là, et M. Chardon raconte qu'il fut achevé en 1622, et coûta plus de cent mille livres aux paroisses du bailliage, sur lesquelles cette somme importante avait été imposée.

Le caractère du palais actuel est bien, en effet, dans le style du temps de Louis XIII : aspect solide, murs en briques, pilastres à chapiteaux doriques ; sur la frise des guirlandes, non terminées; la partie postérieure de l'édifice a été modernisée tout-à-fait. Les troubles de la Fronde ne permirent pas d'entretenir longtemps le palais en bon état, car, en 1667, il fallut que les officiers du bailliage allassent tenir leurs audiences à l'hôtel-de-ville, et cela dura plusieurs années, par la négligence du receveur du roi à faire faire les réparations. Un rapport de prudhommes constatait qu'il y avait pour aller

(1) *Data in castello, sub ulmo*, porte une charte.

(2) Archives de l'Yonne, A 6 ; marché du 11 janvier 1617 et compte.

aux salles une montée de bois tout en ruines, en sorte qu'il était périlleux d'y monter. Ce n'est que huit ans après qu'on y porta remède.

On peut voir, dans la conférence faite par M. Challe, comment, en 1867, la ville, propriétaire du vieux palais, voulant y installer sa bibliothèque et son musée, y a fait, sous sa direction de nombreux travaux d'appropriation; comment on a fait disparaître plusieurs édifices parasites qui obstruaient la vue du palais, et comment on a bâti sur la façade un grand pignon en brique et pierre, dans le style Louis XIII, comme le corps du bâtiment.

Au côté droit de ce pignon s'étend un bâtiment moderne à trois étages, construit en 1823, pour servir de prison et améliorer cette partie du service qui laissait beaucoup à désirer. Il est sans aucun caractère, mais on l'a approprié à l'intérieur à sa destination scientifique. M. Challe a eu l'heureuse idée d'y faire incruster des médaillons reproduisant les traits ou rappelant au moins le souvenir des hommes « qui dans ce pays avaient acquis le plus de renommée dans les lettres, les sciences et les arts (1). »

Ces médaillons sont dus au ciseau d'un amateur Auxerrois, M. Michelon, et ne sont pas indignes d'attention. Ils rapellent les traits : 1° d'Héric, moine de Saint-Germain et poète au IXe siècle; 2° de Jean Régnier, poète et bailli d'Auxerre au XVe siècle; 3° de Jacques Amyot, savant écrivain et évêque du XVIe siècle; 4° de La Curne de Sainte-Pallaye, académicien; 5° de l'abbé Lebeuf; 6° de Soufflot, l'architecte du Panthéon, tous du XVIIIe siècle; 7° enfin du docteur Roux, chirurgien célèbre, mort de nos jours. Il reste encore des places vides sur cette façade, pour recevoir les bustes de nos futurs grands hommes.

Terminons cette énumération en signalant encore l'effigie de la comtesse Mathilde du XIIIe siècle, qui s'élève sur la façade sud du même bâtiment, et enfin le portrait de Pierre de Courtenay, le rude comte d'Auxerre, devenu, pour son malheur, empereur de Constantinople, et qui le premier, en 1188, accorda aux habitants d'Auxerre une charte de franchises.

C'est dans cette attitude de libérateur qu'il est représenté sur la face nord du grand pignon du palais. M. Michelon lui

(1) M. Challe, Conférences *ibid.*

a donné l'air énergique que ses actions lui font supposer. Une élégante et ferme composition de style renaissance lui sert de cadre.

L'intérieur de l'ancien palais n'a rien conservé de sa physionomie primitive, si ce n'est au rez-de-chaussée des salles voûtées qui servaient de prisons, et au premier étage la salle dite du *conseil*, aujourd'hui le cabinet de lecture de la Bibliothèque publique : Un plafond à solives apparentes, une large cheminée ayant sur ses pieds-droits deux statues médiocres de la Justice et de la Force, voilà les seules choses anciennes du palais qu'on y voit. Un président du tribunal, M. Chardon, que nous avons tous connu, et qui était renommé par son esprit et la sûreté de son jugement, y a fait graver sur le marbre ces mots bien placés en ce lieu :

Quicumque parcit improbis,
probis nocet.

La grande salle de la Bibliothèque, surmontée d'une galerie, est remarquable par ses proportions. Elle a 26 m 70 de longueur sur 11 m 60 de largeur.

Les collections de ce dépôt sont précieuses par leur richesse et leur variété. On y compte près de 40 mille volumes et 180 manuscrits, dont quelques-uns sont d'une grande valeur pour l'histoire du pays. Tels sont dans ce genre: la chronique de Clarius de Sens (XIe siècle); la chronique de Vézelay (XIIe siècle); l'histoire des évêques d'Auxerre (XIIe siècle); la chronique de Saint-Marien (XIIIe siècle); les manuscrits historiques sur le diocèse d'Auxerre de Dom Viole et Dom Cottron, savants bénédictins d'Auxerre, émules des D. Grenier et autres célèbres écrivains de cet ordre. Une collection, également précieuse, est celle du très regretté et savant M. le comte Léon de Bastard, et qui a été donnée à la ville, cette année même, par Madame la baronne de Bastard, sa mère. Elle concerne exclusivement le département. On y remarque, outre des imprimés, plusieurs manuscrits et spécialement un recueil d'inscriptions sénonaises formé avant 1789, et qui a appartenu à M. Tarbé, imprimeur à Sens.

Les collections scientifiques de la société des Sciences de l'Yonne, qui concernent surtout le département, vont être largement installées dans les salles du bâtiment à droite du palais, et au-dessus de la bibliothèque s'étend une autre vaste salle destinée au musée des tableaux.

Le souvenir de cette restauration est relaté sur une plaque de marbre noir placée sur la face nord du Musée.

Voici le texte de l'inscription :

Cet édifice,
Résidence des rois sous les deux premières dynasties,
Devenu au Xe siècle le château des comtes d'Auxerre,
Et au XVe le palais du bailliage royal,
Reconstruit partiellement en MDIX, puis en MDCXX,
a été restauré avec façade nouvelle en MDCCCLXVIII,
M. Tarbé des Sablons étant Préfet de l'Yonne,
M. Challe, maire,
MM. Barbier, Baucher, Courot,
Le baron Demadières, Flocard, Laurent-Lesseré,
Lefèvre, Lepère, Leroy, Lorin, Louzon, Marie,
baron Martineau des Chesnez, Mérat-Beugnon,
Milliaux, Petit-Augé, Piétresson, Plait,
Potenot, Ravin, Rémy, Ribière, Robin, Roger,
Sallé, Trutey-Marange,
conseillers municipaux.

Nous ne quitterons pas le vieux palais de justice sans faire un retour sur son passé, et nous emprunterons le suje de nos récits aux *Comptes du domaine royal d'Auxerre* qui sont conservés aux archives de la Côte-d'Or, série B.

Le palais était, au xve siècle, le siège de trois juridictions: celle du prévôt, chargé de réprimer les délits de moindre importance, que nous appelons correctionnels ; celle du bailli, en appel des sentences du prévôt et jugeant les affaires civiles des bourgeois du roi, ainsi que les crimes ; enfin la plus redoutée, celle du prévôt des maréchaux, justice sommaire contre les vagabonds de toute espèce. Un officier subalterne, le châtelain, avait la garde du château.

Les degrés de pénalité sont difficiles à fixer: le prévôt pouvait aller jusqu'à la mort, comme il le fit en 1586, en condamnant une femme à être pendue et étranglée, et brûlée ensuite, sentence qui fut confirmée par le Parlement, qui se réservait, heureusement, le droit de révision.

Les causes criminelles étaient, à plus forte raison, du ressort du bailli : au milieu du xvie siècle, on lui attribua les accusations d'hérésie, qui amenaient souvent des sentences de mort, lesquelles étaient révisées au Parlement.

Chaque juridiction, ou au moins les deux premières qui étaient permanentes, avait son auditoire distinct. La chambre du conseil, occupée aujourd'hui par le cabinet de lecture de la bibliothèque, était, comme son nom l'indique, le lieu de réunion du gouverneur, du bailli et des autres officiers du roi. On dépensait, pour la chauffer, en 1479, 12 moules de bois et 150 fagots. La grande salle, qui est aujourd'hui la salle de la bibliothèque, était tapissée de drap bleu fleurdelisé (1571). Messire Jean Rapine, maître-d'hôtel du roi, était alors gouverneur du comté et recevait 300 livres de gages. Jean Regnier, bailli du duc de Bourgogne en 1427, le même dont l'effigie est sculptée sur la façade du musée, ne recevait que 100 livres de gages.

En 1551, le bailliage fut érigé en présidial, tribunal de justice jugeant souverainement de toutes causes civiles d'une valeur de moins de 250 livres. En 1585, les officiers du bailliage et du présidial réunis, étaient au nombre de 18. Ils assistèrent à la procession de la Fête-Dieu avec une torche de cire de 2 livres à la main.

A la même époque, les Cordeliers célébraient la messe quatre fois par semaine à l'issue des plaids du bailliage, et deux autres jours à l'issue des plaids de la prévôté.

Le château était divisé en deux cours par un mur (an 1518). Le gouverneur y avait son logement; mais les remaniements successifs apportés dans les édifices ne permettent pas d'en restituer la physionomie.

Au-dessous des salles de justice étaient les prisons de différentes sortes (1). La prison criminelle, placée sous la chambre du conseil, était comme un *vade in pace*; on l'appelait le *Crot*. Il y avait des prisons dans la Tour-Gaillarde, dont le mauvais état permit aux prisonniers de s'évader en 1427. Une autre prison s'appuyait sur le mur romain qui fermait la cour à l'ouest. Enfin il y en avait une dernière, appelée la Jacquette (1518).

On fit faire, en 1519, une cage dans le genre de celle où Louis XI avait fait enfermer La Balue. C'était, dit le compte,

(1) Voici leur énumération en 1429 : La prison au haut de la Tour Gaillarde ; la Chambre aux Bourgeois; la Chambre au Muletat ; la Chambre qui est dessous, appelée la Cuotte, et la prison dessus le Crot (B, 2571 ; compte de 1429, Archives de la Côte-d'Or).

une prison de bois de 8 à 9 pieds de longueur, sur 7 de largeur et 6 à 7 de hauteur.

La gehenne ou torture s'appliquait nécessairement dans la prison. En 1504, on établit, à cet effet, près de la chambre du conseil, une pièce de bois de la longueur de la galerie, où plusieurs voleurs furent mis à la question cette année-là. En 1505 on donna l'entretien des prisonniers ou le geolage à bail, moyennant 6 deniers par prisonnier. Il n'y en eut que vingt dans l'année.

Disons quelque mots des mœurs judiciaires et des sentences prononcées au palais pendant les xve et xvie siècles.

Les punitions corporelles étaient ordinaires au moyen-âge. Les lois et les mœurs les avaient établies. La peine de mort, qui soulève tant de répulsion de nos jours, était fréquemment appliquée. La sévérité répondait-elle aux nécessités des temps, ou était-elle le produit des mœurs? Peut-être était-ce l'un et l'autre. Toujours est-il que les détails des comptes de frais de justice de certaines années sont effrayants.

Ce serait faire de la statistique que de les raconter; nous resterons dans notre rôle d'anecdotier.

En 1478, trois maîtres des hautes-œuvres de Paris, de Troyes et de Sens passèrent à Auxerre « pour sçavoir s'il y a aucunes choses à besogner de leur office. » Il paraît que la ville manquait alors de bourreau. En 1480, celui de Sens, J. Duru, y revint: on lui donna 6 deniers pour acheter une paire de gants et de couteaux, « pour faire justice. » Il battit de verges, dans les carrefours de la ville, Martin de Valvin; puis lui coupa l'oreille et le marqua à la joue. Ce coquin fut banni du comté « pour ses démérites. »

En 1506, on fustigeait « en chambre » deux individus « pour certain petit larrecin. » Cet adoucissement n'avait pas toujours lieu. En 1508 on fit une razzia sur les mendiants étrangers qui se glissaient dans les Hôtels-Dieu, « vivant sur le bonhomme et usurpant le bien public. » Le bourreau en fustigea huit dans les carrefours, à 10 sous par tête. En 1537, sur sentence du prévôt, la femme Rousset fut fustigée dans les carrefours, puis marquée sur le front d'un fer chaud portant une fleur de lis.

Les hérétiques furent vivement poursuivis à partir de 1538, et souvent condamnés à mort par le bailli, terrible application des lois qui n'arrêtait pas les sectaires.

On rouait et on brûlait certains criminels. Bien plus, en 1538, le bailli condamna à mort, avec des compléments extraordinaires, un nommé Gille de la Rose, dit Forgeron, grand coupable dont les crimes ne nous sont pas connus. Le bourreau lui trancha la tête et l'attacha à une potence; puis il coupa son corps en quatre quartiers qui furent mis aux principales portes de la ville.

Les suicides étaient aussi l'objet d'une réprobation absolue et bien légitime. En 1551, le prévôt envoya à la voirie le corps d'un malheureux, mort de cette manière.

Les troubles du milieu du XVIe siècle avaient jeté dans les campagnes une foule de coquins dignes de la hart, déserteurs des troupes régulières, vagabonds, etc. Il fallait sévir absolument contre eux, et le prévôt des maréchaux de France s'en chargea. En 1565 il vint siéger à Auxerre et condamna à la potence, d'une fournée, sept vagabonds! Le dernier tiers du XVIe siècle vit souvent des exécutions de ce genre, en moindre nombre toutefois.

Terminons ces récits par un fait plus digne de souvenir. C'est dans la grande salle du palais que se tint, en mars 1789, l'assemblée du Tiers-Etat du bailliage, qui devait envoyer pour députés aux Etats-Généraux, MM. Marie de la Forge et Paultre, de Saint-Sauveur.

RUE DES FOURBISSEURS.

Cette ruelle tortueuse, qui suit le contour extérieur du mur de la cité à l'ouest, était habitée au moyen-âge par les artisans qui fourbissaient et nettoyaient les armures; de là son nom.

QUARTIER SAINT-GERMAIN.

C'était avec raison qu'au moyen âge on appelait, dans la ville, ce quartier le *Bout du Monde*, car il n'était guère accessible de la cité. Compris entre la rue des Grands-Jardins, la rivière, la rue Saint-Siméon et les murs de la ville au nord, une seule rue y conduisait de la cité romaine par une poterne ouverte dans le mur, à l'angle de la rue Cochois et de celle des Grands-Jardins. Cette rue gravissait péniblement la montagne de Saint-Loup pour arriver à l'abbaye de Saint-Germain. Un vaste étang, appelé étang de Saint-Vigile, du nom d'un vieil évêque du VIIe siècle, qui paraît l'avoir possédé, occupait

tout l'emplacement des jardins actuels, entre la rue des Grands-Jardins et la rue du Champ, laquelle était, comme son nom l'indique, tracée en plein champ et venait à peine d'être ouverte, au XIIe siècle. De vastes terrains étaient encore en culture jusqu'à la rue Saint-Germain. La partie la plus peuplée du quartier était la Marine ou le bourg Saint-Loup, où s'était développé un grand mouvement commercial, favorisé par le passage de la rivière, le grand chemin des temps anciens, et qui est encore aujourd'hui si nécessaire.

RUE DES GRANDS-JARDINS.

La rue des Grands-Jardins tient d'un bout à la rue Napoléon, et de l'autre à celle du Département. Elle clôt, pour ainsi dire, le quartier Saint-Germain du côté du sud.

Cette longue rue a, pendant des siècles, bien mérité son nom, car on n'y voyait jusqu'à ces dernières années que des murs de jardins, et les contemporains se rappellent encore la construction de la première des cinq ou six maisons qui y existent.

Cette voie, faisant communiquer du centre de la ville au port, avait, au moyen-âge surtout, une grande utilité pour les quartiers de l'ouest, alors que le cloître du Chapitre se fermait au gré de ce corps, et qu'il n'y avait point de porte dans le mur de la cité du côté du nord.

On n'y remarque rien de particulier que l'arcade ogivale qui se trouve au coin de la rue des Trois-Maries : c'est le reste d'une construction du XIIe au XIIIe siècle, qui porte un édifice dans lequel on voit, du côté du nord, des restes du même temps.

Avant que la ville moderne ait été créée par les comtes, au XIIe siècle, la cité n'était donc pas ouverte sur le chemin qui devait s'appeler la rue des Grands-Jardins. Tout ce côté de la fortification était défendu par un vaste étang qui prenait sa naissance au pied de la vallée de Notre-Dame-la-d'Hors et recevait les eaux de la montagne qui domine la ville au sud-ouest. On lui avait donné, comme nous l'avons dit plus haut, le nom d'étang de Saint-Vigile. Tout le vaste pâté de terrains entre les fossés de la cité et la rue du Champ était occupé par cette nappe d'eau. Les communications étaient si peu faciles avec la paroisse Saint-Loup, qu'on appelait, comme nous l'avons déjà vu, au moyen âge, ce quartier le *Bout du Monde*.

M. Chardon rapporte que l'étang Saint-Vigile existait encore au XIIIe siècle. C'est peut-être bien hardi. La rue des Grands-Jardins était ouverte au moins au XIIIe siècle, époque de cette arcade dont nous avons fait mention plus haut. Elle s'appelait alors, suivant l'endroit dont on parlait, ou au moins en 1339 (1), la rue dessous la Maison-Dieu de Saint-Etienne, la rue de dessous le Courtil aux Cordeliers, parce que les religieux possédaient un jardin à l'extrémité nord-ouest de cette rue, et la rue de Sous-Murs, c'est-à-dire sous les murs romains. Plus tard (1420) c'est la rue derrière le Cloître, et enfin la rue de l'Etang de Saint-Vigile. Le plus souvent on remarque qu'on ne parle que de grands clos dans cette partie de la ville (2).

Les atterrissements successifs ont fini par combler l'étang de Saint-Vigile; mais les creusées nécessaires pour la fondation des maisons doivent en être bien profondes si l'on veut atteindre le sol primitif, et l'on enlève un amas de détritus marécageux qui ne laissent aucun doute sur l'ancien état des lieux. Cet état du sol se retrouve dans l'emplacement des maisons des dames Ursulines tout en face la rue Quincampoix, aussi bien que du côté de l'ancien couvent des Bernardines.

M. Lefort, architecte à Sens, qui a construit, en 1865, un grand et bel édifice dans la maison des dames Ursulines, a constaté qu'il fallait descendre jusqu'à 8 m. 65 pour trouver le sol natif. La pente se relève brusquement à 3 mètres en se rapprochant de la rue du Champ. Le sol de l'étang était une alluvion formée par le temps et non le résultat de remblais successifs.

La maison des Bernardines, placée à l'angle de la rue Napoléon, s'étendait sur la partie qui conduit à la rue de Paris. Ses dépendances s'ouvraient dans la rue des Grands-Jardins. Dès le XVe siècle les Bernardines y avaient un jardin, et le ruisseau ou conduit qui venait par dessous les Cordeliers s'appelait le ru de Merdreau. On avait dès lors ouvert une fausse poterne dans le mur romain pour communiquer chez les Pères Cordeliers (3).

(1) Registre de l'Hôtel-Dieu.
(2) Archives de l'abbaye de Notre-Dame-la-d'Hors, en 1570.
(3) Compte de l'Hôtel-Dieu de 1467.

RUE DU CHAMP.

La rue du Champ s'ouvre sur la rue de Paris qu'elle met en communication avec la Marine. C'était, en 1224, la *rua Campi* (1). En 1284, Jean de Venouse, prêtre du chœur de l'église de Saint-Etienne, y achète de l'abbé de Saint-Marien « une place de peu de valeur tenant à d'autres places. » La rue longeait alors la chaussée de l'étang Saint-Vigile à droite, et on peut croire, en voyant la rectitude de son tracé, qu'elle fut régulièrement ouverte dans les terrains cultivés dépendant de l'abbaye Saint-Germain, au moment de la construction de la ville moderne.

Des maisons la bordaient çà et là au XIIIe siècle, mais en 1503 il y avait encore au milieu des habitations, des closeaux, des places à courtils et des vignes (2). Le bailli-poète du XVe siècle, Jean Regnier, dont les œuvres réunies en un petit volume sont si rares et si chères, y étendait ses jardins aux environs de l'église actuelle du collége (3).

En 1580 on y remarque des granges et des jardins aussi bien que des maisons. Celles-ci n'ont jamais plus d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée (4).

L'abbaye Saint-Germain y jouissait de la plupart des Censives surtout sur la partie nord.

Lebeuf croyait que la vanne de décharge de l'étang de Saint-Vigile était placée à l'extrémité de la rue, à l'est.

L'heureuse situation de la rue du Champ semble l'avoir disposée dans tous les temps pour recevoir de grands établissements religieux ou de grandes maisons bourgeoises.

M. Bastonneau, maître-d'hôtel du roi, seigneur de Vincelottes, occupait la maison qui est devenue le Séminaire, en 1650. M. Joachim Fernier, conseiller au bailliage, vendit sa maison aux Filles de la Providence, en 1684. Mais c'est surtout par l'histoire de ses établissements religieux que la rue du Champ est renommée.

La chapelle des Trois-Maries était à l'angle de la rue Quincampoix où s'élève maintenant la chapelle du collége. J'en parlerai plus au long à l'article de cette rue.

(1) *Cartulaire du pitancier de Saint-Germain*, f° 8.
(2) Censier d'Auxerre, n° 5, Archives de l'Yonne.
(3) Compte de l'Hôtel-Dieu de 1440.
(4) Il y avait encore, en 1692, un cul-de-sac appelé Petite Rue du Champ, qui aboutissait dans la Grande Rue. Il a été absorbé dans les jardins du Collége.

Les religieuses de la Visitation, appelées de Montargis par Mlle Germaine Rousselet, veuve de M. Gaspard Berault, s'installèrent, au commencement de janvier 1658, dans la maison de cette dame, située paroisse Saint-Eusèbe. En 1660 elles achetèrent de M. de la Rivière, vicomte de Tonnerre, bailli d'Auxerre, et de sa femme Marie Bastonneau, la maison qui devait être le noyau de leur couvent. De 1660 à 1670 elles y firent de nombreux travaux qui furent exécutés par un sieur Lecestre, architecte et entrepreneur à Semur (1). C'est de ce temps que date le vaste massif de bâtiments supporté par une arcature qui forme un cloître carré et qui s'élève à une grande hauteur. C'est aujourd'hui le Séminaire. Nous verrons plus bas comment cette transformation s'est opérée. Ces religieuses, dont la règle était très sévère, avaient un vêtement qui y répondait ; elles portaient l'habit noir très simple de matière et de coupe ; la robe en forme de sac assez large cependant ; les manches larges et longues ; leur voile était d'étamine noire sans doublure ; sur le front elles portaient un bandeau noir et au lieu de guimpe une barbette de toile blanche sans plis ; une croix d'argent leur descendait sur la poitrine. Les dépendances de leur maison étaient considérables et leur église faisait face à la rue Saint-Siméon. (Voyez cette rue.)

En 1664, il y avait déjà 14 sœurs de chœur, et le zèle croissant on en comptait 37 en 1777.

Les Filles séculières de la Providence, dont la mission était l'enseignement des jeunes filles et surtout des nouvelles converties, et le soin des malades, paraissent en 1661. Elles s'établissent d'abord sur la paroisse de Saint-Regnobert, dans une maison de M. Housset, chantre de la cathédrale, qui avait appartenu aux seigneurs de Beaujeu, et qui était au bas de la rue Napoléon actuelle. Elles y étaient encore en 1682. Elles allèrent ensuite sur la paroisse de Saint-Pierre-en-Château, et enfin dans la rue du Champ. Le 27 février 1684, M. Joachim Fernier, conseiller au bailliage, vendit à la supérieure et fondatrice, dame Marie Gauthier, « une maison composée d'un grand corps de logis accompagné de deux pavillons situés paroisse Notre-Dame-la-d'Hors, rue du Champ d'Azur (2)

(1) Archives des Visitandines.
(2) C'est la seule fois que j'ai vu cette épithète accolée au nom de cette rue.

dont le jardin tenoit à la rue *dessous les Cordeliers* ou des Grands-Jardins. »

On reconnait dans cette description la massive construction en briques et pierres qui forme la partie principale de la maison des dames Ursulines actuelles.

Les Filles de la Providence avaient été approuvées par lettres patentes du mois de janvier 1678. Elles ne tardèrent pas à prendre de l'extension : on y comptait 51 filles en 1726 (1). Leur maison avait souvent servi d'asile ou de lieu de détention aux nouvelles converties des villes du diocèse d'Auxerre et des bords de la Loire.

Le XVIIIe siècle se passa sans rien changer au but des Providentiennes, et en 1790 elles offraient encore de continuer l'éducation des filles pauvres ; mais la Révolution n'entendit pas leurs prières et les renvoya dans leurs familles.

Le séminaire diocésain fut aussi établi dans la rue du Champ. Il occupait l'emplacement d'une partie du jardin du collége et la lourde construction de sa chapelle longe encore la rue Quincampoix. C'est un édifice de style ionique. La façade, qui donne dans la rue du Champ, était élevée, avant l'abaissement du sol de la rue, sur un massif de six marches. Deux pilastres supportent l'entablement. Les bâtiments du séminaire ont été démolis pendant la révolution.

Ce fut l'évêque André Colbert qui, le 13 juin 1673, acheta de M. Baudesson et des autres héritiers de M. Camus, bailli d'Auxerre, une grande maison de la rue du Champ, pour y construire de ses deniers les bâtiments et la chapelle dont nous venons de parler. Les bâtiments ont été démolis pendant la Révolution.

89 fit disparaître les grandes communautés de la rue du Champ. La maison des Visitandines qu'on appelait aussi les Sainte-Marie devint un hôpital militaire. De 1808 à 1814 les prisonniers espagnols y furent installés, et y moururent en grand nombre du typhus qui fit également beaucoup de victimes parmi les personnes charitables qui se dévouèrent à soigner ces malheureux.

En 1808 ces prisonniers étaient déjà nombreux à Auxerre et dans les environs, et la ville était à peine gardée par une compagnie de vétérans. Un complot fut ourdi parmi les prisonniers détenus dans une des salles de l'hôpital. Il s'agis-

(1) Archives de l'Yonne, Providentiennes.

sait de forcer la garde, puis de se répandre dans la ville et de réunir les divers corps des prisonniers dispersés aux alentours, en faire une masse et pousser une pointe sur l'Espagne.

Un jeune étudiant en médecine, M. Bardout (1), chargé de la visite de la salle des galeux, où étaient entassés près de 500 individus, y entrait un jour comme à l'ordinaire ; à peine arrivé au milieu il est interpellé vivement par un officier qui parlait français et l'avait pris en amitié pour ses bons soins. « Sauvez-vous, lui crie-t-il, vous allez être assassiné ! Il y a un complot pour s'emparer de la ville ». M. Bardout, quoique bien jeune encore, conserve sa présence d'esprit et regardant impérieusement les prisonniers, leur ordonne de se déshabiller tout nus, comme pour une visite de leur sale affection. Ceux-ci, surpris et incertains, se dépouillent de leurs vêtements. Pendant ce temps, M. Bardout reculant peu à peu vers la porte, y arrive enfin et se hâte de quitter la pièce qui est refermée aussitôt.

L'autorité, avertie du danger auquel elle a échappé, s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour étouffer le complot qui pouvait avoir des conséquences incalculables.

La prison militaire fut aussi installée dans les mêmes bâtiments. Un décret impérial ayant fait abandon aux villes des édifices *nationaux* qu'elles occupaient, la ville d'Auxerre devint ensuite propriétaire de la vaste maison des Visitandines. En 1822, poussé par un pieux zèle, le Conseil municipal l'offrit à Mgr l'Archevêque de Sens pour y établir à perpétuité un petit séminaire. Depuis ce temps les choses ayant bien changé de face, on voulut revenir sur la donation, mais elle paraît irrévocable, puisque d'ailleurs l'institution en vue de laquelle elle a été faite existe complétement.

La maison des Filles de la Providence, après avoir été aliénée dans la Révolution, a été rachetée par la communauté des dames Ursulines, qui y ont fondé une institution d'enseignement considérable.

On a établi depuis 1862 le jardin botanique de la ville dans les jardins, loués auparavant à des particuliers, qui s'étendent dans la cour du théâtre. Ce jardin est formé des plantes croissant naturellement dans le département de

(1) M. Bardout, né à Vincelottes, docteur en médecine à Fontainebleau, chevalier de la Légion d'honneur, m'a raconté lui-même ce fait en 1858. Il avait alors 68 ans. Il est mort, malheureusement, assassiné quelques années après par un ancien domestique.

l'Yonne, et la création en est due à M. Eugène Ravin, savant pharmacien, auteur de la *Flore de l'Yonne*.

On remarque dans le jardin la statue en bronze du savant Joseph Fourier, l'auteur de la *Préface de l'Expédition d'Egypte*, de la *Théorie de la chaleur*, etc., secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, né à Auxerre le 21 mars 1768, mort en 1830. (V. rue Notre-Dame). Ce monument est l'œuvre de Faillot, sculpteur, né, comme Fourier, à Auxerre. Deux bas-reliefs en bronze décorent les faces du piédestal de la statue et rappellent de grands épisodes de la vie de Fourier, l'oraison funèbre de Kléber et le desséchement des marais de Bourgoin. La statue de Fourier, sans être une œuvre de grande valeur, donne une idée de ce qu'aurait pu faire son auteur si les circonstances l'avaient favorisé. Le Musée d'Auxerre posséde de lui un modèle en plâtre d'une statue de saint Jérôme, qui est bien meilleur que son Fourier.

Cette dernière œuvre doit son origine à feu M. Gau de Gentilly, estimable célibataire, qui passait ses loisirs à la bibliothèque de la ville et qui feuilletait surtout le grand ouvrage de l'*Expédition d'Egypte*. Il y trouva un si grand plasir qu'il voulut, en mourant, laisser une marque de reconnaissance à l'un des auteurs de cette publication, en léguant 4,000 fr. pour ériger à Fourier un buste en marbre qui serait placé dans une des salles de la Bibliothèque.

Ce legs, recueilli par le Conseil municipal, fut développé, et, au lieu d'un buste, on résolut d'ériger une statue au savant qui, fils d'un tailleur de la rue Notre-Dame, s'était élevé par son mérite aux plus hautes dignités. En 1848, le monument fut installé dans l'ancien jardin botanique, place Notre-Dame-la-d'Hors, où s'élève aujourd'hui le palais de justice.

RUE SAINT-SIMÉON, AUJOURD'HUI RUE DE PARIS EN PARTIE.

C'était, il y a peu d'années encore, l'artère principale d'Auxerre, celle par laquelle arrivaient les nouvelles de Paris et pour ainsi dire l'existence de chaque jour ; par laquelle la cité intérieure envoyait à Paris ses produits en échange de ceux que la grande ville lui adresse. Mais tout cela a bien changé depuis l'établissement du chemin de fer ! Revenons à l'histoire du passé.

Le nom de Saint-Siméon avait été donné depuis longtemps à cette rue à cause d'une chapelle du même nom qui s'élevait sur le bord de la route de Paris, à quelque distance de la

ville. Nos pères procédaient dans la désignation des rues d'une manière fort naturelle. Ici, par exemple, par suite de la communication immédiate de la rue à la route et de la route à la chapelle (V. alentours d'Auxerre), le nom de de Saint-Siméon fut bientôt trouvé. Dès le VIIe siècle, le chemin de Saint-Siméon était connu : c'était la voie romaine elle-même (1) qui menait à la chapelle.

Plusieurs siècles se passent ensuite sans qu'il soit fait mention de cette rue. Elle se borde de maisons à mesure que la ville s'accroît.

Au XIVe siècle l'abbaye de Pontigny y posséde un emplacement appelé place, cour, chapelle et rue de Saint-Edme, et et qui était situé derrière les Visitandines, c'est-à-dire près de l'école primaire actuelle. Il y avait là une espèce de rue qui conduisait à l'hôpital de Saint-Edme, destiné aux moines de Pontigny et de tout l'ordre de Cîteaux, et qui était fermée par un mur du côté de la rue Saint-Siméon.

Plus loin, l'abbaye Saint-Germain étendait sa censive qui occupait tout le côté est de la rue en se rapprochant de la porte Saint-Siméon. C'était là la limite de son domaine.

Les documents détaillés concernant la rue Saint-Siméon ne remontent pas très haut. En 1409, l'abbaye Saint-Marien y possédait huit maisons qui avaient été détruites peu auparavant par le feu causé par la négligence d'un locataire (2). Il y avait encore, pendant le XVe siècle, plusieurs places à bâtir dans cette rue. Les moines de Saint-Marien y possédaient, en 1492, une maison tenant à leur clos et à un jeu de paume. Tous ces édifices étaient du côté ouest de la rue.

Les bâtiments de la cour Saint-Edme, élevés sur les terrains de l'abbaye de Pontigny, au milieu du XVIe siècle, étant tombés en ruines à la fin du même temps, furent aliénés en 1620, à charge de cens et rentes. Depuis cette époque l'aspect de cet endroit a changé, et on a bâti sur la rue Saint-Siméon.

Les *Forts*, maison du *fort de Boulongne* ou de Bologne, tels sont les noms divers qu'a reçus, du XVe au XVIIe siècle, la plus grande partie de la maison qui devint le couvent des Bernardines au commencement de la rue Saint-Siméon, du côté de la rue Napoléon. Cette maison portait pour enseigne,

(1) Testament de saint Vigile, *Preuves de l'Hist. d'Auxerre*, 2e éd.
(2) F. Saint-Marien.

en 1577, *le fort de Bolongne* (1). Elle devait cens à l'abbaye Saint-Germain. En 1636, les dames Bernardines, effrayées de l'annonce du passage d'une grande partie de l'armée du prince de Condé, qui revenait du siége de Dôle et descendait l'Yonne, se réfugièrent dans la ville et abandonnèrent pour toujours leur ancien monastère des Isles. Elles firent l'acquisition de cette maison du Fort, le 2 septembre 1636, de M. Jean Béraut de Vérilly, moyennant 5,300 livres, et s'y installèrent. Le couvent, quoique reconstruit sur un plan régulier, n'a jamais offert un grand caractère ; l'église même fut composée de la réunion de quatre pièces appropriées à la hâte.

Les Bernardines avaient le costume blanc, scapulaire noir et ceinture de même couleur. Au chœur elles portaient, les unes des coules, longues robes descendant jusqu'aux pieds, les autres des manteaux.

Pendant la Terreur, le Comité révolutionnaire établit son siége dans cette maison et y fit renfermer une partie des *suspects* (2). La Gendarmerie l'a occupée ensuite jusqu'à ces dernières années. Elle a été vendue par le département à la ville qui y a établi la Bibliothèque pendant quelques années et des écoles qui y sont encore.

En 1543, il y avait un ormeau dans la rue Saint-Siméon ; mais rien n'en indique la place (3).

Au point d'intersection de la rue Napoléon et de la rue de Paris, s'élève sur la gauche une maison d'un beau style du temps d'Henri IV, à deux étages, dorique au rez-de-chaussée, composite au premier, et couronnée d'une corniche à modillons en consoles cannelées, avec masques de lions. Trois belles lucarnes de style composite terminent la façade. Sur la gauche est un pavillon de même décoration. Cet édifice appartient aujourd'hui à M. Tortera, notaire. En remontant dans le passé, on trouve parmi ses possesseurs M. Duché, une des victimes de la révolution, qui, en 1774, avait acheté la maison de M. Champion d'Avallon, écuyer, élu des Etats de Bourgogne. On l'a appelée l'Hôtel de Crôle, du nom de son possesseur, Madame de Crôle (XVIIIe siècle). En 1664, messire Morot, président en l'Election d'Auxerre, était propriétaire de la maison qui nous occupe. Mais nous

(1) Censier d'Auxerre n° 6, et F. Saint-Germain.
(2) M. Chardon, *Hist. d'Auxerre*, II, 130.
(3) F. Saint-Marien.

ne pouvons remonter plus haut et trouver l'époque de la construction de l'édifice, ni le nom de celui de la personne qui l'a fait élever.

La rue Saint-Siméon était divisée en deux paroisses : 1° celle de Notre-Dame-la-d'Hors qui s'étendait à l'ouest et dans la partie venant des Bernardines à la rue du Champ ; 2° celle de Saint-Loup, à l'est, du côté des rues de Saint-Germain.

Les religieuses de la Visitation, en s'établissant dans la rue du Champ, s'étendirent jusqu'à la rue Saint-Siméon. En 1714 elles élevèrent leur chapelle, dont le portail regarde cette même rue. C'est un petit édifice de style ionique, de l'architecture qu'on a appelée des Jésuites. Le péristyle, formé par deux colonnes et deux pilastres, soutient un fronton au centre duquel est un écusson portant un cœur, symbole de celui du Sauveur, avec les lettres IHS. Sur les côtés sont figurées deux niches. L'étage supérieur répète la même ordonnance et le portail est terminé par un amortissement lourd et assez compliqué.

L'intérieur de ce monument est de même style que la façade. Il se compose d'une petite nef à plein cintre et d'une croix grecque au centre de laquelle s'élève une large coupole. L'élégance des frises et des chapiteaux des colonnes ne peut racheter la lourdeur générale de l'édifice, trop massif pour son étendue.

La rue Saint-Siméon ne manquait pas d'enseignes remarquables. Ici c'était la Maison des Trois-Rois qui tenait au jeu de paume de l'*autre monde*, du côté de l'ouest (1581) ; là, la Maison de l'Ecu de France, au coin de la rue du Champ (1572) ; puis au même temps celle de Saint-Christophe, qui fut plus tard enclavée dans les bâtiments des Bernardines. — Jean de Troyes, marchand renommé, demeurait dans cette rue en 1508.

Pierre Vatard, imprimeur émérite, autant que bon tireur de la Compagnie de l'Arquebuse, dont il fut proclamé roi, demeurait, en 1607, dans la même rue, à l'enseigne de l'Imprimerie. On lui doit la publication de deux pièces de vers intulées : *Discours joyeux en façon de sermon*, par Jean Pinard, chanoine, et le *Monologue du bon vigneron*, de Jean de Charmoy. Il fit précéder ces deux opuscules d'une *préface à Messieurs d'Auxerre*, comme les imprimeurs de nos jours

n'en mettent plus guère en tête des œuvres qu'ils publient (1).

Le bureau des coches, carrosses, diligences et messageries de Paris à Lyon fut établi dans la rue Saint-Siméon, à côté des Visitandines, vers 1660. Ce fut un M. Jacques Nigot qui obtint alors, le premier, le brevet des *Coches par terre*. Il s'enrichit à cette industrie et acheta plus tard la terre de Saint-Sauveur. Les Visitandines, ennuyées du voisinage des carrosses, acquirent, en 1723, la maison de M. Nigot et les firent déguerpir. Ces coches furent transportés plus loin, de l'autre côté de la rue, en face de celle du Collége.

RUE DU COLLÈGE OU GRANDE RUE SAINT-GERMAIN

La seconde rue à gauche, en entrant en ville par la rue de Paris, est celle du Collége. Ici les souvenirs historiques se pressent en foule et rappellent le temps des illustrations auxerroises. C'est par cette rue que passaient jadis les évêques nouveaux élus, pour se rendre à l'abbaye de Saint-Germain, le premier jour de leur arrivée à Auxerre. Le grand monastère était assis à l'extrémité orientale de cette rue, qui dépendait de son domaine.

Dès les premiers siècles de l'occupation du Mont du Brenn, devenu le château de Saint-Germain, le chemin qui devait être la grande rue de Saint-Germain et qui est aujourd'hui la rue du Collége fut tracé. (V. place Saint-Germain, la notice sur ce monastère).

Au milieu de cette rue, à droite en descendant à l'église Saint-Germain, la fin du XVIe siècle vit naître une institution destinée à devenir célèbre, c'est le collége que le savant évêque Amyot construisit pour répondre à un besoin que messire Guillaume Delaporte, conseiller au bailliage, avait essayé de satisfaire sans y réussir. (V. rue Martineau).

L'histoire de la création du collége n'est qu'un chapitre de celle de l'instruction publique dans la ville. Au IXe siècle nous y voyons les écoles de l'évêché dirigées par les chanoines et où l'on fustigeait bien les jeunes élèves. Au XVe siècle, cette institution était à peu près tombée et il ne restait plus qu'une petite école dans le cloître. Alors furent créées les Grandes-Ecoles, ainsi appelées pour les distinguer des autres, telles que celles des Bons-Enfants et celles que l'abbaye Saint-Germain entretenait sur la paroisse Saint-Loup,

(1) Voyez la réédition de ce livre, par M. Verdier, en 1851.

et où l'on enseignait encore la grammaire, faible reste des écoles célèbres de ce monastère, au IXe siècle. D'autres écoles furent ensuite établies sur la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors où furent depuis les Ursulines, et on y réunit ce qu'on appelait les Grandes-Ecoles.

Le Chapitre d'Auxerre, en exécution de l'édit d'Orléans (1560), avait attribué à ces dernières écoles le revenu d'une prébende appelée depuis ce temps la prébende *préceptoriale*. Etienne Le Bail, recteur des Grandes-Ecoles, fut le premier qui en jouit. Ses successeurs, tous docteurs en Sorbonne ou en médecine, étaient tenus de se présenter au Chapitre pour toucher les fruits de la prébende préceptoriale.

Les Grandes-Ecoles étaient gratuites comme la plupart des établissements d'enseignement au temps passé (1).

Sur la porte d'entrée du Collége on lit cette inscription qui annonce sa destination :

Deo et patriæ
Gymnasium,
Jacobi Amyot, Autissiodorensis episcopi
munificentia conditum
anno M. D. XCV.
Quod in regium militare erexit
optimus princeps Ludovicus XVI,
Et congregationi Sancti-Mauri credidit
anno M. DCCLXXVII.

—

Religio, litteræ, artes, amico fœdere sociantur.

—

Elle succéda à celle-ci, composée par Amyot lui-même :

Christo servatori optimo
Sacrum.
Religionis veritas, morum probitas
Et bonarum artium politura,
Hic
Promercales habentur, non ære
Sed studio, pietate et labore.
Proinde turpes, impii,
Et ignava segnitie degeneres,

(1) Voyez Archives de l'Yonne, Collége, notice par M. Potel.

Ab istis foribus procul facessite!
Jacobus Amyotus, episcopus
Antissiodorensis, huic gymnasio
Quod extruendum curavit
Hanc inscriptionem apponi voluit.

L'édifice n'a rien de bien monumental. Elevé à deux étages, en partie en briques, il forme une espèce de carré long autour d'une grande cour. Les bâtiments principaux sont à droite en entrant et en face. Ceux de gauche, qui n'ont eu longtemps qu'un rez-de-chaussée, ont été ajoutés après coup.

Le célèbre bailli Jean Regnier y a demeuré, et probablement dans une partie de ce qui fait le théâtre actuel. Cette maison appartenait en 1526 à Philippe de Saint-Xist, seigneur de Monéteau, d'où elle fut appelée longtemps la maison de Saint-Sixte. Le capitaine Laborde, fameux calviniste, y demeurait du temps des guerres civiles; en 1568, après l'expulsion des Huguenots, sa maison fut dévastée par les Catholiques, qui se vengeaient par là de la tyrannie du capitaine.

Amyot, voyant l'état insuffisant des Grandes-Ecoles, qui étaient régies par un principal et deux maîtres, voulut y remédier par la fondation d'un collége digne de sa ville épiscopale. Il acheta, en 1584, la maison de Saint-Sixte (1), moyennant 2,400 livres; elle était encore en ruines, et il y fit construire le collége. C'est un maçon d'Auxerre, nommé Arthur Dormet, qui l'a bâti tel que nous le voyons. Le gros œuvre et la menuiserie étaient achevés en 1587, et le bon évêque y consacrait tous ses soins et ses économies. On a placé ses armes au haut de l'escalier du bâtiment habité par le principal. La chapelle en a été dénaturée. Celle qui y est affectée aujourd'hui est fort éloignée des bâtiments et dépendait de l'ancien séminaire.

Amyot destinait la direction du collége aux Pères Jésuites; mais il ne put réaliser ce projet par suite des troubles qui

(1) L'acte du 14 avril 1584 la qualifie de masure; le jardin se prolongeait jusqu'à la rue du Champ; et on dit que la propriété provenait des héritiers du bailli Jean Regnier. (Archives de l'Yonne, minutes de P. Armant).

agitèrent la France, et particulièrement la ville d'Auxerre, à la fin du XVIe siècle.

Cependant ses intentions bien connues, et qu'un projet de testament trouvé à sa mort avait encore confirmées, de donner le nouvel établissement à la ville, décidèrent les habitants à en prendre possession. Mais les héritiers d'Amyot n'y voulurent rien entendre et il fallut un long procès, et le rôle actif que joua l'évêque M. de Donadieu dans cette affaire, pour obtenir gain de cause. Un arrêt du parlement de l'an 1607, prononcé par le président de Thou, proclama enfin les droits des habitants, à charge par eux de donner 100 livres pour le mausolée de l'évêque Amyot, et de fonder quatre services dans la cathédrale pour le repos de son âme.

Les Pères Jésuites furent mis en possession du collége en 1622. Ils avaient alors un recteur et quatre régents pour la grammaire et les humanités, et des Pères pour les exercices religieux. Le cours de philosophie ne fut établi qu'en 1651. Les Pères avaient le costume ordinaire des ecclésiastiques, soutane et manteau long, mais sans rabat. Après leur installation ils complétèrent les bâtiments de leur collége par plusieurs acquisitions de maisons voisines qui furent démolies pour agrandir les jardins et les cours. La ville acheta aussi, en 1636, une maison et ses dépendances pour la construction de la chapelle, qui ne fut dédiée qu'en 1646 (1).

A la fin du XVIIe siècle, les paroisses de l'Election d'Auxerre tout entière, étaient encore imposées à la somme de 200 livres pour l'entretien du collége; ce qui faisait murmurer beaucoup les habitants des campagnes qui ne profitaient guère de l'instruction donnée dans cet établissement. La ville d'Auxerre payait la moitié de cette somme. On appelait encore cette taxe l'impôt pour l'entretien des Grandes-Ecoles.

La chûte de l'ordre célèbre des Jésuites, en 1762, fit passer successivement le collége sous la direction de professeurs laïques, puis, après de grandes luttes, en 1776, sous celle des Bénédictins de Saint-Germain. Mais le collége fut alors transformé en Ecole militaire. La révolution de 93 dispersa les maîtres et les élèves. Pendant ce temps d'orage, le collége servit de magasin militaire. Il reprit son ancienne destination

(1) Archives de l'Yonne, fonds du collége, l. X.

par le décret du 19 germinal, an XI, et succéda à l'Ecole centrale, établie pendant sept ans dans l'ancienne abbaye Saint-Germain, après qu'on y eût fait de grandes réparations (1).

Il est aujourd'hui collége communal de première classe et très fréquenté.

L'Ecole militaire a fourni à la France quelques hommes marquants dans les sciences et les lettres, et dans l'art de la guerre. Citons seulement Fourier, le savant géomètre; de Bois-Gérard, officier-général du génie, tué dans l'expédition de Naples, en 1797; et surtout le maréchal Davout, dont la gloire a été complétée récemment par l'érection d'une statue sur l'esplanade de la ville.

Davout avait conservé au milieu des grandeurs un cher souvenir de son collége. Aussi, lorsqu'il vint, en 1810, présider le collége électoral du département, voulut-il le revoir, et surtout saluer le principal, Dom Laporte, son ancien maître. En entrant dans la cour du collége il cria tout joyeux au cocher : « Au fond de la cour, la porte à droite ! » c'était où demeurait D. Laporte. Puis, apercevant le vieux concierge, chapeau bas : Tiens, dit-il, c'est encore Philippart ! La visite fut touchante entre le maître et l'élève reconnaissant, qui emmena le vénérable Bénédictin dîner à la préfecture (2).

Au côté gauche du collége est la salle de spectacle, longue bâtisse en briques, soutenue de distance en distance par des chaînes de pierre. On reconnait encore dans cette construction les vestiges de l'ancienne chapelle du collége, qui subit cette étrange transformation après la révolution, alors que l'école secondaire était installée dans les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Germain.

L'entrée de la salle de spectacle n'a rien d'un monument public. On n'a fait qu'approprier à cette destination l'édifice abandonné. En effet, c'est en partie par le concours spontané des habitants, et soutenus par le préfet, M. de La Bergerie, que la ville fut dotée de cet établissement en 1801 : et la salle fut ouverte au public le 9 mai au milieu d'un

(1) D'où vient le nom *rue de l'Ecole centrale*, donné un moment à la rue du Collége.

(2) M. Bridault, ancien employé des hospices à Paris, présent à la scène, me l'a racontée.

grand concours de monde. On joua à cette occasion un vaudeville intitulé : l'*Heureuse supercherie*, dont l'auteur était M. Deville, professeur à l'Ecole centrale, et poète à ses heures.

Les deux loges d'honneur sont décorées de quatre colonnes de marbre noir, présent du général des Jésuites, à l'époque de la fondation de la chapelle du collége, et qui sont bien étonnées de se rencontrer là.

La disposition scènique n'offre rien de saillant, et le goût du théâtre n'est pas souvent entretenu par de bonnes troupes.

Les Auxerrois ont cultivé quelquefois l'art dramatique, mais le succès n'est pas venu encourager des productions naissantes que l'esprit du pays semblait devoir assaisonner. Jadis, les élèves du collége jouaient des pièces tragiques du cru ou d'emprunt, telles que celle de Saint-Maurille d'Angers, représentée en 1635, le 4 septembre, devant l'évêque Dominique Séguier; celle de Théodondo, martyr du Japon, tragédie latine précédée d'un ballet, jouée en 1714, à l'occasion de la distribution des prix donnés par les Etats de Bourgogne. Le ballet fut dansé par de jeunes élèves, parmi lesquels on voit les noms des familles Auxerroises les plus marquantes, les Grasset, les Leclerc, les Boucher de la Rupelle, les Billetou.

Le théâtre moderne n'a reçu qu'un petit nombre de ces œuvres destinées, hélas, à l'obscurité. On cite des vaudevilles, un drame échevelé, intitulé les *Miquelets*, composé au temps du romantisme (1833) par un M. Guiboz de Talazac; un autre drame de M. Anatole Gallot, intitulé *Auxerre en* 1593, où l'intention morale ne put sauver la situation critique des principaux personnages. M. Burat de Gurgy, mort malheureusement en 1849, fit représenter deux pièces intitulées la *Chasse aux Femmes*, comédie en un acte et en vers, et un drame en trois actes intitulé le *Conseil des Dix*. D'autres auteurs du cru ont abordé à plusieurs reprises le feu de la rampe, dans ces dernières années, mais le succès n'a pas couronné leurs efforts. Tel est le bilan littéraire de notre théâtre.

Il existe, dans la rue du collége, un grand hôtel appartenant à Madame Deschamps, veuve de l'ancien ordonnateur des guerres de ce nom. Cet édifice fut construit en 1673, par M. Nigot de Saint-Sauveur, l'organisateur du service des diligences de ce temps. (V. p. 260.) En revenant d'Ancy-le Franc,

en 1675, Louis XIV y a recu l'hospitalité. On y montre encore sa chambre, ornée de solives dorées, peintes et fleuronnées.

PLACE SAINT-GERMAIN.

L'œil cherche en vain sur la place Saint-Germain l'ensemble des édifices qut composaient la première abbaye des Bénédictins du diocèse, et que rappellent trop sommairement deux dessins de Lallemand au XVIIIe siècle.

L'enceinte murale a perdu ses créneaux, qu'une maçonnerie moderne permet encore de reconnaître. La tour d'angle seule a résisté. Mais la vieille porte à plein-cintre, qui servait d'entrée au monastère, a été abattue en 1825, malgré son vieux saint Maurice, dans lequel des amateurs ont voulu voir un guerrier romain.

Il y avait aussi des arcades romanes sur le côté où s'élève aujourd'hui la clôture de l'Ecole normale, et c'est par là qu'on entrait au monastère.

Quant à l'église, elle présentait un ensemble de constructions irrégulières, dont il ne reste plus qu'une belle tour à flèche romane du XIIe siècle, isolée du reste du monument de plus de 38 mètres.

Cette disposition serait inexplicable si l'on ne savait que la pauvre église de Saint-Germain, après avoir échappé plusieurs fois à la démolition, pendant et depuis la révolution, était devenue une trop lourde charge pour les hospices, ses nouveaux maîtres. Un architecte parisien, M. Blanchon, prétextant de l'état de vétusté où était la nef, en proposa la démolition, qui fut exécutée en 1812. Que saint Germain lui pardonne ! Mais il est heureux que ce ne soit pas un Auxerrois qui ait commis ce vandalisme. Pour boucher la cicatrice faite à l'église, M. Blanchon imagina un maigre portail qui semble de carton-pierre, et l'adapta à la blessure. Il ne se trouva personne dans la Commission administrative, ni ailleurs pour protester contre cette décapitation du plus vénérable monument du pays !

Saint Germain, évêque d'Auxerre, possédait sur le Mont-Brenn, (la montagne du chef), une habitation qui lui venait de ses pères. Il y faisait son séjour ordinaire. Il y fonda, en 425, un oratoire dédié à Saint-Maurice d'Agaune et y plaça des clercs sous la direction de Saturne, son disciple. Ce fut

l'origine de l'abbaye Saint-Germain. A la mort du grand évêque, en 448, son corps, rapporté solennellement de Ravenne, y fut déposé, et il attira bientôt un grand concours de peuples.

Clotilde, veuve de Clovis, voulut honorer dignement le saint, et fit élever une vaste basilique sur son tombeau. Les dons des rois et des évêques accrurent rapidement l'importance du monastère.

Au IXe siècle, il devint célèbre par ses écoles dans lesquelles se pressait l'élite de la jeunesse française, et où enseignaient Héric et Rémi. Les empereurs carlovingiens visitèrent souvent l'abbaye Saint-Germain. Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, la comblèrent de dons. Ce dernier prince assista deux fois à la translation des reliques de saint Germain; et pour honorer le saint, il fit don d'un magnifique suaire en soie, parsemé d'aigles, qu'on conserve aujourd'hui dans le trésor de l'église Saint-Eusèbe (V. ce mot), et vint notamment invoquer le vieux général, l'évêque vainqueur des Pictes d'Angleterre, la veille de la bataille de *Fontanetum* en 841.

Des princes de la deuxième race étaient alors les abbés laïques de Saint-Germain. Conrad, l'un d'eux, fit construire, vers 843, les cryptes qui y existent encore, et qui ont reçu les corps d'un grand nombre de saints et d'évêques Auxerrois, qui forment comme la garde de saint Germain, dont le tombeau repose au milieu d'eux.

Ces cryptes sont une église sous l'église, avec trois nefs, sanctuaire et chapelle absidale. Elles ont 30 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur au passage des transepts, et 3 mètres 90 de hauteur à la voûte.

Le caractère archéologique du monument ne dément pas la date que lui donne l'histoire. On y remarque, aux deux entrées, des colonnes octogones à tailloir très saillant et chapiteau ionique. Çà et là sont des tombeaux des saints évêques et d'autres personnages, violés au XVIe siècle, pour la plupart, mais dans lesquels sont encore des ossements.

Au centre des cryptes est la chapelle de saint Germain, proprement dite, dans laquelle est un énorme tombeau de pierre, malheureusement vide depuis longtemps. La voûte de cette chapelle, remaniée au XVIe siècle, est portée par des colonnes à chapiteaux des temps mérovingiens.

On peut voir dans la description de l'église et des cryptes de Saint-Germain, publiée en 1846 (1), la topographie détaillée de ce monument, qui a perdu beaucoup de son caractère solennel primitif, par l'application sur les murs de peintures symboliques et mystiques, dues au prieur Dom Coquelin, en 1655.

On a bâti, au XIIIe siècle, pour racheter la pente de la montagne et établir la chapelle terminale des cryptes, qui reçut elle-même la chapelle de l'abside de la haute église, une espèce de salle qui n'a jamais reçu la destination de l'édifice supérieur.

Le château de Saint-Germain, situé sur une montagne, presqu'inaccessible de trois côtés, ne fut jamais pris par les bandes Normandes et les autres Barbares qui assiégèrent Auxerre. Le roi Robert, lui-même, ayant osé mettre le siège devant ce saint asile, en 1003, fut repoussé avec perte. Un épais brouillard l'ayant arrêté au milieu d'un assaut, le roi vit dans ce phénomène un signe de la colère de Dieu et se retira. Les Anglais ne purent pas davantage s'emparer de l'abbaye Saint-Germain en 1359, alors qu'ils étaient maîtres de la ville. Mais après que, par condescendance, les moines eurent permis aux habitants de relier leurs fortifications à celles de l'abbaye, celle-ci fut exposée aux mêmes coups que la ville. C'est ce que remarque avec regret un moine qui raconte la prise et le sac du monastère par les Huguenots, en 1567.

En effet, l'abbaye fut horriblement maltraitée dans cette circonstance, et, depuis ce temps, l'église, qui y perdit tous ses vitraux, ne put s'en relever. Les moines, eux-mêmes, furent longtemps dispersés, et ils perdirent les reliques de leur saint patron. Ce ne fût qu'au XVIIe siècle que l'ordre put être rétabli dans cette maison dont les Bénédictins réformés de Saint-Maur prirent possession en 1639. Les cryptes, qui avaient été remplies de terre par les Huguenots, furent nettoyées en 1637, et l'évêque Séguier en fit la visite solennelle. La reine de Suède fut reçue dans le monastère en 1656, et Louis XIV et la reine-mère le jour de la Toussaint 1658.

(1) *Description des Saintes Grottes de l'ancienne abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, par D. Fournier, avec notice historique et archéologique, par M. Quantin. Auxerre 1846, in 12, pl.

Pendant les deux derniers siècles, les Bénédictins soutinrent dignement à Saint-Germain la réputation de leur ordre, et les travaux manuscrits et imprimés de D. Viole, ceux de D. Bastide et de D. Fournier, sont là pour l'attester. Ils trouvèrent une belle occasion de se distinguer lorsque le roi leur confia, en 1776, la direction du collége, transformé en école militaire. D. Rosman, le dernier prieur de Saint-Germain, ne fut pas au-dessous de sa tâche et rendit de grands services à l'instruction publique du pays.

Les Bénédictins portaient au dernier siècle une robe noire et un scapulaire de même couleur par dessus. Au chœur et en ville ils revêtaient une *coule* de peu de dimension.

Telle qu'elle est encore aujourd'hui, l'église de Saint-Germain n'est pas sans mérite architectural. Ses vastes et hautes nefs aux nervures grèles, et ses fenêtres rayonnantes accusent le XIVe siècle.

Elle porte encore 59 mètres 60 centimètres de longueur; ce qui, joint à la partie démolie, ferait un édifice de 98 mètres, la dimension d'une cathédrale. On y descend par un certain nombre de degrés qui se trouvaient autrefois à l'entrée de la nef détruite. Cette disposition est nécessitée par la pente de la montagne; à ce point qu'il a fallu construire deux cryptes l'une sur l'autre, lorsqu'en 1227 l'abbé J. de Joceval voulut rebâtir son église, en commençant par l'extrémité du chevet.

La partie la plus remarquable de l'édifice est, sans contredit, le transept nord qui a servi longtemps de chapelle aux paroissiens de Saint-Loup. Il y a là une rose à compartiments très compliqués et des galeries de très bon goût. La chapelle du chevet, imitée de celle de la cathédrale, est très développée; une arcature ogivale simulée en décore les murs d'enceinte, et sur le devant s'élèvent, pour servir de soutiens aux retombées des voûtes, deux longues colonnes trop hardiment profilées pour la solidité de l'édifice, et dans lesquelles on a voulu imiter, mais avec moins de succès, la chapelle absidale de la cathédrale.

La disposition générale des bâtiments du monastère n'a pas beaucoup changé par l'établissement de l'Hôtel-Dieu en 1826.

Au nord de l'église sont les cloîtres reconstruits au XVIIIe siècle; sur la face Est, bâtie au XIIe siècle, où sont les salles

des vieillards, régnait le dortoir. On y voit de délicieux chapiteaux romans. L'infirmerie était en avant et parallèle au dortoir, et le réfectoire, donnant également sur les cloîtres, faisait angle droit avec ce dernier bâtiment, du côté du nord.

L'abbatiale était cet édifice moderne assez gracieux qui sert de logement au directeur de l'Ecole normale. Les bâtiments des hôtes étaient plus en avant et se rapprochaient de la tour dont nous avons parlé au commencement de cet article. De vastes jardins et des cours s'étendaient dans l'espace qui a pu servir de nos jours à deux établissements départementaux, l'Ecole normale et la Gendarmerie.

L'abbaye Saint-Germain reçut, au moment de la révolution et depuis, des destinations bien diverses. Dès 1788, les Bénédictins y avaient transféré une partie des élèves de l'Ecole militaire, à cause du mauvais état du vieux collége d'Amyot. Trois ans après, Dom Rosman, le directeur du collége, y avait un pensionnat, et il sollicita et obtint de la Convention que les bâtiments de l'abbaye ne seraient pas vendus et resteraient affectés à l'enseignement public. Il sauva, on peut le dire, l'abbaye Saint-Germain de la destruction. Bientôt l'Ecole centrale y fut établie (en l'an IV), c'était une sorte de lycée, où l'on donnait une éducation complète, et il y avait même un cours de législation et un cours de bibliographie fait par le savant Père Laire. A la suppression de l'Ecole centrale, en l'an XI, on y créa une Ecole secondaire qui redevint ensuite le collége et qui rentra dans sa véritable demeure, le collége d'Amyot.

L'Hôtel-Dieu, qui était de temps immémorial à la porte Chantepinot, y sembla, on ne sait pourquoi, mal installé, et ses administrateurs sollicitèrent et obtinrent sa translation à Saint-Germain.

Ce fut un décret de l'Empereur, du 21 octobre 1810, qui autorisa ce grand changement. L'hospice céda ses bâtiments à l'Etat contre ceux de Saint-Germain, à l'exception de l'abbatiale et de ses jardins, qui furent vendus au Département.

L'abbatiale devint d'abord le logement du directeur d'un dépôt d'étalons, pour lequel M. Leblanc a bâti, en 1820-24, ce vaste édifice qui a la forme d'un paralèllogramme et s'étend depuis la rue Saint-Germain jusqu'aux murs de la ville.

Cet établissement, ayant été supprimé en 1831, fut remplacé par une Ecole normale d'instituteurs, fondée en 1834. Mais on reconnut bientôt que l'édifice était mal approprié à sa nouvelle destination; on l'abandonna pour élever de nouveaux bâtiments au centre des jardins de Saint-Germain, qui s'adapteraient à d'autres, existant le long des murs d'enceinte, afin d'installer convenablement l'Ecole. La pose de la première pierre de l'édifice, qui n'a rien de monumental, fut faite en 1841 par M. de Bondy, alors préfet, zélé pour les améliorations.

On y plaça une inscription latine, relatant l'ancienne et la nouvelle destination des lieux :

Hoc in loco
Quem olim institutæ in abbatia Sancti-Germani scholæ
illustraverunt,
Nunc scholæ normalis dictæ ad usum destinata
ut
ibidem informarentur idonei, peritique magistri,
qui,
accepta disciplinarum beneficia,
provinciæ populis vicissim
dividerent,
edificata est domus ;
Curante Domino comite T. de Bondy, viro haud ignaro, scientiarum fautore, Icaunensis provinciæ præfecto; dominis Gallois, Tambour, Charié, Challe et Bazot, scholæ inspectionis partes habentibus,, Badin regente.
Anno Domini M. DCCCXLI.

Enfin la gendarmerie départementale a été transférée dans l'ancien bâtiment du dépôt d'étalons en 1844.

Ainsi, trois établissements publics importants tiennent à l'aise dans l'enceinte du monastère de Saint-Germain.

Non loin et au-dessous de l'église de Saint-Germain, s'élevait l'église de Saint-Loup, qui dépendait de l'abbaye. (Voyez rue Saint-Loup ou rue du Département).

Dessins publiés ou inédits. — Des vues de l'abbaye Saint-Germain ont été publiées à différentes époques. On connaît : deux petites vues de l'ensemble de l'abbaye et de l'église,

gravées par Lallemand, dans la *Description de la France* en 1780. — Tour de l'ancienne église Saint-Germain, Lith. Gallot, 1829; — Par V. Petit, vue de l'ensemble de l'église et de l'ancien monastère prise de la rivière, *Annuaire de l'Yonne*, 1841; — portail de l'église restaurée, *ibid*, 1841; — ensemble et détails de la tour, par Vachey, *ibid.* 1850; — plan des cryptes et vue d'un bas-côté du chœur, dans la *Description des Saintes Grottes de l'ancienne abbaye de Saint-Germain*, Auxerre, 1846, in 12.

Il existe à la Bibliothèque impériale, manuscrits Bourgogne, t. III, Auxerre, plusieurs dessins au crayon rouge reproduisant le portail roman et le porche de même style, en saillie de l'église. Un dessin de la tour détruite, dite de Saint-Maurice, la représente dépourvue de baies jusqu'aux 2/3 de la hauteur. A ce point sont deux rangs de baies cintrées en style du IXe siècle; au-dessus à chaque étage deux lucarnes circulaires. — *Archives de l'Yonne*, vue cavalière de l'église, au crayon rouge (XVIIIe siècle). — Deux dessins au crayon inédits, par F. A. Pernot, 1834, de l'église prise du côté du quai et sur la façade. (Coll. Monceaux).

PETITE RUE SAINT-GERMAIN.

La petite rue Saint-Germain, n'ayant aucun motif sérieux pour perdre son vieux nom, l'a toujours conservé. On l'appelle petite, par comparaison avec l'importance de sa voisine, car sans cela elle pourrait passer pour grande. On la voit mentionnée dès le commencement du XIIIe siècle (1), et sa population vinicole n'a guère changé depuis ce temps; si ce n'est lorsqu'on se rapproche de la porte de Paris. Bertrand Cassinel, chantre de la cathédrale, et frère d'un évêque de ce nom, y légua deux maisons à l'église collégiale de Notre-Dame de la Cité, par son testament, en 1397.

Ses jardins s'étendent du côté du nord jusque sur les murs de la ville.

Elle décrit une courbe sous l'enceinte du monastère de Saint-Germain pour communiquer à la rue du Collége. Sur ce point, on remarque encore les fortifications crénelées dues

(1) *Cartulaire de Saint-Germain*, Bibl. de la ville.

à l'abbé Gaucher Guignon, qui siégeait de 1320 à 1340. L'absence du pavé y a longtemps marqué qu'on y était encore en dehors de la ville proprement dite. On y a pratiqué depuis quelques années une tranchée pour établir l'aqueduc des eaux venant de l'hôpital-général à la gendarmerie.

RUE SAINT-LOUP.

La partie du quartier Saint-Germain qui s'étend dans la Marine est percée de rues tortueuses et en cascade qui suivent les accidents du sol. Elles sont pour la plupart fort laides.

La première, et celle de l'antique paroisse, était sous le nom de Saint-Loup. Je proposerais de nommer ainsi la montée qui mène à la tour Saint-Germain. Cela serait plus conforme aux traditions historiques que le nom de *rue du Département*, et cela rappellerait l'existence d'une église et d'une paroisse de la ville (1).

L'église Saint-Loup s'élevait, en effet, dans cette rue, au-dessous et à droite du jardin actuel de l'aumônier de l'Hôtel-Dieu, et s'orientait parallèlement à celle de Saint-Germain. La rue avait en cet endroit un certain nombre d'escaliers qui aboutissaient à un terre-plain en face du portail de l'église.

La paroisse de Saint-Loup relevait de l'abbaye Saint-Germain. Elle fut constituée au XIIe siècle. Les maisons de mariniers du voisinage en dépendaient. On trouve, en 1222, une maison devant l'église Saint-Loup (2).

Lebeuf dit que « c'était un édifice très-délicat, à en juger « par le portail qui est d'un très excellent gothique du XVe « siècle; » mais, ajoute-t-il, tout ce qu'on y voit aujourd'hui, excepté le portail et la tour, n'a guère que cent ou cent-vingt ans d'existence (3).

Par l'expertise qui précéda la vente de cette église, en 1792, on apprend que le vaisseau avait 19 toises 1/2 de longueur; la nef 4 toises de largeur dans œuvre; le bas côté

(1) En 1440, on l'appelait rue de Saint-Germain à la Porte-Pendante.
(2) *Cartulaire du pitancier de Saint-Germain*, f° 5.
(3) *Prise d'Auxerre*, p. 53.

droit 31 pieds de largeur, chapelles comprises, et le bas-côté gauche 18 pieds. Le cul de lampe derrière le chœur avait 21 pieds de largeur. La nef était cintrée en planches et le chœur voûté en pierres et couvert d'ardoises. Elle a été vendue 6,250 livres et démolie.

La tour était haute, carrée et élevée sur le portail. Le beffroi du clocher avait été construit en 1513 (1). On voit encore, au bout du jardin de M. Labbé, la muraille du chevet de l'église, en pierres de taille et ornée de pilastres à sculptures du XVIIe siècle. L'enceinte fortifiée de l'abbaye Saint-Germain passait au-dessus de l'église Saint-Loup. En 1408, il y avait une porte sur la rue Saint-Loup qu'on appelait la *Porte de Mont-dore*. La réunion des fortifications de Saint-Germain à celles de la ville, après 1469, fit supprimer cette clôture. Au côté sud de l'église Saint-Loup était une rue du passage Saint-Loup donnant dans la rue Montbrun. Elle a disparu depuis 1791.

M. d'Apougny, sécretaire du Roi, natif de la paroisse Saint-Loup, et dont les parents étaient enterrés dans l'église, voulut y laisser un souvenir utile. Il légua, en 1679. à la fabrique une somme de 3,000 livres pour faire les grandes réparations réclamées par l'état de l'église (2).

A cette époque, et avant 1688, le cimetière Saint-Loup, qui était sur la place Saint-Germain, sans clôture et exposé aux profanations, à l'entrée des rues Culton et des Belles-Femmes, fut déplacé. Les paroissiens, touchés de cet état de choses, achetèrent alors le jardin et la maison du sieur Louis Sallé, situés vis-à-vis la grande porte de l'église Saint-Loup, et on l'y transféra.

La paroisse Saint-Loup était très étendue et comprenait tout le quartier de la Marine, les deux rues Saint-Germain, le côté Est de la rue Saint-Siméon et le côté nord de la rue du Champ.

En abaissant et en nivelant la pente de la montagne, en face de l'emplacement de l'ancienne église Saint-Loup, n° 16,

(1) Minutes d'Armant, notaire. Archives de l'Yonne — Une inscription de l'an 1541 relate la pose de la première pierre d'une partie de l'église non désignée par le curé Pierre Cornemorte. (Musée de la ville).

(2) Fabrique Saint-Loup.

on a trouvé beaucoup de cercueils de pierre, et en creusant les caves des maisons voisines on a recueilli, il y a vingt ans, des tombereaux d'ossements provenant de l'ancien cimetière.

Nous placerons ici un épisode intéressant à plus d'un titre et l'histoire de l'église et celle des habitants de la paroisse Saint-Loup.

Il y avait dans cette église une confrérie importante, celle de Saint-Nicolas, qui réunissait dans son sein tous les mariniers. Nous ne pouvons remonter dans ses archives plus haut qu'à l'année 1676; mais alors déjà on y voit des noms historiques dans la marine Auxerroise : les Sallé, les Milon, les Boyard, les Bourgoin et les Jossier. Le dernier de ces noms est encore celui d'un des plus importants entrepreneurs de marine d'à présent.

Le nombre des confrères était en 1696 de 83, dont 12 veuves. Les œuvres de piété étaient le lien de la confrérie, et la chapelle Saint-Nicolas érigée dans l'église Saint-Loup était richement décorée. Elle fut transportée derrière le chœur en 1693. On possède encore au Musée de la ville un petit vaisseau à trois ponts, que la tradition rapporte avoir appartenu à la confrérie de Saint-Nicolas.

En 1789, il y avait encore 51 confrères et l'existence de la confrérie, transférée à l'église Saint-Etienne, ne fut suspendue qu'en 1794, malgré la Terreur, pour reparaître encore en 1797 avec 73 confrères ; mais elle ne tarda pas ensuite à se dissoudre.

RUE QUINCAMPOIX.

Les documents du commencement du XVIe siècle appellent cette rue Quincampoix ou des Trois-Maries. Le dernier nom était bien exact car il rappelait la chapelle située au coin de la rue, dans l'emplacement de la chapelle actuelle du collége. Quant à l'autre, la ville de Paris nous en a sans doute gratifié.

C'était aussi « la rue de la tour Saint-Germain. » En 1440, il y avait sur cette tour un moulin à vent (1). Bertrand Cassinel, chanoine, frère de l'évêque de ce nom, y avait un jardin au XIVe siècle, et les dépendances de la maison de Jean

(1) Compte de l'Hôtel-Dieu, de 1440.

Regnier s'étendaient de ce côté. Lorsque les Pères Jésuites et le Séminaire s'établirent, ils achetèrent successivement les maisons qui bordaient tout le côté nord-ouest de cette rue et les démolirent pour former leurs établissements.

On voulait, il y a cinquante ans, mettre en communication la place Saint-Etienne avec la rue Quincampoix en perçant les jardins qui les séparent, mais ce projet si convenable n'a reçu qu'un commencement d'exécution dans l'ouverture du passage qui conduit de la place du Département à la rue des Grands-Jardins (1). On a trouvé sur ce point, dans l'intérieur du mur romain, divers objets antiques et du blé.

RUE DES BELLES-FEMMES.

On cherche en vain aujourd'hui ce qui a pu donner à cette rue un nom aussi galant. Cependant il est connu dès 1618 (2). On y trouva le nouveau cimetière de la paroisse Saint-Loup, qu'on a établi sur l'emplacement de plusieurs vieilles maisons (3), du côté de la place Saint-Germain.

RUE CULTON.

La rue Culton, plus exactement Culleton, comme on écrivait au XVIe siècle, aboutit sur la place Saint-Germain. En 1620 on lui trouve le nom de rue du Château-Neuf. Ses habitants ont longtemps conservé le moyen de faire reconnaître l'origine rabelaisienne du nom de leur rue.

RUE DES TROIS-MARIES.

L'inscription de cette rue fut longtemps une ineptie et donnerait encore lieu à bien des suppositons, si les anciens titres ne nous éclairaient. Un graveur ignorant l'avait appelée sur l'écriteau du coin la *rue des troi: Maris!* De sorte que les pauvres saintes Maries, vénérées au moyen âge dans une chapelle, aux environs de cette rue, ont été transformées en trois maris quelconques. Il était bien temps de leur restituer au

(1) M. Leblanc, dans sa belle carte de la ville en 1829, a tracé cette rue comme si elle eut été exécutée.
(2) Fonds Saint-Germain.
(3) Terrier d'Auxerre, n° 10.

moins leur nom. C'est ce qu'on a fait. Et pour comble de malheur on avait transporté ce nom estropié loin du lieu où existait la chapelle des Trois-Maries. Tous les documents la placent au lieu où les Pères de la Mission bâtirent la chapelle du séminaire qui est affectée aujourd'hui au collége ; c'est-à-dire à l'angle de la rue du Champ et de la rue Quincampoix.

La rue Culton s'appela un instant la rue des Maris (1598). Au XVIe siècle, la maison des Trois-Maries, que le Chapitre d'Auxerre possédait dans l'origine, était une propriété particulière. Un vigneron, Mathurin Herbelot, payait pour sa location, en 1580, 2 deniers de cens à Saint-Germain (1).

RUE MONTBRUN.

La rue Montbrun, qui s'enfonce dans le quartier de la Marine et se terminait, il y a peu d'années encore, par une impasse contre le mur des fossés de l'Hôtel-Dieu, doit son nom au mont qu'elle contourne de l'est à l'ouest. Le Mont-Brun, par corruption de *mont du Brenn*, est un mot gaulois qui signifie chef et qui rappelle le lieu ou s'élevait, dans les temps primitifs, la demeure du gouverneur du pays.

On sait, en effet, sans remonter plus haut que saint Germain, au Ve siècle de notre ère, que ce personnage, alors commandant de la province armoricaine, avait en face de la cité une habitation que l'on peut regarder comme le séjour des anciens maîtres de la contrée.

Lorsqu'au XIIe siècle le comte Pierre ferma la ville de murs sur le bord de l'Yonne, le quartier de Montbrun était fort étendu, et la rue de Villeneuve, depuis rue Montbrun, conduisait à la Tournelle, et il y avait encore des maisons plus éloignées (2). Non loin de la Tournelle s'élevait alors une porte de Villeneuve dont les officiers du comte Eudes s'emparèrent avec violence sur les religieux de Saint-Germain, en 1257 (3). Mais la nouvelle enceinte de la ville exposant les maisons qui étaient en dehors aux dangers de la guerre, leurs habitants les abandonnèrent peu à peu, les moines de

(1) Censier n° 6, Archives de l'Yonne.
(2) Fonds Saint-Germain.
(3) Lebeuf, II, p. 273.

Saint-Germain s'étendirent jusqu'aux murs de la ville, et ce quartier disparut.

Le nom de rue de Villeneuve paraît avoir été le plus ancien de la rue Montbrun, qui s'appela aussi Vaubrun. Au XVIe siècle les deux noms s'emploient indifféremment (1).

Il est encore fait mention de la poterne de Montbrun en 1635 ; un dessin du même siècle la figure entre la porte du port Saint-Nicolas et la tour de la Tournelle. Le port de Villeneuve existait bien à cet endroit, car il est indiqué, en 1339, comme étant devant Saint-Cosme, c'est-à-dire en face de cette ancienne église qui était sur la rive droite de l'Yonne (2).

On voit, en 1560, un Claude Lemyraut ou Mirault, voiturier par eau, dans cette rue, habitée de tout temps par les mariniers (3).

Le port du Bonnet-Rouge en était voisin en 1735 (4).

RUES DES TANNERIES, D'YONNE, D'ÉTAIN, ET DE LA MARINE.

Les trois premières rues, qui s'ouvrent à droite de la rue Montbrun, descendent rapidement la côte de la montagne pour faciliter l'accès du quai. On a, dans ces dernières années, établi dans les deux premières des marches d'escalier pour faciliter la circulation, qui y était auparavant très-difficile. On remarque dans la rue d'Yonne plusieurs pignons de bois du XVIe siècle et notamment la maison n° 10 dont la vue a été publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1866. — La rue des Tanneries n'est plus celle des tanneurs. — Celle de la Marine est toujours habitée par les mariniers, mais elle a perdu sa vieille physionomie et a l'aspect moderne. — La rue d'Etain n'est qu'un étroit passage.

PLACE SAINT-NICOLAS.

Le patron des mariniers avait sa place toute naturelle au bord de la rivière d'Yonne, sur le lieu même où existe le port depuis un temps immémorial. Les chartes les plus anciennes font mention du port Saint-Nicolas. La fontaine du

(1) Archives. Fonds Saint-Germain.
(2) Livre de l'Hôtel-Dieu.
(3) Ibid.
(4) Archives ; Fonds Saint-Marien.

même nom, autrefois la fontaine Saint-Germain, jaillissait au milieu de la place, au temps où l'enceinte des murs de ville existait, et au milieu de cette même place s'élevait une croix de pierre.

On voit encore, au coin de l'ancienne maison n° 2, la statue du grand évêque de Myre, élevée par la confrérie de Saint-Nicolas, fraîchement peinte, et ayant à ses pieds une cuve remplie de petits enfants qui lui servent d'attributs.

En 1339, le *Livre de l'Hôtel-Dieu* nous apprend qu'il y avait devant la fontaine Saint-Germain une *Maison des Estuves* ou des bains publics.

En 1626, le port Saint-Nicolas fut le théâtre d'un violent tumulte provoqué par la cherté des grains. Une dame Noubert, de Dijon, qui conduisait à Paris deux bateaux chargés de blé, fut arrêtée à Auxerre, le 26 juillet, par la populace, qui demandait à grands cris la vente du blé au prix du marché. Le prévôt, ne sachant comment arrêter l'émeute, sanctionna les exigences des habitants et fit vendre le blé. Mais la dame Noubert assigna les échevins d'Auxerre au parlement de Paris. On ne connait pas la suite de cette affaire.

RUE DE L'ÉGOUT.

Cette rue, qui relie la rue Montbrun et la place Saint-Nicolas, a conservé quelques vieilles maisons du XVIe siècle dans le goût de celles de la rue d'Yonne. Elle tire son nom du conduit de la ville haute qui, de la rue des Grands-Jardins, venait passer pour se jeter dans l'Yonne et qui a été déplacé dans les grands travaux de pavage exécutés sous l'administration du baron Martineau des Chesnez.

MAX. QUANTIN.

(Sera continué.)

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE SENS.

Sol lucet omnibus.

En commençant pour l'*Annuaire de l'Yonne* l'esquisse rapide et incomplète du Musée lapidaire de Sens, je n'ai d'autre prétention que de présenter à mes lecteurs un intéressant sujet d'études sur une collection précieuse à tous les titres, peu ou point connue, même de nos compatriotes, et dont l'on a vainement désiré jusqu'ici la publication.

Je ne me dissimule ni l'importance de la tâche, ni mon insuffisance à la remplir. J'ai cru cependant faire œuvre utile en publiant les dessins qu'un séjour de quelques années à Sens m'a permis de recueillir. Ces croquis, relevés tous par moi, mathématiquement quant aux dimensions, reproduisent, dans la barbarie même de leur exécution, les types d'une sculpture appartenant presque tout entière à la dégénérescence de l'art romain. Quelques spécimens seuls se ressentent, à un lointain point de vue, de la tradition grecque.

Heureusement, la représentation, unique parfois, des industries de nos pères, l'importance des inscriptions, la valeur des renseignements que donnent les costumes, les détails de ces précieux monuments, compensent la naïveté trop grande du faire artistique.

Il ne faut pas l'oublier, nous avons ici affaire à une population industrielle, militaire et bourgeoise, et les lapidaires qui nous ont transmis ces monuments, presque tous élevés par des particuliers à la mémoire de leurs proches, sont bien plutôt des artisans que des artistes. Ce sont les *marbriers* du temps, et il ne faut leur demander ni plus d'esthétique, ni plus d'orthographe parfois, que n'en montrent ceux de notre époque.

Le Musée de Sens, enrichi dans ces dernières années de

très-importantes sculptures, ne s'est fondé, ni sans peines, ni sans de déplorables dilapidations.

Dès le principe, la ville s'était réservé, dans les démolitions, chaque année plus nombreuses, des murs de défense, les pierres qui, à un titre quelconque, pouvaient intéresser l'histoire du pays. La décision, bonne en soi, devint souvent impossible dans la pratique, les acheteurs intéressés détruisant et mutilant ces vestiges pour sauver, dans leur marché avec la municipalité, quelques mètres cubes de matériaux.

Il était facile de prévoir le temps prochain où ces ruines mêmes allaient disparaître. C'est alors que la Ville de Sens, comprenant l'importance des découvertes déjà faites et de celles à faire, se décida à ouvrir, dans l'enceinte même de la municipalité, un musée public où vinrent s'amonceler les trésors des fouilles, et où chacun pouvait dès lors venir consulter un passé national glorieux. C'est à cette pensée, en même temps grande et féconde pour l'histoire de notre pays, que sont dûs quelques travaux sur les antiquités de Sens, travaux qui seront suivis bientôt de nouvelles études auxquelles nous convions les historiens. Ils trouveront, dans le Musée lapidaire de Sens, plus d'une surprise inattendue. Déjà, de hautes autorités nous affirment l'originalité complète de certains spécimens. Notre texte les fera connaître, et le Musée du Louvre nous permettra de compléter l'étude iconographique de l'*Agendicum* de César.

Cette digression m'ayant éloigné de la simple exposition des efforts tentés par la Ville de Sens pour la conservation de ses monuments, je dois en faire mention ici. Elle offrit d'acheter, à un prix supérieur à celui des pierres de démolitions, les monuments à découvrir. Le moyen était bon, et les ouvriers, rémunérés de leur travail, mirent à l'exhumation de ces sculptures des soins qui en assurèrent la conservation.

Tout n'était pas fait cependant: les pierres, restées sans abri, se désagrégeaient aux intempéries de l'air. La construction de hangars destinés à les abriter, compte encore parmi les bienfaits des archéologues et du Conseil général de l'Yonne dont les subventions sont le plus efficace moyen de conservation du Musée, et de la municipalité de Sens dont le zèle intelligent sut employer avec fruit les fonds fournis par le département.

Sans doute le Musée de Sens doit compter aujourd'hui en premier ordre au nombre des rares Musées lapidaires que la France a réunis. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer qu'il ne se soit pas trouvé plus tôt des hommes dévoués à la science pour commencer cette œuvre, dont notre époque, avide de recherches et d'instruction, sent aujourd'hui l'utilité.

Les Bulletins de la Société Archéologique de Sens contiennent déjà, sur le sujet que j'entreprends de traiter, des travaux importants de MM. Lallier, Prou, Chanoine, Giguet, que nous trouvons en même temps à la tête des restaurateurs du Musée de Sens et des critiques éminents qui en ont fait le sujet de leurs études.

La seule ambition que me laisse mon travail, c'est d'attirer sur une des collections les plus précieuses de la France l'attention de tous ceux qui aiment nos antiquités nationales.

En ceci, l'Angleterre nous a devancés. Il n'est pas d'étudiant d'Oxford qui, dans ses excursions continentales, n'ait relevé au passage les richesses du Musée de Sens. J'en ai vu quelques-uns, artistes de talent, rester des journées entières à dessiner, avec cette persistance britannique qui a bien son bon côté, et ne quitter le Musée qu'avec un album rempli. Peut-être ces dessins ont-ils déjà paru dans les *Reviews* de Londres? En tous cas, nos lecteurs trouveront ici, à l'exception de quelques planches déjà connues, la première édition française du Musée gallo-romain de Sens. E. D.

Paris, octobre 1868.

I.

Depuis un demi-siècle à peine, l'attention et surtout la sollicitude du monde savant entourent nos antiquités nationales de respect et de protection. Science nouvelle, l'archéologie a plus fait pour l'histoire que l'érudition douteuse et le sarcasme incrédule des écrivains du XVIIIe siècle. Au nombre des villes qui, jusqu'ici, ont pu conserver les vestiges de leur ancienne splendeur, Sens conserve un rang que les villes romaines du Midi, Arles, Lyon, Nîmes, peuvent seules lui disputer. Les vestiges encore existants de son antique civilisation suffiraient à attester son importance, si les

textes eux-mêmes ne lui assuraient une honorable suprématie.

Dans une étude rapide, que l'*Annuaire de l'Yonne* ne me permet pas de rendre assez complète, mais qui permettra du moins à d'autres de reprendre sous une forme meilleure une esquisse à grands traits, je me propose de passer en revue les antiquités que Sens possède encore aujourd'hui, sans chercher à reconstruire par des hypothèses un passé qui ne nous laisse plus, comme preuve de sa vie éteinte, que les monuments où ses morts se sont couchés dans la nuit du dernier sommeil. Les tombeaux sont toujours et partout les derniers vestiges d'une civilisation.

A quelle époque faut-il reporter la construction, ou plutôt l'amoncellement de terres et de pierres composant les *Tombelles de Saint-Martin-du-Tertre* (Pl. A.)? A la période gauloise, bien évidemment. Soit qu'elles aient été, suivant les conjectures des historiens, le tombeau de chefs illustres, des postes d'observation, des stations de télégraphie nocturne des Gaulois, qui, d'après certaines autorités, se seraient servis des signaux de feu dans leurs guerres intestines ou dans la défense de leur territoire, ces tombelles n'en ont pas moins un grand intérêt historique. Les explorations et sondages exécutés en 1846 et 1847 par les soins de la Société de Sens et publiés dans le rapport de M. Prou, s'ils n'ont pas éclairé cette question controversée, ont du moins établi l'âge de ces monuments. Aucun vestige humain ne s'y est trouvé ; mais la présence de haches de silex, de débris de poteries, de cendres contenant des éléments organiques très-appréciables; toutes ces circontances feraient croire à un monument, sinon funéraire, du moins votif. Des conduits en pierres sèches, construits suivant la coutume celtique, convergent au centre du monument. Est-ce là, comme dans les Pyramides, une tradition qui échappe à la science moderne (1)? D'autres couloirs se font remarquer dans la masse des terrains amoncelés. Ceux-ci portent la marque ligneuse des madriers que leur vide devait remplir. M. Prou considère ces

(1) On a constaté, dans les monuments égyptiens, l'orientation parfaite de ces ouvertures. Il serait curieux de savoir si les Gaulois agissaient en vertu des mêmes notions astronomiques, cette science leur étant connue.

conduits comme une sorte de moulage obtenu par la présence de poutres retirées de leur alvéole après l'opération terminée. Mais, outre la difficulté d'extraire ces pièces de bois, leur déplacement eût fait disparaître les stries que les veines ligneuses ont imprimées dans la masse. Les poutres ainsi juxtaposées et qui, il faut le noter, étaient jointes par des tiges de fer, ont disparu sous l'action dissolvante des siècles. Le fer a résisté, les liens sont restés à leur place et les conduits sont restés vides. La position seule des attaches indique la destination qui leur était donnée, celle de relier l'ensemble des poutrelles. Celles-ci servaient sans doute, comme le veulent quelques antiquaires, à prévenir la désagrégation du sol (1). Cette disposition se retrouve dans plusieurs *tumuli*. Cependant le procès-verbal de M. Prou a relevé avec le plus grand soin les circonstances des explorations opérées. L'existence d'une chambre intérieure au centre des *Tombelles*, leur conformité avec les monuments reconnus les plus anciens de notre ère nationale, leur assignent une place importante dans le cycle de la Gaule, bien avant l'invasion romaine.

II.

Parmi les monuments entièrement disparus appartenant à l'époque romaine, Sens doit regretter surtout ses Arènes. D'une dimension un peu moindre que celle du Cirque de Pola d'Istria (71 m. 40 au lieu de 73 m.), supérieure à celle de l'amphithéâtre de Nîmes, ce dernier ne mesurant que 70 mètres, elles n'ont que 14 mètres de moins que le Colysée (2). On peut suivre encore le pourtour de l'amphithéâtre en parcourant la *rue des Arènes*, dont les maisons dessinent la forme elliptique et occupent l'emplacement du *mænianum* supérieur, tandis que leurs jardins conservent l'inclinaison naturelle des gradins et suivent la pente de la *cavea* jusqu'à la base du *podium*. Le lieu a conservé, dans la tradition populaire, son antique origine. Les noms de *Clos-des-Arènes* et

(1) Cette coutume, adoptée par les Gaulois, de relier les terres au moyen de bois bruts ou travaillés, est longuement détaillée par César dans sa *Campagne des Gaules* (Voyez pl. 20, vol. II de l'*Histoire de César*, par Napoléon III).

(2) Ces dimensions sont prises dans le grand axe de l'ellipse et ne comprennent que l'*arena* proprement dite : l'espace réservé aux jeux et aux gladiateurs.

de *Champ-des-Martyrs* existent encore. De grands sacrifices de chrétiens y auraient eu lieu, suivant la chronique, et des vestiges encore fréquents de débris des animaux employés dans les combats du cirque, ne laissent aucun doute sur la destination d'un monument dont la forme seule existe encore sur le sol. La présence de conduits semblant se raccorder aux aqueducs romains fait croire que l'arène pouvait être, en certains cas, convertie en *naumachie*. Mais ce qui surprend le plus dans les vicissitudes de nos monuments, c'est la disparition complète d'un édifice aussi important. La construction des murs de défense contre les invasions des Barbares, le déplacement même de la ville, s'amoindrissant dans l'histoire comme dans ses limites et se resserrant sur les bords de l'Yonne et de la Vanne, après avoir abandonné son *acropole*, expliquent cette circonstance. Les Arènes, dans cette cité dépourvue de carrières, devinrent la suprême ressource de la défense, et leurs pierres servirent soit à la fortification de la ville, soit à la construction des demeures d'une nouvelle génération. Les tombeaux aussi servaient à défendre et à abriter les vivants.

III.

D'autres constructions, d'une importance bien supérieure, occupaient la partie basse de la ville romaine, dans la plaine où se trouve le confluent de la Vanne et de l'Yonne. La destination, très controversée, de cet assemblage d'édifices, n'est plus appréciable aujourd'hui. Un sol de béton d'une dûreté et d'une épaisseur remarquables, quelques excavations ayant servi aux fondations de colonnes de grande dimension, un pan de mur en bel appareil, *opus regulatum*, enfin la circonvallation des murailles indiquée sur le sol, sont tout ce qui reste des constructions que la tradition populaire désigne sous le nom de la *Motte du Ciar*. On a beaucoup cherché l'étymologie de cette appellation et il reste à peu près certain que l'on n'y doit trouver que la corruption de : Château de César. Si j'avais à entrer dans cette discussion, d'ailleurs puérile, je ferais remarquer que beaucoup d'habitations seigneuriales du moyen-âge sont encore désignées dans nos contrées sous la dénomination de la *Motte*. Les donjons féodaux commandaient la contrée, et leur situation dominante est tout indiquée par ce titre : *motte* signifiant un monticule.

Les proportions très grandioses des ruines ou plutôt de l'emplacement de la *Motte du Ciar* ne peuvent laisser subsister l'idée, autrefois émise, d'un établissement thermal, dont le plan surpasserait tout ce que l'antiquité nous a transmis de plus important. L'amplitude de ses deux axes, 396 mètres en parallèle à la rivière d'Yonne, dans la verticale N. S., et 362 mètres dans l'orientation E. O., indiquent une destination plus notable assurément que celle d'une simple étuve publique. La direction visible encore des murs de clôture, l'absence de végétation ou le dépérissement des cultures sur un sous-sol de substructions que la charrue n'a fait qu'effleurer, laissent en relief, au moment où la terre se couvre de ses moissons, le plan entier des ruines. Un parallélogramme de 396 mètres sur 198 mètres, traversé par la rivière de Vanne, précéde un vaste hémicycle de plus de 200 mètres de largeur et profond de 164 mètres. C'est dans cet espace, et au centre même, que se trouvent les assises de béton qui protégeaient contre les infiltrations incessantes des cours d'eau de l'Yonne et de la Vanne les constructions élevées sur une aire mesurant 75 m. 50 sur 64 m. 50. Les opinions émises par les archéologues de Sens et confirmées par les travaux inédits de M. Thiollet, contenus dans les cartons de la Société de Sens, semblent affirmer que ces vestiges sont ceux d'un camp prétorien. Les monuments dont les fondations existent eussent appartenu au prétoire et à ses annexes, le *questorium* et le *forum*; le quadrilatère eût compris le camp proprement dit. Cette assertion se rapporterait aux documents et aux plans conservés de ces sortes d'établissements romains (1).

Au XVIIIe siècle, il restait encore quelque chose de la *Motte-du-Ciar*. Le dessin, jusqu'alors inédit de Sébastien Le Clerc, que je reproduis ici (Pl. I.), ne peut assurément passer pour un document archéologique d'une valeur suffi-

(1) Les camps romains, soit qu'ils fussent temporaires, et qu'ils eûssent pour objet la conquête d'une ville, soit qu'ils servissent à maintenir les urbains, étaient situés, autant que possible, auprès d'un cours d'eau. On ne peut s'empêcher de constater l'analogie entre le camp présumé de Sens et les camps de César sur l'Aisne et devant *Avaricum*. Ce dernier a été retrouvé dans des conditions identiques à celles du *Camp de César* de Sens. Ses proportions sont plus vastes (550 m. en carré) (Voyez *Histoire de Jules César* par Napoléon III, 2e vol. Atlas. Pl. 9, 20).

sante. Dessinateur et graveur spirituel de la cour et de la ville, au temps de Louis XIV, l'auteur n'a cherché, dans son dessin à la plume, copié par mon eau-forte, que l'effet pittoresque. Cependant, la fidélité du plan topographique lui donne une certaine importance et ne m'a point permis de le négliger comme renseignement. Les rivières d'Yonne et de Vanne, la position surélevée des constructions, modifiées sans doute au moyen-âge, le pont aujourd'hui détruit, et, dans le lointain, la flèche à peu près exactement esquissée de Saint-Maurice de l'Ile d'Yonne, font reconnaitre l'emplacement actuel des ruines romaines. La présence de pierres gallo-romaines dans les constructions modernes des quartiers rapprochés de ces ruines ne laisse aucun doute sur l'enlèvement, chaque jour plus fréquent, des matériaux composant ces constructions. Il a fallu, dans ces dernières années, que la ville de Sens intervînt pour empêcher le remblaiement des espaces découverts.

On ne peut constater, dans ce qui nous reste, que l'apparence autrefois luxueuse des monuments de la *Motte-du-Ciar*. Les murailles en étaient construites avec des matériaux que nous allons retrouver employés à d'autres usages ; mais l'œil devait se complaire à l'aspect extérieur. Les revêtements, les moulures des corniches étaient composés de marbres de diverses couleurs, souvent de marbres rares, découpés alors, comme de nos jours dans les façades du somptueux Paris, en minces lamelles encastrées dans les motifs d'architecture. Des briques de tons variés, à moulures reproduisant des dessins élégants, des *aigles* parfois, servaient, soit à la couverture, soit à l'ornementation des édifices. Nous sortons, dans ce paragraphe, du domaine des conjectures. Une excursion de quelques heures sur le terrain occupé par le prétendu *Château de César*, ne peut manquer de procurer à l'explorateur des échantillons, quelquefois très-intéressants, de cette construction, où les procédés ressemblent si bien à ceux employés lors de la décadence de l'art romain. Beaucoup de ces vestiges portent les marques évidentes de la calcination. L'incendie aurait donc joué son rôle dans la destruction de l'édifice romain ? Il serait difficile de retrouver dans les ténèbres des invasions un texte qui mît sur la trace de cette destruction, lorsque des temps bien plus accessibles à l'érudition ne laissent pas même à l'archéologue une notion certaine sur la destination, non plus que sur la date histo-

rique du plus important vestige, en nos contrées, de la civilisation gallo-romaine.

IV.

Dans une savante notice insérée au Bulletin de la Société de Sens, en 1846, M. Lallier assigne à la construction des murailles de Sens la date du IIIe siècle. Cette opinion, appuyée de preuves auxquelles peuvent se reporter mes lecteurs, me dispense d'une dissertation nouvelle. Quelle que soit l'époque à laquelle furent construits les murs de défense, et cette époque ne peut être postérieure à celle constatée par le mémoire que je viens de citer, elle donne aux documents publiés ici une antériorité qui reporte évidemment aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne l'âge de ces monuments. Une remarque nécessaire, c'est qu'il n'existe, dans l'épigraphie des tombeaux gallo-sénonais, aucun signe, aucune inscription se rapportant à la religion nouvelle. Cependant, des pays où fut prêché d'abord le christianisme, le Sénonais est l'un des premiers, et la *primatie* traditionnelle de ses prélats en est la preuve.

Exclusivement païens, soit qu'ils nous transmettent les effigies ou les inscriptions funéraires des citoyens de la Gaule romaine, soit que, purement artistiques, ils reproduisent les scènes de la mythologie ou les caprices du ciseau d'un artiste souvent inexpérimenté, les monuments du musée de Sens appartiennent tous à une civilisation dont le déclin n'est que trop évident, mais dont on recherche en vain les vestiges ailleurs que dans les grands centres de la domination romaine.

L'enceinte de Sens, composée de murs reliés et protégés par quinze tours, avait été édifiée en vue de la défense d'urgence contre les invasions des barbares. La construction des murailles, d'une solidité à l'épreuve des armes offensives de l'époque, dénote cependant une certaine hâte que l'on ne trouve pas dans les fortifications élevées en même temps que les édifices urbains.

Si l'on en excepte deux tours tronquées et réduites à l'état de ruines sans aucun caractère, Sens a perdu sa plus belle parure antique : Ses portes, remplacées aujourd'hui par des colonnes sans style architectonique, ont disparu sous le

marteau de l'édilité. Nous ne pouvons que regretter le fait accompli. Mais de ces ruines sont sortis les fragments d'architecture et de sculpture que nous possédons aujourd'hui.

La construction des murs de Sens (1) est invariablement celle-ci : les fondations, à une profondeur de trois mètres environ, les substructions en pierres de taille sur une hauteur très-variable, sont entièrement composées de débris appartenant à des monuments plus anciens. Les arènes, le camp prétorien, tout ce que le besoin de se protéger a pu recueillir, ont été employés à la construction des murailles. Les tombeaux furent enlevés à leur destination pieuse, et on les trouve, surtout dans la partie sud des fortifications, en nombre important. Ces derniers monuments devaient appartenir à une époque bien antérieure à la génération existante, car le respect des fils eût empêché la violation, nécessaire, mais toujours douloureuse, de la tombe des aïeux.

La base des murailles, ainsi composée, sur une hauteur de plus de six mètres en moyenne, de blocs superposés, était en outre défendue par des fossés. Ceux-ci ont été comblés depuis.

Les pierres formant les fondations et les premières assises des murs étaient agencées entre elles sans autre appareil que leur propre poids. Aussi, les assises sont-elles de la plus grande irrégularité. Les blocs de forte dimension sont reliés entre eux par des fragments servant de remplissage, mais dont les plus petits n'ont guère moins d'un mètre carré de surface.

Aucun des matériaux qui composent les substructions des murs de Sens n'a été relié par le mortier. C'est à ce moyen employé par les architectes romains que nous devons la conservation des monuments de cette époque. Empâtés dans la gangue qui caractérise les étages supérieurs, ils eussent été infailliblement perdus. Il est remarquable aussi que les sculptures sont toutes tournées à l'intérieur du mur, qu'elles s'affrontent sans se toucher, et que si, dans quelques spécimens, on peut regretter des mutilations, elles n'ont eu

(1) Nous aurions voulu donner cette année une vue des murs de Sens ; mais l'importance de cette planche n'en a pas permis à temps la publication. Nos lecteurs la trouveront dans notre prochain volume.
(LES ÉDITEURS.)

lieu qu'après l'exhumation des sculptures. Il y avait un certain respect dans cet emploi des reliques nationales; il serait difficile d'expliquer autrement le soin avec lequel ces matériaux ont été placés. Les besoins de la défense n'obligeaient pas à ces précautions.

Au-dessus de cet étage entièrement construit en pierres superposées sans ciment, apparaît la vraie construction romaine, monolithe par le système d'agrégation qui la caractérise : le béton sous toutes ses formes. La difficulté d'entamer ces murailles autrement que par la mine a bien prouvé la solidité extrême de ces fortifications.

Formés de morceaux calcaires, soudés dans le mortier romain, les murs de Sens avaient une telle adhérence que, le plus souvent, la pierre cédait à l'action de la poudre sans que le ciment en sentît les atteintes. J'ai souvent constaté cet effet dans les démolitions de ces dernières années.

Cette construction, abrupte comme toutes celles qui attendent un revêtement, était ornée d'un bel appareil en *opus regulatum* appliqué sur le mortier encore presque liquide, par un procédé qui rappelle celui des mosaïstes. Cette parure, qui n'avait aucun objet, quant à la défense, n'a pas non plus la même solidité que l'œuvre vive. Elle s'est détachée en plusieurs endroits sous l'action des siècles, tandis que les murailles sont restées intactes. Il a fallu que notre époque, riche en moyens de destruction, usât contre ces murs sans défenseurs des ressources qu'elle emploie dans les guerres de siége.

La plupart des pierres formant les soubassements des remparts montrent des trous de scellement qui ne peuvent laisser, je le crois, aucun doute. Ils appartiennent au système d'appareil qui, dans l'origine, et avant le déplacement, avait motivé leur présence, mais ils n'ont rien de commun, quoique l'opinion en ait été émise, avec l'édification des murailles elles-mêmes. Rien au reste n'en justifie l'utilité, et il est impossible de relier, même dans l'hypothèse, des alvéoles qui ont évidemment reçu des tiges de fer, mais qui, dans la construction des murs, n'ont aucune connexité.

Une des particularités remarquables des remparts de Sens, est la présence de bandes de briques, disposées par trois d'épaisseur, reliées par un ciment d'autre nature que celui

des murailles et composé, si l'on en juge par sa couleur, de briques pilées. Il s'est employé ailleurs dans les constructions antiques, mais ce n'est point ici la place pour une dissertation.

Une légende veut que ces cordons de briques aient été dorés et qu'ils aient formé, autour de la ville, une auréole, une ceinture que sa bonne renommée lui eût bien méritée. Mes lecteurs ne me pardonneraient pas une étude approfondie sur ce sujet; mais je remarque cette circonstance : A Auxerre, une des rues contangentes aux anciennes fortifications romaines s'appelle encore de nos jours rue d'*Orbandelle*. L'étymologie la plus vulgaire y trouve la racine, peut être fort ancienne, et conservée par la tradition, d'un ornement destiné à frapper les yeux du peuple. En traduisant par *bande d'or*, *banaeau doré*, l'étymologie reste dans une sage réserve. En avançant que l'appellation est venue de la période romaine, il y aurait assurément imprudence, et tout en penchant pour cette dernière opinion, j'attends l'objection qui me pourrait répondre par le terme moyen-âge de *bandel* pour drapeau, ce qui impliquerait seulement la présence d'un *drapeau doré* ou drapé d'or sur l'une des portes d'Auxerre. La question est, je crois, difficile à résoudre.

Les murs de Sens avaient, depuis longtemps, perdu leur couronnement lorsque l'histoire s'en est occupée. Les créneaux, machicoulis, meurtrières, que les temps modernes y ont ajoutés, en ont changé la physionomie. Dans la planche que j'ai eu le regret de ne pouvoir terminer assez tôt pour la joindre à cette étude, les lecteurs de l'Annuaire pourront distinguer ces divers caractères d'architecture.

V.

On ne trouve pas, ainsi que je l'ai dit plus haut, de types purs dans les sculptures de Sens. Avant d'entrer dans l'examen spécial de ces monuments, les lecteurs de l'Annuaire me permettront de leur donner les spécimens les plus caractéristiques de l'architecture et de l'ornementation gallo-sénonaise.

Plusieurs restes des monuments donnent, en excluant le mérite artistique, une idée de la grandeur des palais que la

décadence romaine a élevés à Sens. Une pierre ayant formé la clé du cintre d'une porte ne mesure pas moins d'un mètre de hauteur (pl. VIII).

L'art, cependant, compte quelques modèles dignes de remarque. Ainsi la planche VII, représentant une scène mythologique, donne la reproduction de l'une des œuvres les plus belles du ciseau gallo-romain. Il y a loin de cette sculpture à celle des beaux temps de la Rome antique ; mais elle laisse loin aussi derrière elle les autres spécimens de l'époque, et les personnages à la pose rigide, aux draperies sans style, qui caractérisent les dernières œuvres de l'empire.

Un chapitre spécial étant réservé à ces sculptures, elles rentreront ailleurs dans le cadre de cette notice, ainsi que des monuments plus nombreux et plus intéressants : les tombeaux. C'est à eux que nous devons les plus curieux échantillons de costumes et de mœurs. La collection des *Arts et Métiers* en est sortie tout entière. Les planches VIII et X montrent les deux sortes de constructions funéraires, les unes simplement épigraphiques, les autres accompagnées d'ornements ou de la représentation des défunts. Ces types n'ont ici d'autre but que de montrer les différents trésors archéologiques conservés pendant plus de seize siècles dans les fondations des murs de Sens. On les retrouvera plus loin avec les commentaires qu'ils ont soulevés jusqu'ici.

J'ai tout lieu de présumer, de l'examen des monuments gallo-romains de Sens, que deux époques bien distinctes dans l'histoire de l'art en ont fourni les modèles. Et, en effet, il n'est guère présumable que l'édification de l'enceinte sénonaise n'ait employé que les monuments d'une génération et ait respecté des monuments plus anciens. La nature seule des matériaux implique une date différente. Les sculptures les meilleures de forme, et conséquemment les plus anciennes, sont exécutées dans un calcaire compacte, tandis que les plus récentes sont taillées dans la pierre usuelle, celle que nous connaissons encore aujourd'hui dans les constructions, le calcaire mou. Les sculptures monumentales avaient nécessité un choix spécial de la matière; les tombeaux étaient, à de rares exceptions près, édifiés en pierre tendre, la seule que l'on pût se procurer dans une contrée

dépourvue de carrières, autres que les bancs crayeux de la Champagne actuelle ou les couches plus denses de Courson. C'est plus loin qu'il fallait aller chercher les pierres compactes, dans les gisements qui confinent au Morvand.

Le rapide coup d'œil que mes lecteurs viennent de jeter sur les antiquités de Sens est loin de pouvoir satisfaire les archéologues, mais il suffit, dans les limites auxquelles je dois me restreindre, à provoquer de nouvelles études sur un sujet des plus intéressants pour la science historique, et dont les vestiges, dispersés ou disparus, ne laissent plus que les restes, pieusement recueillis par notre époque, d'un passé glorieux.

Sens, par sa position entre deux rivières, avait dû tenter les conquérants romains par sa situation stratégique. Cinq voies romaines, parfaitement reconnaissables encore, la reliaient aux grandes villes de l'empire. Mais l'industrie, après que l'établissement de la civilisation nouvelle parût définitif, devait remarquer le site privilégié où ses ateliers, ses forges, ses briqueteries allaient trouver un débouché facile par les voies navigables et un auxiliaire utile par les cours d'eau de moindre volume que la Vanne lui fournissait.

Aussi n'est-ce pas la moins intéressante partie de l'étude du musée lapidaire de Sens que celle des arts industriels. Quelques-uns des monuments donnent des détails précieux, et l'un d'eux, rare fortune pour une collection de ce genre, reproduit l'image, unique dans les annales de l'antiquité, d'une industrie importante.

La première section de cette notice sera consacrée aux Arts et Métiers.

VI.

Si l'on en excepte les peintures de Pompéï, si intéressantes pour l'étude des industries de l'antiquité, les représentations figurées donnent peu de specimens des arts à l'époque romaine. Le tombeau reproduit par la planche IX a été élevé à la mémoire de *Belliccus*. Cet édicule, de 1 m. 05 de hauteur sur 0 m. 49 de largeur, se compose d'une niche en plein-cintre, comprise entre deux pilastres à chapiteaux sans aucun ornement. Deux prolongements, en forme d'*antéfixes*, surmon-

taient les chapiteaux : ils portaient la formule consacrée : D. M. (*Dis Manibus*). La lettre M, à la droite du monument, a disparu par la mutilation de la pierre. L'inscription circulaire gravée au-dessus se lit ainsi :

MEMOR BELLICCI BELLATOR... (1).

Le personnage représenté sur ce tombeau n'est pas un des moins curieux modèles du musée de Sens. Tandis que dans presque toutes les représentations d'artisans que nous a léguées l'art romain, les ouvriers portent la chevelure rase ou coupée assez court, le sujet qui nous occupe est orné d'une longue mèche de cheveux partant de la nuque. Le statuaire a eu soin de bien marquer ce détail, quoique la figure soit vue de face. Il n'y aurait rien d'outré, peut-être, dans l'hypothèse qui verrait en *Belliccus* un citoyen de la *Gallia comata*.

Belliccus est représenté debout, vêtu de la tunique de laine, habillement ordinaire des gens de métiers. Celui-ci est un forgeron, ou plus vraisemblablement un *fabricant d'armes*. Les qualités bien connues de la Vanne, pour la trempe des métaux à aciérer, a pu être connue des Romains. L'ouvrier tient de la main droite un marteau, semblable a celui de nos orfèvres, carré à l'un de ses bouts et terminé en pointe à l'autre extrémité. Sa main gauche soutient, sur une petite enclume, une lame où l'on pourrait voir la forme d'un sabre ou d'un couteau de grande dimension. L'enclume est forée d'un trou rond destiné à recevoir un *tas* et repose sur une console. A la droite du personnage sont gravés en creux deux pinces ou *fourgons*; à sa gauche, on distingue une paire de tenailles.

Le type épaté de la figure, le nez camard, les lèvres épaisses sont loin de constituer l'idéal de la race gauloise, si célèbre par la noblessse de son expression; la mutilation de l'arcade sourcilière gauche donne encore au visage de *Belliccus* une physionomie plus étrange. Mais la lourdeur des formes de la tête se retrouve dans les vêtements, dessinés en

(1) L'examen des monuments épigraphiques formant une étude spéciale dans le plan de cette notice, nous ne nous arrêterons ni à l'épitaphe de *Belliccus*, ni à la faute d'orthographe du lapidaire romain : BELLATOR... pour BELLATOR... Il en sera de même pour les autres tombeaux où se trouveront des inscriptions.

plis parallèles et qui ne se *drapent* pas. La forme fuselée des doigts où les phalanges ne sont pas indiquées, montre, ainsi que dans plusieurs monuments du moyen-âge, où la dégénérescence de l'art se fait sentir, l'insuffisance de l'artiste.

Aux pieds de l'ouvrier se voient un lièvre qui cherche à se blottir et un autre animal de race féline, autant qu'on en peut juger par sa patte levée et ses griffes proéminentes, la tête du carnivore étant brisée. Ces deux quadrupèdes confirmeraient l'opinion que j'émettais plus haut, en voyant un *armurier* dans ce relief. Le lièvre personnifie-t-il la chasse et le félin la guerre ? Il n'y a là rien d'impossible.

Un détail fort important de la statue de Belliccus, détail qui n'échappera à aucun archéologue, mais que je relève ici, c'est que son pied droit est chaussé du *cothurnus*, attribut consacré des cynégistes, depuis la Diane chasseresse des Grecs, tandis que sa jambe gauche est protégée par le *calceus* à tige montante, sorte de botte que nous retrouverons dans tous les tombeaux où les gallo-romains sont représentés en costume de ville. Il y a certainement là un intéressant sujet d'étude, cette distinction ne pouvant être le résultat d'une inadvertance du sculpteur, le monument n'ayant été ni restauré, ni retouché.

Ce tombeau est un des rares spécimens intacts que possède le musée de Sens. Lors de son exhumation dont je suivis tous les détails, il était de la plus parfaite conservation. Le transport et l'aménagement dans la collection ont seuls produit les mutilations qu'on y remarque. Jusque là il était, comme disent les numismates, à *fleur de coin*. Les angles et les arêtes des moindres détails conservaient encore la marque du ciseau.

VII.

D'une facture beaucoup plus grossière que le précédent, le monument représenté par la planche VI n'en donne pas moins un type curieux, quoique déjà connu ailleurs, d'une industrie fort importante, sans doute, dans un centre aussi commerçant que la colonie Sénonaise.

Au nombre des ateliers que les cours d'eau de la Vanne

et de l'Yonne ont dû voir s'établir sur leurs bords, les usines destinées à la fabrication des tissus furent sans doute les premières. La population de la capitale de la domination romaine, l'agglomération de corps militaires considérables, ont nécessité la recherche de ressources locales que l'organisation administrative des Romains n'a pu négliger.

Quelques savants ont vu, dans la pierre tumulaire dessinée planche VI, des sujets que le lecteur pourra comparer, dans leurs attributions, avec l'opinion que j'émets pour mon propre compte. Cette pierre, d'une hauteur de 0 m. 70 sur 0 m. 65, offre peu de densité. Aussi a-t-elle beaucoup souffert des intempéries et ne laisse-t-elle qu'une image assez fruste, où il sera difficile dans quelques années de retrouver les traits primitifs.

Les désignations admises jusqu'ici, quant au personnage représenté sur cette pierre, ne me semblent point satisfaisantes. Plusieurs archéologues y ont trouvé un orateur dans la tribune aux harangues, et la draperie du fond eût figuré, suivant eux, la portière de cette tribune. D'autres opinions voulaient que le monument figurât un citoyen se rendant au vote. En ce cas, la double balustrade que l'on remarque dans la planche eût représenté le Pont des élections (*pons suffragiorum*), que chaque votant traversait à son tour pour déposer sa *tabella* dans l'urne.

L'individu que reproduit cette planche est presque nu : vêtu d'une mince *tunica* retenue sur l'épaule gauche, il appuie ses deux mains sur des montants fixés à leur base à une auge carrée où ses jambes disparaissent en partie. Derrière lui, un cylindre, mobile sur son axe et monté sur deux crampons, soutient une pièce d'étoffe.

Aucune image ne peut, je le crois, convenir mieux au *fullo* antique. Les parois élevées de la cuve servaient à appuyer les mains, de manière à compenser l'effort des jambes, que le piétinement incessant nécessité par le lavage des draps eût rendu insupportable à l'ouvrier. Les vignerons se servaient d'un moyen analogue pour écraser le raisin : leurs mains se suspendaient à des cordes afin de soulager l'action des membres inférieurs (1).

Dans cette hypothèse, le bas-relief du musée de Sens

(1) La suite de notre notice donnera un exemple figuré de cette scène d'après un diptyque consulaire.

devient très compréhensible. L'ouvrier foulon est occupé à laver le drap. Les pieds font le travail, et l'action des bras se comprend sans peine. La draperie suspendue au cylindre mobile est une pièce de drap en train de s'égoutter. Le mouvement circulaire du rouleau était nécessité par le besoin d'aérer l'une après l'autre les parties de l'étoffe, celles qui adhéraient au cylindre séchant moins vite.

A l'appui de mon opinion, je reproduis, dans cette gravure, deux documents empruntés à la *Fullonica* de Pompéï. Dans l'un, on voit un ouvrier, vêtu d'un costume presque identique à celui que je viens d'étudier, lavant le drap dans un bassin.

Dans l'autre, un artisan, à cheveux ras, comme le personnage du bas-relief de Sens, retourne dans la cuve l'étoffe qu'il vient de laver. La première de ces figures montre les appuis dont l'ouvrier se servait pour aider son action.

Ces considérations suffisent pour me faire admettre ce monument au nombre de ceux qui rentrent dans l'étude des Arts et Métiers.

VIII.

La moins parfaite, au point de vue iconographique, des sculptures de Sens, est la plus précieuse comme monument de l'industrie antique (Pl. XII). L'état très fruste de la pierre, (hauteur 80 centimètres, largeur 63 centimètres), où la figure du personnage est mutilée, laisse reconnaître heureusement l'action de l'ouvrier.

Jusqu'à la découverte de ce monument, aucune représentation de l'industrie drapière ne se retrouve dans les documents de l'antiquité. Les peintures si complètes de la *Fullonica* de Pompéï ne figurent nulle part l'opération de la tonte du drap, définie d'une manière irrécusable par le bas-relief de Sens.

L'artisan, debout, armé de *forfex* de grande dimension, tond une pièce de drap suspendue à une traverse horizontale mobile, et pouvant s'élever ou s'abaisser au moyen de chevilles sur un chevalet vertical. Les ciseaux, semblables à ceux qui servent encore à la récolte de la laine, sont pourvus d'un appendice discernable, malgré les mutilations de la sculpture, et destiné à prévenir l'écartement des lames.

Evidemment, l'artiste a quelque peu modifié, dans une intention pittoresque, l'action de l'ouvrier. Une pièce de drap suspendue et flottante, ainsi que le représente la gravure, ne peut se prêter à l'action des ciseaux. Mais une surface plane, qu'il eût fallu dessiner pour exprimer la tension de l'étoffe, n'eût pas donné d'une façon intelligible l'image que le lapidaire se proposait de reproduire.

Le tondeur est légèrement vêtu d'une simple tunique à la mode gauloise, se rapprochant bien plus de la blouse moderne, la *saie* ou sayon de nos pères, que de la *tunica* romaine, dont les manches s'arrêtaient au biceps.

On avait jusqu'ici nié que les Romains eûssent connu la fabrication du drap. Leur procédé se serait borné à celui constaté par de nombreux monuments, où le *feutre* eût été la dernière expression de l'industrie. Cette opinion devient erronée en présence du précieux document que nous publions. Faut-il croire que les établissements industriels des bords de l'Yonne ont été les premiers à appliquer des procédés nouveaux et à apporter des perfectionnements à un art dont les nombreux ouvriers formaient, il y a dix-huit siècles, le plus important *collége* d'artisans? L'opinion serait sans doute discutable; mais comment les peintures de la *Fullonica*, si exactes et retraçant toutes les manipulations du drap, comment les tombes romaines n'ont-elles pas reproduit cette scène caractéristique?

Le moyen-âge, qui, ainsi que l'antiquité, s'est plu à reproduire, soit par les vitraux votifs des corporations de métiers, soit dans les manuscrits, les scènes de la vie industrielle, nous offre une image presque identique à celle que nous donnons ici: Le *Magasin pittoresque*, de juin 1868, page 199, consacre à l'industrie des draps un article dont j'extrais quelques lignes, et accompagné d'un dessin du xve siècle, où le *tondeur*, armé de *forfex*, appelés *forces* à cette époque, tond l'étoffe étendue horizontalement sur une table. Le procédé est absolument le même qu'à l'époque romaine, sauf la position donnée à la pièce à ouvrer.

Mais le principal intérêt n'est pas là. L'article que je viens de citer contient ces données que vient détruire notre monument: « Il paraît que le foulage a été le dernier perfection-« nement introduit dans la fabrication par les anciens..... « Mais *nulle part* il n'est question de tondage. » Et plus loin:

« En tous cas, les *étoffes gauloises*, renommées dès le « temps de César, et les tissus d'Arras qui, sous Gallien, « étaient employés à la confection des sayons militaires, « étaient probablement des lainages et non des draps. Bien « que, dès le IXe siècle, il existât en France des centres « nombreux de fabrication, notamment à Elbeuf, l'industrie « drapière proprement dite ne prit qu'aux XIIe et XIIIe siècles « des développements sensibles. M. Quicherat, dans ses « savantes leçons à l'école des Chartes, rapporte *au temps « de Philippe-Auguste* le triomphe du drap proprement dit « sur le lainage dans le vêtement. »

On voit que la date assignée jusqu'ici à la fabrication des draps se trouve singulièrement déplacée par la découverte du bas-relief de Sens. L'espace ne me permet pas, et il est d'ailleurs inutile, d'insister sur ce fait. La conclusion en est évidente à tous les yeux.

Dans la notice citée plus haut se trouve cette circonstance bonne à noter, que les foires de Champagne et de Brie étaient le grand centre de la vente des draps, et que la première de ces provinces rivalisait avec les fabriques du Nord. N'y a-t-il pas là une sorte de confirmation de l'opinion que j'émettais sur la prééminence des fabriques Sénonaises? Sans doute, elles ont été importantes. La présence de deux tombeaux appartenant à des artisans d'une industrie aujourd'hui éteinte à Sens, en atteste l'antériorité. Il serait impossible, je le crois, d'aller plus loin sans tomber dans le domaine de l'hypothèse.

Rien ne s'oppose cependant à ce que nous considérions notre contrée comme le berceau d'une industrie dont les perfectionnements nouveaux laissent encore intacte l'idée première de l'inventeur. Les agents mécaniques ont changé, l'idée mère a survécu.

EUGÈNE DAUDIN.

(Sera continué.)

FAITS GÉNÉRAUX.

1867. DÉCEMBRE 6. — Le Corps législatif, par un vote à la majorité de 237 voix contre 17, se prononce en faveur du maintien du pouvoir temporel. C'est dans cette séance que le ministre d'Etat, M. Rouher, cédant aux instances de MM. Thiers et Berryer, prononce le fameux: Jamais la France permettra à l'Italie de s'emparer de Rome.

Le Sénat italien adopte à l'unanimité l'ordre du jour du marquis de Torearsa qui parle de « maintenir les droits et la dignité de la nation. »

9. — Une grande procession de près de 20 mille personnes a lieu à Dublin, en l'honneur des Fenians exécutés.

10. — Dans la séance du Corps législatif de ce jour, M. de Kervéguen, député du Var, se fait l'écho de graves accusations portées par un journal étranger contre une fraction de la presse libérale de Paris.

Un jury d'honneur est constitué pour prononcer sur ce sujet.

13. — Des Fenians tentent de faire sauter la prison de Klerkenwell, à Londres, où est renfermé le colonel Burke.

19. — Le Corps législatif commence la discussion du projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Plus de 80 orateurs sont inscrits.

1868. JANVIER 2. — Douze journaux de Paris sont poursuivis sous la prévention d'avoir publié un compte rendu illicite des débats législatifs.

Les nouvelles d'Angleterre signalent les précautions prises de toutes parts contre les tentatives des Fenians.

14. — L'ensemble du projet de loi sur l'armée et la garde nationale mobile est voté par le Corps législatif à la majorité de 199 voix contre 60 sur 259 votants.

16. — Une lettre de M. de Persigny, sur la législation relative à la presse, fait grand bruit et provoque les appréciations de tous les journaux.

29. — Le Corps législatif commence la discussion du projet de loi sur la presse.

Les nouvelles d'Algérie sont des plus lamentables. Les Arabes meurent par milliers de faim et de froid.

On signale jusqu'à des faits d'anthropophagie.

L'archevêque d'Alger fait appel à la charité publique en France.

FÉVRIER 17. — Une dépêche de New-York, transmise par le câble transatlantique, reproduit des nouvelles reçues du Japon par la voie de San-Francisco annonçant une révolution des Daïmios (noblesse japonaise). Le Mikado avait été fait prisonnier, le taïcoun s'était réfugié à Osaka pour orgaser des forces. La ville de Stiogo et deux palais à Yeddo avaient été incendiés.

Le jury d'honneur chargé de prononcer sur l'incident Kervéguen, qui s'était fait l'écho au Corps législatif des imputations d'un journal belge, la *Finance*, contre quelques journaux français, que cette feuille accusait d'avoir été soudoyés par l'étranger, rend une sentence qui disculpe ces journaux. Ce jury était composé de MM. Berryer, Marie, Jules Favre, Martel, marquis d'Andelarre.

18. — Un arrêté du ministre de la guerre fixe à 2,500 fr. le taux de la prestation individuelle pour l'exonération du service militaire.

Pendant ce mois l'esprit public a été vivement préoccupé de rumeurs relatives à de prétendus projets de modifications constitutionnelles, qui ne se sont pas réalisés.

MARS 6. — Le président Jonhson, accusé de violation de la Constitution, est appelé à comparaître le 13 devant le Sénat des Etats-Unis pour répondre à l'acte d'accusation dressé contre lui par le Comité d'*impeachment*.

7. — Le Corps législatif adopte, à une majorité de 242 voix sur 350 votants, l'ensemble du projet de loi sur la presse.

Des troubles ont eu lieu à Albi au sujet de la vente des grains.

10. — Le *Moniteur* publie un décret réglant l'admission des conducteurs dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Des troubles éclatent à Toulouse et divers autres lieux à l'occasion de la révision de la garde nationale mobile.

12. — Le Corps législatif autorise des poursuites correctionnelles contre M. Jules Richard, rédacteur du *Figaro*, et M. Grenier, rédacteur de la *Situation*, comme prévenus de diffamation envers cette assemblée.

La Chambre ouvre aussi la discussion sur le projet de loi relatif au droit de réunion.

Une tentative d'assassinat est commise par un fenian, nommé O'Ferrel, en Australie, sur le duc d'Edimbourg, deuxième fils de la reine Victoria.

13. — Le Sénat des Etats-Unis proroge au 23 mars le délai donné au président Johnson pour répondre à l'acte d'accusation.

Il paraît à Paris une brochure intitulée : *Les Titres de la dynastie Napoléonienne*, à laquelle on attribue une haute origine.

23. — Le Corps législatif vote à l'unanimité un crédit de 2 millions pour venir en aide aux populations de l'Algérie, décimées par la famine et l'épidémie.

26. — Le Corps législatif vote à une grande majorité l'ensemble du projet de loi sur les réunions publiques.

Des troubles graves éclatent dans les charbonnages de Belgique, près de Charleroi.

AVRIL 4. — La chambre des Communes d'Angleterre vote à une majorité de 60 voix la proposition de M. Gladstone tendant à la suppression des priviléges de l'Eglise anglicane en Irlande.

12 et 13. — La gelée cause de grands dégâts dans les vignobles du Gard et de l'Hérault.

14. — Magdala, la forteresse de Théodoros, négous d'Abyssinie, tombe au pouvoir des Anglais, Théodoros

meurt, son armée est anéantie, les prisonniers anglais sont délivrés.

Le but de l'expédition étant atteint, sir Napier donne l'ordre de la retraite.

20. — Le Corps législatif reprend ses travaux interrompus à l'occasion des vacances de Pâques.

23. — M. Jules Favre prononce son discours de réception à l'Académie française, auquel répond M. de Rémusat.

Une dépêche de Madrid annonce la mort du maréchal Narvaez, duc de Valence. La mission de réorganiser le cabinet Espagnol est confiée à M. Gonzalès Bravo.

Les journaux anglais publient une dépêche datée de Shangaï du 19 mars, qui annonce que l'équipage d'un canot appartenant à un vaisseau français le *Dupleix* a été massacré par les Japonais, et que le gouvernement du Japon avait offert toutes satisfactions.

30. — Le Corps législatif autorise les interpellations sur la situation économique et industrielle du pays et fixe la discussion au 11 mai.

Création de la *Société des Agriculteurs de France* qui compte déjà 600 souscripteurs. Sa première réunion générale est fixée au 12 mai.

MAI 10. — L'Empereur et l'Impératrice visitent Orléans. L'Empereur y prononce un discours sans portée politique.

11. — Le Corps législatif commence la discussion sur les interpellations relatives au traité de commerce du 23 janvier 1860.

16. — Le Sénat de Whasington acquitte le président Johnson à la majorité de 35 voix contre 19.

Un conflit s'élève entre le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, et Monseigneur Lavigerie, évêque d'Alger, à l'occasion d'une lettre de ce prélat sur la prétendue nécessité d'évangéliser et convertir les Arabes. Une lettre du maréchal Niel, ministre de la guerre, approuve la conduite et les paroles du gouverneur général de l'Algérie. Monseigneur Lavigerie arrive à Paris.

21. — Le Corps législatif, à une grande majorité, vote l'ordre du jour sur les interpellations relatives au traité de commerce.

24. — Le Sénat discute une pétitiou qui, accusant notamment la Faculté de médecine d'enseigner des doctrines perverses, demande la liberté de l'enseignement supérieur. Le Sénat passe à l'ordre du jour, après une discussion qui a tourné à la confusion du parti de l'intolérance religieuse.

25. — L'Empereur d'Autriche sanctionne les lois, dites confessionnelles, sur le mariage civil, etc.

29. — Le *Moniteur* publie des lettres du maréchal Niel et de l'archevêque d'Alger qui mettent fin au conflit mentionné plus haut.

30. — Visite de l'Empereur et de l'Impératrice à Rouen.

JUIN 2. — Le Corps législatif adopte la loi relative à la taxe des dépêches télégraphiques.

9. — Le Corps législatif discute la loi sur l'achèvement des chemins vicinaux.

L'empereur de Russie propose de proscrire l'emploi dans les armées des balles explosibles. L'Empereur Napoléon adhère à cette proposition.

10. — Le prince régnant, Michel de Serbie, est assassiné dans le parc de Topchidéré par les Radovanovitz. Un gouvernement provisoire est constitué. Le Skouptchina est convoqué pour le 2 juillet. On accuse les Karageorgewitz d'avoir inspiré les assassins.

17. — Le Corps législatif vote, à la majorité de 183 voix contre 8, la loi qui autorise la Compagnie du canal de Suez à émettre un emprunt avec lots et primes.

Un décret démonétise les anciennes pièces divisionnaires d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes.

29. — Le Corps législatif commence la discussion du budget.

30. — La chambre des Lords rejette par 192 voix contre 97 le bill relatif à l'Eglise anglicane d'Irlande, votée par la chambre des Communes.

JUILLET 2. — Le jeune prince Milano Obrenowitch, qui était élevé dans un collége de Paris, est intronisé prince de Servie.

7. — Un grand nombre de généraux espagnols sont exilés sous la prévention de connivence avec les révolution-

naires. Le duc de Montpensier est invité à quitter l'Espagne.

L'*Electeur*, journal dirigé par M. Jules Favre, est condamné à 10,000 francs d'amende.

25. — Le Corps législatif vote 100 millions pour indemniser les porteurs d'obligations mexicaines.

Cette assemblée vote aussi l'abrogation de l'article 1781 du Code Napoléon, qui dispose que le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages et les à-comptes versés.

28. — La session du Corps législatif est close après le vote du budget et d'un emprunt de 429 millions.

Immense succès du journal la *Lanterne*, de M. Rochefort, qui en est arrivé à tirer 120,000 exemplaires.

Des incidents regrettables se produisent à Nîmes et à Alais, à l'occasion de réunions tenues au domicile de MM. Cazot et de Larcy, candidats à la députation.

AOUT 8. — L'Empereur, en se rendant de Plombières à Fontainebleau, s'arrête à Troyes. Il adresse au maire de cette ville des paroles qui sont diversement interprétées. On y remarque surtout cette phrase : « Rien ne menace aujourd'hui la paix de l'Europe. »

La *Lanterne* est saisie. M. Rochefort quitte la France.

10. — Le jeune Cavaignac, fils du général Cavaignac, refuse, à la distribution des prix de la Sorbonne, d'aller recevoir les siens des mains du Prince Impérial.

20. — M. de la Guéronnière est chargé d'une mission en Belgique, à laquelle on attribue dans le public une importance exceptionnelle.

La rumeur circule d'un projet du gouvernement français, d'entraîner la Hollande, la Belgique et la Suisse dans une alliance politique pour contrebalancer l'accroissement de la puissance prusienne.

28. — La Prusse licencie ses réserves et ajourne son recrutement à trois mois.

SEPTEMBRE 6. — M. Dufaure pose sa candidature à la députation dans le Var en opposition à M. Pons-Peyruc, candidat officiel. Les journaux se livrent, à l'occasion de cette élection, à une ardente polémique.

En quittant le camp de Châlons, l'Empereur adresse aux officiers généraux qui l'accompagnent à la gare ces paroles : « J'ai été très heureux des huit jours que j'ai passés avec vous. Je ne vous dis rien, parce que les journaux ne manqueraient pas de tirer de mes paroles, si modérées qu'elles fussent, des pronostics de guerre. Je me borne donc à vous témoigner ma satisfaction pour votre zèle et votre dévouement. »

13. — Un effroyable tremblement de terre détruit de fond en comble plus de vingt villes importantes de l'Amérique du Sud. Plus de 36,000 personnes périssent et plus de 300 mille sont réduites à la misère.

15. — Il résulte des renseignements recueillis par la presse que le vin de 1868 en France sera de très-bonne qualité et que l'importance de la récolte sera celle d'une bonne moyenne année, c'est-à-dire 50 à 55 millions d'hectolitres.

On commente d'une façon médiocrement pacifique les paroles adressées par le roi de Prusse au recteur de l'Université de Kiel, en réponse au discours de ce dernier insistant « sur le désir général du maintien de la paix. Le gouvernement français fait afficher à la Bourse une note déclarant que les trois ministres des affaires étrangères, des finances et de l'intérieur sont d'accord pour considérer l'allocution du roi de Prusse comme se référant uniquement aux événements de 1866 et n'ayant aucune application aux circonstances actuelles.

19. — De graves événements éclatent e[illegible]pagne. L'escadre, sous le commandement de l'amiral Topete, prend l'initiative d'un pronunciamiento. La ville de Cadix s'y associe.

Le mouvement se propage aussitôt, et l'insurrection, dirigée par les généraux récemment exilés, notamment Serrano, Dulce, Pierrad, Prim, gagne toutes les provinces.

Le président du Conseil, M. Gonzalès Bravo, donne sa démission. Le maréchal Concha, marquis de la Havane, est chargé par la reine Isabelle de constituer un nouveau cabinet.

La reine Isabelle, après de nombreuses hésitations, renonce à aller à Madrid et reste à Saint-Sébastien. L'entrevue avec l'Empereur et l'Impératrice des Français n'a pas lieu.

22. — Les ministres espagnols quittent Madrid. Un comité révolutionnaire fonctionne dans cette capitale.

Le roi de Prusse à Hambourg explique les paroles de Kiel, comme étant l'expression positive de sa ferme confiance dans le maintien de la paix.

Ouverture du Congrès de la paix et de la liberté à Berne.

27. — M. le comte Waleski meurt à Strasbourg, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Le marquis de Novaliches commandant les troupes royales est battu et blessé à Alcolea par le maréchal Serrano.

Le soulèvement est général au cri de *à bas les Bourbons, vive la souveraineté nationale.*

Le maréchal Concha et le capitaine général de Madrid résignent leurs fonctions. Une junte de gouvernement provisoire est formée à Madrid. La Reine d'Espagne se réfugie en France, où le château de Pau est mis à sa disposition.

30. — La junte provisoire de Madrid proclame la souveraineté de la nation, la déchéance de la reine Isabelle et l'incapacité de tous les Bourbons à occuper le trône. Elle ordonne l'expulsion des Jésuites.

OCTOBRE 1er. — Sont démonétisées, pour être échangées dans les caisses publiques du 1er octobre au 1er janvier les pièces divisionnaires de 2 fr., 1 fr., 50 et 20 c. antérieures à 1864.

Une tentative d'assassinat est commise sur le vice-roi d'Egypte au Caire.

La reine Isabelle envoie de Pau une protestation très vive contre la Révolution espagnole.

3. — Le maréchal Serrano arrive à Madrid. Il est reçu avec enthousiasme.

4. — Le parti tchèque s'agite en Bohème. Une grande manifestation populaire a lieu à Prague. L'armée intervient.

5. — Le maréchal Serrano, duc de la Torre, est investi par la Junte de Madrid du commandement en chef des armées espagnoles.

7. — Apparition au nord de la France d'un bolide, qui, pendant plusieurs secondes, a illuminé l'atmosphère. Sa chute a été accompagnée de détonations. Des fragments de ce bolide ont été recueillis à la Varenne Saint-Hilaire.

Le général Prim arrive à Madrid. L'enthousiasme de la population est indescriptible.

Un ministère, composé des éléments progressistes et républicains, est constitué sous la présidence de Serrano.

10. — Le général Prim, dans une lettre au *Gaulois*, se prononce pour la monarchie constitutionnelle.

11. — Espartero, dans une lettre à Serrano, déclare adhérer au nouveau gouvernement.

13. — Un décret supprime l'ordre des Jésuites en Espagne et dans les colonies, et confisque les biens de la Compagnie. La douane de Madrid est abolie.

14. — Un autre décret supprime l'octroi, les conseils provinciaux, la section du contentieux au Conseil d'État.

20. — Un manifeste du gouvernement provisoire espagnol, sous forme de circulaire aux agents diplomatiques, consacre le principe de la souveraineté nationale et du suffrage universel.

25. — Les juntes provinciales sont dissoutes.

Un décret impérial réserve une partie des emplois civils subalternes aux militaires qui ont contracté un rengagement de 5 ans.

NOVEMBRE 9. — Une manifestation a lieu dans le cimetière Montmartre auprès de la tombe de Baudin, représentant du peuple, tué sur une barricade le 3 décembre 1851. L'*Avenir national* et le *Réveil* prennent l'initiative d'une souscription pour lui élever un monument.

Une dépêche de New-York annonce l'élection du général Grant à la présidence des Etats-Unis d'Amérique.

Des poursuites sont dirigées, en vertu de la loi de sûreté générale et pour manœuvres à l'intérieur, contre les journaux de Paris et des départements qui ont publié des listes de souscription pour le monument à élever à Baudin.

Dans ce mois sont morts : le banquier James Rotschild, Rossini, M. Havin, directeur du *Siècle*, et M. Berryer.

Le différend entre la Grèce et la Turquie s'envenime. La Grèce est menacée d'un ultimatum.

DÉCEMBRE 3. — Des mesures militaires considérables sont prises à Paris par le gouvernement contre l'éventualité

de troubles à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Baudin. Quelques arrestations ont lieu aux abords du cimetière Montmartre.

5. — Une insurrection républicaine éclate à Cadix.

Les Cortès constituantes sont convoquées pour le 11 février. Les élections auront lieu les 15, 16, 17 et 18 janvier.

9. — Une note du *Moniteur* annonce que les ministres de France, d'Angleterre et de Russie, puissances protectrices du royaume Hellénique, ont fait une démarche auprès du ministre des affaires étrangères de Grèce, dans le but de le rendre attentif aux graves conséquences que pourrait avoir une politique agressive vis-à-vis de la Turquie.

FAITS DÉPARTEMENTAUX.

1867. Décembre 4. — Ouverture, à la mairie d'Auxerre, du cour d'instruction secondaire à l'usage des jeunes filles.

7. — Un décret impérial nomme procureur impérial, à Sens, M. Charpentier, en remplacement de M. Jaudin; à Avallon, M. Bonnet, en remplacement de M. Charpentier.

Il est établi à Auxerre deux fourneaux économiques.

16. — Ouverture des assises de l'Yonne sous la présidence de M. Marie, conseiller à la cour impériale de Paris.

Les travaux de tranchée, pour la conduite à Paris des eaux de la Vanne, sont en cours d'exécution sur toute la ligne.

18. — M. Pophilat, suppléant du juge de paix du canton de Saint-Julien-du-Sault, est nommé juge de paix du canton de Charny en remplacement de M. Durville, démissionnaire.

1868. Janvier 2. — Sont nommés : officier de l'Instruction publique M. Delesalle, principal du collége de Tonnerre; officier d'académie, M. Guinault, professeur de physique au collége d'Auxerre, et M. Mitaine, professeur de mathématiques au collége de Tonnerre.

8. — M. Gauchin est nommé juge de paix du canton de Pont-sur-Yonne.

M. Fornier de Saint-Lary est nommé vice-président du conseil de préfecture de l'Yonne.

11. — Mort de M. le docteur Rémy, vice-président de la Société médicale de l'Yonne.

13. — L'assemblée des fondateurs de la Bibliothèque populaire d'Auxerre décide l'organisation, à partir du 1er novembre 1868, d'une salle de lecture et de conférences élémentaires sur les sciences et les lettres.

14. — Une lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet informe ce magistrat que l'Empereur accède aux vœux exprimés par M. le Maire d'Auxerre, que le fourneau économique récemment fondé en cette ville fût placé sous le patronage du Prince impérial.

16. — Renouvellement des membres du tribunal de commerce d'Auxerre. Sont élus : juges, MM. Milon et Legueux, juges suppléants, MM. Pescheux et Trutey.

17. — Ouverture des Conférences scientifiques et littéraires d'Auxerre.

M. Challe : Etude historique sur le château des Comtes d'Auxerre.

24. — 2e conférence Auxerrroise. M. Challe : suite de l'Étude sur le château des Comtes d'Auxerre.

30. — Les astronomes constatent un phénomène météorologique intéressant : la conjonction de Jupiter et de Vénus.

31. — 3e conférence Auxerroise. M. Cotteau : l'Homme avant l'Histoire.

Février 7. — 4e conférence Auxerroise. M. Albert Gigot : des Sociétés coopératives.

8. — Exposition dans la salle de la bibliothèque d'Auxerre, des plans du projet au concours d'un marché couvert.

M. Dubois, avocat, ancien notaire, est nommé juge de paix du canton de Cruzy-le-Châtel, en remplacement de M. Paillery, démissionnaire.

14. — 5e conférence Auxerroise. M. Ribière : le Théâtre de Ponsard.

21. — 6e conférence Auxerroise. M. Chérest : la Cathédrale d'Auxerre.

28. — 7e conférence Auxerroise. M. le docteur Dionis des Carrières : de l'Alimentation de l'Homme.

Mars 2. — Une subvention de 12,000 fr. est accordée par le Ministère des Beaux-arts pour les travaux de réparation du clocher de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre.

9. — Première journée des opérations du Conseil de révision pour la formation de la garde nationale mobile.

7. — Le Banquet des anciens élèves du collége d'Auxerre a lieu au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Binoche.

12. — M. Tellier, ancien notaire, est nommé juge de paix du canton de Quarré-les-Tombes.

13. — 8e conférence Auxerroise. M. Guinault: du Phosphore et des Phosphates.

M. Salle est nommé conseiller de préfecture de l'Yonne en remplacement de M. Bour, nommé dans le Loiret.

14. — M. Levert, maire de Cézy, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

20. — 9e conférence Auxerroise. M. Guinault: suite du Phosphore et des Phosphates.

23. — La première session trimestrielle des assises de l'Yonne s'ouvre sous la presidence de M. le conseiller Bonneville de Marsangis.

27. — 10e conférence Auxerroise. M. Duché: de la distribution des Races humaines à la surface du globe.

Avril 4. — 11e conférence Auxerroise. M. Blin : le Progrès dans l'Histoire.

9. — Le pont à construire sur l'Yonne, à Auxerre. au lieu dit la Tournelle, est adjugé à MM. Legueux et Rativeau, moyennant, entr'autres conditions, la concession du péage pendant 45 ans.

14. — Commencement du tirage au sort de la classe 1867.

22. — M. Lethors de Crécy est nommé capitaine major de la garde nationale mobile pour le département de l'Yonne.

25. — M. Galpin est nommé conseiller de préfecture de l'Yonne, en remplacement de M. Fornier de Saint-Lary.

M. Simonin, ancien capitaine des pompiers de Paris, est nommé capitaine de la compagnie des pompiers d'Auxerre.

Mai 6. — Mort de M. le vicomte de Cormenin, conseiller d'Etat. Ses restes doivent être transportés à Joigny.

12. — Dans la première réunion générale de la Société des agriculteurs de France, qui se tient à Paris, M. Rampont-Lechin, membre du conseil général de l'Yonne, président du comice d'Auxerre, est nommé bibliothécaire-archiviste de cette société.

25. — Conférence, à Auxerre, de M. Guinault sur les Huiles minérales.

La Société centrale d'agriculture de l'Yonne tient sa réunion trimestrielle, sous la présidence de M. Précy.

Juin 1er. — La Société centrale d'agriculture de l'Yonne, réunie au Comice de l'arrondissement de Tonnerre, tient son concours annuel dans cette dernière ville, sous la présidence de M. le préfet de l'Yonne.

2. — Ouverture des opérations du conseil de révision de la classe 1867.

20. — Le Corps législatif vote le projet de loi relatif à l'exécution de plusieurs chemins de fer, parmi lesquels celui d'Auxerre à la ligne du Bourbonnais en un point à déterminer entre Gien et Briare, et celui d'Orléans à Châlons-sur-Marne par Montargis, Sens, Troyes et Arcis-sur-Aube.

M. Chérest est nommé conservateur du Musée d'Auxerre, M. Grasset conservateur honoraire.

22. — 2e session trimestrielle de la cour d'assises de l'Yonne sous la présidence de M. le conseiller Alexandre.

Madame la baronne de Bastard fait don à la ville d'Auxerre de la précieuse collection des ouvrages intéressant le département de l'Yonne, réunis à grands frais par son fils feu M. le comte Léon de Bastard, de si regrettable mémoire.

Juillet 5. — Concours à Chablis du comice agricole de l'arrondissement d'Auxerre, réuni au comice viticole de Chablis, sous la présidence de M. Rampont-Lechin.

11. — M. Bouilly, juge d'instruction à Fontainebleau, est nommé président du tribunal de première instance de Tonnerre, en remplacement de M. Parison, décédé.

29. — Une réunion publique, non politique, conformément à la loi du 6 juin 1868, a lieu à Auxerre sous la présidence de M. Victor Guichard. L'objet de cette réunion était la discussion des moyens propres à favoriser le développement de l'instruction populaire ; quatre cent personnes y assistaient.

Il en résulte le projet de fondation d'une société pour la propagation des bibliothèques et des cours populaires.

Aout 2. — Le conseil municipal d'Auxerre vote un emprunt de 250,000 francs, dont le produit sera employé 1° à éteindre des dettes anciennes; 2° à construire un second

réservoir pour les eaux de Vallan et un égoût dans la rue d'Égleny; 3° à faire un square sur la place du musée, 4° à subventionner le futur entrepreneur du marché couvert.

10. — Distribution, sous la présidence de M. le maire, des prix du collége d'Auxerre, qui a obtenu de brillants succès au concours général des lycées et colléges et au concours académique.

15. — M. Vuitry, ministre président du conseil d'Etat, est nommé président du conseil général de l'Yonne pour la session de 1868, M. le baron Martineau des Chesnez et M. Frémy vice-présidents, et M. le baron Brincard secrétaire.

Un orage épouvantable éclate dans la nuit du 15 au 16 et jette la désolation dans l'arrondissement d'Auxerre. Les communes de la vallée de l'Yonne, depuis Coulanges-sur-Yonne jusqu'à Saint-Bris et au-delà, sont dévastés par la grêle. Les récoltes de vignes sont entièrement détruites, notamment à Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes, Bailly, Cravant, Irancy, Chitry. Les pertes sont incalculables. On les évalue à plus de six millions pour le département de l'Yonne seul. On croit à un cyclone. Des souscriptions sont recueillies au profit des victimes de cette catastrophe.

16. — Un banquet des anciens élèves du collége d'Auxerre a lieu dans le collége même, sous la présidence de M. Challe, maire. On y compte plus de 200 convives.

17. — La 3e session trimestrielle de la cour d'assises de l'Yonne s'ouvre sous la présidence de M. le conseiller Perrot; deux affaires seulement sont au rôle de cette session.

24. — Ouverture de la session du conseil général.

30. — M. Larfeuil, ancien curé de Saint-Pierre d'Auxerre, est installé comme vicaire général de l'archevêché, et M. Sicardi comme chanoine.

Septembre 10. — Les vendanges, dont l'ouverture est fixée officiellement au 14, sont commencées sur le territoire de la commune d'Auxerre. La récolte y est abondante et d'excellente qualité.

20. — La Société des sciences de l'Yonne tient une séance extraordinaire ayant pour objet les mesures à prendre pour l'organisation du nouveau musée.

M. Lechartier, principal du collége de Joigny, est nommé principal du collége d'Auxerre, en remplacement de M. Munier, démissionnaire.

M. Gondinet, principal du collége de Cosne, est nommé principal du collége de Joigny.

27. — M. Poussard est nommé juge de paix du canton de Chéroy en remplacement de M. Devaufay, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

29. — M. Gustave Lambert, chef de l'expédition française au Pôle nord, fait une conférence à Auxerre sur ce grand projet.

30. — La commission chargée de répartir le produit de la souscription ouverte dans les communes du département, en faveur des victimes de l'ouragan du 16 août, est ainsi composée par arrêté préfectoral : MM. le Préfet, président ; le baron Martineau des Chesnez, Challe, Badin d'Hurtebise, d'Yauville, et le baron Brincard.

Octobre 10. — Le relevé de la vendange récoltée sur le territoire de la commune d'Auxerre donne le chiffre total de 112,863 hectolitres ; ce qui, pouvant rendre en vin clair environ 70,000 feuillettes de 1 hect. 36 litres, représente, au prix moyen de 35 fr., une valeur approximative de 2 millions et demi.

15. — M. Boussard, premier vicaire de Saint-Etienne à Auxerre, est nommé curé de Saint-Pierrre dans la même ville.

19. — M. Leblanc-Duvernois, juge suppléant à Auxerre, est nommé juge à Dreux.

Novembre 10. — M. Prot, inspecteur des écoles à Auxerre, est nommé à Avallon et remplacé à Auxerre par M. Laboureau.

23. — Les eaux de la fontaine de Volgré arrivent à Joigny.

Décembre 6. — La commission de répartition des souscriptions en faveur des victimes de l'ouragan du 16 août, se réunit à la préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, et arrête son travail de répartition entre les communes atteintes par le fléau.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

pages

A

Abattoir d'Auxerre 87
Académies 47
Académie de Dijon 103
Adjoints aux maires 77
Administration civile 57
Administration ecclésiastique 93
Administ. financière 112
Administ. de la justice 94
Administ. militaire 109
Administ. municipales des principales villes du département 87
Administ. des postes 128
Administ. des lignes télégraphiques 143
Agenda municipal 17
Aliénés (asile dép. des) 89
Ambassadeurs 30
Archevêques et évêques 42
Architectes départem. 89
Architec. des mon. hist. 145
Archives de l'Yonne 61
Armée. Etat-maj. général 48
Arrondissements forestiers 46
Arrondissements maritimes 49
Assistance judiciaire (bureaux d') 102
Association des demoiselles économes, à Sens 154
Association des anciens élèves du collége d'Auxerre 156
— du collége de Sens. 156
Atelier de charité d'Aux. 153
Avocats } V. Tribunaux.
Avoués }

B

Bâtim. civils (conseil des) 89
Bibliothèques publiques 144
Bureaux de la préfecture 58
— de postes 128
— de bienfaisance 152

C

Cabinet de M. le Préfet 37
Cadastre 113
Caisses d'épargnes 154
Calendrier 5
Canal de Bourgogne 135
— du Nivernais 133
Chambres consultatives des arts et manufactures à Sens 151
— d'agriculture 148
Chapitre métropolitain 94
Chefs-lieux de préfecture 43
Chemins de fer 141
Chemins vicin. (serv. des) 135
— (nomenclature et itinéraire des) 136
Classe d'apprentissage de couture et de lingerie à Auxerre 148
Comices agricoles 150
Comité de l'Annuaire 1
Comités gratuits de consultation des hospices 91
—de patronage des enfants assistés 67
—des travaux hist. et soc. savantes 145
Commissaires de police cantonaux 111
—priseurs 100
Commission d'examen pour l'instruction secondaire 104
—d'examen pour l'instruction primaire 104
— salles d'asiles 104
Commission permanente de l'Annuaire 1
—de surveillance des prisons départem. 93
Commissions de statist. 149
Commission d'inspect. des pharmacies 66
Commissions hippiq. 151
Communes du départ. comp. chaque canton 62
Communes du département (superficie, revenu, distances judiciaires, noms des cantons et bureaux de poste) 68
— (population, maires, adjoints, curés et instituteurs par arrond). 77
Comput ecclésiastique 3
Confédérations. V. Puissances 29
Conférences de St-Vincent de Paul 154
Conseil départemental d'instruction publique 103
— d'Etat 38
Conseil de préfecture 57
—général de l'Yonne 64
Conseils d'arrond. 65
— municipaux des principales villes 87
Conseil privé. 33
Conseils d'hygiène 66
Conservateurs des hypothèques 127
Contributions directes (personnel) 112
—indir. (person.) 125
Corps législatif 34
Correspondants de l'Annuaire 1
Cour de cassation 39
—impériale de Paris 40
Cours impér. de France 41
Cour d'assises de l'Yonne 94
—des comptes 40
Cours de la lune 5
Cours de dessin industriel à Auxerre 147
Cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles à Auxerre 147
Cours gratuit de dessin d'Auxerre 147
— de Sens 144
Cours normal d'institutrices 106
Culte protestant 94
Curés 77

D

Délégués cantonaux 104
Départements de la France 43
Dépôt de mendicité 152
Desservants 77
Diocèse de Sens 93
Direction générale des contributions directes 112

pages

— douanes et contrib. indirectes, etc. 125
Divisions militaires 48

E

Eaux et forêts 127
Eclipses. V. Phénomènes météorologiques 4
Ecole normale primaire 105
Ecoles spéciales 50
Embranchement de Laroche à Auxerre 141
Enfants assistés 92
Enregistrement et domaines (personnel) 127
Ères et supputations chronologiques 3
Etabl. divers d'util. publ. 144
Etat-major (corps d') 49

F

Ferme-école 150
Fêtes mobiles 3
Foires de l'Yonne 5
Forêts 43-46

G

Garde nationale mobile 49-109
Garnisons 110
Gendarmer. de l'Yonne 111
Génie 110
Gîtes d'étapes 110

H

Haras 151
Haute-cour de justice 39
Hospices 91
Huissiers 1 1

I

Inspecteurs de l'instruction primaire 104
Inspection de l'Académ. 103
Inspection des monuments historiques 145
Instituteurs communaux 77
Instruction publique 103
— (Etablissements d') 104

J

Jardin botanique départemental 147
Jours de la lune 5
— du mois 5
— de la semaine 5
Justices de paix 97

L

Lever et coucher du soleil 5
Lever et coucher de la lune. 5
Lignes télégraphiques 143

M

Maires 77
Maison d'arrêt d'Auxerre 93
Maison de l'Empereur 30
— de l'Impératrice 32
— du Prince impérial. 33
Maisons des prêtres auxiliaires, à Pontigny 94
Maréchaux de France 48
Marine (corps de la) 49
Médecins des enfants assistés 66
Mendicité (assoc. pour l'extinction de la), V. aussi dépôt 153
Ministres. 33
Monarchies. V. Puissances 27
Monuments historiques 145

N

Navigation de l'Yonne et canaux 133
Notaires 98

O

Orphelinats d'Auxerre 154
Orphelinat départemental à Sens 152

P

Percepteurs et perceptions 114
Phénomènes météorologiques 4
Ponts et chaussées 130
Populat. des départem. de la France 43
Population totale du département 4
Position géographique du département 4
Population par communes, cantons et arrondissements 77-86
Postes aux lettres (bur). 128
Postes aux chevaux 129
Préfecture de l'Yonne 57
Préfets 43
Prisons du département 93
Puissances 27

Q

Quatre-temps 3

R

Recev. de l'enregistr. 127
Républiques. V. Puissances 29
Revenu foncier par communes, cantons et arrondissements. 68-86
Rôles par communes (montant des) 114
Routes impériales 130
— départementales 130

S

Saisons (commencement des) 4
Salles d'asile 153
Séminaire diocésain 94
— (petit) 105
Sénat 33
Service vicinal 135
Société de charité maternelle d'Auxerre 154
Société des Sciences de l'Yonne 146
— archéologique de Sens 146
— d'études d'Avallon 146
— des amis des arts 146
— médicale de l'Yonne 148
— de prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Yonne 148
— de secours mutuels 155
Sociétés d'agriculture 150
Société du prince impérial. 151
Sous-Préfectures 61
Superficie du départ. 4
— par communes, cantons et arrond. 68-86
Suppléants des juges de paix 98

T

Trésorerie générale 112
Tribunaux civils 95
— de commerce 96

V

Vaccine 66
Vérificateurs des poids et mesures 113
Vicinalité 135
Villes libres 30

Y

Yonne (rivière d') 133

PLACEMENT DES DESSINS.

Pages.
Hôtel d'Uzès. 64
Eaux fortes (Antiquités sénonaises). 280

TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

Pages.

A

Alaire Jean, dit d'Amboise. 236
Allier Edmond, 16
Amaury, prieur de St-Germain, 240
Amyot, 261
Andry Simon (Mme), 18
Apougny (d'), 274
Archambaud, archidiacre, 215
Autricus, 179
Auxerre, 178
Auxerre (octroi de la ville d'), 174
Avallon, 14

B

Baillet Jean, évêque, 17, 206
Bardout, 255
Bargedé (famille), 73, 212
Barry Brisse, 84
Bastard (Cte Léon de), 245
Bastonneau, 252
Baudesson Edme Jean, 221
Beaujeu (Claude de), 219
Bellay (François du), 71
Belles-Femmes (rue des), 276
Bellicus, 293
Bénédictins, 269
Bernard Deschamps, 218
Bernardines (couvent des), 233, 251, 258
Bernouils (rue des), 2
Billebault François, 17
Blanchon, 266
Bons-Enfants (rue des), 239
Borde Jacques, 83
Boucheries (rue des), 239
Bourgeois d'Auxerre, 232
Breuillard (Maison de), 219
Bricard (cimetière), 70
Bromet Jean, 212
Brunehaut, 184
Burat de Gurgy, 265

C

Cabasson Joseph, 16
Campenon Charles 77
Camus, bailli, 254
Canelle (famille des), 10. 70, 71, 72, 73, 76
Caron Michel, 212
Carrouge (Maison de Mme), 217
Cassinel Bertrand, 272, 275
Censy, 14
Cerceuil (maison), 224
Chalon (Jean de), 184
Chamon (Mme), 77
Chamon (Jean Claude), 83
Champ (rue du), 252
Champion d'Avallon, 258
Chapitre (bibliothèque du), 209
Chapitre (cloître du), 210
Charmelieu (de), 192
Chastellux (de), 212
Châteaubriand, 22
Châtel-Gérard. 14
Cheuolat Jehan, 18
Chenu (François de), 72
Clermont (Henri de), comte de Tonnerre, 73
Cloche bleue et Croix de Pierre (rues), 227
Clotilde (reine), 183
Clugny (Etienne de), 72
Cochois (rue), 211
Coeffat Edmond, 17
Colbert André, évêque, 254
Collège (rue du), 260
Commanderie, 224
Cordeliers (couvent de), 230
Cordeliers (rue des), 229
Cornouailles Jacques, 224
Courçon (Pierre de) vicomte, 228
Crôle (Mme de), 258
Croix (de la), capitaine de Tonnerre, 17
Cuisin (Mlle), 236
Culton (rue), 276

D

Darval, 83
Davout, 264
Dicy (Jacques de), 238
Dodun Barbe, 85
Demonts Elie, 32
Département (place du), 191
Deville, 265
Dinteville (de), 213
Duché, 258

E

Egout (rue de l'), 2[illegible]
Eon (chevalier d'), 83
Eon de Beaumont (Louis d'), 83
Eon (André d'), 83
Etain (rue d'), 278
Euvrard, 84
Eve Pierre, 17

F

Faillot, 256
Faucillon Michel, 17
Fécauderie (rue), 257
Fermie Joachim, 252, 253
Fontanes (de). 22
Fontenilles (rue des), 76
Fourbisseurs (rue des), 240
Fourier Jean Joseph, 218, 256, 264
Fournery Jean, 17
Fournier, imprimeur, 231
Fous (abbé des), 190
Frappier, chanoine, 215
Fresne, 14
Fullo, 296

G

Gaillarde (tour), 225
Galée ou Galère (la), 212
Gallois, 213
Gallot Anatole, 265
Gau de Gentilly, 256
Gaucher Guignon (abbé), 273
Gaudet d'Arras, 232
Gaudry (évêque), 203
Gauthier Jean, 17, 18
Gauthier du Tronchoy, 83
Gauthier Marie, 253
Gentilz Roch, 17
Girardin, maire d'Auxerre, 228
Gontier Arnoul, 217
Gontier Palamède, 214, 217
Gonthier Pierre, 224
Gilles Didière, ve Branche Eloi, 18
Goux François, 84
Grands-Jardins (rue des), 250
Grenier à Sel (rue du), 216
Guiboz de Talazac, 265
Guinois (cour), 229

H

Hardy, 85
Hérard Jean (rue), 16, 76
Herbelot Mathurin, 277
Hérifrid (évêque), 203
Horloge (rue de l'), 224
Hôtel-de-Ville (quartier de l'), 220
Housset, 252
Housset Germain, 219
Husson (maison des), 67

I

Isambert de Vézelay, 238

J

Janvier Michel, 17
Jean de Bourgogne, 221, 225
Jean de Troyes, 259
Joceval (abbé de), 269
Joubert (rue), 228
Joubert (le penseur), 20
Jouglat Antoine, 16
Jourrey Charles Ignace. 84

L

Labbé (Jardin de M.), 274

Pages.
aborde, capitaine calviniste, 262
ait (place au), 234
aval (de), 83
e Bail Etienne, 261
ebeuf (abbé), 218
ebeuf (place), 213
eclerc Pierre, 16
ecourt Christophe, 17
emaire Louis, 235
e Maistre (les), 16. 18, 73
epère (maison de M.), 236
eprestre, 87
ombards (rue des), 216
ouise de Clermont, duchesse d'Uzès, comtesse de Tonnerre, 6, 10, 69
uyt Etienne, 73

M

aire Jean. 17
aison-Fort (rue et impasse). 219
aison-Fort (seigneur de). 219
arché (place du), 229
arey-Santigny (château de), 14
arie de la Forge, 249
aries (rue des Trois-), 276
arine (rue de la), 278
ariniers (familles de), 275
armeaux, 14
arpaut Jean. 240
artin Claude, 213
assé Michel, 224
athilde (comtesse), 184, 243
ello (Gui de), 204
étairie (maison de M.), 236
ichaud Jehan), 16, 17
ichel Germain, peintre verrier, 217
idrez Claude, 18
ignot, chanoine, 209
ilan (rue de), 219
illiaux (maison de M.), 212
ilon Edme. 73
irault Claude, 278
olé, 49
ontaigu (Hugues de), 203
ontbrun (rue), 277
ontmorin (de), 34
oreau (Mlle), 38
orot (messire), 258
otte du Ciar, 285
oulins (grands), 215
usée (place du), 241

N

apoléon (rue), 233
igot Jacques, 260, 265
otre-Dame (rue), 217
oubert (dame) de Dijon, 279
oyers (Hugues de), 204

O

rbandelle (rue d'), 233

P

anier Pierre, 225
aris (rue de), 227-256
assy (château de), 34
aultre, 249
escheux (maison de M.), 229
iat Lizette (Mlle). 27
inard Jean, chanoine, 216
ingat (famille), 18, 71
ithou (Pierre), 72
otel (abbé), 209
oussot Nicolas, 17
récy (abbé), 191
réfecture (hôtel de la), 200
uissant (les), 85

Q

uicampoix (rue), 275

R

apine Germain, 228
apine Jean, 247
egnier Jehan, 247, 252, 262, 275, 276
egnat Edme, 18
étif de la Bretonne, 231
osman (Dom.), 269
ivière (de la), vicomte de Tonnerre, bailli d'Auxerre, 253
osset (de), 83
ousselet Germaine, v^e Berault Gaspard, 253
oux Philibert Joseph, chirurgien. 224

S

arry, 14
aint Alban (chapelle), 242
aint-Belin (Nicolas de), 73
ainte Catherine des eaux (rue et place), 241
aint Clément et saint Michel (chapelle), 208
aint-Didier, 185
aint-Etienne (cathédrale), 194
t-Etienne (quartier), 188
aint-Eusèbe, 185
t-Germain (abbaye), 266
t Germain, évêque, 185, 267
t-Germain (petite rue), 272
t-Germain (place), 266
t-Germain (quartier), 249
t-Léger de Foucheret, 87
t-Loup (rue), 273
t-Marien, 185-288
aint-Martin-du-Tertre (tombelles de), 283
t-Nicolas (place), 278
t-Pallade, 185
t-Pancrace (rue), 215
t-Pèlerin, 185
t-Père, 186
t-Phal, 12
t-Pierre en Château (rue), 214
t-Regnobert (rue). 235
t-Saturin (chapelle), 215
t-Siméon (rue), 256
t-Vigile, 185
t-Xist (Philippe de), 262
allé Louis (maison de), 274
ens (musée de), 280
erilly (de), 34
oupplette Jehan, 18

T

anneries (rue des), 278
arbé, imprimeur, 245
onnerre, 2, 64
ortera (maison de M.), 258
rahy Claude, 232
raversière (rue), 241
ribolé, ligueur, 236
urgot, 219

U

zès (hôtel d'), 13, 64
zès (propriétaires successifs de l'hôtel d'), 82

V

atard Pierre, imprimeur, 259
au (Pierre du), 228
auban, 86
audrey (Georges de), 12
érité (rue de la), 216
iart (abbé), 215
iart Michel, 84
illeneuve-le-Roi, 20
isitandines, 259, 260

Y

onne (population de l'), 144
— (marchés de l'), 156
— (rue d'), 278
rouerre, 14

VOITURIERS, MESSAGERS ET COMMISSIONNAIRES (*)

Par ordre alphabétique des localités desservies.

Aillant. — Rigault, hôtel de la Halle, les lundi et vendredi; Neuilly, hôtel de la Fontaine, 3 fois par semaine.
Appoigny. — Lorimy, place Robillard, les lundi mercredi et vend.; Neuilly.
Arcy-sur-Cure. — Couturat, faubourg St-Gervais.
Armes. — Rigault, Lorimy.
Avallon. — Marceau, place aux Liens, les lundi et vendredi.
Bassou. — Lorimy.
Bazarnes. — Boucherat, porte Chantepinot, lundi et vendredi.
Beaumont. — Lorimy.
Beauvoir. — Rigault.
Billy. — Lorimy.
Bléneau. — Lefèvre, faubourg St-Amatre, lundi, mardi et vend.; Méry, rue de l'Arquebuse, les lundi et vendredi.
Bonny-sur-Loire. — Méry.
Branches. — Vincenot, place Robillard, lundi et vendredi; Neuilly.
Brienon. — Lorimy.
Chablis. — Lorimy; Bonard, hôtel du Léopard.
Champcevrais. — Méry.
Champignelles. — Rigault.
Champlemy. — Loury, rue Bourneil, tous les 10 jours.
Charny. — Rigault.
Châtel-Censoir. — Tissu, faubourg Saint-Gervais, le mardi; Bonard.
Châtillon-sur-Loing — Méry.
Chemilly. — Lorimy, le lundi.
Cheny. — Lorimy, le lundi.
Chevannes. — Lorimy et Loury.
Chichery. — Lorimy.
Chitry. — Boucherat.
Corbigny. — Loury, Tissu, le mardi.
Corvol. — Lorimy.
Cosne. — Loury, le vendredi, Méry, 2 fois par semaine.
Coulanges-la-Vineuse. — Lorimy, Rigault.
Coulanges-sur-Yonne. — Lorimy.
Courson. — Lorimy, Loury, Méry.
Courtenay. — Lorimy, Rigault.
Crain. — Lorimy.
Cravant. — Lorimy, Boucherat.
Donzy. — Loury, le jeudi, Méry.
Dornecy. — Tissu, le mardi; Rigault, le vendredi.
Druyes. — Rigault, Loury.
Eglény. — Biais, Rigault.
Escamps. — Loury, Rigault.
Entrains. — Loury, Méry, 2 fois par semaine, Rigault.
Étais. — Méry.
Fleury. — Sirven, place du Marché.
Fontaine. — Méry.
Fontenoy. — Loury.
Guerchy. — Rigault, Neuilly.
Guérigny. — Loury, tous les 10 jours.
Hérv. — Boucherat.
Irancy. — Vincenot.
Joigny. — Lorimy.
Joux-la-Ville. — Lorimy, Boucherat.
La Charité — Loury, Méry.
Lain. — Loury, Lorimy.
Lainsecq. — Loury, Sassey.
Laroche. — Lorimy.
L vaux. — Méry.
Leugny. — Lorimy, Loury.
Levis. — Loury.
Lichères. — Boucherat.
Ligny. — Couturat.
L'Isle-sur-Serein. — Tissu, le vendredi.
Lormes. — Tissu, le mardi.
Mailly-le-Château. — Boucherat.
Maligny. — Couturat, Saffroy.
Mézilles. — Méry.
Migé. — Lorimy.
Montargis. — Rigault.
Montigny. — Couturat, Tissu.
Mont-Saint-Sulpice. — Lorimy, Martin.
Moulins-Engilbert. — Loury.
Neuvy-Sautour. — Tissu, le mardi.
Neuvy-sur-Loire. — Tissu, le jeudi; Méry, 2 fois par semaine.
Nevers. — Loury, le mardi, Méry.
Nitry. — Boucherat.
Noyers. — Boucherat, Lorimy.
Orléans. — Loury, le mardi; Rigault.
Ormoy. — Boucherat, Lorimy.
Ouaine. — Lorimy, Loury.
Poilly. — Neuilly, Rigault.
Pougues. — Méry.
Pouilly-sur-Loire. — Loury, le jeudi, Méry.
Pourrain. — Vincenot.
Pousseaux. — Rigault.
Premery. — Loury.
Rogny. — Méry.
Sancerre. — Loury, le jeudi.
Saint-Amand. — Loury, le jeudi.
Saint-Aubin-Châteauneuf. — Rigault.
Saint-Cyr-les-Colons. — Boucherat.
Saint-Fargeau. — Méry, lundi et samedi; Barré.
Saint-Florentin. — Lorimy.
Saint-Maurice. — Rigault.
Saint-Saulges — Loury.
Saint-Sauveur. — Méry, Neuilly.
Seignelay. — Boudard, rue du Pont, tous les jours.
Sementron. — Loury.

(*) L'indication des hôtels et auberges à Auxerre d'où partent les voituriers, messagers et commissionnaires nous a paru la plus utile pour le public.

Senan. — Rigault.
Sens. — Lorimy.
Sermizelles. — Tissu.
Surgy. — Rigault.
Tannay, — Tissu, le mardi.
Thury. — Loury.
Tonnerre. — Lorimy.
Toucy. — Méry, lundi, mercredi et vendredi, Chaignet, hôtel de l'Épée.
Treigny. — Loury, le jeudi, Méry.
Troyes. — Tissu, le mardi.
Varzy. — Loury.
Vermenton. — Bonard, Couturat.
Vézelay. — Tissu. le mardi.
Villiers-Saint-Benoît. — Méry.
Villeneuve-sur-Yonne. — Lorimy.
Vincelles. — Lorimy, Marceau, Bonnard.

Bureau des Messageries impériales, hôtel du Léopard. Correspondance avec toute la France et l'Étranger.

VOITURES PUBLIQUES

D'AUXERRE A :

Avallon, de la gare d'Auxerre, 3 h. du matin, midi, 6 heures. — D'Avallon, 5 heures, 9 h. du matin, 5 h. du soir.

Chablis, hôtel du Léopard, tous les jours, 4 h. du soir.

Chateau-Chinon, départ d'Auxerre, 3 h. du mat. — De Château-Chinon, 10 h. du mat.

Chatel-Censoir, hôtel du Léopard, tous les jours, 5 h. du soir.

Clamecy, à la gare, départ d'Auxerre, 3 h. du mat., midi et 6 h. du soir. — De Clamecy, 5 h. et 9 h. du mat. ; 5 h. du soir.

La Charité, corresp. avec Nevers, à la gare ; départ d'Auxerre, 11 h. 40 m. du matin. — De la Charité, 7 h. du mat.

Nevers, par Clamecy, à la gare, départ d'Auxerre, 4 h. 15 m. du matin. — De Nevers, 7 h. du soir.

Saint Sauveur, par Leugny, hôtel de la Fontaine. — Départ tous les jours à 6 h. 40 m. du soir.

Saint-Fargeau, corresp. avec Orléans par Toucy, Briare et Gien, Dépêches, 3 h. du matin, V. Barré, rue du Temple.

Saint-Florentin, hôtel de l'Epée, départ les mardi et vend. à 4 h. du soir.

Toucy, tous les jours, hôtel de l'Épée, 5 h. du soir, corr. avec St-Sauveur.

Troyes, corresp. avec Chaumont et la Lorraine, passant par Chablis, Tonnerre (corresp. avec Châtillon-sur-Seine), et Ervy; départ tous les jours, à 5 h. du soir, hôtel du Léopard.

Vermenton, à la gare, hôtel du Léopard, tous les jours, à 4 h. du soir. — Départ de Vermenton, à 7 h. 30 m. du matin.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

EMBRANCHEMENT D'AUXERRE A LAROCHE.

Chef de gare : Mallard ; sous-chef ; Michaut; petite vitesse : Piochard ; grande vitesse : Lombard ; com. de surveil. admin. : Bertrou.

Bureau succursale, rue du Temple, à Auxerre, factage et camionnage de la gare en ville et de la ville à la gare.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS PAR EAU

SUR LA HAUTE-SEINE, L'YONNE ET LES CANAUX AFFLUENTS.

Aug. Jossier, propriétaire de l'Entreprise générale des Coches.

A Paris, port des Fossés de la Bastille et quai de Bercy, 16 ; à Auxerre, quai Bourbon ; et à Troyes, port du canal ; à Lyon, gare d'eau de Vaise.

Deux départs ont lieu de Paris et d'Auxerre, les mercredis et dimanche de chaque semaine.

Hypp. Potin et P. Bonneau, entrepreneurs de marine à Auxerre, quai Bourbon, 5, et à Bercy, port de Bercy, 11.

Simonnin, entrepreneur de marine à Auxerre, 9, quai Bourbon ; à Paris, port de Bercy, 27.

NOUVEAUTÉS

[illegible]

[illegible] marché.

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS

ANCIENNE MAISON A. VIÉ

P. ROY, SUCCESSEUR

[illegible] de Confection pour dames, hommes et enfants, lingerie, [illegible] ameublements, fournitures, tapis, [illegible] cravates, Articles pour Mariages, etc.

SPÉCIALITÉS RECOMMANDÉES

Confection pour Hommes

Cet article, de nouvelle création dans la maison, ne laissera rien à désirer sous le rapport du bon marché et de l'élégance de la coupe. — On trouvera aussi un beau choix de **VÊTEMENTS COMPLETS** à [illegible] fr., bonnes marchandises.

Très-beaux **Vêtements pour Mariages et Cérémonies** à [illegible] et [illegible] fr.

Un coupeur de Paris est spécialement attaché à la maison.

COMPTOIR DE LINGERIE.

Cet article sera vendu aux conditions de prix des meilleures maisons de Paris. — Des achats importants permettent à M. ROY d'offrir aux Dames des objets de toilette à des prix d'un bon marché sans précédents. Une personne dirige spécialement ce comptoir. La commande s'y exécute avec le plus grand soin et la plus parfaite exactitude.

Envoi d'échantillons et de marchandises *franco* et contre remboursement à partir de 20 fr.

AUX PROVENÇAUX

BERTHET AINÉ

Rue de l'Horloge, 18 & 20, à Auxerre.

Productions étrangères et du Midi.

HUILES D'OLIVES PURES

D'Italie et de Provence.

LIQUEURS ASSORTIES EN RENOM

Fruits secs, verts et confits.

Comestibles de France et de l'Étranger.

CAFÉS, CHOCOLATS ET THÉS

de toute provenance.

ASSORTIMENT GÉNÉRAL

DE TOUTE ÉPICERIE

Fine et Grosse.

Dépôt de l'Eau minérale gazeuse

DE SAINT-GALMIER (LOIRE).

MAISON

THOMAS-TUNGNAUD

Coiffeur-Parfumeur

AUXERRE

4, place aux Liens, 4.

Parfumerie, Savonnerie, Brosserie, Peignes, Cols-Cravates, Postiches perfectionnées.

Abonnement pour la Barbe et la Coiffure.

PRIX MODÉRÉS.

Grande Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867.

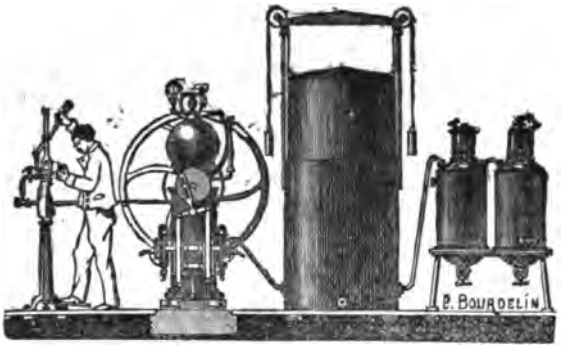

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons gazeuses

HERMANN-LACHAPELLE & CH. GLOVER

144, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

Avec ces appareils, on peut fabriquer dans une journée, à un prix de revient très-insignifiant, une quantité très-considérable d'**Eau de seltz**, de **Limonades**, de **Vins mousseux**, **gazéifier des Bières**, etc.. — Ce sont les seuls qui satisfassent à toutes les prescriptions des conseils d'hygiène et de salubrité, les seuls qui répondent à une exploitation industrielle. Médaille de prix à Londres, 1862, LA SEULE accordée à notre industrie en France. Brevetés S. G. D. G. Pas d'installation ; le premier venu peut les conduire. Garantie.

Envoi FRANCO du prospectus détaillé.

Les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie doivent se procurer

LE MANUEL DU FABRICANT ET DES BOISSONS GAZEUSES

Magnifique volume orné de 80 planches, publié par les constructeurs,
Adressé franco contre CINQ FRANCS en timbre-poste.

Prix courant des Appareils continus Hermann-Lachapelle & Ch. Glover.

APPAREILS COMPLETS DE FABRICATION.

Nos(*)	SATURATEURS.	Tirages	Production en litres.	Prix fr.	Emballage fr.	P. emb. kil.
1	1 sphère, 1 corps de pompe.	1	1,200	1,600	50	700
2	id. id.	2	1,600	1,900	60	800
3	id. id.	2	2,200	2,200	75	900
4	id. id.	2	3,000	2,500	95	1,000
5	id. 2 corps de pompe.	3	4,500	3,000	110	1,100
6	id. id.	3	6,000	3,500	120	1,200
7	2 sphères, id.	3	8,000	4,500	140	1,400
8	id. id.	4	10,000	5,500	150	1,600

Appareil pour la fabrication spéciale des vins mousseux avec saturateur à deux sphères glacées d'argent, ainsi que les pompes, les tirages et accessoires spéciaux, pouvant fabriquer jusqu'à 1,000 bouteilles par jour, 3,000 et 5,000 fr.

(*) Les quatre premiers numéros peuvent être mus à bras ou par moteur.

GRANDE MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

Portatives, Fixes et Locomobiles,

Depuis 1 jusqu'à 15 chevaux

PROPRES A TOUTES LES INDUSTRIES

FORCE	PRIX
1 chev.	1,800 fr
2 —	2,400
3 —	2,950
4 —	3,500
6 —	4,600
8 —	5,800
10 —	6,900
12 —	8,500
15 —	10,200

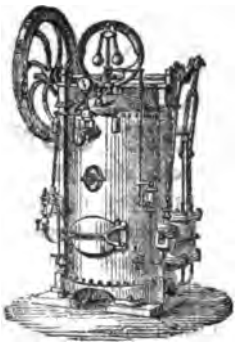

CHAUDIÈRES INEXPLOSIBLES

Supérieures par leur construction : meilleur marché que tous les autres systèmes ; prennent peu de place, pas d'installation ; arrivent toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlent toute espèce de combustibles ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquent, par la régularité de leur marche, à toutes les industries. Les seules qui aient obtenu la médaille d'or dans les concours.

HERMANN-LACHAPELLE & CH. GLOVER,

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS

144, rue du Faubourg-Poissonnière, PARIS.

Envoi franco du prospectus détaillé.

LE

CHOCOLAT MENIER

SE RENCONTRE PARTOUT

Dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce chocolat et par sa supériorité réelle, quand on le compare même avec ceux qui sont vendus 20 à 25 p. 100 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position sociale de la maison MENIER :

Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.

Fondée depuis de longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle ; l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle cultive elle-même, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché les qualités de chocolat que d'autres fabriques doivent coter un plus haut prix.

Il est facile, du reste, de se convaincre de tous ces faits en visitant la magnifique usine de Noisiel, près Lagny, spécialement consacrée à la fabrication du **Chocolat Menier**, et qui donne le curieux spectacle des développements énormes apportés à la préparation de cet aliment.

Cacaos de premier choix achetés directement dans des pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLÉ-MENIER, au Nicaragua :

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force totale de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeuses de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'usine ;

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin ;

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre ;

Chemins de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication ;

Personnel de plus de 350 ouvriers, hommes, femmes, employés au triage des cacaos et leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au pliage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 10 à 12 mille kilogrammes que fournit l'usine.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le **Chocolat Menier** soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, au prix modéré de 1 fr. 80 c. le demi-kilogramme, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

C'est ce problème, résolu par la **Maison Menier**, qui explique le succès du chocolat de cette fabrique et la part qu'elle a prise dans l'accroissement de la consommation de cet aliment, aussi agréable que nutritif.

MALADIES

des

FEMMES

Mme LACHAPELLE

Maîtresse Sage-Femme,

Professeur d'Accouchement.

Traitement (sans repos ni régime) des Maladies des Femmes ; Inflammations, suite de couches, Ulcérations, Déplacement des organes, Causes fréquentes de la stérilité constitutionnelle ou accidentelle ; les moyens de guérison aussi simples qu'infaillibles employés par Mme Lachapelle, sont le résultat de vingt-cinq années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections.

Mme LACHAPELLE

Reçoit tous les jours, de 3 à 5 heures, à son cabinet.

27, rue du Monthabor, près les Tuileries, 27,

PARIS.

Stanford University Libraries
3 6105 121 194 281

DC
611
Y54
A7

DATE DUE			

Stanford University Libraries
Stanford, Ca.
94305